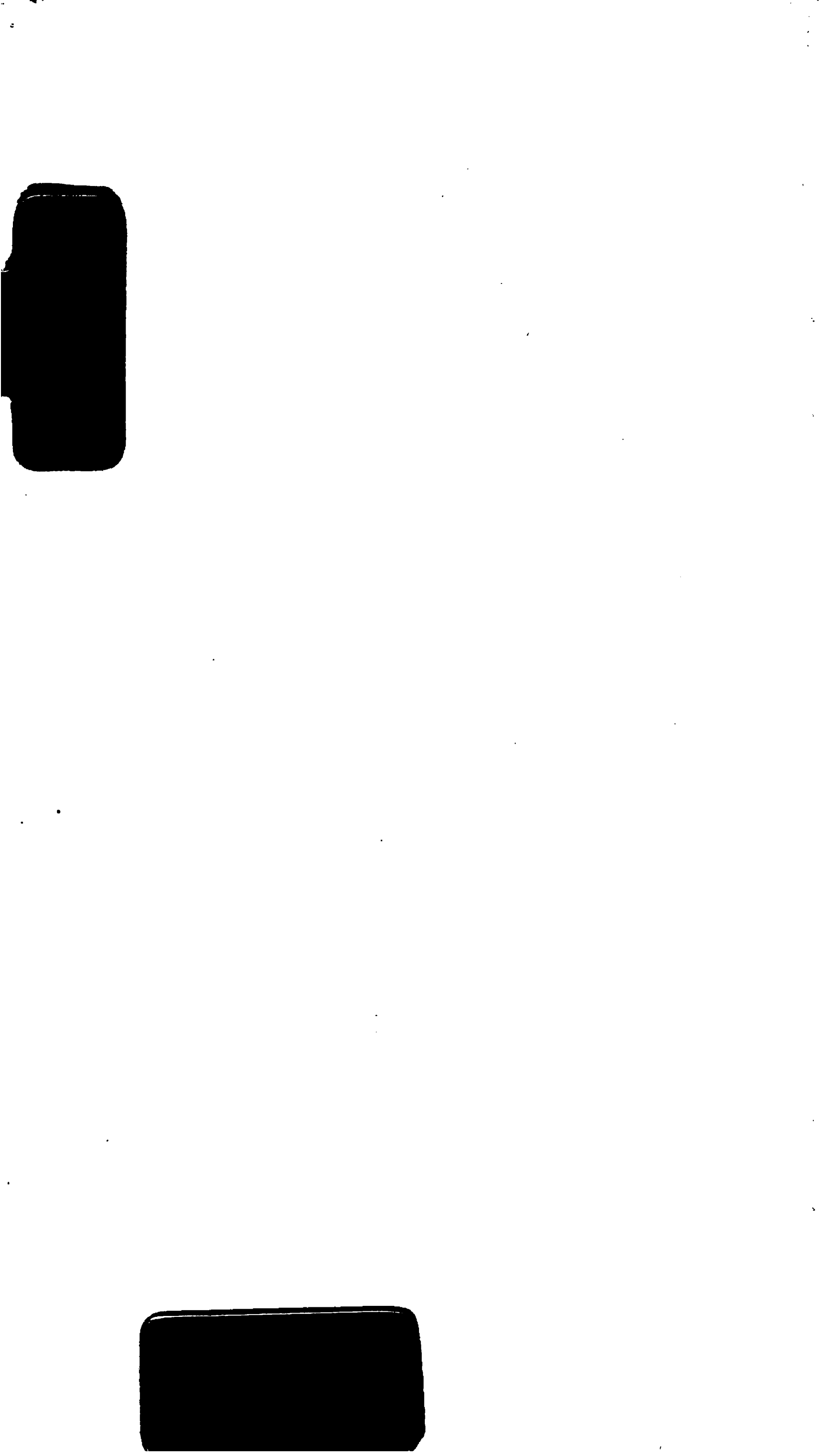

3 3433 07138318 0

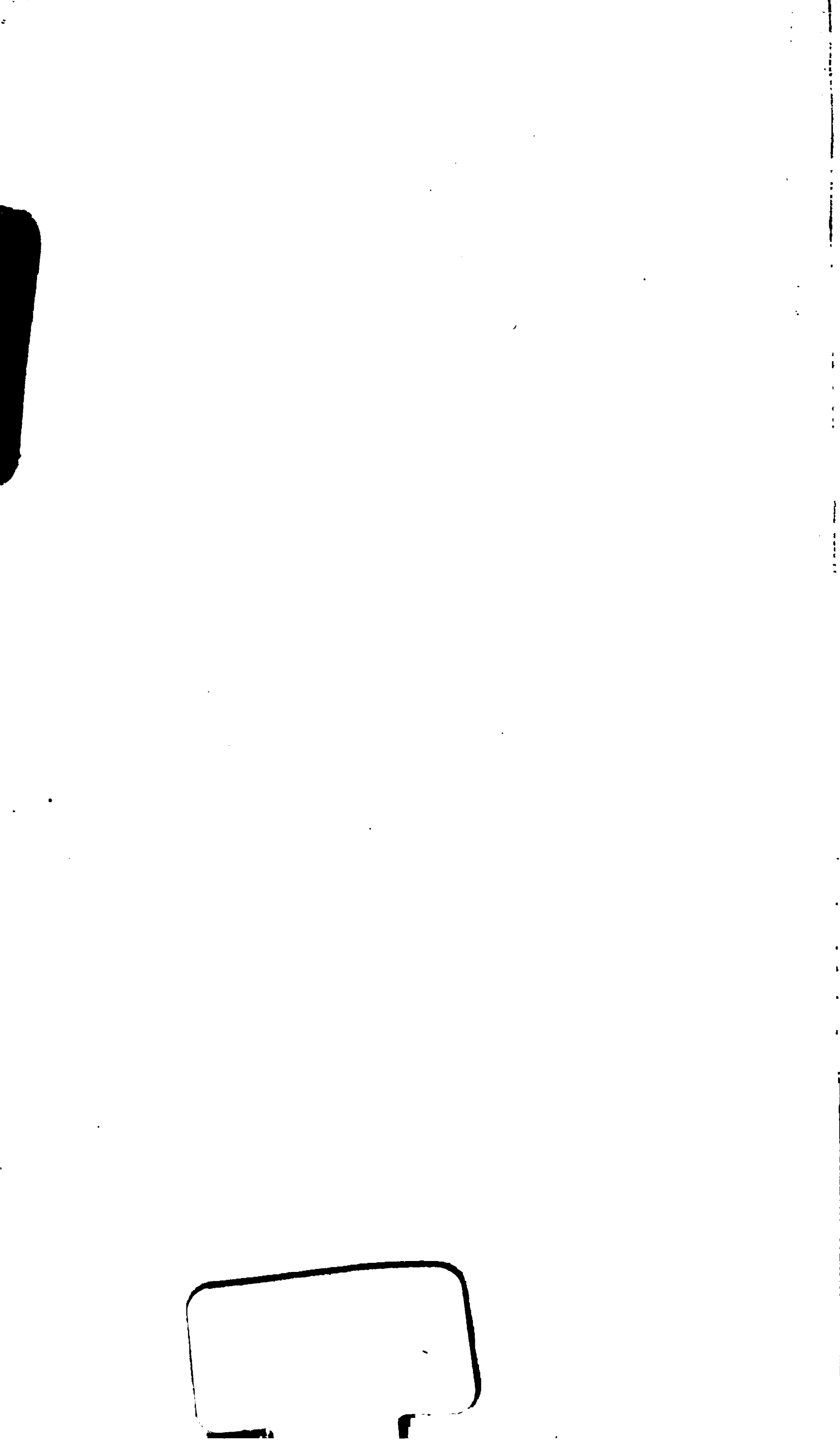


DA

Bulletin

BULLETIN

MONUMENTAL.



DA

Bulletin

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

2e. Série, Tome 6e.—16e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

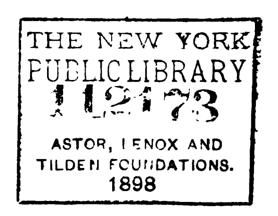
PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1850


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
112173
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898


THE ASTOR LIBRARY.
NY

NOTICE

SUR LES ÉTABLISSEMENTS

DES

HOSPITALIERS MILITAIRES EN CHAMPAGNE ;

Par M. Edouard DE BARTHÉLEMY,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Parmi les questions qui figuraient dans le programme des travaux proposés au Congrès de Reims, j'ai remarqué la 12e., ainsi conçue : « Quelles furent dans la province de Cham- « pagne les maisons de l'ordre du Temple, et quelle en était « l'importance ? »

Cette question ne paraît pas avoir été traitée, bien qu'un orateur, M. Bertrand, se soit fait inscrire pour entretenir le Congrès à ce sujet; j'ai pensé qu'en mettant en ordre les notes que j'ai pu réunir, j'arriverais à faciliter le travail de celui qui voudrait faire plus tard un ouvrage d'ensemble sur l'ancien ordre du Temple. Je sais que M. Aymar de Blois (de Quimper) a entrepris un travail analogue sur la Bretagne, et je fais des vœux sincères pour que, dans chaque province, on s'occupe sérieusement de ce qui se rattache à l'histoire et aux possessions de cet ordre fameux. On comprendra facilement qu'en parlant du Temple, je serais tout naturellement amené à par-

ler de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, qui s'enrichit d'une partie de ses dépouilles. Dans cette première partie, je ne m'occuperai que de la partie de la Champagne, comprise aujourd'hui dans le département de l'Aube.*

I.

Ordre du Temple.

Hugues de Payens, fondateur de l'ordre *de la Milice du Temple*, tirait son nom d'un village situé à 15 kilomètres de Troyes et dont il était seigneur (1) : on sait qu'il se rendit en Terre-Sainte et qu'il s'associa six chevaliers pour protéger les Chrétiens contre les Infidèles (1118). Tel fut le commencement de cette corporation puissante qui tomba le jour où Philippe-le-Bel, se trouvant dans une pénurie complète de finances, songea que le meilleur moyen de remplacer des trésors dissipés était de s'emparer des vastes domaines des Templiers et des richesses que l'on conservait dans la maison du Temple de Paris.

Peu d'années après la première association, les compagnons de Hugues de Payens, devenus déjà nombreux, adoptèrent une règle qui fut le fondement de l'ordre. A cet effet, le chevalier champenois se rendit à Troyes le 13 janvier 1128, jour où s'ouvrit le concile présidé par Mathieu, évêque d'Albane et légat du pape Honorius II. Il y présenta la règle que saint Bernard avait rédigée pour la Milice du Temple. Hugues quitta cette ville quelques jours après, y laissant plusieurs de ses chevaliers sous la direction d'un *précepteur*, nom plus géné-

(1) Chronic. cisterc. apud Misæum. De origine ordinum equestrium. Quelques auteurs disent que Hugues était de la maison de Payan en Languedoc, qui porte d'azur à quatre barres d'argent et à deux lions passant de gueules brochant sur le tout; mais le plus grand nombre confirme ce que j'avance.

ralement donné dans cet ordre que celui de commandeur (1). Les Templiers dès-lors se répandirent rapidement en Champagne et bientôt s'établirent à Reims, à Avalleurs (1179), à Ruetz, à Thors, à Barbonne, à la Neuville, etc. Mais, comme je l'ai dit, mon projet est de traiter des maisons de l'Ordre dans chacun des départements de la Champagne; en ce moment je ne veux parler que de celui de l'Aube.

Comme on le voit, ce département est celui de France où l'ordre du Temple a été le plus anciennement établi. La Commanderie de Troyes peut être considérée comme la première fondée en Europe : Les chevaliers, dit la chronique manuscrite de la ville, s'établirent sur un terrain qui prit le nom de *Temple*, et sur lequel ils élevèrent quelques bâtiments et une chapelle. Elle acquit en peu de temps une grande importance. Bientôt elle posséda de nombreux domaines, grâce aux donations dont l'enrichirent les libéralités des Comtes de Champagne. J'ai retrouvé une charte de Thibaut, comte de Champagne, confirmée en 1159 par son fils Henri, par laquelle il donnait à l'ordre dix marcs d'argent. En 1186, Raoul le Pésant et Agnès, sa femme, leur firent don d'une maison sise rue Composte. J'ai aussi retrouvé une autre charte, de 1203, par laquelle Milon, comte de Bar-sur-Seine, confirme les donations octroyées par Aymon de Bremur et Jobert de Lantaige, des biens qu'ils possédaient à *Vilere* (2). Je dois

(1) Courtalon. Histoire de Troyes, tom. 1.

(2) Vilere est probablement Villers-le-Bois, village à 14 kil. Sud-Sud-Est de Chaource, arrondissement de Bar-sur-Seine. Voici la copie de cette charte: « Ego Milo, comes Barri super Secanam, notum volo fieri « tam præsentibus quam futuris quod Dominus Aymo Castellanus de « Bremur dedi Deo et Templo in elemosynam omnia que habebat apud « Vilere tam in hominibus quam in rebus et justicia in omnibus com- « modis. Sed cum Dominus Renaldus de Villomorien, qui se dicebat « esse hœredem dicti Haymoni donum elemosyne factum templo con-

également citer une pièce de 1205, donnant aux Templiers le droit de pâturages à *Buxières*, enfin une charte latine de 1219 réglant les droits de la Commanderie sur *Avelles* et *Lingey*. En 1229, Thibaut de Champagne vendit aux Templiers la gruerie qu'il exerçait sur leurs bois pour 10,000 livres (1). Cette somme considérable pour le temps, peut mieux

« trairet, tandem mediantibus viris prudentibus pacificata sunt in hunc « modum Templum et dictus Renaldus alteram in omnibus que supradiximus; quod si aliquid templo datum fuerit in puram elemosynam « nulla pecunia mediante templum illud sine dicto Renaldo libere et quie- « te in perpetuum possidebat; si autem per emptionem Templum aliquid « in illa villa acquisierit vel in ejus finagiis dictus Renaldus habebit « medietatem ejus portionis per precii medietatem quod datum fuerit « pro emptione. Quod si dictus Renaldus non poterit, de cetero in illa « emptione nihil habebit. Similiter si idem Renaldus acquisierit in « supradictis quocumque acquisierit, Templum participabit cum ea « portione. Supradicta autem hæc omnia facta sunt laude et assensu « dominiæ Dannuy uxoris dicti Renaldi et Gauveni et Guidonis et Lui- « gardi et Simonis et Helisandys et Gaufridi et Adeline, filiorum et « filiarum earum. Item Dominus Jobertus de Lentaige qui habebat « medietatem unam et tertiam partem alterius partis in Vilere dedit « omnia que habebat in Vilere Deo et Templo et elemosynam tam in « hominibus quam in rebus et justicia in omnibus commodis. Hoc fac- « tum est laude et assensu Elisabeth uxoris dicti Joberti et Priorisse « filie sue. Ego autem Milo Comes Barri super Secanam hæc omnia « quatenus de feodo meo erant, laude et assensu Helysandis uxoris et « Gaucheri filii mei concessi et laudavi Templo et dicto Renaldo. Et ut « hec rata permaneant, præsens scriptum sigilli mei munimine volui « roborari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tertio, decimo « mense marii. » (Dépôt des archives de l'Aube).

(1) « Ego Theobaldus Campaniæ et Briæ comes Palatinus notum fa- « cio tam præsentibus quam futuris quod ego fratribus militiæ Templi « vendidi omnem gruariam quam habebam in nemoribus eorum ubi- « cunque sita sint in potestate mea, pro decem millibus librarum pro- « vincentium, de quibus gratum meum feceram ad plenum; ità quod « in perpetuum de dictis nemoribus de cætero possint libera facere

que tous les autres détails donner une juste idée de la richesse de l'ordre. Une grande partie des forêts de l'Aube appartenait en effet aux Templiers. Ils possédaient la forêt d'Amance, à laquelle ils donnèrent leur nom et que les habitants appellent encore de même (1) ; celle du Derf, achetée pour 5,500 liv. à Bernard de Montcourt en juillet 1255 ; celle de Dienville, en 1256, achat qui fut confirmé deux ans plus tard par le Comte de Champagne, enfin celle d'Orient dont le nom vient très-vraisemblablement aussi des Templiers ; ils l'acquirent en août 1294.

En outre l'ordre avait de nombreux établissements ; il est assez difficile d'apprécier l'importance de ces établissements auxquels on a pourtant généralement donné le nom de *préceptories.* C'est ainsi du moins qu'ils sont désignés dans les différentes pièces du procès des Templiers. On trouve un Humbert, *précepteur d'Avalleur* ou *Valleure* en 1294 ; un Jacob, *précepteur de Villaribus* en 1292, Etienne *précepteur de Sanciaco* en 1300. Aymon, dernier précepteur de Barbonne (1312), un autre Etienne à Villiers Herbisse (*Villere Herbini*) en 1300 ; enfin Pierre Picardi, précepteur de la Loge Lyonne (Loages), dans la forêt d'Orient (2). L'ordre avait également des maisons à Fresnois (Frenexo), au Mesnil-Saint-Loup (3), à Payens. Un accord entre le grand-maître

« voluntatem suam in incidendo, vendendo et ad terram arabilem redigendo, et de glandi et de pastu ; ità quod neque ego neque hæredes mei possumus venire contra venditionem istam. In cujus rei memoriam et perpetuam firmitatem præsentes litteras feci, confeci et sigilli mei munivi roborari. Actum Meludine anno Domini millesimo ducentesimo nono, mense octobri in festo beatorum apostolorum Simonis et Judæ (Dépôt des archives de l'Aube). »

(1) Cette forêt contenait 2,500 arpens.

(2) Voyez la charte copiée à part.

(3) *Topographie de Courtalon*, p. 162. Les Templiers s'y établirent en 1162, puis la seigneurie en passa au commandeur de Coulours.

du Temple et les religieuses de Notre-Dame de Troyes en 1254 parle de la préceptorie du Perchois et de celle de Bonlieu où existait une chapelle en 1280 (1). On trouve un titre de 1292 qui prouve qu'ils possédaient une maison à Lévigny et un hôpital près de Gérodot.

Tel est à peu près l'ensemble des possessions de l'ordre du Temple dans le département de l'Aube; malheureusement on n'en trouve, pour ainsi dire, aucun vestige matériel. On m'a assuré que l'église du Mesnil-Saint-Loup qui remonte à une époque très-reculée, porte quelques sculptures pouvant être du temps des Templiers : à Gérodot, il existe encore quelques ruines que la tradition fait dater du même temps; mais des préceptories de Troyes et d'Avalleur, il ne reste que des constructions récentes; celle de Troyes fut incendiée en 1628, celle d'Avalleurs a été reconstruite en partie au XVIe. siècle.

II.

Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

L'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem s'établit à Troyes de bonne heure également, et y possédait une maison dès 1165; mais la présence des Templiers nuisit long-temps à son développement, et jusqu'à la destruction de ceux-ci, les Hospitaliers n'eurent guère que la Commanderie de Troyes dans toute l'étendue du territoire composant maintenant le département de l'Aube. Ils entrèrent vers 1312 en possession des biens de leurs rivaux et dès-lors leurs établissements devinrent aussi riches que nombreux. J'ai trouvé une charte de 1346

(1) Cette pièce commence ainsi : « A touz ceuz qui ces présentes lettres « verront, frère Guy de Basseville, grand-maistre et commandeur des « maisons de l'ordre du Temple en France, salut en notre Seigneur « Jésus-Christ, etc. (Dépôt des archives de l'Aube).

où il est parlé des Commanderies de l'hôpital de Bonlieu et d'*Oriant* (1).

Une transaction du 19 avril 1355 entre les religieux de Mores et Guillaume de Fontenay « *de la sainte maison de l'hôpital* « *de St.-Jean de Jérusalem et humble prieur en Chempagne,* » attribue aux dits religieux la moitié de la haute et basse justice et des droits de four de Buxières. Bernard de Montaigu leur avait vendu les terres de Rosson et d'Aillefol en 1328. Nous allons maintenant énumérer les principaux domaines possédés par les Hospitaliers. En 1390, ils achetèrent Lévigny ; en 1433, la ferme de la Picarde ; Willemorien en 1541, le Bois de Lévigny en 1553, Maurepaire et la Loge Lyonne, par la donation d'un chevalier de l'ordre, Pierre Genier, qui en était usufruitier (1574), Le Pavillon (1592) sur lequel le commandeur de Troyes avait le droit de dixmes (2). Ils avaient également, mais sans que nous ayons pu retrouver les dates des acquisitions, Chappe, où se trouvait un hôpital de l'ordre (3), la Chapelle-Vallon qui relevait du commandeur de Troyes (4), la Chapelle-Saint-Luc, Droup-Saint-Basles, Gérodot où existait une chapelle, Lingey, la Loge-aux-Chèvres, Laines-aux-Bois, le Mesnil-Saint-Loup, le Mesnil-Vallon, Messon, Milly, Prugny, Payens où existait encore un hôpital en 1641, Saint-Parre-les-Tertres, Saint-Phal, Saint-Mesmin, Sivrey, Savières, La Tauxelle, Trouarn-

(1) « A touz ceuz qui ces présentes lettres verront et orront, nous « Gives de Nouvo, segneur de Waudemor, boutailler de France, salut. « Comme discors fust et ait esté entre religieuses et honnêtes personnes « frères Pierre Bomant, commandeur de la maison de l'Hospital de « Bonlieu et ses appartenances, et Gui de Puingt, commandeur d'Orient, « et les autres commandeurs qui ont esté ou auraient passé devant eulx, « d'une part. Et nous Gives de Nouvo, d'aultre part, etc. » (Dépôt des archives de l'Aube).

(2) Topographie de Courtalon, page 66.

(3) Ibid. page 85.

(4) Ibid. page 97.

Le-Grand, Thennelières, Urville et Rosnay, mouvant de la commanderie de Coulours.

Il n'est pas aisé de préciser les circonscriptions des commanderies; il existe à ce sujet une grande confusion due, pour l'Aube, au manque presque complet de papiers terriers. Jusqu'au XV[e]. siècle on trouve également citées, celles de Troyes, de Thors (1), d'Avalleurs, d'Oriant, de Bonlieu, de Saint-Phal et du Perchois (2). Peu à peu ces établissements se confondirent (3). J'ai trouvé une charte de 1415 où il est parlé de « frère Nicaise de la Haye, commandeur de Bonlieu, et frère Hubert de Cor, commandeur d'Oriant. » Le Perchois fut long-temps un hôpital, et dans certains actes on en parle comme d'une commanderie; au siècle dernier, il y avait encore un bâtiment à deux ailes, où venait quelquefois le commandeur de Troyes; de plus, à la ferme dite de l'Hôpital et située à très-peu de distance, on trouve des traces de fossés; ce ne fut que plus tard que Troyes, Avalleurs et Thors de-

(1) Thors est un village à 13 kilom. de Bar-sur-Aube. Je n'ai pu retrouver presqu'aucun document sur cette commanderie à laquelle étaient rattachées celles de Maisons et de Corgebin, villages voisins, mais appartenant l'un à l'Aube et l'autre à la Haute-Marne. C'est aux archives de ce dernier département que sont toutes les pièces y relatives: seulement je sais que c'est un bénéfice important. Le 10 mai 1607, messire François de Rabutin, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Bussy, etc., fit acte de foi et hommage entre les mains du frère Pierre de Foissy, commandeur de Thors, pour sa baronnie de Bussy. La commanderie avait une chapelle et plusieurs maisons à Bar-sur-Aube, une tour à Courcelles avec droits de haute et basse justice. Dans ce territoire se trouve une pièce de terre en dépendant et encore nommée *La Croix du Temple.*

(2) M. le curé de St.-Phal m'a assuré, en 1848, qu'une commanderie avait existé dans le pays; la tradition au moins est positive à ce sujet.

(3) Dans les pièces officielles : Philibert de Villiers de l'Isle-Adam, commandeur de Troyes, Bonlieu, l'Orient, etc. (1520).

vinrent trois chefs-lieux positifs. La commanderie de Troyes acquit même un tel accroissement qu'il fallut la diviser ; c'est alors que fut créée celle de Coulours (1592) (1). Pour en donner une idée, nous allons citer les maisons que les Hospitaliers avaient dans la seule ville de Troyes. La première fut une maison de la rue du Temple que leur vendit le comte de Champagne en 1265 ; ils en reçurent une autre dans la rue St.-Jacques, de Emmeline Poivrier ; ils en possédaient dans les rues de la Pie, des Planches, de la Grande Tannerie, de la Corderie, de la Draperie, de la Fannerie, du Marché aux Changeurs, Champeaux, de la Madeleine, des Bains, des Buchettes, des Clochettes, place Saint-Pierre, plusieurs dans la rue du Temple, en tout plus de vingt-cinq maisons (2).

L'hôtel de la Commanderie, brûlé au XVIIe. siècle, fut rebâti en 1634 par Noël Bruslart de Sillery ; il n'en reste plus rien aujourd'hui que quelques communs nullement curieux. Celle d'Avalleurs, bâtie sur une colline qui domine Bar-sur-Seine, était, dit-on, fort remarquable. C'est à présent une ferme ; l'habitation semble avoir été relevée au XVIe. siècle sur les fondements d'un édifice plus ancien ; sa forme est celle d'un grand quadrilatère aux angles duquel étaient jadis quatre tourelles à toits aigus, une seule subsiste. Sur la façade sont percées deux fenêtres à meneaux carrés, il y en a de semblables sur le côté opposé. A l'intérieur est une cheminée très-

(1) Au siècle dernier, le commandeur de Troyes était seigneur de Censey, Saint-Julien, Menois, La Chapelle-Vallon, Trouarn en partie, etc.

(2) Ces détails sont tirés d'un registre manuscrit conservé au dépôt des archives de l'Aube et intitulé : « Ce sont les titres d'accroissements, d'hypothèques et aultres escriptures qui parle (*sic*) pour les rentes et censives qui sont dues tant en la ville de Troyes que es faubourgs S. Jacques, Croncels, Trevoye, et aultres titres concernant les droictz de la justice, franchises, privilèges et aultres droictz et affaires de la commanderie dudict Troyes, suyvants qu'ils sont escrits et cottés cy après particulièrement (1610).

remarquable (1). Au premier étage est la salle où se rendait la justice ; au-dessus de la porte ; l'écusson de Mathieu de Choiseul, commandeur en 1470 ; au-dessous, une cave où l'on pouvait entrer en voiture et à l'extrémité de laquelle se trouve un souterrain circulaire creusé dans le sable ; tout autour sont des espèces de niches, séparées par des colonnes romanes. Plusieurs légendes se rattachent à cette bizarre construction ; dans le pays on dit généralement que c'était le lieu où les Templiers battaient monnaie. Au-dessus de la porte principale de la Commanderie sont dessinés trois écussons aux armes des Choiseul (2). L'église de la Commanderie remonte au XIIIe. siècle. Son extérieur d'un style sévère ne porte aucun ornement, sauf quelques modillons supportant des corniches, et quatre contreforts de chaque côté ; le portail est détruit, du côté nord seulement est une petite porte en plein cintre et dont le tympan est orné d'une croix grecque, au-dessus un écusson portant 5 barres. A l'intérieur l'édifice est mieux, il n'a qu'une nef, les voûtes sont en ogive ; les nervures, deux à chaque travée, sont arrondies, et les points d'intersection ornés de fleurons. Les chapiteaux, sur lesquels se posent ces nervures, portent presque tous des feuilles de plante ; un seul est chargé de trois personnages dont les corps se terminent en fleurs, mais leur état de dégradation ne permet pas de deviner l'explication de ce sujet. Près de l'emplacement de l'autel on voit une piscine géminée, formée de deux arcs en ogive ; au-dessus et à gauche est une console d'un style plus récent, composée de feuilles frisées et de fleurs.

(1) Elle est gravée dans le Voyage archéologique dans l'Aube, par M. Arnaud.

(2) L'écusson du centre porte les armes de la Religion seules ; ceux de droite et de gauche portent de Choiseul, au croissant, un abîme sur la croix et au chef de la Religion.

Sur le devant se trouve encore une fois l'écusson des Choiseul.

Je suis parvenu à recomposer la liste chronologique des commandeurs de Troyes, je n'ai pu faire de même à l'égard de ceux de Thors et Avalleurs (1). J'aurais voulu retrouver la succession complète des précepteurs du Temple, mais je n'ai pu recueillir que quelques noms épars. A Troyes, Arthur de Wisemale (1287), Nicolas de Serres (1292), Fulcon (1300), Pierre de Cercellis (1303-1318).

(1) Liste des Commandeurs de Troyes (O. de St.-Jean-de-Jérusalem).

1211 Godefridus.
1294 Jean de Nanteuil, grand-prieur de France.
1304 Anthéaume de Wallis.
1344 Henri de Neufchâtel.
1343 Guy de Pringy.
1353 Guillaume de La Mothe.
1366 Jacques de Gien.
1379 Antoine de Wallis.
1405 Ferry de la Ferté.
1406 Ferry de Rampart.
1421 Adam de St.-Jean.
1422 Jean Moreau.
1452 Guy de Wasselin.
1470 Jacques Serpe, commandeur de Troyes, Coulours, Payans, Orient et Bonlieu.
1481 Oudinot Mangot.
1484 Pierre d'Origny.
1486 Pierre d'Imeville.
1489 Méry d'Amboise, grand-prieur de France.
1498 Philibert de Villiers de l'Isle-Adam, ib.
1525 Pierre de Cluys, id. ib.
1537 Jacques de Bourbon, id. ib.
1539 Philippe de Carléau, grand-prieur de France.
1540 Claude de Baussienville, ib.

Tel est l'ensemble des documents que nous avons pu recueillir sur l'histoire de ces deux ordres religieux dans le département de l'Aube. Ils ne sont pas malheureusement aussi

1554 François de Lorraine, grand-prieur de France.
1559 Jacques Desmarets.
1568 Pierre de La Fontaine, grand-prieur de France.
1573 Henri d'Angoulême, ib.
1591 Charles de Lorraine, ib.
1595 Juvenat de Lannoy.
1601 Noël Bruslart de Sillery, ambassadeur de l'ordre, conseiller d'Etat.
1603 Gédéon de Belle-Brune.
1621 Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France.
1632 Charles de Clinchamps.
1634 Noël Bruslart y revient.
1642 Jacques de La Mothe-Oudancourt.
1716 Claude de Louvières.
1720 Edouard de Bazan de Flamanville.
1747 Jean de Calonne d'Avesnes.
1762 Louis Le Pellegrin de Ganville.
1766 Jacques Le Tonnelier de Breteuil.
1785 Le bailli Dufourt.
1787 Le bailli de Suffren de Saint-Tropez, vice-amiral.
1788-1790 Pierre de Mauléon de Savaillan.

2. *Commandeurs d'Avalleurs* (*O. de St.-Jean-de-Jérusalem*).

1346 Guy de Luingt.
1404 Ferry de la Ferté.
1419 Pierre de Beauffremont.
— Mathieu de Choiseul.
1458 Hugues d'Angoulesme.
— Charles de Choiseul de Lancques.
1503 Elie Dubois, grand-prieur de France.
1540 Guy le Beuf.
1561 Jean Saladin d'Anglure.
1583 Mathieu de Vienne.

nombreux que pouvait le faire espérer la richesse des possessions des Hospitaliers et des Templiers, mais ils sont au moins suffisants pour fixer les principales dates de leurs établissements.

1598 Jacques de Harlay, commandeur de Coulours.
1604 Noël Bruslart de Sillery.
— Jacques de Souvray.
1641 Antoine Saladin d'Anglure.
1669 Jean du Hamel.
1672 Louis Saladin d'Anglure.
— Charles de Gand.
1686 Edme des Crotz des Chon.
1689 Jean du Fresnoy, grand-prieur de Champagne.
1709 N. de Barbizy.
1713 Antoine de La Grange de Marsellange.
1722 Gaspard de Sommièvre.
1732 N... de Ragny.
1733 Jacques de Raigecourt.
1743 N. de Bachecourt.
1759 Louis Le Prudhomme de Fontenoy.
1783-1790 François de Clugny.

Parmi les commandeurs de Thors, nous ne retrouvons que

1503 Elie du Bois.
1540 Guy le Beuf.
1564 Baptiste du Chastelet.
1595 N... du Chastelet.
1607 Pierre de Foissy, grand-prieur de Champagne.
— Charles de Choiseul d'Esguilly.
1725 N.... de Laval-Montmorency.
1762 Jean de Foudras.
1776-1790 M. de Ladmirault.

APPENDICE.

Acquisition par les Templiers de la Loge d'Orient en août 1292.

A tous cels qui verront et orront ces presentes lettres Jehan Limonniers citiens de Troyes, garde dou scel de la prévosté de Troyes salut. Saichent tuit que par devant Jehan de Vitry clerc et Henri Damerois citien de Troyes jurés et établis à cez faire à Troyes, de par N. S. le Roy vinrent en propres personnes Climence de Ranières, citien de Sens et Felise sa fame, aus airsiez et pourveux recognurent de leurs bonnes volontez sans force, sans baraz et sans aucune déception, mais pour leurs profits et pour leurs propres besoigns faire plus profitablement si comme ils disoient et affirmoient par devant lez dits jurés de leur commun assentemant, ont vendu et en nom de bonne et loyale vendüe laissié quitté et otroyé à tous jours mais sans nul raport à aus ne de leurs hoirs, à religieuse personne et honeste frère Hugue de Patau, humble commandeur de la chevalerie du Temple en France achetant et acquerant au nom de lui et de ladite maison, pour lui et pour ses frères et pour leurs successeurs, une maison ou loige laquelle est appelée communément la Loge d'Orient, le Treffons et les appartenances de la dite loige ensemble toutes les maisons, les granches, les bergeries et toutes les autres appartenances; ainsine comme elles se comportent dedans la cloison ou dedens le clos de la dite loige. De rechief, quatre cents arpens ou iqui environ tant de terres arables que de prez, de bois et d'estangs, que li-dessus nomé Clemens et Felise avoient sy comme ils disoient et estoient veu à avoir mouvans de la censiue de la maison du Temple, assis en la justice des frères de la chevalerie dou Temple, ou parrochaige de Beuronne en la Dyocèse de Troyes, lesquiex héritaiges nobles hommes

et de bonne mémoire messire Lyonies jadis chevalier, demeurant à Mery, qui alez est de vie à mort, sy comme on dit, vendi ça en arrière sy comme lediz Climens et Felise disoient. Derechief, ils ont vendu au dit acheteur en la manserre dessus escripte toutes aultres choses que il avoient, tenoient, pooient et devoient avoir tant seulement en ladite maison ou Loige et es appartenances d'icelle en terres arables en prez, en estangs, en eaues, en bois, en pasturez, en pasturaiges, en us et coutume de bois et pasturez et en toutes aultres manières et profits quels qu'ils soient que ils avoient au jour de la confection de ces presentes lettres, exceptés tant seulement les fruits des terres et des arbres de ceste presente année ou de ceste moisson presente. Ensemble toutes les brebis et les bestes que ledit vendeur ont et avoient desdites terres et arbres et branches, lesquiex fruits, berbis et austres bestes lidit vendeur avoient eu et reçeu parfaitement sy comme ils cognurent par devant les dits jures à tenir et à avoir tous les héritaiges dessus nommez desdits acheteurs de sesditz frères ou de leurs successeurs ou de ceux qui auroient cause d'aus à touz jours mais paiblement et quittemant en nom de pur et loyal vendue. Pour le prix et pour la somme de 1200 livres de tournois petite leurs quittes, desquiex deniers ledit vendeur se tinrent dou dit religieux pour bien paie en pecune nombrée sy comme ils cognurent par devant les dits jurez. De rechief, pour ce establir en propre personne par devant aux Thiebaus, frères doudit Clement, volt, lou etagrès, veut, loe et agree et apreuve de tout en tout la vendue dessus dite; en la manière et en la somme que lidessus nommé Clement et Felise l'eut faite. Desquiex maison et Loige dou Treffons et de toutes les appartenances, c'est assavoir, des terres arables, prez, estangs, yaux, bois, usaiges de bois et de pastures et de toutes autres choses à la dite granche apartenans lidessus nommes Climent et Felise sa fame et Thiebault se devesteirent de tout en tout audit

frère Hugues; en ladite maison dou Temple et en sesdits frères touz la droite toutes la auctions et toutes les raisons veaux et personnes que lidessus nommez Clement Felise et Thiebault avoient, devoient et pooient avoir par quelconques titres raison ou cause en tous les biens ci-dessus diz vendus et y appartenances d'iceux retenant à aux nulle chose de droit de propriété de possession. pour aus et pour leurs hoirs et biens dessus nommés promettant lidessus Climent Felise et Thiebault pour aus et pour leurs hoirs par leurs foyz de leur cors, corporèlement données en la main desditz jures, que contre ces devant dite vendue, cession, concession, quittance translation et antre toutes les autres choses devant dites par aus ni par autre en apert ne en report ne en autre manière que le que elle soit ne venront ne feront venir droict ne auction ne raison ne reclameront ne reclamer ne feront et biens dessus dits vendus par aus ni par autres a nul jour du monde. Ançois au dit frère Hugues et à ses frères et à leurs successeurs, ou à ceux qui auraient cause d'eulx, la garantiront delivreront et deffendront vers tous et contre tous à leurs propres couz et despens au jugement et hors jugement et peuront le plais à aus toutes les fois qu'il en seront requis sous peine de tous couz et de tous domaiges à rendre et à restablir aux dits religieux ou à leurs successeurs que ils diroient que ils auroient euz et encourru pour le desfaut des convenances dessus dictes, nommé, tenues, seur lesquiex couz et domaiges (se aucuns il y en avoit) lidit religieux ou leur successeur en seroient creu par leur simple sairement sans autres preuves amener. Pour lesquiex chose plus seurement tenir et garder lidit Clemens Felise et Thiebaut en ont obligé auxdits religieux ou à leurs successeurs aus et leurs biens et leurs hoirs et les biens des hoirs meubles et non meubles présens et à venir et quant à ce souzmis et obligez aus et tous leurdits biens en la juridiction Nostre Seigneur le Roy, les Bailly et le Prévost de Troyes ou qu'ils

soient en tels maniere que ledit bailly ou prevost le puissent et doient contraindre par la prise et par la vendue de leurs biens, à tenir et à garder les promesses dessus dites ainsi ne comme de choses cognues et adjugée des dessus nommés bailly et prevot, au jugement. Et renoncèrent en ce fait par leurs dites fois à ce que ils puissent dire que ils n'aïent eu et reçu desdits religieux, lesdites 1200 livres en bons deniers comptant et pour la dite cause et que ils aient esté de ceu en ceste dite vendue outre la moitié du droit pris à tous priviléges de Croy, pris et à prendre, à toutes franchises bourjoises dou Roy de France et de touz autres seigneurs à toutes aides de droit de canon et de loy à toutes exceptions de Barat et Fricherie, espéciamment la dite Felise à toute exception de douaire et des dons faitz par nous et de toutes choses qui en ce fait leurs pourraient valoir et aux dits religieux nuire et au droit qui dit que généraus renonciations est de nulle. En témoins desquiex chose à la requeste desditz vendeurs par le rapport desdits jurés, je ai scellé des lettres dou scel de la dite prévosté, sans le droit nostre seigneur le Roy. Ce fut fait présent devant le Dazenier et Jehan le Haubergier, l'an de grace mil deux cens quatre vingt et quatorze, le mercredy après la feste de l'Assomption de Nostre Dame, scellée en cire verte sur double queüe de parchemin passée dans le ply.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1850

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

(SÉANCE DU 14 MARS 1850).

Présidence de M. DE VERNEILH, inspecteur-divisionnaire.

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. Félix de Verneilh, inspecteur-divisionnaire de la Société.

Siégent au bureau MM. de Caumont, Bizeul, Gaugain, Lambron de Lignim et le c^te^. de Mellet.

M. Georges de Soultrait remplit les fonctions de secrétaire. On remarque parmi les membres présents MM. l'abbé Martin; de Glanville, de Rouen; de Fontenay, d'Autun; Thevenot, de Clermont; le c^te^. d'Hericourt, d'Arras; le c^te^. Roger de Bouillé, de la Nièvre; Richelet, du Mans; l'abbé Roux, de la Loire; d'Alvimare, de Dreux; Anatole Dauvergne, de Coulommiers, etc.

M. le trésorier de la Société donne communication de la correspondance.

M. l'abbé Le Petit, curé de Tilly, secrétaire-général de la Société française, écrit pour recommander à la Société l'église de Norrey, édifice remarquable dont les réparations commencées sont interrompues; la commune de Norrey va s'im-

poser extraordinairement pour subvenir à une partie des frais, mais cela ne suffira pas. M. Le Petit demande que la Société intervienne près du Ministre en faveur de Norrey. M. de Caumont en entretiendra M. Mérimée ; déjà il a écrit ces jours derniers à M. Danjoy, architecte.

M. Emmanuel Paty entretient la Société de l'église St.-Pierre de Dreux, monument intéressant sous tous les rapports qui aurait besoin de réparations ; il a fait sur cet édifice un travail complet dont il lit quelques fragments relatifs aux vitraux de la fin du XVe. siècle ou du commencement du XVIe., qui en garnissent encore les fenêtres ; il donne en entier la description fort détaillée de deux verrières de l'abside représentant quelques traits de la vie de la Vierge ; M. Paty s'étonne de voir dans l'une de ces verrières la représentation de la naissance du Sauveur accompagnée de circonstances ordinaires de l'accouchement des autres femmes ; comment se fait-il que la sainte Vierge soit couchée, comment expliquer la présence des deux sages-femmes qui figurent dans le vitrail?

M. Paty termine en exprimant le vœu que bientôt l'on répare l'église St.-Pierre et que l'on restaure les bas-reliefs qui ornaient quelques-unes de ses parties.

M. de Mellet s'associe aux idées et aux vœux de M. Paty, seulement il demande à faire une observation iconographique sur l'explication du vitrail de la naissance du Christ ; cette attribution lui paraît inadmissible, presque jamais on n'a figuré la Vierge enfantant dans la douleur ; il est beaucoup plus naturel de voir là la naissance de la Vierge;d'autant mieux que les autres scènes du vitrail sont tout-à-fait conformes à celles de la vie de sainte Anne et de saint Joachim, de la légende dorée. La verrière représenterait donc plutôt la Légende de sainte Anne. M. de Mellet a vu avec grand plaisir les beaux vitraux anciens de Dreux, seulement la fabrique en a fait placer dans le chœur de fort laids, auxquels le verre blanc serait de beaucoup pré-

férable, il demande que la Société française émette le vœu de voir supprimer ces vitrages.

L'assemblée partage cette opinion; le président décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. le président proclame membre de la Société française M. Chauvet, ingénieur, ancien agent-voyer en chef du département de l'Allier. M. Chauvet est possesseur de nombreuses collections de médailles, poteries, cippes, bornes milliaires, tombeaux, etc. Il compte en former un musée à Vichy.

M. de Caumont annonce la nomination de M. d'Alvimare au poste d'inspecteur du département d'Eure-et-Loir.

M. le président rend compte de l'emploi de quelques fonds qui lui avaient été accordés par la Société pour réparations à l'ancienne abbaye de Solignac en Limousin. La somme de 150 francs avait été votée pour l'exécution de moulages dans la cathédrale de Limoges, destinés au musée de la ville, qui devait aussi contribuer à cette dépense; mais, lors des troubles de 1848, on fut obligé de convertir le musée en caserne; le transport des divers objets d'art absorba les fonds destinés aux moulages, et les cent cinquante francs de la Société française sont insuffisants pour cette destination, toutefois M. de Verneilh demande que cette somme soit conservée. M. de Caumont fait observer que les fonds votés par la Société doivent être employés dans le délai de deux ans, cependant il est d'avis que la somme soit conservée et la Société approuve cette disposition.

M. le président lit le rapport suivant de M. l'abbé La Curie sur l'arc de triomphe de Saintes :

RAPPORT DE M. L'ABBÉ LA CURIE.

« A l'entrée de l'un des faubourgs de Saintes, très-probablement le *noverus* du poète Auzone, s'élevait, il y a peu d'années encore, un arc de triomphe bâti sous Tibère, et

dédié à Tibère, à Germanicus et à Drusus. Les trois inscriptions votives se lisaient sur la frise faisant face à la ville, une inscription, occupant la frise du côté du faubourg, portait le nom du prêtre d'Auguste qui avait élevé le monument.

« Bâti dans une prairie sur la voie militaire de Bordeaux à Poitiers, cet arc de triomphe s'est trouvé enclavé dans un pont construit sur cette prairie lorsque la Charente a eu changé son cours.

« Par suite d'une mesure prise par le génie, le pont a dû être démoli, il gênait la navigation et retenait les eaux; abandonné à lui-même, n'ayant plus pour le contrebutter les arches du pont, l'arc de Germanicus serait tombé tout d'une pièce, attendu qu'il surplombait d'un mètre. Sa démolition fut résolue par le comité des monuments historiques. Cette opération délicate était facile, elle devait être confiée à des hommes entendus. Démonter l'édifice, le figurer couché sur un terrain assez vaste et en aligner les assises était chose faisable; puis, après avoir rétabli l'aplomb du stylobate, par une assise supplémentaire, on eût pu remonter l'édifice et lui laisser sa physionomie.

« Le comité historique n'a pas suivi une marche aussi naturelle. L'architecte patenté et largement rétribué est venu à Saintes, et sans dire gare, sans prévenir l'autorité, il a passé un marché avec le sieur Prévost, entrepreneur de maçonnerie, et nous avons vu les pierres du vénérable édifice, tombant d'une hauteur de 15 mètres, se briser sur le pavé. Les pierres de la frise, chargées d'inscriptions, n'ont pas été mieux soignées, et nous pouvons assurer que les inscriptions votives sont entièrement perdues.

« Après six ans le chargé du ministère est revenu à Saintes pour rebâtir l'arc de triomphe si maladroitement détruit. Le nouvel édifice, plus rapproché du faubourg de quelques mètres, n'aura rien conservé de sa physionomie première.

Le voici monté jusqu'aux assises qui se trouvaient au niveau du pavé du pont dans lequel il était enclavé, et jusqu'à ce jour on y a fait entrer *cinq* pierres de l'ancien édifice, le reste est entièrement neuf. M. Mérimée, à son dernier voyage à Saintes en septembre dernier, a gourmandé l'entrepreneur de n'y avoir pas mis assez de pierres neuves.

« En résumé, nous aurons une édition revue, corrigée et augmentée de l'arc élevé par nos pères à la gloire de Germanicus, si tant est que cet arc soit jamais debout. Les ouvriers eux-mêmes disent qu'ils ne pourront pas arriver au couronnement avant la chute de l'édifice. Les gens sensés désirent voir mener à fin cette entreprise, et ils se proposent de faire graver sur une plaque de marbre les noms de MM. du comité des monuments historiques, pour faire passer à la postérité la honte qui doit s'attacher à une entreprise aussi peu sensée de la part de ceux qui se disent les conservateurs de nos monuments.

« Un homme d'esprit de Rochefort a consacré par la gravure cette bévue de nos conservateurs. Il représente l'arc de Saintes sous trois phases ;

1°. Le passé. L'arc tel qu'il était avant qu'on l'eût pris en considération pour le conserver.

2°. Le présent. Un amas de pierres en désordre.

3°. L'avenir. Un arc de triomphe fort coquet de jeunesse et parfaitement profilé.

M. Victor Petit atteste la vérité des faits énoncés dans ce rapport.

M. Joseph de Fontenay se plaint aussi de la manière dont on a restauré la porte romaine de Saint-André, d'Autun, il craint que le bel arc de triomphe, connu sous le nom de Porte d'Arroux, ne subisse une restauration pareille. Si ce comité des monuments continue à faire médicamenter ainsi

les monuments anciens par les architectes de Paris, ceux-ci auront bientôt tué leurs malades, et la France qui paye cher pour conserver sera débarrassée de ce soin dans quelques années, il n'y aura plus que des pastiches que l'on pourra laisser choir sans inconvénient.

M. de Caumont lit une note de M. l'abbé Crosnier sur le même sujet.

M. le président de Verneilh déplore cette manière de restaurer les monuments, en commençant par les jeter par terre; il est question en ce moment de démolir la tour de la cathédrale d'Angoulême pour la refaire plus solidement, tandis qu'elle est parfaitement solide; M. de Fontenay annonce que Mgr. l'évêque d'Autun s'est opposé à un projet semblable : un architecte de Paris voulait aussi démolir la flèche de sa cathédrale.

M. le Président dit que la Société pourrait émettre le vœu que l'on se contente de consolider tous les monuments sans les restaurer, sans vouloir les remettre à neuf. L'assemblée s'associe à ce vœu.

Au sujet de ces restaurations de monuments, M. de Caumont se plaint vivement de la négligence des architectes officiels qui viennent fort rarement, quelquefois même pas du tout, surveiller l'exécution des travaux qui leur sont confiés.

M. Richelet appuie ce que vient de dire M. de Caumont; par le peu de soin de l'un de ces architectes du gouvernement, l'une des plus belles verrières de la cathédrale du Mans a été enfoncée par la chute d'un échafaudage mal placé. Il donne ensuite quelques renseignements sur un nouvel aquéduc découvert près de la ville du Mans. Déjà trois autres aquéducs étaient connus sur différents points, l'un de l'autre côté de la Sarthe, deux autres en-deçà, se dirigeant évidemment sur la ville. Dernièrement l'administration municipale, désireuse de procurer de l'eau en plus grande abondance, crut devoir faire faire une tranchée au fond d'une vallée pour y chercher une couche aquifère, et l'on découvrit, à une pro-

fondeur de trois à dix pieds, un nouvel aquéduc différent dans la construction de ceux connus jusques-là. Les autres sont construits en béton et en petites pierres cassées noyées dans ce béton. Le nouvel aquéduc au contraire est en petit appareil et manque de radier, tandis que les autres en sont pourvus et sont même parfaitement cimentés à l'intérieur. Du reste, ajoute M. Richelet, il serait difficile de rien préjuger sur cette découverte, avant que les fouilles n'aient été poussées plus loin.

M. Godard-Faultrier fait la communication suivante sur les moyens propres à assurer la conservation des monuments.

NOTE DE M. GODARD-FAULTRIER.

« Nos édifices publics et privés ont, vous le savez, à craindre bien des sortes de vandalisme ; mais je ne crois pas qu'il en soit de moins excusable que celui de certains architectes qui, sous prétexte d'unité de style, et plus encore dans un but intéressé, dont peut-être ils ne se rendent pas compte, veulent remanier en tous sens nos vieilles cathédrales. Et Dieu sait quels remaniements ! remaniements de vitraux, de sculptures, d'ameublements, de charpentes, de chapelles, de tombeaux, de pavages, que sais-je !

« Toutes ces émeutes contre nos fragiles antiquités, nous paraissent fort inquiétantes.

« Un tel remue-ménage, assez ordinairement entrepris sans urgence, compromet infiniment plus la durée de nos édifices nationaux, qu'il ne leur est utile.

« Combien de voûtes, de colonnes, de pilastres, de charpentes, de vitraux parfaitement solides, ont été ébranlés, anéantis ou détériorés par excès de ferveur même archéologique.

« M. de Talleyrand répétait souvent à l'adresse de ses employés en diplomatie : *moins de zèle, messieurs, moins de*

zèle. Ne serait-il pas à souhaiter que le gouvernement et votre Société tinssent le même langage à ces architectes qui ne prennent pas garde qu'en touchant sans motifs sérieux aux pierres d'une cathédrale, ils en détruisent *le vrai ciment, c'est-à-dire l'habitude séculaire d'exister et d'être liées entr'elles par la force de cohésion.*

« Qui donc nous délivrera du trop de zèle ?

« Vous l'entrevoyez, Messieurs, c'est, je crois, la suppression *du traitement proportionnel.* L'idée n'est pas neuve, votre Société l'a déjà, si je ne me trompe, manifestée quelque part, mais il est des choses qu'on ne peut trop répéter, et tenez pour certain qu'avec le temps et cette persévérance, dont M. de Caumont nous donne à tous l'exemple, cette idée se fera jour, soit plus tôt, soit plus tard.

« Que le gouvernement assure donc à ses architectes *un salaire seulement fixe*, et ils se borneront en général aux *réparations d'entretien*, aussi nécessaires que les autres sont habituellement dangereuses. Nos édifices publics y gagneront en durée et le trésor en économie. Cessons de mettre nos églises aux prises avec l'esprit d'intérêt, car, MM., pour être architecte, on n'en est pas moins homme.

« Il va sans dire que ces observations critiques n'atteignent en aucune façon ceux qui tremblent à la seule pensée de voir une pierre se détacher du front de nos vieilles basiliques.

« Ce système offrant au trésor une incontestable économie, lui permettra de ne point redouter un autre projet que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, non que j'en espère la mise en pratique immédiate, mais je vous le présente comme une semence, comme un point de départ pour l'avenir.

« Les édifices publics ne sont pas les seuls curieux en matière d'art et d'archéologie, les *édifices privés* ont aussi leur mérite et la plupart de ces derniers tombent sans bruit sous le marteau des propriétaires.

« Comment amoindrir ce mal ? en intéressant les possesseurs.

« Qu'une loi, par exemple, dégrève de certains impôts tout édifice privé, classé au nombre des monuments historiques par une commission spéciale, et l'existence d'un grand nombre de nos charmants logis du moyen-âge ne sera plus compromise.

« Dans ce système ils se gardent par eux-mêmes, insigne avantage que n'offre aucun autre moyen de conservation.

« Mais il convient de ne pas se borner à protéger les monuments publics et privés de nos cités, il est opportun encore d'aller sauver ceux qui, dans nos landes et nos bois, sont journellement troublés au sein de leur solitude par les coups redoutables des casseurs de Mac-Adam ; il s'agit ici de nos pierres celtiques dites *dolmens*, *cromleks*, *peulvens*, etc.

« Il serait fort aisé d'assurer leur conservation, si l'autorité se bornait seulement à faire insérer dans les *cahiers des charges* la condition expresse de les épargner.

« En résumé donc, je demande :

« 1°. La suppression du traitement proportionnel des architectes et l'admission unique *du salaire fixe* en matière d'édifices publics ;

2°. Un léger dégrèvement d'impôts à l'égard des propriétaires, soigneux conservateurs d'édifices privés classés parmi les monuments historiques ;

3°. La teneur dans les cahiers des charges de la condition de respecter nos monuments celtiques et autres, dans les campagnes, mettrait fin à beaucoup d'actes de vandalisme.

« Je ne formule aucune proposition, Messieurs, je me borne à vous exposer divers moyens de conservation, les soumettant à vos lumières pour qu'ils en reçoivent leur complément indispensable. »

M. le c^te^. de Mellet s'associe aux idées émises par M. Godard-Faultrier ; seulement il craint que le projet de dégrèvement des constructions anciennes soit impossible à obtenir, en ce moment du moins. Il parle ensuite de l'inconvénient qu'il y a d'envoyer des architectes de Paris pour restaurer les monuments des provinces ; il vaudrait certainement mieux que ces monuments fussent confiés à des architectes du pays, ce serait bien plus dans l'esprit de la décentralisation, mais il serait difficile de trouver toujours dans les provinces des artistes capables de ces restaurations.

Il existe en revanche, à Paris, des architectes qui ont fait une étude théorique et pratique approfondie des divers styles du moyen-âge. M. de Mellet serait donc d'avis que, sans formuler rien d'absolu, les réparations des monuments du moyen-âge fussent confiés de préférence aux architectes des départements où ils sont situés, quand ils sont dans les conditions requises pour le faire convenablement ; mais qu'à défaut d'architectes du pays remplissant ces conditions, on s'adressât à des architectes de Paris ou de toute autre localité.

M. Richelet, sans être positivement d'un avis contraire à celui exprimé par l'honorable préopinant, vient défendre les architectes de province, dont beaucoup commencent à connaître l'architecture du moyen-âge, et se forment tous les jours en l'étudiant pour la théorie et pour la pratique ; du reste, ils ne peuvent rien faire exécuter avant d'avoir soumis leurs plans et dessins aux divers conseils des bâtiments qui les rejettent quand ils ne leur paraissent pas convenables.

M. de Mellet convient, du reste, que certains architectes spéciaux pour les restaurations de cathédrales ont aussi commis quelquefois de graves erreurs archéologiques et iconographiques.

M. le Président annonce que M. l'abbé Arthur Martin veut bien donner communication à la Société de quelques essais de

régénération des formes des ornements et des meubles d'église qu'il a entrepris ; M. Martin prend la parole :

COMMUNICATION DE M. MARTIN.

« La Société française, par l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui touche aux monuments religieux, apprendra avec plaisir les efforts qui se font en ce moment parmi nous pour rendre aux vêtements ecclésiastiques, et à l'ameublement des églises quelque chose de leurs anciennes formes, de la gravité et de la splendeur qui se font désirer depuis si long-temps.

« Ce qui vient de se passer en Angleterre était de nature à fortifier notre zèle et nos espérances ; dans ce pays une révolution de ce genre, commencée seulement il y a dix ans, se trouve aujourd'hui consommée ; l'honneur en revient au docteur Rock, ancien chapelain du comte de Shreusbury.

« Dans une excursion sur les bords du Rhin, entreprise dans un but d'études liturgiques, le docteur Rock vit, à Aix-la-Chapelle, la chasuble dite de saint Bernard, ouvrage en tout cas du XIIIe. siècle. De retour chez lui, il fit exécuter un vêtement tout semblable pour sa consolation personnelle, et s'en servit pour célébrer dans son oratoire privé d'Alton Towers. Les personnes éclairées et pieuses qui l'entouraient trouvèrent un grand charme à revoir devant l'autel les formes amples et majestueuses, les étoffes souples, les plis naturels qui leur rappelaient les vieux vitraux, les vieilles miniatures, les vieilles tombes.

« Welby Pugin, le grand réformateur de l'architecture religieuse en Angleterre, fut appelé à donner son avis et répondit par des expressions d'enthousiasme ; car l'artiste archéologue venait d'entrevoir la possibilité d'établir une complète harmonie dans ses œuvres. Les deux amis se mirent aussitôt à faire une propagande active auprès de leurs connaissances et

le succès de leurs efforts fut rapide, grâce à l'appui d'un des hommes les plus distingués de notre temps, le docteur Wiseman, alors supérieur d'Oscott Collége, et aujourd'hui évêque catholique de Londres. A mesure que Pugin et les nombreux rivaux nourris de ses doctrines élevaient de nouvelles chapelles, l'ameublement était en rapport jusque dans les plus petits détails avec le caractère de l'architecture.

« Pour répondre à ces nouveaux besoins, des fabriques d'orfévrerie, d'étoffes, de broderies, de pavés émaillés surgirent comme par enchantement, et le goût public, dans un pays moins heureusement doué que le nôtre, ne tarda plus à se transformer complètement. Pour enlever tout prétexte à quelques rares oppositions, Mgr. Wiseman jugea à propos de consulter Rome qui ne vit rien que de louable dans le retour aux formes antiques. Aujourd'hui l'accord est unanime, et de telle sorte qu'à la honte de notre industrie, les ornements français sont mis à une sorte d'index, bien qu'on rende hommage à la supériorité de notre main d'œuvre. L'ordinaire à Londres recommande formellement ou la forme romaine ou la forme anglaise d'autrefois. On ne peut rien voir de plus beau que les ornements qu'a fait exécuter Mgr. Wiseman. Quelques étoffes ont été brochées à Lyon d'après les dessins de Pugin; mais ce qu'il préfère, ce sont les broderies en soie sur fond d'or représentant des personnages à la manière usitée par l'art bysantin au XIIe. siècle et renouvelée dans un autre style au XVe. Ce dernier style est celui que Pugin a popularisé. Il est peut-être à regretter qu'il n'ait pas choisi un point de départ meilleur; mais hommage, quoi qu'il en soit, à l'homme d'initiative, de foi et de persévérance qui a produit dans son pays un mouvement d'art et qui a si puissamment secondé un autre mouvement que nous admirons dans l'ordre religieux.

« Qu'il y ait quelque chose, qu'il y ait beaucoup à faire

parmi nous, nul assurément parmi les membres de la Société française qui ne le pense, qui ne le sente, qui ne le dise depuis long-temps, mais sans avoir pu encore obtenir de grandes concessions des manufactures livrées à l'esprit de routine. Non seulement l'art religieux, mais un art quelconque semble avoir disparu dans l'ameublement ecclésiastique. Tout ce que Lyon produit de plus nouveau offre une déplorable absence de style et de caractère grave ou élevé. Les bronzes n'ont fait que suivre la mode du jour et n'ont, en général, traité le style ogival que de manière à mériter la risée des hommes de goût. N'est-il pas à souhaiter que les membres de la Société française persévèrent dans leurs efforts et usent de toute l'influence dont ils jouissent dans les provinces pour stimuler le zèle des artistes qui marchent dans une voie meilleure et pour réformer le détestable goût d'un certain public.

« Quelques faits consolants permettent de penser qu'un mouvement analogue à celui de l'Angleterre n'est pas impossible parmi nous. Dans toute innovation du genre de celles dont on parle il est de toute convenance que l'exemple vient d'en haut. C'est un évêque qui fait parmi nous le premier pas.

« Encouragé par son ami, Mg^r^. Malou de Bruger, dont toute la chapelle a été dessinée par Pugin, Mg^r^. de Dreux Brezé, évêque de Moulins, a voulu que la sienne ou plutôt que ses deux chapelles, celle des fêtes et celle de voyage, fussent exécutées dans le style du XIIIe. siècle, et que tous ses vêtements épiscopaux fussent mis en rapport avec l'orfévrerie. Tous ces objets s'exécutent en ce moment d'après des dessins, où l'art du XIIIe. siècle a, en effet, servi de point de départ, sans toutefois enchaîner la liberté de l'artiste. Il a semblé tout simple qu'en puisant à la plus riche des sources nous restions nous-mêmes. Il est permis de distinguer entre une restauration ou une œuvre purement complémentaire qui interdit toute liberté et une création nouvelle où rien n'oblige

l'artiste à immobiliser sa pensée. Déjà Mgr. l'évêque du Mans, l'archevêque de Rouen, et tout récemment l'évêque de Versailles se sont fait faire des mitres de forme antique. Mgr. l'archevêque de Paris est entré dans cette voie, il porte en ce moment une magnifique étole dessinée par M. Lassus, et l'on brode sa mitre qui rappellera l'art de Notre-Dame : Mgr. le cardinal de Lyon se sert d'une charmante crosse du XVe. siècle et songe à faire plus. Deux ecclésiastiques de Paris se sont fait faire des ornements descendant jusqu'aux épaules, de manière à produire l'effet des antiques chasubles rondes, lorsque pour s'en servir on les relevait sur les coudes. Bien entendu qu'ils ont fait disparaître le malencontreux bougran qui donne aux draperies la raideur du métal.

« Puisse la sécurité publique permettre le développement d'un germe faible encore, mais riche d'avenir. »

M. Thevenot approuve les idées émises par M. l'abbé Martin; il est d'autant plus heureux de voir des prélats inaugurer en France cette rénovation des anciennes formes du costume ecclésiastique, qu'il la croit difficile dans notre pays. Dans la Grande-Bretagne, la différence entre le culte romain et le culte anglican a pu favoriser cette innovation; en France, où nous n'avons rien de pareil, le peuple ne sera-t-il pas choqué de ce changement ? du reste, il se félicite de ce mouvement et désire le voir devenir plus général.

M. de Caumont demande si la Société voudra discuter dans sa séance de vendredi les questions relatives à la peinture murale posées par M. Bordeaux; M. le président donne lecture de ces questions qui sont mises à l'ordre du jour pour la séance suivante ; on formulera aussi dans cette séance les blâmes à émettre sur la mauvaise réparation de l'arc de Saintes, et, à la demande de M. de St.-Germain, sur les vitraux modernes de St.-Etienne de Beauvais.

M. Victor Petit demande qu'une allocation de 50 francs qui

lui avait été accordée pour la restauration d'un tombeau dans l'église des Cerisiers lui soit conservée ; sa demande est favorablement accueillie par l'assemblée.

M. de Caumont dépose sur le bureau un *Mémoire sur les divisions territoriales du Maine*, dont M. l'abbé Voisin fait hommage à la Société.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le secrétaire,

GEORGES DE SOULTRAIT.

Séance du vendredi 15 *mars* 1850.

Présidence de M. de Glanville.

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure.

Siègent au bureau MM. Bizeul, de Blain, de Caumont, l'abbé Arthur Martin et Gaugain.

M. Georges de Soultrait remplit les fonctions de secrétaire. On remarque parmi les membres présents MM. Jobard, de Bruxelles ; le docteur Roux, de Marseille ; Anatole Dauvergne; le comte de Vesvrotte, de Dijon ; le Vte. de Cussy ; Raymond Bordeaux, d'Evreux ; le Cte. de Mellet, inspecteur de la Marne ; de St.-Germain, inspecteur de l'Eure ; le Vte. de Pommereu ; le Cte. Roger de Bouillé, de la Nièvre.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Vte. de Cussy prend la parole :

NOTE DE M. LE VICOMTE DE CUSSY.

Messieurs,

« Permettez-moi d'invoquer votre libéralité, et, j'ose dire, votre justice en faveur d'une église romane du département du Calvados.

« Notre-Dame de Vouilly est située sur un point culminant et au bord de la belle route départementale de Bayeux à Isigny-*les-Beurres*, par la mine de Littry.

« Il n'est pas de voyageur éclairé qui n'ait remarqué avec intérêt une charmante petite porte latérale nord, dont les détails d'ornementation sont aussi finis que possible. Cette baie est encadrée de chaque côté par deux colonnettes à bases régulières, surmontées par des chapiteaux bien fouillés et sur chacun desquels vient reposer une double archivolte formant le cintre du couronnement.

« Trois bandes bien distinctes divisent cette archivolte : la première ou plus extérieure se compose d'une série d'étoiles; la deuxième de zigzags symétriquement opposés; la troisième enfin, de frètes crénelées et lozangées.

« Dans le chœur, séparé de la nef par une très-belle arcade à plein-cintre, dont les proportions et les ornements sculptés rappellent l'époque la plus pure de l'architecture romane, on a découvert, cette année même, derrière un lambris sans caractère et en complète vétusté, une disposition architectonique fort rare, au moins dans cette partie de notre province.

« Sous les fenêtres qui de chaque côté sont au nombre de quatre et ont, au Nord, conservé, sauf une indignement mutilée, le caractère primitif, se trouvent quatre arcatures formant stalles. Chacune d'elles présente trois colonnettes sur-

montées de chapiteaux dont les détails sont parfaitement traités et offrent une décoration variée. Les arcs doubleaux formant le cintre, sont géminés et viennent se rejoindre sur la colonne du milieu qui les supporte en formant ligne de démarcation.

« La face extérieure de cette double arcature présente une archivolte recouverte de moulures et boudins hardiment évidés, et l'ensemble de ce travail est du meilleur effet.

« Je ne vous ai point parlé, messieurs, des murs qui laissent apercevoir l'œuvre en arête de poisson; d'une inscription tumulaire de Duhamel, poète distingué sous François Ier.; du rôle que jouent les sires de Vouilly dans Robert Wace et dans d'autres chroniques, etc., etc., car il est temps de vous faire connaître pourquoi je fais appel à votre générosité. C'est qu'il s'agit de rendre à l'église de Vouilly ses arcatures géminées qui ont éprouvé l'injure du temps, et plus encore celle des hommes; de consolider une des côtières; de restaurer la charmante porte latérale nord, détruite au tiers environ de son archivolte, il y a trente et quelques années, notre cher directeur n'ayant point encore alors appris aux lévites à connaître et à conserver le sanctuaire confié à leur garde.

« M. Delaunay, notre jeune et habile architecte de l'arrondissement, dont plusieurs travaux de restauration nous sont déjà avantageusement connus, a été lui-même frappé de tout l'intérêt que présente cette construction romane, et son devis consciencieux s'élève à 1300 et quelques francs. Or, messieurs, la caisse communale est des plus pauvres; il lui faut pourvoir, au plus tôt, à l'achat ou à la bâtisse d'une maison d'école; la population est clairsemée : enfin, on n'a pu obtenir de ce côté que 350 fr. Une souscription entre les habitants, tous désireux de rendre à leur église une partie de son ancien lustre, en a produit 460, on est en instance auprès du gouvernement pour obtenir quelques secours, et de

votre côté, messieurs, vous ne refuserez pas, j'espère, une allocation à l'église romane de Vouilly. »

M. de Caumont répond que la Société statuera sur la demande lors de la réunion d'Auxerre.

M. de Fontenay présente à l'assemblée le plan du théâtre d'Autun, et explique les fouilles qui ont été exécutées récemment pour reconnaître les détails de ce monument ; il fait observer que son périmètre est plus considérable qu'on ne l'avait pensé jusqu'à ce jour. Après avoir appelé l'attention des archéologues et des architectes sur l'importance de ces fouilles qui présentent le plus grand intérêt sous le rapport de l'art et de l'histoire, il sollicite de la Société française une allocation dont l'emploi serait suffisamment justifié.

M. de Fontenay saisit cette occasion pour déplorer les actes de vandalisme dont il est journellement témoin et exprime les plus vifs regrets de l'enlèvement de la magnifique mosaïque du Bellérophon qui se voyait à Autun. Enfin, il offre à la bibliothèque du Luxembourg divers ouvrages publiés par la Société éduenne : L'*Histoire d'Autun*, magnifique volume enrichi de nombreuses gravures ;

L'*Histoire de l'abbaye de St.-Martin d'Autun*, ouvrage fort curieux, dont le second volume renferme une quantité de chartes et de pièces justificatives, d'une grande importance pour l'histoire du pays ;

Autun archéologique, souvenir consacré à quelques monuments antiques de cette ville autrefois splendide, maintenant un peu abandonnée ;

Fragments d'histoire métallique, volume consacré surtout à l'étude des Jetons et des Mereaux, dont M. de Fontenay a fait une étude particulière.

En quittant la tribune, l'orateur défend sa province du reproche de paresse absolue qui lui avait été fait ; il cite comme preuve ces volumes que la Société éduenne d'Autun a publiés

depuis trois à quatre ans, et qui, à l'intérêt historique et archéologique, joignent la beauté de l'exécution matérielle.

La Société remercie M. de Fontenay de ces belles publications.

M. de Caumont proclame membres de la Société française MM. le Vte. de POMMEREU, FLÉCHET, le Mq^{s}. Xavier de BLACAS, le Cte. François de CARS, Placide POUSSIELGUE, le Vte. de BONNEUIL.

Il annonce ensuite que, sur la présentation de M. Bouillet, inspecteur divisionnaire de l'Auvergne, M. le baron Delzons, juge au tribunal d'Aurillac, est nommé inspecteur du département du Cantal, en remplacement de M. de La Lo, qui ne peut plus remplir ces fonctions.

M. Raymond Bordeaux prend la parole pour répondre aux questions sur la peinture murale que lui-même a posées.

IMPROVISATION DE M. BORDEAUX.

M. Bordeaux déclare avoir rédigé, d'une manière très-précipitée, sur la demande de M. de Caumont, les questions publiées à la page 535 du Bulletin monumental de 1849. Il n'a point eu l'occasion d'étudier ce sujet depuis lors, et il se bornera à expliquer la pensée qui l'a guidé dans la rédaction de ces questions, destinées seulement à provoquer la discussion sur un point intéressant.

La 1re. de ces 13 questions est ainsi conçue : *L'exécution des peintures murales n'est-elle pas aujourd'hui le seul moyen de restituer aux édifices religieux leur aspect primitif, d'en bannir les tableaux sur châssis qui masquent les lignes de l'architecture, et de rendre en même temps, dans les provinces, la vie à la grande peinture?*

« *L'exécution des peintures murales.* J'ai employé ce mot, dit M. Bordeaux, parce qu'il est plus exact que celui de *fresque*, dont on a singulièrement abusé. Aux yeux de cer-

tains amateurs, toute peinture ancienne, appliquée sur un mur est une fresque, tandis que la fresque, au contraire, n'est qu'un genre de peinture assez rare, pratiqué seulement depuis le XVIᵉ. siècle, et qui s'exécutant sur un enduit de mortier frais, ne laisse point la faculté de retoucher. Les fresques coûtent fort cher, présentent de grandes difficultés, n'ont ordinairement qu'un éclat équivoque, et sont soumises à des chances de destruction innombrables. C'est un genre renouvelé, dit-on, de l'antique, et qui est inférieur aux procédés du moyen-âge. J'entends par peintures murales, tous les moyens employés autrefois pour colorer les parois de nos vieilles églises, peintures à la cire, à l'œuf, à l'encaustique, à l'huile, et même à la simple détrempe.

« En demandant si l'exécution de peintures murales n'est pas le vrai moyen de restituer aux églises leur aspect primitif, je n'ai pas mis en doute que la réponse serait affirmative. J'ai voulu faire proclamer de nouveau ce fait qu'au moyen-âge les églises, pour peu qu'elles fussent riches, avaient leurs colonnes et leurs murailles rehaussées de peintures aussi bien que leurs vitraux. Les artistes chrétiens si nombreux, si féconds, si empressés de prodiguer partout l'enseignement que répandaient les images, peignaient sur les parois des églises. Partout on retrouve sous le badigeon les traces d'un usage qui n'a entièrement cessé qu'à la fin du XVIIᵉ. siècle, et qui doit renaître avec l'architecture gothique.

« J'ai proposé de bannir les tableaux sur châssis qui masquent les lignes de l'architecture. Ces tableaux, en effet, ont été une des plus déplorables innovations des temps modernes. Au XVIᵉ. siècle, on a commencé par des toiles appliquées sur les parties plates des murailles et qui n'ayant que des bordures, légères ne nuisaient pas à l'architecture. Au XVIIᵉ. siècle, on a exécuté des tableaux pour orner des rétables, et enfin depuis 150 ans est venu le règne de ces grandes toiles qui

encombrent quelquefois tout le chœur d'une église en masquant les vitraux, les arcades, les sculptures. On ne sait pas combien ces tableaux suspendus en surplomb, entourés de longs cadres dorés, ont fait détruire de verrières, entailler de chapiteaux, mutiler de colonnettes. Les plus jolis rétables sculptés du moyen-âge et de la renaissance ont été détruits pour leur faire place. Et ce qui est plus fâcheux, c'est que tous les jours le gouvernement encourage la continuation de cet état de choses en envoyant de Paris des tableaux aux églises de province.

« Il faut sortir de cette voie funeste, et bannir ces toiles si peu en harmonie avec l'architecture. Je dis *bannir;* toutefois pour le passé, il faut mettre beaucoup de circonspection.

« Les tableaux entassés depuis trois siècles dans nos églises ne doivent pas disparaître sans un choix scrupuleux. Beaucoup d'entr'eux en effet ont un intérêt réel. Les uns sont souvent les seuls ouvrages conservés de maîtres provinciaux peu connus, les autres représentent des sujets locaux, des événements, des sites, des légendes, des personnages fort intéressants pour l'église où ces peintures se trouvent ; quelques-uns enfin ont été donnés par des seigneurs ou des confrairies, et perdraient tout leur intérêt s'ils étaient déplacés. Dans le chœur de l'ancienne cathédrale de Lisieux, par exemple, on voit six tableaux de grande dimension, qui couvrent chacune une travée de la noble architecture du XIIIe. siècle : ces tableaux sont sans doute mal placés là, et cependant je ne proposerais pas de les enlever. Ils sont le plus précieux ornement que la Révolution ait laissé à cette église, et pour l'histoire des arts leur prix est immense, car ce sont des œuvres capitales d'un des derniers maîtres de l'école normande, Lemonnier, de Rouen, peintre éminent, quoiqu'à peu près ignoré.

« Mais s'il est bon de conserver ce qui a été fait, il faut

pour l'avenir renoncer aux tableaux sur châssis ; il faut, comme on l'a déjà fait dans certaines églises de Paris, à St.-Germain-l'Auxerrois, à St.-Séverin, à St.-Gervais, et surtout à St.-Germain-des-Prés, revenir aux peintures murales subordonnées aux exigences de l'architecture.

« Le réveil de la peinture faite sur place sera aussi d'une grande portée pour l'avenir des arts en province. La grande peinture en effet a disparu dans les départements. La peinture de chevalet, le paysage, le portrait, les genres secondaires, pastel, aquarelle, occupent les artistes de province. Préconisez la peinture sur mur, et vous forcerez les peintres de Paris de sortir de leurs ateliers, d'aller travailler en province, d'y mener leurs élèves, d'y montrer leurs procédés, de se faire assister par les peintres locaux. Vous ferez circuler l'art, vous décentraliserez, et comme les Parisiens ne pourront pas être partout, vous pousserez des artistes provinciaux à s'adonner à leur tour à la peinture monumentale, qui seule peut faire renaître un art vivace et des écoles dans nos diverses provinces.

« La seconde question ainsi conçue : *La découverte et la conservation des anciennes peintures ne doivent-elles pas être recommandées de nouveau ?* n'est pas d'une solution douteuse. Si on l'a posée, c'est parce que le vandalisme s'acharne plus que jamais à ces vieilles peintures, c'est que partout on gratte d'une manière barbare les églises, et l'on fait disparaître ce que le badigeon au moins n'avait pas tout-à-fait détruit. A Caen, par exemple, siège de la Société française, on râcle en ce moment avec un aveuglement affreux l'église de la rue Froide, qu'on avait salie auparavant de badigeon : on perd ainsi pour toujours les peintures du XVI[e]. siècle, qui se montraient sous la chaux en beaucoup d'endroits. Et il faut le dire en passant, il y a deux ans, l'Institut des provinces consacrait, par une inscription gravée sur

le marbre, la mémoire de Duval de Mondrainville, Caennais illustre, qui employa son immense fortune à faire travailler, à faire vivre les artistes du XVIe. siècle. Et aujourd'hui, savez-vous ce qu'on fait dans l'église qu'il enrichit de ses dons, qu'il fit couvrir de ciselures, de boiseries sculptées? On gratte froidement la chapelle où il avait voulu être enterré, on a déjà effacé l'épitaphe qu'il avait pris soin de se composer lui-même; on a arraché son blason qui attestait ses largesses, et qui rappelait les services rendus par lui à l'Etat; puis enfin le racloir réduit en poussière les peintures qui subsistaient indestructibles sous le badigeon de cette chapelle. — On pourrait citer cent exemples pareils d'un semblable vandalisme.

« Mais pour sauver ces précieux vestiges des ouvrages de nos vieux peintres, si peu connus et si dignes de l'être, il faut savoir enlever le badigeon à la chaux, le badigeon à l'huile, plus funeste encore, il faut savoir restaurer ces anciennes peintures, il faut vulgariser les procédés pratiques pour en faire de nouvelles; il faut enfin mettre les peintures anciennes et celles qu'on fera à leur imitation à l'abri de l'humidité des murs. Ce sont là des questions de pratique à résoudre par les artistes de profession; on a provoqué leur solution pour les autres questions du programme. »

M. Anatole Dauvergne prend la parole sur les mêmes questions.

« Messieurs, dit-il ; la question de l'opportunité de la peinture murale est depuis long-temps résolue; oui, sans aucun doute, telle est ma conviction personnelle et, j'ose l'affirmer, telle est la conviction de plusieurs artistes qui ne craignent pas de s'insurger contre une routine qui date déjà de quatre siècles, oui la peinture murale est la seule qui convienne aux monuments religieux. Cette question a été

débattue, résolue, je le crois au moins, dans ce sens, au sein du comité des arts et monuments, à la suite d'une éloquente discussion à laquelle ont pris part MM. Hugo, de Montalembert, Delecluse, Didron. Je n'insisterai donc pas en reproduisant les raisons données à l'appui de cette opinion, il n'est besoin que d'être pourvu d'un peu de goût, des connaissances les plus élémentaires en matière d'architecture, pour déplorer le funeste errement, toujours consacré par la routine, qui autorise, en quelque sorte, les artistes à produire sans s'inquiéter de la destination de leurs œuvres, et qui force le gouvernement à acquérir d'abord, et à distribuer ensuite, au hasard, dans les édifices les moins propres à les contenir, ces peintures auxquelles l'architecture n'a réservé aucune place, toujours disproportionnées, mal éclairées et si difficiles à emménager, que le plus souvent, on est obligé de les accrocher aux colonnes de la nef, aux piliers des transepts. Et, dans ce cas, non-seulement l'harmonie des lignes de l'architecture est détruite, sans que rien vienne justifier cette inconvenance, cette irrévérence envers le monument, quel qu'il soit, mais encore la toile, ainsi malencontreusement placée, fût-elle le chef-d'œuvre d'un grand artiste, est présentée dans des conditions si désavantageuses que, ne pouvant jamais être contemplée à l'horizon qui lui convient, elle reste toujours méconnue et partant sans profit pour la réputation de son auteur.

« Dans un seul cas, messieurs, la peinture sur toile ou sur châssis, le tableau, le cadre, si l'on veut, me semble pouvoir être admis dans la décoration des édifices religieux. C'est quand, dans une chapelle, dans le sanctuaire même d'une église, existe un rétable d'une valeur d'art incontestée, digne d'être conservé, soit à cause des matériaux qui ont servi à son édification, soit à cause d'une donation respectable. Dans ce cas, une peinture sur châssis peut être acceptée sans

grands inconvénients, mais il conviendrait mieux assurément, si aucune impossibilité n'était prouvée, d'exécuter dans le champ du cadre une peinture murale, mate, en un mot, n'ayant point les inconvénients de la peinture à l'huile et vernie.

« Quant à la question de *bannir entièrement* des édifices religieux les peintures sur châssis, je crois, messieurs, que long-temps encore elle restera suspendue. Le gouvernement, qui seul pourrait lui donner une solution, se trouve dans une situation assez embarrassante. Situation si difficile que j'ose à peine la signaler. Dans les écoles publiques, dans les ateliers, les études n'ont point été, que je sache, dirigées vers l'art monumental, là, on n'apprend à faire que le tableau, destiné à être vu isolément. Très-rares, il faut le reconnaître, se présentent pour les artistes les occasions de décorer, non pas un monument, mais une portion restreinte d'un monument. Aussi prennent-ils peu de soucis d'études qui leur seraient à peu près inutiles. Ils produisent au gré de leur fantaisie, en choisissant un sujet qui paraît d'un placement probable, celui-ci, une toile énergiquement colorée, Vénitienne ou Flamande d'allure, celui-là, une œuvre ascétique, pâle et froide, imitée des vieux peintres Florentins. L'une et l'autre peinture, je le suppose, sont recommandables, ou puissamment recommandées. Le gouvernement, ou mieux la direction des beaux-arts, dont la mission est d'encourager l'art, de venir en aide aux artistes, achète ces peintures avec les fonds spécialement alloués à ces acquisitions, et le gouvernement qui ne sait que faire de ces toiles, indifférent à leur destination, les lance au hasard sur nos églises provinciales, où elles pourrissent dans l'ombre, quand elles ne détruisent pas l'ensemble architectural de l'édifice.

« Les circonstances qui entourent ces acquisitions du gouvernement, et que je viens de signaler, sont les plus fré-

quentes, mais parfois des commandes sont faites avec choix du sujet à traiter, pour une destination déterminée, cependant, sans dimensions imposées et calculées en vue de cette destination. Dans tous les cas, le mode de procéder est vicieux, préjudiciable aux arts, aux intérêts bien entendus des artistes. Mais qu'y faire? Ici encore nous nous trouvons en présence de la routine, fléau qui nous enserre de toutes parts.

« Seul pourtant, le gouvernement pourrait essayer de tempérer cette production inintelligente, inféconde, il faut le dire haut. A lui seul appartient le droit de diriger les artistes dans une voie rationnelle en utilisant, au profit de la décoration de nos églises provinciales, des talents dignes d'encouragements, en appliquant à des travaux raisonnés, méthodiques, l'argent que le budget de chaque année accorde aux beaux-arts pour la peinture religieuse.

« En moyenne, cent tableaux provenant, tant des acquisitions faites à la suite des expositions que des commandes particulières du ministère de l'Intérieur, vont prendre annuellement la place que vous savez, dans les églises des villes et des villages. N'est-il pas évident que si, dans chacune de ces églises bien malencontreusement dotées, la somme affectée à l'acquisition du tableau, était employée à la décoration d'un mur, d'une chapelle, des tympans, des arcades, l'encouragement qu'on se propose, aurait des résultats plus avantageux à tous les titres. Je n'énumérerai pas tous ces avantages qui seront évidents pour tous.

« Mais, messieurs, je n'ai parlé jusqu'ici que de tableaux originaux, d'œuvres créées par les artistes contemporains; combien est plus déplorable l'absence de toute direction morale, quand il s'agit de ces immondes copies qui n'ont jamais produit un encouragement réel, qui ne soint d'aucun secours pour les études, car elles sont exécutées non-seulement sans talent, mais sans conscience, sans amour sincère

de l'art, dans un seul but d'argent, et qui vont, par milliers, salir les murailles de nos églises. Qui de vous, messieurs, n'a rencontré vingt fois une certaine *Vierge* de Murillo, assise, en robe bleue. Est-ce là une peinture véritablement religieuse? Tons fins, séduisants, couleur chaude, abondante, oui, elle a bien ces qualités du plus grand coloriste de l'Espagne, mais, et je demande pardon du blasphême, ce n'est qu'une tête de grisette, de paysanne Andalouse. Voilà l'œuvre édifiante que vous trouverez partout depuis dix ans.

« Chacune de ces copies est payée 800 fr., 800 fr., messieurs! Hé bien, je puis affirmer, moi, qu'avec cette somme de 800 fr., on pourrait convenablement décorer de figures et d'ornements, la plupart des chapelles absidales de nos églises rurales. Plus tard j'aurai l'honneur de vous entretenir de ces moyens pratiques.

« Cette décoration que je suppose faite avec conscience, avec talent même, ne serait-elle pas d'un meilleur exemple que les tableaux dont je parlais tout à l'heure. Oui, par la renaissance de la peinture murale, non-seulement l'art en général retrouverait le chemin de la grandeur et l'élévation; mais les artistes provinciaux, bientôt entourés de modèles choisis, plus familiers avec les inspirations et le sentiment religieux, dirigeraient leurs études plus facilement vers la grande nature, et la coloreraient bientôt avec leur sentiment individuel, avec une allure de terroir, avec le génie de leur province, sentiment qu'on retrouve dans la sculpture du moyen-âge et qui permet presque de reconnaître la province de l'artiste. Puis après l'artiste, vous trouvez l'artisan, le peintre-vitrier qui se piquera d'amour-propre et voudra lutter contre le décorateur. Ainsi vous verrez cesser cet odieux barbouillage de marbre dont nous parlait M. Bordeaux; non-seulement, l'église, ainsi décorée, sera le type des églises voisines, mais

encore, croyez-le bien, le bon goût de cette ornementation réagira même sur le choix de la décoration des demeures particulières. Ainsi la renaissance de la peinture murale peut donner le signal d'une régénération de l'art dans nos provinces.

« Je répondrai ensuite à la 5e. question du programme relative aux procédés à suivre pour l'exécution, la restauration et la conservation des peintures murales ; rien de plus simple, la description des moyens d'exécution de la peinture à la cire se trouve faite avec un grand soin, avec une grande précision dans le *Manuel de peinture* de M. Duroziez. Mais cette peinture exige des préparations si coûteuses, les difficultés de l'exécution sont telles, qu'elle est à peu près inabordable dans les édifices religieux de la province.

« Quant à la peinture mate, dite fresque française, M. Duroziez rédige le manuel spécial du procédé, comme il l'a fait pour la peinture à la cire, et j'y ajoute moi-même quelques notes sur la pratique.

« Les matériaux employés pour la restauration doivent varier en raison de la peinture primitive. Mais il serait impossible de présenter succinctement tous les moyens qui peuvent être employés, ils varient selon les circonstances. Voir Paillot de Montabert, Manuels Roret, etc.

« Quant au moyen de soustraire les peintures murales à l'humidité des murs, aucun palliatif n'a pu être opposé à l'action du salpêtre, qui finit toujours par pénétrer, quoi qu'on fasse. Cependant la peinture à la cire faite sur les préparations recommandées par MM. Darcet et Thénard, semble résister.

« M. Cherot, inventeur du procédé mate, affirme avoir paralysé cette action du salpêtre, et il offre comme preuve les peintures qu'il a exécutées à St.-Paul-St.-Louis, dans une chapelle attenante à une fontaine. En effet, les murs, lézardés de toutes parts, devront bientôt être repris, mais j'ai pu con-

stater que la peinture déchirée par la muraille n'avait point d'écailles et restait adhérente. »

M. le Président trouve que l'on critique justement la présence de la peinture sur châssis dans les églises, mais il ne faut pas non plus abuser de la peinture murale, il conçoit fort bien les peintures des catacombes ; il était nécessaire à cette époque de mettre continuellement sous les yeux des nouveaux chrétiens les symboles de leur religion ; il trouve encore que l'ornementation polychrôme convient fort bien aux églises romanes, lourdes, trapues, richement ornées, mais il voudrait voir les monuments du style ogival dégagés de cette peinture qui, dit-il, nuit à la pureté et à l'élancement de leurs formes. Il prend pour exemple la Sainte-Chapelle où, ajoute-t-il, on a abusé de l'or et des couleurs heurtées, tout cela papillotte et nuit à l'édifice ; il voudrait savoir si l'on est bien sûr d'avoir retrouvé les anciens motifs de décoration, et si le monument est maintenant bien ce qu'il était au XIII[e]. siècle.

M. Bordeaux monte à la tribune pour répondre à MM. Dauvergne et de Glanville.

Sans doute, comme l'a dit M. Dauvergne, les artistes ne doivent pas chômer, et il ne faut pas leur ôter le travail. Toute société vouée au culte des arts doit songer à faire vivre les artistes. Mais il ne s'agit pas en bannissant ces toiles que le ministère envoie si déplorablement aux églises de province, d'enlever aux artistes leur pain quotidien. Que le ministère, au lieu de commander un tableau que le peintre exécute dans son atelier sans savoir même pour quelle église il est destiné, lui commande au contraire des décorations monumentales à la cire ou par le procédé Chérot, et l'artiste recevra l'encouragement dû à son talent. De quoi se plaindrait-il ? d'être forcé de quitter Paris, de sortir de son atelier ? Ah ! ne nous

inquiétons pas de ces plaintes-là, elles sont justement le but de nos efforts.

Les tableaux qui sortent des ateliers de Paris sont la lèpre de la province. Un peintre reçoit une commande ; il se garde bien d'aller voir la disposition des lieux où son tableau sera envoyé : il prend une grande toile là où il en eût fallu une petite, *et vice versâ*, il travaille sans se préoccuper des circonstances qui dénatureront son œuvre lorsqu'elle sera en place, il s'inquiète peu de savoir si d'autres tableaux environneront le sien, si le jour viendra en travers de vitraux coloriés. Il fait son tableau chez lui, au jour de son atelier, comme s'il devait y rester perpétuellement. L'œuvre achevée, on l'envoie en province : là, pour la placer, il faut sacrifier des corniches, des chapiteaux, des sculptures ; on fait aisément ce sacrifice pour un tableau qui vient de Paris ; mais le chef-d'œuvre posé, l'église est trop sombre, il faut déplacer une verrière ; ou bien elle est trop éclairée, le jour qui frappe en face fait miroiter le vernis, alors on bouche une fenêtre, ou l'on met un rideau de cotonnade.

L'église est défigurée, au grand regret des antiquaires de l'endroit, mais n'importe, la fabrique ne regrette pas ces sacrifices, l'église possède un tableau neuf, dont on s'occupera pendant quelques mois et qu'on laissera bientôt se couvrir de poussière parce qu'au total on n'y peut rien distinguer, tant le jour arrive mal.

C'est là l'histoire d'une foule de tableaux. Aussi qu'arrive-t-il ? c'est que si l'artiste ne compte pas sur un succès au salon, il se met à son aise, gagne son argent sans se gêner, et fournit au ministère une œuvre détestable ou ridicule. Il se justifie en disant, c'est assez pour la province...

Je lisais il y a quelque temps dans un journal d'Evreux, comme une bonne nouvelle, qu'une des églises de cette ville allait être *enrichie* d'un tableau commandé par le gouver-

nement. Ce tableau sans doute, comme tous ceux qui nous viennent, tâchera de faire fortune par des dimensions gigantesques. Cependant l'église qui doit le recevoir ne présente pas une surface de six pieds carrés sans sculpture : si donc on veut le loger, il faudra masquer toute l'architecture. Quelques philantropes lui feront peut-être grâce à raison du sujet qu'il doit représenter, la *Religion chrétienne répandant ses bienfaits*, car telles sont les niaises allégories que les peintres soi-disant religieux de nos jours substituent aux histoires des saints et aux récits de l'évangile.

Quant à l'objection qu'on a faite en disant que l'argent manque, que le clergé n'est pas propriétaire des églises, je la repousse. Si le clergé ne possède pas, il administre. L'argent ne manque pas d'ailleurs pour tous les tableaux dont je raconte la lamentable histoire. M. Dauvergne vous l'apprend : le gouvernement a fait faire pour les églises de province trois ou quatre cents copies de la Vierge de Murillo. Voilà à quoi l'on emploie l'argent destiné à faire sortir l'art des sentiers battus. On nous reproche de vouloir copier le XIVe. siècle, et vous copiez trois ou quatre cents fois le même tableau. Ces copies malheureuses qui vous poursuivent dans toutes les églises où vous entrez, c'est la ruine de l'art. Il y a à Paris des fabricants de tableaux religieux qui ridiculisent nos églises de campagne : l'un a expédié à trois ou quatre mille exemplaires de tous les formats, d'affreux chemins de croix, en lithochromie, semblables à des devant de cheminées, dont on croit embellir les églises, parce qu'ils sont proprement vernis et encadrés. La moindre image naïve vaut cent fois mieux que ces misérables enluminures qui cherchent à contrefaire des tableaux à l'huile.

Messieurs, pour ressusciter nos églises dans toute leur beauté, ce n'est pas l'argent qui ferait défaut. Il faut s'inspirer là où s'inspiraient nos vieux maîtres, il faut retourner à la

source où ils puisaient. L'argent, les fabriques et les confréries en gaspillent chaque année énormément à des travaux déplorables, faute de direction, faute de goût, faute aussi d'artistes dignes de ce nom. Les confréries, ne les dédaignez pas, ce sont elles qui ont doté la France d'une foule de chefs-d'œuvre, ce qu'elles ont fait, elles le pourraient faire encore : elles ont des richesses suffisantes pour cela : ce qui leur fait défaut, c'est l'art lui-même depuis que les artistes ont reculé jusqu'au paganisme. Ne me parlez pas des municipalités, ne comptez pas sur elles : elles sont au-dessous des fabriques, des confréries. Quelque bas que soient tombées celles-ci, elles ont du bon vouloir, et vos municipalités n'en ont pas. C'est aux fabriques qu'il faut s'adresser, c'est à elles que nos artistes doivent demander du travail. L'artiste en province, comme le prêtre, doit vivre de l'autel.

Ce qui est cause que les administrateurs des églises ont un goût si déplorable, je le disais, c'est que les artistes leur ont fait défaut. Et cependant ils s'adressent aux mêmes hommes que par le passé. Les auteurs inconnus de nos belles verrières, de nos curieuses peintures murales, c'étaient les modestes vitriers de chacune de nos villes. Le même homme qui peignait ces beaux vitraux posait modestement des vitres aux maisons, ce qui ne l'empêchait pas d'être artiste : témoin la famille Levieil à Rouen. Mais depuis que les arts se sont inspirés en Italie des vieilleries payennes, les vitriers n'ont plus su que prêcher le badigeon, les marbrures et les imitations de chêne ou d'acajou dont s'enjolive le cabaret voisin. Ne criez pas après eux, mais ramenez-les à un goût meilleur : ne les privez pas de ce qui les fait vivre, mais employez-les en les dirigeant. Beaucoup savent assez de dessin pour enluminer comme autrefois d'or, d'azur et de cinabre les nervures de l'architecture, pour colorier dans un style harmonieux les lambris gothiques, pour miniaturer les rétables à personnages.

Dans les églises de village et de petites villes, ne songez pas à faire exécuter des peintures historiques, contentez-vous de bonnes décorations. Imitez les maîtres du moyen-âge, employez des couleurs franches et vives, pas de tons rompus; peignez avec la cire pour obtenir une coloration matte sans ces reflets et ces luisants qui déforment l'architecture. Suivez les principes du blason, ne mettez pas couleur sur couleur, ni métal sur métal. Consultez les brillants vitraux et les peintures des manuscrits.

Voilà les principes qu'il nous faut propager et qu'il est aisé de répandre. Les habitants des campagnes aiment les couleurs vives; s'ils dédaignent les vieilles peintures murales, c'est parce qu'elles ont perdu leur éclat. Ils n'adoptent les imitations de marbre que parce que c'est neuf et bien verni : ils y renonceront si on leur offre des décorations riches de couleur et rehaussées de quelques dorures.

Mais pour suivre l'exemple du moyen-âge, il faut surtout bannir les imitations de marbre et de bois précieux qui ne trompent personne et qui sont tout ce qu'il y a de plus anti-monumental. L'art du moyen-âge vivait de sincérité et avait en horreur tous ces *trompe-l'œil* si usités de nos jours. La pierre ne prenait jamais l'apparence du marbre, elle restait de la pierre, comme le bois restait du bois. De nos jours, au contraire, on dissimule tout : les ferrures, les boiseries, jusqu'aux portes et aux cheminées. C'est là une voie funeste. Ne dissimulez rien au contraire : au lieu de cacher vos ferrures dans l'épaisseur du bois, enjolivez-les en les ciselant. Au lieu de peinturer la pierre en marbres impossibles, sculptez-la, ou si vous la peignez, couvrez-la d'ornements, de méandres, d'arabesques qui l'enrichiront sans la nier, sans la déguiser. L'art n'a rien de bon à espérer de tous ces mensonges des barbouilleurs modernes.

A ces motifs pour repousser de la décoration de nos édifices

religieux le badigeon qui s'efforce d'imiter le marbre, le jaspe, ou le porphyre, j'en ajouterais un autre, c'est que le marbre lui-même ne doit pas être admis dans nos églises. Le marbre a un caractère payen. Pendant toute la grande époque du moyen-âge, le marbre ne s'est pas rencontré sous la main de nos architectes chrétiens. Il a été repoussé de nos grandes cathédrales, de nos abbayes, assez riches cependant pour l'employer si elles avaient voulu de lui. Il n'a reparu qu'à la renaissance, avec les nudités, les génies et les colonnades grecques et romaines. Je sais qu'en Italie, on le rencontre à l'époque ogivale, mais l'Italie ne s'est jamais bien dégagée des souvenirs de l'antiquité. Le marbre jure dans nos temples gothiques, et pour revenir à mon sujet, qui est de ramener la peinture destinée à décorer nos églises à ses véritables principes, il me semble qu'il faut surtout repousser, détruire et supprimer toutes les imitations de marbre, de bois veiné, etc., qui ont remplacé partout les anciennes peintures murales.

M. le comte de Mellet appuie l'opinion de M. Bordeaux relative à l'imitation du marbre : comme l'a très-bien dit M. Didron, le marbre est payen, il ne doit point entrer dans l'ornementation des églises gothiques, à plus forte raison les peintures qui l'imitent doivent-elles être proscrites.

M. de Verneilh a la parole sur les mêmes questions :

M. de Verneilh ne vient point répondre à M. Bordeaux, mais apporter de nouveaux renseignements et peut-être de nouvelles raisons à l'appui de la thèse qu'il a soutenue. « Les hommes du moyen-âge, dit-il, ne partageaient point notre goût pour les sombres beautés de la pierre toute nue. Ils savaient que la peinture était un puissant moyen de décoration et ils ne voulaient point s'en priver : toutes les fois qu'ils sculptaient un portail, ils le peignaient aussitôt, toutes

les fois qu'ils plaçaient une statue dans la niche, ils rehaussaient de vives couleurs et la niche et la statue. A Notre-Dame de Paris ils n'avaient pas craint de dorer extérieurement la grande rose et de peindre entièrement, de la base des colonnes au larmier de l'entablement, toute la galerie des rois, ce qui suppose nécessairement un système général de polychromie pour l'ensemble de la façade. Avec de telles hardiesses, devant lesquelles nous reculerions assurément aujourd'hui, les artistes qui ont bâti Notre-Dame n'étaient pas gens à vouloir laisser sans peintures l'intérieur de la cathédrale. S'ils n'ont pu achever ce vaste travail, ils l'ont du moins commencé çà et là; et leurs successeurs actuels seront invinciblement conduits à le reprendre quelque jour. Ce sera réellement terminer la restauration de Notre-Dame, et alors avec le même argent on produira bien plus d'effet qu'à présent.

« D'autres églises attestent plus authentiquement encore qu'on avait primitivement projeté de les peindre en entier. La grande voûte de la cathédrale de Limoges qui n'a jamais été badigeonnée, offre toujours aux regards un ensemble bien complet de peintures qui s'étend aux chapiteaux, sur lesquels s'opère la retombée des nervures, et s'arrête brusquement à trois ou quatre mètres au-dessus. On voulait donc évidemment, au XIVe. siècle, peindre les piliers jusqu'au sol, et, par suite toutes les parties de l'édifice. Cela est d'autant moins douteux que plusieurs chapelles ont été ainsi décorées dès le commencement du XIVe. siècle. D'autres n'ont été peintes qu'au XVe., d'autres qu'au XVIe. et au XVIIe., ce qui prouve que la pensée des premiers architectes survivait et qu'elle était conforme aux habitudes de tout le moyen-âge. « Si l'argent a manqué à Limoges, comme dans tant d'autres endroits pour finir ces peintures commencées, qu'on ne s'en étonne pas : il manquait aussi pour des travaux plus indispensables. On n'en peut pas moins prétendre, qu'en principe, toute

église devait être peinte. En fait, peu l'ont été complètement, mais presque partout on voit le travail commencé.

« Oui, nos ancêtres peignaient quand ils le pouvaient, ou pour mieux dire, *enluminaient* l'intérieur de leurs églises. Ils n'avaient guère besoin pour cela de peintres proprement dits, car l'architecture laissait peu de place aux figures de grande dimension, mais surtout d'ouvriers habiles. — Cette branche importante de l'art avait ses règles dont l'empire était reconnu à Cologne et à Limoges aussi bien qu'à la Sainte-Chapelle. C'est ainsi que les feuillages des chapiteaux sont ordinairement dorés sur fond d'un rouge vif, sur fond de gueules comme on dit en blason. L'art dont il s'agit savait s'accommoder à toutes les exigences. On peut dire qu'il y avait deux systèmes, l'un pour les monuments riches, dans lequel tous les feuillages sculptés, quel que soit leur emploi, étaient dorés ; l'autre, pour les monuments pauvres, et alors on mettait couleur sur couleur pour les chapiteaux, vert sur rouge par exemple, alors, on ne peignait pas tout de vives couleurs. On se contentait de colorier les nervures des voûtes et les colonnettes des piliers, et l'on teintait simplement en blanc les pendentifs ainsi que les murs, avec des traits rouges pour indiquer les joints.

« Ces deux systèmes ont été employés concurremment à Limoges. Le second y domine néanmoins, et il conviendrait de l'adopter aujourd'hui quand on veut dépenser peu ou quand on craint de manquer de jour, ne doutons point, en effet, de l'utilité qu'il y aurait à reproduire la décoration peinte des monuments du moyen-âge. Elle sera souvent une nécessité dans les restaurations toutes les fois qu'il y aura à cacher des matériaux peu conformes de ton et d'aspect, ou trop grossiers ou altérés par le temps. Elle sera toujours utile dans les constructions neuves ; car, si les peintures ont un ton trop vif et trop criard dans leur nouveauté, il en est ainsi à plus forte

raison de la pierre quand elle vient d'être posée et que sa blancheur blesse les yeux. On le sait bien en Angleterre.

M. Thevenot croit le badigeon fort ancien ; à Toulouse se trouve une église du XIVe. siècle qui a été badigeonnée lors de sa construction. Quant à la peinture complète des églises, il pense qu'il ne faut rien dire d'absolu à cet égard ; les églises étaient quelquefois entièrement peintes, quelquefois elles ne l'étaient qu'en partie, d'autrefois pas du tout, et cela à la même époque.

Selon M. de Verneilh, toutes les églises du XIIIe. siècle devaient être entièrement peintes, le manque d'argent aurait empêché de terminer celles dont quelques parties seulement sont revêtues de couleurs ; malgré ces opinions M. le président est d'avis que l'on use toujours avec beaucoup de sobriété de la couleur dans l'ornementation des églises.

M. A. Martin présente à la Société un ostensoir, un livre, et deux calices en style gothique, exécutés par M. Poussielgue. Il entre dans quelques détails sur les formes à donner à ces meubles ; on ne connaît point d'ostensoir du XIIIe. siècle, il fallait donc trouver une forme qui, sans être trop différente de celle employée ordinairement, rappelât le style ogival, l'orateur a pensé que les roses des cathédrales pouvaient donner un motif de décoration fort convenable pour les ostensoirs, et celui que vient de faire M. Poussielgue est exécuté sur ce modèle. M. Poussielgue a orné ces diverses pièces d'orfévrerie d'émaux qui font un fort bon effet ; les émaux et les pierreries, dit M. Martin, sont à l'orfévrerie ce que les vitraux et la peinture murale sont à l'architecture ; ils n'augmentent pas de beaucoup le prix des objets et il les embellissent singulièrement. L'orateur termine en demandant l'avis de la Société sur l'opportunité de cette ornementation, la Société l'approuve à l'unanimité.

M. de Caumont applaudit au zèle de M. Martin, dont il est heureux de voir déjà des résultats aussi satisfaisants ; il remercie aussi M. Poussielgue et annonce que la Société française lui vote une médaille d'argent qui lui sera remise lors du Congrès d'Auxerre.

M. de Mellet, tout en admirant les beaux ouvrages d'orfévrerie dont il vient d'être question, demande s'il ne serait pas à propos de recommander aux artistes une imitation plus pure, plus fidèle de l'art du XIIIe. siècle qui a été la plus belle époque, l'époque typique de l'art du moyen-âge.

M. l'abbé Martin ne veut pas de cette imitation constante, il faudrait que, tout en partant d'un point, notre époque pût arriver à se créer un art à elle. Pour l'architecture, que l'on imite le XIIIe. siècle, mais il faut aussi laisser quelque liberté au génie des artistes et ne point les astreindre à rester toujours dans le même cercle.

M. de Mellet demande qu'au moins l'on s'en tienne aux formes générales du XIIIe. siècle, quitte à laisser l'imagination s'exercer et faire du nouveau dans les détails.

M. l'abbé Martin cite l'exemple des architectes anglais qui, ayant pris l'art du XVe. siècle pour point de départ, sont arrivés à faire presque du nouveau, sans sortir pourtant des données fondamentales de l'architecture et de l'ornementation de cette époque. Il voudrait voir les architectes français faire pour le XIIIe. siècle, ce que Pugin, par exemple, a fait pour le XVe.

M. de Mellet continue la discussion : il trouve justement que Pugin n'a pas toujours été heureux dans ses innovations ; il critique ce style mixte auquel l'habile architecte anglais a donné son nom. Il aime encore mieux une imitation complète de l'art gothique.

M. Martin défend Pugin qui, dit-il, est avant tout artiste, et veut créer.

A la fin de cette discussion M. le Vte. de Cussy demande

que surtout il y ait homogénéité de style dans un monument et dans tout ce qu'il renferme.

M. le président annonce pour le dimanche suivant une visite de la Sainte-Chapelle.

La séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire,

GEORGES DE SOULTRAIT.

Séance du 16 *mars* 1850.

Présidence de M. LE MAISTRE D'ANSTAING, de Tournay.

La séance est présidée par M. Lemaistre d'Anstaing. Siègent au bureau : MM. de Caumont, de Mellet, de Kergorlay, Gaugain, Thevenot, Bordeaux, de St.-Germain.

M. de Caumont rappelle qu'une somme avait été allouée il y a très-long-temps pour réparations à l'église de Suèves (Loir-et-Cher) ; cette somme n'ayant pas été réclamée dans le délai de deux ans, terme fixé pour l'extinction des allocations faites par la Société, M. de Caumont propose de renvoyer l'examen d'une demande qui est faite, au Congrès qui se tiendra à Auxerre le 15 juin.

M. Bizeul demande la parole et expose qu'il avait obtenu de la Société une somme de 50 fr., dans le but d'établir une borne commémorative à l'embranchement de deux voies romaines, près de Blain. Cette borne devait être de granit; mais au lieu de 50 fr., on lui en a demandé 150. Il est étonnant, dit M. de Caumont, que dans un pays où le granit est commun, un bloc de cette matière soit si cher : il serait préférable qu'on fit venir d'ailleurs un bloc de calcaire qui coûterait beaucoup

moins et qui remplirait le même but. M. Bizeul demande que les 50 fr. soient maintenus jusqu'à ce qu'il ait avisé aux moyens d'exécution ; il ne réclame aucun supplément. L'allocation est maintenue.

M. de Vesvrote, de Dijon, se plaint du peu d'importance qu'on donne à la numismatique dans les travaux des Congrès; il semble que l'archéologie la regarde comme une sœur bâtarde; tandis qu'elle peut rendre d'immenses services dans les travaux d'histoire et de géographie. Il demande en conséquence que l'assemblée appuie les conclusions suivantes :

« 1°. Que la numismatique reprenne, dans la nomencla-
« ture des branches de l'archéologie, la place qui lui est due;

« 2°. Inviter tous les membres des Sociétés savantes et
« particulièrement ceux d'entre eux qui s'occupent spécia-
« lement de numismatique, de former des catalogues détaillés
« de toutes les trouvailles faites en monnaies, médailles et
« jetons, ayant soin d'indiquer les localités avec la plus
« minutieuse exactitude;

« 3°. Que ces catalogues partiels soient réunis en un seul,
« chaque année, et conservés dans le chef-lieu de chaque
« département, par les soins des académies scientifiques, là
« où ne réside pas une Société archéologique;

« 4°. Ces catalogues seront réunis dans la bibliothèque
« centrale. »

M. de Fontenay monte à la tribune; il dit que la pensée émise par le préopinant a été déjà développée au Congrès de Metz par M. Robert. Son opinion est que l'étude de la numismatique est du plus haut intérêt pour l'archéologie ; elle peut puissamment aider à la connaissance de la géographie du moyen-âge.

L'orateur présente les observations suivantes : les Congrès ont, à son avis, négligé une partie essentielle dans l'organisation scientifique : ce sont les rapports des Sociétés ar-

chéologiques. Il désirerait que toutes ces Sociétés correspondissent entre elles. On choisirait un libraire commun, qui aurait le tableau de toutes les Sociétés en correspondance. Aussitôt qu'un corps savant éditerait un ouvrage, on en enverrait un nombre d'exemplaires égal au nombre des Sociétés inscrites sur le catalogue, et chacune retirerait le sien : il y aurait de cette manière une entente parfaite, et le courant de la science serait entretenu.

M. de Fontenay signale encore une amélioration à introduire dans la publication des collections de travaux scientifiques. Il trouve défectueux le mode de publier les travaux des Sociétés en volumes annuels qu'on intitule 1re., 2e., 3e. année, etc., en sorte que souvent on ne retrouve que dans les derniers volumes la fin d'un article dont la première partie est dans les volumes antérieurs. Il engage donc les Sociétés à classer leurs travaux de manière à ce qu'un ou deux volumes fassent un ouvrage complet. Il a suivi ce plan pour la Société Eduenne et s'en est très-bien trouvé.

M. le président met au voix les conclusions de M. de Vesvrote.

M. de Mellet demande la parole sur le premier paragraphe, il dit que l'étude des médailles n'a jamais été négligée en France; seulement la Société française s'occupe plus spécialement de faire des statistiques monumentales.

M. de Vesvrote sait bien que la Société française encourage les collections de médailles, mais on s'en occupe plutôt comme les enfants s'occupent des joujoux, par pure curiosité; il désire que l'étude des médailles soit réunie aux autres branches de l'archéologie. Les conclusions de M. de Vesvrote sont adoptées.

Sur l'invitation de M. le président, M. Godard-Faultrier, inspecteur de Maine-et-Loire, rappelle qu'il y a trois ou quatre ans on découvrit, au pont de Cé, près d'Angers, des

peintures murales d'un très-haut intérêt. MM. Mérimée et Lenormant les trouvèrent fort belles. La Société alloua 50 fr. pour les restaurer, cette somme étant insuffisante, il demande qu'elle soit doublée.

M. de Caumont s'oppose à cette demande *non bis in idem*, dit-il, il serait juste que MM. Mérimée et Lenormant, membres d'un comité qui dispose de 900,000 fr. pour les monuments historiques, fissent voter la somme qui est encore nécessaire pour la conservation des peintures.

M. Godard-Faultrier continue. On a découvert, il y a trois mois, en démolissant l'ancien pont de Cé, trois arches gallo-romaines, dont l'origine est caractérisée, et dans le noyau desquelles on a trouvé une pièce à l'effigie de Vespasien.

M. Godard a rassemblé les objets trouvés lors des travaux du chemin de fer d'Angers, et les a déposés dans une salle du musée; on compte cinq cercueils en plomb, cent cinquante urnes funéraires, des lampes en bronze et diverses autres antiquités. M. de Caumont en a du reste fait mention dans l'un des derniers numéros du Bulletin.

On prépare pour la cathédrale des projets importants, tels sont ceux de détruire les maisons qui en masquent les approches, de réparer une chapelle, puis la grande salle synodale du XIIe. siècle avec ses soubassements : mais parmi ces projets il en est de dangereux, telle serait la réparation des vitraux de trente-deux fenêtres. Il faudrait qu'on exécutât cette réparation sur place et avec des cartons.

Une autre église à réparer est celle du Puy-Notre-Dame, en style de transition et dont le fronton menace ruine.

On espère que la nef de l'église de Fontevrault sera rendue au culte, et que l'on replacera les curieuses statues tombales qui s'y voyaient autrefois; M. Godard voudrait que la Société émît un vœu relativement à cette restitution ; sa demande est accordée.

M. Victor Petit demande qu'on fasse un revirement de fonds pour une somme allouée à une église du département de l'Yonne, où il serait difficile de l'employer. Adopté.

M. de Mellet demande la parole. Dans une discussion précédente sur les vases sacrés, dit-il, il émit le vœu que la Société restreignît ses encouragements aux œuvres qui reproduiraient le mieux le XIIIe. siècle. On avait objecté à cet égard que l'imitation servile de l'art d'une époque étoufferait le génie des artistes ; tel n'est point l'avis de l'orateur ; le talent des architectes, des peintres, des orfèvres pourra fort bien s'exercer sans s'écarter des formes et des pratiques de cet art du XIIIe. siècle qui, de l'avis de tous, a produit en tout genre les œuvres les plus pures, les plus belles, les plus chrétiennes du moyen-âge. Mais il faut que ces artistes étudient sérieusement leurs modèles et se pénètrent bien de l'esprit qui les a fait concevoir et exécuter.

M. Richelet croit qu'il ne faut pas entrer dès-à-présent dans une voie de solution définitive. Le XIIIe. siècle a ses défauts : ce serait engager les artistes dans une fausse direction... Mais comme les artistes suivent ordinairement la marche qu'on leur imprime, c'est à ceux qui font faire à demander ce qui est le mieux.

Sur ce, M. Mellet demande la résolution de la Société sur sa proposition ; cette proposition est ainsi conçue :

« La Société française, sans exclure l'étude des différents styles du moyen-âge, recommande d'une manière toute spéciale aux artistes l'étude et la pratique du style XIIIe. siècle, époque de saint Louis. »

M. Godard-Faultrier trouve cette conclusion trop absolue. Selon lui, le meilleur moyen de trancher toute difficulté, c'est, toutes les fois qu'on entreprendra une restauration ou une reconstruction, de faire l'ouvrage dans le style indiqué par la charte de fondation. La proposition de M. de Mellet est mise aux voix et adoptée.

M. Victor Petit annonce que les arcs-boutants neufs de la cathédrale de Paris ont éprouvé un affaissement considérable et que, par suite, les voûtes vont se lézarder. M. de Verneilh assure qu'il n'y a aucun danger.

M. Lambron de Lignim appelle les sympathies de l'assemblée sur l'œuvre de St.-Julien, abandonnée après toutes les promesses qui lui ont été faites. La Société l'appuiera de toutes ses forces auprès du gouvernement.

M. Godard annonce que les vestiges d'un établissement romain ont été découverts à une lieue d'Angers, à Frémur. Il demande une allocation de 50 fr. pour faire des fouilles.

M. de Caumont appuie cette demande à cause de l'importance des ruines; il ne faut pas, dit-il, s'occuper exclusivement du moyen-âge, abandonner la géographie ancienne; les monuments romains ont un grand intérêt et doivent toujours être explorés. Cette allocation est votée.

M. de Caumont prie les membres d'assister aux séances de la Société à Auxerre, à Cluny et à Clermont. Le 15 juin, le Congrès s'ouvrira à Auxerre et durera trois jours, le quatrième jour on se réunira à Châlons-sur-Saône, puis à Tournus et à Cluny; le 24 juin, réunion à Clermont pendant 6 jours, le 30 tout sera terminé.

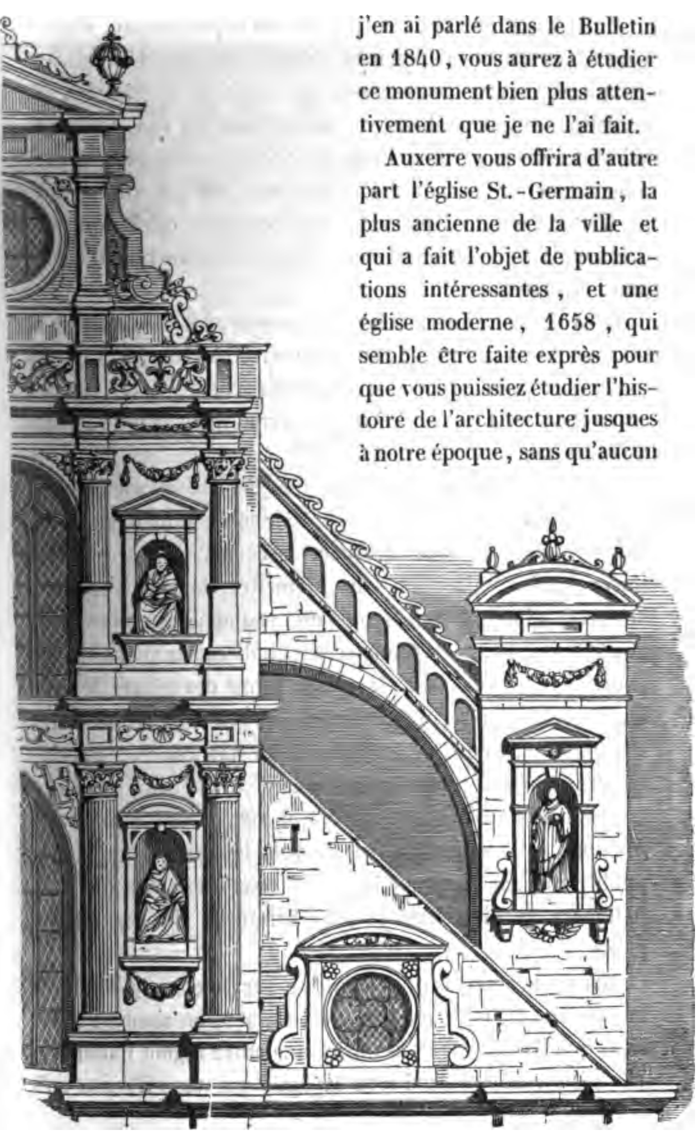
Vous connaissez, continue M. de Caumont, l'importance de la cathédrale d'Auxerre, le XIIIe. siècle s'y montre dans tout son lustre dans le chœur, et ceux qui ont déjà visité l'édifice verront avec un nouveau plaisir cette charmante chapelle de la Vierge si gracieusement reliée aux bas-côtés, et ses élégantes colonnettes détachées ou à claire-voie.

Ils verront avec un nouvel intérêt la crypte et ses fresques; puis les parties moins anciennes de la nef et des transepts que le XVe. siècle a couvertes de ses broderies contournées.

L'évêché, aujourd'hui la préfecture, vous intéressera par ses curieux débris d'architecture civile du moyen-âge;



CHAPELLE DE LA VIERGE DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE.



j'en ai parlé dans le Bulletin en 1840, vous aurez à étudier ce monument bien plus attentivement que je ne l'ai fait.

Auxerre vous offrira d'autre part l'église St.-Germain, la plus ancienne de la ville et qui a fait l'objet de publications intéressantes, et une église moderne, 1658, qui semble être faite exprès pour que vous puissiez étudier l'histoire de l'architecture jusques à notre époque, sans qu'aucun type manque à vos investigations.

Sagot del.

M. le baron de Contancin, préfet du département, duquel vous avez reçu un si gracieux accueil à Lille en 1845, sera encore, à Auxerre, votre guide et l'un de vos présidents. M. Quentin, savant archiviste, voudra bien de son côté vous aider et rédiger un programme de ce que nous aurons à examiner dans un pays qu'il a si bien et si activement exploré. M. Victor Petit, ici présent, veut bien nous offrir son concours et dessiner les monuments dont le compte-rendu reproduira l'image.

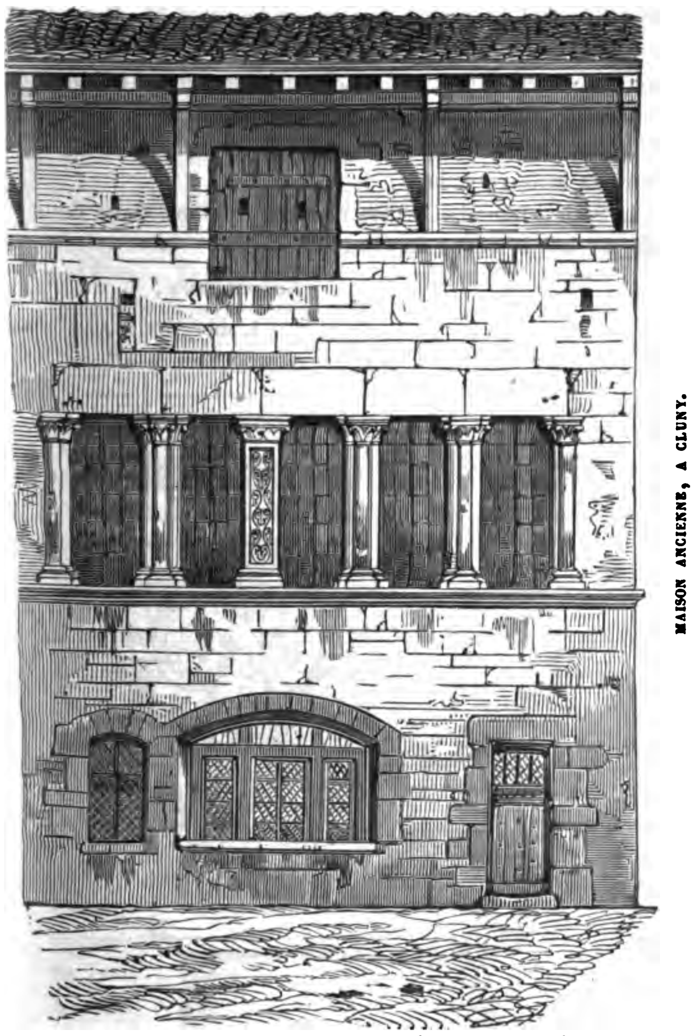
Les voies romaines, l'enceinte murale, les inscriptions et les sculptures antiques, les manuscrits anciens occuperont toujours, comme vous le savez, une partie de notre temps; les trois jours à passer à Auxerre seront donc employés sans qu'un instant soit perdu.

A Châlons nous retrouverons une Société laborieuse dont nous avons pu. en 1846, apprécier toute l'importance. M. Niepce a bien voulu, de concert avec ses confrères, nous tracer un itinéraire qui nous permettra de voir Tournus, Mâcon et Cluny où nous ferons une station; les ruines de la gigantesque abbaye de Cluny seront étudiées par vous, et vous pourrez voir, soit dans le musée formé des débris de cette grande église, soit dans les monuments que vous rencontrerez sur la route, combien était riche, au XIIe. siècle, l'architecture de cette partie de la France.

Les maisons du XIIIe. siècle qui sont encore nombreuses à Cluny ne manqueront pas de vous intéresser. J'en ai déjà publié une dans le Bulletin, et en voici une autre qui vous indiquera la disposition la plus habituelle de ces édifices privés.

Mais je m'aperçois que j'anticipe sur le compte-rendu de nos excursions et je me hâte de terminer, en ajoutant toutefois, que l'Auvergne vous offrira une autre région monumentale bien curieuse et si bien explorée que vous n'aurez qu'à

écouter M. Bouillet, votre inspecteur-divisionnaire, auteur



MAISON ANCIENNE, A CLUNY.

F. Sagot del. Deschamps sculp.

de la Statistique monumentale du Puy-de-Dôme ; M. Thevenot

et M. Mallet, habile architecte, auteur de la description, in-f°., des églises de l'Auvergne : avec ces guides, avec M. Branche de la Haute-Loire, et quelques confrères qui, j'espère, seront avec nous, vous verrez tout ce que le pays peut offrir de curieux aux explorations de l'antiquaire.

Le Congrès scientifique de France se tiendra à Nancy et s'ouvrira le 3 septembre.

La Société française siégera deux ou trois fois dans cette ville pendant la session du Congrès.

Le secrétaire,

L'abbé Roux,

Inspecteur des monuments de la Loire.



CHAPITEAU ROMAN, A BRIOUDE.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, sous la direction de l'Institut des provinces. Session de 1850. — Le plus grand événement scientifique et littéraire de l'année aura été certainement la réunion que l'Institut des provinces a provoquée et dirigée au mois de mars 1850 : la presse parisienne s'en est occupée ; la *Gazette de France*, l'*Opinion publique*, le *Pays*, l'*Illustration*, la *Semaine*, l'*Artiste*, et plusieurs autres journaux parisiens ont fait connaître l'objet de la réunion. Ils y ont porté sans doute beaucoup moins d'intérêt qu'ils ne le font aux réunions politiques ; pourtant ils ont compris la portée de cette réunion, que M. de Caumont a organisée dans le but de régulariser le travail académique, de proclamer au centre de Paris même les *souffrances de la province* et de revendiquer pour elle des droits injustement méconnus. MM. *Duchatellier*, du Finistère ; *de Cussy*, de St.-Mandé ; *de Kergorlay*, de l'Oise ; *Bordeaux*, d'Evreux ; *Richelet*, du Mans ; *Enault*, de Caen ; *Dupré-Lamaherie*, d'Avranches ; *Achmet d'Héricourt*, et le colonel *Répécaud*, du Pas-de-Calais, ont, avec MM. *Thevenot*, de Clermont ; *de Verneilh*, de la Dordogne ; *Taillard*, de Douai ; *de Blois*, de Quimper ; Mis. *de St.-Seine*, de la Haute-Saône ; *de Fontenay* et Cte. *de Vesvrote*, de Saône-et-Loire ; *de Soultrait*, de la Nièvre ; *de Buzonnière*, et *de Torquat*, du Loiret ; l'abbé *Noget*, du Calvados ; *Monnier*, de la Meurthe, pris une part brillante aux discussions nombreuses et variées qui ont occupé la session.

Les séances ont été présidées successivement par MM. de Caumont, baron de Stassart, président de l'Académie de Bruxelles ; Cte. de Mérode, ministre d'État ; Le Glay, de Lille ; Vte. de Cussy, Roux, de Marseille, et Thevenot. MM. Duchatellier, de Kergorlay, Richelet, R. Bordeaux, Enault, d'Estourbet, l'abbé Noget, l'abbé Barraud, Monnier, de Nancy, Guillory, d'Angers, ont siégé au bureau soit comme vice-présidents, soit comme secrétaires. Le compte-rendu des séances a été imprimé jour par jour chez M. Crapelet, et sera réimprimé dans l'Annuaire de l'Institut pour 1851.

Des mesures importantes ont été prises et un dépôt central a été commencé pour toutes les publications faites en province. M. le bibliothécaire du Luxembourg, membre de l'Institut des provinces, a bien voulu, d'après l'autorisation donnée à l'Institut de siéger au Luxembourg, mettre à la disposition de cette compagnie un local spécialement destiné à recevoir ces diverses publications.

Un registre spécial, affecté à l'inscription de tous les dons qui seront faits avec mention des noms des donataires, est déjà ouvert et deviendra ainsi le livre général des travaux de la province.

La salle et les richesses réunies au Luxembourg seront toujours à la disposition des membres des sociétés savantes ; il leur suffira, en se rendant à Paris, de se munir d'une lettre de M. le président de l'académie à laquelle ils appartiennent, afin de se faire reconnaître de M. Chavin de Malan, membre de l'Institut et conservateur de la bibliothèque du palais.

Tous les envois devront être adressés à M. Chavin, bibliothécaire du Luxembourg, et y parvenir francs de port. M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7, déjà dépositaire d'un grand nombre de publications provinciales, pourra servir d'intermédiaire.

Festival académique à Lisieux, à l'occasion de l'exposition régionale de l'Ouest. — C'est le 9, le 10 et le 11 juin qu'auront lieu à Lisieux, pendant trois jours, des séances académiques et des fêtes en l'honneur de l'industrie, de l'agriculture et des arts.

La Société française tiendra, à cette occasion, le 11 juin, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du matin, une séance générale à l'issue de laquelle une promenade sera faite à une lieue de la ville.

Congrès de l'Institut des provinces à Clermont, à l'occasion de l'exposition régionale du Centre. — Un grand nombre de délégués des différentes contrées de la France annoncent leur arrivée à Clermont le 23 juin pour prendre part au Congrès de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments. Tout a été préparé par MM. Bouillet et Le Coq pour que cette double réunion offre un intérêt très-varié.

Congrès scientifique de France. XVIIe. session. — Nous venons de recevoir le programme de la XVIIe. session du Congrès scientifique de France qui s'ouvrira à Nancy le 3 septembre. Un grand nombre de notabilités Françaises et Allemandes se sont donné rendez-vous dans cette ville; parmi ces dernières on cite MM. Reischensperger et baron de Roisin, membres de l'Institut des provinces de France.

Voici quelques-unes des questions qui seront discutées dans la section d'archéologie :

1. Quelles sont les localités d'origine gallo-romaine non mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, et dont l'existence a été constatée dans l'est de la France par des débris authentiques ? Quelle était l'importance présumée de ces établissements sous la domination romaine ?

2. Quelle est la véritable position de la localité que les itinéraires anciens appellent *Decempagi* ?

3. Quelle est la véritable position de la localité que la carte de Peutinger nomme *Andesina* ?

4. Tracer le cadre dans lequel l'archéologie, principalement au point de vue de l'art religieux, doit se renfermer. Discuter les définitions qui en ont été données, et en proposer une qui détermine clairement les matières dont cette science doit s'occuper.

5. Peut-on constater dans les églises romanes et ogivales le rapport numérique des parties, la déduction géométrique des formes architectoniques?

6. Rechercher si la déviation de l'axe et l'élargissement des nefs vers le milieu sont des faits généraux et symboliques, ou simplement des faits particuliers et de construction.

7. Quels sont les caractères particuliers du style roman en Lorraine ? A quelle époque a-t-il cessé d'être employé?

8. Quels sont les caractères particuliers du style ogival en Lorraine ? A quelle époque eut lieu le premier emploi des formes qui le constituent ? A quelle époque le style ogival a-t-il cessé d'être employé dans les constructions religieuses et civiles ?

9. A quelle année doit-on faire remonter la fondation de l'église actuelle de Saint-Nicolas-du-Port?

10. Rechercher et décrire les moyens pratiques employés, au moyen-âge, pour la construction des voûtes ogivales !

11. Examiner quelle a été jusqu'à nos jours, dans l'office catholique, la place assignée aux différentes personnes : fidèles, prêtres, évêque; et par suite déterminer ce qu'il faut entendre par *droite* et *gauche* d'une église.

12. Rechercher quels ont été le nombre, la position, la forme et les ornements des autels jusqu'à nos jours. Discuter en particulier la forme et l'usage du *ciborium*, et le lieu et la manière de conserver la Sainte-Eucharistie.

13. Les ouvertures circulaires que l'on remarque extérieurement à l'abside d'un grand nombre d'églises anciennes avaient-elles pour destination de tenir lieu des lanternes ou fanaux de cimetières?

14. A quelle époque commença-t-on à figurer les quatre animaux mystiques, symboles des évangélistes?

15. Certains ordres religieux observaient-ils dans la construction de leurs églises une ordonnance et des formes déterminées par la règle de l'ordre, ou consacrées par la tradition?

16. Les confessionnaux les plus anciens que l'on possède aujourd'hui ne remontant pas à une haute antiquité, rechercher quels ont été le lieu et le mode de la confession depuis l'origine du christianisme jusqu'au XVe. siècle.

17. Déterminer les caractères des liturgies de Metz, Toul et Verdun au moyen-âge.

18. Rechercher s'il existe dans les diocèses de Metz, Verdun, Nancy et Saint-Dié, des usages liturgiques contraires aux saines traditions.

19. Quelle est la disposition des châteaux-forts en Alsace et en Lorraine depuis le XIe. siècle jusqu'au XVe. ? Le donjon a-t-il affecté plusieurs formes différentes suivant les temps plus ou moins anciens? Que peut-on conclure de l'examen de ces châteaux pour l'histoire de l'architecture militaire dans cette partie de la France?

20. Quels ont été les principaux types monétaires en France?

M. de Contancin nommé Directeur des Cultes. — M. de Contancin, préfet de l'Yonne, inspecteur de la Société française, homme de talent, qui a su se concilier, partout où il a été chargé de fonctions publiques, l'estime et l'affection de ses administrés, vient d'être appelé à la direction des cultes. Cet heureux choix a été généralement approuvé, et les ar-

chéologues doivent s'en applaudir. M. de Contancin a été vivement regretté dans le département de l'Yonne, et il y a été l'objet des manifestations les plus sincères. M. de Contancin devait diriger les travaux de la Société française, pendant la réunion qui aura lieu à Auxerre le 15 juin. La Société sera privée de sa présence, mais tout a été préparé, et M. Quentin, archiviste du département, attend la Société française et lui offrira tous les renseignements que la compagnie pourra demander sur l'histoire de l'art dans cette partie de la Bourgogne.

Progrès de la décentralisation. — La courageuse persévérance des hommes qui, depuis vingt années, travaillent avec ardeur à l'œuvre de la décentralisation sera couronnée du succès et triomphera bientôt de tous les obstacles. L'échafaudage élevé à Paris, au mépris du sens commun, tombe en pourriture et s'écroule. La décentralisation scientifique sera suivie de la décentralisation administrative, c'est le seul moyen de revivifier les études et de ramener l'ordre dans le gouvernement. Conçoit-on que l'on ait si long-temps persisté à concentrer tous les établissements scientifiques à Paris, à vouloir faire exécuter dans ce centre de dissipation et d'égoïsme tous les travaux historiques pour lesquels la Chambre a voté depuis quelques années des sommes considérables! cela ne se conçoit pas, parce que cela est absurde et pourtant cela est. Aussi voyez ce qui est advenu, on a fait paraître une série de volumes in-4°. sous le titre de *Documents historiques inédits*, collection confuse et qui aurait dû être conçue tout autrement, et cette collection d'une utilité problématique, a coûté six fois plus que si elle eût été publiée en province!! On a démontré cette année que chaque volume in-4°. a coûté 50,000 francs,... cinquante mille francs pour un vol. in-4°. qui aurait pu être imprimé tout aussi bien pour 6,000 francs ailleurs qu'à Paris!!!

La Chambre, révoltée d'un pareil scandale, a supprimé une partie du crédit annuel, elle a bien fait, nous l'en remercions au nom du pays, mais elle n'a pas été assez sévère : pas d'indulgence pour le gachis : que les mandataires des départements se persuadent qu'en poursuivant les abus ils auront fait plus qu'en votant des lois. Or, rien de ce qui se fait à Paris n'est exempt d'abus. Les salaires y ont atteint une exagération révoltante, et les synécures absorbent une partie considérable des allocations : ainsi pour revenir au prix exhorbitant auquel revient chaque volume des Documents inédits, il paraît certain que les frais d'impression n'ont absorbé qu'une partie des fonds votés et que l'administration accessoire a coûté beaucoup. Ceci d'ailleurs nous importe peu, nous n'avons à constater que la dépense totale, 50,000 francs par volume, chose vraiment phénoménale !!!!!!

Nous croyons qu'il faut absolument faire exécuter en province, sous une direction uniforme, bien entendu, tous les travaux historiques ; en divisant les recherches par grandes circonscriptions géographiques, on obtiendrait beaucoup plus d'homogénéité dans cette collection, elle offrirait des documents bien autrement faciles à étudier, bien autrement précieux pour l'histoire du pays. En attendant que le gouvernement ait renoncé *à sa grande usine parisienne*, nous apprenons avec joie qu'une proposition a été faite pour transférer l'école polytechnique à Fontainebleau, c'est encore bien près de Paris, mais elle sera un peu moins mal là qu'où elle se trouve à présent.

Nous désirons ardemment que l'on persévère dans cette voie et que l'on transfère hors de Paris un grand nombre d'établissements qui y sont très-mal placés : on sait ce que font les étudiants à Paris, ils suivent les cours au Jardin Mabile ou dans d'autres lieux de plaisir : il serait bien de les rendre au calme qui convient à l'étude, en les répartissant dans les

facultés de province : les écoles anglaises sont à Oxford et à Cambridge, il devrait en être de même en France. Ceci, d'ailleurs, n'est qu'un côté de la question, celui qui intéresse particulièrement les lecteurs du Bulletin; quant aux autres faces, ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper, seulement nous appelons de tous nos vœux la décentralisation administrative et la translation de la Chambre des représentants hors de Paris : les hommes les mieux trempés, les plus courageux s'énervent dans cette ville. Disséminés sur les divers points de la capitale, ils se connaissent à peine, ils travaillent peu, délibèrent mollement, et au hasard : pour mieux employer le temps, il faudrait condenser cette assemblée dans une ville de second ordre. Ce que nous disons de la Chambre pourrait se dire des corps savants de Paris : on vient aux séances de l'Institut trop souvent pour retirer son jeton et causer avec ses voisins.

Je sais bien que les grandes collections de livres sont un prétexte pour ceux qui veulent retenir à Paris toutes les institutions; mais on pourrait répondre victorieusement à cette objection perpétuelle; il serait très-facile d'ailleurs de venir à Paris pour visiter les grandes collections. On pourrait aussi établir, comme nous l'avons demandé, que les membres de l'Institut n'eussent pas de *résidence exigée* à Paris et qu'ils n'y eussent que deux sessions par année. A ce moyen, ils ne seraient pas énervés par l'atmosphère de cette ville, ils y viendraient avec des travaux mûris dans le calme de la province et qui vaudraient mieux que ceux dont la fièvre et le tumulte ont accompagné l'élucubration : nous reviendrons sur ce sujet dans un autre article. D. C.

Siéges d'Arras.—Histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, par M. *Achmet d'Héricourt*, membre de la Société française; un vol. in-8°.

de 407 pages. — Nous annonçons cet ouvrage quatre ans après la publication, mais il a conservé tout son intérêt : les bons livres ont le privilége d'être toujours nouveaux et le livre de M. d'Héricourt est de ce nombre. Les siéges d'Arras y sont divisés en trois parties, embrassant l'histoire militaire de cette ville dans presque toute son étendue. — Si le livre de M. d'Héricourt est remarquable par l'érudition et le style, il se distingue aussi par la forme; il montre que la typographie est parvenue, à Arras, à un degré de perfection très-satisfaisant. O.

Manuel de l'Histoire de France, par M. Achmet d'Héricourt. — Deux volumes in-8°. d'environ 600 pages chacun; Paris, Dumoulin et Roret, rue Hautefeuille. — Nous aurons les mêmes éloges à donner aux deux volumes dont nous venons de citer le titre. Dépouiller l'Histoire de France de toutes recherches arides et fastidieuses, et la mettre à la portée du peuple et de la jeunesse, tel est le but que s'est proposé M. d'Héricourt, inspiré des auteurs les plus judicieux. Critique habile, écrivain élégant, M. d'Héricourt devait atteindre son but, il l'a atteint; son manuel est facile à lire: les faits historiques y sont condensés sans qu'il en résulte aucune sécheresse, et l'on trouve dans ses deux volumes une esquisse ou un tableau complet de notre histoire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.

X.

Carenci et ses seigneurs; par M. A. d'Héricourt. — In-8°. de 149 pages; St.-Pol, 1849. — Si l'on veut écrire l'histoire complète d'une localité secondaire, telle qu'un bourg ou une commune rurale de quelqu'importance, on fera bien de lire l'ouvrage que nous annonçons, c'est un très-bon modèle à suivre : il est impossible de suivre un meilleur plan dans les recherches de ce genre. Les pièces justifi-

catives corroborent le récit de l'auteur, et son livre est un de ceux dont la Société française encourage et sollicite depuis long-temps la publication dans les diverses contrées de la France. L'histoire locale ainsi traitée acquiert un grand intérêt. Z.

Introduction TO GOTHIC *architecture. Introduction à l'architecture gothique ;* par M. Parker d'Oxford. — 1 vol. in-18 de 240 pages, illustré de vignettes sur bois. — M. Parker qui a comparé les monuments contemporains de la France et de l'Angleterre, a publié dans ce petit volume très-substantiel un abrégé de l'histoire de l'architecture au moyen-âge en Angleterre, non sans faire de fréquentes comparaisons entre les monuments de ce pays et ceux de la France: ce volume très-portatif, et dont les planches sont excellentes, mérite d'être consulté par tous les monumentalistes.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai. In-8°. de 6 feuilles avec une planche; Tournai, 1850.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 4e. livraison du XVIIe. volume. — Cette livraison in-4°. termine le 17e. volume de la Société, elle renferme un travail d'un très-haut intérêt sur Lanfranc, par M. Charma, professeur à la Faculté des lettres; une notice de M. Lambert sur d'anciennes sépultures découvertes à Bayeux; un mémoire de M. Cochet sur un cimetière gallo-romain, et plusieurs autres notices, rapports et discours, etc., très-intéressants.

IMPROVISATION

DE M. CROSNIER,

A LA SÉANCE TENUE A BOURGES LE 8 OCTOBRE 1849,

SUR LES DATES

DE QUELQUES ÉGLISES DE L'AUVERGNE.

« Il est à remarquer que souvent, quand il s'agit de classer un monument et de lui assigner une époque, on se laisse préoccuper par des dates qu'on a rencontrées dans quelques histoires; on présume que les historiens qu'on a eus sous les yeux n'ont pu ni se tromper ni se laisser tromper en copiant ceux qui ont écrit avant eux. Au lieu d'appeler à son aide les règles d'une sage critique pour découvrir la vérité souvent enveloppée d'un voile, on tranche hardiment une question quelquefois difficile, parce que d'autres l'ont tranchée précédemment. Il faudrait cependant, au lieu de mettre de côté les observations faites par des hommes qui n'ont d'autre but que d'éclairer l'histoire, au lieu de fouler aux pieds les principes de l'archéologie, examiner sérieusement si les dates indiquées sont exactes; puis, supposé l'exactitude de ces dates, s'il n'y a pas eu destruction du

6

premier monument et reconstruction plus récente. C'est ce qui a lieu presque toujours, et ce qu'on doit supposer, en l'absence de dates historiques; car, Messieurs, je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs : l'archéologie et l'histoire sont sœurs, elles peuvent se disputer quelquefois, mais elles finissent toujours par s'embrasser; et la paix faite, l'histoire reconnaît que l'archéologie avait raison.

Permettez-moi, Messieurs, de rappeler en passant une anecdote du Congrès de Sens, auquel assistaient plusieurs personnes que je vois dans cette enceinte : j'avais été chargé de faire un rapport sur la visite de l'antique église de St.-Savinien. Etranger à la localité et sans préoccupation de dates historiquement connues, je me basai sur les seuls principes de l'archéologie, j'assignai donc la première moitié du XIe. siècle comme date de la construction de ce monument. J'avais, pour appuyer mon assertion, la crypte de St.-Etienne d'Auxerre, la crypte de la cathédrale de Nevers et la chapelle de St^e.-Julitte, dans la même église; j'avais remarqué dans ces trois églises les mêmes caractères, les mêmes profils dans les moulures, et je pouvais réunir à des dates précises des caractères incontestables.

Si j'eusse parlé en présence de personnes complètement étrangères à la localité et qui n'eussent pas eu de dates gravées dans leur mémoire, on eût généralement partagé mon avis; mais il n'en fut pas ainsi; j'eus l'honneur de voir s'élever contre moi tous les membres du Congrès de Sens, et le savant M. de Caumont lui-même, qui s'était laissé préoccuper un instant par les dates qu'on lui avait indiquées. Cependant je ne me laissai pas ébranler, car on ne m'avait pas demandé un rapport historique, mais bien un rapport archéologique, et je ne croyais pas m'être écarté des principes de cette science. Après un long débat, un des membres apporta

de la bibliothèque de la ville un ancien ouvrage peu connu, qui devait vider la querelle, en confirmant mon assertion : cette église construite au commencement du IXe. siècle (date qu'on lui assignait), avait été détruite à la fin du Xe. et reconstruite au commencement du XIe. Ce fut en 1027 ou 1028 que cette reconstruction fut terminée.

Il doit en être de même, Messieurs, pour Notre-Dame-du-Port. Nous ferons remonter aussi haut que vous voudrez sa fondation primitive, nous ne lutterons pas contre ceux qui prétendent que les masses des murailles renferment des substructions fort anciennes, c'est possible. Nous voulons bien encore faire ici abstraction de sa crypte curieuse que nous laisserons en-dehors de cette discussion ; mais quant à l'ensemble de l'église que j'ai visitée il y a deux mois à peine, et que j'ai étudiée en détail, je puis avancer que je n'y ai rien trouvé qui indiquât une époque antérieure au XIIe. siècle. Il me semble même qu'il ne peut y avoir de doute à cet égard. Qu'on m'apporte des dates précises, le sentiment des architectes, même celui de M. Mallet, architecte de Clermont, dont je me plais à reconnaître le talent et la science ; je répondrai que les dates assignées et l'avis des architectes ne sauraient ébranler les principes de l'archéologie, corroborés par ceux de l'iconographie et de la paléographie qui se trouvent réunis dans l'église de Notre-Dame-du-Port pour protester contre la date qu'on lui assigne.

Si je considère le plan de cette église, je vois les trois nefs, le transept, le déambulatoire qu'on ne rencontre que vers la fin du XIe. siècle ; les voûtes du déambulatoire sont à arêtes, les quatre piliers qui soutiennent la coupole de l'inter-transept sont garnies de colonnes engagées cantonnées en croix, sauf au rond-point où ils sont remplacés par des colonnes cylindriques ; dans la nef les piliers sont seulement flanqués latéralement de colonnes engagées sur lesquelles viennent

reposer les arcades qui ouvrent les bas-côtés. S'il fallait indiquer une église dont la ressemblance avec Notre-Dame-du-Port est frappante, je citerais St.-Etienne de Nevers, consacrée en 1097 aussitôt après sa reconstruction. Si maintenant je considère les bases des colonnes, je trouve, comme au XIIe. siècle, la base attique parfaitement fouillée et non pas seulement dégrossie; et si je porte mes regards vers les chapiteaux, je vois la corbeille gracieuse garnie d'ornements qui indiquent un ciseau déjà exercé qui ne se rencontrait pas aux époques antérieures; la corniche n'est plus un simple chanfrein dont on a dissimulé les angles à l'aide de baguettes seulement indiquées comme à St.-Etienne d'Auxerre, à St.-Cyr de Nevers et à St.-Savinien de Sens, c'est un talon renversé parfaitement contourné. Avouons donc, Messieurs, que l'archéologie ne nous permet pas de reculer au-delà du XIIe. siècle la construction de Notre-Dame-du-Port.

J'indiquais il n'y a qu'un instant St.-Etienne de Nevers, dont le plan est identique avec celui de Notre-Dame-du-Port, sauf quelques légères variantes ; cependant je ne balance pas à donner la priorité d'âge à St.-Etienne, où les moulures sont moins pures de dessin et n'accusent pas aussi franchement la troisième période romano-byzantine.

Si l'archéologie nous laissait sur ce point le moindre doute, il nous serait facile de le dissiper à l'aide des principes iconographiques. Tout le monde sait que le grand drame du XIIe. siècle était la lutte du bien contre le mal, partout à cette époque on voit le vice aux prises avec la vertu, et c'est principalement sur les chapiteaux que sont affichés les bulletins de cette terrible guerre. Partout, dans les grandes églises, on rencontre ces formes variées de démons et, en même temps par compensation, cette multitude d'anges qui devaient rassurer les chrétiens justement effrayés et les soutenir par leur présence au milieu du combat. Au XIIe. siècle, les

scènes de l'Ecriture Sainte se multiplient, les sujets symboliques sont plus nombreux et les légendes commencent déjà à venir compliquer cette suite de tableaux. Personne n'ose faire remonter au-delà du XIIe. siècle la vaste église de la Madelaine de Vézelay ; or, Notre-Dame-du-Port accuse la même époque, la même école, j'allais presque dire le même ciseau. La chûte de nos premiers parents, leur expulsion du Paradis terrestre, voilà la première victoire du génie du mal; mais en regard se trouve sa défaite : le nouvel Adam et la nouvelle Eve viennent renverser son empire; les principaux traits de la vie de la Sainte Vierge et de celle du Sauveur sont représentés.

Un diable écrit sur un philactère dont un autre soutient l'extrémité, cependant deux autres démons retiennent par le bras un personnage qui nous a paru être une femme effrayée: sur le philactère on lit le mot *scripsit*. C'est le démon qui veut jouir d'une première victoire en entretenant le découragement dans le cœur de sa victime et en la portant au désespoir ; il lui laisse à penser que ce qu'il a écrit ne saurait être effacé. La même scène se rencontre à Vézelay, mais sous d'autres traits; il arrête par le bras une jeune femme et tient des verges suspendues sur sa tête en lui disant *time*, mais un prêtre se tient auprès de la pécheresse et lui dit *spera*.

Sur un autre chapiteau de Notre-Dame-du-Port, un ange enfonce sa lance dans la bouche d'un diable, tandis qu'un autre ange armé d'un glaive et d'un bouclier transperce le dragon. La même scène se rencontre sur un des chapiteaux du narthex de Vézelay dans la galerie.

Je vois à Notre-Dame-du-Port les colombes s'abreuvant dans un calice, sujet souvent répété dans les églises du XIIe. siècle ; enfin, Messieurs, tous les grands tableaux de cette époque et la plupart paraissant pour la première fois à cette époque se retrouvent dans le monument qui nous occupe ;

d'où je conclus que l'iconographie se réunit à l'archéologie pour lui assigner la seule date qui lui convienne, le XIIe. siècle.

La paléographie vient à son tour poser ses principes et en faire l'application. Nous avons, Messieurs, peu de monuments où les inscriptions soient aussi multipliées qu'à Notre-Dame-du-Port, chaque chapiteau porte son explication, sa traduction littérale, si je puis m'exprimer ainsi; nous ne serons donc pas réduits à étudier seulement quelques caractères isolés qui pourraient nous laisser encore dans une sorte d'incertitude. Partout nous rencontrons les lettres onciales du XIIe. siècle; elles ne sont point amaigries comme aux siècles précédents et resserrées les unes contre les autres; profondément fouillées, larges et nourries, elles se dessinent d'une manière distincte.

Pour me résumer en quelques mots, je dirai que si nous devons assigner à l'église de Notre-Dame-du-Port une époque antérieure au XIIe. siècle, l'archéologie, l'iconographie et la paléographie n'ont plus aucuns principes certains, et qu'il ne nous reste plus qu'à lacérer les nombreux ouvrages qui ont établi la chronologie de ces sciences.

Une discussion chaleureuse s'est élevée ensuite entre plusieurs membres; M. de Caumont déclara partager l'opinion de M. Crosnier, et M. Thevenot se rangea du côté de M. Bouillet. M. Thevenot prétendit que les rapports qui existent entre la crypte de St.-Agnan d'Orléans et celle de Notre-Dame-du-Port donneraient à penser que le roi Robert, qui fit reconstruire l'église de St.-Agnan, a pu prendre pour type l'église de Notre-Dame-du-Port qui lui était connue; M. Crosnier fit observer qu'il n'avait pas voulu engager la discussion sur la crypte parce qu'il n'avait pas eu assez de temps pour en étudier les détails, qu'il avait fait ses réserves à cet

égard, quoiqu'il fût convaincu que cette crypte fût à quelques années près contemporaine de l'église; qu'au reste il est peu probable que le roi Robert eût, au XIe. siècle, entrepris de construire une église dans le style du IXe. M. Bouillet, après plusieurs observations nouvelles, déclara que la question ne pouvait être vidée que sur les lieux; il engagea donc M. l'abbé Crosnier à venir rompre une lance avec lui au Congrès de Clermont en 1850. M. Crosnier accepta ce pacifique cartel en serrant la main de son honorable adversaire.



QUELQUES-UNES

DES DISCUSSIONS ET DES RÉSOLUTIONS

DU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

Ouvert au palais du Luxembourg en mars 1859,

SOUS LA DIRECTION DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

Nous avons précédemment examiné, à notre point de vue, quelques-unes des questions formulées dans le programme du Congrès, nous n'aurons plus qu'à mentionner dans cet article les opinions émises par d'autres au sein de l'assemblée ; nous n'avons pas, on le comprend, à entretenir les lecteurs du Bulletin, des questions qui ont trait aux sciences physiques et naturelles et à l'agriculture, elles ont cette année tenu une grande place dans les travaux de la session : nous allons seulement résumer ce que la discussion nous a paru offrir de plus précis sur les questions d'art et d'archéologie, et en nous renfermant dans ce cadre, nous n'occuperons que quelques pages du Bulletin monumental dans lequel un grand nombre d'archéologues désirent voir paraître leurs mémoires.

« La question de savoir si le *Gallia christiana* sera achevé,
« si les Bénédictins de Solesmes y pensent encore, et quelle

« part les Sociétés savantes peuvent prendre à l'exécution du « travail, a donné lieu à la discussion suivante : »

M. l'abbé Voisin avait envoyé une réponse écrite ainsi conçue:

« Au milieu d'une Société qui se préoccupe si vivement d'intérêts matériels et d'orages politiques, il est beau de voir l'Institut des provinces ranimer les fortes études, et songer à terminer la *Gaule chrétienne*, lorsqu'une autre compagnie célèbre donne ses premiers prix à des histoires pittoresques. La pensée d'un tel travail semble être bien digne de vous, et sur l'invitation de notre savant directeur général, je prends à tâche de persuader que l'Institut des provinces est seul en mesure de mener à bien cette entreprise.

« Que reste-t-il à faire ? Première question. Selon moi, l'ouvrage a son plan parfaitement tracé, presque entièrement achevé ; deux ou trois provinces ecclésiastiques manquent seules ; mais comme je le démontrerai, — pour le Maine spécialement, — nous possédons amplement tous les matériaux préparés par les doctes Bénédictins eux-mêmes. Il ne s'agit en quelque sorte que d'une mise en page, et l'on peut s'engager à ne mettre aucun mot qui ne soit, pour ainsi dire, fourni par ces moines érudits du dernier siècle, aucun mot qui ne soit frappé du même coin, pour le style. L'œuvre offrirait donc jusqu'à la fin le même cachet.

« Il resterait encore à compléter l'histoire des provinces ecclésiastiques depuis tantôt un siècle et demi que le premier volume a paru ; et cette histoire jusqu'à nos jours n'est pas digne de moins d'intérêt, de moins justes appréciations. C'est alors que se présente devant vous cette autre question : la *Gallia christiana* sera-t-elle achevée ? Permettez-moi de vous proposer de terminer les derniers volumes qui manquent ; plus tard vous pourrez songer à compléter les autres, ou plutôt à donner une édition nouvelle, considérablement aug-

mentée, car, si je ne me trompe, le cadre de nos intelligents compilateurs ne sera bientôt plus en rapport avec les exigences historiques des temps actuels.

« Vous demandez, messieurs, où en sont les travaux des Bénédictins de Solesmes? — La communauté naissante a paru se charger de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, mais en réalité elle manquait d'hommes, de temps, de manuscrits indispensables, et avant tout de la connaissance des lieux. Fixée alors, comme aujourd'hui, sur un seul point, à peine connu, des diocèses dont elle avait à tracer l'histoire, cette jeune communauté ne se trouvait en aucune façon sur le même terrain que les milliers d'autres répandues sur tous les points les plus reculés de la France, au dernier siècle, et liées entre elles par une commune pensée.

« Dès la première ligne d'ailleurs on était arrêté par une extrême difficulté : l'époque de l'introduction du Christianisme dans les Gaules, et partant celle de l'épiscopat des saints évêques Gatien, à Tours; Julien, au Mans; Firmin, à Angers, etc. Pour éclaircir quelque peu ce point, dom Guéranger devait donner un second volume, trop long-temps attendu, sur les *Origines de l'Eglise romaine*; mais une ardente polémique sur la Liturgie est venue à la traverse de ce projet, et l'on a laissé les Faillon, les Ozanam et autres résoudre la question d'une manière victorieuse. Enfin, l'on se préoccupait vivement aussi de ce qui fait en ce moment le sujet de votre délibération : la *Gallia christiana* doit-elle être achevée? Comment l'achever?.....

Pendant la tenue du Concile de Rennes j'exposai au vénérable président que la *Gallia christiana* avait été entreprise par les ordres de l'Assemblée du clergé de France; que cet ouvrage s'arrêtait justement à la province de Tours; qu'il est par conséquent à désirer que le concile de cette province fasse continuer le travail, et nomme dans chaque diocèse des ecclé-

siastiques pour arriver simultanément au but commun. Les actes du Concile de Rennes tarderont long-temps à être connus ; d'ailleurs, la décision des révérends prélats serait loin de détourner l'action de l'Institut des provinces, dans le cas où vous jugeriez de patroner cette œuvre.

« Que peuvent faire les Sociétés de province pour l'achèvement de l'ouvrage ? Telle est, messieurs, la troisième question qui vous est posée. Je dis, avec chacun de vous, qu'elles peuvent ce qu'ont pu faire les sociétés de savants, appelés Bénédictins, et même plus facilement, parce que les chartriers et les manuscrits historiques des établissements religieux ont été centralisés dans les dépôts publics à Paris et dans chaque chef-lieu de département ; parce que l'Institut des provinces prenant la direction de ces diverses Sociétés, en ce qui concerne les travaux dont nous parlons, ce ne sera plus un homme seulement, mais une compagnie nombreuse qui entreprendra et pourra long-temps continuer un ouvrage de longue haleine. En sorte que chaque Société de province, sous la direction de l'Institut, pourrait travailler en même temps à l'achèvement de la *Gallia christiana* pour la partie qui la concerne. »

M. Le Glay demande la parole.

Le *Gallia christiana* est certainement, dit-il, un des plus grands monuments entrepris dans le dernier siècle. Mais peut-être le plan de l'ouvrage lui-même est-il incomplet, et il serait très à désirer que de nouveaux travaux étendissent considérablement ce travail. Les Bénédictins n'ont donné que des nomenclatures sur les évêques et les abbayes, etc., et il est à remarquer que beaucoup de lacunes subsistent. Les premiers auteurs de cet important ouvrage sont loin d'avoir eu communication de tous les chartriers qu'il aurait fallu consulter. Des résistances réelles ont été faites, et plusieurs maisons conventuelles ne se sont pas prêtées à rendre ce travail

complet. Les collégiales entre autres ont été omises. Ni franciscains, ni récollets, ni capucins n'ont été compris dans le travail. Point de carmes, point de jésuites, de brigitins, d'annonciades. Ils ont omis de parler des hôpitaux desservis par des corps religieux. La géographie des diocèses a été également négligée, et la circonscription paroissiale elle-même a été omise.

Eh bien, messieurs, dit l'orateur, le moment n'est-il pas venu de compléter cette grande œuvre, et n'est-ce pas naturellement à l'Institut des provinces que cet important travail revient ?

J'ai essayé, pour le diocèse de Cambrai, de remplir les lacunes que je viens de signaler.

J'ai fait une nomenclature des suffragants et coadjuteurs, après quoi j'ai mis au premier rang les collégiales, en continuant les chronologies jusqu'à nos jours.

Puis enfin, messieurs, j'ai cru devoir faire une innovation: les Bénédictins avaient cru devoir écrire en latin, j'ai donc dû mettre à côté du texte des Bénédictins une traduction française, et j'ai complété mon travail dans cette dernière langue.

Voilà dans quelle pensée j'ai entrepris les recherches dont j'ai l'honneur de vous entretenir : nous avons l'histoire de l'Eglise française à faire ; que chacun de nous y porte les matériaux que nous pouvons avoir sous la main.

M. de Caumont fait observer qu'il serait naturel que les Bénédictins de Solesmes fussent engagés à continuer ce grand ouvrage, en suivant exactement la marche de leurs devanciers et leur format.

M. Richelet dit que les Bénédictins de Solesmes ont complètement renoncé à la continuation de l'œuvre en question, dès que les secours en argent leur ont manqué.

M. de Caumont demande alors que le travail soit entrepris

par l'Institut des provinces, et que provisoirement il soit restreint aux trois diocèses mentionnés dans le mémoire de M. Voisin.

M. de Kerdrel, député, répondant aux observations de M. Le Glay, dit que la question n'est pas de savoir si le *Gallia christiana* est aujourd'hui l'idéal du genre, mais tel que ce monument a été entrepris, tout imparfait qu'il est, il faut respecter la pensée primitive des Bénédictins, et malgré les lacunes signalées, continuer l'œuvre dans l'esprit où elle a été commencée.

M. de Kerdrel ajoute qu'on continue peu les grands ouvrages entrepris par les congrégations, et que si nous étions sûrs d'avoir une deuxième édition complète, il comprendrait très-bien que ces nouveaux volumes fussent traités d'une manière plus large.

Mais, suivant lui, il faut d'abord terminer la première et adopter pour cela le même format, le même style et la même langue.

Finissons cette première œuvre des Bénédictins, dit-il, sans faire injure à leur mémoire, en prétendant faire mieux que nos devanciers. C'est là, je crois, ce que nous pouvons nous proposer de plus heureux et de plus rationnel.

M. de Lambron fait observer que chaque diocèse a de nouveaux documents, et qu'il faut s'en servir en publiant tout ce qui pourrait compléter la pensée des premiers auteurs du *Gallia christiana*.

M. de Lambron parle des travaux déjà entrepris par plusieurs archéologues sur cet important sujet, et signale ce qui a été fait dans le diocèse de Tours, auquel il appartient.

Il signale aussi la difficulté qu'il y a à compléter ces travaux par la nécessité où l'on est de venir à Paris consulter sur place les masses énormes de documents qui sont entassés dans les dépôts de la capitale. M. de Lambron demande que le format in-octavo soit adopté.

Enfin ne serait-il pas nécessaire de reprendre l'ouvrage, afin de profiter des documents nouveaux que l'on peut trouver dans les archives départementales ?

M. le baron de Hautecloke pense que les lacunes signalées dans les travaux des Bénédictins ont été en partie réparées, et qu'elles avaient été déjà remarquées avant 1789.

M. Le Glay observe que le *Gallia christiana* n'est pas une œuvre unique ; ce n'est qu'une collection, et rien ne s'oppose à ce que, sur ce point, chaque diocèse donne tous les développements qui seraient jugés convenables par eux ; il demande qu'à cette égard rien ne soit omis dans les nomenclatures, sans en excepter les feuillets qui doivent être publiés comme pièces justificatives.

M. Richelet dit que si l'on publiait, par exemple, les provinces de Tours et de Besançon sur les plans suivis par les Bénédictins, il faudrait réparer les omissions faites par les premiers auteurs tout en suivant le plan qu'ils avaient adopté.

M. le baron de Hautecloke recommande le format in-8°., en citant l'exemple de l'*Art de vérifier les dates.*

M. de Kerdrel s'oppose à cet avis, fondé sur les différences qu'il y a entre les ouvrages cités.

M. de Caumont propose les conclusions suivantes :

« Le Congrès demande que le *Gallia christiana* soit complété avec la forme adoptée pour les volumes publiés.

« Que les Sociétés savantes s'occupent, chacune dans sa circonscription, d'en réunir les matériaux, et qu'une commission de l'Institut des provinces, ou émanée des autres Sociétés qui auront travaillé à l'ouvrage, soit chargée de coordonner ces matériaux, en commençant par les diocèses de l'archevêché de Tours.

« Le Congrès verrait avec satisfaction que dans les diocèses où on pourra le faire on s'occupât de compléter le *Gallia christiana*, en prenant pour exemple le beau travail de M. Le Glay sur le diocèse de Cambrai. »

M. le président met les conclusions de M. de Caumont aux voix. — Elles sont adoptées.

M. de Glanville a la parole comme rapporteur de la commission des beaux-arts.

Voici les conclusions de la commission :

La commission est d'avis : 1°. que l'on encourage, par tous les moyens possibles, les expositions régionales d'objets d'art ;

2°. Que les récompenses et distinctions honorifiques accordées dans les expositions aient autant pour but l'inspiration spiritualiste, que l'exécution matérielle de l'art ;

3°. Enfin que, dans chaque grande commune, le souvenir des personnages qui ont pu l'illustrer soit rappelé à la reconnaissance de ses habitants, ou par un portrait, ou par l'inscription de leur nom.

M. le Cte. d'Angerville.—C'est à la foi éteinte, à la religion oubliée qu'il faut demander l'inspiration artistique : le matérialisme n'a rien et ne donnera rien ; les doctrines spiritualistes ne vous donneront pas seulement l'inspiration artistique, elles vous donneront encore la moralisation, cet autre but que vous poursuivez.

Jusqu'ici on a trop négligé l'instinct du beau, la passion du vrai, et le respect des choses sacrées. (*Approbation.*)

M. de Caumont.—Quoi que l'on puisse dire de la province, il faut convenir que l'enseignement artistique y est assez complet ; ce qui manque, c'est l'encouragement.

Deux conseils généraux ont déjà voté des sommes pour le transport des objets d'art envoyés aux expositions régionales de l'Institut des provinces : c'est une bonne voie dans laquelle il serait bon de voir entrer tous les conseils des départements.

M. de Chenevières. — Je voudrais que les monuments élevés à la mémoire des grands hommes de province fussent confiés à l'exécution des artistes de la province. — Ce serait un utile encouragement.

M. Duchatellier. — « Vous avez à résoudre une question difficile : voyons ce qui s'est fait, et ce qui peut se faire. »

L'honorable membre jette un coup-d'œil rapide sur les diverses circonstances politiques qui peuvent nuire ou servir au développement artistique en province : il constate un affaiblissement déplorable de nos jours, et il ajoute :

« Maintenant, que nous avons cette étroite division en départements.... Les départements ne comprendront pas l'art d'ici long-temps.....

« Et les artistes en province.... Quelle vie insuffisante et précaire !.... eh bien ! ils ne peuvent même pas se former en province.... Ils sont obligés de venir se former à Paris pour aller végéter en province.... — Végéter, car ils n'y peuvent pas vivre.

« Les hommes qui auraient fait des études suffisantes pour se compléter, ajoute-t-il, manqueraient très-probablement dans la plupart de nos provinces, et je crois qu'à l'époque où nous sommes il faut tout simplement se contenter de faire ce qui est possible.

« L'art a aujourd'hui des difficultés à surmonter qu'il ne faut pas perdre de vue : — notre circonscription départementale ; — l'amoindrissement du sentiment artistique, les exigences de notre existence matérielle. Toutes ces choses ne doivent pas être oubliées. — On fit de l'art en Grèce et du plus élevé, on n'en faisait déjà plus à Rome; on n'en fait ni en Angleterre ni aux Etats-Unis. Ce qui peut sauver l'art aujourd'hui chez nous, c'est l'Institut des provinces et l'exposition régionale, il faut l'émulation des départements, il faut une lutte pleine d'activité entre les grandes régions qui divisent la France au point de vue artistique.

« Que les encouragements soient donc distribués par l'Institut des provinces, il sera le meilleur juge et le plus compétent. »

M. de Quatrefages, délégué de Toulouse. — L'honorable préopinant est trop décourageant. Le midi a conservé des tendances artistiques plus généreuses. Chaque année Toulouse fait des sacrifices considérables pour l'éducation artistique de ses enfants, et ses sacrifices sont couronnés de brillants succès.

Il en est de même à Montpellier. Du reste, il faut bien l'avouer, la province est un peu en arrière; pour que les concours soient vraiment utiles, il faut y admettre, y appeler les artistes de Paris, ils donneront une bonne impulsion dont la province profitera.

Charrière a envoyé à Toulouse ses instruments les plus délicats : au bout de six mois ils étaient imités.

M. Duchatellier. — Cela prouve la vérité de ce que j'avançais. Il faut faire une large part à l'émulation, un concours librement ouvert et une large part à l'Institut des provinces dans l'appréciation du concours et dans la distribution des fonds.

Nous demandons que l'on nous donne le moyen de faire le bien. Je demanderais que mon amendement formulé en proposition fût soumis comme vœux du Congrès au gouvernement.

M. Boullée (de sa place). — A Lyon, il y a une école des beaux-arts en décadence. On veut fonder une école de musique, il faut recourir à des souscriptions particulières.

Le Congrès adopte la proposition de M. Duchatellier et celle de M. de Caumont.

Proposition de M. Duchatellier :

« Le Congrès demande que le gouvernement accorde à l'Institut des provinces une portion convenable dans les fonds de secours aux beaux-arts. »

Proposition de M. de Caumont :

« Que dans chaque département le conseil général dispose d'une allocation plus ou moins importante pour l'encouragement des beaux-arts et des expositions régionales.

Dans la troisième séance du Congrès on a traité cette question : *Comment doit-on envisager les recherches à faire sur la géographie du moyen-âge, sur l'histoire des abbayes et des châteaux ?*

Après les développements donnés par M. de Caumont, conformes à l'opinion qu'il a émise dans un précédent article, M. Le Glay indique les ouvrages que possède déjà la province qu'il habite sur la géographie du moyen-âge, par exemple le *Belgium romanum*, œuvre du jésuite Gilles Boucher, et la Description de la Gaule-Belgique du P. Charles Wastelain.

Mais pour le moyen-âge, rien n'a été fait encore. Les noms de lieux sont inintelligibles. Il faudrait des glossaires topographiques pour chaque province. Un bel et noble exemple a déjà été donné pour le département de l'Eure par M. Auguste Leprévost, membre de l'Institut de France, et pour le diocèse du Mans par M. Cauvin, de l'Institut des provinces. Mais ces glossaires ne peuvent être l'œuvre d'un jour ; un seul nom mal interprété peut entraîner de graves erreurs : il faut donc consacrer de longues années à ces travaux de patiente érudition.

M. Raymond Bordeaux, secrétaire-adjoint, lit, en l'absence de M. de Beaurepaire, de l'Ecole des chartes, l'opinion de cet archéologue, qui n'a pu se rendre à la séance.

« Lorsqu'une foule d'écrits analytiques, dit M. de Beaurepaire, se sont produits dans une science quelconque, lorsque les différents aspects sous lesquelles on peut l'envisager ont été pour la plupart l'objet d'études spéciales et approfondies, il arrive un instant où l'on désire généraliser les résultats obtenus et passer de la vue des détails à la vue de l'ensemble. C'est le moment de la synthèse. Grâce aux travaux des savants qui se sont groupés autour de l'Institut des provinces, ce moment est arrivé pour l'archéologie. »

D'autres diront ce qui a été fait en ce sens par les Congrès scientifiques; pour nous, laissant de côté cette analyse rétrospective, nous nous contenterons d'indiquer en quelques lignes les principaux aspects de la science archéologique. Cet *idéal*, rapproché de la réalité, montrera clairement ce qu'il y a encore d'insuffisant dans les efforts que l'on a tentés et dans les résultats qui en ont été la suite. Nous écarterons tout d'abord les sociétés grecque, romaine et gauloise, pour nous renfermer exclusivement dans la vieille Société française. Nous ne nions ni l'importance ni le mérite des autres branches de l'archéologie; mais nous croyons que le moyen-âge se rattachant aux sociétés modernes par des liens plus étroits, mérite, en vertu de cette connexion même, une attention particulière. D'ailleurs, les considérations que nous allons rapidement présenter, s'appliquent, sauf quelques modifications, à l'archéologie grecque, romaine et gauloise, aussi bien qu'à l'archéologie chrétienne féodale.

Pour étudier ces manifestations de la vie intellectuelle et religieuse, nous croyons qu'il faut d'abord étudier province par province; une étude générale de toute la France ne peut donner que des résultats vagues, inexacts ou complètement faux. La France n'était pas en effet la réunion d'unités factices comme nos départements actuels; elle embrassait dans son sein des unités distinctes et profondément originales, qui vivaient jusqu'à un certain point d'une vie propre, et qui présentaient à côté de certains caractères analogues, des différences nombreuses et prononcées. L'étude de la province ne saurait donc être trop vivement recommandée. En archéologie comme en histoire, c'est par ces études partielles qu'on arrivera à obtenir des résultats généraux d'une valeur incontestable. Mais la province elle-même embrasse un ensemble tellement considérable d'aspects, d'hommes et de monuments, que, pour servir de fil conducteur dans cette étude synthé-

tique, il ne sera peut-être pas inutile de reproduire, en le complétant, le système de l'*Archéological Review.* Malgré ses imperfections, il pourra servir, ce nous semble, à donner une idée du but vers lequel doivent converger aujourd'hui les travaux des archéologues.

Si l'on met de côté la royauté, trois pouvoirs parallèles dominaient en France pendant le moyen-âge : la grande propriété, l'Eglise et les municipalités. De cette division très-partielle des pouvoirs résulte la nécessité de travailler pour chaque province à la confection d'un *Ecclesiasticon*, d'un *Castellarium* et d'un *Municipale.* — L'*Ecclesiasticon* embrasserait tout ce qui se rapporte au pouvoir ecclésiastique et comprendrait deux grandes divisions : *Ecclesiasticon seculare* et *Monasticon.* Sous ces deux titres on devrait ranger tous les monuments d'architecture religieuse, séculière ou régulière, églises paroissiales, granges dîmales, palais épiscopaux, cathédrales, prieurés et abbayes.....

Le *Castellarium* embrasserait l'archéologie féodale aristocratique militaire. Le *Municipale*, l'archéologie civile municipale. A côté de ces trois grandes divisions, il convient d'en ajouter une quatrième, le *Mansionarium*, comprenant les créations libres de l'esprit individuel, les habitations privées, ces œuvres dans lesquelles la fantaisie déploie ordinairement ses plus capricieuses inspirations. Voilà, au point de vue des monuments, les principales divisions du travail à exécuter pour chaque province.

Du reste, ces grandes divisions sont elles-mêmes susceptibles d'une infinité de subdivisions. Une des branches de l'*Ecclesiasticon*, l'église, ou si l'on veut la cathédrale, cette personnification complète du moyen-âge, demande surtout à être étudiée dans ses plus minces détails avec la plus scrupuleuse attention. L'architecture, la peinture, la sculpture et la statuaire dans toutes leurs variétés, ont concouru ensemble

à l'érection de ces monuments grandioses. Il importe par conséquent d'étudier la cathédrale dans ces quatre aspects, non-seulement au point de vue de l'art, mais encore au point de vue symbolique. Nous ne rappelons ces idées générales que pour insister sur quelques points qui nous semblent mériter une mention particulière.

Et d'abord, en laissant de côté les questions si intéressantes des variations du système d'ornementation et de symbolisme suivi dans chaque pays, il nous paraîtrait utile et jusqu'à un certain point indispensable, d'étudier les fragments de peinture existant encore dans les églises de province et surtout dans les églises de campagne.

Les peintures sur verre et les fresques sont aujourd'hui peu nombreuses et disparaissent chaque jour, par suite de l'incurie ou du vandalisme, avec une incroyable rapidité. Il en est de même des bas-reliefs, des mosaïques, des stalles sculptées et des pierres tombales. La description de ces objets précieux et périssables, qui intéressent à la fois l'histoire, l'art, l'héraldique et le symbolisme chrétien, voilà peut-être le point sur lequel il est le plus urgent d'appeler l'attention.

Après cette discussion M. Fléchet monte à la tribune. Il se plaint de l'insuffisance des dictionnaires d'architecture qu'il a consultés. Les uns sont exclusivement consacrés à l'architecture grecque et romaine, les autres sont plutôt des glossaires d'archéologie destinés à faciliter la lecture, des dissertations archéologiques, plutôt que des dictionnaires d'architecture. L'architecture ne consiste pas seulement dans des lignes, mais dans le sentiment de l'art.

M. Fléchet dépose le manuscrit d'un Dictionnaire complet d'architecture, qu'il se propose de publier en huit volumes.

M. Fléchet voudrait que la législation imposât aux architectes la nécessité d'un diplôme.

M. Bordeaux monte à la tribune pour combattre l'avis de

M. Fléchet. Quant à la nécessité d'un diplôme pour les architectes, il croit que les professions artistiques doivent être libres, et qu'il ne faut pas constituer de nouveaux monopoles, ni augmenter l'influence de l'Etat et des écoles officielles.

Dans les séances du 14 mars, présidées par M. le comte de Mérode, de Bruxelles, et par M. Roux, de Marseille, on a discuté la question n°. XV, ainsi conçue :

« Ne serait-il point profitable et facile en ce moment de déterminer et d'encourager une certaine déviation des études archéologiques si populaires en province, vers les études esthétiques, qui leur tiennent par tant de points ? »

M. Dupray fait remarquer que le retour aux idées chrétiennes, qui se manifeste à l'époque actuelle, rend convenable de recommander aux artistes non pas le style roman à l'exclusion du style gothique, ou le style gothique à l'exclusion du style roman, mais l'un et l'autre style sans distinction, comme expression incontestable de l'idée chrétienne. On doit, par les mêmes motifs, leur recommander également l'étude des vitraux et des peintures murales.

En ce qui touche la sculpture, il faut recommander de même aux artistes d'étudier de préférence les travaux des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècle, parce que dans ses œuvres la pose, le regard, enfin l'expression générale reproduisent bien plus la pensée chrétienne que dans les œuvres des XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles.

M. le rapporteur pose, en terminant, les conclusions suivantes :

« La commission recommande aux artistes l'étude de l'art chrétien, tel qu'il est, si puissamment exprimé dans les monuments du moyen-âge, jusqu'à l'époque de son altération par la renaissance. »

M. Enault a la parole : Il dit que la sculpture aux XIIIe. et XIVe. siècles, est entrée dans une voie de réaction chré-

tienne, peut-être nécessaire et provoquée par le souvenir des orgies de la chair dont le paganisme avait offert l'exemple, mais que pour éviter de pencher d'un côté, il ne faut pas pencher de l'autre. Nous sommes arrivés à une époque d'éclectisme, où il est possible d'éviter à la fois les excès opposés. Les sculpteurs des XIIIe. et XIVe. siècles ont trop négligé le beau dans la forme. Ceux de notre siècle doivent étudier à la fois la forme dans l'antiquité et le sentiment chrétien dans le moyen-âge.

M. Bordeaux réclame contre ces pensées de M. Enault. L'éclectisme est la doctrine des temps de décadence. Il est impossible d'allier les beautés de l'époque grecque à celles du moyen-âge, le mysticisme à la volupté. Chacun de ces deux genres est condamné à ne pas atteindre aux perfections de l'autre. Les statues grecques ont les beautés de la forme physique, mais l'intelligence spiritualiste manque à leurs figures.

M. de Vautenai veut qu'on penche, sans crainte, du côté de l'art du moyen-âge, car nous ne risquons guère de tomber de ce côté. Il faut rompre complètement avec la renaissance. L'architecture du moyen-âge et sa sculpture monumentale valent beaucoup mieux que celles de la renaissance. Elles ont leurs vrais chefs-d'œuvre. On peut citer le rétable de St.-Germer, au musée de Cluny. On trouve à Notre-Dame des figures du dessin le plus correct, et les artistes actuels en sont à se demander si on pourra y faire des restaurations d'un mérite égal à celui des parties originales.

M. de Vautenai va plus loin que M. Dupray. Il faut en France s'en tenir, non-seulement au moyen-âge, mais dans le moyen-âge au XIIIe. siècle. On aura ainsi l'unité dans l'art du XIIIe. siècle, non-seulement aux églises, mais aux hôtels-de-ville et à d'autres monuments civils. Il existe aujourd'hui plusieurs architectes qui pensent que ce genre d'architecture remplit mieux les conditions imposées par le climat, tant

dans l'ensemble que dans les détails, et qu'ainsi son choix n'est pas une chose arbitraire.

M. le baron de Stassart fait remarquer que les conclusions du rapport n'ont rien d'exclusif. Elles ne proscrivent pas l'art grec. Mais on a cru utile de rappeler les artistes à l'art du moyen-âge, parce qu'on est tombé dans un abus en sens contraire. On a du reste été trop loin, quand on a dit que l'art grec reproduisait seulement la vigueur et la beauté corporelles. L'Apollon, le groupe de Laocoon, la Niobé sont admirables d'expression. L'orateur vote pour les conclusions de la commission.

M. Enault réclame contre le reproche de barbarie que lui a fait M. Bordeaux. Il est faux que l'antiquité fût sans expression. La sculpture, d'ailleurs, n'est pas un acte de foi exprimé par des pierres. On ne voit donc pas pourquoi nous devrions proscrire de la sculpture la beauté de la forme. Or, le moyen-âge ne s'est pas même douté de la beauté de la forme.

L'orateur cite, entre autres exemples, la Madeleine de Canova, comme offrant la merveilleuse alliance de la splendeur des formes et de la passion la plus profonde que le sentiment chrétien sache mettre dans l'âme et faire passer sur la physionomie.

L'orateur ne peut admettre qu'il soit permis de parquer le génie dans un seul siècle. On a conseillé l'application de l'ogive aux monuments civils. C'est un système jugé et condamné. L'excellence de l'art ogival pour les monuments religieux est ce qui le rend inadmissible pour les bâtiments civils. Un hôtel-de-ville répond au sentiment du fini, au besoin du moment; l'art ogival exprime l'aspiration à l'infini, et la contemplation de l'idéal.

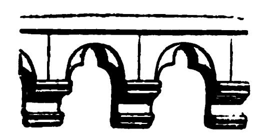
M. Dupray, rapporteur, dit que le christianisme est le mépris de la forme, que les artistes ont étudié exclusivement l'art païen, et qu'une réaction contre une tendance si outrée

est absolument indispensable. La commission a pensé que l'étude des XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles ne sert qu'à égarer ceux qui les prennent pour guides.

Il ajoute qu'on a fait, au sein de la commission, une objection. On a dit que les beaux-arts *n'étaient qu'une langue* qui sert à exprimer tantôt une pensée, tantôt une autre. Il faut donc qu'ils changent, d'un siècle à un autre, selon que la pensée générale du siècle diffère de celle des siècles précédents. Mais on doit répondre que le catholicisme est immuable, et que celui du XIXe. siècle est le même que celui du XIIIe. Or, on a reconnu que l'architecture du XIIIe. siècle était l'expression la plus parfaite du catholicisme. Il faut donc en recommander l'étude.

M. le rapporteur fait connaître que la commission s'était d'abord déclarée pour l'étude exclusive du XIIIe. siècle. Mais on a fait remarquer, dans son sein, que l'art roman était aussi une architecture chrétienne ; il a le mérite d'être à meilleur marché, ce qui, en bien des cas, mérite considération. La commission a donc admis les formes des premiers siècles jusqu'au XIIIe., comme objets d'étude pour les artistes de nos jours.

M. le président met aux voix les conclusions de la commission. Elles sont adoptées.



ANALYSE

D'UN

MÉMOIRE DE M. DES MOULINS,

Inspecteur-Divisionnaire de Bordeaux,

AYANT POUR TITRE :

DISSERTATION SUR DEUX ROCS BRANLANTS DU NONTRONAIS;

Par M. MORIÈRE,

Membre de l'Institut des provinces de France.

Parmi les diverses variétés de monuments auxquels sont dus les témoignages des usages druidiques, une des plus rares est connue sous le nom de Rocs Branlants, Pierres Mouvantes, Casse-Noisettes, etc. Si l'extension d'un usage druidique est démontrée par la connexion des diverses formes de ces monuments, il semble qu'on devrait trouver partout des rocs branlants, comme on trouve partout des Dolmens et des Menhirs? M. Des Moulins fait observer que la difficulté du transport des pierres assez dures pour pouvoir conserver long-temps leur faculté oscillante ne serait pas une objection sérieuse, pour quelques localités du moins, puisqu'on voit très-souvent des dolmens appartenir à une nature de pierre étrangère au lieu

où ils ont été érigés. — Dans tous les cas on est conduit à conclure par analogie, de ce que les mêmes espèces de monuments se retrouvent à de si grandes distances, que si la nature trop tendre des pierres avait absolument empêché, dans certaines régions, l'établissement des rocs branlants, on devrait du moins en retrouver partout où la dureté des matériaux assurait la faculté oscillante, et c'est là justement ce qui n'existe pas! A Carnac, par exemple, dans cette terre classique des monuments attribués aux vieux Celtes, il n'y en a pas. — Or, si parmi les contrées qui présentent des monuments en pierres brutes, on ne rencontre des rocs branlants que dans les contrées granitiques, c'est-à-dire que là où la dureté presqu'indestructible des pierres assure la durée de leur motilité, il sera naturel de penser que les régions à pierre plus friable n'en renfermaient pas, que ces rocs n'étaient pas indispensables à la pratique de l'usage druidique, et qu'enfin ils pourraient bien avoir pour cause une circonstance fortuite et purement naturelle.

M. Des Moulins n'a pu vérifier si toutes les pierres branlantes qui passent pour monuments sont granitiques; il accepte toutefois pour point de départ l'opinion commune qui admet qu'il en est ainsi et il réduit le problème à l'examen des causes qui peuvent avoir déterminé leur position et leur motilité.

En s'appuyant plus particulièrement sur les explications données dans la carte géologique de la France par MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, M. Des Moulins décrit le sol du Nontronais et il fait remarquer le passage suivant de l'ouvrage précité : « Le granite porphyroïde se décompose promptement; son altération, presque constante, est surtout visible sur les longs plateaux granitiques qui dominent toute cette contrée. Ils sont parsemés d'énormes blocs qui, tantôt épars, tantôt accumulés, présentent l'image du chaos. *Quelques-uns d'entre eux, placés en équilibre instable, peuvent osciller*

par la plus légère percussion. ILS PRODUIRAIENT ALORS CES ROCHERS TREMBLANTS qui sont constamment un objet de curiosité pour le voyageur. Ces blocs de granit, fréquemment à demi couverts, s'enfoncent en partie dans un sable *formé de leurs débris.* Quelquefois aussi ils sont placés droits ; et *ressemblent alors aux pierres druidiques* si fréquentes dans l'ouest de la France.... Dans la chaîne des environs de Guéret, le granit est à cristaux de feldspath blanc et à mica noir ; il est peu solide et se désagrège facilement, de sorte que le terrain est sablonneux : on rencontre seulement de distance en distance, des blocs de granite *qui paraissent autant de monuments druidiques ;* mais on reconnaît bientôt, à la simple inspection du terrain, que ce sont *des blocs en place qui ont résisté à la décomposition.*

De l'étude particulière qu'il a faite du sol granitique du Nontronais, M. Des Moulins conclut que l'hypothèse d'un transport diluvial analogue à celui qui a produit les blocs erratiques ne peut être admise ; il établit que la majorité des blocs est en place, que leur superposition à l'air libre peut être primitive comme elle peut être accidentelle ; que c'est à l'étude des circonstances accessoires de la position dans laquelle on les observe qu'il faut demander la lumière nécessaire pour une option naturelle entre les deux hypothèses.

Les faits généraux étant esquissés, M. Ch. Des Moulins passe à la description particulière des rocs qui font l'objet de son mémoire et qui sont connus sous les noms de Roc de la Francherie ou du Pot Perdu et Roc de St.-Estèphe.

Le Roc de la Francherie est une pierre grisâtre à gros grains, obscurément porphyroïde : sa forme est celle d'un bateau ou d'une longue table émoussée aux angles et brisée verticalement à celle de ses extrémités qui regarde la thalweg du vallon ; sa longueur actuelle est de 5^{m}. 75^{c}., sa plus grande largeur de 3^{m}. 15^{c}. , son épaisseur de 1^{m}. 25^{c}. ; sa surface

supérieure est élevée au-dessus du sol de 3^{m}. 95^{c}. Son oscillation est déterminée par l'effort du dos, de l'épaule, ou des deux mains, et se manifeste dans le sens de la plus grande longueur de la pierre. Elle est portée sur deux autres blocs *du même granite*, superposés, ce qui donne à l'ensemble, sous certains aspects surtout, un air de régularité qui n'a pas dû peu contribuer à la faire considérer comme un *monument*.

M. Des Moulins démontre que la main de l'homme n'est pour rien dans l'établissement du phénomène que présente le premier bloc, mais que sa mise en scène pourrait et doit probablement lui être attribuée. — La forme des blocs *en place* et la tendance qu'ils manifestent à se déliter suivant des courbes concentriques prouvent qu'ils sont tous des *granites en boules* ou des tranches de *granite en boule*. On comprend donc qu'à l'aspect des premiers indices d'oscillation on ait favorisé leur développement en profitant des diverses cassures qui ont permis de dégager en partie le dessus du support inférieur et le dessous de la pierre branlante, de manière à réduire le plus possible le volume du support intermédiaire et à obtenir ainsi la position transgressive qu'occupe la pierre branlante par rapport à son support.

Le roc de St.-Estèphe n'est point comme le premier une tranche de granite en boule ; c'est une véritable boule de granite dans un état presque parfait d'intégrité. Il oscille sur un énorme support en forme de table enfouie dans le sol, au-dessus duquel elle fait une saillie de 40 à 50 centimètres. Le bloc oscillant a environ 4^{m}. 50 sur 3^{m}. 50. Il oscille si délicatement sous la pression de l'épaule ou même sous celle du doigt quand il n'a pas complètement repris son état de repos, qu'on l'appelle dans le pays le Casse-noisettes : il les casse, en effet, très-proprement sans écraser l'amande. — Il est bien plus facile, pour le roc de St.-Estèphe, de renoncer à l'intervention de la main des hommes, tandis que l'idée d'une

boule primitive divisée naturellement en trois tranches horizontales dont l'intermédiaire a été beaucoup plus amoindrie que les deux autres, semble, au premier abord, accumuler autour du roc de la Francherie bien plus de complications et conséquemment d'improbabilités qui disparaissent néanmoins pour l'observateur attentif et impartial.

Après avoir entendu les géologues, après avoir donné la description détaillée des rocs branlants de la Francherie et de St.-Estèphe, de leur gisement, de leurs connexions, fait en quelque sorte, comme il le dit lui-même, l'état des lieux, M. Des Moulins, en juge impartial, avant de poser ses conclusions, veut encore écouter la partie adverse, c'est-à-dire l'opinion des archéologues.

Les archéologues purs parlent les premiers. — Ce sont, dit l'auteur du mémoire, gens peu traitables d'ordinaire en matière de concessions et qui revendiquent volontiers pour eux seuls tout ce qui prête le flanc au doute, et nommément tout ce que la tradition a plus ou moins touché. Au moyen de faits nombreux il parvient à détruire complètement les opinions émises par M. Taillefer qui appartient à cette classe d'archéologues. Il démontre en s'appuyant sur des témoignages irrécusables que les rocs mouvants de Carnac n'ont jamais existé que dans l'imagination de l'auteur des Antiquités de Vesone.

Après avoir fait bon marché des archéologues purs, M. Des Moulins donne la parole aux archéologues mixtes, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas étouffé, de parti pris, les justes réclamations de la géologie. Il rapporte l'opinion émise par M. de Caumont dans son *Cours* (t. Ier. p. 69 à 73). — « Il ne faut pas toujours regarder comme des monuments gaulois les pierres levées que vous verrez en position verticale, car il y en a qui se trouvent placées de la sorte, principalement dans les régions granitiques et quartzeuses..... Les pierres branlantes paraissent ordinairement naturelles; mais il est

possible que, souvent, l'art ait diminué la base sur laquelle elles reposent, afin de les rendre susceptibles d'être facilement bercées. »

D'après les résultats géologiques et archéologiques de son travail, M. Ch. Des Moulins est donc en droit de tirer les conclusions suivantes :

1°. Les rocs branlants du Nontronais ne sont point *erratiques*, mais dans leur position primitive (sauf les dérangements par éboulement). Ils formaient des noyaux plus durs dans la masse granitique dont les parties moins tenaces se sont désagrégées et ont passé à l'état d'arène. — Les noyaux tendent encore eux-mêmes à se désagréger dans le sens concentrique, car tous sont des granites *en boules*, ou des tranches de granite en boule ;

2°. Toute explication du phénomène qui serait fondée sur un transport diluvial ou glaciaire est évidemment erronée ;

3°. Donc le fait primitif de l'oscillation peut être un fait purement naturel ; et comme il est impossible de prouver l'intervention de la main des hommes dans sa mise en action, il faut adopter l'explication la plus probable, c'est-à-dire la cause *naturelle ;*

4°. Enfin il est très-rationnel de penser que les anciens habitants de la Gaule ont voulu profiter de ce fait *naturel*, et qu'ils ont fait passer les pierres branlantes au rang de *monuments.* Il est donc très-probable qu'il en a été ainsi : et dans notre opinion unanime, ces pierres appartiennent A LA GÉOLOGIE PAR LEUR ORIGINE, A L'ARCHÉOLOGIE PAR LEUR USAGE.

Disons, en terminant notre imparfait compte-rendu, que ce travail, comme tous ceux du même auteur, est consciencieusement et judicieusement fait, qu'il annonce une profonde érudition et prouve que M. Des Moulins sait allier la connaissance des sciences naturelles à celle de l'archéologie.

NOTICE

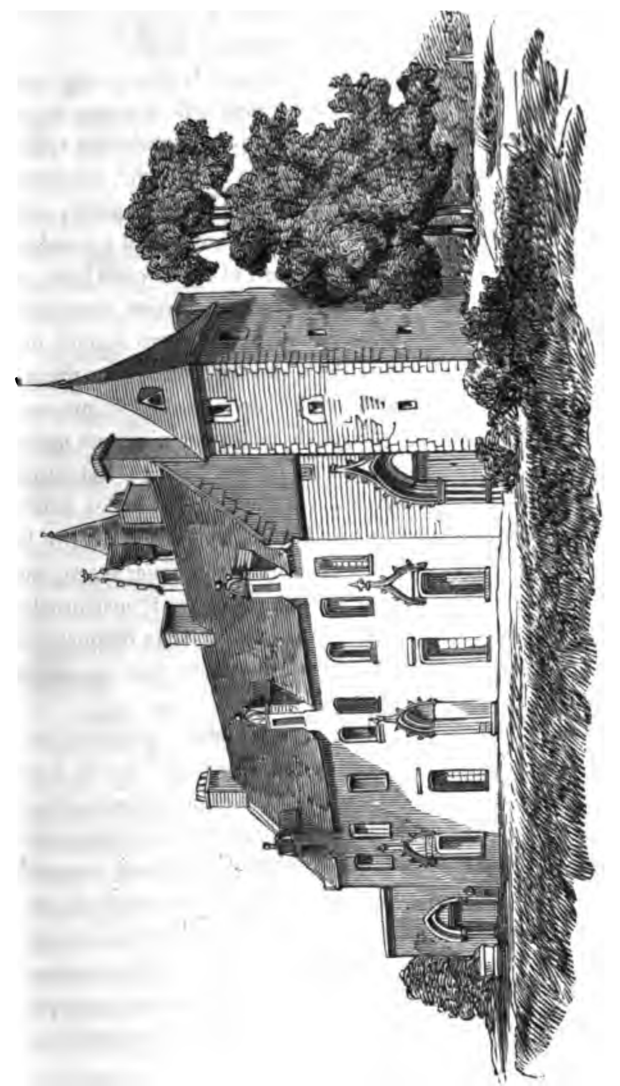
SUR

LE CHATEAU DE KERNUZ,

COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ, DÉPt. DU FINISTÈRE.

Ce joli château, qui appartient aujourd'hui à M. Maufras Duchatellier, et qui a été restauré par lui, formait anciennement une juveignerie de la baronnie du Pont-l'Abbé, et paraît avoir été, depuis les temps les plus reculés, un établissement considérable dans le beau pays où il est situé.

Composé d'une enceinte murée d'environ un kilomètre de tour, le château, avec une deuxième ligne fortifiée, est ainsi placé au milieu d'un carré régulier, formant aujourd'hui un parc de sept à huit hectares. — On comprend facilement, à l'aspect des lieux, l'objet et le caractère de ce système de défense. Le château crénelé de toutes parts formait, au centre d'une première circonvallation, une sorte de citadelle, dernier retranchement de la famille. Cette espèce de blokaus féodal était composé de la maison seigneuriale avec ses tourelles et deux tours placées à ses extrémités. Une cour, dont les côtés étaient fermés par les écuries, et une chapelle était ornée d'une plate-forme avec machicoulis, sorte de rempart dans l'intérieur duquel on entrait par une porte cochère fermée d'une herse près de laquelle était une porte plus petite.



VUE DU CHATEAU DE KERNUZ, APPARTENANT A M. DUCHATELLIER, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Cette défense épaulait ainsi de partout la maison des maîtres, pour le cas où leur première ligne aurait été forcée.

Quant à la deuxième ligne, formant la plus grande enceinte, elle est encore remarquablement belle dans une de ses parties. Composée d'un vaste mur en pierres posées par assises régulières, cette fortification s'élève à environ 6ᵐ. au-dessus du sol sur une épaisseur de 1ᵐ. 50ᶜ. Cinq corps de garde, dont un est encore parfaitement conservé, se voyaient il y a encore peu de temps sur les deux côtés nord et est de cette ligne, et formaient ainsi un système de défense réellement formidable pour un pays de plaine. — Celui de ces corps avancés qui existe encore, est en effet de la construction la plus remarquable. Formé d'un carré ayant 7ᵐ. de face, ce fort présente des murailles en belles pierres de tailles qui n'ont pas moins de 1ᵐ. 30ᶜ. d'épaisseur. Placé en éperon à l'angle sud-est de la ligne entière, il ouvre à raz de terre six belles meurtrières, propres à recevoir de l'artillerie destinée à battre la campagne et les avenues du château. Au premier étage, où l'on arrive extérieurement par une terrasse à machicoulis dont les dessous sont formés d'une large herse et de quelques casemates bastionnées, régne un logement pour quinze à vingt hommes de garnison.

Si l'on examine l'état actuel de cette grande circonvallation, on ne tarde pas à voir, à l'aspect des matériaux, qu'elle a été construite successivement et à des époques probablement éloignées. — Le fort que nous venons de décrire est évidemment du XVIᵉ. siècle; toute la partie nord de la grande enceinte est d'une époque beaucoup plus reculée, et tout prouve qu'elle n'offre plus qu'un demantellement d'une première muraille réduite de 6ᵐ. à 3ᵐ. environ. Les fortins, qui éperonnaient cette partie de la fortification, étaient eux-mêmes beaucoup moins solidement construits que celui que M. Duchatellier a fait complètement restaurer.

Mais, quels étaient l'objet et la pensée générale de cette forteresse ? — Tout nous donne à croire que si la grande ligne formant première enceinte avait surtout pour objet de protéger la maison seigneuriale, elle avait aussi un autre but bien marqué et qui consistait à offrir un refuge assuré aux nombreux vassaux des seigneurs de Kernuz, un lieu où, en cas d'alerte et de chevauchée, toutes les familles voisines avec leurs meubles et leurs bestiaux pouvaient s'abriter comme dans un camp retranché. Voilà ce que semble nous indiquer l'aspect des lieux.

Si nous revenons au château et aux dispositions de son intérieur, quelques autres enseignements nous sont fournis par les observations et les découvertes qu'une longue restauration a fourni l'occasion à M. Duchatellier de faire pendant plus de trois années de travaux continus.

Au premier rang de ces découvertes il faut mettre plusieurs monnaies d'argent trouvées dans un amas considérable d'attraits et de cendres élevé à plus de 2m. au-dessus du sol, et qui était resté placé à moins de 16m. du château depuis des siècles. On distingue parmi ces monnaies trois écus au nom de Jean V, duc de Bretagne et vainqueur de Charles de Blois à la bataille d'Auray, livrée en 1364. — Si on se rappelle, à l'occasion de ces monnaies et des débris carbonnisés où elles ont été trouvées, si, dis-je, on se rappelle le rôle très-actif que joua la baronnie de Pont-l'Abbé, dans la guerre de la succession au duché de Bretagne, il n'est guère permis de douter que le château de Kernuz, formant une juveignerie de la maison de Pont-l'Abbé, n'ait subi à cette époque un incendie et un désastre considérables. La tradition locale et les matériaux retrouvés sur place le confirment entièrement.

Plusieurs autres monnaies d'époques plus anciennes, et que le propriétaire du château a également trouvées dans ses reconstructions, donnent à penser que, dès les temps les plus

reculés du moyen-âge, Kernuz forma dans le pays un établissement militaire. On distingue parmi ces monnaies :

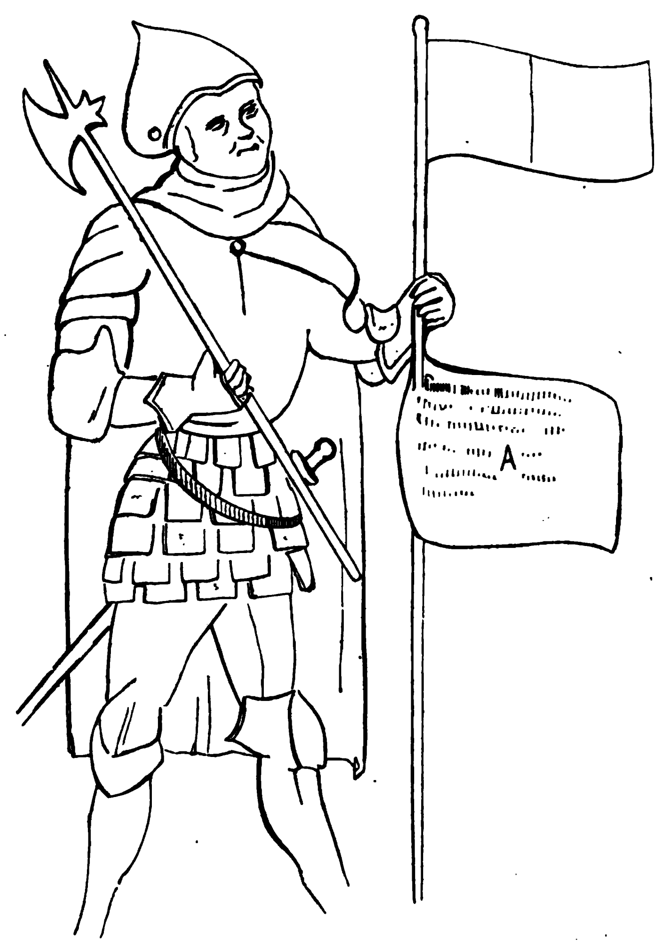
— Un gros en argent de Philippe-Auguste, qui monta sur le trône en 1180 ;
— Une obole de Philippe-le-Bel, qui fut roi en 1285 ;
— Une monnaie en or de Louis-Le-Hutin, qui monta sur le trône en 1314 ;
— Et enfin une monnaie en argent portant l'effigie de Pierre-Le-Cruel, roi de Castille, qui régna de 1350 à 1368.

Cette médaille, d'une très-belle conservation porte au revers les mots CIVITAS BARCENONA. — Ne peut-on pas inférer de sa présence en Bretagne et dans l'enceinte de *Kernuz*, que les seigneurs de cette maison firent partie, très-probablement, au XIVe. siècle, des bandes qui suivirent Duguesclin dans ses expéditions en Espagne ?

C'est ainsi que M. Duchatellier a également retrouvé pour une époque plus récente, plusieurs monnaies espagnoles en or et en argent, du règne de Philippe II, qui se mêla si activement aux intrigues du duc de Mercœur, en Bretagne, sur la fin du XVIe. siècle, — Et comme si la présence de ces monnaies à Kernuz, devait se justifier par d'autres faits, il s'est trouvé qu'une des grandes salles du château de Kernuz, au moment où M. Duchatellier s'est occupé de sa restauration, contenait, sous une triple croute de badigeon, une fort belle peinture à fresque, dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un spécimen fort altéré.

Cette peinture, historio-allégorique, se composait de plusieurs pans et de plusieurs scènes se rapportant aux guerres de la ligue et à la longue lutte d'Henri IV contre ses ennemis. Partisans du bon roi, quand presque tout le pays tenait pour le parti de l'*union* et des de Guise, les seigneurs de Kernuz s'étaient plu à faire peindre sur les murs de leur château des

scènes en l'honneur du Roi et des diatribes contre le gros Mercœur, Philippe-Emmanuel de Lorraine.



Au nombre des devises qui pouvaient encore se lire était la suivante :

Ce serviteur de Mercœur
Faict figurer le Roy de. . .
Ecoutant la messe très. . .
Lequel depuis regna
Comme Roy en mil et. VC. . .
Lors le gros Mercœur. . .
Ne. . . . . plus la

Des personnages à cheval, d'autres à pied et armés de toutes pièces, d'autres en costume religieux, d'autres avec la simple tunique des serviteurs formaient l'ensemble de ces peintures très-largement dessinées et relevées sur quelques points des couleurs les plus vives parmi lesquelles on remarquait l'orange et le bleu d'azur le plus éclatants.

Enfin comme si rien ne devait manquer à ce précieux souvenir de la fin des guerres du XVIe. siècle, il s'est trouvé que M. Duchatellier a rencontré dans le château même de Kernuz une monnaie en argent du fameux cardinal de Bourbon que les Ligueurs proclamèrent un instant sous le nom de Charles X. Cette monnaie, qui porte sur la face une croix épatée avec quatre couronnes et en exergue les mots SIT NOMEN DNI BENEDICTUM 15...., présente au revers l'écusson fleurdelysé de France, flanqué de deux C; et en exergue les mots : CAROLUS X. D. G. : FRANCORUM REX.

Mais là ne se termine pas la série des monnaies trouvées par M. Duchatellier; et les règnes d'Henri II, d'Henri III, d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV lui en ont fourni un très-grand nombre, parmi lesquelles on remarque des écus, des sous tournois et trois sous tournois de Gaston, frère puîné de Louis XIII.

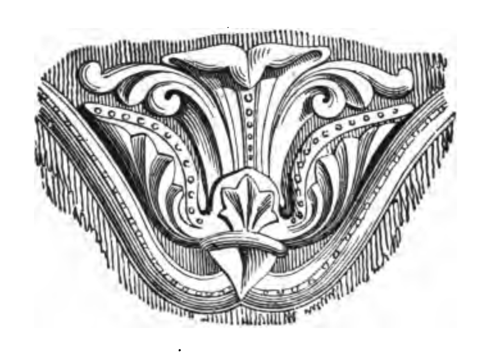
Le château de Kernuz est encore aujourd'hui le chef-lieu d'une terre considérable, très-habilement restauré dans l'esprit de sa dernière construction qui date du XVI[e]. siècle; il fournit pour la Bretagne un des spécimens les plus complets des riches maisons domaniales que cette province possédait en si grand nombre.

On voit par un acte sur vélin du chartrier de Kernuz qu'au 24 juin 1631 l'un des propriétaires de cette terre, qui était alors déjà détachée de la baronnie de Pont-l'Abbé, créa par acte testamentaire une fondation de huit combles de seigle en faveur des religieux Carmes de Pont-Labbé, moyennant que ceux-ci célébrassent les grandes messes des jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël et de l'Assomption en faveur de la famille de Kernuz, en même temps qu'ils allumeraient durant ces *saincts offices deux grands cierges ardants* placés dans leur chapelle devant le grand tombeau des donataires.

On ne sait pas aujourd'hui beaucoup autre chose sur le château de Kernuz, et la tradition n'a guère conservé d'autre souvenir de cette demeure, si ce n'est qu'elle soutint d'assez rudes attaques du temps de la Ligue, et qu'un souterrain, dont on voit encore l'entrée dans une maison située au nord de la place du Marhallac'h à Pont-Labbé, conduisait, par un escalier qui existe encore, du château de cette ville à celui de Kernuz.

Une dernière légende parle bien de quelques amours clandestins entre l'un des seigneurs de Kernuz et une belle nourrice qui demeurait dans l'une des fermes voisines ; mais nous n'avons pu rien recueillir de certain sur cette légende, et il en est seulement resté que cette ferme, placée très-près du château et au milieu de ses autres terres, en avait été momentanément distraite comme un gage d'amour en faveur de la belle vassale qui avait enflammé le cœur, au moins très-volage, de l'un de ses jeunes maîtres.

Un dernier débris de l'ancienne histoire du château de Kernuz est le joli tombeau de l'un des seigneurs que le propriétaire actuel a fait restaurer dans l'enceinte de son parc. — Un écusson placé sur l'une des faces de ce petit monument prouve que le personnage dont on voit la figure était chevalier de l'ordre de St.-Michel. — Cette figure, qui repose sur le tombeau, est composée d'un beau granit et représente un chevalier portant l'armure du XVe. siècle. Une coutille est fixée à sa gauche par un ceinturon, et une hache d'armes avec un manche de hallebarde git à son côté droit.



SÉANCE

TENUE A PARIS, DANS LA BIBLIOTHÈQUE DU LUXEMBOURG,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Le jeudi 11 *avril* 1850.

Présidence de M. Duchatellier, inspecteur des monuments de Seine-et-Oise.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Duchatellier.

M. Georges de Soultrait remplit les fonctions de Secrétaire.

On remarque parmi les membres présents : MM. de Caumont; le marquis de Pastoret; le comte de Mellet; Bizeul ; Thiollet, de Paris; le vicomte de Cussy; de Fontenay, de Saône-et-Loire ; le comte François de Bourgoing; Thibaud, de Clermont; le comte de Vesvrote, de la Côte-d'Or; le Cte. de Kergorlay, d'Autun; le Cte. de Vibraye, de l'Yonne; Deligand, de Paris; de La Villegille, de Paris, etc.

M. de Caumont fait part de la correspondance; M. Niepce, de l'Oise, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône, écrit au sujet des séances que la Société française doit tenir en Bourgogne ; il prépare ces réunions et voudrait que l'une d'elles pût avoir lieu à Cluny dont les nombreux monuments du moyen-âge seraient vus avec intérêt par les membres de la Société. M. Niepce désirerait aussi que l'on se plaignît du peu de soin apporté à la conservation des débris de l'abbaye de Cluny. La Société décide que l'on ira à Cluny.

M. de Fontenay insiste pour que l'on n'oublie pas Tournus dans cette tournée sur les bords de la Saône.

M. le président proclame membres de la Société française : MM. DES BLINS, le Cte. François DE BOURGOING, et le Vte. CURIAL.

M. de Caumont regrette que M. Des Blins, qui vient d'être admis dans la Société, n'ait pu assister à cette séance et y montrer de curieux dessins de tombes et d'architecture qu'il a exécutés avec un rare talent pour accompagner une histoire de l'abbaye d'Ambronnay (Ain), dont il s'occupe. M. le président demande à M. le Cte. de Vibraye quelques détails sur le château de Bazoches qu'il habite en Nivernais, et sur les travaux de restauration qu'il y fait exécuter. M. de Vibraye répond que Bazoches, ancien manoir de Vauban, est un château assez curieux du moyen-âge, du XVIe. siècle sans doute ; il y fait faire des réparations, mais il faut beaucoup de travaux, rien que pour l'empêcher de tomber ; il y conserve une cuirasse qui a appartenu à l'illustre maréchal Nivernais.

M. de Soultrait qui fait une collection de documents de toute sorte, ralative au Nivernais, annonce qu'il possède des plans et des dessins de la seigneurie et du château de Bazoches ; il sera heureux de les communiquer à M. de Vibraye.

M. de Vesvrote possède aussi un sceau de Bazoches.

M. le c^{te}. de Mellet a la parole pour une communication relative à l'église d'Orbais (Marne).

DESCRIPTION DE L'EGLISE D'ORBAIS (MARNE).

Orbais, en latin *Orbacum*, est une petite ville du département de la Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Montmort. Cette petite cité, qui n'est plus guère qu'un bourg, a joui pendant long-temps d'une importance qui s'est réduite peu à peu au milieu de bien des vicissitudes qu'il lui a fallu subir. Les rois francs y avaient un château ou rendez-

vous de chasse, brûlé en grande partie par les Anglais en 1420, et dont les derniers vestiges ont disparu en 1573.

En 677 ou 680, Réole ou Rieule, 27ᵉ. archevêque de Reims, depuis canonisé, fonda dans la ville d'Orbais et sous le règne de Thierry un monastère placé sous la règle de saint Benoît et sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. Thierry fit don à la communauté naissante des vastes domaines qu'il possédait dans cette localité, et le monastère d'Orbais fut dès-lors considéré comme de fondation royale. Le premier abbé d'Orbais fut Londemare, qui vint s'y établir avec cinq moines de l'abbaye de Rebais. Gothe-Sculqua, poursuivi pour hérésie en 849, et condamné à une prison perpétuelle, était religieux dans cette maison : il finit ses jours en 868 dans le monastère d'Hautvillers, du diocèse de Reims. Vers 882 les Normands ayant fait une invasion en France, menacèrent la Champagne. Hincmar, archevêque de Reims, qui craignait l'approche de ces barbares, fit transporter momentanément le corps de saint Rémy dans l'abbaye d'Orbais. Il est inutile d'entrer ici dans de plus longs détails sur cette maison, qui subit pendant une longue suite de siècles les alternatives de guerre et de tranquillité auxquelles la monarchie se trouvait soumise ; elle subsistait encore, quand le décret de l'assemblée nationale vint fermer toutes les maisons religieuses de France, et l'on voit encore à Orbais la dernière maison abbatiale qui est de construction moderne. L'office fut célébré pour la dernière fois le 3 avril 1791.

On remarque parmi les abbés commandataires d'Orbais, Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme, nommé à cette abbaye en 1520; Laurent de Camsagge en 1525, cardinal et légat du pape Clément VII; Jean de Pilles, nommé en 1581, envoyé par la Ligue en ambassade à Rome, après l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine en 1588. Le dernier abbé d'Orbais, l'abbé de Floréac, mourut à Paris le 17 janvier 1789 : c'était le prieur dom Abel Carré qui se trou-

vait à la tête du monastère lors de son abolition en 1791.

L'église d'Orbais dont nous nous occupons, devenue paroissiale depuis la révolution française, était auparavant église de l'abbaye. Sa construction est attribuée à Thibault III, qui fut comte palatin de Champagne, de 1197 à 1201, ou à son successeur Henri II, dit le Jeune, qui mourut en Palestine. Jean d'Orbais, nommé parmi les cinq principaux architectes de Notre-Dame de Reims, et qui florissait au XIIIe. siècle, serait regardé comme l'architecte de l'église d'Orbais. Le style architectonique de cet édifice, qui porte tous les caractères de la fin du XIIe. siècle, rappelle beaucoup la structure de l'antique église abbatiale de St.-Rémy de Reims. On peut juger à la vue de certaines différences dans l'ornementation intérieure qu'il s'est écoulé du temps entre la construction des diverses parties de l'édifice. En 1651, le monument depuis longtemps négligé, vit la voûte d'une travée de la nef voisine du chœur s'écrouler et entraîner dans sa chute un jubé de bois d'un beau travail. Soit que cette partie de la nef n'eût jamais été terminée, soit qu'on trouvât trop cher de relier entre elles, comme elles l'étaient auparavant, les deux parties de l'édifice, un mur surmonté d'un pignon vint fermer le tronçon de la nef qui joignait les transepts, à son extrémité occidentale. En 1771, de nouvelles dégradations survenues à la même place firent raccourcir cette portion de nef telle qu'on la voit encore aujourd'hui et construire un nouveau pignon, plus rapproché du chœur que l'ancien : il fut percé de deux fenêtres qu'on voit encore au-dessus du porche de l'église actuelle. La portion de nef séparée de l'église servit à divers usages, d'habitation à l'abbé, de prison, de magasin, de justice du lieu: en 1709, l'abbé d'Orbais ne s'y trouvant plus convenablement logé, s'était fait construire, au midi de l'église la maison abbatiale qu'on y voit encore. En 1803, l'éboulement d'un des piliers de la nef décida de sa démolition totale, qui fut

terminée en 1804, de sorte que l'église actuelle n'offre plus qu'un monument incomplet, mais très-remarquable, dont je vais essayer de donner une esquisse.

L'église d'Orbais appartient au style ogival de la première époque, et se lie au style roman par les nombreuses colonnes massives qui enveloppaient sa nef et qui dessinent encore aujourd'hui le rond-point du chœur : elle est orientée à l'est; sa forme est la croix latine; mais il ne reste plus de l'édifice que 5^{m}. de nef, plus les transepts et l'abside qui est semi-circulaire; les collatéraux, dont il ne reste plus qu'un tronçon, se prolongent autour du chœur. La longueur totale de l'église, du fond de l'abside au portail principal, était autrefois de 80^{m}. 30^{c}. La largeur de la nef dans œuvre était de 21^{m}., à en juger par les fondations qui restent; les murs avaient 1^{m}. 70^{c}. d'épaisseur. La longueur totale actuelle est de 37^{m}., porche non compris et dans œuvre. Longueur des bras de la croix d'un pignon à l'autre 30^{m}; et avec l'épaisseur des murs 33^{m}. 50^{c}. Longueur du chœur 21^{m}. 50 sur 11^{m}. de large. Hauteur de l'édifice, du pavé aux voûtes, 22^{m}. Hauteur totale de l'église depuis le sol jusqu'au coq, qui surmonte la flèche du clocher, 60 à 63^{m}.

L'église paraît presque en totalité construite en pierres de taille ou en pierres calcaires de grand appareil, assemblées régulièrement.

L'abside renferme cinq chapelles rayonnant autour du chœur; celle du milieu est plus grande que les autres. Les fenêtres qui l'éclairent n'ont aucune ornementation extérieure, il en est de même pour les autres baies. L'abside est séparée du chœur par les piliers-colonnes qui prolongent circulairement les collatéraux; le maître-autel se trouve au rond-point dans l'axe de la chapelle absidale centrale. Le toit du chœur est plus élevé que celui de l'abside; l'église est voûtée, sauf la nef qui ne l'a jamais été; les collatéraux sont simples. Les

transepts avaient primitivement deux chapelles; celle de droite au midi subsiste; le croisillon du nord qui avait été momentanément transformé en sacristie, vient de voir relever son ancien autel. La sacristie a été transportée ailleurs. L'église n'a point de portail; un porche moderne ou auvent de la plus grande simplicité en abrite l'entrée à l'ouest. Deux fenêtres ogivales accolées, surmontées d'une rosace et enveloppées dans une ogive plus grande, éclairent l'édifice au-dessus du porche : ces ouvertures et le pignon qui les surmonte, font partie, comme je l'ai dit, de la restauration de 1771. L'ancien portail à l'extrémité occidentale de la nef était très-remarquable.

Elevé de quatre ou cinq marches au-dessus du sol, il était surmonté de deux tours élevées à chacune de ses extrémités et percé de trois portes artistement sculptée. Une rosace de 5 à 6^{m}. de diamètre et des statues, placées symétriquement, dominaient toute cette ordonnance; la statue du milieu représentait un archevêque revêtu du pallium. Un second portail à l'extrémité nord des transepts et de 12 à 15^{m}. d'élévation, servait de porte conventuelle et se distinguait aussi par la recherche de son ornementation. Deux grandes rosaces éclairaient l'extrémité des transepts; leur ornementation intérieure et leurs vitraux sont aujourd'hui complètement détruits. Leur circonférence est intacte; mais l'intérieur est rempli de maçonnerie. Le clocher, assis sur le centre des transepts, se compose d'une masse quadrangulaire percée d'abats-sons sans ornements et surmontée d'une aiguille. La base de celle-ci est flanquée de huit petits clochetons ronds, sans ornements, et placés aux angles et sur le milieu des côtés de la tour carrée. L'aiguille, qui n'est percée d'aucune fenêtre, est surmontée d'une croix. Le croisillon de droite des transepts est flanqué extérieurement d'une petite tour polygonale qui renferme l'escalier du clocher. Dans son état actuel, l'église d'Orbais est enveloppée de contreforts avec et

sans arcs-boutants, au nombre de vingt-six, qui contrebuttent en même temps les voûtes des collatéraux, du chœur et de l'abside : ils ne portent aucun ornement ; le couronnement du mur, sous la toiture, est formé par une série de corbeaux taillés en console unie : je ne sais du reste pas si ce détail architectural se remarque dans tout le développement des murailles.

Si l'on pénètre dans l'intérieur de l'église, on est frappé de la noble élégance de ce monument, de la correction des lignes, de la pureté des ornements et l'on regrette vivement que l'absence de la nef vienne enlever à l'effet perspectif tout ce que la longueur de cette partie devait lui prêter de magie et de charme. Le chœur est enveloppé d'une série d'arcades ogivales en fer à cheval, soutenues par des colonnes massives dont la base est relevée par des courbes gracieuses. Les chapiteaux sont ornés de crosses et de feuilles cordiformes et surmontés d'un tailloir uni : les quelques piliers de la nef qui subsistent encore sont pareils. De chacun des tailloirs s'élance un faisceau de colonnettes qui montent jusqu'à la voûte et vont se lier aux nombreuses nervures qui lui servent à la fois de soutien et d'ornement. Quatre faisceaux prismatiques de colonnes et de colonnettes, séparent les transepts de la nef et de la partie haute du chœur, et s'élèvent aussi jusqu'au comble ; dans l'abside et dans les collatéraux, les voûtes sont soutenues par des faisceaux de colonnettes dont les chapiteaux ornés de feuillages indigènes, d'une exécution fine et très-soignée, sembleraient indiquer une époque déjà plus éloignée que les colonnes massives du chœur des souvenirs de l'architecture romane. Au-dessus des grandes arcades et dans tout l'intérieur de l'église, règne une galerie (triforium) composée d'arcades ogivales variées dans leur forme et dans leurs dimensions ; ces arcades, accolées deux à deux, sont encadrées dans des colonnettes à chapiteaux feuillagés.

La partie supérieure du chœur est éclairée par vingt fenêtres ogivales lancéolées, surmontées de rosaces disposées symétriquement. Tout cet ensemble, à l'époque surtout où ces fenêtres étaient garnies de vitraux du XIIIe. siècle, devait être du plus grand effet, et dès l'entrée de l'église on en est vivement frappé, malgré le peu qui ait échappé de ceux-ci à la destruction.

Les chapelles de l'abside sont au nombre de cinq; les quatre chapelles latérales sont éclairées chacune par trois fenêtres ogivales; la chapelle du milieu qui a un développement plus grand que les autres est percée de cinq fenêtres et ornée d'une arcature ogivale figurée sur la muraille et soutenue de colonnettes. Le nombre total des fenêtres de l'église actuelle est de quarante-trois; elles ont de 5 à 6 mètres d'élévation; ces fenêtres étaient ornées de nombreuses verrières, presque toutes aujourd'hui détruites : il en reste pourtant encore quelques-unes dans les fenêtres et dans les rosaces du chœur. Le maître-autel et le pavé qui l'entourent sont en marbre : le carrelage de l'église porte dans plusieurs parties, mais surtout dans les chapelles absidales et dans le prolongement des collatéraux autour du chœur, les traces d'une coloration élégante et variée; des carreaux du XIIIe. et du XVe. siècle ornés de dessins géométriques ou de sujets de fantaisie y recouvrent encore le sol de l'église dans un grand nombre de places. Le chœur est orné de deux rangs de stalles en bois, remarquables par leurs sculptures : elles sont au nombre de quarante-sept et sont décorées d'une grande variété de sujets parmi lesquels on remarque les effigies de saint Pierre et de saint Paul, patrons de l'église avec leurs attributs; le roi David; la généalogie de la sainte Vierge; des allégories pieuses, des têtes de moines, des figures grotesques : ces boiseries qui appartiennent au XVIe. siècle doivent avoir été données à l'abbaye d'Orbais par le cardinal de Vendôme, abbé commendataire

d'Orbais en 1520; les armes de ce grand dignitaire de l'église, qui portait de France à la bande chargée de trois lionceaux d'argent, se retrouvent sculptées sur les stalles et surmontées du chapeau de cardinal; on les retrouve également sur plusieurs des carreaux du sol, sur les boiseries du rond-point du chœur, sur les verrières et aux voûtes de l'église. Trois pierres tumulaires dont deux bien conservées se remarquent encore dans l'intérieur de l'édifice. La plus ancienne probablement et la plus effacée se trouve à l'entrée de l'église, dans le collatéral de gauche : ce fragment n'offre plus que des linéaments à peu près détruits. Une seconde pierre funéraire se trouve dans la grande chapelle absidale et représente un abbé d'Orbais crossé et mitré. On lit sur le rebord : *Cy git messire Pierre de Chavigny,* jadis abbé d'Orbais, qui trépassa en l'an de Notre Seigneur mille *quatre cent et vingt, le cinquième jour du mois d'aovt* : *priez Dieu pour l'âme de lui.* Enfin dans la chapelle de la Vierge au Sud se trouve la tombe de l'abbé de Trevezelai, avec l'inscription : *Cy git messire Guy de Trevezelai, jadis abbé d'Orbais*, *qui trépassa le onze septembre treize cent cinquante; priez pour l'âme de li en disant : Requiem æternam dona ei, Domine, et lux perpetua luceat ei, cum suis, tuis, quia in æternum pius es.* L'église d'Orbais possède encore aujourd'hui une partie des reliques de son fondateur, saint Réole, mort en septembre 695. Il paraît que, dans des temps éloignés, le corps entier du saint y reposait dans une riche châsse, et que sa fête s'y célébrait le 25 novembre.

Je ne suis point entré ici dans des détails circonstanciés sur le carrelage, sur les stalles et sur les vitraux de l'église d'Orbais, ayant déjà donné des descriptions complètes de ces divers objets soit dans le Bulletin monumental de la Société française, soit dans d'autres recueils; je terminerai seulement cette notice par une remarque que j'avais négligé de

consigner jusqu'à ce jour : c'est que, dans les vitraux du XIII[e]. siècle que l'on voit encore aux fenêtres du pourtour du chœur, on trouve la personnification symbolique des sciences qui s'enseignaient autrefois dans le monastère d'Orbais, l'archéologie et la philosophie, alors que dans ces temps reculés les religieux de cette vénérable abbaye répandaient au loin les lumières de leur savante école unies à la bonne odeur de leurs vertus.

M. de Caumont demande à M. Thibaud, de Clermont, d'entretenir la Société de ses travaux.

M. Thibaud fait connaître l'organisation définitive d'une importante manufacture de vitraux peints qu'il vient de fonder à Paris, rue Hautefeuille, 13, en société avec M. Didron aîné, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, directeur des Annales archéologiques.

Cet établissement, qui a pour but de donner une impulsion toute archéologique et scientifique à la peinture sur verre, cette importante partie de la décoration des édifices religieux, pourra encore, par certaines annexes indépendantes de son objet principal, être du plus grand secours pour tout ce qui a rapport à l'archéologie chrétienne et servir de centre commun aux antiquaires qu'une de ses branches peut appeler dans la capitale. Ainsi MM. Thibaud et Didron comptent y joindre une librairie archéologique et des salles d'exposition d'objets d'art et d'antiquités.

M. Thibaud fait encore observer, sur la demande de M. de Caumont, que sa manufacture de vitraux peints de Clermont-Ferrand restera toujours en pleine activité et pourra servir, comme par le passé et avec le concours de celle de Paris, à fournir de ses produits les départements du midi.

M. Déligand parle d'un projet de musée de sculpture du moyen âge qu'avaient formé M. Didron et quelques autres antiquaires.

Ce projet n'a pas été mis à exécution; M. Déligand voudrait savoir si ces collections d'objets archéologiques, dont vient de parler M. Thibaud, seraient établies avec la même pensée.

M. Thibaud répond que son établissement est une affaire tout-à-fait personnelle et commerciale.

M. Bizeul exprime son regret d'avoir vu figurer au musée Du Sommerard des objets gallo-romains provenant de fouilles pratiquées dans la forêt de Carnoët, en Bretagne. Ces objets, dit-il, dont la provenance lui a été indiquée par le catalogue, sont tout-à-fait déplacés à Paris: il voudrait savoir comment ils y ont été transportés.

M. le président Duchatellier répond à cette question : Le sous-préfet de Quimperlé et l'inspecteur des forêts du département firent fouiller un tumulus dans la forêt de Carnoët; ils entrèrent avec grand peine dans une sorte de grotte aux fées ou de dolmen située dessous, et y trouvèrent des anneaux d'or, des pierres pour armer des flèches et quelques autres objets; ils crurent pouvoir en disposer et les offrirent au prince de Joinville qui était alors dans le pays; le prince refusa d'accepter ces objets qui furent ensuite envoyés par l'Inspecteur des forêts au ministre des finances, lequel les fit porter au musée de Cluny.

M. le président ajoute que lui-même a fait opérer, dans le même lieu, d'autres fouilles qui lui ont fait découvrir seulement un tesson de terre rouge, pareille à celle dont sont faits les vases gallo-romains, et une assez grande pierre, usée au milieu, dont il n'a pu préciser l'origine.

La Société décide que mention sera faite au procès-verbal de la réclamation de M. Bizeul.

M. le président se plaint aussi de ce que des cartulaires des départements du Finistère ayant été envoyés au ministère de l'Intérieur, il y a quelques années, contre une promesse

de tableaux que le ministère devait donner au département : le gouvernement refuse maintenant de donner les tableaux et ne veut pas rendre les cartulaires ; il est juste d'ajouter que le ministre permet de faire copier ces cartulaires aux frais du département.

M. de Caumont s'élève contre la naïveté des administrateurs qui acceptent des tableaux en échange de cartulaires : ils ressemblent, dit-il, à des enfants qui donnent des choses précieuses pour le joujou le plus insignifiant. Non seulement il ne voudrait pas demander de tableaux à Paris, mais il voudrait que la province refusât avec fermeté ceux que Paris lui enverrait.

M. de Fontenay dit encore qu'une statuette en bronze ayant été trouvée près de la porte St.-André, à Autun, et déposée au musée de cette ville, le ministère de l'Intérieur en demanda communication par l'intermédiaire du préfet de Saône-et-Loire, promettant de la rendre ; on la lui envoya il y a trois ans, et jamais, malgré toutes les réclamations, la statuette n'a reparu à Autun.

La Société proteste contre ces spoliations du gouvernement au profit des archives nationales et des divers musées de Paris.

M. Thiollet entretient la Société de fragments gallo-romains trouvés à Bourges ; ces fragments d'ordres d'architecture différents, indiquent évidemment trois édifices différents.

M. le président communique des dessins de M. Bizeul d'objets en terre cuite, conservés au musée de Nantes, représentant des têtes d'animaux montés sur de grosses tiges ; M. Bizeul voudrait savoir ce que ce pouvait être.

M. de Caumont dit que quelques antiquaires ont regardé ces objets comme des poids; il en a déjà vu d'à peu près pareils dans plusieurs musées. Toutefois, fort souvent de petits objets, dont on cherche à s'expliquer l'ancienne destination, étaient tout simplement des jouets d'enfants ; le savant M.

Rever était de cette opinion ; on trouve assez fréquemment de petits oiseaux et d'autres animaux grossièrement modelés en terre, qui sont bien évidemment gallo-romains et auxquels il serait fort difficile d'attribuer une autre origine.

M. Bizeul fait observer que les objets dont il parle pèsent de 20 à 25 livres et que ce ne pouvaient être des jouets; ils ont été trouvés dans l'Erdre, en faisant des travaux pour un canal.

M. de Soultrait possède quelques figures en terre qui ont été recueillies en Bourbonnais, dans un endroit où se trouvait, sans doute, une fabrique de poteries et d'objets moulés; ces figurines ne représentent point des divinités et devaient être des jouets d'enfants.

En résumé, il est probable que les objets dessinés par M. Bizeul sont des poids ou peut-être des décorations architectoniques telles que des modillons; le musée de Tours en possède de pareils.

M. de Soultrait fait hommage à la Société du troisième cahier de la Statistique monumentale du département de la Nièvre comprenant le canton de St.-Pierre-le-Moutier, arrondissement de Nevers. Ce canton embrasse huit communes, qui formaient autrefois douze paroisses; on y comptait en outre une collégiale, cinq prieurés, dont un seul, celui de St.-Pierre-le-Moutier, avait quelqu'importance, une commanderie de St.-Jean-de-Jérusalem, trois maladreries et deux maisons religieuses à St.-Pierre. Ce canton était autrefois traversé par une voie romaine dont il ne reste plus que peu de traces ; on y a découvert quelques tombes gallo-romaines.

Des dix églises qui y existent encore, six appartiennent à l'époque romane, deux au XIIIe. siècle, une au XVIe. et une au XVIIe. La plus intéressante, celle de l'ancien prieuré de St.-Pierre, a été décrite par M. de Soultrait dans le Bulletin monumental; elle offre d'assez curieux chapiteaux et quelques sculptures des XVe. et XVIe. siècles. Celle de St.-Parize-le-Châtel

a une crypte fort intéressante par des chapiteaux publiés par M. l'abbé Crosnier, dans son Iconographie chrétienne. L'église de l'ancien prieuré de Mars offre un tympan sculpté, de la dernière époque romane. Pour l'architecture militaire et civile, on remarque dans ce canton le château de Rosemont, forteresse du XIIIe. siècle, dont l'enceinte polygonale est encore flanquée de sept fortes tours, le château de Villars, du XIVe. siècle, quelques manoirs des XVe. et XVIe. siècles, les restes des remparts de St.-Pierre, et quelques jolies maisons du XVe. siècle dans cette même ville.

M. de Soultrait compte présenter à l'une des prochaines réunions de la Société une courte notice sur les monuments les plus remarquables de l'arrondissement de Nevers, et sur la marche de l'art architectonique dans cette partie du département de la Nièvre, pendant le moyen-âge.

M. Bizeul approuve beaucoup l'entreprise des Statistiques monumentales, il voudrait savoir quel ordre a été suivi par M. de Soultrait. Ce dernier répond qu'il prend les cantons les uns après les autres, en suivant l'ordre géographique, puis il décrit chaque commune d'un canton par ordre alphabétique. Voici comment il divise l'article des communes : noms latins anciens et nouveaux ; date de fondation, indication du collateur, du diocèse et de l'archiprêtré de l'ancienne ou des anciennes paroisses, si la circonscription actuelle de la commune en comprenait plusieurs avant la révolution ; description archéologique de l'église, des tombes, des inscriptions qui peuvent s'y trouver ; date de fondations des autres établissements religieux, s'il en reste des constructions ; indication des seigneuries, description des châteaux, maisons ou autres constructions civiles ; antiquités romaines et indication des trouvailles d'objets antiques, de médailles, etc. Archives de la commune, s'il y a lieu.

M. de Soultrait ajoute qu'il n'a fait, du reste, que suivre

le plan du remarquable travail que M. de Caumont publie sur le département du Calvados.

M. de Caumont a examiné les trois cahiers publiés de la Statistique monumentale de la Nièvre ; il félicite l'auteur et l'engage vivement à continuer.

M. Déligand, sculpteur, annonce que cent cinquante mille francs ont été votés pour la restauration de l'ancien château des ducs de Nevers, élégant édifice des premières années du XVI[e]. siècle ; la tour à pans, contenant l'escalier qui flanque la façade de ce château était entièrement revêtue de sculptures qui ont été brisées pendant la révolution et dont on n'a pas conservé de dessin, ni même de description. Il voudrait savoir si quelqu'un ne pourrait le renseigner à cet égard.

M. de Soultrait qui s'occupe depuis long-temps d'une collection de tout ce qui a rapport au Nivernais, lui répond qu'il n'a jamais pu retrouver de dessin des sculptures du château ducal ; il pense toutefois que ce devaient être des armoiries accompagnées de divers ornements et de chasses. Il possède beaucoup de jetons aux armes des ducs de Nevers, de cette époque, qui pourront donner quelques indications : il sera heureux de mettre sa collection à la disposition de M. Déligand.

M. Pernot regrette de ne pouvoir présenter à la Société quelques dessins de l'ancienne abbaye de Fongombault qu'il a exécutés : à ce sujet M. de Caumont rappelle que la Société française a voté 300 francs pour la restauration de cette antique église signalée à la Société il y a dix ans par M. Hucher, du Mans.

M. Pernot a commencé une collection de dessins de mitres et de crosses du moyen-âge ; il en possède déjà 450 ou 500. Il compte présenter ce recueil, quand il sera plus complet, au ministre de l'Instruction publique. Il rappelle que, dans le temps, il a soumis au Congrès de Tours quelques-unes des planches de sa collection de dix-huit cents drapeaux

français et étrangers qu'il avait formée pour le gouvernement. Il demande si l'on peut lui indiquer des crosses et des mitres curieuses par leur antiquité ou leur ornementation.

M. de Mellet indique M. de Lescalopier qui possède quelques mitres et quelques crosses ; le même orateur voudrait savoir de quelle époque sont les mitres les plus anciennes dessinées par M. Pernot : ce dernier n'en connaît point d'antérieures au XIIe. siècle.

M. de Soultrait recommande à M. Pernot une crosse en ivoire du XIIe. siècle, fort intéressante comme forme et d'un travail très-soigné, qu'il a vue chez M. Carraud (à Paris, Allée des Veuves). M. Carraud possède en outre une grande quantité de choses intéressantes du moyen-âge, entr'autres le flabellum de Tournus, des aiguières en cuivre, en forme de chevaliers à cheval, des XIIIe. et XIVe. siècles, et quelques autres objets d'une grande importance.

M. Déligand parle aussi d'une crosse curieuse qui est conservée à Sens.

M. de Mellet revient sur les vases sacrés présentés par M. l'abbé Arthur Martin à l'une des dernières séances de la Société: il persiste à ne pas les trouver purs de style : il voudrait une imitation plus fidèle du moyen-âge.

M. de Caumont demande si l'on connaît des carreaux ornementés antérieurs au XIIe. siècle, autres que ceux de l'église de St.-Bertin, à St. Omer et ceux en terre cuite qui ont été décrits dans le Bulletin par M. Digot; il recommande vivement de rechercher et de dessiner ces carreaux.

M. le Président a recueilli dans les ruines du château de Carhaix, en Bretagne, des fragments de carreaux émaillés qui lui paraissent fort anciens ; ils sont incrustés d'ornements de couleurs différentes, on y voit des aigles et quelques autres pièces héraldiques : il fera des recherches à ce sujet.

M. le marquis de Pastoret entretient l'assemblée de l'aire de

la cathédrale de Sienne qui porte des dessins de différentes époques ressemblant à des gravures à l'eau forte.

M. de Caumont parle des aires en ciment, incrusté de fragments en terre cuite et en marbre appelé *opus alexandrinum;* M. Bodin avait retrouvé de ces aires en Anjou; lui-même en a vu de presque pareilles : il voudrait que les membres de la Société fissent des recherches à cet égard et étudiassent soigneusement les aires de ce genre qu'ils pourraient rencontrer.

M. Duchâtellier décrit le système de fortification du château de Pont-l'Abbé, dans le Finistère; on y voit encore deux enceintes dont l'une circonscrit un espace de 7 ou 8 hectares; il s'étonne qu'un château, qui n'a jamais eu, à sa connaissance, une importance bien grande, ait été entouré de moyens de défense aussi considérables.

M. de Caumont lui répond que le château de Pont-l'Abbé était sans doute plus important au XIIIe. siècle, époque de la construction de ses enceintes.

M. le marquis de Pastoret a vu en Bohême des enceintes pareilles, entr'autres celle d'un château appartenant à la famille Estherhazy.

M. le comte de Mellet passe en revue différentes églises de Paris et indique ce qu'elles peuvent offrir d'intéressant au touriste antiquaire.

L'antique église de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés que l'on orne en ce moment de peintures murales, St-Julien-le-Pauvre, joli spécimen de l'architecture de transition du roman fleuri au gothique, Notre-Dame, où l'on trouve des parties de presque toutes les époques, depuis le XIIIe. siècle jusqu'à nos jours, la St^e.-Chapelle qui est le véritable type de l'architecture si svelte et si pure du temps de saint Louis, St. Etienne-du-Mont, avec son élégant jubé de la renaissance, St.-Gervais, où se voient de curieux restes de la fin du style ogival, dans

la chapelle de la Vierge qui vient d'être restaurée avec beaucoup de goût, St.-Eustache, édifice fort vaste, mais d'une irrégularité choquante, qui montre combien était nuisible le manque d'unité et d'accouplement des styles divers, l'imposition de l'architecture grecque sur une membrure ogivale : on a retrouvé, sous le badigeon de cette église, de fort jolies peintures de la renaissance; St.-Séverin, où se trouvent aussi de charmantes parties des différents styles gothiques, et tant d'autres églises intéressantes. Au moyen de ces monuments qui offrent de beaux types de toutes les époques architectoniques du moyen-âge, on pourrait faire un cours complet d'archéologie. L'orateur voudrait que le Bulletin donnât une courte notice sur chacun d'eux.

M. de Mellet parle ensuite des efforts qui se font actuellement à Paris pour faire revivre notre art national : diverses églises viennent d'être ornées de fresques du plus grand mérite. En première ligne, suivant lui, on doit placer la légende de sainte Philomène, peinte dans l'église St.-Méry, par M. Amaury-Duval; les peintures de M. Signol, à St.-Séverin et celles de la chapelle dédiée aux âmes du Purgatoire, à St.-Sulpice. Puis les chants religieux du XIII[e]. siècle ont été exécutés à St.-Louis d'Antin; il serait bien d'étudier l'ancienne liturgie musicale et de la substituer à la musique d'opéra dont on fait un si triste abus. Malgré la préoccupation actuelle, jamais l'art religieux n'a été aussi en faveur que maintenant.

A ce sujet, M. de Soultrait ajoute que Mg[r]. l'archevêque de Paris a officié le jour de Pâques avec une mitre fort belle dessinée par M. Lassus sur le modèle de celles du XIII[e]. siècle.

M. Thiollet recommande aux Antiquaires qui voudraient étudier les anciens monuments de Paris, la curieuse église de Montreuil.

M. de Soultrait voudrait que l'on fit des recherches sur les

formes héraldiques aux différentes époques du moyen-âge ; la connaissance de ces formes pourrait souvent fournir d'utiles données pour l'appréciation de l'âge des monuments ; lui-même s'occupe de ces recherches : à ce sujet, il communique à la Société une fort curieuse collection de fleurs-de-lys de toutes les époques, dessinées par M. de St.-Mesmin, correspondant de l'Institut, que ce dernier a bien voulu lui confier. — La Société s'associe au vœu émis par M. de Soultrait et examine avec beaucoup d'intérêt les dessins de M. de St.-Mesmin. M. Bizeul dit que les hermines qui figurent dans l'écusson de Bretagne et qui ont souvent changé de forme, pourraient fournir d'utiles renseignements pour l'âge des monuments de cette province.

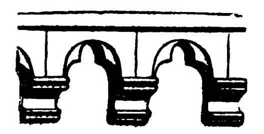
Une discussion sur les différentes formes de l'hermine héraldique s'engage entre MM. Bizeul et de Soultrait.

M. Thiollet promet des dessins de fleurs-de-lys fort anciennes.

M. Pernot parle de l'origine probable de l'hermine.

GEORGES DE SOULTRAIT,

Inspecteur du département de l'Allier.



VISITE

A LA SAINTE-CHAPELLE

ET A NOTRE-DAME DE PARIS,

Par les membres de la Société française pour la conservation des monuments;

Par M de VERNEILH,

Membre de l'Institut des Provinces, Inspecteur des monuments.

Les membres de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments, réunis à Paris pour le Congrès des Sociétés savantes des départements, avaient pensé, qu'après une semaine de travaux assidus, ils pouvaient encore employer le dimanche à s'instruire tout en se délassant. A la sortie de la messe, qui fut dite pour eux, au Luxembourg, par un prêtre archéologue, le R. P. Arthur Martin, ils se rendirent donc à la Sainte-Chapelle, puis à Notre-Dame.

La plupart des assistants, parmi lesquels on remarquait plusieurs étrangers de distinction, avaient successivement visité, pendant sa longue restauration, le premier de ces monuments, de sorte que l'effet produit par ses riches peintures n'était pas entièrement nouveau pour eux. Néanmoins l'impression générale tenait de l'étonnement autant que de l'admiration. On voyait là revivre, pour la première fois, l'art tout entier du

moyen-âge. Sculptures de sujet et sculpture d'ornement, vitraux, peintures, rien ne manquait au monument de Saint-Louis, pas même l'ameublement, car c'est ainsi, sans-doute, qu'il faut désigner ce charmant jubé et ces escaliers à jour dont l'un peut être le plus ancien, comme le plus gracieux spécimen de la menuiserie du XIIIe. siècle.

Après quelques moments d'admiration muette et recueillie, on se demanda s'il ne fallait pas, dans cette restauration modèle, faire une part à la critique. Plusieurs membres se montrèrent même disposés à blâmer jusqu'au principe de la restauration, au moins en ce qui concerne les peintures. Etait-on bien sûr d'abord que tout le monument fût peint comme l'arcature inférieure ? n'avait-on pas été forcé de créer beaucoup de motifs d'ornementation et d'en répéter d'autres au-delà de toutes les vraisemblances? ne fallait-il pas enfin regretter l'ancienne peinture que l'on avait détruite en faisant la nouvelle? — Toutes ces objections ne restèrent pas sans réponse, même dans l'esprit de ceux qui les faisaient.

La restauration des vitraux et des peintures n'était assurément pas aussi nécessaire que les autres travaux d'entretien et de consolidation, mais elle a eu, n'en doutons pas, son utilité, non-seulement pour cette propagande que nous faisons tous au profit de l'art chrétien, mais même au point de vue exclusif de la conservation des monuments. Ces statues d'Apôtres, suspendues aux piliers, que nous admirons aujourd'hui, la révolution les avait dispersées dans plusieurs églises des environs de Paris, au Mont Valérien, par exemple. Les délicates consoles qui supportent ces statues, les dais dont elles sont surmontées étaient perdus aussi. Ce jubé si léger et si beau, si curieux par sa destination, reposait oublié dans les magasins de Saint-Denis, qui ont hérité, comme on sait, du musée des monuments français. Comment utiliser ces précieux débris, comment les mettre en place sans une restauration

complète ? Comment coudre des pièces neuves à ces sculptures peintes, sans refaire à neuf tout le système de peintures ?

Malgré la valeur que ses peintures restaurées lui donnaient, malgré l'importance que son inauguration venait de leur faire prendre, la Sainte-Chapelle a couru le risque d'être ensevelie dans les constructions neuves du palais de justice. Il a fallu des efforts réitérés et de puissantes influences pour la dégager imparfaitement. Avec quel sans-façon ne l'eût-on pas traitée sans cet heureux concours de circonstances ! Deux de ses façades seraient masquées ; plusieurs de ses verrières seraient privées de jour, sa conservation même serait compromise.

Maintenant, s'il est vrai qu'en laissant la Sainte-Chapelle à l'état de ruine entretenue, les études archéologiques y eussent gagné quelque chose, ne manifestons pas trop de regrets, car en définitive nous garderons assez de pièces justificatives dans le musée que chaque restauration est forcée de créer ; et d'ailleurs, ce qu'il y a de plus important pour l'histoire de l'art dans les peintures, demeure intact dans la chapelle basse. D'un autre côté, si l'on a commis quelques petites erreurs, faciles à réparer après tout, si l'on a fait çà et là quelque emprunt malencontreux aux miniatures des manuscrits du XIII[e]. siècle, peu importe vraiment. Qui oserait en faire un reproche aux habiles architectes qui se sont voués à la restauration de la Sainte-Chapelle, en présence de tant de difficultés si heureusement surmontées, de tant de travaux couronnés de si beaux résultats.

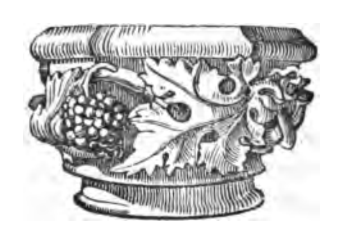
La réunion s'est montrée moins indulgente pour l'ordre dans lequel cette brillante restauration s'est effectuée et s'achève. Il semblait tout naturel de commencer les travaux d'architecture et de sculpture, de continuer par la remise en plomb des vitraux, et de terminer par les peintures. Mais point, on a tout fait à la

fois : si bien, qu'à présent, après l'inauguration provisoire de l'église, après l'achèvement des peintures de la nef, on sculpte encore l'arcature entièrement neuve dont le mur occidental était démuni. On calque les vitraux avant de les déposer. On échafaude de tous côtés pour échafauder de nouveau quand on remettra les verrières. Nous laissons à penser si toutes ces opérations ne ternissent pas les peintures et ne les endommageront pas de mille façons. Ce n'est pas la faute de M. Lassus ni celle de M. Duban; soit. Ils n'ont pas couru d'abord à ce qui les amusait et les intéressait le plus. — Toujours est-il que ce désordre fait mal à voir.

Dans les travaux de Notre-Dame, c'est la sacristie qui intéressait le plus les membres de la Société française. — Ils avaient à y constater une heureuse application de l'art ogival du XIII[e]. siècle à des besoins nouveaux et à des usages de notre temps. Malgré le grand nombre des chanoines et des chantres, malgré l'immense personnel des anciennes cathédrales, jamais, en effet, les architectes du moyen-âge n'ont eu à construire une sacristie comparable à celle de Notre-Dame. — MM. Viollet-Leduc et Lassus avaient à créer un type nouveau. — Ils étaient forcés, sans doute, de se servir du style ogival parce qu'ils bâtissaient à côté de Notre-Dame. Mais, en isolant par la pensée l'œuvre nouvelle de l'œuvre ancienne, on peut se dire qu'aucun autre style d'architecture n'avait produit un résultat plus satisfaisant. Ni le style gréco-roman, ni celui de la renaissance, ni le style flamboyant, n'auraient permis de faire plus commode et plus élégante cette construction à moitié civile, à moitié religieuse, qui sera la sacristie de Notre-Dame.

Tout ne plaît pas au même degré dans l'œuvre de MM. Viollet-Leduc et Lassus, mais du moins rien ne choque. Ce n'est pas seulement au style ogival du XIII[e]. siècle qu'ils avaient à rester fidèles, c'était en quelque sorte au style de

Jean-de-Chelles, le grand artiste qui a refait, comme on sait, en 1259, le portail latéral contigu à la sacristie, et probablement le portail opposé ainsi que la majeure partie des murs extérieurs ou *courtines* de Notre-Dame. Ils ont égalé par la variété et par la grâce des ornements sculptés, l'œuvre de leur devancier; ils l'ont surpassée par le soin qu'ils ont apporté dans la construction proprement dite. Malgré leurs conseils, les sculpteurs ne sont pas toujours parvenus à donner le sentiment du XIIIe. siècle aux masques humains qui se montrent parfois au milieu des feuillages. Mais pour les statues, chose plus difficile, la sculpture ne laisse rien à désirer. Cela est d'un bon augure pour la grande porte de Notre-Dame.



ADDITION

A LA

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE VIGNORY ;

Par M. GODARD ,

Membre de l'Institut des Provinces.

(Lettre adressée à M. de Caumont.)

En lisant, dans le huitième numéro du quinzième volume du Bulletin monumental, une notice que j'eus l'honneur de vous adresser, il y a quelque temps, sur l'église de Vignory, je remarque, page 576, un mot qui a besoin d'explication. Je dis en cet endroit, après de respectables auteurs, que l'humilité du prince des apôtres, donnée en exemple aux souverains pontifes, est une des raisons pour lesquelles les imagiers ont mis fréquemment saint Paul à la place la plus digne, et saint Pierre à la seconde, lorsque ces deux apôtres sont représentés ensemble. Le titre de *servus servorum Dei* se trouve ici appliqué à saint Pierre, non point qu'il l'ait porté lui-même, car tout le monde sait en quelle circonstance saint Grégoire l'adopta le premier; mais j'ai voulu insinuer par ce rapprochement, que cette humilité dont les papes ont fait leur plus beau titre de gloire, brilla dans l'apôtre auquel ils ont succédé et qui sera éternellement leur modèle. Saint Pierre, du reste, s'est appelé lui-même *servus et apostolus Jesu Christi.*

A l'occasion de cet éclaircissement destiné à prévenir une erreur historique grossière, permettez-moi quelques observations sur le point iconographique auquel j'ai touché trop rapidement. Il a été autrefois l'objet de longs débats entre nos canonistes et les centuriateurs de Magdebourg et leurs partisans; ils l'invoquaient, chacun dans leur sens, pour ou contre la primauté de saint Pierre et des souverains pontifes. Je résumerai brièvement les pièces du procès dans l'espoir que ce ne sera pas entièrement inutile à vos lecteurs.

Il est certain d'abord que l'on n'a pas donné constamment la même position aux images des saints apôtres Pierre et Paul: ou saint Paul est à droite de saint Pierre et à gauche du spectateur, ou bien il est à droite du spectateur et par conséquent à gauche de saint Pierre. La première disposition se voit sur les bulles de plomb des papes, ainsi que l'on peut s'en convaincre en ouvrant les traités de diplomatique, par exemple, les *Eléments de paléographie* de M. de Vailly, planche V du tome deuxième. Le même fait se reproduit dans les monuments plus anciens, peintures murales, verres et mosaïques. Qu'il me suffise de citer la mosaïque figurée par Ciampini, à la 13e. planche de son livre *De Sacris ædificiis*.... où saint Paul est à la droite de J.-C. et saint Pierre à la gauche. L'autre disposition existe aussi dans des monuments de divers âges. Molanus la signale dans une peinture du temps de Constantin et dans les monnaies romaines (*Hist. Sacr. imag.*, lib. 3, c. 24), et elle se montre, mais rarement, dans nos églises. Voilà le fait.

Maintenant la place ordinaire de saint Paul, à droite de saint Pierre, est-elle plus honorable? Quatre opinions se présentent. L'une est celle de Pierre Damien, exposée dans l'opuscule qu'il écrivit sur cette question, et de François Mucantius qui composa un traité sur le même sujet : ils se prononcent pour l'affirmative. L'autre est celle de D. Mabillon, *De re diplo-*

matica, lib. 2, c, 14; selon le docte bénédictin, tout dépend de l'intention de l'artiste. S'il a voulu que le spectateur jugeât de la dignité des apôtres par leur position relativement à lui, saint Pierre occupe la place honorable à gauche de saint Paul, puisqu'il est à la droite du spectateur. Si, au contraire, l'artiste n'a pas pensé au spectateur, il a dû, pour donner à saint Pierre la première place, le mettre à droite de saint Paul. De cette sorte, la difficulté disparaît souvent, où plutôt le problême est souvent insoluble, parce qu'il est impossible de connaître l'intention de l'imagier. Le troisième sentiment est celui des auteurs qui pensent que la place la plus digne fut tantôt à droite et tantôt à gauche. On peut voir les élucubrations de Jean Lucius à cet égard, dans le tome 7e. des *Acta sanctorum Maii*, 28e. dissertation. Les Bollandistes fournissent encore des renseignements aux tomes 5e. et 6e. de Juin, *Analecta de SS. Petro et Paulo.* Macer (*Hierolexicon*, verbo *Bulla*) pense aussi que les idées ont varié sur le côté le plus digne. Enfin Baronius, à l'année 325, num. 57 et 59, dit que la gauche est plus digne que la droite : *quòd apud Romanos in sàcris potior locus semper sinister sit habitus, dexter vero posterior*; il invoque aussi la bénédiction de Jacob à Ephraïm et à Manassé. Le patriarche, par le croisement de ses mains, portant à gauche sa main droite, donna au côté gauche la supériorité. La première de ces raisons a été réfutée; la seconde s'appuie sur une figure prophétique dont l'importance est incontestable en archéologie chrétienne; mais rien ne prouve qu'elle soit applicable au cas présent. Quelque grave que soit la parole de Léon Allacius, ce qu'il enseigne en son traité *de consensu utriusque ecclesiæ*, lib. 1, c. 6, a paru subtil à Mabillon et nous paraît invraisemblable, et peu conforme à l'histoire des églises; à savoir qu'autrefois, lorsque l'autel fut retourné par l'orientation adoptée pour les églises, on oublia de changer de position relative les images qui étaient

à droite et à gauche : Pierre qui était au midi, et conséquemment à droite de Paul, passa au nord à la gauche de Paul. Antoine Caraccioli ne mérite guère plus créance quand il émet l'hypothèse que les graveurs de sceaux auraient, par distraction et sans penser que l'impression reproduisait en sens inverse les images de matrices, gravé saint Paul à la gauche de saint Pierre. Quelle apparence y a-t-il que l'on n'eût point réparé les oublis supposés gratuitement par Caraccioli et Allacius ? et d'ailleurs combien de faits en-dehors de leur hypothèse et tels que celui de la mosaïque de Ciampini !

L'opinion la plus raisonnable, qui se fonde surtout sur les images du genre de celles que je viens de rappeler, est donc, à mon avis, que le plus souvent l'on a, de propos délibéré, donné à saint Pierre la place la moins honorable. Je ne répéterai point les raisons fournies par Mucantius et qui certainement ne sont pas toutes à dédaigner (Bulletin, tome 15, p. 576). J'y joindrai celle-ci de Mathieu Paris, à cause de sa singularité (*Chronique* 1237) : *Propter Petri Clavigeri dignitatem........ merito à dextris crucis ejus imago collocanda videtur. Sed quia Paulus credidit in Christum quem non vidit, a dextris figuratur.*

Bellarmin en fournit une nouvelle preuve en son traité *de Romano Pontifice* (Lib. 1, cap. 27, col. 591. Paris 1608) : *quemadmodum in populo Judæorum major erat Moses Aarone, et nihilominus tamen Aaron vere ac proprie summus Pontifex fuit.. ita quoque si admitteremus, extraordinario privilegio Paulum Petro majorem fuisse, non propterea negaremus Petrum ordinarium ac summum Ecclesiæ pontificem fuisse.* Considérant ensuite que saint Pierre obtint la droite sur les monnaies, il pense qu'on a placé tantôt l'un, tantôt l'autre à la place d'honneur, *ut eo modo significarent, hos apostolos vel pares esse inter se, vel certe ignorari uter alteri præstet. Nam etsi Petrus major est potestate, Paulus*

major est sapientia. Bellarmin, du reste, croit qu'il y eut souvent inadvertance de la part des artistes; et il cite un cas où la gauche était jadis plus digne que la droite : *Cum duo simul incedebant, olim id observabatur ut senior et honoratior ad lævam esset; junior autem ei latus dexteram clauderet et nonnihil præcederet in signum obsequii.*

Ces lignes jetteront peut-être quelque lumière sur la question. Elle est, de sa nature, assez embrouillée. J'avouerai même en toute simplicité, qu'en visitant, il y a trois ans, l'église de Vignory, je ne me rendis pas bien compte de la place occupée par saint Pierre. Il s'y trouve précisément dans le cas exceptionnel, à droite de saint Paul, et non point dans l'ordre commun que je voulais expliquer.



CHRONIQUE.

Exposition régionale de l'Ouest et Séances générales de l'Institut des Provinces, à Lisieux, en juin 1850. — L'Institut des Provinces a tenu à Lisieux 4 jours de séances à l'occasion de l'exposition régionale des arts et de l'industrie organisée dans cette ville sous son patronage. Les séances ont été présidées successivement par M. de Caumont, qui a, dans un discours d'ouverture, exposé le but des expositions régionales ; par M. le B^on^. Mercier, de l'Orne ; par M. Lair, de Caen, et par M. Le Terrier, président de la Société académique de Lisieux ; MM. Campion, Morière et l'abbé Lallemand ont tenu la plume comme secrétaires-généraux : diverses Sociétés savantes de Caen, de Rouen, du Hâvre, de Bayeux, de Falaise, d'Alençon, d'Evreux, de Pont-l'Evêque, avaient nommé des députations pour assister à ce *festival académique* qui a réuni plus de deux cents membres : des questions d'un haut intérêt ont été traitées et l'archéologie a rempli, presque seule, une des quatre séances publiques de cette session : nous espérons pouvoir reproduire la brillante improvisation de M. Bordeaux qui a ému vivement l'auditoire à la séance du 11 juin.

L'exposition régionale offrait un grand intérêt et l'on doit beaucoup à MM. L. Dubois pour l'industrie ; Mesnier, pour les beaux-arts ; Oudin et Lallier pour l'agriculture et l'horticulture, pour le soin qu'ils ont pris de recevoir les objets exposés, de les classer et de les ranger.

Cette disposition était très-satisfaisante, l'exposition se divisait en six parties :

Galerie de l'Industrie, dans la halle aux toiles.

Galerie des Machines et Voitures, dans la halle aux laines.

Galerie des Machines agricoles, dans le préau de la salle d'asile.

Produits agricoles, dans une salle près du préau.

Exposition d'Horticulture, dans la salle d'asile.

Exposition de Peinture et de Sculpture, dans la grande salle de l'enseignement mutuel.

Tous ces locaux sont en contact et se communiquent; M. Godefroy, maire de Lisieux, dont l'Institut des provinces connaissait le dévouement, et qui avait fait appel aux industriels et aux artistes des 14 départements de l'Ouest, avait pris toutes les mesures nécessaires pour que l'ordre le plus parfait régnât dans les galeries quand la foule s'y portait.

On estime à vingt mille personnes le nombre des visiteurs le 10 juin; tout s'est passé avec ordre malgré cette foule énorme. La garde nationale a montré d'ailleurs beaucoup d'empressement à occuper, de jour et de nuit, le poste qui avait été établi pendant toute la durée de l'exposition près des galeries; c'est un acte de dévouement dont on doit lui savoir gré.

Les récompenses ont été proclamées le 12 juin; l'exposition ouverte le 25 mai n'a été close que le 30 juin.

Session de l'Institut à Clermont-Ferrand et exposition régionale du centre. — L'Institut des provinces a ouvert le 24 juin une autre session à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), où il avait, avec le concours de la Chambre de commerce, de M. Le Coq et de M. Bouillet, organisé l'exposition régionale du centre. Le 26 M. de Caumont, en sa qualité de directeur de l'Institut, a fait l'ouverture officielle de cette exposition, accompagné des membres de l'Institut, de M. le Préfet, de M. Le Coq, de M. Bouillet et d'un grand nombre de délégués des villes du centre, parmi lesquels on remarquait M. le Cte. *de Montlaure*, délégué de Moulins; M. Marcel *Canat*, dé-

légué de Châlons ; M. *de Surigny*, délégué de Mâcon ; MM. l'abbé *Desguidi*, de Grenoble ; l'abbé *Boudent*, de Chantelle ; l'abbé *Charon*, de l'Indre ; Cte. *de Pontgibault* ; le docteur *Bally*, de l'Yonne ; MM. Vte. *de Cussy* ; l'abbé *Le Petit* ; *L. Gaugain*, membres du bureau de la Société française.

Les membres de la Chambre de commerce et M. *Martha Becker*, président à l'Académie, M. *Aubergier*, remplissant les fonctions de maire ; M. *Mallay*, architecte, M. *Thevenot*, M. *Thibault* et les membres qui avaient fait partie des comités d'organisation étaient aussi réunis.

L'exposition de l'industrie était placée dans la halle aux toiles, place de Jede ; on y remarquait surtout des meubles magnifiques, plusieurs pianos d'un très-beau son, fabriqués à Clermont, une riche collection des produits céramiques de la fabrique de Billom ; les importants produits de la fabrique de pâtes alimentaires établie à Clermont par M. Magnin ; des sucres, des soies, et tous les produits de l'industrie locale, y compris ceux des mines de Pontgibault. L'exposition horticole était aussi réunie à la halle aux toiles.

L'exposition des beaux-arts, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs du Bulletin, comprenait deux galeries à l'hôtel-de-ville, l'une consacrée exclusivement aux vitraux peints, et que MM. Thibault et Thevenot avaient composés presque seuls, quoique deux autres exposants eussent envoyé de petits objets assez remarquables ; l'autre consacrée à la peinture, au dessin et à la sculpture.

Les remarquables dessins d'architecture de M. Companion, les fresques de la cathédrale du Puy reproduites sur une grande échelle par M. Mallay ont, avec quelques autres œuvres, attiré particulièrement l'attention des Antiquaires. M. le Cte. de Montlaure, directeur de l'Art en Province, a été nommé rapporteur et président du Jury de l'exposition des Beaux-Arts ; il a, dans un rapport lu à l'Institut, le 30 juin, fait ressortir le mérite relatif des objets exposés.

Les séances de l'Institut des provinces ont été d'un haut intérêt, elles ont duré cinq jours; elles ont été présidées par M. le docteur Bally, M. de Cussy et M. de Caumont : la séance du 30 était magnifique, un grand nombre de dames s'y étaient donné rendez-vous afin d'applaudir à la proclamation des récompenses.

Dans les autres séances de l'Institut M. Le Coq a traité avec la supériorité qui le distingue et sa remarquable facilité d'élocution, quatre grandes questions géologiques inscrites au programme.

D'autres questions ont été traitées avec talent dans des mémoires envoyés par M. *Rostan*, inspecteur des monuments du Var, et *Duchatelier*, de Quimper. Les membres présents, notamment MM. *de Surigny*, *Mallay*, *Thibault*, *Thevenot*, *de Glanville*, *Duval*, *Bouillet*, ont traité d'autres questions du programme, mais plus des trois quarts des questions inscrites ont été réservées pour une autre session.

Le 27, l'Institut s'est constitué en comité secret pour entendre un rapport sur les titres des nombreux candidats qui sollicitent le titre de membres de l'Institut. Cinq membres titulaires et un membre étranger ont seulement été admis.

Le membre étranger est le célèbre géologue anglais M. MURCHISON, de Londres.

Les membres titulaires sont :

Dans la région du centre, M. de SURIGNY, de l'Académie de Mâcon et M. CANAT, secrétaire-archiviste de la Société de Châlons-sur-Saône; dans la région du sud-est, M. FLECHET, architecte, à Lyon; dans la région du sud-ouest, M. de VERNEILH-PUIRASAU, de Nontron; dans la région du nord-ouest, M. R. BORDEAUX, d'Evreux.

Diverses nominations ont été ajournées après la session du Congrès scientifique qui s'ouvre à Nancy le 3 septembre.

La clôture de la session de l'Institut a eu lieu le 30 juin, cependant le 1er. juillet une partie des membres de la com-

pagnie s'est rendue au Mont-Dore, sous la conduite de M. Le Coq qui a fait en route la démonstration la plus intéressante des faits géologiques et des phénomènes volcaniques que cette route offre à chaque pas aux yeux de l'observateur. Le tombeau de M. de Montlausier construit avec les débris d'une chapelle du XVe. siècle, apportés de Clermont, a été visité à Randane, puis MM. de Cussy et Lecoq ont herborisé sur les montagnes verdoyantes de la chaîne des Monts-Dores. Arrivée au Mont-Dore où M. le docteur Bally l'avait précédée, la compagnie a observé attentivement les restes d'un monument romain qui ont été transférés de la place du Mont-Dore, sur la petite place voisine baignée par les eaux de la Dordogne. Ce sont des fûts de 0^m. 95, couverts de grandes feuilles de laurier, des chapiteaux corinthiens, des débris d'entablement du même ordre, etc.

M. Le Dru, architecte du département, voulut bien mettre sous les yeux de M. de Caumont le plan général de l'établissement romain dressé par son père il y a quelques années. M. de Caumont a engagé M. Le Dru à publier ce beau plan avec un texte explicatif.

Le 2 juillet la plupart des membres de l'Institut arrivés au Mont-Dore, ont visité le pic de Sancy-Valcivière et le lac Pavin : ce jour là une fête annuelle avait lieu à Valcivière, on y apportait de Bèze une vierge miraculeuse qui est reportée processionnellement dans la ville de Bèze dès que le temps des neiges arrive. Cette cérémonie très-curieuse avait attiré à Valcivière une foule considérable. La chapelle de Valcivière a été construite en 1550; elle est dans le style prismatique du XVe. siècle.

Le soir, le retour eut lieu par la vallée de Chaufour et le plateau qui domine la vallée du Mont-Dore, à l'est, où M. Bouillet a reconnu les vestiges d'une voie romaine encore assez visibles par les *margines* qui sortent du gason et par son exhaussement de quelques centimètres. MM. Bally, de Cussy, Le Coq, de l'In-

stitut des provinces, et Bréville, de l'Association Normande, sont restés encore quelques jours au Mont-Dore et à St.-Nectaire.

B.

Les architectes officiels et les restaurations. — Depuis que le gouvernement s'occupe de faire restaurer nos vieux édifices, il s'est, malgré les bonnes intentions de l'administration, introduit beaucoup d'abus.

Le comité des arts et monuments du ministère de l'Intérieur est composé d'hommes très-capables, mais qui ont la prétention d'en savoir infiniment plus que tous les autres, quoique, à présent, il n'y ait plus de privilége pour les habitants de Paris et que, grâce à la presse, on soit à peu près aussi habile à Bayonne que dans la capitale. Enfin MM. les membres du comité des arts et monuments se flattent d'être plus habiles que tout le monde, et comme cela ne fait de mal à personne, on peut leur laisser cette illusion. Mais voilà l'inconvénient qui résulte de l'illusion de ces Messieurs; ils se sont dit : il n'y a que nous qui comprenions le moyen-âge et les restaurations, donc les architectes que nous choisirons pour restaurer les édifices anciens, seront les seuls qui comprennent le moyen-âge...

Nul n'aura de talent que nos amis, et ils ont fait désigner par le Ministre, comme architectes des monuments historiques, leurs protégés. Mais ces protégés, tout savants qu'ils sont, ne sont pas insensibles aux bénéfices de la construction; ils ont fait des travaux tout autant pour *restaurer leurs bourses* que pour *restaurer les édifices*, et, quand une église était malade, ils ont exagéré le mal pour dépenser davantage; quand une lézarde nécessitait une reprise, ils ont demonté tout un mur pour le refaire à neuf; on va même, à présent, jusqu'à persuader que l'édifice le plus solide est un édifice malade, comme les médecins du grand monde persuadent aux femmes les mieux portantes qu'elles sont

pâles et souffrantes, pour avoir le droit de leur faire des visites chèrement rétribuées. Ainsi, chose phénoménale, on annonçait dernièrement qu'un vandale architecte trouvait que la belle tour de la cathédale d'Angoulême était souffrante et qu'il fallait la démonter pour la reconstruire.

Quo non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames ! !

Ceci n'est pourtant qu'une des gentillesses de MM. les infaillibles brevetés du ministère de l'Intérieur, et l'on aurait bien d'autres excentricités de ce genre à citer ici, si le dégoût ne prenait quand on songe au cinisme que l'amour du gain peut inspirer à des artistes. On en viendra bientôt à faire des vœux pour que le gouvernement laisse périr les monuments plutôt que de les restaurer, si l'on continue à marcher dans l'ornière où l'on ne s'est que trop engagé.

« Voici que nous trouvons (nous écrit un de nos correspon-
« dants) de nouvelles réclamations dans le Moniteur Viennois
« contre les travaux de restauration entrepris à St.-Maurice
« de Vienne, nous croyons devoir les transmettre à la Société
« française pour le Bulletin monumental. La réclamation est
« de M. Teste, architecte, qui s'exprime ainsi dans une lettre
« adressée au Ministre :

« Le Comité des arts et monuments est dans l'impossibilité d'apprécier de loin les restaurations de la basilique de St.-Maurice, l'une des plus belles de France, restaurations qui présentaient à l'architecte les problèmes les plus complexes, les plus difficiles à résoudre. Avant de faire procéder à ces restaurations, le ministère devait, pour en constater l'importance et en prescrire la forme, déléguer l'inspecteur le plus éminent des monuments historiques. Il serait dangereux aujourd'hui de confier cette mission à un architecte qui, certainement, ne signalera pas les bévues de son collègue ministériel.

« Les faits que j'ai spécifiés dans un rapport sont de la plus rigoureuse exactitude ; je les constaterai dans la monographie que je prépare, Si des restaurations malhabiles ont pu avoir été exécutées, elles ne résultent pas de la faute de l'entrepreneur, homme intelligent et habile, surveillant lui-même les travaux et se conformant aux ordres et aux profils qui lui sont donnés.

« Trois ministères sont compétents dans les restaurations des monuments historiques : le ministère de l'Intérieur, le ministère des Travaux publics, et le ministère de l'Instruction publique et des cultes. Les plus graves abus résultent de cette division de pouvoirs. Les restaurations de l'église de St.-Maurice en sont une preuve palpable.

J'ai l'honneur de déclarer, M. le Ministre, que, moi, pauvre petit architecte perdu dans la foule, je ne voudrais pas pour ma réputation d'artiste être coupable des restaurations de la basilique de St.-Maurice, et même de celles de notre temple romain d'Auguste et de Livie.

« Messieurs vos architectes privilégiés, largement payés pour se promener dans nos provinces, et s'enrichir en ordonnançant des travaux qu'ils ne comprennent pas souvent et qu'ils ne dirigent presque jamais eux-mêmes, vos architectes ont étudié les monuments gothiques à Rome ou à Athènes, il ne faut pas les distraire de leur spécialité.

« Je pose pour conclusion, et c'est mon *delenda carthago :* qu'il doit être enjoint à l'architecte ministériel de respecter le caractère de la basilique de St.-Maurice. Restaurer n'est pas *innover*, n'est pas *altérer l'ensemble d'un monument*, n'est pas *faire du sien.* »

Après une déclaration si nette, nous n'avons qu'à engager MM. de la commission du ministère à surveiller un peu leurs amis, mais nous craignons que ces messieurs ne répondent,

comme ils ont l'habitude de le faire, nous *sommes infaillibles, donc nos protégés sont infaillibles*, et quoique nous n'admettions ni les prémices ni la conséquence, il faudra nous résigner au silence, à moins que la Chambre ne vienne y mettre bon ordre en prenant par la famine la légion de restaurateurs qui rongent les fondements de nos édifices. B. V. S.

Histoire de la cathédrale de Poitiers, contenant la description de toutes les parties de l'édifice, les diverses périodes de sa construction, la théorie de ses vitraux peints, le symbolisme de ses sculptures, et des considérations générales sur l'art au moyen-âge; avec les faits historiques qui s'y rattachent depuis son origine au IIIe. siècle jusqu'à nos jours; ornée de 30 planches lithographiées avec soin sous les yeux de l'auteur; par M. l'abbé AUBER, chanoine-titulaire, historiographe du diocèse, etc. 2 vol. in-8°. A Paris, chez Derache et chez Didron, prix 15 fr.

Par le temps d'éclipse intellectuelle et surtout artistique où nous vivons, au milieu des brochures politiques et des journaux qui semblent seuls commander l'attention publique, c'est un bonheur que de recevoir deux volumes comme les deux que nous annonçons; c'est une puissante diversion au spectacle des scandales contemporains, qu'une lecture si étrangère aux fatales questions du jour; on se reporte, avec de telles études, aux années de féconds loisirs où la sécurité de l'avenir permettait de scruter les âges écoulés, et de demander au passé la clef de ses mystères, le mot de ses énigmes.

Les lecteurs du *Bulletin monumental* connaissent depuis long-temps M. l'abbé Auber. Il ne seront donc nullement surpris d'apprendre que son *Histoire de la cathédrale de Poitiers* est un intéressant, non moins qu'un savant ouvrage. L'érudition de l'auteur n'a point la sécheresse de beaucoup d'estimables travaux de ses confrères. Son imagination est

riche, et donne à tout la couleur de la vie. Traçons une esquisse de son plan.

La première partie se compose de sept chapitres, où l'auteur traite des origines et va jusqu'au milieu du XIIe. siècle. Il redresse en passant plus d'une erreur de ses devanciers, n'affirme qu'avec retenue, et montre dans ses appréciations un sens critique qui est la première qualité d'un antiquaire. Sa narration s'anime à bon droit quand il a des actes héroïques à retracer, comme l'admirable résignation des prélats, réunis le 18 novembre 1100 dans la basilique de Poitiers, pour excommunier le roi Philippe, déjà excommunié par Urbain II. Guillaume VII, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, présent à la réunion, menaça les pères du concile, et n'en pouvant rien obtenir, sortit plein de couroux. Il revint avec le peuple soulevé; l'émeute inonda la basilique, fit retentir des cris de mort contre les évêques qui n'en continuèrent pas moins leurs chants et leurs prières : fermeté digne de la sainte cause qu'ils défendaient, et qui mérite la même admiration que cette mâle attitude du sénat romain envahi par les soldats gaulois.

On aime à voir M. l'abbé Auber signaler parmi les heureux effets du zèle ardent de Gilbert-de-la-Porée, la « munificence tout épiscopale qui le porta à enrichir d'un grand nombre de volumes la collection capitulaire. » Ainsi la bibliothèque de Poitiers aurait déjà été considérable plus de deux siècles avant la fondation, si fameuse, de Charles V.

Dans sa deuxième partie, l'auteur va du milieu du XIIe. siècle jusqu'à 1789. Il commence par fixer la date de la reconstruction de la cathédrale, ou des premiers fondements du nouvel édifice, à l'année 1162. Il caractérise la révloution de l'architecture religieuse, qui devait produire tant de chefs-d'œuvre; puis il ajoute : « C'est aux premiers jours de cette « révolution artistique, laquelle comprend tout l'espace qui

« s'écoula entre la seconde moitié du XIIe. siècle et la fin
« du XVe., qu'il faut attribuer le renouvellement de la ca-
« thédrale de Poitiers. Mais cette palingénésie ne fut pas
« l'œuvre de quelques mois ; nous trouverons sur ses murs
« l'empreinte des lenteurs qu'elle essuya, et, de détail en
« détail, se révèleront les 217 années écoulées entre la pose
« de la première pierre et le jour de sa consécration : en-
« core ce jour-là n'avait-il pas vu son complet achèvement;
« les deux tours de la façade restaient à faire en partie, et
« ne furent terminées que de 1480 à 1500. »

L'auteur trace le *plan* de la cathédrale de Poitiers, et consacre les chapitres suivants aux *côtés nord et sud*, aux *deux tours*, à la *façade*, au *portail de la Vierge*, à celui *de St.-Pierre*, à la *toiture* et aux *parvis*.

La troisième partie entre dans les détails : *absides*, *nefs latérales*, *modillons*, *pavé*, *piliers*, *voûtes*, *verrières*, *intérieur des tours*, *combles*, *sacristie*, *salle capitulaire*, *crypte*, etc., sont l'objet de vingt-six chapitres, pleins d'une érudition fleurie et riche de vues artistiques, à la fois neuves et justes, rarement contestables, toujours fécondes en applications d'un symbolisme aussi vraisemblable qu'ingénieux. L'intérêt n'est pas interrompu, et l'on arrive au bout du volume, sans plus de fatigue qu'à la fin de toute histoire sacrée ou profane.

La quatrième partie, composée de 28 chapitres (554 pages), occupe tout le second tome, et n'est pas moins abondante en documents de toute espèce. C'est le récit des accroissements successifs, des révolutions, des fondations, des priviléges, etc., etc., auxquels a donné lieu la cathédrale de Poitiers. Quoique son style ne soit pas assez châtié, M. Auber peut dire, lui aussi, qu'il a élevé un monument. Ses deux volumes attesteront à la postérité son érudition, son zèle, ses opinions, et l'*Histoire* dont il vient d'enrichir la littérature archéologique vivra plus long-temps que l'édifice périssable auquel elle est consacrée. J. T.

SUR QUELQUES

MONUMENTS DE LA GIRONDE;

Par M. Léo DROUYN,

Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont).

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Déjà depuis long-temps je voulais vous écrire, mais quelques travaux assez pressés m'en avaient empêché.

Quoique ma charge d'inspecteur ne soit ici qu'une sinécure, car la commission historique de la Gironde accapare tout, et même plus encore, j'ose cependant aller sur ses brisées, glaner quand elle a récolté, et malgré cela il m'arrive souvent que ma part est la meilleure. Placée trop haut, elle ne voit que les hautes tiges qui souvent ont poussé en herbe.

Cette année mes excursions n'ont pas été très-fructueuses. Cependant j'ai vu dans le Blayais plusieurs églises dont trois sont assez intéressantes. L'une d'elles, celle de *Cars*, avait déjà été signalée par la commission de la Gironde, comme ayant une coupole, un clocher et une abside.

Les deux autres sont celles de *Lafosse* et de *Berson*.

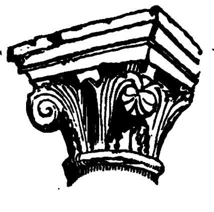
ÉGLISE DE LAFOSSE.

Le plan primitif de cette église, qui date du XIIe. siècle, se composait d'une seule nef qui ne paraît pas avoir été voûtée, d'un chœur voûté en coupole et d'un sanctuaire voûté en cul-de-four. Ces deux dernières parties sont plus étroites que la nef.

Deux transepts modernes donnent maintenant à cette église la forme d'une croix latine. Ils sont sans intérêt.

La coupole est petite, mais très-régulière; quatre colonnes à demi-engagées sur des pilastres la supportent : de ces colonnes partent des arcs ogivaux au-dessus desquels s'élève la coupole.

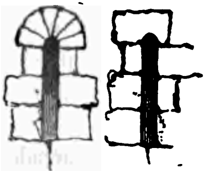
Les chapiteaux des colonnes de l'arc triomphal sont très-beaux. En voici un. Ces belles feuilles placées en recouvrement, comme celle de l'artichaut, me paraissent appartenir à l'école Saintongeaise. Je n'en ai pas trouvé au sud de la Dordogne, si ce n'est à Blazimont qui est une église tout exceptionnelle.



Longueur totale dans œuvre, 23^m^. 40^c^. — Largeur de la nef, 5^m^. 60^c^. — Longueur des transepts, 14^m^. 65^c^. — Longueur et largeur du chœur, 4^m^. 20^c^. — Longueur du sanctuaire, 2^m^. 37^c^. Depuis mon voyage on a trouvé, en débadigeonnant l'intérieur, des peintures murales assez bien conservées et des inscriptions en lettres gothiques.

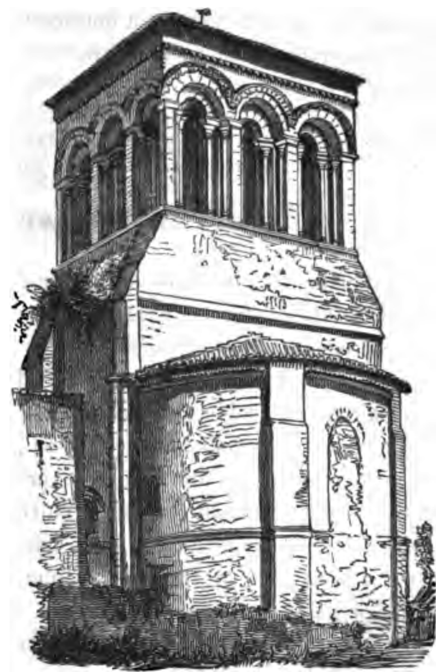
Extérieur. — Au milieu de la façade romane à pignon, et dans un avant-corps, s'ouvre la porte retouchée au XIIIe. siècle; elle n'offre aucun intérêt. Cette façade est coupée horizontalement par une corniche dont les modillons sont de la plus grande simplicité.

Les flancs nord et sud sont flanqués de contreforts plats et percés de petites fenêtres hautes de trois assises et très-étroites, s'évasant à l'intérieur (en voici deux).



Les fenêtres qui éclairent le chœur sont fort belles à l'extérieur ; l'arcade plein-cintre, surmontée d'une cymaise ornée, s'appuie sur des chapiteaux très-élégants.

L'abside demi-circulaire, séparée du chœur par un faisceau de colonnes, est divisée en trois portions verticales par des contreforts plats et en deux horizontales, par un cordon sans moulures : les fenêtres ont été refaites, puis murées plus tard.



I. Dronyn del. Lacoste sculpt.

La partie la plus remarquable de l'église est le clocher, au-dessus de la coupole.

Il se compose d'un soubassement assez laid, formé d'un mur très-épais et garni de robustes contreforts. Cette disposition peu élégante consolide, il est vrai, la coupole et fait valoir le premier étage qui est remarquablement beau.

Au-dessus d'un retrait fortement accentué, couronné d'un

cordon, s'élève cet étage carré, percé sur chaque face de trois magnifiques fenêtres composées chacune de deux arcades en retrait reposant de chaque côté sur deux colonnettes élégantes.

La grande arcade des fenêtres est surmontée d'une cymaise ornée, ou de dents de loup, ou de pointes de diamant, de trous carrés entre deux filets (nouveau détail qui appartient à l'école Saintongeaise) et de billettes. Les chapiteaux sont composés de trois anneaux.

Au-dessus de ces arcades une corniche formée de moulures pyramidales dont la pointe est tournée vers le bas. Je n'ai vu cette disposition nulle part ailleurs.

Sur la cloche on lit :

JHE. FV. FAICTE. LAN. MIL. CINQ. CENS. SOIXANTE. QVATRE. POVR. SAINT. SVPLICE. DE. LA. FOVSSE. BOVRGES.

ÉGLISE ET CROIX DE ST.-VIVIEN.

A un kilomètre au nord de l'église de Lafosse et au-delà d'un vallon assez profond, s'élève l'église de St.-Vivien, actuellement annexe de la première. Elle est cependant plus ancienne, deux raisons me le prouvent ; d'abord les caractères architectoniques, et ensuite une légende qui m'a été racontée dans le pays : « Saint Vivien, dit-on, était maçon. (Je ne sais si c'est l'évêque de Saintes.) Après avoir construit son église, il s'aperçut que, pendant l'hiver, les personnes qui habitaient au-delà du ruisseau n'assistaient pas aux offices ; il s'en plaignit et il lui fut répondu que pendant le mauvais temps il était impossible de passer l'eau. Alors il prit son marteau, le jeta en disant: *Là où mon marteau tombera, une église on bâtira.* « Et le marteau tomba là où est l'église de Lafosse.

Ce qui reste de l'église primitive est si peu de chose et ce qui a été fait depuis est si laid que je passe outre.

Cependant il est une chose assez curieuse : au-dessus du portail roman est gravée une petite roue d'un pied environ de diamètre et dont les rayons, qui sont très-badigeonnés me paraissent avoir des chapiteaux. Est-ce un simulacre de rosace, ou un souvenir de la roue *de la vie humaine*, ou une représentation des trônes ? ce serait assez la place sur la façade d'une église.

Au-dessus des baies du clocher on a encastré une pierre sur laquelle est gravé le monogramme du Christ. Cette pierre n'a pas été gravée sur place, car elle est sens dessus dessous.

Sur la cloche on lit, en lettres gothiques, une inscription dont presque tous les mots sont séparés par des fleurs-de-lys : d'abord c'est un écusson de France surmonté d'une couronne de marquis, puis une croix entre deux fleurs-de-lys et au-dessous de la première lettre du mot *Rouffiac* un cerf galopant ; voici l'inscription :

JHS., M. SAINTS VIVIENS DE ROUFFIAC EN BLAYES. JHUM. L

Ces cinq dernières lettres peuvent vouloir dire *Jesum laudamus*. J'ai vu sur beaucoup de cloches ces mots à la fin des inscriptions: *te Deum laudamus*.



Dans le cimetière de Saint-Vivien se trouve une croix de la renaissance assez remarquable.

Elle se compose de quatre parties :

1°. La croix, proprement dite. 2°. Le fût. 3°. Le socle. 4°. Les marches.

La croix me paraît moderne et n'offre aucun intérêt, elle est séparée du fût par quelques moulures; celui-ci est à quatre pans et offre sur chaque face deux niches plein-cintre, en tout huit, renfermant des statuettes.

A l'est : 1°. Saint Laurent avec son gril. — 2°. Une sainte les mains jointes, à genoux sur un dragon à tête de taureau qui vomit du feu par la gueule, ailes de chauve-souris, griffes de lion et queue de serpent. (sainte Marthe et la Tarasque, ou sainte Marguerite et le dragon)?

Au nord : 1°. Une sainte martyre; palme à la main droite, de la gauche elle relève son manteau, la robe est collante sur la poitrine et boutonnée jusqu'en haut; un voile lui couvre la tête. — 2°. Une autre sainte qui, en outre de la palme, tient un livre.

A l'ouest : 1°. Saint Jacques, large chapeau, bourdon à la main droite, pieds nuds. — 2°. Saint Jude avec sa massue, longs cheveux, pieds nuds.

Au sud, 1°. Saint Simon, la scie à la main droite, la gauche levée; longs cheveux, long manteau, pieds nuds. — 2°. Saint Mathias, croix processionnelle, pieds nuds. Ce fût est séparé du socle par quelques moulures. Le socle est octogone par le haut et carré par le bas. Sur les quatre côtés épannelés pour former l'octogone, sont des sculptures assez bizarres : sur les faces nord-ouest et sud-ouest, des chimères debout nues et aîlées, les têtes n'existent plus. Sur les faces opposées des serres d'aigle.

Les quatre marches sont circulaires.

Hauteur du fût 1m. 39. — Du socle, 1m. 10. — Des quatre marches, 0 80.

ÉGLISE DE BERSON.

Cette église est très-remarquable sous tous les rapports. Le

plan est en forme de croix latine avec trois absides orientales, une pour la grande nef et une pour chaque transept. Au nord se trouve un petit bas-côté dont la longueur égale seulement la moitié de celle de la nef, et dont la façade jadis extérieure est masquée par des fonts baptismaux modernes. C'était peut-être sur cet ancien alignement qu'était la façade romane de l'église; plusieurs raisons me le font croire comme je le ferai voir plus bas; alors la nef aurait été à peu près de la dimension de l'abside.

Longueur totale dans œuvre, 30^{m}. 20. — Longueur de l'abside, 7^{m}. 90. — Longueur des transepts, 16^{m}. 40. — Largeur de la nef, 7^{m}. — Largeur de l'abside, 6^{m}. 37. — Largeur du transept nord, 5^{m}. 65. — Largeur du transept sud, 5^{m}. 85. — Longueur du petit bas-côté, 8^{m}. 50. — Largeur du petit bas-côté, 2^{m}. 20.

La longueur de la première travée, qui me paraît avoir été toute construite au XIVe. siècle pour agrandir l'église, est de 8^{m}. 20.

La nef est composée de deux travées, les voûtes de la première, à partir de l'ouest, sont du XIVe. siècle, à nervures toriques, reposant aux angles ouest sur des faisceaux de trois colonnes; au nord-est, sur un pilier composé de trois colonnes et de pilastres, et au sud-est sur un faisceau de trois grosses colonnes.

Les voûtes de la seconde travée sont à nervures prismatiques. Il en est de même de celles de l'intersection des transepts. Les arcs doubleaux de toutes ces voûtes sont ogivaux. Ceux du chœur et du sanctuaire sont en plein-cintre. La voûte du premier est en berceau plein-cintre, et celle du dernier en cul-de-four, comme celles des petites absides. Celles des transepts sont en berceau ogival comme celle du petit bas-côté.

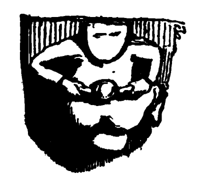
Voilà pour l'ensemble de l'intérieur. Je passe maintenant aux détails.

La nef, les croisillons, l'intersection n'offrent aucun intérêt. Les absidioles ont également été défigurées. Le bas-côté sombre et étroit est peu digne d'attention, il est encore défiguré au sud par une cage d'escalier.

Restent donc le chœur et le sanctuaire.

Deux arcs plein-cintre séparent le chœur de l'intersection et du sanctuaire; ces arcs s'appuient sur deux colonnes à chapiteaux peu ornés. Une suite d'arcatures d'un très-bel effet entourent ces deux parties de l'église; quatre dans le chœur et cinq dans le sanctuaire, elles sont toutes inégales de largeur et leurs arcs s'appuient sur une colonnette, de sorte que, lorsque deux arcs sont tangents, deux colonnettes se trouvent accouplées; ce qui arrive deux fois pour le chœur et quatre fois pour le sanctuaire, l'arcature ayant une solution de continuité entre ces deux parties, solution occasionnée par la colonne qui les sépare.

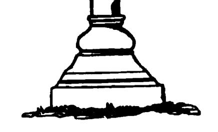
Les colonnettes ont toutes disparu, il ne reste que les bases et les chapiteaux couverts d'entrelacs et de feuillages. Au-dessus de l'extrados des arcades court une cymaise couverte de fleurs, d'oiseaux, de personnages et d'animaux. A l'extrémité de chaque cymaise et entre les arcades se trouve un cul-de-lampe; l'un d'eux est la reproduction exacte de celui que j'ai trouvé sur une fenêtre à Paillet (Gironde) et dont voici le calque. Un homme nud accroupi tourne le dos; les parties sexuelles sont fortement accusées. Une ceinture est maintenue sur les reins par une large plaque.



L'extérieur est très-beau; malheureusement il a été défiguré par un clocher moderne à large et haute base carrée surmontée d'une flèche ronde du plus laid dessin. Ce clocher est sur le transept sud. Une sacristie encore plus moderne cache presque toute la grande abside. Sauf ces deux dégradations, le reste est à peu près dans l'état primitif.

Il ne reste à l'extérieur de l'abside sud, demi-circulaire, qu'une seule colonne à chapiteau couvert de feuilles d'acanthe, et au milieu un cordon à double zig-zag qui en faisait le tour.

La grande abside est à cinq pans coupés séparés par un faisceau de trois colonnes dont les chapiteaux sont couverts de feuilles recourbées, génératrices du crochet du XIII[e]. siècle. La corniche est couverte de la même espèce de feuilles. Les bases des colonnes sont ainsi faites. Un cordon à double feston faisait le tour de cette abside.



Chaque pan est orné d'une arcade, les deux extrêmes et celle du milieu servaient de fenêtres; les deux autres étaient avougles. Leurs archivoltes plein-cintre, surmontées d'une cymaise ornée d'entrelacs et de fleurs, s'appuyaient sur colonnettes à chapiteaux couverts d'entrelacs, de feuilles et de fleurs. Sur un chapiteau, au sud, un serpent enlace un personnage; il est trop mutilé pour qu'il soit possible de distinguer quelle est la partie du corps qu'il mord.

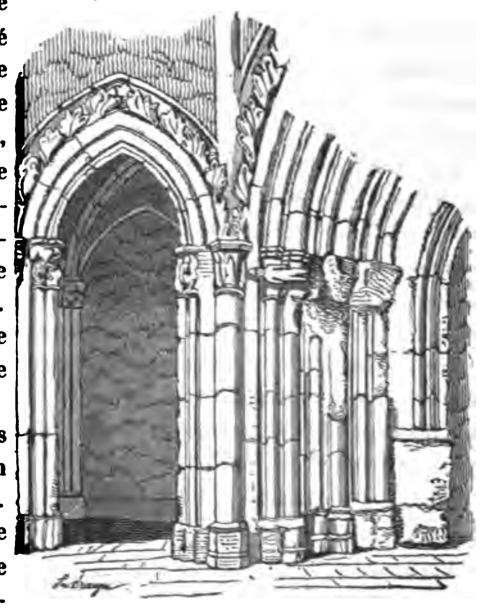
L'abside nord est demi-circulaire, divisée verticalement en quatre compartiments par trois sortes de piliers; le plus près de la grande abside est un contrefort plat, le suivant une colonne sur pilastre, et enfin celui du nord une simple colonne. Une seule fenêtre éclairait cette abside, elle était située à l'extrémité est. C'était une simple ouverture à plein-cintre formée par deux rangs de claveaux superposés; les plus resserrés très-étroits et les autres bien plus larges : c'est une disposition qui ne manque pas d'une certaine grâce.

M. Ch. Des Moulins, à qui j'ai fait voir ce dessin, m'a dit avoir observé dans le Périgord (et en effet tous les dessins que j'y ai faits viennent à l'appui de cette observation), que ce genre de cintre

n'appartenait qu'aux monuments du XIe. siècle. Alors il pourrait se faire que ce petit bas-côté, qui paraît être une excroissance inutile, serait une chapelle primitive contre laquelle on aurait, au XIIe. siècle, bâti l'église actuelle. Cette idée ne m'ayant été donnée qu'après mon voyage je n'ai pu vérifier le fait.

La façade du transept nord est à pignon, soutenu par trois contreforts, un à chaque extrémité et un au centre.

Ce dernier, plus haut que les autres, est percé d'une petite fenêtre plein-cintre, deux autres petites fenêtres éclairent le dessus des voûtes. Il y a dans le bas une petite porte murée. Quatre consoles sortent du mur à la hauteur du bas de la fenêtre inférieure; je n'ai pu en deviner l'emploi.



Le bas-côté nord est percé à l'ouest d'une petite fenêtre en meurtrière, peut-être que une porte s'ouvrait au-dessous, mais je n'ai pu la voir. Ainsi donc ce n'est qu'une supposition.

Aux angles se trouve un contrefort plat.

Ce qui me fait croire que la façade romane s'arrêtait à cet alignement, c'est que d'abord toute la

première travée est du XIVe. siècle, que les murs romans sont très-solides et que sur le flanc sud se trouve un groupe de contreforts romans qui se trouveraient là sans motif s'ils n'avaient pas dû soutenir une façade qui, du côté du nord, était maintenue par celle du bas-côté.

La façade est, comme je l'ai dit, du XIVe. siècle, à pignon plat sans ornement; au milieu s'ouvre un large oculus de chaque côté duquel est une niche ogivale trilobée, accotée de deux colonnes formant acrotère. Leurs chapiteaux sont formés de têtes simples ou de réunions de têtes d'hommes et d'animaux formant des crochets, ils sont eux-mêmes surmontés de petits clochetons. Les archivoltes des niches reposent sur un faisceau de colonnettes à double rang de feuilles. L'archivolte supérieure est couverte de larges feuilles.

Le portail qui est au-dessous de la façade, est extrêmement curieux; il est ogival, XIVe. siècle, et s'ouvre sous quatre arcades en retrait; la plus resserrée n'a pas de colonnettes. Les autres s'appuient, chacune de chaque côté, sur un faisceau de trois colonnettes qui, après avoir traversé les chapiteaux, forment les archivoltes. La colonne terminale de chaque côté, au lieu de se courber en ogive, rampe le long de la façade et va rejoindre et former la colonne intérieure de la niche dont j'ai parlé.

La largeur de la porte est de 1m. 87. Celle de l'archivolte supérieure est de 4m. 98.

De chaque côté du portail est une petite niche, disposition dont je n'ai vu d'exemple nulle part ni en nature ni en dessin. Cette niche qui prend depuis terre a 1m. 25 de profondeur, et 1m. 17 de largeur; la porte a 0m. 72 de large; les cintres ogivaux de la porte s'appuient sur un faisceau de trois colonnettes; l'intérieur qui a environ 2m. 40 de haut est voûté; les nervures s'appuient à chaque angle sur un faisceau de trois colonnettes. La niche du nord n'a pas de clef de voûte,

celle du sud en a une ; c'est une large fleur, et dans l'angle formé par chaque nervure est une tête humaine. La colonne terminale de ces niches forme aussi la colonne extérieure de la niche trilobée qui est au-dessus.

Les grandes archivoltes du portail et des deux niches sont couvertes de larges feuilles badigeonnées.

Les chapiteaux sont presque tous à deux rangs de feuilles excepté un dans la niche sud, qui représente un personnage accroupi couvert d'une longue robe ; et tous ceux de la pile nord du grand portail ; deux sont mutilés, un représente un personnage couché et mitré, le suivant, trois personnages debout, couverts de longues robes. Ensuite trois personnages nuds, accroupis, et enfin un homme barbu, couché, contourné, tournant son derrière en face d'une tête qui forme le chapiteau d'une des petites colonnes intérieures du faisceau sud-ouest de la petite niche nord.

C'est peut-être une représentation du martyre de saint Saturnin, sous le vocable duquel est l'église, mais les sculptures sont si frustres et si badigeonnées que je ne suis pas sûr d'avoir bien vu.

Un porche moderne défigure actuellement ce portail.

ÉGLISE DE CARS.

La forme du plan est une croix latine dont les trois branches supérieures sont à peu près de même longueur, une nef et deux bas-côtés : la nef avec une abside demi-circulaire ; une absidiole également demi-circulaire à l'est du transept sud. Les extrémités des transepts sont à chevet droit.

Si l'ensemble est à peu près régulier, les détails sont d'une irrégularité remarquable, et cependant fort intéressants.

Je commence par l'intérieur.

La nef et les bas-côtés sont de la dernière époque ogivale, fort laids et par suite fort peu dignes d'attention.

L'arcade ogivale qui sépare la nef de l'intersection s'appuie au nord sur un faisceau de trois colonnes du XIIIe. siècle, à chapiteaux à crochets, et au sud sur deux colonnes romanes accouplées et à demi-engagées, à chapiteaux couverts de larges feuilles gravées, et dont le tailloir est orné de petits trous carrés.

La voûte de l'intersection est ogivale du XIIIe. siècle. L'arc qui sépare cette partie de l'église du transept sud est ogival roman et s'appuie de chaque côté sur deux colonnes accouplées et à demi-engagées.

Les chapiteaux de celles de l'est sont couverts de larges feuilles surmontées d'un feston; le tailloir est à petits trous carrés, comme celui des chapiteaux des colonnes de l'ouest, chapiteaux couverts de larges feuilles surmontées de dents de loup.

La voûte du transept sud est en berceau ogival; à chaque angle sud est une longue colonne mince dont les chapiteaux sont formés de larges feuilles : le milieu de celles de l'angle sud-est est percé d'une suite de trous carrés.

L'absidiole de ce transept est complètement défigurée par une boiserie.

L'arc triomphal et celui qui sépare le chœur du sanctuaire sont à plein-cintre : cette dernière partie est voûtée en cul-de-four et le chœur en berceau plein-cintre.

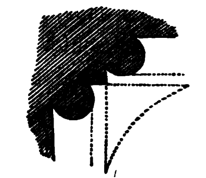
Les colonnes qui supportent l'arc du sanctuaire sont à demi-engagées dans le plein du mur; celles qui supportent l'arc triomphal sont à demi-engagées sur un pilastre. Le chapiteau de celle du sud est formé par deux serpents enlacés.

Un arc ogival roman sépare l'intersection du transept nord. Celui-ci, sur lequel s'élève le clocher, est voûté en coupole byzantine et me paraît avoir été construit à une époque différente des parties voisines.

Il est évident, en effet, qu'il y a solution de continuité entre le pilier roman sur lequel viennent s'appuyer l'arc triomphal et celui qui sépare l'intersection du transept nord et le pilier qui supporte le pendentif sud-est de la coupole. Le tailloir des chapiteaux romans, beaucoup plus élevé que les autres, s'appuie contre le mur sud du pilier byzantin, et un réduit dans le mur indique l'endroit où se soudent les deux constructions.

Quelle est la plus ancienne ? c'est ce qu'il m'a été impossible de reconnaître ; d'abord il paraîtrait naturel que le clocher eût été bâti après l'église, car ce n'en est qu'une partie accessoire. Mais, quand on considère l'irrégularité du plan de ce transept comparé à la *presque* régularité des autres croisillons (une des diagonales est de 4^{m}. 70, tandis que l'autre est de 5^{m}. 30, ce qui donne à la coupole une forme toute extraordinaire), quand on remarque l'aspect lourd et sévère de toutes les proportions, le manque de lumière, la forme si irrégulière des contreforts, on se dit : évidemment cette partie est bien la plus ancienne. Puis vient l'examen des détails, et on les voit semblables ou du moins presque semblables à ceux du reste de l'église romane, et alors on finit par rester convaincu que ces deux parties sont à peu près contemporaines, XIe. siècle, faites à deux reprises par deux architectes, mais à des intervalles très-rapprochés. En voici d'ailleurs la description.

La coupole est séparée des pendentifs par un cordon de feuillages ; les piliers qui la supportent sont formés chacun de deux colonnes séparées par un pilastre angulaire. Ces colonnes sont surmontées d'arcs ogivaux romans. Les chapiteaux sont couverts d'entrelacs et de larges feuilles d'eau ; ils rappellent parfaitement ceux que j'ai vus dans la Saintonge. Les



pilastres ont aussi leur chapiteau dont les ornements sont de même nature que ceux des colonnes. Dans le mur est un en-

foncement de 1m. 5 de profondeur et de 2m. 80 de largeur formant la place de l'autel.

Cette coupole m'a rappelé les plus laides constructions de celles si nombreuses en Périgord, unie aux ornements si larges et si beaux de celles de la Saintonge. Cette église, par cela même, est fort intéressante.

Longueur totale dans œuvre, 22m. 55. — Largeur totale aux transepts, 18m.

Extérieur. — La façade romane a été conservée quand on a reconstruit la nef. Elle est à pignon, soutenue par trois contreforts, un à chaque extrémité et l'autre au milieu ; les deux premiers descendent jusqu'à terre, l'autre s'arrête sur une saillie formant avant-corps, dans lequel s'ouvre la porte qui a été retouchée. Une corniche coupe horizontalement la façade à la hauteur de l'extrémité inférieure des pignons, les modillons qui la supportent sont sans ornement ou couverts de figures et de moulures grossières.

Les murs de la nef sont laids et sans caractère.

La façade du transept sud est à pignon et paraît avoir été retouchée ; un coutrefort plat est à l'extrémité ouest et un large contrefort en soutient le milieu : il ne me paraît pas roman.

L'absidiole de ce transept n'est pas romane ; elle a d'ailleurs été en partie reconstruite, et une corniche à larmier très-creux en-dessous me fait supposer que c'est en même temps que la nef.

L'abside demi-circulaire, et d'une grande simplicité, est maintenue par trois contreforts plats et éclairés par trois fenêtres plein-cintre percées dans les contreforts. Les murs en sont moins épais que ceux du chœur ; ces derniers sont maintenus en outre par deux contreforts plats. Cette épaisseur était nécessaire à cause de la voûte en berceau.

La sacristie moderne, où je n'ai pu entrer, cache presque tout le mur est du transept nord. Il me paraît probable qu'une fenêtre était percée là au-dessus de l'autel.

C'est sur cette partie que s'élève le clocher carré, composé d'un soubassement surmonté de trois étages.



1°. Soubassement avec deux énormes contreforts irréguliers au nord ; ces contreforts ne montent pas plus haut que le soubassement, parce qu'ils ne servent qu'à neutraliser la poussée de la coupole. A l'ouest un contrefort plat qui s'engage dans le mur du bas-côté me fait supposer que primitivement cette église ne se composait que d'une nef. Entre les deux contreforts, au nord, une petite fenêtre plein-cintre, sans colonnette, mais avec un tore qui en tient lieu et qui en forme le cintre.

2°. Premier étage, séparé du soubassement par un cordon, orné sur chaque face d'une arcature composée de cinq arcades plein-cintre. Les colonnettes qui les supportent sont séparées par des pilastres ; leurs chapiteaux sont sans ornement, et la cymaise qui est au-dessus de l'archivolte est ou unie ou couverte de dents de loup ou de pointes de diamants.

3°. Deuxième étage percé sur chaque face d'une large fe-

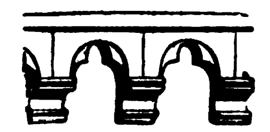
nêtre plein-cintre, sans colonnes, mais entourée de moulures angulaires et toriques, dans le caractère de celles de la fenêtre du soubassement. Je n'en ai vu de semblables nulle part.

Cet étage est en retrait sur le premier, chaque angle est coupé par une grosse colonne dont les chapiteaux sont ornés ou d'une grosse tête humaine ou de larges feuilles d'eau.

4°. Troisième étage, en saillie sur le deuxième, en est séparé par un cordon. Les angles du sud ont seuls des colonnes, ceux du nord ont été rebâtis de même que les fenêtres de ce côté. La moitié de celle de l'est est également retouchée. Les anciennes sont à plein-cintre avec colonnes sans chapiteau, mais avec un tailloir qui en tient lieu.

La toiture est à quatre égouts.

L'appareil de ce clocher est assez régulier.



HISTOIRE MONUMENTALE DE DREUX ;

Par M. Emmanuel PATY ,

Inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Marne ; correspondant du Ministère de l'Instruction publique , pour les travaux historiques , etc.

Avant d'inventorier les richesses monumentales de Dreux, disons quelques mots de son histoire.

Je n'essaierai pas de remonter à l'origine de cette ville : tout porte à croire qu'elle est fort ancienne. C'était la capitale des *Durocasses* , dont le territoire , dans les capitulaires de Charles-le-Chauve , est mentionné sous le nom de « *Pagus Durcassinus.* »

Sa position topographique , à la proximité de la cité des *Parisii* , la haute colline qui la domine , réunissaient, sans conteste , toutes les conditions requises pour un poste militaire très-remarquable. Aussi , « les Romains , moins jaloux de prévenir les guerres des peuples entr'eux que de s'opposer à leur coalition , » établirent-ils en ce lieu une forteresse qu'ils nommèrent « *Castrum Drocas.* »

J'ignore si des découvertes appartenant à la période gallo-romaine , ont été faites sur les hauteurs de Dreux , ou dans les quartiers-bas ; mais ce qui concourt surtout à donner quel-

que importance à cette ville, au temps de la conquête, c'est la présence des grandes voies militaires qui venaient s'y croiser en grand nombre.

La plupart de ces voies, appréciables encore sur divers points de leur parcours, sont indiquées d'ailleurs, par « l'itinéraire d'Antonin » et la « Carte de Peutinger. » L'une d'elles établissait une communication importante entre Avaricum (Bourges), capitale des Bituriges, et Juliobona (Lillebonne), en passant par Tours, Chartres et Dreux. — Une autre se dirigeait de Rothomagus (Rouen) sur Paris, en traversant les territoires d'Evreux, de Condé-sur-Iton, de Dreux. C'est cette voie que d'Anville fait passer près de la rivière d'Avre, dans un lieu nommé l'*Estrée* : « *Locus qui dicitur Strata, distans per unam leucam a nobili et famoso castro de Drocis.* »

Comment douter dès-lors que les Romains aient eu à Dreux, sinon un vaste établissement, au moins, un de ces *castra stativa*, assez importants pour devenir une ville ?

L'histoire des premières vicissitudes de Dreux est peu connue. Au XIe. siècle, l'an 1017, une querelle d'intérêt entre deux grands seigneurs, Eudes II, comte de Blois et de Chartres, et Richard Ier., duc souverain de Northmandie, attire ce dernier sous les murs de la ville. Il voulait rentrer en possession de la moitié du château dont il s'était dessaisi en faveur de sa sœur Mahaud, qu'il avait mariée au comte Eudes II. Mais celui-ci défendit si bien sa proie qu'il en resta maître, pour en faire, quelques temps après, l'abandon volontaire au roi Robert-le-Pieux.

Vers la fin de l'année 1188, Philippe-Auguste arrachait à Henry II, d'Angleterre, la ville et le comté de Dreux, qu'il était venu livrer au pillage et à l'incendie, uni à son fils Richard-Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine.

En 1421, nouveau siége de Dreux par les Anglais. Pendant

six semaines, les habitants tiennent ferme contre les assaillants, et ne se rendent que faute de munitions de guerre ; la ville est pillée cette fois encore.

Henry IV, dans les derniers jours de février 1590, profitant de l'absence de Mayenne, essaye lui-même d'enlever cette ville, où la Ligue avait deux braves capitaines, Falandre et Laviette, qui déjouent tous ses efforts. En vain fait-il demander aux bourgeois de se rendre, leur promettant confirmation de tous leurs priviléges; rien ne lui réussit. Il retire, le 12 mars, son artillerie et ses bagages, et lève le siége pour aller, à Ivry, opposer ses onze mille hommes aux vingt-cinq mille de Mayenne.

Mais deux ans plus tard, Henry put accomplir ses projets contre Dreux. Le 7 juin, il l'investit; le 19, il en est maître, et les habitants effrayés se retirent en désordre au château, laissant derrière eux la porte Chantraine et la rue Parisis tout entière en proie aux flammes qu'eux-mêmes avaient allumées pour protéger leur retraite.

Le 8 juillet, le château capitule. La résistance des assiégés avait été très-opiniâtre : Henry leur pardonne généreusement, et donne à chacun un écu et la liberté de se retirer où ils voudraient. Mais les plus mutins sont pendus : il fallait bien un exemple.

L'enceinte murale de Dreux, les courtines et partie des tourillons de la place d'armes du château, furent rasés, et ainsi finit l'importance politique de cette ville.

Il est encore un fait qui intéresse plus vivement dans son histoire : c'est la grande bataille de 1562, l'une des plus sanglantes de cette époque.

L'alarme des habitants de Dreux fut à son comble, quand se répandit la nouvelle de la prise du connétable de Montmorency. Femmes, vieillards, enfants, ministres du Seigneur, tous passèrent le jour en prières, dans la vieille basilique de

saint Pierre. La jeunesse, au nombre de huit à neuf cents hommes, alla se joindre à l'armée royale, qui l'emporta enfin, sous la conduite du valeureux duc de Guise. Une procession générale, dont l'usage s'est perpétué à Dreux, jusqu'en 1718, suivit la victoire.

Un an après cet important événement, une garde était posée encore dans la lanterne de l'hôtel-de-ville, et au donjon du château, « pour faire le guet jour et nuit, pour voir sy au-
« cuns des ennemis ne viendroient point surprendre la ville,
« et estoient payés chascun cinq sols et leur estoit fourny par
« la ville de la chandelle et du bois. »

Ces mesures prudentes des habitants de Dreux attesteraient seules la frayeur que leur causa la lutte des catholiques contre les huguenots, si l'on ne savait d'ailleurs quels préparatifs ils firent alors pour la défense de leur ville.

Maintenant, à quelle époque Dreux devint-il comté ? on ne peut raisonnablement pas remonter à l'époque gallo-romaine, puisqu'on sait que les *comtes*, représentants de l'Empereur auprès de la Curie, résidaient exclusivement dans les villes municipales, et qu'il n'y eut en Gaule, tant que dura l'Empire, qu'un seul comté par cité. A Chartres appartenait donc ce titre.

Mais, quand le nombre des comtés se fut multiplié, avec l'organisation administrative des conquérants germains, Dreux, comme tous les autres domaines royaux, fut dès-lors régi par un chef militaire ou comte.

Ce comté, possédé un moment par le duc Richard II, de Northmandie, puis par Eudes II, comte de Blois et de Chartres, fut replacé, vers le milieu du règne de Robert-le-Pieux, au nombre des domaines privés de la couronne, dont il fit partie jusqu'au XIIe. siècle, que Louis VI, le Gros, en disposa en faveur de son fils, Robert Ier. le Grand.

Ce prince qui s'était signalé en Terre-Sainte, comme un

brave chevalier, laissa, sur la fin de sa longue carrière, le comté de Dreux à Robert II, le jeune (1184), et ne prit plus que le titre de *comte de Braine.*

Robert II, en 1211, se croisa contre les Albigeois, se signala à Bouvines et eut pour successeur, en 1218, Robert III, son fils aîné.

La mort de ce dernier, arrivée en 1234, fit passer le comté de Dreux à Jehan Ier., dont la postérité mâle se perpétua jusqu'en 1345, où mourut Pierre, le troisième fils de Jehan II.

En lui finit la branche masculine des comtes de la race des Capétiens. La ligne collatérale se perpétua par Jehan, fils de Simon de Dreux, qui prit le titre de vicomte.

Mais il restait une fille de Jehan II; ce fut à elle que revint le comté, malgré les obstacles que voulut y apporter son neveu. Elle épousa Louis de Thouars, dont elle eut Perrenelle, qui porta en mariage le comté de Dreux à Tristan de Rouault. Ils vendirent ce fief au roi Charles V, l'an 1378.

Charles VI vendit, à son tour, ses droits sur le comté de Dreux, à Arnaud Amaujeu, sire d'Albret, allié aux maisons de France et de Bourbon, par son épouse Marguerite, fille de Pierre Ier. de Bourbon.

Le connétable Charles Ier. d'Albret ne prit possession de l'héritage de son frère, qu'à la mort de Louis de France, duc d'Orléans, qui l'en avait dépouillé. Son fils, Charles II d'Albret, en fut lui-même dépossédé par les Anglais, qui en jouirent de 1418 à 1435, époque de la mort du duc de Bedfort, gouverneur de Dreux, pour Henry V.

En 1471, Alain d'Albret, petit-fils de Charles II, se saisit par force du comté de Dreux, sur Arnaud Amaujeu II, et l'engagea à Philippe de Commines, le célèbre historien. Mais poursuivi par ses cousins, il restitua forcément, titre et comté, à Jehan d'Albret, mari de Charlotte de Bourgogne.

Sous François de Clèves, duc de Nevers et comte de Dreux, au droit de sa femme, Marie d'Albret, fille de Jehan, un arrêt du Parlement réunit le fief de Dreux à la couronne, moyennant une somme de 4,000 écus, donnée par forme de dédommagement, aux enfants de Marie.

A son tour, Catherine de Médicis, en 1559, obtint de Henry II le comté de Dreux, par constitution de douaire; mais elle le rendit dès 1569. C'est alors qu'il fut érigé en duché-pairie et donné en apanage à François de France, duc d'Alençon, mort sans postérité en 1584.

Henry III aliéna de nouveau le comté de Dreux, en 1585, pour le prix de 30,000 écus.

De 1587 à 1707, le marquis d'O, Charles de Bourbon, comte de Soissons, sa petite-fille, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, et la princesse de Carignan, devinrent engagistes de Dreux, qui passa ensuite à la maison d'Orléans, avec l'héritage de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, mort à Bissy, le 4 mars 1793.

A l'époque où Robert Ier. prit possession du comté de Dreux, partout, les villes les plus opprimées, ou celles que le commerce et l'industrie avaient rendues riches et puissantes, formaient des confédérations jouissant de la plus grande indépendance.

Le premier acte de Robert (1138), fut d'octroyer lui-même une charte de commune à ses bourgeois, ou du moins de leur confirmer celle que peut-être ils avaient déjà obtenue de Louis VI. Les habitants de Dreux purent dès-lors se gouverner par leurs propres institutions, nommer leurs magistrats, se réunir, délibérer, se confédérer enfin contre toute entreprise ou violence extérieure.

Une charte de Robert IV, publiée en 1269, constate que la ville de Dreux eut aussi une « *Maison de Ville* »; il y est dit : « *Si aulcuns de la commune mesdit au Maire ou a*

celuy qui sera esleu del maire ou a un des Pairs sceants en la Maison de Ville, etc. »

Les comtes de Dreux jouissaient du droit important de battre monnaie. Le plus ancien monument connu de l'histoire monétaire de cette ville n'est pas antérieur à la première moitié du XIe. siècle, c'est un denier, portant pour légendes, au droit : « DREVCAS. CASTA », autour d'un « TEMPLE », et au revers, » HVGO. COMITI. », avec une « CROIX » dans le champ. Mais l'histoire ne dit pas quel est ce comte *Hugues* auquel a rapport la légende.

Louis VI, comme ses prédécesseurs, fit frapper à Dreux des deniers, avec le type et l'empreinte particuliers à la ville. Sur ces deniers, publiés pour la première fois il n'y a pas long-temps encore, on lit autour de la « *Croix* » : LVDOVICVS. REX. » ; au droit, le « *Temple* » est entouré de la légende : « DREVCAS. CASTA. »

Robert Ier., devenu comte de Dreux, se mit lui-même à copier les deniers de Louis VII et les *parisis* de Philippe-Auguste ; car c'est à lui, sans doute, ou à Robert II, son fils, qu'il faut attribuer un denier portant en légende : « ROBERTVS » et dans le champ « COH (Comes) ; au revers :
ES »
« DREVCAS. CASTA. », autour d'une *croix*. Ce denier, du XIIe. siècle, est le plus récent qui ait été trouvé de Dreux.

Quelques mots encore sur l'administration ecclésiastique de la ville, et nous aurons parcouru, bien succinctement, il est vrai, tout son passé historique.

Jusqu'en 1669, il n'y eut à Dreux qu'une seule paroisse, sous le vocable de saint Pierre, ayant pour annexe St-Jean-en-Plaine. Elle était desservie par trois *curés portionnaires* qui s'en partageaient le revenu et les ventes du fief attaché à la cure.

Le chapitre de la collégiale St.-Etienne leur devait annuellement 96 minots de blé et 72 d'avoine, mesure de Dreux.

Le prieur de St.-Léonard leur livrait en outre 3 poinçons de vin.

Par décret du 28 avril 1669, Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, supprima le titre de la troisième portion et érigea en paroisse l'église de St.-Jean.

A partir de là, le gros de blé, d'avoine et de vin, fut attaché à perpétuité à la nouvelle cure de St.-Jean, de sorte qu'il ne resta plus à St.-Pierre, que le casuel, le fief et les fondations de la fabrique.

De son côté, le chapitre de St.-Etienne ne fut plus tenu qu'aux grosses réparations du chœur de St.-Jean.

Je m'arrête; le plan que je me suis tracé ne me permet pas d'entrer dans de plus longs détails sur des faits historiques déjà bien connus. Mais je me réserve de donner aux « *Pièces justificatives* », tous les documents inédits que m'ont fournis les « *Registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville* », les « *Inventaires des titres et papiers concernant les biens, revenus* et droits de l'église St.-Pierre », l'Hôtel-de-Ville, le château, etc.

Enfin, pour répondre au titre de l'ouvrage, pas un monument religieux, civil ou militaire, ne sera omis, quelle que soit son importance, sa valeur artistique, l'âge auquel il appartient; pas une inscription négligée, pas un blason laissé de côté.

La connaissance des armoiries est, en effet, une branche très-importante de l'histoire; souvent, elle nous révèle l'âge d'un édifice, les noms de son auteur, ceux des personnages auxquels il est consacré, les événements qui y ont donné lieu.

Les dates de toutes ces diverses constructions seront déterminées suivant les données de la science, quand elles ne seront pas fournies par les documents écrits.

Puisse cette revue des monuments de Dreux intéresser les voyageurs, si justement avides de connaître les particularités remarquables des lieux qu'ils explorent.

ÉGLISE SAINT-PIERRE.

L'église paroissiale de St.-Pierre, ancienne dépendance « d'un couvent de moines Bénédictins », s'il faut en croire quelques historiens du dernier siècle, est aujourd'hui le plus intéressant des édifices religieux que possède la ville de Dreux.

Mais, si belle que se soit conservée cette église en vieillissant, il est difficile de ne pas soupirer, de ne pas s'indigner, devant les dégradations, les mutilations sans nombre que le temps et les hommes ont fait subir au vénérable monument.

La grande façade de l'ouest, en est, sans conteste, la plus belle page architecturale. Son portail creusé en ogive, la rose centrale, la noire et massive tour de St.-Vincent, celle de Ste.-Anne, se développent à l'œil avec leurs nombreux détails de statuaire, de sculpture, et toutes les splendides délicatesses des premières années de la renaissance.

Voyons-la plus en détail, et telle qu'elle nous apparaît encore.

Comme dans les grandes églises du XIe. et du XIIe. siècles, elle est flanquée, à droite et à gauche, d'une grosse tour carrée, isolée sur trois faces.

Celle de St.-Vincent ou du nord s'élève à cent huit pieds au-dessus du sol. Deux corniches, dont une soutenue par des corbeaux de pierre, la divisent en autant de zônes percées chacune de deux ouvertures sans vitres. Celles de la zône inférieure, ogivales et très-allongées, sont garnies, à l'intrados, d'un trilobe, et surmontées d'un petit fronton accoladé.

Deux cintres géminés avec frontons triangulaires remplacent à l'étage supérieur les lancettes gothiques et révèlent les formes de l'architecture classique.

Un escalier de pierre en spirale, pratiqué dans une petite tourelle hexagone, conduit au plus haut de la tour où l'on arrive sur une plate-forme, renflée à son milieu, de manière à figurer un dôme assez élevé. Entre la base de ce couronnement et le pourtour extérieur, existe un trottoir garni d'une rampe de pierre; non plus à compartiments contournés, mais formée de simples petites colonnettes.

La tour Ste.-Anne, parallèle à celle-ci, n'atteint qu'à peine la moitié de sa hauteur. Son genre d'ornementation est du reste absolument le même : pinacles simulés avec crochets aux arêtes, dais et niches richement ciselés à jour. La seule différence sensible entre ces deux tours, c'est qu'à la base de celle du nord, une porte latérale remplace la grande fenêtre ogivale qu'on remarque à celle du midi.

Le porche occupe toute l'étendue de la façade comprise entre les deux tours. L'arcade qui le forme se compose d'une large ogive surmontée d'une sorte de pinacle formé lui-même par deux courbes, concaves en-dehors, et s'épanouissant à leur sommet, en un bouquet de feuilles frisées, porté sur un pédicule.

Les contours de la voussure sont ornés de deux rangées de figurines en rapport avec le grand tableau de plein-relief, sculpté sur le fond du tympan.

Rien de plus élégant que la forme des niches de toutes ces statues. Elles ont pour couronnement de petits dais travaillés à jour, bien dignes de fixer l'attention, par la finesse, la légèreté de leurs broderies, par la délicatesse de leur travail.

Mais il est un ornement très-caractéristique des derniers temps de la période ogivale, qui malheureusement a été détruit, ce sont les festons trilobés qui formaient une riche garniture

suspendue aux deux arcades terminales de la voussure du porche.

Le pilier symbolique de cette porte est dépourvu du dais et de la statue qui en faisaient le couronnement. Chacune des deux baies qu'il forme, est délimitée supérieurement par un arc surbaissé dont les moulures prismatiques sont séparées par une gorge que décorent des feuilles de vigne se détachant avec grâce sur ce renfoncement obscur.

Si maintenant nous élevons nos regards vers le tympan, qu'y trouvons-nous ? *l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem.* Dans le lointain, quelques édifices, des murailles, des tours, représentent la Ville Sainte. Çà et là, de grands palmiers dont on coupe des rameaux. Ces rameaux, le peuple les élève en l'air; il court en foule au-devant du Roi pacifique qui s'avance au milieu de ses Apôtres, monté sur un ânon, pour accomplir cette prophétie de Zacharie : « *Ne craignez* « *point, fille de Sion, voici votre Roi qui vient à vous plein* « *de douceur, monté sur le poulain d'une ânesse.* » Sur son passage, le peuple en foule crie « *Hosanna, gloire au* « *Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Sei-* « *gneur ! béni soit le règne de notre père David que nous* « *voyons arriver ! Hosanna, salut et gloire au plus haut des* « *cieux !* »

Aux deux archivoltes qui encadrent le tympan sont mis en regard les dépositaires de la vérité, avant la venue du Christ. Sur la première, ce sont d'abord les « quatre grands Prophètes » réunis aux « Evangélistes »; car, ils ont annoncé par avance la Bonne Nouvelle, ils ont montré aux hommes les merveilleux détails de la vie du Désiré des nations; ils leur ont parlé de son amour immense, des douleurs qu'il devait endurer avant de consommer le grand sacrifice de la Rédemption, des combats et des triomphes de l'église. Ils étaient véritablement les Evangélistes de la Loi Ancienne et

les prédicateurs de la Loi de grâce qu'ils ne faisaient qu'entrevoir à travers les ombres de l'avenir.

Les Evangélistes portent le livre de la science qui ne leur cache rien et dont toutes les pages leur dévoilent la vérité. — Un seul, « saint Marc, » est accompagné de son animal symbolique, le *lion ailé*. Mais rien ne distingue « saint Mathieu, saint Jean et saint Luc » ; entre les mains leur reste seul le livre de la Bonne Nouvelle.

La seconde archivolte renferme les « Sibylles », vierges mystérieuses qu'on croit avoir été douées du don de prédire l'avenir. Toute l'antiquité se réunit pour attester leur existence; mais rien de plus incertain que leur nombre, leur pays, leurs noms et surtout les époques différentes où elles ont vécu.

Le nombre des Sibylles varie, en effet, suivant les auteurs qui en ont parlé. Plusieurs prétendent qu'il n'y en a eu qu'une seule désignée sous divers noms, à cause des lieux différents qu'elle a parcourus. D'autres, au contraire, en comptent dix: la Persique, la Libyque, la Cumane, Erithrée, la Samienne, la Cimmérienne, la Tiburtine, la Delphique, l'Hellespontine, la Phrygienne. Varron, le plus savant des Romains, nomme lui-même dix Sibylles, en citant les auteurs anciens qui en ont parlé.

Au portail de St.-Pierre de Dreux, ces femmes inspirées, *Prophétesses des nations* (Prophetissæ gentium), selon l'expression de plusieurs Pères de l'Eglise, étaient au nombre de douze. Mais aujourd'hui, c'est à peine, tant sont grandes les traces de dévastation, si l'on peut en reconnaître quelques-unes encore à l'aide des emblêmes dont chacune est le plus souvent accompagnée ; voici néanmoins celles qu'il m'a été facile de distinguer.

1°. La *Cimmérienne*, qui prédit le Crucifiement, porte une « Croix de Passion. » Ailleurs, on la trouve tenant en

main une sorte de cor, ou plutôt une « corne d'abondance, » comme ayant vu la Vierge-Mère allaitant de son propre lait l'Enfant Divin. Alors, il faut croire que les artistes auront pensé que rien n'était plus propre à servir d'emblême à la Sibylle Cimmérienne, que la corne d'abondance donnée par Jupiter aux filles du roi de Crète, Mélissus, par reconnaissance de ce qu'elles l'avaient nourri avec le lait de la chèvre Amalthée.

2°. *La Persique*, nommée aussi *Sambèthe*, se dit bru de Noé, dans les vers Sibyllins supposés. Elle tient en main « une lanterne, » parce que, d'après plusieurs légendaires du XVe. siècle, elle a fait quelque prophétie générale sur la venue du Sauveur, la lumière du monde, qui devait éclairer les peuples encore assis dans les ténèbres, mais lumière cachée encore, lumière qu'on n'aperçoit qu'à travers un voile.

3°. L'*Erytréenne*, l'*Athénaïs* de Strabon, a pour attribut une « épée nue. » Ce glaive dont elle est armée annonce la « Prophétesse des vengeances divines. » Elle a parlé aussi de l'Annonciation des Anges, faisant connaître aux bergers, qui se trouvaient dans les plaines de Bethléem, qu'il leur était né un Sauveur. Voilà pourquoi elle tient alors une « Fleur des champs. »

4°. La *Cumane*, née à Cumes, dans l'Œclide, se nommait encore *Démophile*, *Hérophile*, quelquefois même *Amalthée*. Dans le « Recueil » d'oracles attribués à cette sibylle, se trouvent les « Mystères de la Rédemption, les Miracles du Sauveur, sa Passion, sa Mort, la Création du monde, etc. » Au portail de St.-Pierre, elle tient une petite « Crèche, » parce qu'elle a prédit la « Naissance de Jésus-Christ dans une étable. » Virgile, dans sa IVe. Eglogue, parle lui-même de la naissance d'un Enfant divin, qui devait affranchir la terre de ses alarmes et vivre de la vie des dieux, et

cet oracle, il semble reconnaître l'avoir emprunté à la Sibylle de Cumes.

5°. La *Delphique*, fille de Tirésias, était, suivant Diodore, souvent éprise d'une fureur divine. Après la prise de Thèbes, elle fut consacrée par les Epigones dans le temple de Delphes. Elle porte à la main « une couronne d'épines, » parce qu'elle a annoncé les « humiliations du Fils de Dieu, » et vu son couronnement sanglant. »

Mais quelle autre Sibylle l'artiste a-t-il voulu représenter sous la « Delphique ? » Elle ne porte aucun attribut distinctif; seulement, on remarque, posé sur ses genoux, un long phylactère où elle semble indiquer du doigt, un de ses plus célèbres oracles sur la vie du Christ.

La nature de ces « Filles inspirées, » que généralement on regardait comme tenant une sorte de milieu entre la divinité et les hommes, explique d'ailleurs pourquoi nos artistes du XVe. et du XVIe. siècle se sont plu à les représenter si fréquemment dans les temples chrétiens, en regard des prophètes.

Comme tous les édifices religieux un peu considérables, le reste de la façade de l'église St.-Pierre, offre une galerie à jour à la base du fronton triangulaire, et au-dessus, une rose formée de seize rayons concentriques, superposés sur deux rangs.

La pointe du gable et six petits pilastres ornés de caissons lozangés, portent une seconde galerie inachevée qui devait mettre en communication les deux grosses tours.

A la base de celle du nord, le portail secondaire qu'on y voit, affecte les formes architectoniques du porche principal; mais la voussure en est moins profonde et ne renferme qu'une seule archivolte ornée de six niches dont les statuettes ne sont plus appréciables. L'intrados de l'arc d'ouverture est garni de contre-arcatures trilobées, et séparé de l'archivolte par un cordon chargé de fleurs d'eau.

Tout l'espace compris entre le sommet de l'ogive et la base des premières fenêtres de la tour, est rempli de compartiments contournés qui dissimulent agréablement la nudité du mur.

Une très-belle inscription ornée d'une bordure d'arabesques dorées sur fond d'azur, donne la date précise de la construction de la façade que j'ai décrite. En voici le texte :

Pour decorer ce temple deifique
luy fu cōstruict pour entrée magnificq
ce beau portail mil cinq ces vingt et quatre
et ces deux tours ou sonner on scapliq
pour inuo^c^quer chacun bon catholicq
a dieu seruir et lennemy combatre.

1524.

CÔTÉ DROIT EXTÉRIEUR. — Si, après examen fait de la grande façade de l'ouest, on tourne vers le nord, l'œil alors embrasse toute l'étendue de l'édifice, la projection des arcs-boutants, l'élégante balustrade à jour des chapelles latérales, l'élévation des combles et de la grosse tour qui les surmonte.

Mais, de ce côté, il est un point qui captive surtout l'attention de l'archéologue : c'est la façade latérale. La seule porte qu'on y remarque est malheureusement très-mutilée ; et pourtant, les ornements et les reliefs employés à sa décoration suffisent encore pour montrer comment, au XIIe. siècle, on traitait cette partie des édifices religieux.

Le tympan représente « Jésus-Christ juge ». Sa physionomie sévère annonce un juge irrité, le « *Rex tremendæ majestatis.* » Il est assis sur un trône, dans une gloire elliptique, les mains étendues à droite et à gauche, paraissant prononcer la double sentence qui proclame le bonheur des *justes* et la condamnation des *pécheurs.*

Cette figure du Sauveur est revêtue d'une longue tunique

et d'un manteau enrichi de broderies. Au sommet du tympan, deux anges portés sur une nuée tenaient sans doute une couronne suspendue sur sa tête. A ses côtés, deux autres Anges debout le séparent de deux personnages prosternés : c'est Marie et saint Jean, « qui l'ont vu si patient et si doux sur le calvaire, et qui maintenant sont effrayés de ses regards foudroyants, ou plutôt qui cherchent à le calmer. »

Sur le linteau, au-dessous du tympan, sont figurés à droite, les *élus* couverts de leurs vêtements ; à gauche les *malheureux* condamnés à un supplice éternel, et dans un état complet de nudité.

L'ange de justice se tient debout au milieu de ces deux groupes.

Trois archivoltes séparées par des moulures toriques encadrent le tympan ; mais il est impossible de dire quels personnages ont dû figurer les débris de statuettes qu'on y voit encore. Etait-ce l'armée des martyrs ? les douze Apôtres qui doivent juger les douze tribus d'Israël ?

Le cordon de moulures, entre le tympan et la première archivolte, repose sur la tête monstrueuse du dragon, dont la gueule béante symbolise l'enfer, où l'ange de justice pousse les réprouvés.

La troisième archivolte posée en larmier, n'est qu'un rinceau de feuilles de vigne à fruit, disparu en grande partie.

Primitivement, les faces latérales du portail étaient ornées de quatre grandes statues surmontées de dais à jour et séparées par de légères colonnettes tout-à-fait dégagées du mur. Mais ici, comme à la face du vénérable édifice, s'est acharné le vandalisme. L'absence des statues a laissé dans les entre-colonnements un vide désagréable au regard. Quelques chapiteaux garnis de branches de lierre ou de crosses végétales, des fragments de dais et quelques colonnettes, voilà tout ce qui reste.

La décoration inférieure des parois consiste en deux arcades ogivales dont les tympans et les intervalles, compris entre leurs sommités, sont garnis de trilobes et de foliations élégamment ciselés.

De chaque côté du portail, existe une longue arcade simulée dont la voussure ogivale se compose d'une grosse moulure torique et d'un larmier sur lequel rampent gracieusement un rinceau de feuilles de vigne et des bouquets de feuilles de chêne.

Au-dessus du porche et de ces deux arcades, règne une corniche qui sépare le second ordre du premier. Celui-ci est rempli par trois lancettes encadrées dans une arcade principale formée de tores et de violettes. Les voussures de ces lancettes, dont une, celle du milieu, est plus élevée que les autres, sont soutenues par des colonnettes d'un seul fût, appliquées sur les parois des ouvertures.

Au centre du gable qui couronne la façade, se développe une immense ogive subdivisée en cinq lobes, servant à la fois d'ornement et de soutien au fronton triangulaire.

CÔTÉ GAUCHE EXTÉRIEUR. — L'aspect de l'édifice, vu du côté méridional, n'offre aucune particularité, sa façade exceptée. Comme au nord, chacune des grandes fenêtres qui composent la partie inférieure du monument, est surmontée d'un gable indiquant les premières voûtes d'un pareil nombre de chapelles entourant l'intérieur de la nef, et se continuant autour du chœur, rangées en hémicycle. Seulement, une toiture octogone distingue ces dernières chapelles de celles des bas-côtés.

Les balustrades taillées à jour qui dissimulent la base des frontons triangulaires, les riches broderies qui les lient ensemble, qui en ornent les arêtes, produisent un effet vraiment prodigieux.

Mais il semble que la façade latérale soit jetée là au milieu de toutes ces magnificences de pierre, pour protester contre le manque d'harmonie résultant de l'application des éléments de l'architecture de la renaissance à une église dont les caractères sont ceux d'un édifice gothique.

Je pense donc que cette lourde construction où ne se trouve aucune des fines et gracieuses fantaisies des premiers temps de la renaissance, ne doit pas être antérieure à la deuxième moitié du XVIe. siècle. C'est l'époque où l'architecture nouvelle se dégage résolument des accessoires qu'elle avait empruntés au style ogival, et que ce dernier, à quelques exceptions près, disparaît dans les monuments religieux.

Or, quels sont les éléments caractéristiques de la décoration de cette façade méridionale? La colonne antique, l'arcade cintrée qui fait opposition aux ogives, aux contreforts multipliés des siècles antérieurs, les gros Anges bouffis, les guirlandes massives de feuilles de chêne renouées, etc. Je ne vois pas que tout cela fasse de notre façade, « une construction fort remarquable à *tous les titres* qui recommandent les chefs-d'œuvre de l'architecture de la renaissance (1). »

Voilà bien son *véritable* mérite!

INTÉRIEUR. — Ce n'est pas sans une émotion mêlée de respect autant que de joie curieuse, que l'on pénètre à l'intérieur de l'église St.-Pierre.

La régularité dans son ensemble est parfaite; mais en revanche, point d'homogénéité. Il semble que chaque flot du temps y soit venu superposer son alluvion, chaque race d'hommes déposer sa couche, chaque individu apporter sa pierre.

Cet édifice, dont la longueur en œuvre est de 68m. 41c. et

(1) « Notice sur l'église de St.-Pierre de Dreux », par M. l'abbé de l'Hoste, p. 57.

la hauteur 17m. environ, est construit sur le plan de la croix latine. Il se divise en trois nefs partagées par six travées jusqu'au transept.

Il est à remarquer que les croisillons présentent dans leur longueur une différence de 5m. 40c., celui de la « *Porte de Plomb* » n'ayant que 12m. 14c., et celui de la « *Porte des Morts* » 17m. 56c.

Douze colonnes disposées en cercle sur deux rangs forment autour du chœur une double nef donnant accès à six chapelles absidales, dont une, plus profonde, est consacrée à la sainte Vierge.

Douze autres chapelles bordent les deux nefs latérales.

Maintenant veut-on savoir l'âge et les détails architectoniques de chacune de ces parties intérieures de l'édifice ?

1°. La grande nef et ses collatéraux offrent tous les caractères distinctifs de la première moitié du XVe. siècle ; mais les deux premières travées sont moins anciennes : leur style accuse le XVIe. siècle, époque de la construction de la grande façade et du croisillon méridional ;

2°. L'architecture romane de transition se révèle dans le chœur, le croisillon nord tout entier, les quatre grosses colonnes groupées du chalcidique et les pilastres cylindriques qui séparent les chapelles des collatéraux ;

3°. Le XVe. siècle se retrouve dans les chapelles accolées aux ailes de la nef, dans les bas-côtés du chœur et les colonnes rayonnant autour du sanctuaire.

Les piliers du centre de la grande nef sont couronnés d'une ceinture de foliations indigènes profondément fouillées. Trois colonnettes espacées par deux gorges dissimulant leur contour cylindrique, ornent ces piliers et s'élèvent, d'un seul jet, au plus haut des murs où elles reçoivent les arceaux des voûtes.

Un large cavet circonscrit par deux moulures toriques,

tient lieu de chapiteaux aux piliers octogones du chœur dont la date est le XV. siècle, comme l'atteste cette inscription que porte l'un deux (1) :

le aumosne et des biens fais. des manens de Drex sans de
sont ces six pillers. refais. batre ... 1424

Au pourtour du chœur, et à l'extrémité ouest de la nef, de simples nervures séparées par des cavets, remplacent les colonnes groupées du chalcidique et ne sont que le prolongement des arceaux de la voûte. Au reste, pas d'entablement, ni rien qui indique la place des chapiteaux.

Les bases des colonnes que j'ai signalées comme appartenant à la période romane, sont toutes attiques, mais sans appendices. Des feuilles galbées dont les extrémités simulent des volutes, garnissent la plupart des chapiteaux.

Au sanctuaire et dans la nef, les grandes arcades ogivales sont sillonnées d'arêtes vives que séparent des rainures. Celles du transept nord et du chalcidique, moins grâcieuses de formes, se composent d'une double archivolte en retraite. Elles sont à plein-cintre et ornées de refends au croisillon sud.

Les fenêtres du sanctuaire sont des lancettes simples. Elles sont au contraire réunies deux à deux dans le croisillon nord, et encadrées dans une grande arcade plein-cintre; une ouverture circulaire est pratiquée entre les sommités de ces lancettes géminées et celle de l'arcade principale qui les renferme.

(1) Cette inscription, en caractères gothiques de l'époque, a été reproduite d'une manière bien inexacte par M. l'abbé de l'Hoste dans sa « notice », p. 23. Il a lu : « Des aumônes et des bienfaits des manants de Dreux, ces piliers furent refaits *l'an de grâce* 1424. »

Même disposition se remarque à la fenêtre occidentale de la première travée du croisillon sud : les autres y sont toutes cintrées.

La claire-voie de la nef se compose de larges fenêtres ogivales divisées en quatre baies par trois meneaux. Les compartiments des impostes présentent des figures contournées, des cœurs allongés, des trèfles, des quatre-feuilles, etc.

Aux voûtes de la nef, les arêtes en ogive sont munies de nervures cylindriques géminées. La coupe de celles des bas-côtés du chœur, du croisillon nord, se rapproche au contraire de la forme du chœur. Les points d'intersection des arceaux sont ornés de fleurons variés, d'écussons dont on a effacé les armoiries.

Partout ailleurs, les arceaux des voûtes sont plus saillants et prismatiques. Ils se ramifient et se croisent en tous sens, dans les chapelles de Sainte-Anne, Saint-Vincent, Saint-Honoré, et au croisillon sud. Tous les points où s'opèrent le croisement des traverses, sont chargés de pendentifs travaillés avec infiniment d'art.

Un immense remaniement de la nef et du chœur a donc eu lieu, au XVe. siècle, dans l'église St.-Pierre de Dreux. D'après l'idée hiératique du moyen-âge qui portait à conserver dans un monument nouveau des parties notables de celui que l'on voulait remplacer, on laissa subsister une partie des murs latéraux. Ceux des nefs secondaires sont incontestablement anciens, aussi bien que les colonnes à demi-engagées qui séparent les chapelles.

Verrières. — Il n'est peut-être pas une seule de nos églises, si modeste qu'elle soit, qui n'ait eu à soutenir, en 93, l'assaut d'une truanderie iconoclaste qui mutilait ses statues et lapidait ses verrières.

L'antique basilique de St.-Pierre a bien eu sa large part

de vandalisme, mais, plus heureuse que tant d'autres, elle peut du moins se *parer* encore des nombreux restes de son fenestrage merveilleux.

Nef. — Il ne semble pas que les trois premières fenêtres de droite aient jamais eu de vitraux; les trois autres, au contraire, offrent encore, dans leurs baies, quelques restes des Apôtres, et au bas de leurs figures, leurs noms en gros caractères gothiques, selon l'ancien usage.

C'est d'abord « *saint Philippe,* » nimbé de brun, portant sur une tunique verte, un riche manteau de pourpre avec orfroi. A côté de lui, une « croix triomphale, » semble rappeler son martyre à Hiéropolis ?

« *Saint Barthélemy* » qui suit, est disparu en grande partie ; on ne distingue plus de cet Apôtre que le bas de son manteau vert doublé de blanc, et la pointe d'un large coutelas, dont les bourreaux, dit-on, se servirent pour l'écorcher.

Au bas de la troisième baie de la même fenêtre, le nom de « *saint Thomas* » a seul échappé au vandalisme : le personnage qu'il indique n'est plus là.

Mais en revanche, « *saint Jacques* « le Mineur est resté parfaitement intact.—Un manteau bleu, doublé de vert-olive et bordé d'un orfroi, est jeté sur une tunique de pourpre. — Il tient en main une *équerre,* attribut que parfois aussi les architectes donnaient à saint Thomas, qu'ils honoraient comme leur patron. — Les chairs sont représentées par une teinte fortement bistrée.

« *Saint Simon* » occupe la première baie de la deuxième fenêtre. — Il est représenté soutenant la scie qui servit à son supplice. — Son manteau bleu foncé est doublé de blanc et bordé d'un galon d'or.

Les trois autres baies n'ont conservé que des fragments

sans intérêt. Cependant on peut reconnaître encore « *saint André* » à la croix en sautoir, instrument de son supplice, dont il est rarement séparé. — Il était vêtu d'une tunique de pourpre et d'un manteau vert.

A la troisième fenêtre, « *saint Jean* » le *bien-aimé* du Sauveur, se distingue aisément des autres Apôtres par la fraîcheur juvénile de ses traits. — Il est représenté imberbe et la tête ornée d'un nimbe écarlate. — Un manteau bleu doublé de vert est jeté sur sa tunique de couleur brune. — De la main droite il tient un calice d'or, d'où s'échappe la mort, figurée par un dragon vert.

« Saint Jacques-le-Majeur » porte le costume de pélerin avec le bourdon, la pannetière et la pélerine chargée de coquilles. — Il est nimbé de vert, vêtu d'une tunique brune et d'un manteau vert doublé de pourpre.

Du côté gauche de la nef, le mal est plus grand encore. Les impostes des fenêtres ont seules échappé au vandalisme. Elles sont ornées, les unes de fleurs-de-lys d'or sur fond d'azur ; les autres, de petits médaillons dont il est impossible de bien saisir les sujets. L'ornementation des verrières était d'ailleurs en rapport avec celle des fenêtres de droite. Seulement sur les piédestaux couronnés de dais et de pinacles, se dressaient des *saintes* de grandeur humaine. Quelques-unes, « sainte Anne et sainte Hélène » entr'autres, figurent maintenant aux fenêtres du chœur, sur des fonds bleu clair du plus mauvais goût. Les bordures qui les encadrent, représentent des fleurs-de-lys épanouies et des motifs courants.

TRANSEPT. — Il n'y a à mentionner dans le transept que les deux verrières du croisillon méridional, remarquables par le coloris et la perfection du dessin.

L'une représente le « *Sacrifice d'Abraham.* » L'artiste y a figuré le saint Patriarche, au moment où il va frapper

son unique et bien-aimé fils. — Au-dessus de lui, un Ange plane, les ailes étendues, les pieds terminés *in ariâ* par son vêtement; de longs cheveux blonds et bouclés tombent sur ses épaules; — Isaac est à genoux sur un bûcher, les mains attachées. — A côté d'Abraham, un bélier vigoureux, dont les cornes semblent le retenir aux branches d'un buisson, fixe l'attention du Patriarche et de l'Ange.

Sous ce tableau se déroule une série de personnages, à genoux, vêtus de simarres ou longues robes noires, et dont la présence sur le vitrail doit être expliquée par une inscription, malheureusement illisible, à la hauteur où elle se trouve.

Sur l'autre verrière, est représentée la « *Descente de la croix.* » —

BAS-COTÉS. — Les verrières des chapelles latérales aux bas-côtés, sont bien divisées d'intérêt. La plupart ne sont plus que les feuilles éparses d'un grand livre, où venait autrefois le peuple recueillir les souvenirs d'une pieuse et naïve tradition. Quelques-unes seulement, comme aux temps primitifs, ont conservé *l'histoire figurée* de la vie du saint auquel était dédiée chaque chapelle.

Voyons ce que ces précieuses chroniques peuvent offrir à nos investigations.

I. CHAPELLE SAINT-MARTIN. — Cette chapelle, bien que dépouillée de sa légende sacrée, mérite pourtant qu'on s'y arrête. — L'imposte de sa fenêtre nous montre, sur un fond d'or, le Père Eternel en buste, enveloppé dans une chape violette doublée de vert-olive. — Dans sa main gauche, il porte le globe du monde, figuré par une sphère découpée d'une croix; de la droite il bénit à la manière latine, les trois premiers doigts ouverts. — Sa tête, suivant le constant

usage du moyen âge, à l'égard de chacune des personnes de la Trinité , est environnée d'un nimbe crucifère , rouge foncé dans sa partie la plus concentrique.

Les six premiers panneaux du vitrail représentent le « Crucifiement ». — Le Christ, couronné d'épines, la tête ceinte d'un nimbe d'or croisé de pourpre, est représenté entre les deux larrons. — Leurs membres viennent d'être brisés ; mais ceux de l'Homme-Dieu ont été respectés, selon que l'avait annoncé l'Ecriture. — Madeleine est à genoux au pied de la croix qu'elle embrasse. — Elle porte une robe d'un riche tissu d'or sur lequel se détache une élégante broderie au *passé.* — Sa chevelure blonde se déroule en longues mèches sur un manteau de pourpre doublé de bleu, bordé d'un orfroi enrichi de perles.

Le bon larron offre un contraste frappant avec le mauvais. — Sa tête, comme celle du Sauveur, repose avec calme sur l'épaule droite ; ses cheveux sont divisés sur le front. — Au-dessus de sa tête est un petit personnage nu, sans sexe et nimbé : c'est son âme qui est agenouillée , les mains jointes, en signe de prière , et soutenue par un Ange au nimbe triangulaire de couleur rouge.

Le mauvais larron porte sa tête renversée sur sa poitrine, le front caché sous une abondante chevelure fauve-rougeâtre et en désordre. — Son âme , figurée comme celle du bon larron , mais tournant le dos au Sauveur des hommes , est saisie par un démon de couleur verte.

Tout près du gibet du divin Crucifié , on remarque un groupe de trois personnages. — L'un d'eux , à la mine fière, est monté sur un cheval richement harnaché de bandes de pourpre , chargées de perles et de pierres précieuses. Il paraît s'entretenir avec un soldat casqué et couvert d'une cotte d'armes rouge foncé , tenant en main une longue perche garnie d'une éponge à son extrémité. — A son geste, on voit que ce per-

sonnage montre le Christ que dérisoirement il nomme « *Fils de Dieu* : » « Vere filivs Dei erat iste ; » une bande blanche porte ces mots écrits en gothique. — Dans le lointain, des soldats, portant le heaume et la cotte de mailles du moyen-âge.

Marie, en manteau bleu, la tête couverte d'un grand voile de même couleur, galonné d'or, se tient au pied de la Croix, trempée du sang de son bien-aimé fils. — Ses mains sont jointes, et sa figure annonce qu'elle est abîmée dans la plus profonde douleur. — Saint Jean, debout, soutient de son bras droit, celle que Jésus mourant lui a donnée pour Mère. — Il est vêtu d'une tunique jaune, sur laquelle est jeté un manteau rouge agrafé sur la poitrine. — Sur ses traits est peinte la désolation. — Il porte le nimbe d'or et la chevelure blonde.

II. CHAPELLE ST.-CRÉPIN. — A la fenêtre de cette chapelle se déroule une page presque entière de la vie de saint Crépin et de son frère Crépinien. Un coup-d'œil jeté sur cette brillante *enluminure*, suffit pour en apprécier aussitôt l'incontestable beauté. Mais, bien grand est le désordre dans le classement des six tableaux qu'on y remarque.

1°. Le lieu de la scène, dans le premier tableau (4ᵉ. panneau) est un intérieur orné dans le goût du XVIᵉ. siècle. — Crépin et Crépinien vêtus, l'un d'une longue tunique bleue, l'autre d'une tunique violette, sont amenés, les fers aux pieds et aux mains, devant Maximien-Hercule, assis sur un trône à baldaquin, et la tête ceinte d'une couronne d'or fermée. — A la gauche de l'Empereur se tient le président Rictiovarus, drapé dans un ample manteau bleu-lilas. — Maximien paraît interroger les deux saints qu'il a fait arrêter comme perturbateurs de son Empire, et blasphémateurs des dieux tutélaires de Rome.

2°. Dans le deuxième tableau (2ᵉ. panneau), est repré-

senté une sorte de vestibule de forme allongée, éclairé par des fenêtres cintrées de la renaissance. — L'Empereur, le sceptre en main, porte un riche manteau de pourpre. — Il est accompagné de son prévôt Rictiovarus, tenant un *volumen* roulé, et dont les traits expriment une hypocrite gravité. — Crépin et Crépinien, que l'Empereur a remis à sa discrétion pour les mettre à mort, sont figurés nus et nimbés, l'un de rouge, l'autre de bleu. — Ils sont assis séparément sur deux sortes de bancelles, les mains serrées entre deux pièces de bois, fixées au moyen d'un pivot à chacune des bancelles. — On leur enfonce dans les ongles « des alènes dont les pointes, dit la « Légende, » rebroussant vers les exécuteurs, ne faisaient de mal qu'à eux seuls. »

3°. Dans le troisième tableau (1er. panneau), le lieu de la scène est un vaste gazon sur lequel on voit çà et là quelques fleurs. — Deux vieillards, à l'air dur, la barbe grisonnante, sont assis par terre, tout près de deux gibets. — Ils tirent violemment avec de grosses cordes, les jambes des jeunes martyrs, suspendus par les bras à ces potences. — L'arrière-plan montre les deux frères mis à de nouvelles tortures : ils sont étendus sur des chevalets, et des bourreaux déchargent sur eux de grands coups de barres de fer.

4°. Le quatrième tableau (6e. panneau) offre l'aspect d'un sombre paysage traversé par une rivière, dont la surface unie des eaux paraît être glacée. — Sur la rive se tient Rictiovarus, suivi de soldats en armes. Sa physionomie exprime une grande fureur. — Pour en finir avec ses deux victimes, dont il attribue la conservation à la magie, il les fait précipiter dans la rivière, une meule attachée au cou. — Déjà il ne reste plus qu'un des Martyrs sur le rivage; il est debout, les mains jointes, les yeux levés au ciel, sans paraître nullement incommodé du poids de la meule qu'il porte au cou. — L'autre traverse le fleuve qui devait l'engloutir, porté sur sa meule,

à laquelle Dieu a ôté son poids naturel, pour faciliter le passage au jeune martyr.

5°. Dans le cinquième tableau (5e. panneau), le lieu de la scène est à découvert. — Sous une vaste chaudière flamboie un grand feu qu'entretiennent deux vieillards. — L'un d'eux, armé d'une longue fourche, jette dans la flamme des fascines, que l'autre, un genou en terre, s'efforce d'enflammer avec un grand soufflet. — Crépin et son frère, les mains jointes dans l'attitude de la prière, sont plongés à mi-corps dans la chaudière. —Sur leurs fronts est imprimé le sentiment d'une inaltérable confiance : ils chantent à Dieu des hymnes de louanges.

6°. Dans le sixième tableau (3e. panneau, rien n'est changé dans le lieu de la scène.—Les deux Martyrs, toujours nuds, se tiennent à genoux, les mains liées, au pied de la chaudière. leur regard est fixé sur un Ange aux ailes déployées, violettes, planant dans un Ciel bleu d'azur.—C'est l'Ange du Sauveur, qui les a retirés sains et saufs de la chaudière, et qui, maintenant, vient les avertir que « le lendemain ils sortiront heureusement de la vie. »

— Les troix panneaux du pied de la fenêtre sont étrangers à « l'histoire de saint Crépin et saint Crépinien ».—Deux sont inintelligibles ; le troisième représente la « Résurrection du Sauveur. »

III. Chapelle St.-Jacques. — Au fronton de la fenêtre de cette chapelle est figuré, comme à celle de St.-Martin, « le Père éternel » sur fond d'or. — Les vêtements, de formes analogues, ne diffèrent que par la couleur et la richesse des ornements. — La chape, de couleur rouge, est bordée d'un orfroi garni de pierreries et jetée sur une tunique lilas. — Mais le nimbe crucifère est remplacé par un brillant diadême où chatoyent des perles enchâssées. —Une troupe d'Anges aux ailes de pourpre déployées, encadrent le tableau.

Tout le reste de la fenêtre, moins les trois panneaux inférieurs, forme un seul tableau « l'Ascension de Notre-Seigneur » : c'est le dernier des mystères de l'Homme-Dieu, la consommation de tous les autres. — Sur un fond bleu se détache une montagne verdoyante, au pied de laquelle, hommes et femmes se pressent en foule. —Le Sauveur dont on n'aperçoit plus que les pieds et le bas de sa tunique de pourpre, monte triomphant dans les Cieux. Une nuée lumineuse l'enlève et le dérobe aux yeux de ses disciples qui semblent être dans l'admiration. — Deux personnages, vêtus de longues tuniques blanches et flottantes, se tiennent sur un nuage, à la hauteur de la montagne. — A leurs têtes de blonds cheveux étalent leur soyeuse parure, et, séparés au milieu du front, tombent en mèches libres sur le cou et les épaules. — Ces figures se distinguent par la souplesse de leur pose; ce sont de beaux adolescents, des types rêvés, pensée poétique dans laquelle l'artiste a incarné les deux sexes : plus femmes que les jeunes hommes, plus hommes que les jeunes filles, mais vraiment divins.

Sur deux longues banderoles blanches que tiennent les deux personnages, est écrit en caractères gothiques, ce passage des « Actes des Apôtres » (Chap. 1.) : « VIRI GALILEI QVID ADMIRAMINI ASPICIENTES IN CELVM, ALLA » — QVEMADMODVM VIDISTIS EVM ASCENDENTEM IN CELVM ITA VENIET » : *Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêter à regarder au Ciel*, louez Dieu. « — Ce Jésus qui s'est élevé au Ciel, *descendra comme vous l'y avez vu monter.* »

Cette belle verrière de « l'Ascension », malheureusement incomplète, est encadrée dans une bordure de grisailles, offrant une série de petites niches cintrées, dans le style de la renaissance, garnies de saints.

IV. CHAPELLE SAINT-FIACRE. — Le vitrail de cette chapelle est très-intéressant à étudier. Neuf tableaux y rappellent

autant de scènes de la vie du saint patron. Mais ici, comme à toutes les fenêtres de l'édifice, rien n'est à sa place.

1°. Le premier tableau, à gauche, représente un pont de pierre à trois arches cintrées, défendu à l'une de ses extrémités par une porte, flanquée d'un tourillon.—Dans les eaux de la rivière sur laquelle est jeté ce pont, deux personnages vêtus, l'un de vert, l'autre de gris, les bras levés en signe de détresse, sont portés sur un cheval dont la tête et la croupe seules sont visibles.—Sur la rive gauche, deux femmes à genoux, les mains jointes, semblent prier avec ferveur. — Saint Fiacre, debout, une bêche en main, et couvert d'un froc de laine blanche, apparaît dans un ciel bleu, au milieu d'une ellipse lumineuse.

Voici le fait. — Un riche personnage de Montigny avait deux enfants infirmes depuis long-temps déjà. — Un jour, qu'il était parti avec eux à cheval pour les présenter à saint Fiacre, arrivé à Meaux, il veut passer « le *Pont-Rapide* »; mais le cheval, heurtant du pied contre une pierre, tombe dans la Marne. — A la vue du danger qui le menace ainsi que ses enfants, le malheureux père implore l'appui de Dieu et de saint Fiacre. — Sur le rivage s'élève aussitôt une grande rumeur, causée par ce sinistre, et la foule qui s'y presse, unit ses prières à celles des infortunés.—Cependant, le père, englouti d'abord dans les eaux, reparaît promptement à la surface, mais pour voir au loin ses enfants emportés par la force du courant. — Aucune barque ne se trouvait là pour les sauver : saint Fiacre vient à leur secours. — Les eaux se solidifient, et portés par elles, les enfants et leur père regagnent le rivage, guéris de leurs infirmités.

2°. Le deuxième tableau offre l'intérieur d'une chapelle à voûtes d'arêtes croisées. Sur un autel, surmonté d'une large arcade cintrée que soutiennent deux colonnettes de marbre vert, repose une châsse d'or, de grande dimension, à deux

pignons, le sommet de la toiture orné d'une élégante arête à jour. — Deux femmes, dans l'attitude de la prière, se tiennent au pied de l'autel. — Auprès d'elles, un vieillard, debout, appuyé sur un bâton noueux, est vêtu d'un surtout bleu ne dépassant pas le genou. — Deux autres femmes se dirigent également vers la châsse, pour implorer, sans doute, la puissante intercession de saint Fiacre.

3°. — Le troisième tableau représente une translation de reliques. — La châsse, figurée au tableau précédent, est posée sur un char traîné par un cheval blanc, que frappent à coups redoublés une femme et un homme à longue barbe. — Auprès du char, sur un cheval de parade, un personnage chevauche, dont le couvre-chef, orné d'une couronne d'or, rappelle la *casquette* usitée du temps de Louis XII; la coupe de ses cheveux, sa *houppelande* rouge à large col plat garni d'hermine, n'accusent pas moins cette même époque.

4°. — Dans le quatrième tableau, le lieu de la scène est dans un vaste jardin, où se développe au loin une allée d'arbres symétriquement espacés. — Sur le côté, on aperçoit un petit oratoire enclos d'une palissade. — Saint Fiacre, vêtu de blanc et d'un scapulaire noir à capuchon, paraît occupé à remuer la terre avec une longue bêche. — Devant lui se tient une vieille femme, à l'air dur, costumée d'une robe rouge, d'un surcot violet et d'un tablier bleu; à son côté est fixée une quenouille.

— Pour comprendre le sens de ce tableau, il faut savoir qu'à son arrivée dans le pays de Meaux, l'Ecossais saint Fiacre s'était établi avec ses disciples dans un lieu que lui avait généreusement cédé l'évêque saint Faron; mais que se trouvant bientôt à l'étroit dans ce lieu, par suite de l'affluence des fidèles attirés vers lui par le bruit de sa sainteté, Faron lui avait de nouveau cédé tout le terrain qu'en un jour, il pourrait, lui seul, entourer d'un fossé. — Le saint ermite

est donc figuré traçant ce fossé, qui s'ouvre de lui-même au simple attouchement de sa bêche. — La vieille femme représente la « *Becnaude* » dont parle la « Légende ». — Elle charge d'injures et d'affronts le serviteur de Dieu et lui intime l'ordre de cesser son travail, au nom de l'évêque de Meaux auquel elle l'a dénoncé comme *imposteur* et *magicien.*

5°. — Dans le cinquième tableau, saint Fiacre, nimbé de pourpre, est assis sur une pierre, non loin de son oratoire, dont la façade violette se termine par un gable de couleur jaune. — Sur ses genoux, on remarque un livre ouvert, et dans sa main gauche, une longue bêche. — Devant lui, se tient debout un évêque, la tête mitrée et couvert d'une chape rouge bordée d'un orfroi. — La Becnaude, toujours avec sa quenouille, et deux autres personnages coiffés d'une sorte de barrette, accompagnent le prélat.

Ce tableau fait suite au précédent. — Saint Fiacre, sur l'injonction que lui en a faite saint Faron, par l'organe de la Becnaude, son accusatrice, a cessé son travail, et, plein de tristesse, est venu s'asseoir sur une pierre. — Mais le saint évêque, soupçonnant la fausseté des délations de la Becnaude, ne tarde pas à la suivre auprès de l'ermite Fiacre. — Il voit avec surprise que la pierre, sur laquelle repose le saint homme, s'est creusée et amolie miraculeusement, et qu'au simple toucher de sa bêche, la terre s'est ouverte d'elle-même, de manière à former un sillon profond. — Ces prodiges ne font qu'augmenter son estime pour celui qu'on avait cherché à perdre dans son esprit.

6°. — Dans ce tableau se retrouve l'oratoire de saint Fiacre et sa blanche palissade se détachant sur un massif de verdure. — Le saint ermite, debout, un livre sous le bras gauche, et s'appuyant sur sa bêche, semble s'entretenir avec une jeune fille qu'accompagne le même vieillard mentionné au deuxième

tableau. — Le costume de cette jeune fille consiste d'abord en une robe traînante, de couleur violette; par dessus, est jetée une sorte de pelisse rouge à larges manches ouvertes; garnies de fourrure, serrée à la taille par une ceinture verte frangée d'or et relevée en arrière au moyen d'un crochet fixé à la ceinture.

7°. — Au premier plan du tableau est figuré un évêque nimbé de rouge et couvert d'une chape de même couleur. — Il est accompagné de deux jeunes lévites, la tête rasée et vêtus d'une robe blanche, l'un d'eux portant sous le bras droit un grand livre à tranche et à fermoir d'or. — Le prélat tient les mains d'un personnage à genoux devant lui, et vêtu d'un surtout violet. — Dans le lointain se dessinent, sur un fond de verdure, des bâtiments sans nul caractère architectonique.

8°. — Ce tableau, le huitième du vitrail, semble bien être le complément du premier. — A l'arrière-plan, un bateau glisse à pleines voiles sur un fleuve sinueux aux eaux verdâtres. — A l'écart, sur le versant d'une haute colline, un château avec tourelles présente sa blanche façade au midi. — Trois personnages, un jeune adolescent, une jeune fille et leur père sans doute, au milieu, marchent dans la direction du fleuve. — Le costume du jeune homme se compose d'une toque rouge et d'un surtout violet, les manches, le col et les bords garnis de fourrure grise. — La jeune fille est vêtue comme au VI°. tableau. — Le père porte une longue houppelande bleue, doublée de petit gris, une toque rouge, et un collier de St.-Michel. — Ne serait-ce pas « le riche personnage de Montigny et ses deux enfants infirmes, qu'il conduit à saint Fiacre ? »

9°. — Le neuvième tableau représente saint Fiacre, nimbé de rouge, une bêche à la main, et s'entretenant avec un évêque portant les insignes de sa dignité.

Ce sujet doit exprimer assurément l'entrevue du saint ermite avec l'évêque de Meaux, lorsqu'il vint « supplier le prélat de lui accorder le droit d'ajouter autour de son ermitage un jardin dont les produits pussent lui faciliter les moyens de soulager plus puissamment les pauvres. »

Tel est le spectacle qui s'offre à l'archéologue qui cherche à trouver quelque chose dans ce pêle-mêle.

Première et deuxième fenêtre à gauche de l'abside.

Ces deux premières fenêtres de gauche ont dû primitivement représenter les scènes de la vie de sainte Anne et de la Vierge. On y voit encore :

1°. L'Immaculée Conception.

2°. La Présentation au Temple.

3°. L'éducation de la Vierge.

4°. Naissance de la Vierge.

5°. La mort de la Vierge.

1°. Dans un lointain d'azur céleste, Jérusalem montre ses tours armées de créneaux et couronnées de flèches. — Au premier plan, deux personnages debout, Joachim et sainte Anne, se tiennent chastement embrassés : manière expressive et modeste à la fois, de figurer l'Incarnation. — Ils sont arrêtés auprès de la Porte-Dorée de la Ville-Sainte. — Saint Joachim est vêtu d'une tunique de drap d'or richement brodée, et d'un manteau de pourpre doublé de bleu : à son côté droit pend une escarcelle verte. — Il est coiffé d'un turban violet, et porte le nimbe d'or. — Les vêtements de sainte Anne consistent en une robe lilas et un manteau bleu doublé de vert pâle. — Sa tête voilée est entourée d'un nimbe d'or.

— Dans le tableau placé immédiatement au-dessous de celui-ci, saint Joachim porte le même costume et s'appuie sur un bâton noueux. — Il lève la tête vers le ciel, où son regard est fixé sur un Ange aux aîles d'or, tenant un long

phylactère. — Une ville se montre dans le lointain. — A droite, un berger armé de sa houlette est assis au milieu d'un troupeau de moutons. — Deux arcades cintrées de la renaissance, portées sur des Anges faisant office de caryatides, servent de couronnement au tableau. — Sur la première de ces arcades on lit : « . . . . . APPARVT. A. IO. » ; et sur la deuxième : « ACHIM. DISANT. TV. AVRAS. LIGNEE. » C'est l'explication du sujet : « *l'Annonciation.* »

2°. *La Présentation au Temple.* — La Sainte Vierge, vêtue d'une longue robe violette, les cheveux flottants sur les épaules, et nimbée d'or, se tient à genoux dans le temple, les mains jointes dans l'attitude de la prière. — Derrière elle, saint Joachim et sainte Anne, debout, paraissent s'entretenir ensemble. — Leur costume n'est pas changé.

Au bas du tableau est figuré, à genoux, un personnage, vêtu d'une longue simarre bleue et tenant dans ses mains une sorte de *casquette* semblable pour la forme à celle qu'on portait au XVe. siècle. — Ce personnage est un des donateurs de la verrière, comme l'atteste cette inscription :

« *Honorable bovrgeoys. de Drevx, Jhean* (*sic*) *mvssart.*
. . . . *avssi. de. ses. biens. Seans. departy. plvsieurs.*
pries. por. lvy. et. povr les siens. »

Le huitième panneau, faisant suite à celui-ci, représente deux autres donateurs ; mais l'inscription qui s'y trouve est effacée en partie et difficile à déchiffrer. Les caractères en sont gothiques. J'ai pu lire seulement :

« *et abvndance de mono* . . . . *et Jhanne de mo* . . . *n*
. . . . *me. la hovssaye. la qvelle. Jh—* . . . *povr.* . . .
. . . *de maistre* . . . . *an travelle.* »

Au-dessus de cette inscription, sont représentées deux femmes. — L'une porte une robe bleue damassée, à

larges manches doublées de jaune pâle, et un riche manteau de soie jaune brodé au passé. — Sa tête est couverte d'un voile de couleur grise, et à son cou pend une chaîne d'or. — Elle est à genoux, les mains jointes, devant un prié-dieu sur lequel est ouvert un livre manuscrit. — Debout à côté d'elle, saint Pierre, nimbé d'or et vêtu d'une tunique bleue sur laquelle est jeté un manteau de pourpre, est reconnaissable à sa longue clé, qu'il tient de la main gauche. — Derrière cette première femme, une seconde, beaucoup plus jeune, à genoux et voilée aussi, mais sans manteau, tient un livre ouvert, et est accompagnée de saint Etienne. — Le costume du diacre-martyr consiste en une dalmatique verte à manches fermées, frangée d'or. — Dans sa main gauche est un riche évangéliaire à fermoirs d'or, sur lequel l'artiste a figuré une grosse pierre. A l'angle droit du panneau est un écusson portant : « *d'hermines au chef de gueules, parti d'or au lion grimpant de sinople.* »

3°. — *L'éducation de la Vierge.* — Dans un riche appartement pavé en mosaïque, sainte Anne, toujours vêtue de violet et nimbée d'or, est assise sur une chaise à haut dossier sculpté. — Auprès d'elle, la sainte Vierge, portant une robe lilas avec surcot d'hermine, lit dans un manuscrit que sa mère tient ouvert sur ses genoux. — Deux Anges, aux ailes vertes déployées, et drapés dans de blancs manteaux agraffés sur la poitrine, tiennent tendu, derrière les saints personnages, un voile de guipure d'une grande richesse de dessins. — La tête et les bras de la Vierge, très-fortement bistrés, et sans harmonie aucune avec le reste du buste, protestent énergiquement contre le goût du *verrier*, qui, sans doute, a cru faire une restauration, en donnant à une jeune fille la tête et les bras d'une *vieille* femme, recueillis ailleurs.

4°. — *Marie Mère.* — La scène se passe dans une salle d'un style noble. — Dans le fond, on distingue un grand lit

vert à baldaquin dont les courtines et les pentes sont frangées d'or. — Sur ce lit repose sainte Anne, la tête nimbée d'or, les mains jointes; une grande draperie bleue enveloppe son corps. — Tout près du lit, une femme, vêtue de violet et coiffée d'un bonnet plat, met la Vierge dans un bain où elle la lave. — A droite de la salle, se trouve une vaste cheminée dans le goût de l'époque de François Ier. — Un feu très-vif, devant lequel une seconde femme fait chauffer un voile de lin, flamboie dans cette cheminée. — A la crémaillère est suspendu un chaudron d'airain d'où s'échappe une vapeur blanchâtre. Les chenets, de fer poli, sont de grande dimension : la tige qui les surmonte, se termine par un élégant feuillage recourbé en forme de crosse.

5°. — *Mort de la Vierge.* — Cette scène de la « Mort de la Vierge » est d'un effet saisissant. — Trois arcades dentelées et fleuronnées servent de couronnement au Tableau. — La sainte Vierge est vêtue de bleu, la tête recouverte d'un manteau de même couleur, galonné d'or. — Sa physionomie noble et douce respire une sérénité toute céleste que la mort n'a point altérée. — Une *couste* de pourpre recouvre le grand lit sur lequel est couchée la Mère de Dieu; les courtines et les pentes du baldaquin, frangées d'argent et d'or alternativement, sont de pourpre aussi. — Saint Jean, le disciple bien-aimé, est debout à la droite du lit. — Ses traits portent une remarquable empreinte de mélancolie et je ne sais quel parfum de virginité angélique. — Il est vêtu d'une longue tunique rouge et tient en main une *palme*. — La tête de saint Pierre offre une grande expression; elle est chauve; ses cheveux et sa barbe commencent à blanchir; son front est vaste et beau. Cette figure de l'Apôtre a quelque chose de grand et de majestueux; mais pourquoi ce pince-nez qu'il porte ? ce n'est certes pas la plus heureuse inspiration de l'artiste. — Il est enveloppé dans une chape de pourpre, et

bénit de la main droite la Vierge, dont il asperge le corps avec un goupillon qu'il tient de l'autre main.—Devant Pierre à la gauche du lit, un autre Apôtre vêtu d'une tunique jaune-clair et d'un manteau vert-olive, tient un riche encensoir d'or à six chaînons, trois de même métal et trois d'argent; la coupe destinée à recevoir le feu, la partie supérieure ou couvercle de la coupe, donnent une idée parfaite de la forme d'un encensoir du XVe. siècle finissant.

Ce sujet des « *Derniers moments de la vie de la Vierge*, » est un de ceux qui le plus fréquemment ont été reproduits dans nos églises. Mais pourquoi cette branche de palmier, que porte saint Jean, et comment expliquer la présence des Apôtres auprès de Marie? Ecoutons l'auteur de la « Légende dorée; » car c'est cette « Légende » qu'ont copiée les artistes du moyen-âge.

« Un jour, le cœur de Marie fut embrâsé d'un violent désir de voir son fils; elle se livra à la douleur et répandit un torrent de larmes. Tout à coup, un Ange lumineux lui apparaît et s'inclinant avec respect : « Salut, lui dit-il, ô Marie, vous qui avez été bénie par celui qui a accordé le salut à Jacob; recevez cette branche de palmier cueillie dans le Paradis; vous ordonnerez qu'on la porte devant votre cercueil, car dans trois jours vous quitterez la terre, votre Fils vous attend. »

Mais la Vierge, témoignant le regret de quitter le monde sans avoir auprès d'elle les Apôtres, pour l'assister et lui rendre les derniers devoirs, l'Ange lui dit que celui qui avait transporté, du fond de la Judée, le Prophète jusqu'à Babylone, pouvait bien aussi transporter auprès d'elle les Apôtres.

Tout à coup le Ciel tonne et une nuée lumineuse dépose le disciple bien-aimé à la porte de l'humble demeure de Marie. La Vierge, saisie de joie, en voyant son fils adoptif, lui re-

commande de faire porter devant son cercueil, la branche de palmier que l'Ange lui avait remise, et, bientôt après, les Apôtres sont transportés de même sur les nuées, des divers lieux où ils se trouvaient.

Et l'âme de Marie quitta son corps, sans douleur, et s'envola dans les bras de son fils. Jean dit à Pierre : « C'est à toi de porter devant le cercueil la branche de palmier ; car le Seigneur t'a élu notre chef, il t'a choisi pour paître les brebis. » Pierre répondit : « Cette fonction t'appartient, c'est une personne vierge qui doit porter la palme de la Vierge; tu as d'ailleurs reposé sur le sein du Seigneur ; tu as puisé à la source des grâces. »

Troisième fenêtre, dans l'axe de l'abside.

Cette fenêtre, complètement intacte, représente les principaux traits de la vie de Jésus-Christ, et reproduit, sous chaque sujet, son texte explicatif, en français de l'époque.

1°. *Massacre des Innocents.*

« *Come. erodes. fist. tuer. tous. les. inocest. de la terre.* »

Hérode, en apprenant la nouvelle de la naissance du Messie, s'étant senti troublé, avait fait venir secrètement les Mages, en les envoyant à Bethléem, leur avait dit : « Allez, et informez-vous avec soin de l'enfant que vous cherchez, et quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aille aussi l'adorer. »

Mais les Mages, avertis en songe de n'aller point trouver Hérode, s'en étaient retournés dans leur pays, par un autre chemin. Ce prince, trompé dans son attente, entre dans une extrême colère, et ordonne le massacre de tous les enfants de Bethléem, nés depuis deux ans, pensant envelopper dans ce carnage celui dont il avait résolu la mort. — Le roi de Judée, vêtu d'une tunique de pourpre, à manches courtes,

bordées d'argent, est assis sur un trône d'or, la couronne en tête et le sceptre à la main. — A sa gauche, appuyé au trône, se tient un personnage en tunique violette et coiffé d'une sorte de bonnet rouge. — Devant le roi, un bourreau tient de la main droite une large épée, laquelle est passée dans le corps d'un enfant. — Sur le côté, une femme assise par terre, serre convulsivement contre son sein un jeune enfant qu'elle couvre de baisers. — Tout près d'elle, une autre femme, assise également, semble en proie à la plus profonde douleur. — Elle est vêtue d'une robe bleue et d'un petit tablier vert. — Ses bras sont croisés sur sa poitrine, et ses yeux, voilés de larmes, sont élevés vers le ciel. — Sur le sol gît le corps inanimé de son enfant, qu'un bourreau vient de lui arracher et qu'il perce de son épée.

2°. *La fuite en Egypte.*

« *Come. Ñre. dame. va. ē. esgipte.* »

Joseph, averti par un Ange des efforts que faisait Hérode pour ôter la vie à Jésus, s'enfuit en Egypte avec l'Enfant Divin et sa Mère. — Il est vêtu d'une tunique brune, et porte par dessus un manteau de couleur rouge, relevé sur le bras gauche. — D'une main il tient sur son épaule un long bâton noueux, et de l'autre il conduit dans un sentier verdoyant une mulle sur laquelle est montée la sainte Vierge. — Le costume de Marie consiste en une robe ornée vers le bas, comme à la partie supérieure, de ganses légères. — Cette robe, d'un bleu foncé, est en partie recouverte par un long voile de même couleur. — Sur ses genoux, la Vierge tient le Sauveur enveloppé de langes et la tête ceinte d'un nimbe de pourpre croisé d'or. — Un Ange, vêtu d'une longue tunique flottante, les ailes de pourpre, déployées, est porté sur un nuage bleuâtre, d'où s'échappent deux rayons de lumière. — Il plane au-dessus des parents du divin exilé comme pour les guider dans leur route.

3°. *Jésus retrouvé dans le Temple.*

« *Come. Nre. Sgr. dispute aux Juifz.* »

La scène se passe dans le Temple de Jérusalem. — A l'arrière-plan, Jésus, nimbé de pourpre, et vêtu d'une longue tunique violette, est assis sur un trône à haut dossier, enrichi de sculptures. — Sur ses genoux est posé un livre ouvert, dans lequel il paraît indiquer un passage, de l'index de la main droite. — Au pied du trône, deux docteurs, assis sur de petits sièges sculptés, tiennent également des livres ouverts. — Ils sont vêtus, l'un, d'une tunique bleue et d'un manteau rouge; l'autre, d'un manteau bleu et d'une tunique rouge. — Toute leur attention se porte sur le Sauveur, dont ils admirent et la sagesse et les réponses. — La sainte Vierge, nimbée d'or, et saint Joseph, auprès d'elle, se tiennent debout à droite du trône. — Ils semblent eux-mêmes remplis d'étonnement, en voyant Jésus en cet état; mais la joie de l'avoir retrouvé, après trois jours de recherches, n'a pu effacer entièrement dans leur esprit toute la peine que leur avait causée son absence.

4°. *Les noces de Cana.*

« *Come. Nre. Sgr. changea. l'eaue. en. vin.* »

Ce tableau rappelle le souvenir du premier miracle de Jésus-Christ; prodige qui servit beaucoup à manifester sa gloire, et à faire croire ses Disciples en lui. — L'histoire de sa vie nous apprend qu'étant parti des bords du Jourdain, il se trouva, le troisième jour, à des noces qui se faisaient à Cana, en Galilée, où se trouvait Marie, et où il avait été convié avec ses Disciples. — Rien n'est changé dans le costume du Sauveur; c'est toujours sa tunique brune, et le nimbe de pourpre croisé d'or. — Il est assis à une table chargée de mêts et de coupes d'or. — A sa droite se tient une jeune femme remarquable par la richesse de son cos-

taine. — Ses cheveux flottants tombent en longues mèches sur ses épaules, et sont retenus, sur le front, par un bandeau orné de pierreries. — Auprès d'elle figure l'époux dont le costume consiste en une tunique bleue, que recouvre un surtout de pourpre, doublé de vert-clair. — La Vierge, vêtue et voilée de bleu-foncé, est assise, à la gauche du Sauveur, avec le Disciple bien-aimé. — Au premier plan, sont posées à terre six grandes urnes de pierre, qui servaient aux purifications, dont l'usage, chez les Juifs, était très-fréquent. — Tout auprès, un serviteur verse au maître-d'hôtel, assis sur une escabelle, du vin miraculeux qu'il vient de puiser dans une des urnes. — Il faut remarquer ici la prévoyance de l'artiste, qui a eu soin de donner au vin une teinte rougeâtre, pour rendre plus saillant encore le prodige qu'avait fait Jésus-Christ. — Le costume du maître-d'hôtel consiste en une tunique verte, à manches, que recouvre une sorte de dalmatique bleue, enrichie de galons, de perles, et de franges d'or. — Les vêtements du serviteur ne diffèrent que par la couleur et une plus grande simplicité. — Sa dalmatique rouge est semée de lettres d'or, n'offrant aucun assemblage raisonnable ; c'est une copie inintelligente d'une forme ancienne. — Quelquefois les ornements qu'on remarque sur les vêtements des personnages, peints antérieurement au XII[e]. siècle, sont en effet des lettres et des inscriptions orientales présentant un sens véritable, et ce n'est qu'à une époque plus rapprochée, vers le XV[e]. siècle surtout, que ces inscriptions, alors, produits du caprice, descendent à la pure ornementation.

5°. *La Samaritaine.*

« *La Samaritaine.* »

La scène se passe à la Fontaine de Jacob, près de la ville de Sichar. — La Samaritaine est vêtue d'une robe de soie verte, damassée, à corsage rouge, que recouvre jusqu'aux

genoux un surtout de couleur jaune, relevé sur les côtés. — Elle verse un sceau d'eau dans un vase, de forme très-élégante, et légèrement teinté de bleu. — Sur ce vase, orné de fleurs et de dessins capricieusement contournés, est inscrit, en devise, sous un écusson, le nom de l'artiste, auteur du vitrail : « PIERRE. COURTOUS. » — Le Sauveur, nimbé de pourpre, et portant une tunique violet-foncé, s'entretient avec la Samaritaine : « Si vous connaissiez, lui dit-il, le don de Dieu, et quel est celui qui vous demande à boire, vous lui en auriez demandé vous-même et il vous aurait donné de l'eau vive. Car, quiconque boit de l'eau de ce puits, aura encore soif, et celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif; mais elle deviendra en lui une fontaine qui rejaillira jusque dans la vie éternelle. » — Derrière la Samaritaine, les Disciples qui étaient allés à la ville pour acheter des vivres, témoignent la plus vive surprise de voir leur maître converser avec une femme, et le pressent de manger; mais Jésus leur répond : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre. » — Dans le lointain, les habitants de Sichar, qui croient déjà dans le Messie, sur ce que leur a dit la Samaritaine, viennent prier Jésus de demeurer chez eux.

6°. *Conversion de Madeleine la pécheresse.*

« *Come. lamagdeleine. pleures.* »

Le lieu de la scène est à Bethanie, dans la maison du Pharisien Simon-le-Lépreux. — Jésus, toujours revêtu d'une longue tunique brune, est assis à une table entre deux personnages. — Celui de droite porte une tunique rouge serrée autour du corps par une ceinture bleue, à laquelle pend une aumonière verte. — Il a pour coiffure un turban violet. — Le costume de celui de gauche se compose d'une tunique violette et d'une dalmatique sans manches attachée sur les côtés. — Il tient une coupe d'or que lui remplit un troisième

personnage debout : C'est Lazare, sans doute, et le Pharisien Simon. — Au premier plan, Madeleine, vêtue d'une robe rouge, sur laquelle se détachent, en or, les plus riches broderies de la renaissance, et par dessus, d'un manteau vert-olive, arrose de ses larmes les pieds du Sauveur, les essuie de ses cheveux et y répand une essence précieuse, parfumée de nard, qu'elle a apportée dans un vase d'albâtre. — Simon, très-attentif à ce que fait cette femme, dont il connaît la mauvaise vie, paraît s'étonner que Jésus-Christ se laisse toucher par une telle pécheresse. — Mais Jésus qui connaît sa pensée, lui dit que beaucoup de péchés sont remis à Madeleine parce qu'elle a beaucoup aimé celui dont elle espérait le pardon de tant de fautes, et que c'est à tant d'amour qu'elle doit cette rémission.

7°. *La Femme adultère.*

« *Cōme. la. pecheresse. fut. amenee. devāt. nostre. Sr.* »

Ici la scène se passe dans le Temple de Jérusalem, au milieu d'une foule de peuple qui s'est amassée autour de Jésus. — Les Docteurs et les Pharisiens lui amènent une femme, et la faisant venir debout devant lui : « *Maître*, lui disent-ils, *cette femme vient d'être surprise en adultère, et Moïse nous a ordonné, dans la loi, de lapider les personnes convaincues de ce crime. Que dites-vous de cela ?* » — Jésus, au lieu de leur répondre, se baisse, et écrit du doigt sur la terre : « *Qui. sine. p̄eto. est. v̄m. pr̄m. i. illā. lapidē mittat.* » Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette la première pierre. — Les Docteurs confondus par cette réponse dont ils ne comprennent pas le sens, et pressés d'ailleurs par les remords de leur conscience, sont tout absorbés. — La pécheresse, debout, semble chercher elle-même à pénétrer le sens des paroles du Sauveur. — Elle est coiffée d'un léger tissu blanc, et s'appuie le menton sur la main droite, en signe de recueillement. — Son vêtement consiste en une

robe de couleur bleue et un surtout vert doublé d'hermines.

8°. *La multiplication des pains.*

« *Come. Nostre. Sr. . . . . mille. hom. . . . . .* »

La scène a lieu sur les confins de Tyr et de Sidon, dans un site désert. — Jésus, la tête ceinte d'un nimbe de pourpre croisé d'or, et vêtu d'une tunique brune, est assis au milieu d'une grande foule de gens accourus sur ses pas, ne pouvant se lasser de suivre celui qui accompagnait de tant de miracles la doctrine salutaire qu'il leur enseignait. — La teinte générale du tableau est sombre, pour indiquer que le jour est déjà fort avancé. — Le Seigneur levant les yeux sur cette multitude dont il sait les besoins, et qu'il ne veut pas renvoyer à jeun, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur les chemins, se fait présenter par un de ses disciples vêtu d'une tunique verte, un panier contenant cinq pains d'orge. — Un autre Disciple, vêtu de bleu et coiffé d'un turban rouge, tient un plat sur lequel sont deux poissons. — Jésus rend grâces à Dieu, et bénit ces vivres qu'il fait distribuer au peuple par ses Disciples. — En face du Sauveur, se tient debout, les bras croisés sur la poitrine, une femme vêtue d'un manteau très-court, de couleur rouge, et la tête voilée d'un tissu de même couleur. — Ce personnage offre cette particularité, que les bords inférieurs de ses vêtements sont ornés de caractères, suivant avec ordre les contours et les ondulations des draperies, mais sans aucun signe de ponctuation. Cependant, chose remarquable, c'est que ces caractères, malgré le diamètre différent des bordures, et leur position sur le voile ou les bords de la tunique, conserve la même forme, la même ordonnance : « ASTEA SECOVI. »

Quatrième fenêtre, dans l'axe de l'abside.

Ce vitrail dont la composition est d'un grand effet, offre un

des beaux types du XVIe. siècle. Il représente le « *Drame douloureux et divin de la Passion du Christ*, » divisé en huit compartiments, et disposés ainsi :

1er. Prise de Jésus-Christ au Jardin des Oliviers.

2e. La trahison de Judas.

3e. Le Christ conduit à Caïphe.

4e. La flagellation.

5e. Incrédulité de Thomas.

6e. Jésus devant Pilate.

7e. Jésus se fait voir à deux Disciples.

8e. Portement de la Croix.

1°. *Prise de Jésus-Christ au jardin des Oliviers.* — Tout, dans cette scène, est en harmonie parfaite avec la désolation infinie du Sauveur des hommes. — Ces grands arbres qui étendent leurs masses noires au-dessus de la montagne, l'obscurité mystérieuse de la nuit, donnent au tableau un caractère imposant, solennel, terrible. — Le calme est dans l'air; mais la tempête approche : pas un souffle n'agite le feuillage. — Cette insensibilité même des éléments a quelque chose de saisissant. — Dans le lointain, Jérusalem, la ville Sainte, montre ses portes et ses tours crénelées. — A gauche, sous le flanc incliné de la montagne, avance la tumultueuse cohorte que les Prêtres et les Scribes, les Pharisiens et les Magistrats envoient pour prendre Jésus. — Le costume de ces sbires est singulier : ils portent le heaume et la cotte de mailles, les jambarts et les cuissarts du moyen-âge. — A la main, ils ont des lances, des hallebardes, des épées ainsi que des torches, et des lanternes au bout de longs bâtons, pour éclairer cette lugubre scène. — Au premier plan, Jésus, vêtu d'une longue tunique lilas, qu'il relève sur le devant, s'avance vers les soldats qu'a amenés avec lui le perfide Disciple. — Il leur demande qui ils cherchent, et sur leur réponse que c'est Jésus de Nazareth : « C'est moi ! » leur

dit-il, et aussitôtils sont renversés et tombent tous par terre à ses pieds.

2°. *La trahison de Judas.* — Le lieu de la scène, dans ce deuxième tableau, est encore au jardin des Oliviers. — Judas, vêtu d'une tunique jaune-clair, tient à la main une bourse, prix de sa trahison, et donne un baiser à son divin Maître. — Jésus, la tête ceinte d'un nimbe de pourpre croisé d'or, porte une longue tunique brune et s'abandonne à la puissance de ses ennemis. — Des soldats se jettent sur lui et le saisissent par ses vêtements pour l'entraîner. — Le costume de ces soldats est le même que dans le premier tableau. — Plusieurs d'entre eux portent aussi des fanaux et élèvent ens core leurs torches au Ciel; cependant les ténèbres sont moin- épaisses. — De tous les Disciples, Pierre est resté seul avec le Maître. — Il porte une tunique rouge et par dessus un manteau bleu. — Sur l'ordre que lui en donne le Sauveur, il remet au fourreau un large glaive dont il vient de frapper un des gens du Grand-Prêtre. — « *Croyez-vous*, lui dit Jésus, *que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne m'enverrait pas ici, en même temps, plus de douze légions d'Anges. Comment donc s'accompliront les Ecritures qui déclarent que cela se doit faire ainsi?* — Malchus a été frappé à l'oreille droite, encore tout ensanglantée. — La frayeur l'a renversé par terre aux pieds de l'Apôtre.

3°. *Le Christ conduit à Caïfe.* — La scène se passe dans le palais du Grand-Prêtre. — Caïfe, assis sur son tribunal, porte pour vêtement un long manteau à manches, bleu-clair, bordé d'hermines; sa tête est recouverte d'une sorte de burnous, de couleur brune, également fourré d'hermines. — Les Princes des Prêtres, les Docteurs de la Loi et les Sénateurs se pressent en foule autour du tribunal, cherchant quelque faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir; car le Pontife avait dit aux Juifs qu'il était avantageux qu'un seul

homme mourût pour tout le peuple. — Le Sauveur, toujours vêtu de brun, est amené au Grand-Prêtre par des hommes à costumes orientaux ; ce ne sont plus des soldats, mais quelques Scribes et des Pharisiens ; ils fléchissent le genou devant le Juge. — Jésus, debout et garrotté comme un criminel, répond aux questions de Caïfe. — *Au nom du Dieu vivant*, réplique le Pontife, *dites-nous si vous êtes le Christ et le Fils de Dieu ?* » — *Vous l'avez dit, je le suis*, lui répète Jésus avec douceur ; *vous me verrez un jour venir sur les nuées du Ciel*, et assis à la droite de Dieu. » — Caïfe, à cette réponse, déchire son manteau et s'écrie : « *Il a blasphêmé, qu'avons-nous besoin de témoins ?* » — L'assemblée prononce l'arrêt de mort de la grande victime.

4°. *La Flagellation.* — Le lieu de la scène est l'intérieur du Prétoire. — Caïfe a livré le Christ à ses ennemis, pour être injurié et battu. — On l'a dépouillé de sa robe, jetée à l'écart sur le pavé-mosaïque de la salle. — Deux bourreaux frappent de verges sa chair nue et déjà tout ensanglantée. — Jésus, les mains liées derrière le dos, reçoit ces grossières insultes, dans l'attitude d'une sublime résignation. — Le costume de la foule qui l'entoure est à la fois oriental et italien du XVIe. siècle. — Les longues chausses rayées de rouge, de jaune et de blanc, que porte l'un des bourreaux, rappellent ces *draps rayés*, dont le commerce, sur la fin du XIVe. siècle, enrichit prodigieusement les villes de Rouen et de Montivilliers. — L'autre bourreau, la poitrine découverte, ses manches de chemise relevées au-dessus du coude, porte des chausses mi-parties rouge et bleu.

5°. — *Incrédulité de l'Apôtre Thomas.* — L'artiste, dans ce tableau, n'a rien omis de tout ce qui pouvait donner au sujet la vérité traditionnelle. — La scène se passe à Jérusalem, dans un lieu retiré où les Apôtres se sont assemblés par crainte des Juifs. Jésus qui avait fait servir l'incrédulité de

Thomas à l'établissement de la foi de sa Résurrection, voulant lever les doutes de cet Apôtre et le convaincre par les preuves les plus sensibles, apparaît, une seconde fois, au milieu de ses Disciples. — Son corps est voilé seulement d'une ceinture de décence et d'un manteau brun agraffé sur la poitrine. — Thomas, à genoux aux pieds de son divin Maître, semble frappé d'étonnement et de crainte. — Il est vêtu d'une tunique rouge et d'un manteau bleu doublé de jaune clair. Il met les deux doigts de la main droite dans la plaie du côté de Jésus, et s'écrie : « *Mon Seigneur et mon Dieu!* » — Le Christ lui montre encore ses mains percées et ajoute : « *Thomas, vous avez cru parce que vous avez vu ; ne soyez pas incrédule, mais fidèle : bienheureux ceux qui croient sans voir!* » A l'arrière-plan, les Apôtres dont on aperçoit les nimbes, se pressent autour du Sauveur.

6°. *Jésus devant Pilate.*—Le lieu de la scène est l'Atrium de la cour du Prétoire, c'est-à-dire, le palais du gouverneur de la Judée. — Pilate est assis sur un trône à deux gradins, recouvert d'une étoffe brodée d'or. — Il porte pour vêtements une tunique lilas, sur laquelle est jeté un riche manteau de pourpre bordé d'un large galon, surhaussé de perles imitées sous forme globuleuse. — Sa tête est couverte d'un énorme turban. — A ses pieds est couché un chien lévrier. — A l'arrière-plan, dans une galerie cintrée, décorée de pilastres dans le goût de la renaissance, on aperçoit la foule des Prêtres, des magistrats et du peuple. — Le gouverneur détourne légèrement la tête, et prête une oreille attentive aux paroles de sa femme, accoudée sur une petite fenêtre donnant sur la salle, à droite du trône. — Elle est vêtue de rouge et voilée de noir. — On voit à ses gestes, qu'elle cherche à confirmer Pilate dans le dessein qu'il a de sauver la vie à Jésus. — « *Ne vous embarrassez point*, lui dit-elle, *dans l'affaire de ce juste, car je viens d'être étrangement tourmentée dans un*

songe à cause de lui. » — Mais Pilate voyant qu'il ne peut rien gagner en faveur de l'Innocent, et que tous ses efforts pour le sauver ne font qu'augmenter le tumulte, s'est fait apporter de l'eau. — Il lave ses mains dans un bassin d'or richement ciselé, que lui présente un page ou valet, et dit au peuple : « *Je ne serai point souillé du sang de ce juste, ce sera à vous d'en répondre!* » — Jésus-Christ, toujours chargé de liens, et tenu par deux soldats couverts de *jacques de mailles*, est présent, en effet, devant le gouverneur romain.

7°. *Jésus et les deux Disciples d'Emmaüs.* — La scène se passe dans un grande salle pavée de marbre vert. — Cette salle est éclairée par deux petites fenêtres garnies de vitraux à mailles de plomb. — La table à laquelle se tient le Sauveur est couverte d'un linge damassé et servie avec grande simplicité. — On y remarque une petite aiguière, un gobelet et un plat d'or contenant un seul poisson. — Jésus-Christ, nimbé de pourpre, les pieds nus et vêtu d'une longue tunique lilas, est assis sur un banc à haut dossier sculpté, au milieu de ses deux disciples. — Le costume de ces personnages ne diffère que par la couleur rouge ou bleue de leur tunique, verte ou brune de leur turban. — L'un et l'autre, ainsi que le Sauveur, tiennent un long bâton de voyage appuyé contre l'épaule. — Cependant, celui de gauche, offre, comme particularité, les coquilles qui garnissent le devant de son turban, et une grande panetière jaune passée en bandoulière sur sa poitrine. — Jésus-Christ tient un petit pain long qu'il bénit et offre à ses disciples, dont l'attitude exprime la plus grande stupeur; car leurs yeux viennent de s'ouvrir pour voir ce qu'ils ne voyaient pas, c'est-à-dire pour connaître Jésus-Christ.

8°. *Portement de la Croix.* — La scène se passe dans les rues de Jérusalem. — Jésus, couronné d'épines, porte

sur ses épaules l'instrument de son supplice. — Il est environné de soldats armés de toutes pièces et de bourreaux. — A ce cortége d'ennemis qui triomphent de voir mener à la mort celui que si injustement ils haïssent, s'est ajoutée une grande foule de peuple et de femmes, qui suivent la grande victime, en pleurant et en se frappant la poitrine. — Jésus-Christ semble défaillir sous le poids de la croix qui est d'une prodigieuse dimension. — Simon le Cyrénéen, petit vieillard vêtu d'une tunique rouge, l'aide à la porter.— Marie, en manteau bleu-foncé, suit de près son divin fils, à la tête des saintes femmes.

Cinquième fenêtre, à gauche de l'abside.

La date précise du vitrail qui meuble cette fenêtre est donnée par un fragment d'inscription, en caractères gothiques : « LAN. DE. GRACE. MIL. V[c] XXXIX. VENERABLE. ET. DISCRETE. PSONE. . . . . » Mais, tel est le désordre qui règne dans ce vitrail, qu'un sujet seul, « *La descente du Christ aux Limbes* », s'est offert à mes recherches; encore le panneau qui le représente n'est-il pas tout-à-fait intact.

La descente de Jésus-Christ aux Limbes. — La scène a lieu à l'entrée des Limbes. — Le Fils de Dieu a triomphé de Lucifer; « *Il a brisé*, selon l'expression du Roi-Prophète, *les portes d'airain de l'enfer, et en a broyé les gonds de fer.* » — Vers lui se précipite la foule des justes, malgré les vains efforts de deux horribles démons à la tête de tigre, qui cherchent à retenir de leurs bras de vampires, ceux dont ils avaient cru la captivité éternelle. Mais le grand jour de la Rédemption, objet d'une si longue attente, a lui enfin. — Les âmes des justes qui l'appelaient de tous leurs vœux, parce qu'il devait être aussi le terme de leurs souffrances, ne sont

plus accessibles à la crainte. — Tous les regards se portent avec ravissement sur le Messie, vêtu d'un long manteau de pourpre, la tête ceinte d'un nimbe d'or rayonnant. — D'une main il tient une croix légère au haut de laquelle flotte le brillant étendard de son triomphe sur la mort. — Il s'incline légèrement, et paraît vouloir saisir de la main droite un personnage nu, le Père des humains, sans doute, qui, le premier, se présente à la tête des justes de l'Ancienne Loi.

Au bas du vitrail, un petit écusson armorié porte : « *D'or au dragon ailé de sinople.* »

La 7e. *fenêtre* est ornée d'une bordure chargée du chiffre de Henry III et d'arabesques d'une belle exécution. — Le sujet du vitrail est la « *Légende de saint Fiacre.* »

EPIGRAPHIE — Les monuments épigraphiques que renferme l'église St.-Pierre de Dreux n'offrent rien de remarquable au point de vue de l'art : ce sont, la plupart, des fondations d'*Obits* du XVIe. et du XVIIe. siècle. Mais, à mon avis, toute inscription trouvée en France, quel qu'en soit l'âge, ou la valeur artistique, présente toujours de l'intérêt pour l'histoire du pays.

On ne peut donc trop se préoccuper de recueillir les monuments épigraphiques que le temps et l'incurie des hommes détruit tous les jours, et d'en donner surtout des textes *exacts*, ligne pour ligne, sans dénaturer les abréviations en usage, les sigles et les monogrammes, si fréquents dans les inscriptions du moyen-âge ou des temps modernes.

Voici, dans l'ordre chronologique, le résultat de mes recherches :

XVIe. SIECLE.

I.

Deux obitz annuels fondez a
ppetuite a estre dictz et celebrez en
leglise de ceans p deff^t. venerable psone
m Jeh hache pbre en so viat chanon de
ceans et cvre de leglise prochial mons^r
S^t. Pre de Dreux ihume en icelle se accorder
etre messe^rs les chanon et chappre au
no de la coite le iovr St Pavl 25 de ianv:
er et le iovr St Albain 22 Juing pour
lesquelz dire t celebrer il a done a la d^e
coite la some de 6 (liv.) de rente coe
appert par lte passee par deuant
G Mabille tabellion en ceste ville
de Dreux le 23 iovr de janvier
: 1555. pries diev povr lvy :

Cette inscription, en caractères gothiques de l'époque, est encastrée dans le mur, à gauche du grand portail de la façade.

II.

Cy gist mercœur de France fils aisne de M^r... de lagarde, ... de bouvillion, guidon de M^r. le .... de Joinville, qui après avoir vaillanm^t. combatu en la bataille donnee le 15 de x^bre. 1562. pres cette ville de Dreux contre les Huguenots ce santant blesse d'un coup de pistolet, tomba par terre et randant son esprit à Dieu, finit son d^r. iovr en ceste d^te. ville le 20 i^er 1563, nota que l'année commençoit a Pâque.

restauroit en 1755.

Cette seconde inscription, très-intéressante à cause du souvenir historique qu'elle rappelle, se trouve dans la chapelle de St.-Jacques.

XVIIe. SIÈCLE.

I.

Cy devant gist Honestę Personne
Nicollas le Comte en son Vivant
Marchāt Drappier Bourgeoies de
Dreux leqvel deceda le Dix^me. May
1614. en la Memoire Dvqvel
Honeste Persone Iacqves le
Comte Messager de Drevx son
Filz Aisné A de ces Deniers
Faict Metre et poser ceste
Espitafe et Tombe et Dōne a
la Fabricqve de Ceans
la some de six Livres To-
vrnois de Rente par chascvn
an a Predre svr vne Piesse de
Pré contenat Qvatre Arpens ov
environ A la Prairie de Dreux.
prez St Lionar A la charge de par
les Margvilliers faire dire et ch-
ater par chascun An le iour et
Feste St Bernabé vn Salvt So-
lanel Fournir de Luminaire et Be-
avlx Ornements Ainsy Qvil est
porte par Cotract de ce passe
pardevat M^e. Iehan Lecocq Tabe-
lio Royal a Drevx le 13me iour
de May. 1615.

Priez Dieu povr Evlx. —

Cette inscription se trouve dans la chapelle du Sacré-Cœur. Elle est tracée, en petites capitales, sur une table de marbre noir.

II.

D. O. M.

Les Marguilliers De L'Eglise Paroissiale
De S^t. Pierre De Dreux Sont Obligés De Faire
Dire Et Chanter Le 12. Mars De Chune Anee Sur
Le Soir Vêpres Du Tres S^t. Sacrem^t. Avec Exposition
Après L'Oraiso De Magnificat *Le Verset* Dne
Non Secundùm, *Le Pseaume* Miserere Mei
Deus, *Et Les Oraisons Ord^res. Ensuitte En*
Remettant Le S^t. Sacrem^t. L'Hyne Ave Verum, *Le*
Tout Solemnellem^t., Et Un Libera *Sur Les*
Fosses De Me Claude Le Prince Con^er Du Roy
Com^re Examinateur En Lelection De Dreux,
Qui Decéda Le 12e. Mars De L'anee 1656 Et Le
Lendemain 13. Mars Par Chun An, Une Messe
Haute D'Obit A Diacre Et Soudiacre Entre
La Messe Du Matin Et Celle Du so^r. Et Faire
Soner 3 Appelles Et La Grosse Cloche Pendt.
Icelle, Faire Chater Un Libera *Sur*
Les D^e- Fosses Et Le 15e. Jour D'Aoust De Chune
Anée J^or. Du Decedz De Dame Magd^ne Pellerin
Feme Dud^t. Le Prince Arrive en l'Anee 1653.
Faire Chater Une Messe Haute D'Obit Avec
Pareille Solemnité Que Dessus, Et Ser^t. Tenus
Les Marg^ers. Fournir Les Plus Beaux Ornem^ts.
Et Le Luminaire Tant Au Chœur Que Sur La
Fosse Lesq^les. Vepres, Salut, Et Services Ser^t..
Anoncez Au Prône Par Le S^r. Curé Le Dimache
Preced^t. Le Tout Aux Charges Retribuons, Et
Coditions Contenus Dans Les Cont^ts. Qui En
Ont Eté Passez Entre Anne Le Prince, Et
Les Marg^ers. De La D^te. Eglise Par Devant Edme
Lobineau Tab^on. A Dreux Le 20e. Janv^er. 1658. Et
Depuis Avec M^e. Nicolas Le Prince Prestre
Curé De Ponthault En Brie, Enfans Desd^s. S^rs. Le
Prince, Et Magd^ne. Pellerin Le 21 Mars 1688 Par Dev^t.
Charles Brisseau Tab^on. A Dreux.

Priez Dieu pour Eux.

III.

. . . . ISENT
. . . . E ROTROV
. . . . PR DV ROY
. . . . EL DEVILLE
. . . . E 1694
. . . . AMOISEL. .
. . . . MAIRE
. . . . ED. .
. . . . 95.
. . . .
. . . .
. . . .
. . . . IL ET. . .
. . . . LACE. . . .
. . LEVR FILS. . . .
. . . VST 1697. . . .

Cette pierre tombale, effacée en partie par le frottement des pieds, sert aujourd'hui de seuil, à la porte des morts. Elle a en hauteur, 2m. sur 1 de largeur. Je pense qu'elle doit être attribuée à « *Pierre Rotrou* ».

XVIIIe. SIÈCLE.

CY GIST
THERESE
DE
BERNESEZ.
VOVS QVI PASSEZ
PRIÈS POVR
ELLE
ELLE DECEDA LE XI
JANVIE 1750 AGÉ de 90.

Des larmes et des ossements croisés en sautoir sont les seuls ornements de cette pierre tombale, placée à côté de celle qui précède.

Dans une des chapelles du pourtour du chœur, à gauche, on voit encore les épitaphes du général et du baron de Sénarmont, gravées sur une grande table de marbre noir.

PEINTURES MURALES. — Les peintures murales qui existent en assez grand nombre dans l'église Saint-Pierre, sont, comme dessin, du genre des images des manuscrits, et accusent, par les costumes des personnages, les détails des ornements, une date comprise approximativement, entre la seconde moitié du XVe. siècle et les premières années du XVIe.

L'âge, le nombre, la bonne conservation de la plupart de ces fresques, forment un ensemble de polychromie très-intéressant parmi les quelques échantillons qu'a laissés, dans le pays, la peinture du moyen-âge.

1°. La plus grande, la plus belle de toutes ces peintures murales, occupe tout le mur de fond d'une des chapelles latérales au bas-côté gauche. Il est vrai qu'elle a perdu un peu de sa fraîcheur; mais aucun dommage grave ne l'a atteinte : tous les personnages, toutes les couleurs, sont restés parfaitement visibles.

A la naïveté du dessin, à la roideur du trait, au dédain des proportions, ce curieux tableau joint une richesse de coloris assez grande, pour former un contraste digne de remarque.

Le sujet est, je pense, la « *glorification des élus* ». Au sommet, dans un large médaillon fermé par un cercle de petits anges ailés de pourpre, le Père éternel, coiffé d'une tiare, les pieds chaussés de brodequins noirs, et vêtu d'une tunique à manches blanches, sur laquelle est jeté un manteau

de pourpre agrafé sur la poitrine, tient dans sa main gauche, le globe du monde. — A sa droite, est assis *Jésus glorifié*, vêtu d'un simple manteau rouge, la tête ceinte de sa douloureuse couronne, et portant une grande croix de passion. — Ces instruments de ses douleurs et de ses ignominies, sont devenus autant de trophées de gloire, qu'il veut conserver et placer sur son trône éternel : ce qu'il y avait de mortel en lui, a disparu dans la victoire qu'il a remportée. — Il semble montrer avec complaisance à son Père céleste et à la foule des élus ses plaies sacrées encore saignantes. — De la main gauche il soutient, avec Dieu le père, le livre de l'Evangile, le code sacré qui doit servir à motiver le jugement; on y voit l'alpha et l'oméga, le principe et la fin de tout. — Le St.-Esprit, sous la forme d'une blanche colombe, plane dans un ciel bleu, et complète ainsi la Trinité des personnes divines.

Sous ce médaillon se presse une foule de personnages, symétriquement rangés en quatre bandes superposées. — Tous les mains jointes, ou chargés des insignes de leur triomphe, portent amoureusement leurs regards vers celui dont la vue réjouissait tant le cœur de nos premiers chrétiens. — Au premier rang, viennent d'abord les Apôtres, saint Pierre à leur tête, avec ses clefs mystérieuses; puis c'est l'assemblée des Patriarches; l'armée des martyrs, parmi lesquels on distingue saint Christophe, saint Sébastien, saint Laurent et le diacre Etienne, lapidé par ses compatriotes, comme traître à sa nationalité, pour avoir suivi la doctrine du Christ; la troupe des Confesseurs, les Vierges et les Veuves, la tête couverte de longs voiles, terminent cette longue série des Elus, dont l'ajustement forme un curieux et bizarre mélange : il est varié, pittoresque, oriental et français du XVI[e]. siècle.

— Dans cette même chapelle de St.-Jacques se voit une longue suite de pélerins, à genoux, les mains jointes et munis

de bourdons, ce qui porte à croire que les habitants de Dreux durent avoir une haute dévotion à St.-Jacques-de-Compostelle. Le nom de chaque personnage est inscrit sous sa figure avec la date de l'année où il accomplit son pieux pélerinage.

« St. Iacobe » debout, au pied d'une montagne, de forme conique, occupe une des extrémités de la bande où est figurée cette série de pélerins. Voici les seuls noms que j'aie pu déchiffrer :

PROCVREUR 1658		
JEAN. VASSEVR. 1629.	PIERRE	IEAN MARRI
	.DVRY. 1629.	ETTE. 1629.
MICHEL BAR.	MARIN RV	MICHEL. LE
BIER. 1629.	ELLE. 1629.	. . . A . . VR . . .
JEAN RIN	PHILIPPE. . . .	IACQVES
. . . . .	LIARD. 1651.	DAGON 16. . .
PROCVREVR 1671.	PROCVREUR 1659.	
IACQVES. 1671	ROBBERT . . . A	JACQVES . . . .
CHARVIGNIAY.	LAINE. 1655.	BRICAD. . . .
LOVIS GUILL.ME.	IEAN	ANTOINE
BANCHERON P.R.	CHANT . . .	HERBERT. 1655.
EN 1788.		
PROCVREVR 1724.		
IACQUES	GILLES	NICOLAS
CHALE. 1717.	CHALE. 1724.	JVSLIEN. 1724.
NICOLAS FR	DOM	REMI ADRIEN
ANÇOIS FRICAULT 1724.	CHARPENTIE . .	. . . . 1727.
	1724.	
GILES	PIERRE	
RESOIS ? 1727.	BRISSET ?	

Marie, vêtue et voilée de bleu, se tient à genoux, les mains jointes, au pied d'un autel à baldaquin, porté sur quatre colonnettes circulaires. — Un vieillard à longue barbe blanche, la tête couverte d'une sorte de mitre, tient, sur

cet autel, l'Enfant divin que la sainte Vierge a présenté à Dieu. — A droite et à gauche de l'autel, deux personnages tiennent, l'un un cierge, l'autre une petite corbeille, où sont les victimes prescrites par la loi, trois colombes ou trois tourterelles. —Derrière la Vierge, saint Joseph, debout, s'appuie sur un bâton noueux, recourbé en forme de crosse. — A l'arrière-plan, une femme richement vêtue porte un long cierge dans la main droite.

Les autres peintures murales, dans le croisillon sud, ne doivent pas être très-anciennes ; elles n'offrent rien d'assez remarquable pour être décrites.

Il ne me reste plus à mentionner que le buffet de l'orgue, exécuté sur les dessins de Clément Méthézeau, en 1620 ; la chaire ; le banc-d'œuvre ; quelques confessionnaux, et les débris de l'ancienne boiserie du chœur, formant aujourd'hui la fermeture de plusieurs chapelles dans le bas-côté nord.

— Telle est l'église paroissiale de St.-Pierre de Dreux. Un édifice, qui, comme elle, présente à la science matière à une foule de remarques intéressantes, mérite assurément plus d'attention qu'on ne lui en a prêté jusqu'à ce jour.



CHRONIQUE.

Rétablissement du menhir connu sous le nom de Pierre-Debout, à Colombiers-sur-Seulle.—Le 14 février 1850, les membres de la Société française pour la conservation des monuments, résidant dans la ville de Bayeux, se sont rendus dans la commune de Colombiers-sur-Seulle, sous la présidence de M. Ed. Lambert, inspecteur des monuments de l'arrondissement.

Etaient présents : MM. L. Gaugain, trésorier de la Société; G. Villers, membre du conseil d'administration de la Société; De Bonnechose; Tavigny-Dulongprey; Castel; Léon Nicolle; Gustave Pezet, membres de la Société, auxquels s'étaient adjoints MM. Le Coq, membre du conseil municipal de Colombiers-sur-Seulle, Bertot, vice-secrétaire de la Société académique de Bayeux, Alfred Le Tourneur, Ed. Le Rey et Ed. de Bonnechose, propriétaires.

Le but de cette réunion était d'assister au rétablissement du Menhir, connu sous le nom de *Pierre-Debout* qui se trouve placé dans la commune de Colombiers-sur-Seulle, près du Calvaire, à l'embranchement de Banville et de la Délivrande.

Ce monument de l'ère celtique ou du moins gallo-romain, auquel sont attachées de curieuses traditions populaires, est situé sur le bord de l'ancienne voie romaine qui conduisait des Veys au bac du Port, en traversant la cité d'Augustodurum, aujourd'hui Bayeux.

Un vaste champ de sépulture l'entoure ; lorsqu'on fouille le sol dans un rayon assez étendu, l'exhumation de cercueils

de pierre, et parfois la découverte de bracelets, d'agraffes et de médailles datant de l'époque des Empereurs, attestent que le monolithe, aujourd'hui isolé dans une plaine solitaire et dénudée, s'élevait autrefois au centre d'une nombreuse population que la mort est venue successivement coucher au pied de la pierre qui leur a survécu.

Un accident ayant amené tout récemment la destruction de ce peulven, d'autant plus curieux qu'il se trouve être actuellement le seul existant dans l'arrondissement de Bayeux, la Société française agissant, en cette circonstance, d'après l'esprit qui a inspiré sa fondation, a cru devoir préserver de la destruction cet intéressant débris d'une antique civilisation, en faisant l'achat du terrain sur lequel il se trouve placé.

Cette acquisition ayant préalablement été effectuée, et la délimitation du terrain établie, les membres de la Société, accompagnés des personnes ci-dessus désignées, se sont rendus sur les lieux, où ils ont trouvé, par les soins de M. Le Coq, la pierre replacée sur sa base et dans un état de restauration tellement parfait, que l'œil le plus exercé ne saurait maintenant distinguer aucunes traces de la mutilation dont dernièrement elle a été l'objet.

Les membres de la Société, après avoir examiné avec le plus grand intérêt ce monument, et profité de leur présence sur les lieux pour explorer le terrain qui l'avoisine, et sur lequel plusieurs sarcophages en pierre ont été découverts, ont pris les mesures nécessaires afin d'entourer la pierre d'une clôture convenable, et pour l'entourer de chênes et d'arbres résineux dont la physionomie majestueuse et la masse imposante indiqueront de loin aux regards du touriste et du voyageur ce point historique de l'arrondissement.

Avant de quitter le territoire de Colombiers-sur-Seulle, les membres de la Société connaissant la part active prise par M. Le Coq, aux négociations qui ont facilité l'acquisition du ter-

rain sur lequel est placé le Menhir, le zèle qu'il a déployé pour surveiller et diriger les travaux de restauration qui y ont été exécutés, n'ont cru pouvoir mieux offrir à cet honorable habitant de la commune l'expression de leur vive gratitude, qu'en lui votant des remerciements, que la Société s'est empressée de ratifier (1).

ED. LAMBERT. — G. VILLERS.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le baron de Folleville.* — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le baron de Folleville, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire du château d'Acqueville (Calvados), figuré dans le XVe. vol. du Bulletin monumental; M. de Folleville était membre de l'Association normande et de la Société académique de Falaise. Il avait conservé intact le château d'Acqueville, dont nous avons fait connaître l'intérêt ; il a donc droit à un souvenir et à un regret de la part de la Société pour la conservation des monuments.

(1) La Pierre-Debout se trouve à présent au milieu d'un petit bois d'une contenance de 16 mètres carrés, qui aboutit sur le bord de la route de Bayeux à la Délivrande.

LETTRE A M. DE VERNEILH

SUR LES SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

EN JUIN 1850;

Par M. B*.**

Vous m'avez fait promettre, Monsieur, de vous tenir au courant de ce que nous aurions fait pendant la session du Congrès archéologique de 1850 : j'ai pris là un engagement qu'il serait très-difficile et même impossible de remplir, si vous exigiez un compte-rendu complet; mais j'imagine que vous ne l'avez pas entendu de la sorte, que vous voulez simplement une indication très-sommaire de ce que nous avons fait depuis notre arrivée à Auxerre et ailleurs, depuis le 15 jusqu'au 30 juin que nous nous sommes séparés à Clermont. En restant dans les limites du *sommaire*, je dois dire qu'il me serait impossible de satisfaire à mon engagement si vous ne m'autorisiez à passer sous silence les trois quarts au moins de ce que nous aurons vu, discuté, décidé. Je compte me borner aux points les plus saillants de notre itinéraire, je n'ai jamais cru pouvoir ni même devoir faire autrement; d'abord parce que rien n'est ennuyeux comme les trop longs détails et que je ne les ai jamais aimés ni pour moi ni pour les autres; en second lieu, parce que nous nous levons de très-bonne heure et que je n'ai que quelques instants chaque

soir à vous sacrifier aux dépens de mon sommeil, à la lueur d'une bougie qui n'éclaire guère (la bougie perfectionnée n'éclaire plus) ou à la lueur d'une chandelle qui éclaire un peu moins mal, mais qu'il faut perpétuellement moucher, ce qui atteste combien la civilisation a de peine à se débarrasser du suif. Ceci pourrait, si j'en avais le temps, me conduire à commencer une dissertation sur l'origine et l'ancienneté des corps gras solides employés à l'éclairage, mais je m'en garderai bien, car vous connaissez très-probablement ce qui a été dit et écrit à ce sujet. Je me hâte d'entrer en matière.

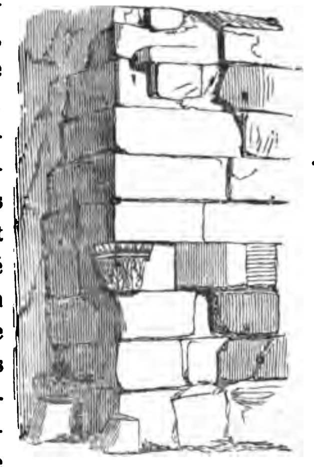
Je suis parti de Paris le 14 juin, à une heure et demie, par le chemin de fer de Lyon, en compagnie de MM. de Caumont, L. Gaugain et Bréville, de Caen, membres de la Société, que par un heureux hasard j'avais trouvés à l'embarcadère; nous arrivâmes bientôt à Sens où M. Le Petit, secrétaire de la Société, M. A. Dupont-Longrais, M. Thiollet et M. Victor Petit se réunirent à nous, et après avoir quitté le chemin de fer à Joigny, pour prendre les voitures d'Auxerre, nous arrivâmes dans cette ville avant 8 heures du soir.

J'aurais bien désiré m'arrêter à Sens pour y voir les nouvelles richesses archéologiques détachées des murs gallo-romains que l'on continue d'exploiter comme une carrière, mais il nous fallait arriver le soir à Auxerre, puisque le lendemain nous devions ouvrir le Congrès. D'ailleurs MM. Victor Petit et Thiollet avaient soigneusement examiné ces objets; ils nous en promettaient une description, et ils ont tenu leur promesse. On a donc trouvé à Sens de belles sculptures gallo-romaines, notamment plusieurs statues tumulaires peintes en couleur dans leurs niches; le tout sera conservé et transporté au musée local qui devient chaque jour plus intéressant et plus riche. Parmi les bas-reliefs est un char attelé et mené à peu près comme nos tilburys.

Je ne vous parlerai pas des discussions qui ont rempli les

séances du Congrès ; le Compte-Rendu vous les fera connaître dans quelques mois : vous saurez seulement que 100 personnes avaient répondu à l'appel fait au nom de la Société française par M. Le Petit, secrétaire-général de la Société, et par M. Quentin, archiviste, secrétaire-général de la session. Sens, Joigny, Tonnerre, Rouen, Paris, Mâcon, diverses localités de la Nièvre, de l'Yonne et de Saône-et-Loire avaient fourni leur contingent de membres. — M. Larabit, député, avait quitté la Chambre pour assister à nos réunions.

Les promenades ont été instructives et intéressantes. L'examen des murs romains a fait l'objet de la première excursion. On a vu que ces murailles, comme celles de *Sens*, du *Mans*, de *Tours*, de *Rennes*, de *Vannes*, de *Poitiers*, d'*Orléans*, de *Saintes*, de *Jublains*, de *Bordeaux* et tant d'autres, avaient leurs premières assises formées de grandes pierres précédemment employées dans de somptueux édifices, et dont les sculptures avaient été retournées en dedans de la muraille pour n'offrir à la vue que des surfaces à peu près unies ; qu'au-dessus de ces assises inférieures on avait construit le reste de la muraille en petit appareil, avec chaînes de briques absolument comme à Sens, et que les tours cylindriques flanquaient ces murailles de place en place, comme au Mans, à Jublains, etc.


PARTIE BASSE DES MURS D'AUXERRE.

MM. de Caumont, Lallier, Victor Petit, Quentin et la plupart des membres de l'assemblée attribuent à une mesure générale, à de grands dangers, de grands désastres, cette

détermination prise en même temps par toutes les villes de la Gaule, de renoncer aux avantages des villes ouvertes, embellies de monuments somptueux pour se renfermer dans d'étroites enceintes, sur des points escarpés où chacun devait à peine avoir l'espace nécessaire pour se loger avec sa famille; il fallait une terreur bien vive pour sacrifier les monuments de tout genre et les employer à construire ces murailles, dont l'étude est un des sujets les plus intéressants de l'archéologie. M. de Caumont, dans les 2e. et 5e. volumes de son Cours, avait le premier, avec M. Jouannet, de Bordeaux, attiré l'attention sur ce fait commun à toutes les villes gallo-romaines, fait que les antiquaires de l'ancienne école n'avaient pas remarqué, ou qui avait été pour eux l'objet des hypothèses les plus bizarres et les plus inadmissibles.

MM. Lallier, Quentin et de Caumont ont, avec plusieurs autres membres, cité de nouveaux faits.

M. Lallier, se basant sur des dates indiquées par les monuments funéraires découverts dans les murailles de Sens et sur différents documents, prouve que ces murailles ont dû être établies dans une période comprise entre le milieu du IIIe. siècle et le milieu du IVe.

Quelques archéologues sont portés à faire descendre un peu plus bas la date des murs gallo-romains, et néanmoins les inscriptions trouvées dans différentes murailles se rapportent à l'époque de Septime Sevère.

Il faut convenir que les antiquaires du dernier siècle étaient parfois bien absurdes ou d'une singulière mauvaise foi : plus une opinion était incroyable, plus elle avait de chances d'être adoptée par eux, pourvu qu'elle parût honorable pour l'histoire de leur localité : ainsi Tours avait été fondée par *Turnus* et Caen par *Cadmus*. Auxerre a eu comme presque toutes les villes des antiquaires de cette malheureuse école, et on nous y montra le tombeau gallo-romain

d'une femme nommée *Jucunda*, fille d'un certain Jnlieu.



Victor Petit del.

TOMBEAU GALLO-ROMAIN DE JUCUNDA, A AUXERRE.

Les antiquaires du dernier siècle en avaient fait la fille de l'empereur Julien l'Apostat, rien que cela! et ils ont prétendu que cette jeune fille, chérie de son père, selon toute

apparence, avait été moissonnée à Auxerre. Je vous laisse à déduire les conséquences ; quelles magnifiques funérailles l'empereur Julien ordonna pour elle ! Je vous fais grâce des conjectures de toutes sortes que les antiquaires du siècle-pompadour émirent à l'occasion de cette pauvre pierre tumulaire qui ressemble, du reste, à beaucoup d'autres tombes de gallo-romains qui n'étaient ni parents ni alliés de l'Empereur. *Jucunda*, si l'on en croît son nom, devait être une agréable jeune personne, elle porte au cou un collier de perles ; son père s'appelait Julien, nom très-commun sous les Romains : voilà ce qu'il faut croire de tous les contes faits sur cette pierre tumulaire. M. Victor Petit l'a dessinée à la demande de la Société. M. de Glanville en a fait aussi un croquis.

Les antiquaires dont je parlais deviennent à notre époque de véritables raretés, j'en ai pourtant connu beaucoup il y a 20 ans, et on en trouverait peut-être encore si l'on cherchait bien ; mais il faut s'en garder et les laisser dans leur obscurité, car ce sont gens les plus entêtés du monde, impossible de les convertir : ce sont eux qui ont éloigné si long-temps les gens sensés des études archéologiques, quoique, à toutes les époques, il y ait eu des antiquaires raisonnables, vous le savez aussi bien que moi.

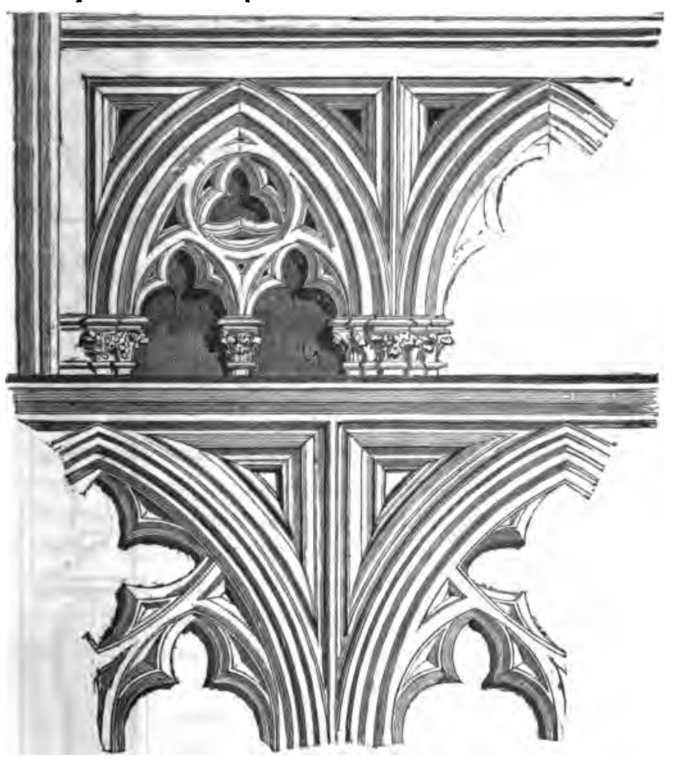
Le 16 on a visité en grand détail les cryptes de St.-Germain et les tombeaux qui s'y trouvent, ceux-ci sont des cercueils en pierre brute avec couvercles bombés. La crypte, défigurée par des restaurations, n'offre que deux ou trois chapiteaux qui méritent



UN DES CHAPITEAUX DE LA CRYPTE DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE.

d'être remarqués. M. Victor Petit les a dessinés.

L'église supérieure est vaste et élevée ; elle paraît en grande partie du XIVe. siècle, quoique les documents indiquent le dernier quart du XIIIe., pour la partie orientale. Presque tous les chapiteaux des colonnettes sont ornés de



ARCATURES A L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN.

feuilles disposées en deux bouquets, semblables à ceux que nous trouvons dans divers édifices datés depuis 1300 jusqu'à 1350. On remarque dans cette partie des encadrements à pénétration qui annoncent le XVe. siècle et dont voici le croquis.

Les bâtiments de l'abbaye voisine sont presque tous modernes ; mais les parties basses qui faisaient partie de constructions plus anciennes ont été conservées : ainsi dans une des salles que l'on dit avoir été un dortoir, ce dont je doute, existent de magnifiques chapiteaux et des voûtes du XII[e]. siècle ; d'autres salles voûtées, très-vastes, pourraient être du XIII[e]. ou du XIV[e]. siècle.



La tour de l'abbaye de St.-Germain, détachée de l'église, et qui date du XII[e]. siècle, a été plusieurs fois figurée et lithographiée.

MM. de Caumont et Victor Petit y ont signalé, comme remarquable par son style, une frise sur laquelle sont figurés des paons, des cerfs et autres animaux. Elle provient d'une église très-ancienne qui a été détruite il y a quelques années. Elle sera dessinée et publiée dans le Compte-Rendu de la session du Congrès. Je vous en adresse un croquis.

L'abbaye s'était fortifiée au XIV[e]. siècle : on remarque deux belles courtines crénelées et une tour, restes de cette enceinte, dont la Société a réclamé la conservation.

La cathédrale a fait l'objet d'une séance particulière. M. Quentin a d'abord expliqué d'une manière très-satisfaisante l'imagerie des portails ; plusieurs des figures en sont d'une admirable exécution : l'intérieur a ensuite été examiné avec soin, rien n'est plus beau que ce vaisseau, ni plus élégant que toutes les parties de l'édifice.

Autour des collatéraux du chœur règnent des arcatures qui viennent reposer sur des chapiteaux d'une extrême élégance. Au point de jonction, sur les chapiteaux, on voit des têtes, non moins remarquables de saints, d'anges, de Rois, de Reines. M. Quentin suppose qu'au fond était, dans l'origine, un Christ bénissant, dont ces figures formaient en quelque sorte l'entourage.



Vous avez vu dans un des précédents n^{os}. du Bulletin un dessin de l'intérieur de ces bas-côtés et de la chapelle de la Vierge.

M. Leclerc nous fit remarquer sur le pavé du bas-côté sud une pierre tombale qui prouve combien les jeux de mots et les calembourgs étaient à la mode même pour les choses aussi sérieuses qu'une inscription mortuaire. Cette inscription, qui est celle d'un chanoine nommé LUCENAY, m'a paru assez curieuse pour être transcrite, et la voici :

HIC JACET
GODEFRIDUS DE LUCENAY
DE LUCE NATUS
QUI CUM FILIUS LUCIS NOMINE
FUISSET NASCENDO
SIC VITA TENEBRIS CARUIT
QUE MAGIS AC MAGIS
IN LUCE CLARUIT

LUX PERPETUA LUCEAT EI
QUI CANONICUS FUIT ECCLESIÆ
ET BEATÆ MARIÆ IN CIVITATE CANTOR
OBIIT ID. MARTIS ANNO
M. DC LXVII.

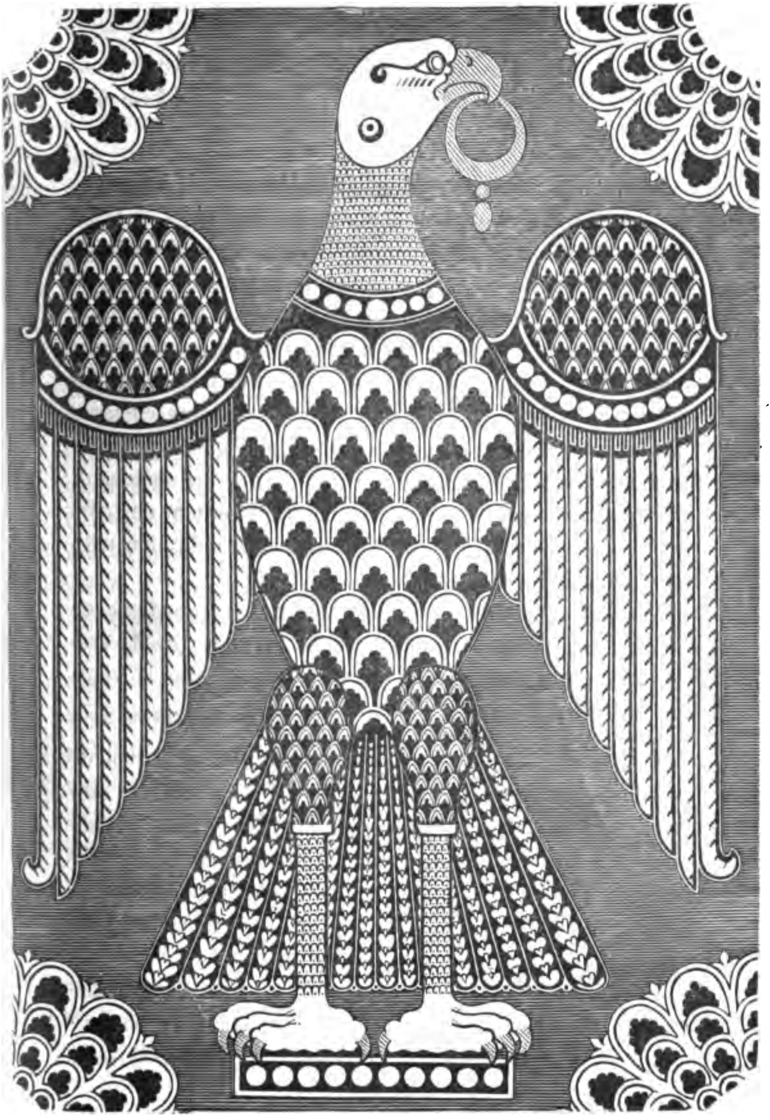
Des vitraux du XIII[e]. siècle forment une brillante ceinture autour du chœur et des collatéraux.

La crypte, restaurée avec beaucoup d'intelligence, nous a paru du XI[e]. siècle ; vous pourrez en juger par le chapiteau et la base d'une des colonnes que dessina M. Victor Petit et que je joins à cette note.



CHAPITEAU DE LA CRYPTE DE SAINT-ÉTIENNE, A AUXERRE.

Dans l'église St.-Eusèbe, qui a été réparée avec un zèle très-louable par M. le curé, assisté de M. Leclerc, membre de la fabrique, on avait exposé l'étoffe du *suaire de saint Germain* dont il a déjà été question dans le Bulletin, et qui est réputée avoir servi d'enveloppe au corps de saint Germain quand il fut apporté de Ravenne à Auxerre : on a pu voir toute l'importance de ce précieux tissu et l'exactitude du dessin de M. Victor Petit. La Société a loué M. le curé des soins qu'il apporte dans la conservation de ce monument,



FRAGMENT DU SUAIRE DE SAINT GERMAIN.

unique en son genre, et l'a félicité d'avoir exécuté tant d'utiles travaux dans son église.

Les archives, le musée d'antiquités, la bibliothèque, ont été l'objet d'une visite. Tout ce que ces dépôts renferment a été vu avec intérêt.

SEIGNELAY.—La journée du 18 a été consacrée à une excursion des plus intéressantes qui a eu pour objet la visite de Seignelay, de la grande église de Pontigny et de celle de St.-Florentin.

Dès quatre heures du matin nos voitures étaient attelées; nous arrivions à Seignelay de très-bonne heure : nous reconnûmes l'emplacement de l'ancien château dont il ne reste plus que quelques vestiges et qui avait autrefois des tours tellement élevées, disent les habitants du pays, que l'ombre s'en projetait jusqu'à un kilomètre de distance, au soleil couchant. Quoique la position élevée dût augmenter la hauteur de l'édifice, je pense qu'il y a exagération dans cette indication très-vague de la hauteur des tours.

Nous sommes allés visiter l'église dont une grande partie est du commencement du XVIe. siècle, et l'atelier de M. Vessières, peintre-verrier, auquel nous avions décerné la veille une médaille.

PONTIGNY. — Bientôt nous arrivâmes à Pontigny : rien de plus imposant que cette grande église, et ce n'était pas sans raison que M. le comte de Mérode la signalait depuis longtemps à la Société française comme un monument de premier ordre. L'historien de Pontigny, M. le baron Chaillou-des-Barres, était avec nous, c'est lui que M. de Caumont avait prié de présider l'excursion.

L'église de Pontigny est postérieure à 1150, c'est un bel exemple du style de transition. Nous y entrâmes au nombre de 40, ayant à notre tête M. le baron Chaillou-des-Barres ;

j'emprunte ce qui va suivre à l'ouvrage de ce savant président de la Société académique d'Auxerre :

« La porte, qui s'ouvre sous le portail et donne dans l'église (dès qu'on a traversé le porche), est recouverte de ferrures d'un prix inestimable, car elles sont contemporaines de l'édifice. Ces ferrures figurent des enroulements et sont fort remarquables. Après avoir descendu cinq marches, on passe sous la tribune des orgues et on arrive à la nef. Ici tout est digne, noble, imposant. La Règle de Citeaux sans doute n'a pas été méconnue; mais la simplicité, la pureté des lignes, la gravité du style architectural ont produit du grand, du beau, du solennel dans leur rencontre. L'ogive s'allie au plein-cintre roman : c'est le style ogival primitif, l'arc en tiers-point. Dans cette construction, on ne trouve aucun de ces ornements si variés et quelquefois plus que grotesques employés dans le siècle précédent, de même qu'on n'aperçoit pas ces décorations qui furent prodiguées jusqu'à l'excès dans les cathédrales vers le milieu et la fin du XIIIe. siècle, époque où la statuaire prit déjà une part si considérable dans l'ornementation des édifices religieux.

« L'église de Pontigny devint un monument modèle, le type de celles qui furent bâties à la même époque dans les lieux environnants. Ce désir d'imitation, cet enthousiasme qui conduisit à essayer de reproduire, autant que possible, une construction aussi vaste que bien entendue, se trouvent expliqués et n'ont pas besoin d'être justifiés si on se rappelle que jusque-là le style roman, original, mais rustique, mais grossier, était exclusivement adopté pour les églises de campagne.

« Voici les vastes dimensions de l'édifice. Sa longueur est de 108 mètres, sa largeur de 22 mètres, y compris les latéraux, et à la croisée elle n'est pas moindre de 50 mètres. On voit que les transepts sont extrêmement développés. La

hauteur des voûtes atteint 21 mètres. Le chœur occupe un espace beaucoup plus considérable que dans les cathédrales ou les églises paroissiales. La destination de l'édifice, bâti pour un monastère, rend compte de cette différence.

« L'ornementation des colonnes est la même pour toute l'église : base simple reposant sur un dé carré ; les chapiteaux sont de forme conique à feuilles d'eau dans la nef et les transepts, et à crosse dans le chœur.

« Ce qui mérite d'être remarqué, ce sont les huit colonnes monolithes qui entourent le sanctuaire : leur fût est bien réellement d'une seule pierre. Les fenêtres sont simples, étroites, point de meneaux pour en former les divisions, mais seulement des armatures en fer représentant d'immenses fleurs-de-lys ou de grandes croix. Les verres sont blancs selon l'une des prescriptions de l'Ordre de Citeaux. La nef n'a point de chapelles latérales ; mais on en compte vingt-quatre derrière le chœur et le sanctuaire. L'édifice, primitivement, était couvert en plomb.

« Cette admirable église, due à la munificence du comte de Champagne, semble être d'un seul jet : mérite rare, presque exceptionnel. Trop fréquemment, soit par suite du temps qu'a pris l'achèvement des cathédrales, soit que, plus tard, le goût nouveau ait prétendu corriger le goût ancien, la confusion des styles éclate dans le même édifice. »

Nous renvoyons pour tous les détails que l'on peut désirer sur Pontigny à l'ouvrage de M. des Barres que nous venons de citer.

M. Victor Petit dessina un tombeau et des crédences anciennes qui se trouvent dans presque toutes les chapelles dont le plan est d'ailleurs assez remarquable et carré ; il dessina également des pavés émaillés et quelques autres fragments réclamés par M. de Caumont pour le Compte-Rendu.

Les vastes salles voûtées qui occupent une partie assez considérable des bâtiments de l'abbaye restés debout nous ont paru de l'époque de l'église (XII[e]. siècle); les missionnaires du diocèse occupent cette maison, ils nous ont ouvert leur chapelle établie sous la voûte de l'ancienne entrée de l'abbaye; une rosace moderne, en verre coloré, a été fabriquée dans le style du XIII[e]. siècle par M. Vincent Larcher, de Troyes.

« Pontigny a eu l'honneur de donner asile à l'archevêque Thomas de Cantorbéry, dit M. des Barres, l'abbaye de Pontigny le reçut à la fin de l'année 1164. La protection du Pape l'y suivit, et les égards, le respect, l'admiration l'accueillirent dans cette retraite où il voulut vivre dans la plus grande simplicité, revêtu de l'habit que portaient les moines.

« Henri II, dans son inflexible vengeance, ne se contenta pas de la confiscation des biens de l'archevêque; il saisit aussi les revenus des ecclésiastiques qui allèrent rejoindre Becket, dont le nom fut rayé de la liturgie. Le bannissement atteignit, sans exception, ses parents et ses amis. Cette liste de proscription ne s'éleva pas à moins de quatre cents noms.

« L'Ordre de Citeaux ne tarda pas à apprendre qu'il ne donnerait pas impunément asile au proscrit que poursuivait de sa haine et de sa colère un Souverain tel que lui. L'abbé de Citeaux fut prévenu que, si Becket demeurait plus lontemps à Pontigny, tous les membres de cet Ordre seraient, sans exception, expulsés des Etats du Roi d'Angleterre. Cette menace, qui eût été suivie d'une prompte exécution, ne permettait pas à l'archevêque d'exposer au bannissement un aussi grand nombre de religieux. Il céda donc à cette grave considération, et s'éloigna de Pontigny vers la fin de 1166, après un séjour de près de deux ans dans cette retraite. Heureusement il trouva près de Sens, grâce à la protection de Louis VII, un refuge dans l'abbaye de Sainte-Colombe,

où il resta trois ans et demi, c'est-à-dire, jusqu'au moment de son retour en Angleterre. »

St.-Florentin. — De Pontigny, où M. le curé nous a gracieusement offert un déjeûné qui ne pouvait arriver plus à propos, nous sommes allés visiter l'église de St.-Florentin que nous avait recommandée M. Pigeory; c'est un monument remarquable de la renaissance, dans lequel il y a des détails extrêmement élégants ; les bas-reliefs du tombeau qu'on voit derrière le sanctuaire sont d'une grande finesse et vraiment beaux. L'église, commencée au XVIe. siècle, a été continuée au XVIIe. et n'est pas encore achevée ; on remarque sur le portail latéral, dont les chambranles sont ornés d'arabesques, les dates 1611 et 1613. Une autre date, 1629, se lit à l'intérieur, et l'on voit par une inscription placée dans le chœur que la consécration eut lieu en 1617.

Mais déjà l'heure du départ approchait, nous devions prendre le chemin de fer de Tonnerre pour gagner Châlons-sur-Saône; la plus grande partie de nos confrères allait retourner soit à Auxerre, soit à Sens. Nous ne pûmes donc avec regret que jeter un coup-d'œil rapide sur les voûtes fort élevées, mais très-compromises, dit-on, de l'église, et associer nos vœux à ceux de la ville pour que le gouvernement vienne en aide à l'administration : M. le curé, M. Pigeory et MM. les membres de la fabrique nous annoncèrent que 20,000 francs avaient été votés par la ville : il est probable que le Ministre de l'Intérieur viendra de son côté au secours du monument.

Tonnerre a deux églises de la renaissance que nous ne faisons que mentionner et que M. Victor Petit a depuis longtemps analysées.

Chalons. — Nous étions à Châlons le 19, à 8 heures du matin; nous fûmes reçus par MM. Canat et plusieurs membres

de la Société archéologique qui nous attendaient pour nous guider dans l'excursion que la Société française avait l'intention de faire à Tournus, à Mâcon et à Cluny.

La Société de Châlons poursuit ses travaux avec le plus grand succès, elle continue d'estamper les inscriptions, elle explore avec empressement les campagnes. Tout récemment elle a publié un beau volume in-4°. dans lequel j'ai remarqué un travail important sur les anciens murs. Nous y voyons que l'enceinte romaine offre le même système que celle d'Auxerre. Les parties basses sont aussi formées de pierres de grand appareil provenant d'anciens monuments romains (tombeaux, pierres sculptées, etc.)

Le grand appareil reposant immédiatement sur les fondations se compose de blocs énormes de pierre calcaire très-blanche et qui semble provenir des carrières de Givry ou du Villars. Ces blocs sont posés par assises symétriques et régulières.

Ils portent ce cachet de force et de grandeur que les Romains savaient donner à toutes leurs œuvres; ils sont si exactement juxta-posés que les solutions de continuité sont à peine visibles. Aucun ciment ne les relie entr'eux.

A partir de cette base en grand appareil et au niveau du sol actuel, la muraille a un revêtement de pierres cubiques divisé par des bandeaux de briques inégalement distancés entr'eux. Ce revêtement couvre un blocage de pierres irrégulières noyées dans un lit de mortier composé de chaux et de briques concassées, d'une grande homogénéité.

TOURNUS.—A 11 heures nous partions, sous la présidence de M. Canat, par un des bateaux à vapeur de Lyon ; nous avons pu examiner dans le plus grand détail l'église de Tournus et les réparations qu'on y a faites.

Notre compagnie d'architectes-archéologues s'était grossie à Tournus par l'adjonction de M. le curé de l'église abbatiale,

de M. le curé de la seconde église, que nous avions déjà vu siéger à nos réunions tenues à Autun en 1846, et de M. l'architecte de la ville. Nous avons donc tenu une véritable séance dans cette localité et nous avons passé près de six heures dans l'église, visitant avec la plus scrupuleuse attention tout ce qu'on peut y voir depuis le sommet des tours jusqu'au fond de la crypte : MM. Victor Petit et de Glanville ont dessiné plusieurs fragments qui illustreront les pages du Compte-Rendu de cette séance, dont M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général, a bien voulu se charger, pendant que M. Canat expliquait les fresques et indiquait l'importance des restaurations faites par M. Questel, architecte bien connu, auquel on doit l'église de St.-Pol, à Nîmes.

Nous avons été, nous devons le dire, bien péniblement affectés des grattages opérés à l'intérieur de l'église de Tournus : on a râclé impitoyablement colonnes et chapiteaux de manière à altérer le style des sculptures ; elles sont aujourd'hui d'une sécheresse qu'il ne faut pas mettre sur le compte des sculpteurs primitifs. On dit même que M. Questel, non content de gratter au vif ces pauvres colonnes, a voulu les ramener toutes au même module : il n'y avait pas complète conformité dans les diamètres des colonnes monocylindriques du sanctuaire, on a voulu que toutes eussent les mêmes proportions et on y est parvenu à force de râcler celles dont le diamètre était le plus fort. Voilà certainement un goût pour *l'unité* porté jusqu'à l'exagération, et d'ailleurs peu conforme au goût de l'époque qui admettait toujours la *variété dans l'unité.*

Après le râclage on a donné dans beaucoup de parties de l'église un badigeon à la craie, d'un blanc-clair éclatant, et de l'effet le plus mauvais. J'avais vu il y a 15 ans l'église de Tournus à une époque où elle n'était pas ainsi réparée, et elle avait produit alors sur moi beaucoup plus d'impression que depuis les restaurations nouvelles ; ajoutons que cette blan-

cheur contraste de la manière la plus choquante avec quelques débris de peintures murales qui produisent l'effet de taches au milieu de la blanche couverte dont nous parlons.

Nous avons examiné plusieurs tombes anciennes à Tournus, notamment des pierres tombales rondes que l'on a trouvées aussi dans le Nivernais, mais dont il n'y a pas d'exemples dans beaucoup d'autres contrées.

A Tournus, le narthex qui précède la nef était surmonté d'une chapelle dédiée à saint Michel : ainsi établie au-dessus des voûtes du vestibule, cette chapelle avait une grande fenêtre et deux plus petites ouvertes à l'intérieur de la nef.

La fenêtre centrale est à présent masquée par l'orgue, mais on la retrouve en montant dans la chapelle.

On connaît en Bourgogne plusieurs chapelles St.-Michel disposées de la sorte et établies au-dessus des voûtes du vestibule.

Il y en avait une à Cluny. La cathédrale du Puy en Vélay avait aussi une chapelle St.-Michel sur un de ses transepts.

M. de Caumont a cru reconnaître la salle capitulaire de Tournus dans une belle salle à colonnes du XIII[e]. siècle, qui existe encore bien conservée, et qui communiquait par trois ouvertures avec le côté oriental du cloître.

MACON.—Je quitte à regret Tournus pour vous parler de Mâcon; nous avons vu, accompagnés de MM. de Surigny, Canat et La Croix, les restes de la cathédrale de St.-Vincent et les peintures murales qui en décorent l'entrée.

Nous avons particulièrement examiné le narthex roman, partie la plus ancienne de ce qui reste de St.-Vincent. Ce qui frappe le plus dans cette construction, dit M. de Surigny, c'est le luxe de l'ornementation, le bon goût des moulures et des sculptures des chapiteaux, l'air antique, en un mot, de l'architecture. On peut signaler surtout la tournure romaine des pilastres qui soutiennent à l'intérieur la retombée des arcades dans les ouvertures des bas-côtés. Il faudrait remonter jusqu'à

la ville d'Autun ou descendre jusque dans le Midi pour rencontrer des modèles de ce style. Nous retrouvons, continuait M. de Surigny, dans nos pierres, la trace de cet antagonisme dont nos histoires parlent tant, entre les évêques de Mâcon et l'abbaye de Cluny; antagonisme qui faisait chercher aux premiers des modèles loin d'eux, aux portes d'Arroux, par exemple, plutôt que d'en prendre à leur portée, comme le faisait tout le reste de la contrée, dans la basilique Clunisoise, dont l'indépendance religieuse gênait leur juridiction épiscopale.

Les peintures sont placées dans une sorte d'arcade à plein-cintre peu profonde et formée par un renfoncement dans le mur de la tour. Ce renfoncement est pratiqué à la moitié à peu près de la hauteur de ce mur, de manière à laisser un grand espace vide au-dessus et au-dessous.

Dans un autre tableau les morts ressuscitent pour la damnation, leurs tombeaux couverts de flammes, et les diables noirs qui les emportent aux enfers à mesure qu'ils se réveillent, désignent parfaitement la pensée qui a guidé le peintre, *resurgent alii in opprobrium*. Mais ce qui rend cette peinture doublement intéressante, c'est le diable à trois faces qui occupe le centre de la composition ; on ne peut qu'être frappé de la ressemblance remarquable de cette figure avec la description que Dante fait dans le 34e. chant de son enfer, du grand Lucifer qui occupe le centre du 9e. et dernier siècle.

De là nous avons visité quelques vieilles maisons dont une très-remarquable a été dessinée par M. V. Petit. M. Lacroix et M. le Bibliothécaire nous ont fait voir les manuscrits de la bibliothèque, et la Société a réclamé contre le projet qui avait été présenté relativement à la vente d'un de ces manuscrits.

Nous sommes ensuite entrés chez Mme. Le Fèvre dont la collection est considérable, et qui nous a reçus avec le plus aimable empressement ; nous avons vu peu de collections aussi riches en objets de bronze, de l'époque gallo-romaine, en

clefs antiques, torques et autres objets, en émaux bizantins, boucles, agraffes, etc., le tout d'une remarquable conservation. M. de Caumont a trouvé sur une agrafe un sujet qu'il avait déjà rencontré et qui représente Daniel dans la fosse aux lions. L'inscription ne permet pas d'en douter; on y lit, en lettres capitales : DANIEL PROPHETA — ABACU PROPHETA.

M. de Caumont a fait un estampage de cette curieuse agrafe; il en connaît trois pareilles, mais qui ne portent pas d'inscription.

Après avoir pris congé de l'aimable propriétaire de cette belle collection, nous avons fait le tour de la ville pour examiner l'enceinte murale. Si, comme on le croit, l'enceinte actuelle est du moyen-âge (XIIIe. siècle), on peut penser qu'elle a, dans quelques parties, été fondée sur des restes de murs gallo-romains, car nous avons observé dans une cour, près du boulevard, de gros blocs de pierre de grand appareil à la base des murs, et nous avons pensé qu'ils étaient d'origine gallo-romaine : nous avons recommandé à MM. de Surigny et Canat l'examen ultérieur de ces murs, et nous sommes partis pour Cluny. M. Lacroix, de l'Académie de Mâcon, a bien voulu se réunir à nous.

CLUNY.—Le soir même M. le docteur Ochier nous recevait dans sa belle habitation : ce fut une véritable séance académique qui eut lieu chez ce savant si dévoué à la conservation des monuments de Cluny.

M. de Glanville fut prié par M. l'abbé Le Petit de tenir la plume. Nous aurons dans le Compte-Rendu de la session l'énumération des richesses de M. Ochier, de celles qu'il a sauvées de la destruction et de tout ce que possède encore de curieux la ville de Cluny.

La Société s'étant rangée autour de M. Ochier, dans son magnifique salon orné de fleurs, ce savant archéologue prit la parole et s'exprima en ces termes :

MESSIEURS,

« Il ne fallait rien moins que les antiques souvenirs de notre célèbre abbaye pour attirer dans notre petite ville une réunion aussi distinguée de savants et d'amateurs des monuments que le moyen-âge nous a laissés. C'est un dernier hommage rendu par la science à un passé de gloire qui ne subsiste plus que dans quelques débris.

« Nul pays n'avait été aussi largement doté et ne pouvait s'énorguiller d'un édifice grandiôse dans son ensemble, comme la basilique de St.-Hugues ; et aucun n'a été aussi rudement frappé, lorsque le vandalisme révolutionnaire a étendu son bras dévastateur sur cette belle église. Sa destruction tient au malheur du temps et à une fatalité qu'on ne peut que déplorer, mais dont il serait injuste de rendre les habitants de cette ville responsables.

« Cluny, par la suppression de son monastère, avait perdu toute la puissance de son nom si connu de toute l'Europe. Il lui restait encore son église et les vastes bâtiments du monastère. On devait les conserver et les consacrer à des établissements utiles. Mais à cette époque de triste mémoire, on ne pensait qu'à détruire, le génie du mal planait sur la France consternée et s'entourait partout de décombres et de ruines. On voulait surtout faire disparaître les chefs-d'œuvre que l'art chrétien du moyen-âge avait créés avec tant de magnificence et de recherche. La basilique de Cluny, qui était la plus vaste du monde, avant la construction de St.-Pierre de Rome, devait surtout servir de pâture aux vandales du temps. Sa destruction fut décidée, une vente la livra à la vile spéculation de la bande noire ; et cet admirable monument du XIe. siècle, que vingt-cinq ans avaient suffi à peine à élever est tombé en peu d'années sous le marteau des barbares.

« Dans la course scientifique que vous venez de faire, Mes-

sieurs, vous avez eu la satisfaction d'admirer à Auxerre la belle église gothique de St.-Etienne, dont la construction se rattache aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, et dont les vastes proportions se rapprochent un peu de celle de Cluny, celle de l'ancienne abbaye de St.-Pierre, St.-Eusèbe et les restes de l'abbaye St.-Germain. Toutes ont plus ou moins fixé votre attention et alimenté votre curiosité. Vous avez trouvé à Châlons l'église de St.-Vincent dont la façade flanquée de ses deux tours est une restauration moderne qu'on a cherché, sans y réussir, à mettre en harmonie avec le reste de l'édifice. Tournus méritait une halte pour son abbaye consacrée d'abord à St.-Valérien, puis à St.-Philibert; et son église de la Madeleine dont une des chapelles offre un tableau de Greuze, enfant de Tournus. Ces divers monuments ont survécu à la tourmente révolutionnaire. A Mâcon vous n'avez retrouvé que les deux tours et la façade du vieux St.-Vincent.

« Ici, Messieurs, vous ne trouverez que des sujets de regret; la vue de Cluny navre et désespère le visiteur. Cette ville née avec le monastère, vivant de sa vie et ne subsistant que par lui, depuis, sa viduité n'offre plus au voyageur attristé qu'un spectacle affligeant de ruines. La source de sa prospérité est tarie sans retour.

« Je vais cependant vous nommer les débris qui sont encore debout et que la main du temps mine incessamment, depuis qu'aucune restauration ne les défend contre ses atteintes. Je fais un appel à votre sollicitude pour obtenir du gouvernement quelques fonds destinés à prévenir la destruction qui les menace.

« De toute la grande église, il ne reste qu'une portion du transept méridional surmonté de l'un des quatre clochers qui couronnaient la basilique; près de ce reste vous verrez avec intérêt la chapelle bâtie dans le XVe. siècle par le cardinal Jean de Bourbon, avec toute la somptuosité de cette belle époque de l'art ogival. On y a réuni quelques débris plus

ou moins mutilés de l'église ; surtout les chapiteaux des colonnes qui entouraient le sanctuaire. Il reste encore une partie des deux tours qui flanquaient l'entrée du vestibule de l'église ; l'une servant autrefois au dépôt des précieuses archives qui ont été dispersées ou brûlées et l'autre où siégeait le tribunal de la justice-mage de l'abbé. Vous avez vu à côté de l'une d'elles les restes du grand portail d'entrée.

« J'ai l'honneur de vous recevoir dans l'ancienne manse abbatiale, érigée aussi par le cardinal de Bourbon, en même-temps qu'il faisait construire à Paris l'élégant hôtel de Cluny, et continuée comme ce dernier, par ses successeurs les d'Amboise, les Guise ; malheureusement lorsque j'en suis devenu propriétaire, cet édifice avait subi de regrettables mutilations et des mutilations partielles. Je n'ai pu réparer le mal qui était fait, mais j'ai mis tous mes soins à conserver le reste et surtout à ne pas altérer le caractère et la physionomie de l'édifice. Vous y remarquerez des ouvertures d'un style tout-à-fait moderne. J'ai dû les laisser subsister pour ne pas compromettre la solidité du bâtiment. J'ai converti en jardin d'agrément l'ancien jardin potager des abbés, et j'ai conservé la belle tour Fabry qui se trouve enclavée dans son enceinte.

« Vous verrez aussi l'église paroissiale de Notre-Dame qui n'a attiré l'attention des amateurs que depuis que l'abbaye n'existe plus. C'est un joli édifice dont toutes les parties sont homogènes et d'une architecture gracieuse. Nous n'avons trouvé dans les papiers du monastère aucun document sur l'époque précise de sa construction. L'autre église, celle de St.-Marcel, n'a de remarquable que son clocher pyramidal byzantin qui date de 1139.

« L'intérieur de la ville offre plusieurs maisons des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles qui méritent d'être visitées. Déjà deux fois le Ministre a envoyé de Paris un architecte, M. Verdier, pour en prendre les dessins. Je les ai vus cette année à Paris terminés. Ils sont déposés au Ministère de l'Intérieur.

« Enfin, il existe dans notre Hôtel-Dieu deux statues en marbre, du duc et de la duchesse de Bouillon, faites à Rome par les ordres du cardinal de Bouillon, leur fils, abbé de Cluny, et que ce prélat destinait à un monument funéraire qu'il voulait faire élever dans la grande église à la mémoire de ses père et mère et à la gloire de la maison de la Tour d'Auvergne. On devait y placer aussi les statues de Godefroy de Bouillon et de Guillaume, duc d'Aquitaine, fondateur de l'ordre de Cluny. Elles sont accompagnées d'un bas-relief représentant un combat, d'un travail admirable. Ces objets d'art ont été heureusement sauvés de la dévastation.

« Je vous accompagnerai aussi dans notre bibliothèque publique établie seulement depuis quelques années, où nous avons recueilli le peu de livres anciens et de manuscrits échappés au pillage organisé qui a décimé si long-temps la belle bibliothèque du monastère.

« Il me reste maintenant, Messieurs, à vous remercier de m'avoir choisi pour guide de votre exploration et l'interprète de ces gloires passées dont j'ai pu encore dans mon enfance être témoin. Je ne pouvais alors connaître tout ce que ce gigantesque monument avait de remarquable pour l'art et la science; mais sa grande figure avait tellement frappé mon imagination, ainsi que les majestueuses cérémonies qui se célébraient dans son enceinte, que j'en ai conservé un souvenir bien précis. La visite dont vous honorez aujourd'hui la ville de Cluny en ma personne restera de même gravée dans ma mémoire, et sera dignement appréciée par mes compatriotes qui dorénavant conserveront avec un soin religieux les vestiges de l'ancienne splendeur de leur ville qui se recommande encore aux amis de la science et des arts comme la patrie de Jean Germain et de Prud'hon. »

M. de Caumont a répondu à ce discours en rappelant combien de services M. Ochier avait rendus à son pays, en

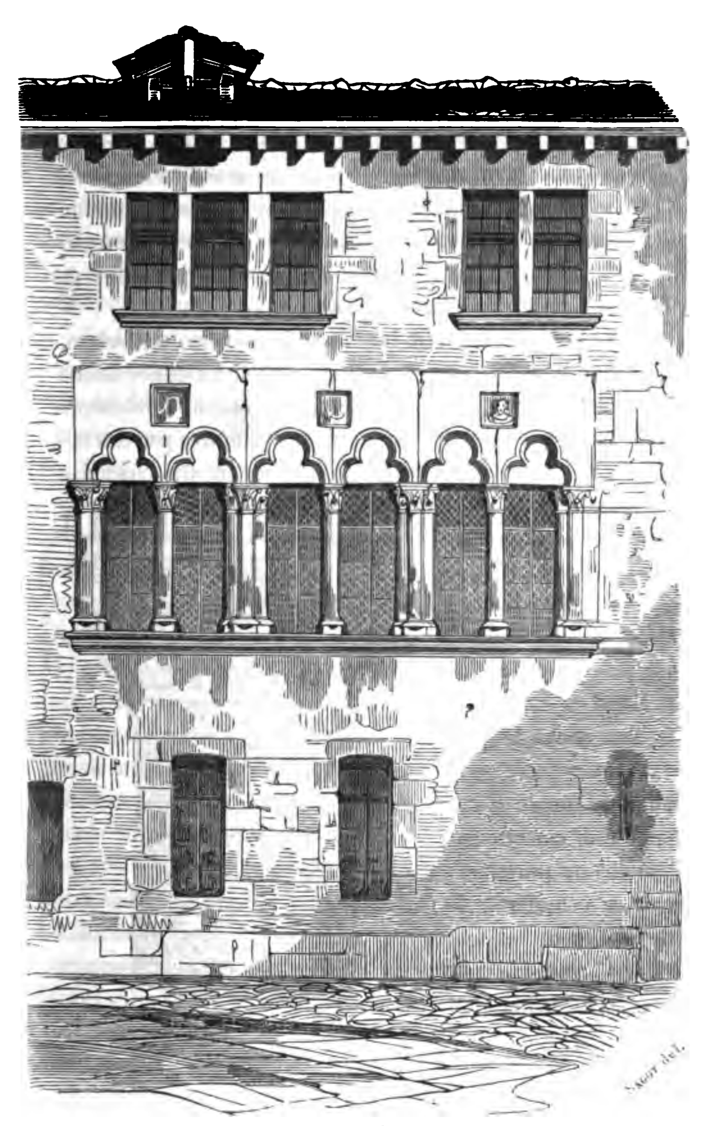
le remerciant au nom de la Société française et en le priant de diriger ses travaux dans la ville de Cluny.

Nous avions déjà passé deux heures chez M. Ochier, et nous n'avions encore vu qu'une partie de ce qu'il avait à nous montrer : nous terminâmes notre séance par l'examen de l'extérieur de la belle habitation de notre savant confrère, qui comprend l'ancien logis de l'abbé et plusieurs bâtiments accessoires du XVe. et du XVIe. siècle. M. Ochier a conservé, avec son amour d'antiquaire, tout ce dont, par un bonheur dont nous nous félicitons tous, il est aujourd'hui propriétaire. Ces pittoresques bâtiments ont été intérieurement disposés avec un goût exquis, et le grand salon où nous tînmes notre séance sous sa présidence, séance à laquelle Mme. Ochier nous fit l'honneur d'assister, est délicieux : de là, l'œil s'étend sur les petites montagnes qui bordent le bassin de Cluny et l'encadrent dans leurs mouvements gracieux, pittoresques et variés.

L'abbaye avait été, comme beaucoup d'autres, entourée de belles murailles crénelées et de tours cylindriques, au XIVe. siècle. M. Ochier a établi un petit musée dans une de ces tours qui lui appartient et qui est d'une admirable conservation. M. V. Petit dessina une autre tour qui fait partie de l'enceinte actuelle du jardin public.

La nuit nous força de prendre congé de notre hôte : de grand matin, le lendemain, nous visitâmes avec lui les anciennes maisons si curieuses et si nombreuses encore à Cluny ; le Bulletin en a publié plusieurs. M. de Caumont nous montra des dessins qu'il possédait d'autres maisons que nous visitâmes avec lui. Toutes avaient un rez-de-chaussée, espèce de boutique ou de magasin, puis à côté une porte et un escalier droit pour monter au premier étage : nous trouvâmes cette disposition presque partout. Du reste, les vieilles maisons de Cluny appartiennent à plusieurs époques depuis le XIIe. siècle jusqu'au XVe. ; M. de Caumont a fait graver

celle-ci qui doit être du XIIIe, , et qui se trouve près de l'église Notre-Dame.



MAISON DU XIIIe. SIÈCLE, A CLUNY.

Cette église N.-D., qui était la paroisse de la ville, est du XIII[e]. siècle; elle mérite l'attention, surtout dans une contrée où le style ogival n'est pas répandu. Nous avons appris avec plaisir que M. l'architecte Verdier se propose de la dessiner dans tous ses détails. Il y a des feuillages que nous avons notés pour la collection des végétaux sculptés du XIII[e]. siècle. Une des rosaces en forme de roue a aussi été dessinée par un de nous.

Nous avons examiné avec attention le grand bâtiment du XIV[e]. siècle appelé *Palais du pape Gélase*, la tour du moulin où les moines avaient établi très-anciennement leur meunerie. Nous avions réservé pour la fin de l'exploration de la ville de Cluny les restes de l'église abbatiale.

Nous fûmes d'abord introduits dans la chapelle de Bourbon, bijou du XV[e]. siècle, dans laquelle on a établi un musée formé des quelques débris sauvés de Cluny. De magnifiques chapiteaux historiés, dont les figures sont expliquées par des inscriptions, attirèrent d'abord notre attention. Un chapiteau beaucoup plus petit nous fut indiqué par M. de Caumont comme ayant été gravé pour le Bulletin monumental, d'après un dessin de M. Sagot. Il est difficile de voir rien de plus riche que l'ornementation du fût de la colonne : on ne sait pas d'où elle est provenue; mais en considérant le module de ce fût tout couvert d'ornements, on ne peut douter qu'il


COLONNE ET CHAPITEAU AU MUSÉE DE CLUNY.

n'ait été employé à l'intérieur et peut-être dans le sanctuaire.

MM. de Glanville et Victor Petit dessinèrent plusieurs morceaux, notamment la frise d'une maison romane des plus curieuses de la ville, qui a été démolie il y a quelques années ; on a eu la bonne idée d'en détacher la frise et de la déposer au musée : c'est certainement un des fragments les plus curieux de la collection.

Il n'existe plus, comme nous l'avait annoncé M. Ochier, qu'une partie du transept de l'église colossale de Cluny ; ce fragment nous donne l'idée de ce que devait être ce bel édifice ; il faut le conserver précieusement.

La bibliothèque renferme, avec la collection de livres, un beau cartulaire de Cluny du XIIe. siècle. M. Ochier a sauvé de la dilapidation un assez grand nombre de chartes disposées dans sept boîtes.

Il faut, qu'on le sache bien, tout le temps que les professeurs du collége ont été chargés de diriger la bibliothèque, elle a été au pillage, la surveillance était si mal faite que les élèves venaient couper les vignettes des manuscrits pour coller sur leurs cahiers et prendre les chartes pour les détruire ou en faire des couvertures. Ce n'est que depuis que la ville est rentrée en possession de son bien si mal administré par les *savants de l'Université*, et depuis que le respectable docteur Ochier a consenti à en être le conservateur, que tout a été classé et que les manuscrits ont été tirés des balayures où les professeurs de l'Université les avaient relégués après les avoir livrés en joujoux à leurs élèves. Nous n'insisterions pas si fort sur ces faits déplorables s'ils n'étaient extraordinaires de la part du corps enseignant et s'ils ne s'étaient produits dans d'autres localités où l'on avait eu en messieurs les professeurs beaucoup trop de confiance et où la perte de choses infiniment précieuses a été le résultat de cet aveuglement des

municipalités. Disons-le bien haut, ce ne sont pas messieurs de l'école normale avec leur mépris pour le latin du moyen-âge qui seront jamais de bons conservateurs de bibliothèques publiques : il faut des hommes du sol, des hommes qui aiment leur pays, qui l'aient étudié et sachent apprécier la valeur d'un cartulaire. MM. les professeurs hellénistes et latinistes prétentieux qui passent un an dans un collége et qui soupirent, comme le sous-préfet de l'endroit, après le temps où ils pourront quitter la petite ville pour obtenir de l'avancement, seront toujours de tristes conservateurs, quand ils ne porteront pas la négligence jusqu'à laisser le pillage s'exercer : il faut à la tête des bibliothèques des hommes dévoués, et qui veuillent vivre et mourir au milieu de leurs livres : ceux-là sont des trésors pour le pays, et nous pourrions citer comme type, comme modèle de cette classe si précieuse et si rare, le savant M. Lambert, une des gloires de la Basse-Normandie, qui a créé en si peu de temps la bibliothèque et le musée de Bayeux : quand les villes possèdent de pareils hommes, elles ne sauraient les entourer de trop de respects. La ville de Cluny ne pourrait assez honorer M. le docteur Ochier qui veut bien sacrifier ses loisirs à conserver les choses qui méritent d'être remarquées à Cluny.

PARAY-LE-MONIAL.—Le 20 juin, nous avons quitté Cluny pour nous rendre à Paray-le-Monial, à 12 lieues de Cluny; Paray, fille de Cluny, avait imité en petit, dans son église, l'ordonnance de celle de Cluny : c'est là qu'il faut aller pour se faire une idée de ce qu'était la grande basilique détruite.

L'ordonnance de Paray est effectivement la même que celle du transept subsistant à Cluny; les pilastres cannelés, les colonnes cylindriques du sanctuaire, tout, nous a-t-on dit, rappelle Cluny.

Nous avons vu près de la porte d'entrée une ancienne vasque dont on a fait un bénitier et qui peut-être était dans



l'origine placée au milieu du cloître comme dans quelques abbayes.

Après avoir terminé notre visite de l'église, M. Victor Petit nous montra une maison de la renaissance très-intéressante, qu'il avait autrefois dessinée et mesurée avec soin, et le soir nous prîmes congé de plusieurs de nos confrères qui ne pouvaient nous accompagner jusqu'à Clermont. M. Victor Petit retournait en Bourgogne, M. *** à Mâcon.

MM. de Caumont, l'abbé Le Petit, de Glanville, Gaugain, Marcel Canat, de La Londe et moi nous nous rendîmes le soir même à Digouin, et le lendemain nous arrivâmes de grand matin à Vichy : Vichy était encombré de baigneurs, les hôtels

étaient pleins, ce fut avec peine que nous pûmes nous câser dans de modestes chambres au quatrième étage.

Nous trouvâmes à Vichy deux membres de la Société française, M. Marion, inspecteur des monuments historiques de la Côte-d'Or, ancien élève de l'école des Chartes, et M. Guillory d'Angers, président de la Société industrielle.

M. le Cte. de Grenonville, propriétaire du beau et vaste château de Tilly (Calvados) était aussi au nombre des baigneurs; nous acceptâmes avec empressement la proposition qu'il nous fit de visiter Randan et les environs de Vichy.

Le soir j'assistais au concert; plus de mille personnes étaient réunies dans la salle circulaire destinée aux fêtes et aux bals, je trouvai là bon nombre de Parisiens, de Rouennais, de Nantais, de Poitevins que je ne m'attendais pas à rencontrer, mais cela vous importe peu et je reviens à l'objet de ma lettre.

Le 23 juin nous nous mîmes en route pour Clermont, et après avoir traversé Gannat, Aigue-Perse et Riom, nous arrivâmes, vers le milieu de la journée, dans cette capitale de l'Auvergne.

L'ouverture de la seconde partie de la session du Congrès archéologique de France a eu lieu le 24 juin, sous la présidence de M. de Caumont qui a prononcé un discours. MM. Le Coq, Bouillet, docteur Bally, de l'Yonne; de Glanville, de Rouen; de Cussy, de St.-Mandé; Castel, de Bayeux; Gaugain, Branche, Mallay, Thevenot, l'abbé Le Petit, membres de l'Institut des provinces; de La Londe, de Rouen; l'abbé Charon, de l'Indre; l'abbé Boudant, de l'Allier, siégaient au bureau. L'enquête archéologique et la discussion des questions du programme ont été commencées, puis on a visité le musée d'archéologie dont les objets les plus importants ont donné lieu à quelques explications de M. Bouillet:

le soir, on est allé à l'église Notre-Dame du Port. L'année dernière, à Bourges, M. Crosnier témoigna son étonnement de ce que l'on regardait, à Clermont, l'église Notre-Dame du Port et plusieurs autres églises de l'Auvergne comme étant du IXe. siècle : vous avez lu le résumé de l'improvisation de M. Crosnier dans un des derniers numéros du Bulletin. M. Mallay s'est chargé d'exposer les motifs de cette opinion : ils reposent sur quelques analogies qui n'ont pas paru convaincantes, et l'assemblée a au moins, en grande partie, partagé les convictions de M. Crosnier. M. Mallay, habile architecte et inspecteur de la Société française, a ensuite conduit la Compagnie à la cathédrale. L'édifice a été examiné dans toutes ses parties, ainsi qu'une peinture murale assez considérable nouvellement découverte.

Le 23, M. Bouillet nous avait promenés à Royat pour nous montrer les restaurations qu'il avait fait exécuter dans cette localité, au moyen d'une allocation de la Société française, à l'église et à la jolie croix monumentale qui occupe le centre de la place devant le portail. La Société avait approuvé ces travaux exécutés avec intelligence.

La première séance du 25 a été présidée par M. Bouillet; la seconde par M. de Cussy.

M. Mallay a tracé les limites de l'école romane auvergnate; elle serait, d'après ses observations, circonscrite dans les départements du *Puy-de-Dôme*, de la *Haute-Loire*, une partie de *l'Allier*, de la *Creuse* et de la *Corrèse*. Le Cantal, quoique faisant partie de l'ancienne Auvergne, s'est plutôt inspiré des constructions religieuses du Midi que de celles du Puy-de-Dôme.

M. de Surigny a présenté un travail important sur les peintures murales du moyen-âge : ce travail a donné lieu à une discussion dans laquelle, incidemment, on a réclamé contre l'opinion émise par vous dans une précédente séance

tenue à Paris, et affirmant que les églises ont été peintes toutes les fois qu'on avait assez d'argent pour le faire. Des preuves nombreuses ont été offertes pour établir que certaines églises très-riches n'ont jamais été peintes. La cathédrale de Bayeux, entre autres, doit une partie de sa beauté à l'absence de peintures, et le chapitre était un des plus riches de France. MM. Thevenot, de Glanville, des Bouis, bibliothécaire ; Morel, de Caumont, de Georges, Duranquet de Chalus, ont été entendus.

M. des Bouis a donné d'excellents renseignements sur les documents inédits que possède la ville de Clermont, et a souvent pris la parole dans les discussions qui ont eu lieu sur la géographie du moyen-âge : ces discussions ont été intéressantes, mais je ne veux vous parler que de ce qui se rapporte directement à l'architecture et à la sculpture.

Dans la séance du 29, à laquelle assistaient MM. Thibault, Thevenot, de Varennes, Cte. de Pontgibault, Malay, Cte. de Laizer, Chauvet, Texier, de Chalamel, de Tissandier, des Bouis, l'abbé Croiset, M. Thibault a pris la parole sur le caractère des vitraux de l'abside de la cathédrale de Lyon; puis on a discuté sur *la direction que peut tracer l'archéologie aux peintres-verriers.* M. Thevenot a été entendu.

MM. de Tissandier et Bouillet ont donné des renseignements sur les granges dîmières et les celliers remarquables des abbayes de l'Auvergne.

M. de Caumont avait posé une question sur les doubles cheminées qu'il a, dans ses voyages, remarquées aux cuisines de beaucoup d'abbayes.

M. Thibault, en réponse à cette question, a signalé l'abbaye de la Chaise-Dieu comme possédant deux réfectoires, un pour le gras et l'autre pour le maigre. La tradition du pays veut que la distinction ait été la même dans la cuisine qui a deux cheminées. M. de Caumont a pensé que c'était vrai-

semblablement l'explication la plus plausible des cheminées doubles qu'il a remarquées ailleurs.

Des détails très-curieux ont été donnés par lui sur les cloîtres, les salles capitulaires, et tout ce qui tient à l'ordonnance des bâtiments claustraux.

Les anciennes maisons de Clermont, et surtout celles de Montferrand, ont donné lieu à des descriptions : on a signalé à M. de La Querière, l'enseigne d'un apothicaire. Sur la frise de l'ancienne maison qu'occupait très-anciennement un des habitants de Montferrand qui exerçait cette profession, est un personnage armé d'une seringue et ajustant un autre personnage à l'extrémité opposée de la frise.

L'architecture militaire n'est pas aussi ancienne en Auvergne que quelques personnes le pensent; l'enquête ouverte sur ce sujet n'a rien appris de nouveau malgré les questions multipliées que M. de Caumont a soumises.

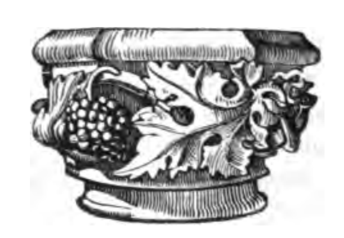
MM. de Glanville, Canat et de Surigny, ont rendu compte d'un travail de M. de Girardot sur les inscriptions du Cher. M. de Soultrait avait aussi envoyé un travail sur les inscriptions du département de la Nièvre, mais il est arrivé trop tard pour être examiné. La Société a vu avec plaisir que l'on entrait dans une voie qu'elle a indiquée depuis long-temps, elle a décerné comme récompense une médaille de bronze à M. de Girardot, en l'engageant à terminer son travail. M. de Soultrait présentera son manuscrit dans une prochaine session.

La dernière séance a été présidée par M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, qui a lu une charmante relation d'une excursion faite au Mont-Dore, avec quelques membres de la Société française (MM. de Glanville, Gaugain, de La Londe), puis on s'est exclusivement occupé d'administration et de discuter les propositions faites sur la distribution des fonds. Diverses allocations anciennes ont été maintenues, et l'on a voté environ 2,000 fr. pour réparations d'églises dans divers dé-

partements. Ces attributions de fonds m'ont paru faites avec une grande sagacité. La Société place toujours ses fonds très-utilement, il est fâcheux que le Ministre de l'Intérieur ne lui accorde aucun secours, car avec 5 à 6,000 francs par année la Société ferait plus que le Ministre avec 30,000 francs, mais la centralisation ne permet pas que les sommes soient employées d'une manière aussi profitable, et la Société française n'a point obtenu d'allocation du gouvernement.

Je clos bien vite cette lettre en vous disant que le savant abbé Croiset est venu présider une des séances de l'Institut des provinces et assister à une des séances de la Société française; il a, comme toujours, donné des renseignements infiniment intéressants; nous avons regretté de ne le posséder qu'un jour, les fonctions de son ministère l'ayant rappelé au milieu de son troupeau.

C'est à Nevers que le Congrès archéologique se tiendra en 1851.



RECHERCHES

SUR LES COQS DES ÉGLISES ;

Par M. BARRAUD,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Rien dans les monuments du moyen-âge ne paraît, à l'archéologue, indigne de ses investigations et de ses recherches. Visitant un manoir féodal ou une église aux proportions plus ou moins imposantes, il ne saurait se borner à en saisir le plan, à en déterminer la disposition générale, à reconnaître la forme qu'affectent les portes, les fenêtres, les arcades et les voûtes. Il a besoin d'en considérer toutes les parties et jusqu'aux moindres ornements. La verrière par laquelle la lumière pénètre dans l'édifice, après lui avoir laissé, comme droit de passage, une partie de ses couleurs, les bas-reliefs disposés en encadrement autour des ouvertures ou couvrant les trumeaux d'une multitude de scènes empruntées soit à la Bible, soit aux récits légendaires, la dalle qu'on foule aux pieds, les bases, les fûts, les chapiteaux des colonnes, les profils même des différentes moulures, tout cela l'occupe et l'intéresse. Il est heureux surtout quand il peut deviner la pensée de l'artiste dans l'adoption d'une décoration particulière, quand il parvient à découvrir le sens d'une représentation emblématique. — Au sommet de nos édifices sacrés,

il est une partie peu considérable ou plutôt un simple ornement qui jusqu'ici n'a guère été étudié et sur lequel il m'a paru également utile de faire quelques recherches, c'est le coq qui semble n'être qu'un appareil destiné à indiquer la direction du vent et qui, cependant, dans la pensée de nos pères avait une signification mystique. Comme simple anémoscope il devrait déjà peut-être trouver une place dans les travaux des antiquaires, mais c'est surtout au point de vue du symbolisme chrétien qu'il mérite notre attention. Je me propose dans cette courte note de rechercher quelle est son ancienneté, de rappeler les sens mystiques qu'on y a attachés et de dire un mot de sa forme, de la matière avec laquelle on l'a fabriqué et de la place qu'on lui a assignée sur les églises.

1°. Ancienneté des coqs sur nos églises.

Andronic de Cyrrhes, au rapport de Vitruve, fit bâtir à Athènes une tour octogone en marbre et graver sur chacune de ses faces les figures des huit vents principaux, en regard des points du ciel d'où ils soufflent. Au-dessus de cette tour il plaça une pyramide en marbre, et sur la pyramide un triton de bronze ayant dans la main droite une baguette. Ce triton était tellement disposé qu'au moindre changement il tournait sur lui-même pour venir se présenter au vent qui soufflait alors, et en indiquer la figure avec sa baguette (1).

(1) Sed qui diligentius perquisiverunt, tradiderunt eos (ventos) esse octo, maxime quidem Andronicus Cyrrhestes. Qui etiam exemplum collocavit Athenis turrim marmoream octogonon, et in singulis lateribus octogoni, singulorum ventorum imagines exculptas, contra suos cujusque flatus designavit. Supraque eam turrim marmoream metam perfecit et insuper tritonem æreum collocavit, dextrâ manu virgam porrigentem et ita est machinatus, uti vento circumageretur, et semper contra flatum consisteret, supraque imaginem flantis venti indicem virgam teneret. Vitruv. de architectura lib. 1, cap. 6. pag. 41, édit. anni 1567.

Le monument d'Andronic connu sous le nom de Tour des Vents existe encore. Il sert aujourd'hui de mosquée à des derviches. Comme il est construit en gros blocs de marbre, il n'a pas éprouvé de grandes dégradations et le couronnement seul en est détruit. On juge par le style déjà corrompu de cette construction et par la médiocrité des bas-reliefs qu'elle est postérieure au siècle de Périclès (1).

D'après l'auteur anonyme d'un ouvrage ayant pour titre *De arte architectonicâ*, auteur que cite Ducange dans son glossaire au mot *ventilogium*, un triton de cuivre semblable à celui d'Andronic aurait été placé à Rome sur le temple d'Androgé.

Ces faits qu'il m'a paru utile de consigner ici prouvent évidemment que l'invention des girouettes ou anémoscopes est antérieure à notre ère. Il n'est donc pas impossible qu'on ait placé des machines de ce genre sur les premiers temples chrétiens et qu'on leur ait même donné dès-lors la disposition qu'elles présentent aujourd'hui. Rien ne prouve toutefois qu'il en ait été ainsi. L'époque de l'adoption de cette forme que l'on a dans la suite invariablement conservée, ne saurait être indiquée d'une manière précise. Il en est de cela comme de tant d'autres choses dont l'origine est absolument inconnue. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'au XI[e]., au X[e]., et même dès le commencement du IX[e]. siècle, époque déjà fort reculée, il y avait des coqs sur les églises. Les témoignages de plusieurs auteurs qui ont écrit dans ces trois siècles ou qui rapportent des faits arrivés dans le même temps, ne permettent pas d'élever à ce sujet le moindre doute.

Le premier passage que je citerai est tiré de l'ouvrage où Guibert de Nogent fait sa propre histoire. Avant de devenir

(1) Spon, Wheler, J. D. Leroy et Stuard ont parlé avec détails de ce singulier monument.

abbé du monastère qui lui a donné son nom, ce qui eut lieu vers l'an 1104, ce pieux et savant écrivain avait long-temps demeuré comme simple religieux dans l'abbaye de Saint-Germer, et il se plaît, dans le livre de sa vie, à raconter les moindres événements qui y étaient arrivés pendant son séjour. Voici comment il décrit en particulier des désastres occasionnés par la foudre dans l'église de ce couvent :

« C'était la veille des saints martyrs Gervais et Protais; des nuages orageux étaient amoncelés; l'on entendait de faibles coups de tonnerre, et de rares éclairs sillonnaient le ciel. Nous venions de nous lever, car il y avait peu d'instants que l'on avait donné le signal de prime. Nous nous rendons à l'église avec une vitesse inaccoutumée, puis après une courte prière, nous entonnons le *Deus in adjutorium meum intende*. Nous allions continuer; mais tout à coup un bruit violent se fait entendre, et la foudre pénètre dans l'église. Elle fond d'abord ou renverse le coq placé au-dessus de la tour, ainsi que la croix et son support, elle ébranle la pièce de bois à laquelle ces objets étaient fixés, elle arrache, en les brûlant à moitié, les lattes de la couverture malgré les clous qui les retiennent et s'introduit par la fenêtre occidentale de la tour. Bientôt elle atteint le crucifix placé au-dessous, et elle le brise, en faisant sauter la tête et le côté droit. Elle ne brûle pas toutefois ces parties, mais elle consume tellement le bras droit de la croix et du Christ, qu'on ne put retrouver que le pouce. (1) »

(1) Vix paucæ hebdomades emensæ fuerant, cum esset vigilia martyrum Gervasii et Protasii, parvo emergente tonitruo, nec crebrescente corusco, tempestuosi aeris nubilus eminebat. Mane ergo nobis surgentibus parvo admodum spatio primæ horæ signum insonuerat. Ad ecclesiam insolità celeritate convenimus; post brevissimam orationem, *Deus in adjutorium meum intende* dixeramus; sed cum vellemus aggredi sequentia, ictu ruente grandisono fulminis, hoc modo penetratur ecclesia : Gallum qui super turri erat, crucem columque aut dispergit aut cre-

Nous ne suivrons pas davantage Guibert dans sa narration, parce que la suite est entièrement étrangère à notre sujet.

Le livre noir de Coutances, indiqué par M. Bouet dans le dernier volume du Bulletin de la Société française, contient aussi la relation d'un orage. Pendant cet orage arrivé en 1091 la foudre renversa plusieurs parties de la cathédrale de Coutances, et détruisit en particulier le coq qui se trouvait au-dessus de la grande tour. Le rétablissement de ce coq est rapporté de la sorte :

« L'évêque sentant sa mort approcher et gémissant des désastres qui étaient arrivés à l'église, envoya en Angleterre chercher le plombier Brisonet. Il fit boucher toutes les fentes de la tour de plomb, réparer les tours et le chevet, refaire et replacer sur la grande tour le coq doré que la foudre avait détruit. Quand on lui eut appris que le coq tout éclatant de dorures était rétabli et replacé à l'endroit qu'il occupait auparavant, il ordonna qu'en le soulevant avec les deux bras et les deux mains on le mît sur son séant. Assis de la sorte dans son lit il pria et rendit grâces à Dieu ; puis s'étant recouché : j'aurais craint, dit-il, si ma mort était arrivée plus tôt, que ce coq ou un autre semblable ne fût jamais remonté en cet endroit (1). »

mat; trabem cui hæc insidebant debilitat, et scindulas clavis affixas semiurendo convellens per occidentalem turris vitream intrat. Crucifixi Domini imaginem subter stantem, illiso usque ad ruinam capite, fixoque latere dextro, frangit non ustulat; dextrum vero brachium et crucis et imaginis sic urit et truncat ut præter manûs pollicem de toto brachio quippiam nemo reperiat. Guibert. De vita suâ lib. 1 cap. XXII, pag. 483 editionis an. 1651.

(1) Cernens autem beatæ memoriæ Præsul mortem sibi imminere, et condolens casibus ecclesiæ, misit in Angliam et vocavit ad se Brisonetum plumbarium fecitque omnes discissiones cooperire turris plumbeæ et insuper turres et capitia redintegrare, sed etiam deauratum gallum

Dans le livre de la vie de saint Switin, Wolstan, auteur du Xe. siècle, parle en termes pompeux du coq placé au haut de l'église que l'évêque Elfège avait fait bâtir à Winchester :

« Un coq d'une forme élégante, dit-il, et tout resplendissant de l'éclat de l'or, occupe le sommet de la tour ; il regarde la terre de haut, il domine toute la campagne. Devant lui se présentent et les brillantes étoiles du nord et les nombreuses constellations du zodiaque. Sous ses pieds superbes, il tient le sceptre du commandement et il voit au-dessous de lui tout le peuple de Winchester. Les autres coqs sont les humbles sujets de celui qu'ils voient ainsi planant au milieu des airs, et commandant avec fierté à tout l'Occident ; il affronte les vents qui portent la pluie et en se retournant sur lui-même, il leur présente audacieusement la tête. Les efforts terribles de la tempête ne l'ébranlent point, il reçoit avec courage et la neige et les coups de l'ouragan ; seul il a aperçu le soleil à la fin de sa course se précipitant dans l'océan, et c'est à lui qu'il est donné de saluer les premiers rayons de l'aurore. Le voyageur qui l'aperçoit de loin, fixe sur lui ses regards ; sans penser au chemin qu'il a encore à faire, il oublie ses fatigues ; il s'avance avec une nouvelle ardeur. Quoiqu'il soit encore en réalité assez loin du terme, ses yeux lui persuadent qu'il y touche (1). »

quem prædictum fulgur destruxerat studiose restaurari majorique turri superimponi. Ut ergo nuntiatum est ei quia gallus fulgidus restitutus esset et superimpositus suo loco, jussit se manibus ambabus et brachiis in sessum suum erigi, sicque sedens in lecto Deoque gratias agens oravit, et quum postmodum repausasset : timebam, inquit, quod si meus obitus prævenisset, nunquam gallus ille, vel illi consimilis, illuc ulterius ascendisset. (Bulletin monumental de M. de Caumont, tome 15e., p. 532).

(1) Additur ad specimen, stat ei quod vertice gallus
Aureus ornatu, grandis et intuitu.

Enfin Ughelli, dans son *Italia sacra*, nous apprend que de son temps (vers 1670) on voyait encore à Brescia, ville du royaume Lombard-Vénitien, un coq en bronze que l'évêque Rampert, la sixième année de son épiscopat (en 820), fit fondre et placer au haut du clocher, et sur lequel était gravée cette inscription :

Dominus Rampertus Episcop. Brixianus
Gallum hunc fieri præcepit an. D.N. YHV.
XPI, R. M octogentesimo vigesimo, indictione
XIII, anno translat. SS. decimo quarto,
Sui episcopatus vero sexto (1).

2°. Symbolisme du Coq des églises.

L'exactitude avec laquelle le coq marque les heures de la nuit en chantant ordinairement par trois fois différentes, à

Despicit omne solum, cunctis supereminet arvis,
Signiferi et Boreæ sidera pulcra videns.
Imperii sceptrum pedibus tenet ille superbis,
Stat super et cunctum Wintoniæ populum.
Imperat et cunctis erectus in aera gallis.
Et regit occiduum nobilis imperium,
Impiger imbriferos qui suscipit undique ventos,
Seque rotando suam præbet eis faciem.
Turbinis horrisonos suffertque viriliter ictus
Intrepidus perstans; flabra, nives tolerans.
Oceano solem solus videt ipse ruentem;
Auroræ primum cernit et hic radium.
A longè adveniens oculo vicinus adhœret,
Figit et adspectum dissociante loco.
Quo fessus rapitur visu mirante viator,
Et pede disjunctus lumine junctus adest.

(*Acta sanctorum ordinis S*ti*. Benedicti. Sæc. V, page* 631.)

(1) Ferdinand. Ughelli. Italia sacra. Tom. IV, page 535, édition. anni 1719.

minuit, à deux heures et au point du jour, l'a fait considérer chez les anciens comme l'emblême de l'activité et de la vigilance, et leurs mythologues rapportent qu'Alectryon, favori de Mars, fut métamorphosé en cet oiseau, parce qu'il s'était endormi, au lieu de veiller à la porte du palais de Vénus, comme il en avait été chargé.

Les Grecs et les Romains aimaient beaucoup les combats de coqs. Témoins de l'acharnement avec lequel ces animaux s'attaquaient et se défendaient dans ces sortes de luttes, ils les placèrent encore sur leurs monuments et leurs médailles pour figurer l'intrépidité et la valeur guerrière (1).

Comme les idées symboliques que les payens avaient attachées au coq étaient fondées sur ses mœurs, sur ses habitudes, sur l'heure à laquelle il fait entendre son chant pendant la nuit, et qu'elles ne renfermaient rien d'idolâtrique ni de superstitieux, les chrétiens ne firent aucune difficulté de les adopter en les appliquant à la religion. Plusieurs tableaux des catacombes de Rome représentent l'oiseau qui annonce le lever du soleil; et si, dans quelques-uns, placé à côté de saint Pierre, il rappelle le reniement de l'Apôtre, dans la plupart des autres, il est le symbole de la vigilance chrétienne et du zèle pour le service de Dieu et le salut des âmes (2).

Des raisons analogues à celles qui avaient fixé la signification générale du coq, le firent prendre encore dans l'église comme l'emblême particulier des ministres de la religion et surtout des prédicateurs qui, ouvriers infatigables de l'Evangile, doivent travailler avec une ardeur incessante au salut de leurs frères, leur montrer les écueils qu'il leur importe d'éviter,

(1) Voir Millin, dictionnaire des Beaux-arts, tome 1er., page 350.

(2) Bosio, Roma sotterranea lib. 4, cap. XLI.—Del gallo, page 671, édit. 1650. — Raoul Rochette, Mémoire sur les pierres sépulcrales des catacombes chrétiennes de Rome, dans le tome XIIIe. des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, page 205 et 206.

leur rappeler la vie future et combattre courageusement par leur parole éloquente et forte les ennemis de la religion : « Sous le nom de coq, dit, dans son Traité des formules spirituelles, saint Eucher qui mourut vers l'an 454, sont désignés les saints prédicateurs, parce qu'au milieu des ténèbres de la vie présente, ils s'appliquent à annoncer, par leur prédication, comme par un chant sacré, la lumière de l'éternité. Ils disent : la nuit disparaît, le jour approche, etc. (1). »

Le coq ayant été ainsi choisi dès les premiers siècles pour figurer la vigilance, l'intrépidité du chrétien et le prédicateur zélé, il ne nous serait guère permis de douter, lors même que nous n'aurions d'ailleurs aucun témoignage positif, qu'en le plaçant au-dessus des églises, l'on n'ait voulu rappeler l'un de ces sens mystérieux et symboliques. Mais les auteurs liturgiques du moyen-âge s'expriment à ce sujet de la manière la plus formelle. Nous en citerons quelques-uns.

Dans son traité liturgique intitulé *de Gemma animæ*, Honoré-le-Solitaire, écolâtre de l'église d'Autun, qui écrivait vers l'an 1120, dit que par le coq du clocher le prêtre est averti d'appeler à Matines ceux qui dorment (2).

Reinerus, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, auteur du XIIIe. siècle, dans son livre contre les Vaudois, reproche aux pauvres de Lyon de ne vouloir reconnaître aucun sens mystique dans la Sainte-Ecriture ainsi que dans les paroles et les rits de l'Eglise, et il cite, comme exemple d'une inter-

(1) Galli nomine designantur prædicatores sancti qui, inter tenebras vitæ præsentis, student venturam lucem, prædicando quasi cantando, nunciare. Dicunt enim : nox præcessit, dies autem appropinquavit, etc. Saint Eucher. De spiritual. form. c. 5.

(2) Per gallum admonetur presbyter, gallus Dei, ut per campanam dormientes ad Matutinas excitet. Honorius Augustod. de Gemma animæ, lib. 1, p. 144.

prétation de ce genre qu'on doit admettre, l'idée de docteur attachée au coq placé sur le clocher des églises (1).

Mais aucun auteur n'est entré dans plus de détails sur la signification mystique du coq des églises, que Guillaume Durand, évêque de Mende, mort en 1296. Voici comment il s'exprime dans son Rationale divinorum officiorum, livre premier, chapitre 1er., nombre 22e.

« Le coq, placé au-dessus de l'église, désigne les prédicateurs. L'animal qu'il représente veillant toujours, divise par son chant les heures des nuits profondes; il éveille ceux qui dorment, il annonce le retour du jour, mais auparavant il s'excite lui-même à chanter en se battant les flancs de ses ailes. Chacune de ces circonstances a son application. La nuit est le siècle au milieu duquel nous vivons, ceux qui dorment sont les enfants de cette nuit, plongés dans le sommeil du péché. Dans le coq il faut reconnaître les prédicateurs qui prêchent avec force, excitent ceux qui dorment à rejeter les œuvres des ténèbres en leur criant : malheur à ceux qui sont ensevelis dans le sommeil; réveillez-vous, vous qui dormez. Ces ministres de la parole sainte chantent le jour qui va paraître lorsqu'ils annoncent le jugement de Dieu et la gloire éternelle. Avant de prêcher aux autres les vertus chrétiennes, ils repoussent eux-mêmes prudemment le sommeil du péché en châtiant leur corps comme le faisait l'Apôtre qui s'écriait : je traite rudement ma chair et je la réduis en servitude. Les prédicateurs enfin, comme le coq, se tournent contre le vent quand, en s'élevant contre les rebelles et les reprenant, ils

(1) Item mysticum sensum in divinis scripturis refutant præcipue in dictis et actis ab ecclesia traditis ut quod gallus super campanile significat doctorem. Reinerus. lib. contra Valdenses. cap. V. in magnâ Bibliothecâ veterum Patrum a Margarino de La Bigne collectâ t. XIII, page 301, col. 1, A.

leur résistent fortement afin qu'on ne leur reproche pas d'avoir fui à l'approche du loup (1). »

L'auteur du Rational ne s'arrête pas là ; il va jusqu'à indiquer la signification de la tige qui supporte le coq et de la position même de cette tige au sommet de l'édifice.

« La verge de fer est l'emblême de la droiture des paroles du ministre de l'Evangile qui jamais ne doit se laisser conduire par des motifs humains, mais parler toujours d'après les inspirations de Dieu, ainsi qu'il est écrit : Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche (1 Pet. c. IV, v. 2). Quant à la position de cette verge de fer au-dessus de la croix ou du faîte de l'église, elle indique que les paroles de la Sainte-Ecriture ont été accomplies et consommées, et c'est pour cela que Jésus-Christ sur la croix s'est écrié : tout est consommé (2). »

(1) Gallus supra ecclesiam positus prædicatores designat. Gallus enim profundæ noctis pervigil horas suo cantu dividit ; dormientes excitat : diem appropinquantem præcinit ; sed prius se ipsum alarum verbere ad cantandum excitat. Hæc singula mysterio non carent. Nox enim est hoc seculum ; dormientes sunt filii hujus noctis in peccatis jacentes ; gallus prædicatores qui distincte prædicant et dormientes excitant, ut abjiciant opera tenebrarum clamantes : væ dormientibus ; exurge qui dormis. Lucem venturam prænuntiant, dum diem judicii et futuram gloriam prædicant : et prudenter antequam aliis virtutem prædicent se a somno peccati excitantes, corpus suum castigant. Idem testatur apostolus unde castigo corpus meum, etc. Hi etiam sicut et gallus contra ventum se vertunt, quando increpando et arguendo contra rebelles fortiter resistunt ne lupo veniente fugisse arguantur. Guillelm. Durand. Rational. divin. offic. lib. 1, cap. 1, n°. 22, tom. 1, p. 7, édition an. 1574.

(2) Virga ferrea in quâ gallus sedet rectum repræsentat prædicantis sermonem : ut non loquatur ex spiritu hominis, sed Dei : juxta illud : si quis loquitur quasi sermones Dei, etc. Quod vero virga ipsa est supra crucem seu summitatem ecclesiæ posita innuit sermonem scripturarum consummatum esse et confirmatum. Unde Dominus in passione ait : consummatum est. Guillelm. Durand. Rational. div. offic. lib. 1, cap., 1, n°. 22. Tom. 1, page 7, édit. ann. 1574.

3°. Forme des coqs. — Matière avec laquelle on les a fabriqués. — Place qu'on leur a assignée sur les églises, etc.

Il est impossible de dire quelque chose de précis sur la forme qu'on a donnée autrefois aux coqs des églises. Il n'existe guère maintenant, soit dans les musées, soit au haut des édifices sacrés, de monuments de ce genre qui aient une certaine ancienneté; et les représentations qu'on trouve sur les tapisseries, sur les vignettes des manuscrits, sur les vitraux sont d'une trop petite dimension et trop imparfaites pour donner une idée exacte de l'objet qu'elles retracent. On aura sans doute cherché à se rapprocher autant que possible de la nature, et on l'aura imitée davantage aux époques où l'art *était* le plus en progrès. Si l'on devait rencontrer des coqs appartenant au moyen-âge, ce serait, d'après l'état de la sculpture aux différents siècles de cette période, qu'on pourrait leur assigner une date plus ou moins certaine.

Maintenant les coqs de nos églises ont ordinairement les ailes baissées, et sont dans la position d'un oiseau qui marche ou se tient perché. C'était là l'attitude qu'on avait coutume de leur donner autrefois; cependant celui qu'on observe dans la tapisserie de Bayeux, au sommet de l'église de Westminster, et que nous reproduisons ci-après, paraît avoir les ailes éployées. Cette figure est peut-être la plus ancienne représentation du monument qui nous occupe. On sait que la tapisserie de Bayeux date au moins du XIIe. siècle.

Il y a tout lieu de croire qu'on s'est toujours servi de cuivre pour la fabrication des coqs. Ce métal a l'avantage de ne pas s'oxider profondément comme le fer, et on peut, en le réduisant à une certaine épaisseur, donner aux objets pour lesquels on l'emploie toute la légèreté désirable sans nuire à la solidité, ce qu'on n'obtiendrait pas avec le plomb. Il était, du reste,

d'un usage ordinaire pour les reliquaires, les statuettes, les



vases et les instruments employés dans la décoration des églises et les cérémonies du culte. — Le coq de Brescia fabriqué au IXe. siècle était de cuivre.

D'après le témoignage de plusieurs écrivains ecclésiastiques et d'après des comptes d'églises, il paraît qu'assez souvent l'on enrichissait les coqs de dorure. La description de Wolstan et le Livre Noir nous apprennent que ceux de Win-

chester et de Coutances avaient été dorés. Eckard, auteur du X[e]. siècle, dans son livre *de casibus sancti galli*, parle d'un coq que deux voleurs avaient voulu dérober, parce qu'ils s'étaient imaginés qu'il était d'or massif. On lit encore dans les comptes de l'église de Gisors que « Adrien Coulle painctre, tant pour sa paine et sallaire d'avoir d'oré de fin or de ducat la croix et le *cochet* et le pot de dessoubs la croix, reçut XI livres X sous en 1538 ». Cette dorure, en préservant de l'oxidation le métal avec lequel on avait formé les coqs, leur donnait un brillant éclat et en faisait un riche ornement capable de couronner dignement le sommet du temple chrétien.

C'étaient surtout les tours, parties des églises plus élevées que les autres, qui supportaient ces anémoscopes, mais on en ornait quelquefois encore le haut des combles au-dessus du chevet. Leurs tiges étaient tantôt placées sur une croix en fer et tantôt, quoique moins fréquemment, elles étaient immédiatement fixées sur la toiture. Les tapisseries de la cathédrale de Beauvais qui ont été exécutées dans la première partie du XVI[e]. siècle et qui représentent les villes de Paris, de Reims et de Beauvais, montrent partout des croix; il en est de même des vitraux qui ornent la chapelle de saint Crépin dans l'église de Gisors; sur la tapisserie de Bayeux on ne voit qu'une verge simple et sans traverse.

Tels sont les documents que j'ai pu me procurer par mes recherches. Ils sont bien insuffisants. D'autres, j'ose l'espérer, les complèteront; et après avoir donné des notions précises sur l'architecture de nos églises, sur les différents objets d'art qu'elles renferment, on parviendra sans doute aussi à tracer d'une manière satisfaisante l'histoire du monument qui les surmonte.

LE RÊVE D'UN ARCHÉOLOGUE.

DÉCORATION ET ICONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE DE ST.-MAXIMIN (VAR);

Par M. L. ROSTAN,

Inspecteur des monuments du Var, correspondant des comités historiques du Ministère de l'Instruction publique, etc.

Ce projet de décoration de l'église de Saint-Maximin ne s'exécutera probablement jamais, ce n'est qu'une simple idée que je vais retracer, une pure conception archéologique, un rêve et un rêve évidemment destiné à ne jamais trouver de réalisation. Indépendamment des circonstances politiques, au milieu desquelles nous vivons, circonstances peu favorables aux monuments en général, la situation topographique de celui-ci ne permet pas d'espérer qu'on songe sérieusement à le restaurer, et surtout à le décorer d'une manière digne de lui, il est placé trop loin d'une grande ville pour qu'il puisse jamais attirer à lui une assez large part de cette rosée bienfaisante du budget, indispensable pour les travaux de ce genre. Trop heureux serions-nous si on s'appliquait à le réparer convenablement et à conserver, du moins pour l'avenir, cette majestueuse page des siècles passés !

Cependant nul édifice religieux ne produirait peut-être un effet plus grandiôse et plus magnifique, nul n'exalterait plus

vivement l'âme humaine et ne lui procurerait de plus profondes, de plus ravissantes émotions que l'église de St.-Maximin, peinte et décorée ainsi que je le conçois. Je sais bien tout le charme que fait éprouver l'aspect simple et sublime de ce monument avec l'extrême sobriété de son ornementation et l'austère teinte que les siècles ont répandue sur ses murs; dans cette poétique nudité il y a quelque chose de grand, de mélancolique, de solennel, mais pourtant les cathédrales du moyen-âge étaient destinées à être peintes et décorées du pavé à la voûte pour donner, aussi complète que l'imagination humaine la peut concevoir, cette merveilleuse image de la Jérusalem céleste, que les monuments religieux de cette époque s'efforçaient de réaliser. De plus, l'église doit être un livre toujours ouvert pour le chrétien, c'est là qu'il doit pouvoir lire son histoire religieuse reproduite sur les murs et qu'il doit trouver étalés les enseignements de la morale, car la peinture frappe les yeux et grave dans l'esprit les sujets qu'elle représente; elle peut ainsi servir à l'instruction et à la moralisation du peuple, au développement de son intelligence et au perfectionnement de son cœur. La peinture des églises est une éloquente et permanente prédication. « *Les images parlent*, dit à ce sujet saint Jean Damascène, au VIII[e]. siècle, *elles ne sont ni muettes ni privées de vie comme les idoles des payens. En effet, toute peinture que nous lisons dans l'église raconte comme si elle parlait l'abaissement du Christ pour nous; les miracles de la Mère de Dieu; les actions et les combats des saints. Toute image ouvre le cœur et l'intelligence; elle nous engage à imiter d'une façon merveilleuse et ineffable les personnes qu'elle représente* (1). »

(1) Etiam loquuntur (imagines), nec mutæ prorsus sunt omnisve sensus expertes, uti gentium idola. Omnis enim pictura quam in ecclesiâ *legimus*, aut Christi ad nos demissionem, aut Dei genitrix miracula,

De plus encore l'église de Saint-Maximin est le seul monument religieux d'une véritable importance architecturale en Provence, c'est un type vraiment considérable de l'art gothique, qui, complète par sa décoration intérieure, fournirait dans le midi un admirable spécimen de l'art de cette époque, dans toute son étonnante splendeur et ses merveilleuses harmonies.

En écrivant ce programme, je suppose donc ce monument parfaitement réparé et ses travaux de consolidation et de restauration architecturale parachevés. Je suppose ses toitures rétablies dans leur ancien système, et ses fenêtres rouvertes dans leur primitive grandeur. En un mot, je le prends sortant des mains de l'architecte après l'entière confection de tous les travaux que son état exige aujourd'hui.

Ceci est un dernier complément ajouté à un projet de restauration, par moi récemment formulé dans un rapport *ad hoc* (1). Je crois que ce serait accroître incontestablement la valeur de cet édifice que de le peindre et décorer suivant le système des XIIIe. et XIVe. siècles, et je vais donner mes vues à ce sujet, tracer mon plan iconographique.

D'abord il faut qu'une idée d'ensemble préside à une décoration de ce genre, les sujets doivent s'y relier entr'eux et y former un sens complet. Parois latérales, voûtes, pavés, verrières, toutes les parties diverses d'une église doivent concourir à la formation de ce grand tout, de cette formidable unité que doit exprimer l'iconographie d'une cathédrale du

aut sanctorum certamina et res gestas, velut imagine loquente, enarrat : sensumque ac mentem aperit, ut miros eas infandisque modis æmulemur. (Opera S. Johannis Damasceni, adversus Constantinum Cabolinum oratio, vol. 1, p. 619, édit. de 1712, in-fol.), citation empruntée à M. Didron, *Introduction de l'Iconographie chrétienne.*

(1) Ce rapport destiné à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Cultes a été communiqué à M. Onhet, architecte diocésain, qui a bien voulu l'insérer dans son remarquable travail sur l'église de Saint-Maximin.

moyen-âge. Il ne faut pas que dans cette sorte d'encyclopédie religieuse et morale à l'usage de tout le monde, chaque travée, chaque fenêtre, chaque pan de mur ait sa légende à part, son ornementation distincte et séparée, sans liaison ni point de contact avec celle qui la précède et celle qui la suit, comme on le pratique trop souvent à notre époque, ce qui ne produit qu'un effroyable chaos, une déplorable anarchie. Tout, au contraire, doit être relié et coordonné avec soin; chaque tableau, chaque figure, chaque détail, chaque ornement même doit tendre au but commun, comme dans un livre, les chapitres, les pages, les lignes et les mots tendent à l'expression du sujet que l'on traite et de la pensée que l'on développe.

Très-souvent, ainsi que le fait remarquer M. Didron (1), les cathédrales du moyen-âge suivaient pour leurs décorations l'ordre établi au XIII[e]. siècle par Vincent de Beauvais dans son *Miroir universel*, immense répertoire où toutes les connaissances humaines sont classées suivant une méthode claire et logique, fondée sur la nature des choses et sur leur développement graduel dans le temps, d'après les quatre grandes divisions suivantes : la nature, la science, la morale, l'histoire.

Dans la première division il est traité de Dieu, de la création et avec elle de toutes les sciences naturelles; dans la seconde, des sciences abstraites et industrielles qui aident l'homme à se relever par le travail; dans la troisième, des sciences morales pour le guider dans les sentiers de la vie à travers le double cortége des vertus et des vices; enfin, dans la quatrième, des faits de l'histoire dans toute leur réalité à partir de la chute de l'homme jusqu'à la fin des temps.

Tel est le thème développé par Vincent de Beauvais, tel est aussi le programme adopté par la plupart des artistes du moyen-

(1) Introduction de l'Iconographie chrétienne.

âge dans la décoration des grandes cathédrales, en choisissant avec une préférence marquée telle partie pour s'y étendre longuement et passer légèrement sur telle autre, suivant le pays, le climat, le goût, les idées, l'esprit et les mœurs des habitants. C'est que c'est là, en effet, l'histoire entière du monde, la grande encyclopédie dont la cathédrale doit réfléchir l'image et offrir l'abrégé. C'est véritablement le miroir universel présenté avec des expressions diverses et des variantes infinies dans la statuaire, dans les vitraux et les peintures murales des monuments.

L'église de Saint-Maximin devrait, selon moi, reproduire cet immense sujet; j'aimerais à retrouver dans son iconographie les grandes divisions encyclopédiques de Vincent de Beauvais, c'est-à-dire le poème du monde avec tous ses chants divers et au milieu duquel s'épanouirait, comme un magnifique épisode la sainte et poétique légende de Madeleine, l'illustre pénitente à laquelle est dédié le monument.

Voici de quelle manière je conçois cette décoration; la surface à peindre de cet édifice se compose de quatre vastes champs : les fenêtres, les murs, le pavé, les voûtes.

1°. Les fenêtres forment une sorte d'enveloppe de verre, un mur de cristal qui enferme le monument dans un réseau diaphane, c'est là, selon moi, que devraient se dérouler les divers cycles de la grande épopée.

2°. Au milieu de cet univers, au sein de cette histoire générale du monde, ainsi déployée, devrait s'étaler sur le pavé sans cesse foulé aux pieds par les fidèles, l'image symbolique de la vie humaine, le tableau de ses vicissitudes infinies.

3°. Au-dessus, tout autour du monument, sur les parois latérales s'offrirait aux regards la légende de la Madeleine, c'est-à-dire l'exemple à suivre dans la vie, la sainte exhortation, le sermon en action.

4°. Au-dessus encore, dans les voûtes resplendissantes,

apparaîtraient toutes les hiérarchies du Ciel, les glorieuses milices de l'église triomphante.

Parlons d'abord des verrières :

Les fenêtres, au nombre de soixante-six, toutes rouvertes et rétablies dans leurs dimensions primitives, forment trois étages, le premier dans les chapelles latérales, le second aux bas-côtés, le troisième dans la grande nef.

Les chapelles sont des accessoires de l'église adhérents au principal, ce sont pour ainsi dire de petites églises à côté de la grande, qui ont leur vocable particulier et qui peuvent avoir leur ornementation distincte, mais qui doivent se relier pourtant au grand tout d'où elles forment chacune une partie. Aussi c'est par les fenêtres des chapelles que devait commencer le miroir universel.

D'abord à gauche, c'est-à-dire du côté du nord le miroir naturel, à droite, c'est-à-dire du côté du sud le miroir scientifique ou doctrinal.

D'un côté donc, Dieu, principe de toutes choses, ensuite les Anges et leurs célestes hiérarchies, les démons et leurs ténébreuses phalanges, puis la création du monde, du Ciel et de la terre, du soleil, de la lune et des astres sans nombre qui peuplent le firmament, des plantes qui décorent le sol, des oiseaux qui volent dans les airs, des poissons qui nagent dans les eaux et des animaux de toute espèce qui se meuvent sur la terre, enfin de l'homme, ce chef-d'œuvre de la création, alors Dieu qui se repose et contemple la merveilleuse beauté de son œuvre et ses immenses harmonies. En un mot, toute la tradition chrétienne à ce sujet, tous ces premiers chapitres de la Genèse, avec les détails infinis de cette splendide page tracée par la main de Dieu, et toutes les diverses sciences naturelles qui s'y rattachent et par lesquelles l'homme s'efforce de saisir le sens sublime et de connaître les divines lois qui président au mécanisme de l'univers.

Ce premier cycle aboutirait ainsi à la grande catastrophe de la chute du premier homme qui entraîne avec elle la déchéance de l'humanité tout entière. Le tableau d'Adam et d'Eve chassés du paradis terrestre clôrait la première partie de cette œuvre gigantesque, que l'artiste chargé de l'exécution pourrait broder, embellir, développer, suivant les fantaisies de son esprit et la puissance de son imagination.

De l'autre côté, aux verrières des chapelles du sud, la représentation allégorique des sciences proprement dites, de celles que Vincent de Beauvais appelle doctrinales, car l'homme après sa chute cherche à se réparer par la science; aussi travaux des champs et de l'industrie, arts mécaniques, arts libéraux, occupations intellectuelles, sciences exactes et spéculatives, agriculture, commerce, navigation, géométrie, médecine, philosophie, musique, peinture, sculpture, architecture; toute cette famille innombrable qu'a enfantée la pensée humaine, dans ses applications si variées et si multiples, soit à la vie usuelle et domestique, soit à la vie politique et sociale, avec toutes les divisions et les subdivisions qu'elle comporte, trouverait ici sa personnification et formerait comme la seconde partie de ce livre populaire qui pourrait être agrandie, développée jusqu'à l'infini, parce que le domaine de la science est illimité.

Sur les verrières des nefs latérales s'étalerait le miroir moral; car l'homme ne doit pas seulement posséder la science, mais encore la vertu, ce qui vaut mieux. Ici trouverait sa place tout le tableau des vertus qu'il faut pratiquer et celui des vices auxquels il faut dire anathème. Dans la nef du sud, à la droite, resplendiraient tous les devoirs de l'homme, d'où naissent ces différents ordres de vertus; vertus théologales, vertus sociales, vertus domestiques, vertus intimes, tandis qu'à gauche, dans la nef plus sombre du nord, apparaîtrait tout le hideux cortége des vices qui leur sont opposés. D'un côté

donc d'abord la foi, avec ses élans sublimes, l'espérance avec ses immortelles aspirations, la charité avec son dévouement héroïque, puis la force, la prudence, la justice, la tempérance, puis encore la chasteté, l'humilité, la douceur, la patience, avec tous leurs célestes attributs et les indicibles bienfaits qu'elles apportent au cœur humain ; ensuite toute la série des vertus sociales, puis celle des vertus domestiques, enfin des vertus intimes qu'il serait trop long d'énumérer. De l'autre côté tous les vices dont il faut inspirer l'horreur ; l'athéisme, le désespoir, l'égoïsme, l'orgueil, la luxure, l'avarice, la gourmandise, l'envie, la colère, la paresse, tous les péchés capitaux, puis le despotisme, l'anarchie, la lâcheté, tous les vices politiques, après les vices domestiques de l'homme, enfin tous ses défauts intimes et cachés, tous ses mauvais penchants, toutes ses passions individuelles.

En un mot, ce traité complet de morale entourerait les reins du monument comme d'une ceinture, car la morale est véritablement cette armure imperméable qui doit ceindre le cœur de l'homme comme d'une cuirasse d'airain.

Enfin aux verrières de la grande nef du rond-point devrait se dérouler le miroir historique, c'est-à-dire le récit figuré de l'histoire depuis Adam et Eve jusqu'à la fin des siècles; au nord l'histoire du peuple Juif, au sud celle des nations chrétiennes, et à l'abside qui relie l'une à l'autre les temps évangéliques. D'un côté donc tous les personnages de l'ancien Testament, les patriarches, les juges, les prophètes, les rois de Juda, tout ce grand et magnifique poème des temps bibliques, qui embrasse tant de siècles, tant d'événements, tant d'hommes avec des épisodes si divers, tantôt frais et gracieux comme le livre de Ruth, éclatants et solennels comme le cantique de Moïse ou bien sombre et désolés comme les lamentations de Jérémie. Au centre, dans les longues baies de l'abside, d'abord l'histoire touchante et gracieuse, douloureuse et triomphante

de la Vierge, ensuite au milieu celle de Jésus-Christ qui se déroulerait en nombreux médaillons, avec le drame sacré de sa passion et de sa mort, puis, celle de la Madeleine dont la vie fut si mêlée à celle du Sauveur des hommes, enfin celle des Apôtres ; alors de l'autre côté se déploierait toute cette majestueuse histoire de l'église catholique avec son innombrable cortége de saints, de martyrs, de confesseurs, de Vierges, de fondateurs d'ordres monastiques et tous les événements humains auxquels elle a pris part, tous les glorieux dévouements dont le christianisme a rempli le monde, et la marche magnifique, le mouvement sublime qu'il a su imprimer à la civilisation des temps modernes. Nous suivrions ainsi à travers les âges, les développements progressifs des nations et l'histoire prophétique de l'humanité dans le ténébreux domaine de l'avenir, jusqu'au jour du dernier jugement qui terminerait cette gigantesque épopée.

Ainsi se développeraient autour de l'édifice ces diverses zônes encyclopédiques. D'abord la nature et la science, ensuite la morale, enfin l'histoire, c'est-à-dire l'image du monde entier resplendissant sur les verrières.

Maintenant au sein de cet univers qui enveloppe ainsi le monument, il y a encore, comme nous l'avons déjà dit, trois vastes parties à peindre et décorer : le pavé, les murs, la voûte.

Une pensée générale doit relier toute cette iconographie : autrefois des dalles tumulaires servaient de pavé, et les tombes que l'on foulait aux pieds, rappelaient sans cesse aux chrétiens le néant des choses humaines ; un rustique carrelage a remplacé les anciennes dalles ; il serait bon que ce détestable état de choses pût disparaître à son tour, et aujourd'hui que les sépultures sont interdites dans les églises, un pavé historié qui, au moyen de mastic coloré, coule dans les ciselures de la pierre, figurerait, par exemple, le drame symbolique de la vie, pourrait tenir lieu des anciennes épitaphes des morts

et rappeler aux vivants la fuite rapide de l'existence, son inconcevable fragilité, ses vicissitudes sans nombre.

Ainsi dans la grande nef on pourrait représenter l'humanité montant et descendant l'échelle symbolique de la vie, où les uns gais, riants, heureux, suivraient en chantant un sentier couvert de verdure et semé de fleurs, ce serait l'enfance avec ses joies naïves, l'adolescence avec ses grâces séduisantes, la jeunesse avec son ardeur et ses espérances, et au sommet, planant sur un vaste horizon, l'âge mur dans toute sa splendeur; plus loin à l'échelle descendante sur l'aride et abrupte pente de la décadence, ce serait d'abord cet âge austère et sombre placé entre l'âge mur et la vieillesse, ensuite la caducité inquiète et cacochyme, le dos courbe et le visage chargé de rides, enfin la mort, cet inexorable abîme où tout s'engouffre et disparaît.

A la gauche de cette symbolique représentation, dans la nef du nord devraient s'étaler les mœurs de l'humanité sous le triple rapport physique, intellectuel et moral, c'est-à-dire les souffrances du corps, les plaies de l'intelligence, les maladies de l'âme, infirmités de toutes sortes, douleur sans fin, chagrins incessants, tristesses infinies.

Du côté droit, dans la nef du sud, devraient trouver leur place les joies et les plaisirs de l'humanité, joies bien courtes, plaisirs passagers qui ne tardent pas à aller s'abîmer dans l'inévitable gouffre de la mort.

Maintenant que le chrétien est ainsi averti, en entrant dans le temple, de la fuite du temps et de la fragilité de son existence, il faut lui offrir un motif d'édification, un saint exemple à suivre pour qu'il emploie utilement cette vie si rapide. Ici donc, sur toute la surface des parois latérales, devrait se dérouler l'histoire de Madeleine, la sainte patronne du monument, sur le tombeau de laquelle il est élevé. Le tableau de cette glorieuse légende, ainsi étalé sur les murs de l'édifice

et porté sur les arcades des diverses nefs comme sur des arches triomphales, servirait bien d'éloquente prédication, d'exhortation sublime.

Dans la nef du nord, serait exposée la vie mondaine de Madeleine; dans la nef du sud, sa vie de pénitente, et au centre, toute la poétique légende de sa mort, telle que la tradition provençale la raconte.

A gauche donc, ses fêtes et ses plaisirs de l'orient, ses folles joies et ses désordres; à droite, ses larmes et son repentir de l'occident, sa solitude et ses austérités de la sainte Baume, son long séjour dans cette grotte célèbre et ses extases sublimes, ses élévations dans les airs, par les anges, au sein d'ineffables concerts, de ravissantes harmonies; au milieu sa mort et son triomphe céleste, la découverte de son tombeau et l'histoire de la fondation du monument, avec les miraculeuses circonstances qui l'accompagnent.

Magnifique poëme en trois chants, où trouveraient naturellement leur place tous les charmants épisodes et toutes les touchantes scènes qui se rapportent à la vie de cette illustre sainte, telle que les anciens chroniqueurs en ont conservé le souvenir dans leurs pieuses légendes si remplies de naïfs détails et de merveilleux événements. Ce serait le poëme de la tradition religieuse de Provence dans tout son splendide développement.

Dans l'abside, comme liaison de la vie pécheresse à la vie pénitente, s'étalerait la grande époque de sainte Madeleine, celle passée auprès du Sauveur des hommes.

Enfin, dans la partie de la voûte centrale qui confine à la clé de l'abside, devrait encore apparaître sainte Madeleine dans le ciel, prosternée aux pieds de Jésus-Christ, et intercédant pour l'humanité dont elle est l'image et le symbole.

Ce médaillon d'honneur et par excellence résumerait ainsi en lui le sujet des peintures murales et la pensée caractéris-

tique du monument. A l'entour de ce médaillon, dans les sept autres quartiers de voûte qui le cernent et se relient à la clé de l'abside, devraient figurer des anges qui exécuteraient, avec les instruments usités au moyen-âge, une musique céleste.

Après le tableau de la vie humaine et le modèle à suivre pour la remplir dignement, il y a le but à atteindre, la récompense à obtenir, c'est-à-dire le ciel qui se déploierait magnifiquement dans les voûtes de l'édifice. Au centre, dans les trente-six triangles qui composent les divers champs de voûte de la grande nef, devraient apparaître les saintes et glorieuses phalanges dans leur ordre hiérarchique, d'abord la Vierge et les apôtres, ensuite les prophètes, les martyrs, les confesseurs et toute cette innombrable milice de l'église triomphante, qui peuplerait ainsi la grande voûte de la nef centrale, et qui servirait comme de cour d'honneur au médaillon principal. Aux voûtes des nefs latérales et des chapelles, des anges partout, dont les uns éclaireraient, les autres encenseraient et jetteraient des fleurs et d'autres encore seraient à genoux et prieraient; au premier rang donc la lumière, au deuxième l'encens et les fleurs; au troisième, le plus rapproché de la nef centrale, la prière, ce baume par excellence, ce parfum céleste.

Les nervures et les cordons qui divisent les voûtes et la surface des parois latérales et qui encadreraient ainsi ces anges, ces saints; tous ces personnages divers devraient être aussi peints et dorés, dans le style du XIIIe. ou du XIVe. siècle, et offrir cette variété d'ornements qui servaient à la décoration de nos anciennes cathédrales, tels que bâtons rompus, grecques, lozanges, rinceaux, feuillages et fleurs. Les piliers, avec leurs légères colonnettes, qui vont se perdre dans les voûtes, devraient être aussi peints et dorés; mais il faudrait pourtant que toute cette ornementation si splendide conservât son caractère de simplicité et de sobriété, pour ne pas con-

trarier le style architectonique de l'édifice qui se refuse à tous détails compliqués et à toute surcharge.

Enfin les chapelles offriraient, sur leurs murs, la légende du saint à laquelle chacune d'elles est dédiée, comme un doux et gracieux, ou bien touchant et sublime épisode du grand poëme auquel elle se relie.

Déjà sur les boiseries du chœur s'étale, en nombreux et beaux médaillons, l'histoire de l'ordre de saint Dominique auquel appartenait anciennement l'église de St.-Maximin et au centre de l'abside on voit un très-beau groupe, en stuc doré, composé d'un grand nombre de figures représentant la gloire céleste : une foule d'anges y entourent la sainte Trinité, placée au milieu et vers laquelle tout converge et tout tend.

Tel est donc le plan iconographique de décoration que, dans mes rêves d'archéologue, j'ai plus d'une fois conçu pour l'église de St.-Maximin ; comme on le voit, l'idée en est simple et les divisions architectoniques du monument serviraient de séparation naturelle à chacune de ses parties.

Ainsi, sur les vitraux, le monde entier dans ses quatre grands cycles.

Sur le pavé, l'image symbolique de la vie humaine.

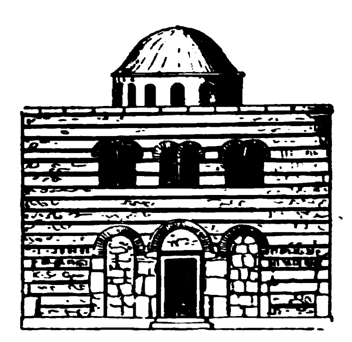
Sur les murs, la légende de sainte Madeleine qui intercède pour la pauvre humanité et qui unit ainsi la terre au ciel, lequel se déploie radieusement dans les voûtes.

Enfin, dans l'abside, au milieu de la gloire céleste, Dieu, centre de tout, vers lequel gravite cet univers, dans un immense et magnifique concert d'adoration et d'harmonie.

Qu'on imagine alors l'aspect féerique, l'effet prodigieux de ce monument ainsi peint et décoré du pavé aux voûtes, sur les verrières, aux nervures et aux piliers, tout ruisselant d'or et resplendissant de lumineuses couleurs, exprimant toutefois une idée simple, claire, facile à saisir dans les figures

sans nombre qui peuplent sa surface et offrant, dans sa symbolique représentation, de saintes leçons et d'éloquents exemples.

Ajouter à cet édifice, si splendidement revêtu d'or et de peintures héraldiques, un ameublement en harmonie avec son style et des cérémonies dignes de sa majesté, supposer encore que des chants graves, solennels, magnifiques, accompagnés par la grande voix de l'orgue, remplissent les profondeurs de ce vaste vaisseau, et dites si cet ensemble n'est pas ravissant, si ce spectacle n'est pas magique, s'il n'est pas propre à exalter l'imagination au plus haut degré, et à allumer le plus saint et le plus poétique enthousiasme; en un mot, cette église, ainsi décorée, ainsi complétée, apparaîtrait comme une merveilleuse vision de l'Apocalypse réalisée et ne pourrait manquer d'exercer une influence puissante sur l'esprit de l'observateur, de le faire tressaillir jusqu'au fond de ses entrailles; en même temps qu'elle offrirait ainsi, pour une zône géographique de l'art, un type complet, elle produirait un ineffable concert d'harmonieuses fanfares artistiques, une admirable et mystérieuse symphonie qui parlerait à l'âme un langage sublime et arracherait de tous les cœurs de religieuses aspirations et de pieux élans.



NOTE

SUR DES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

A CHAMPLIEU, A 16 KIL. DE COMPIÈGNE (OISE);

M. le comte Ernest de Bréda, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Compiègne, annonça le 27 avril 1850 à M. de Caumont, que des découvertes importantes venaient d'être faites à Champlieu, près de Compiègne, et lui fit parvenir à ce sujet la note suivante :

Des découvertes du plus haut intérêt archéologique viennent d'être faites ces jours derniers dans les environs de Compiègne, au lieu dit les *Tournelles*, dans la plaine de Champlieu, par M. Edmond de Seroux, maire de la commune de Béthisy-St.-Martin. Les *Tournelles*, emplacement d'un camp romain traversé par la voie romaine dite *Chaussée-Brunehaut*, ne présentent plus, depuis des temps immémoriaux, que des débris épars de briques, de tuiles, de pierres brisées, et deux buttes principales revêtues de gazon. L'une d'elles, la plus grande, qui a la forme d'un fer à cheval, est située au sud et à 40^{m}. de la chaussée; l'autre, moindre et de forme irrégulière, est au nord de la voie à laquelle elle est contiguë. C'est en faisant travailler au déblai de cette dernière butte, que M. de Seroux a trouvé des restes merveilleusement conservés d'un monument antique, dont la

forme et la nature ne peuvent être que conjecturées, mais qui sans doute appartenait à l'un de ces camps permanents, *castra stativa*, ou peut-être un de ces *oppida* que les maîtres du monde établissaient en façon de places de guerre, dans les pays qu'ils colonisaient, ou dont ils soumettaient les anciens habitants à leur domination.

Quoi qu'il en soit, parmi les pierres taillées qu'on y retrouve et qui sont en général de grande dimension, la plupart présentent des sculptures en ronde-bosse d'une grande beauté, qui semblent l'œuvre d'artistes grecs venus à la suite des Romains. Parmi les pierres sculptées extraites jusqu'à ce jour, on remarque une tête colossale de femme du style le plus pur, une Bacchante, un Mercure, un jeune Guerrier coiffé du casque grec, un groupe de Jupiter et Léda, une Diane chasseresse, un chasseur, des torses, des groupes variés, des animaux fantastiques, des fûts de colonnes cannelées, des chapiteaux ioniques et corinthiens, des restes d'entablements et de frontons ornés d'oves, de feuilles d'acanthe, etc. En général, tout ce qui a été retrouvé est d'une grande richesse d'ornementation et porte le cachet d'une époque éminemment artistique.

La forme des grandes pierres sculptées semble généralement annoncer qu'elles faisaient partie de pieds-droits. Toutes ces pierres seraient-elles les restes d'un arc triomphal, du prétoire d'un camp impérial, d'un grand monument d'art élevé en l'honneur des conquérants, d'un Panthéon qui devait rappeler aux Romains la patrie absente?

Les travaux ultérieurs pourront seuls résoudre ce problème, car dans l'état de désordre où les pierres sculptées et autres sont retrouvées, il est encore impossible à la pensée de rien reconstruire avec un peu de certitude. Peut-être les constructeurs du monument postérieur connu sous le nom des *Tournelles*, ont-ils sans plus de façon entassé pêle-mêle,

dans un but purement militaire, les somptueux débris du monument antique.

Indépendamment des pierres sculptées, qui sont toutes en pierre ordinaire du pays, on retrouve une grande quantité de dalles en pierre fine de Senlis, et quelques armes profondément rouillées, telles que lames de sabres, fers et talons de lances.

Le bel état de conservation, la pureté de style des sculptures de Champlieu, les rendent dignes, pour la plupart de prendre place dans nos musées nationaux, et ne peuvent manquer de fixer au plus haut degré l'attention des archéologues, des historiens et des artistes.

M. de Bréda terminait cette note intéressante en engageant M. de Caumont à venir le plus tôt possible à Compiègne pour visiter lui-même ces débris.

M. de Caumont, retenu à Paris par les séances du conseil-général de l'agriculture, se vit avec regret dans l'impossibilité de faire le voyage, mais il engagea M. Thiollet à se rendre à Champlieu après avoir reçu les instructions de M. le comte de Bréda, afin de dessiner les sculptures les plus intéressantes et de faire quelques fouilles si MM. de Bréda et de Seroux le croyaient utile ; il mit pour cet objet à sa disposition, au nom de la Société française, une somme de 100 fr.

Deux jours après la réception de la lettre, M. Thiollet partait de Paris pour s'acquitter de la mission que lui confiait la Société française et avec son zèle ordinaire, avec le concours de M. de Bréda et de M. de Seroux. M. Thiollet a fait des fouilles et des observations intéressantes en même temps qu'il a dessiné toutes les sculptures : il a fait parvenir à la Société un premier rapport dans lequel on lit le passage suivant :

« Toutes les assises, sauf un très-petit nombre, avaient 60^{c}. de hauteur, l'épaisseur des murs avait également 60^{c}. ; la longueur varie de 1^{m}. à 60^{c}., la plus grande partie des pierres trouvées ont servi de piliers formant avant-corps ; elles étaient

scellées avec de forts crampons en fer : plusieurs étaient coulés en plomb. Le lit supérieur de toutes ces pierres porte un trou de louve ; les pierres qui forment les tambours des colonnes ont souvent plus de 60^{c}. de hauteur. La pierre est généralement tendre, elle sort du pays. La pierre dure sort des carrières de Senlis.

« La configuration des piliers est curieuse : je n'en ai pas de complets et il n'en a pas été trouvé en place, malgré tous les fragments, quoique d'une grande dimension ; il m'a été impossible d'en déterminer la forme et de les ajuster avec le mur.

« J'ai observé que, sur le sol d'argile qui a été rapporté, se trouvait une pierre terminée d'un côté par la base d'une colonne engagée, que cette pierre était en place bien posée : du moins rien n'indiquait qu'elle eût été déplacée ; je voulais la conserver sur son lit de pose pour justifier la construction, mais en voulant la nettoyer, elle s'enlevait par écailles ; elle avait été tellement écrasée par la chute des matériaux et la chaleur du feu, lors de l'incendie, que, quand on a voulu la soulever, elle s'est détachée. Il y a d'autres bases semblables bien conservées.

« Les auteurs des sculptures de ce monument étaient poëtes et artistes ; ils ont choisi des sujets qui parlent à l'imagination. Il est impossible d'y mettre plus de poésie.

« Tous les piliers ont de largeur 70 à 80^{c}. ; leurs faces sont décorées d'ornements montants et terminés par une figure de grandeur naturelle. On y remarque Apollon ; Thétis avec Achille enfant ; Léda carressée par un cygne ; Mercure, et sur la même pierre le fragment d'une statue dont les bras sont attachés par derrière ; un fragment de statue appartenant à Hercule, un autre fragment de femme qui faisait partie d'un sacrifice ; une figurine semblable qui a fait partie d'un enlèvement, un jeune homme avec un arc à la main, un autre jeune homme, que je crois être Apollon , avec un

casque sur la tête, un fragment de jeune homme, avec une pose gracieuse, un torse de femme avec draperie, une bacchante vue par le dos; et beaucoup de figures, de statues dont les sujets sont indéterminés; des figures d'hommes portant des corniches en saillie : il y a deux figures semblables.

« Les frises nombreuses sont composées de sujets marins; on y voit des néréides, des dauphins avec des enfants, des figures de femmes, des monstres marins à tête humaine, à tête de bélier, de chien, à tête d'aigle, etc., c'est ce qui a fait croire que la désignation du monument pouvait être des bains, ou un temple dédié aux Néréides, comme l'indique le sujet de la frise. Les moulures des corniches et architraves sont richement ornées; les sculptures ont toute leur surface peinte d'un encaustique qui résiste au frottement et au lavage; les surfaces saillantes sont peintes en blanc, les fonds sont d'un jaune rougeâtre; les arêtes et les contours des ornements sont sillonnés par un filet rouge. Il y a des ornements sur des fonds rouges avec filet blanc, une figure de chimères : les petites plumes sont figurées par des traits jaunes.

Il y a des enduits colorés en rouge et en vert; il y en a qui résistent au lavage et d'autres qui déteignent.

On ne peut encore indiquer quelle fut la destination du monument, quoique les fouilles exécutées par la Société française aient déjà mis à nu une bonne partie du plan de l'édifice; elles ont eu l'avantage aussi d'attirer l'attention sur un point qui serait demeuré inexploré; le Ministre, considérant les résultats obtenus par la Société, a mis à la disposition de M. Thiollet une somme de 500 fr. pour les continuer : avec cette somme il sera facile de terminer complètement les fouilles. Elles vont être reprises après la moisson. M. de Caumont ira les visiter au mois d'octobre, et consignera dans le Bulletin son opinion sur cet édifice antique.

CHRONIQUE.

Décoration bien méritée. — Nous annonçons avec joie et pour nous et pour l'administration, qui fait rarement d'aussi bons choix, que M. P. Roux, membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général du Congrès scientifique de 1846, tenu à Marseille, et secrétaire de la Société de Statistique des Bouches-du-Rhône, a été nommé, en juin dernier, chevalier de la Légion-d'Honneur. Peu d'hommes avaient autant de titres que M. Roux, et sous une administration qui mettrait plus d'empressement que la nôtre à récompenser le mérite, M. Roux aurait reçu, il y a dix ans, la décoration qu'on vient de lui donner; c'est donc une vieille dette que le gouvernement vient de payer : nous l'en remercions cependant, car il y en a beaucoup d'autres qu'il ne se presse pas d'acquitter, et il aurait pu oublier M. Roux pendant dix ans encore ! Un homme de province après trente ou quarante ans de services obtient quelquefois la décoration. Un littérateur de Paris la reçoit toujours au bout de dix ans de travaux, et deux ans après il est nommé officier de la Légion-d'Honneur. — La décoration d'Officier n'est donnée en province qu'aux premiers fonctionnaires (Préfets, Présidents de Cour, etc.). Nous pourrions citer des littérateurs de province décorés quinze ans avant certains littérateurs de Paris, et qui sont toujours simples chevaliers, tandis que les parisiens dont nous parlons sont déjà Commandeurs. Ce sont les conséquences de la centralisation. Plus on se montre dans les salons des Ministres, plus on a de droits à toutes les récompenses sous ce régime bienheureux.

Il faut dire aussi que les Préfets sont, en général, assez mauvais appréciateurs des hommes qui les entourent; et qu'ils font comme les Ministres en demandant la décoration pour ceux qui fréquentent le plus leurs soirées : nous avons fait cette observation dans plusieurs départements et nos correspondants nous ont presque tous signalé des faits analogues.

Nous pensons que l'Institut des provinces serait en mesure de désigner au gouvernement les hommes les plus dignes de recevoir la décoration parmi les savants des départements, et il serait fort à désirer qu'on entrât dans cette voie.

Multiplication des expositions régionales.—Les expositions départementales ne sont pas chose nouvelle, il y a quarante ans que nous en avons eu une à Caen, organisée par M. Lair; un petit nombre d'autres départements en ont eu à des époques assez rares, tous les douze à quinze ans. La Société industrielle d'Angers a, la première peut-être, essayé d'étendre à plusieurs départements l'appel qu'elle faisait aux industriels et aux artistes ; toutefois ces tentatives n'ont pas produit les résultats qu'on pourrait obtenir, et c'est ce qui a engagé l'Institut des provinces *à recommander les expositions périodiques par grandes régions*, l'idée est bonne, et si les conseils-généraux viennent en aide à l'Institut, les expositions régionales acquerront une immense importance; mais il faut le concours des Conseils Généraux, il faudrait que chaque conseil votât à l'Institut une allocation de deux à trois cents francs dont il laisserait l'Institut faire le meilleur usage dans l'intérêt de ces solennités : alors l'Institut pourrait prendre à sa charge les frais de transport des objets ; tant que ces frais resteront au compte des exposants, on ne verra rien ou presque rien venir des départements éloignés : en effet, chacune des régions indiquées provisoirement par l'Institut se compose de

douze à quinze départements, et les expositions n'offriront que les produits d'une partie de la région.

Quoi qu'il en soit, la pensée de l'Institut des provinces est une grande pensée qu'il faut faire fructifier avec les moyens que l'on a, quelque minimes qu'ils puissent être ; l'Institut n'a pas irrévocablement arrêté les circonscriptions, il n'a pas dit non plus si ce sera tous les ans, comme il l'aurait désiré, ou tous les deux ans, qu'auront lieu les expositions dans chaque région: ces détails pourront être modifiés suivant les circonstances et les circonscriptions.

Ce qu'il importe de constater, c'est que l'idée des expositions régionales mise en circulation par l'Institut a déjà fructifié. Poitiers, après avoir entendu le récit que faisait M. l'abbé Auber, dans les journaux, de l'exposition régionale de Bourges, organisée en 1849, a tenté une exposition pour les quatre départements du ressort de la Cour d'appel ; elle a été assez satisfaisante. Bordeaux en a eu une autre pour les départements du Sud-Ouest, organisée par la Société philomatique, tous ces essais sont d'un bon augure pour l'avenir ; s'ils témoignent d'un empressement un peu précipité, on peut être certain que le mouvement se régularisera et qu'une périodicité régulière finira par s'établir comme l'a demandé l'Institut des provinces. D. C.

Décentralisation. — Nous avons dit plusieurs fois que le seul moyen de concilier les intérêts scientifiques de la France, c'est de réformer l'Institut, de le faire siéger, comme la Chambre législative, pendant un temps donné, afin que les savants des départements puissent y prendre part, et que la résidence constante à Paris ne soit plus nécessaire pour devenir membre titulaire de l'Institut.

Nous voyons avec plaisir que ces idées que l'on taxait d'abord de hardies et d'excentriques font leur chemin, et qu'on com-

mence à les adopter : un membre de l'Institut nous a même dit qu'il était convaincu comme nous de la bonté de la mesure et qu'on en reconnaîtrait plus tard la nécessité. Cette déclaration nous prouve que nous avions vu juste, et nous prenons acte du mouvement qui s'opère. Malheureusement la routine est trop profondément passée dans les habitudes parisiennes, surtout dans les mœurs académiques, pour que nous puissions prévoir l'époque où s'opérera la réforme, mais nous pouvons assurer qu'elle se fera. Voilà que de leur côté les députés sont unanimes pour déclarer que la permanence de la Chambre est une absurdité, qu'il faut absolument aller se retremper en province, pour que la représentation soit réelle : c'est notre pensée, nous l'avons déjà exprimée plus d'une fois et nous croyons fermement que cette vérité ne saurait être trop souvent proclamée.

Pour revenir à la question de la permanence des corps savants, il faudra bien que l'on en vienne, tôt ou tard, où nous voulons et déjà les chemins de fer ont tellement modifié les habitudes que la résidence à Paris cessera bientôt d'être une condition d'admission. Un membre de l'Institut pourra habiter Tours, Nantes, Caen, Bordeaux, et pourtant prendre une part active aux travaux qui se feront à Paris.

De tous côtés on nous demande quand aura lieu la seconde session du Congrès des délégués des académies départementales, dirigé par l'Institut des provinces ; tous ceux qui s'y sont rendus l'année dernière attendent avec impatience cette seconde session à laquelle se rendront un grand nombre de délégués nouveaux. Nous répondons à ceux qui nous ont interrogé que la réunion aura lieu au Luxembourg, et que nous nous occupons de préparer une serie de tableaux que nous soumettrons à l'assemblée. Ces tableaux offriront une esquisse des travaux scientifiques que pourraient entreprendre avec

fruit les académies départementales. L'époque de la réunion ne sera fixée par l'Institut qu'après la session du Congrès scientifique de France à Nancy : probablement elle aura lieu en février. DE CAUMONT.

Congrès annuel de l'Association normande. — L'Association normande a tenu, cette année, son Congrès à Fécamp, Bolbec, Goderville et Lillebonne. Jamais réunion agricole n'avait été plus belle. La Société française y était représentée par un grand nombre de ses membres ; elle a visité avec attention l'église de Fécamp, réparée avec intelligence depuis quelques années, et demandé que l'on dégageât des bancs qui les masquent, les beaux tombeaux du XIVe. siècle dessinés dans le VIe. vol. du Cours d'Antiquités de M. de Caumont.

A Lillebonne, M. de Glanville a présidé une séance infiniment intéressante ; son discours remarquable et les savantes improvisations de M. Cochet ont donné un grand intérêt à cette séance dont le procès-verbal sera publié.

Congrès scientifique de France, XVIIe. session à Nancy, le 3 septembre. — Nous rappelons aux lecteurs du Bulletin que c'est le 3 septembre que s'ouvrira la XVIIe. session du Congrès scientifique de France. Cette ouverture aura lieu à midi, la session durera 10 jours. Le programme est de nature à provoquer des discussions d'un haut intérêt. Une grande solennité, l'inauguration de la statue de Dombale, aura lieu pendant la session. D'autres fêtes ont été organisées pour les membres du Congrès. Tout porte à croire que le nombre des étrangers sera considérable ; déjà près de deux cents adhésions ont été adressées à MM. les secrétaires-généraux.

La Société française tiendra deux séances à Nancy pendant la session. L'Institut des provinces s'y réunira aussi en séance publique.

Mgr. Gousset, nommé cardinal. — Mgr. GOUSSET, archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces, vient d'être promu au cardinalat : les hautes vertus et la profonde instruction de Mgr. Gousset avaient depuis long-temps marqué sa place dans le Sénat Romain, et cette nomination était attendue. Mgr. Gousset a présidé la XIVe. session du Congrès scientifique de France en 1845.

M. l'abbé Coussault, nommé évêque d'Angoulême. — C'est aussi avec joie que nous apprenons la nomination de M. l'abbé COUSSAULT à l'évêché d'Angoulême. M. Coussault est un savant du premier ordre que nous connaissons depuis la session du Congrès scientifique de France, à Poitiers, en 1834 ; là nous appréciâmes toute l'étendue de ses connaissances : 10 ans après, le Congrès archéologique de la Société française le retrouvait à Poitiers et écoutait avec intérêt ses importantes communications. Un choix aussi heureux fait honneur au gouvernement.

Mgr. Renier, nommé archevêque de Cambray. — C'est encore un membre de la Société française, Mgr. RENIER, qui vient d'être appelé de l'évêché d'Angoulême à l'archevêché de Cambrai : Mgr. Renier a présidé une des séances de la Société, à Angoulême, en 1847. Il était grand-vicaire d'Angers avant sa promotion à l'évêché d'Angoulême.

M. l'abbé Crosnier, nommé vicaire-général de Nevers. — Mgr. Dufêtre, qui sait apprécier les hommes de mérite, vient d'appeler à Nevers, en qualité de vicaire-général, M. l'abbé CROSNIER, curé de Donzy, membre de l'Institut des provinces et inspecteur des monuments. Les lecteurs du Bulletin connaissent assez les œuvres de M. Crosnier pour s'applaudir de voir ce savant et respectable ecclésiastique ap-

pelé au chef-lieu du diocèse. M. Crosnier est un des hommes de mérite qui tôt ou tard seront promus à l'épiscopat.

D. C.

Découverte de sépultures à La Cambe (Calvados). — En extrayant de la pierre pour la confection d'un chemin, on a découvert, à environ 33 centimètres de profondeur, un certain nombre de squelettes assez rapprochés les uns des autres.

Bientôt la découverte d'objets en bronze trouvés dans les sépultures vint indiquer que les squelettes appartenaient à une haute antiquité.

Le nombre des squelettes trouvés jusqu'ici s'élève à 18. Ils étaient couchés horizontalement, la tête tournée vers le nord et les pieds vers le midi.

L'emplacement de ces sépultures se trouve à très-peu de distance du marais de La Cambe et sur un plateau assez élevé.

La plupart des squelettes étaient accompagnés d'objets en bronze, circonstance qui se reproduit généralement dans la découverte des sépultures romaines et gallo-romaines.

Les objets de ce genre que l'on trouve ordinairement dans la Normandie peuvent se diviser en trois catégories : 1°. des urnes cinéraires ou lacrymatoires, et des vases en verre et en poterie, tels que ceux que M. l'abbé Cochet a recueillis si abondamment dans les fouilles qu'il a fait exécuter dans la Seine-Inférieure, et qui généralement sont attribués à l'époque romaine reculée ; 2°. des armes, des agrafes de ceinturons, tels que ceux que l'on rencontre dans le cimetière romain de Benouville (près Caen), et que l'on a trouvé à St.-Vigor et à Commes (près Bayeux), objets d'équipements militaires qui paraissent devoir être reportés à l'époque du Bas-Empire; 3°. des fibules, bracelets, colliers, objets de toilette, etc., qui, suivant leur caractère, appartiennent à tous les âges de la civilisation latine.

C'est dans cette troisième classe que se rangent les objets trouvés à La Cambe.

Ils se composent de bracelets et de colliers de bronze qui, soigneusement recueillis par M. Le Frandiais, chef d'atelier, furent remis par cet intelligent ouvrier à M. Le Gigan, médecin à La Cambe. M. Le Gigan, comprenant toute l'importance de la découverte, se rendit sur les lieux et surveilla lui-même les travaux des fouilles.

Ces objets sont au nombre de 8. On y remarque 2 colliers continus, cylindriques, dont l'un uni, l'autre buriné en tore. Le reste se compose de bracelets, dont quatre sont artistement guillochés et délicatement relevés en bosse. La dimension variable de ces anneaux indique qu'ils étaient destinés à des usages différents ; en effet, d'après le rapport de M. Le Gigan, plusieurs des squelettes portaient ces anneaux aux jambes et aux bras ; un en avait jusqu'à trois passés à l'humérus. La petite dimension d'un de ces anneaux et la faiblesse des os du sujet sur lequel il a été trouvé, dénotent qu'il devait appartenir à une femme. L'examen du travail de ces anneaux en bronze, de composition à peu près analogue à ceux que M. J. Girardin (1) a analysés parmi plusieurs objets antiques de la Seine-Inférieure, indique qu'ils ont été fondus, puis ensuite réparés, méthode fort usitée par les Romains. Des traces d'argenture attestent le luxe primitif de ces *Torques* et *Armillæ*.

Les squelettes de La Cambe n'étaient point déposés dans des sarcophages de pierre ; leur origine romaine ne saurait être mise en question.

D'abord l'orientation des corps indique que ce n'était pas des chrétiens, de plus, leur gisement sur le plateau d'un coteau exposé aux rayons du soleil, décèle bien une origine

(1) Bulletin Monumental, t. XII.

romaine. En Normandie, tous les cimetières de cette époque sont dans cette position.

Les Romains se faisaient inhumer avec leurs plus beaux ornements et leurs plus beaux vêtements, les chefs militaires avec leurs armes, habitude que prirent d'eux les peuples du Bas-Empire qui leur succédèrent.

L'absence d'agraffes de ceinturons et d'armes porte à croire que les squelettes dont nous nous occupons proviennent de personnages civils et de distinction.

G. VILLERS.

Nouvelles découvertes d'antiquités romaines dans le Loiret. — J'ai, cet automne, fait des fouilles dans une prairie à Montbourg, près de Châtillon-sur-Loire (Loiret), à quelque distance de l'amphithéâtre de Chenevière, et sur l'emplacement où M. Jollois place la ville d'*Aquis Segeste.* J'y ai trouvé les restes d'un établissement thermal occupant plus d'un arpent, j'en ai déblayé toutes les fondations : l'économie de l'établissement est parfaitement indiquée, et sa destination ne peut laisser aucun doute. J'ai même retrouvé un conduit maçonné et enduit de ciment qui, bien que ces thermes fussent sur le bord du Loing, y amenait de plus d'une lieue l'eau, probablement plus pure et plus douce, d'une fontaine qui existe encore fort abondante et se jette dans le canal qui a changé tout l'aspect de ce pays.

Ces fouilles ont fait trouver quelques médailles d'Auguste et Constantin II ; des fragments de sculpture gallo-romaine, de poterie rouge et grise, de statuettes ex voto de Vénus, des dés de mosaïques, etc.

Quelques déblais, poussés plus avant, ont fait trouver le fond d'un des bassins qui est octogone et recouvert d'un massif de plâtre dur, jaunâtre, et reposant sur un blocage de petites pierres cassées. Les murailles, dont quelques-unes

sont d'un délicieux appareil, sont revêtues intérieurement de peinture rouge et bleue ; quelquefois on trouve cette peinture à l'extérieur ; des petites colonnettes en briques demi-circulaires, ou en pierres taillées de même, s'élèvent de temps en temps le long des murs.

Malheureusement ces ruines sont entre la rivière et le canal, et ce n'est qu'au moment où ce dernier est à sec qu'on peut fouiller utilement. Dès que l'eau y est remise, on la trouve dans ma prairie à moins d'un mètre de creux : j'ai été ainsi envahi dans le cours de mes travaux, et forcé de les remettre à l'été prochain. DUPUIS.

Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie, par M. de Caumont, ouvrage approuvé par l'Institut des provinces pour l'enseignement de cette science dans les maisons d'éducation des deux sexes, 1 vol. in-8°. de 420 pages avec 490 vignettes dans le texte. Paris, Derache, rue du Bouloy; Dumoulin, quai des Augustins; Rouen, Le Brument; Caen, Hardel et Mme. veuve Christi. —Cet ouvrage se distingue par l'habile disposition des matières et des figures, par la clarté des définitions; c'est, comme le dit l'auteur, un véritable catéchisme : il était digne de M. de Caumont, le créateur de l'école archéologique, de populariser par cet abrégé les connaissances qu'il avait rendues si faciles à acquérir par la lecture de son Cours d'antiquités.

L'Abécédaire renferme sous son titre modeste autant de faits que bien des grands livres. Le succès n'en est pas douteux. Dans un autre volume M. de Caumont traitera à fond l'histoire de l'architecture civile et de l'architecture militaire.

Nous devons dire, en terminant, que le tirage, quoiqu'il ne soit pas sans quelques défauts, fait honneur à l'établissement de M. Hardel. L'exécution de ce texte, perpétuellement entremêlé de vignettes présentait une certaine difficulté. — Prix : 7 fr. 50. L. M. S.

Publication de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône. — La Société de Châlons va publier l'histoire du Parlement de Bourgogne, depuis 1733 jusqu'à 1790, faisant suite aux ouvrages de Palliot et de Petitot, avec un état complet du parlement depuis son établissement, par ordre de la création des charges, avec les noms et qualités des magistrats qui les ont possédées, par A. S. Des Marches, membre de la Société. Ce travail important formera un beau vol. petit in-f°., enrichi d'environ 200 armoiries gravées avec le plus grand soin. Le prix en sera de 20 francs.

Comme il ne sera tiré qu'un nombre d'exemplaires suffisant pour répondre aux demandes des souscripteurs, les personnes qui désirent posséder cet ouvrage, devront se faire inscrire au secrétariat de la Société d'Histoire et d'Archéologie, rue des Minimes, 36, à Châlons-sur-Saône, et chez M. Derache, rue du Bouloy, n°. 7. — Nous ne pouvons trop engager les membres de la Société française, les conservateurs de bibliothèques publiques et tous les amis de l'histoire à souscrire à cet important ouvrage.

D. C.



NOTICE

SUR QUELQUES

MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE (1);

Par M. E. HUCHER,

Membre du Conseil de la Société française et correspondant des Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

SILLÉ ET SA BANLIEUE.

Les vieux châteaux féodaux n'existent plus en France qu'en très-petit nombre; bientôt ils auront disparu. Quelques-uns se maintiennent encore à la faveur d'une appropriation tutélaire; devenus mairies ou maisons d'école, ces vieux débris se dressent encore fièrement et dominent la cité, mais nul n'en prend souci : seulement, quelques esprits

(1) Conf. *Bulletin monumental, tome VIII, p.* 38. Notes sur l'Inscription SALOMON d'une des statues *cariatides* du portail roman de la cath. du Mans, — *id. Tome XI, p.* 47. Mosaïque de *Mont-Saint-Jean*, canton de Sillé, — *id. Tome XII, p.* 24. Notice sur une ancienne Étoffe de soie de l'église de La Couture du Mans, — *id. Tome XIV, p.* 345. Etudes sur le Vitrail de la Rose de la cathédrale du Mans, *page* 437. — Notice sur un Vase de verre rempli de monnaies romaines, *page* 694. — Notice sur une Pierre tombale des sires de St.-Ouen-en-Belin (Sarthe).

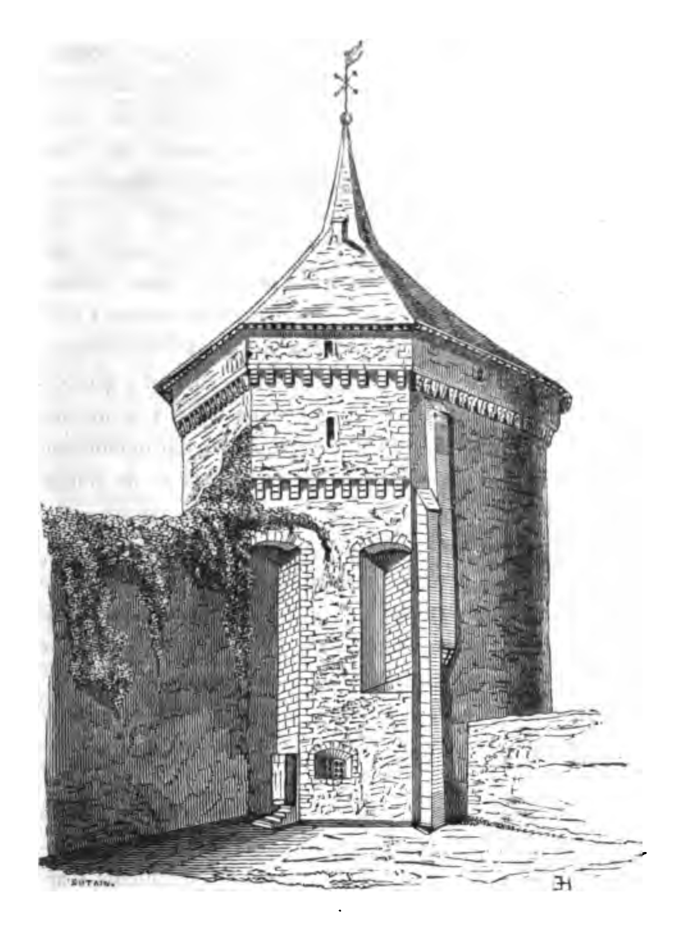
rêveurs ou amis des ruines, gens heureux que rien ne trouble dans leurs solitaires et naïves spéculations, aiment à les voir, du coteau voisin, se dorer aux derniers rayons du soleil, ou bien s'en viennent, rôdant autour de leurs murs démantelés, épeler le mot à demi effacé de quelque problème historique.

Le château de Sillé, classé parmi les monuments les plus remarquables du département de la Sarthe, est un de ces vieux restes d'un autre âge qu'on s'étonne de voir encore debout, et qui, grâces à une de ces heureuses appropriations dont je viens de parler, a conservé une verdeur digne de son temps de splendeur.

Ses quatre tours sont entières et couvertes de leur toit conique; elles sont reliées par des constructions d'une époque plus moderne. Ici s'est casée la mairie, là l'école, voire même M. le garde-champêtre qui a élu domicile dans le donjon, et c'était justice : le garde-champêtre, représentant moderne de l'antique *defensor* de la cité, est le seul pouvoir militant qui soit resté debout; Dieu nous garde d'en médire.

Nous donnons ci-après le croquis de ce donjon, énorme tour dont le côté intérieur se termine en talon prismatique, tandis que la partie attaquable a la forme d'un cylindre; un cordon de machicoulis enserre le faîte, et l'on a multiplié, du côté où sont placées les ouvertures et la porte d'entrée, les moyens de défense; la porte notamment est placée dans un redans angulaire, dont j'ai vu peu d'exemples, et dont les latéraux forment un angle très-caractérisé. Au moyen d'un regard placé à la partie supérieure, on surveillait et au besoin on *échaudait* les arrivants. Un autre redans qui ne se continue pas jusqu'en bas, paraît n'avoir pas eu d'utilité réelle et n'avoir figuré là que pour la satisfaction des yeux; la partie inférieure, taillée en biseau, a été tronquée par notre graveur. Il faut supposer qu'une ligne partant du point d'in-

tersection de la ligne oblique avec la verticale qui caractérise l'angle interne, vient rejoindre à droite l'angle externe



du redans, et dessiner un triangle isocèle très-applati, le symétrique de celui formé par l'ombre projetée, à la partie supérieure.

Ce donjon, vu de la route de Bretagne, produit l'effet le plus pittoresque; très-voisin de l'église dont nous allons bientôt parler, il marie heureusement son toit conique, surmonté d'une aiguille effilée, avec le clocher qu'il accompagne en quelque sorte sans l'écraser; fidèle et saisissante image du rôle qu'ont joué le château et l'église dans cette longue période de temps qu'on a appelée le moyen-âge. Nous n'avons pas de goût pour les récriminations philosophiques; et nous cherchons, de préférence, dans l'histoire de l'humanité, les faits qui l'honorent. Nous admirons le moyen-âge, pour sa discipline et son amour de la règle; nous l'aimons pour son esprit studieux, pour les remarquables travaux qu'il nous a légués, pour la fécondité et l'originalité de ses créations; nous l'aimons dans ses plus obscurs enfants surtout, dans ces modestes maîtres ès-œuvres, dans ces merveilleux sculpteurs ou ciseleurs, d'une individualité si piquante et si ingénieuse. Nous laissons à d'autres le soin de rechercher et de sonder les plaies de cette époque, nous décrivons ses monuments, nous n'apprécions pas ses institutions.

L'étude des monuments donne d'ailleurs, dans maintes circonstances, des résultats à peu près certains; en cela, elle a, pour nous, un avantage réel sur l'histoire philosophique dont les conclusions sont presque toujours contestables.

Voici, puisque nous sommes sur le chapitre de la science monumentale, une anecdote assez piquante qui justifie cette proposition.

Attiré dans le jardin du château par un de ces instincts qui guident, à son insu, l'archéologue, j'étais depuis quelque temps occupé à admirer, à part moi, comment des fragments d'archivolte évidemment fort anciens, s'étaient trouvés noyés dans la masse de moëllons d'une des tours angulaires du château; ces débris d'une construction contemporaine du XIIe. siècle offraient à l'œil des dents de loup.

Survint un officieux *cicerone*, habitant du château, qui voulut m'édifier sur l'antiquité reculée des tours et notamment du donjon : un généreux archéologue lui avait assuré que ce dernier surtout avait dix siècles d'existence.

« Voyez, Monsieur, ces pierres rongées par l'action du temps, noircies par le vent de la tempête ; croyez-vous que quelques siècles suffisent pour bronzer ainsi une ruine. »

J'étais peu convaincu ; mon *cicerone* se servait d'ailleurs d'un argument emprunté à l'école pittoresque qui n'avait aucune prise sur mon esprit.

Sans le contredire ouvertement, je montrais les dents de loup.......

« Monsieur, vous êtes aussi incrédule que saint Thomas ; eh bien ! venez de ce côté et écoutez bien ceci : J'ai toujours entendu dire à défunt mon père que la date de la construction du donjon était écrite sur cette pierre carrée que vous voyez là-haut. »

En disant cela, le *cicerone* me montrait une large pierre plate incrustée dans la maçonnerie du donjon, à vingt mètres au-dessus du sol ; « seulement, reprit-il, il y a une difficulté, c'est que personne n'a jamais pu la lire. »

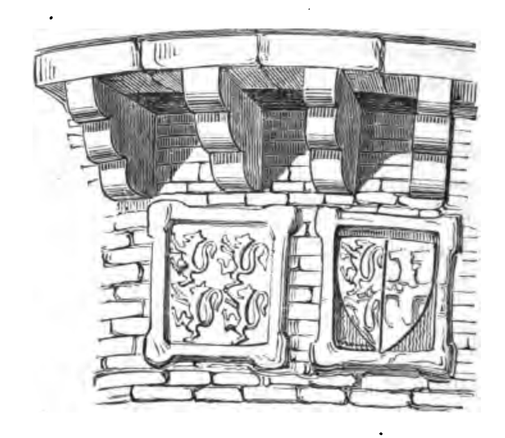
Il était impossible, en effet, de distinguer, à l'œil nu, la moindre trace de caractères sur la pierre, et je me promis de revenir le lendemain, armé d'une longue-vue.

Mon *cicerone* m'attendait avec une impatience qui égalait ma curiosité vivement excitée par la prétendue inscription.

Au premier examen, je constate que la pierre ne porte pas une seule lettre ; mais je vois des reliefs mutilés et mis, à coups de ciseau, à fleur du fond ; c'était un blason qu'on avait cherché à détruire lors de la première révolution, mais dont la trace était suffisante pour qu'on pût le restituer presqu'en entier.

Comme on le voit dans la vignette qui suit, la pierre était

double, d'un côté un blason plein, de l'autre un écu mi-parti et de forme triangulaire.



Après quelques secondes d'examen, je reconnus que le blason de gauche portait de..... à quatre lions combattants; et celui de droite parti du précédent, et de ....

C'était, à n'en pas douter, le blason des sires de Beauvau qui n'ont occupé que vers le milieu du XVe. siècle la baronnie de Sillé.

Nous étions donc bien loin de compte mon *cicerone* et moi, puisque tout annonçait d'ailleurs que le donjon avait été bâti d'un seul jet.

En effet, la famille de Beauvau, qui porte *d'argent à quatre lionceaux de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or*, ne posséda Sillé que postérieurement à 1430, par acquisition de Jean II de Craon-Montejean.

Le blason mi-parti est celui de la femme du sire de Beauvau. Il est tellement mutilé qu'il serait fort difficile de le restituer avec certitude.

D'ailleurs, Bertrand de Beauvau qui doit avoir construit

cette tour fut marié quatre fois ; il épousa successivement J e. de La Tour-Landry, Françoise de Brézé, Ide du Chatelet et Blanche d'Anjou, dame de Mirebeau ; la difficulté d'attribution s'accroît d'autant, et comme la solution de cette partie du problême n'est pas d'un intérêt majeur pour nous, nous ne nous en occuperons pas plus long-temps.

Nous possédons la matrice du sceau de la baronnie de Précigné qui était l'apanage principal de Bertrand de Beauvau ; ses armes y sont empreintes avec la brisure propre à la branche de Beauvau-Précigné ; nous l'avons reproduit sous le n°. 4 ci-après :

Ce sceau qui porte en légende :

: cest . le . sel . des . contraz . de . precigné .

présente un écu qui se blasonne ainsi :

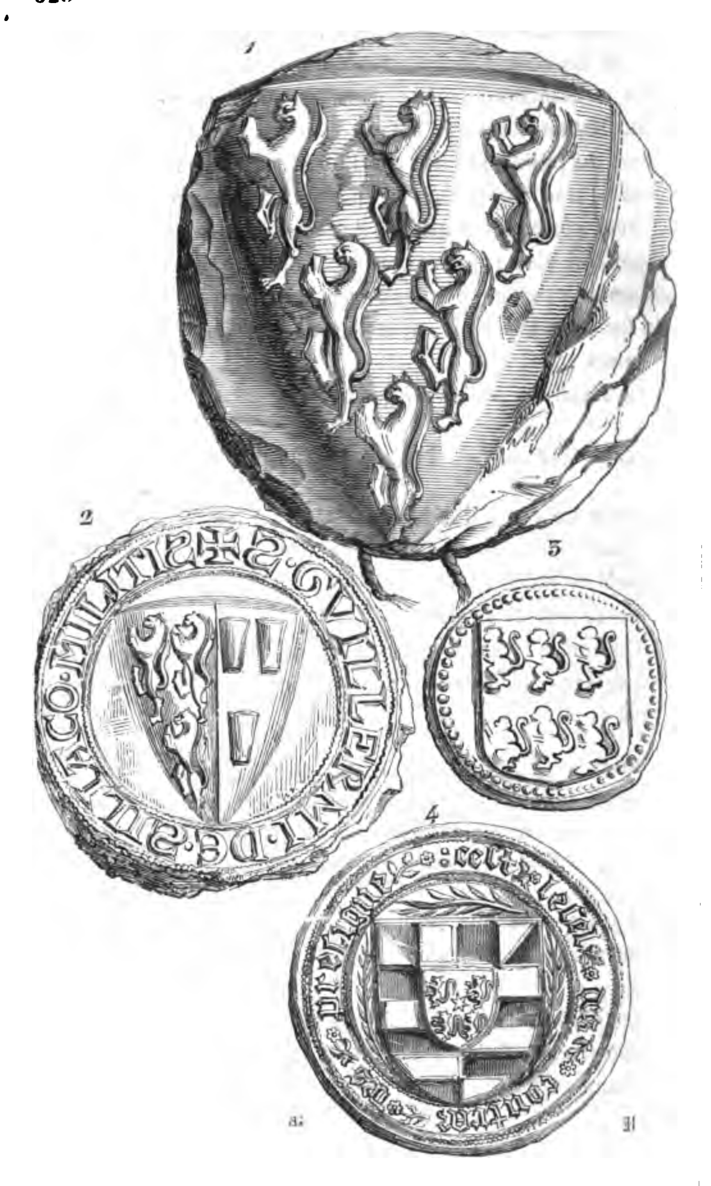
Fascé, contrefascé d'argent et d'azur, au chef palé, contrepalé de même, flanqué d'azur, à deux girons d'argent et sur le tout de Beauvau.

Les anciens héraldistes avaient imaginé de renfermer dans quatre vers, la formule assez compliquée du blason de Précigné :

« Au chef palé, contrepalé, fessé, contrefessé, »
« A deux cantons gironné, »
« Et un écu d'argent parmi »
« Sont les armes de Pressigny »

Il est certain que ce blason était souvent proposé comme épreuve aux amateurs ou aux adeptes de la science héraldique.

Bertrand de Beauvau était baron de Sillé et seigneur de Briançon et de Précigné ; il devint successivement Conseiller et Chambellan du Roi, premier président laïc de la Cour des


2
GVILLERMI·DE·SILLIACO·MILITIS
4

comptes. Il était Grand-Conservateur de son domaine en 1462, puis il s'attacha à la fortune du roi René dont il fut conseiller et grand-maître d'hôtel; il mourut en 1474, capitaine du château d'Angers et sénéchal d'Anjou.

Pesche, l'auteur du *Dictionnaire topographique, historique et géographique du département de la Sarthe*, a cru que Bertrand de Beauvau conserva, jusqu'à la fin de son existence, la baronnie de Sillé, et qu'elle passa, par sa mort, à Antoine de Beauvau, son fils. C'est une erreur que nous devons relever, parce que cet auteur résume les dernières connaissances acquises sur l'histoire et la géographie du pays.

J'ai été assez heureux pour exhumer de l'atelier d'un relieur, au milieu d'une masse de parchemins plus ou moins intéressants, un document d'une certaine importance pour l'histoire et les mœurs des barons de la province du Maine.

C'est l'acte de vente par *Bertrand de Beauvau*, à son fils, *Anthoine de Beauvau*, de la *terre* et *baronnie* de *Sillé*.

Ce document est curieux, d'abord parce qu'il fait remonter au 27 juin 1466, date de la vente, l'investiture d'Antoine de Beauvau, et ensuite par les singulières stipulations relatives au paiement du prix; on nous permettra de nous y arrêter quelques moments : il y a là une étude à faire, en quelque sorte d'après nature, d'un petit coin de la vie privée du seigneur châtelain du moyen-âge.

Bertran de Beauvau confesse, dans cet acte, *avoir vendu et octroyé dès maintenant et à toujoursmais à Anthoine de Beauvau, écuyer seigneur du Pinpean, — la terre, baronnie, château, châtellenie, justice et seigneurie de Sillé-le-Guillaume*, j'abrége la nomenclature des objets compris dans la vente, *tenue ladite baronnie du comte du Maine et partie de l'évêque du Mans à foi et hommage.* Nous verrons plus tard quelle était la nature de l'hommage.

Cette vente est faite moyennant le prix *de quatorze mille*

écus d'or du coing du Roi notre sire, baillés et nombrés en les espèces qui s'ensuivent......

C'est ici qu'est le détail curieux sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs. En effet, la plus faible partie de cette somme est payée en numéraire, les trois quarts sont stipulés payables en vaisselle, bijoux, etc.

C'est une curieuse nomenclature des bijoux montés qui ornaient, à cette époque, les écrins; et des hanaps d'or, des gobelets dorés, des tasses d'argent verées et godronnées qui décoraient les somptueux dressoirs des châteaux.

Parmi les bijoux, je citerai surtout celui-ci, *ung cœur de diamant, à plusieurs faces, assis sur une fleur de pensée*, apprécié *valoir mille écus!* Il y a dans cette description minutieuse bien d'autres traits rapides et délicats qui peignent l'époque mieux et plus sûrement que toutes les spéculations philosophiques : comment n'être pas frappé, par exemple, de la quantité de hanaps, coupes, bassins et vaisselle d'or et d'argent, livrés par Anthoine de Beauvau à son père ? On comprend mieux dès-lors où s'étaient enfouis les métaux précieux, et l'on s'explique l'appauvrissement des monnaies et la nécessité des lois somptuaires.

Bertrand de Beauvau, à la cour du roi de Sicile dont il était grand-maître d'hôtel, veut lutter de faste et d'élégance avec l'entourage du Roi-artiste; au risque de donner le plus détestable exemple à sa lignée, il troque sa baronnie contre un écrin et un dressoir ! pardonnons-le-lui : c'étaient, hélas, les derniers beaux jours de la féodalité. Louis XI, en cette année-là même, lui portait les plus rudes atteintes, et à la cour du bon Réné on prolongeait un semblant d'existence chevaleresque qui ne trompait déjà plus personne.

Les quatorze mille écus d'or, au taux de 28 sols environ adopté par les parties contractantes, donnent 19,600 livres tournois environ, qui représentaient, à l'époque de la vente,

à peu près 800,000 francs de monnaie actuelle, d'après des bases d'appréciation que nous croyons exactes (1).

Nous donnons dans les pièces justificatives la teneur du contrat analysé plus haut.

La baronnie de Sillé était une des plus considérables de la province.

Au XIIe. siècle, les quatre plus puissants seigneurs du Maine étaient, d'après les chroniqueurs, Guy de Laval, Gauthier de Mayenne, Lisiard de Sablé et Robert de Sillé.

Pesche (2) a dressé, en s'aidant des documents réunis par Le Paige (3) et Th. Cauvin (4), la liste chronologique des seigneurs de Sillé; nous avons glané, de notre côté, quelques faits nouveaux dans les cartulaires de St.-Vincent, de Champagne et de Bellebranche, qui nous permettent d'ajouter à cette nomenclature des dates et des noms précieux. Nous allons mettre en parallèle les indications données par Pesche et le résultat de nos investigations personnelles; on pourra ainsi compléter les données de cet auteur, après toutefois avoir contrôlé les nôtres.

BARONS DE SILLÉ,

D'APRÈS LE DICTIONNAIRE STATISTIQUE DE LA SARTHE.	Années au cours desquelles ils sont cités.	D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'AUTEUR.	Années au cours desquelles ils sont cités.
GUILLAUME Ier. . .	960-993	GUILLELMUS. . .	960-993
HUGUES.	1067-1081	*Odo de Silliaco* (Arnaldo episcopo et Raginaldo abbate de S^to^. Vincentio).	1067-1081

(1) Rev. num. 1848, page 377. — Le Blanc, Traité des Monnaies, page, 251. Ed. d'Amsterdam, 1692.

(2) Dictionnaire de la Sarthe, t. 6e., p. 135.

(3) Dictionnaire du Maine, t. 2, p. 500.

(4) Essai sur la Statistique de l'arr^t^. du Mans, p. 172.

D'APRÈS LE DICTIONNAIRE STATISTIQUE DE LA SARTHE.	D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'AUTEUR.
	Berardus de Silliaco (Hoello episcopo) . . . 1096
	Richardus de Silliaco (Widone episcopo) 1126-1136
	(*Cart. de St. Vincent et de St. Victor*).
	Nous n'avons pas voulu séparer ces trois noms qui figurent dans des différents *de vineis Banjein* et *de laboratorio*, sans garantir cependant que ces personnages aient eu réellement un droit sur la baronnie de Sillé.
	HUGO *de Silliaco* et uxor Godehoth ; filii, Guillelmus, Robertus, Cecilia et Teoguis.
	Dans la charte sans date, où figurent ces personnages, on lit : In hâc confirmatione concessum est Guillelmo de Silliaco et Roberto fratre ejus *ut sint Savigneiensis ecclesie monachi sicut et frater eorum*.
	Ceci explique les expressions des martyrologes *monachus et laïcus*. 1067-1081
	(*Cart. de Champagne*).
GUILLAUME II. 1094	GUILLELMUS *de Silliaco*. 1094
	Le fils de Hugues ?
ROBERT. . . . 1118-1120.	ROBERTUS *de Silliaco*. 1118

D'APRÈS LE DICTIONNAIRE STATISTIQUE DE LA SARTHE.	D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'AUTEUR.
BERNARD. . . . 1114-1120	BERNARDUS *de Silliaco*. Nous n'avons découvert aucun nouveau document certain émané de ces personnages. On sait que Robert assistait, en 1118, à la bataille de Séez où il commandait le centre de l'armée Mansaise.
HUBERT. 1190-1214	Nous ne pensons pas que HUBERTUS de Silliaco, qui figure, en 1190-1214, dans une charte relative à l'abbaye de La Couture, ait été baron de Sillé. En effet, nous voyons dans les chartes de Champagne, Guillelmus Dominus Silliaci, dès 1168 ou au moins 1203.
GUILLAUME III 1223-1253-1301.	GUILLELMUS *de Silliaco*. 1168. Le même avec le titre *Dominus Silliaci* qui enlève toute incertitude. . . . . . 1203 *Guillelmus Dominus de Silliaco*. . . . . . 1209 *W. Silliaci dominus* (1). 1215 *Guillelmus dominus Silliaci*. 1222

(1) Nous donnons, dans la 1re. planche de sceaux, l'empreinte d'un grand sceau de Guillaume de Sillé, appendu à une charte de 1210, et dans la planche, page 365, n°. 1er., un autre sceau du même avec son contre-sceau, provenant d'une pièce de 1215.

D'APRÈS LE DICTIONNAIRE STATISTIQUE DE LA SARTHE.	D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'AUTEUR.
	Guillelmus dominus Silliaci 1237
	Nobilis vir Guillelmus dominus Silliaci. . . . 1253
	Guillermus dominus Silliaci miles. 1256
	(*Cartre. de Champagne et de Bellebranche.*)
	ROBERTUS *dominus Silliaci filius Guillelmi quondàm domini Silliaci*. 1274
	Robertus, nobilis vir, dominus de Silliaco. . 1280
	Telles sont les indications très-explicites qui nous permettent d'ajouter un nom nouveau à la liste des barons de Sillé ; elles sont contenues dans les cartulaires de l'abbaye de Champagne et de celle de Bellebranche, et se contrôlent réciproquement.
GUILLAUME IV. 1312-1314	GUILLAUME, *seignor de Sillié*. . . . 1285-1290
	Guillelmus dominus Silliaci. 1291
	Guillermus de Silliaco (1). 1295

(1) Le sceau de ce seigneur est figuré sous le no. 2 de notre pre-

D'APRÈS LE DICTIONNAIRE STATISTIQUE DE LA SARTHE.	D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'AUTEUR.
	Guillelmus dominus Silliaci. 1303
	Guillemet, seignour de Sillié. . . . . . . 1324 (*Cart. de Champagne et arch. de la Sarthe*).
	ROBERT, *seigneur de Sillé, et dame Marie de Maillé, sa femme, 4 avril*. . . . . 1359 (*Cart. de Champagne.*)
	Encore un nom nouveau ; ces interpolations étaient nécessaires, sans elles on n'expliquait pas la longévité des seigneurs de Sillé.
GUILLAUME V. 1363-1384-1387-1412-1434-1441.	GUILLAUME, *sire de Sillé, chevalier.* Aux dates données

mière planche de sceaux ; le blason est parti de Sillé qui est de ..... *à six lions combattants ou grimpants*, et de Mayenne qui est *de gueules à six écussons d'or.*

Un autre sceau, n°. 2 de notre dernière planche de sceaux page 365, présente un écu parti de Sillé et de Broussin qui est de........ *au sautoir de .... cantonné de molettes en fasce et en pointe*, et *d'une croisette en chef.* C'était le scel de la cour de Sillé en 1302. Le graveur a omis la croisette.

On peut conclure, de ces deux derniers monuments, que le Guillaume de 1285 à 1324 avait successivement épousé une dame de Mayenne et du Broussin.

On remarquera le rangement des lions et des écussons dans ces blasons mi-partis ; d'ailleurs nous avons représenté, sous le n°. 3 de notre pl. 1re., le sceau de la cour de Sillé en 1572, dans lequel les six lions sont représentés 3. 3. Ce blason était devenu, avec le temps, celui de la ville.

D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'AUTEUR.

par l'auteur du dictionnaire de la Sarthe qui, par parenthèse, embrassent près de 80 ans, nous ajouterons celles-ci puisées dans les cartulaires de Champagne et de Bellebranche. . 1378-1386-1389

Nos recherches nous permettent d'abréger encore l'étonnante longévité de ce seigneur.

Les mêmes cartulaires indiquent ANNE DE SILLÉ comme *dame dudit lieu de Sillé de Montejean et de Cholet* en . . . . . . 1419 et 1457.

Nous n'avons pas le projet de pousser plus loin nos rapprochements : en y ajoutant le fait qui ressort de l'acte de vente de la baronnie de Sillé par Bertrand de Beauvau à son fils Antoine, on a, d'ailleurs, tous les renseignements nouveaux qu'il nous a été possible de réunir sur la matière.

Nous aurions mauvaise grâce à faire ressortir le mérite des documents que nous publions aujourd'hui pour la première fois, cependant nous ne pouvons nous empêcher de citer les faits qui sont de nature à corroborer notre nomenclature.

Ainsi, par son testament *en date de* 1283, Roesia, dame de Seentgaut, donne à l'abbaye de Champagne, pour le repos de son âme et de celle GUILLELMI, *quondàm domini Silliaci, mariti sui primi*, tous ses conquêts, etc.

Pesche fait vivre Guillaume III de 1223 à 1301. Le testament de dame Roesia confirme nos critiques à l'endroit de la

longévité de ce baron et la nécessité de lui supposer un successeur dans le dernier tiers du XIIIᵉ. siècle; nous avons vu que ce successeur était Robert son fils, dont l'auteur du Dictionnaire de la Sarthe n'avait pas soupçonné l'existence.

Roesia qui fut mariée trois fois, d'abord à Philippe de Moire, puis à Guillaume de Sillé, et enfin à Hugues de Cortalarru, donne, dans ce testament, un curieux exemple de mansuétude et de piété chrétienne; elle lègue ses biens à l'abbaye, non seulement pour le repos de son âme et de celle de son mari, mais encore de celle d'Agnès, première femme de ce dernier, et elle ajoute............. *abbatie in quâ eligo sepulturam juxtà dominam meam Agnetem primam ipsius uxorem.* Cette expression *dominam meam* a quelque chose de touchant qui s'allie bien avec la volonté exprimée de Roesia, de reposer tout près de celle qui partagea l'affection de son mari; mais il n'en est pas moins vrai que cette phrase porte avec elle un parfum étrange de détachement et d'abnégation que nous avons peine à comprendre aujourd'hui.

Dans une pièce postérieure à la mort de Roesia, en date de 1301, l'épouse de Guillaume est nommée *Aalicia*, *Alix*, mais ce n'est que le vidimus du testament; nous donnons des extraits de ces pièces à la fin de ce mémoire, parce qu'elles peignent naïvement les mœurs du temps.

La baronnie de Sillé était tenue à foi et hommage envers le comte du Maine et l'évêque du Mans; cette sujétion féodale se traduisait en un acte de soumission qui est très-pittoresquement narré dans les aveux et les titres du XIVᵉ. et du XVᵉ. siècle.

Le plus ancien document de ce genre est un accord intervenu entre l'évêque du Mans, Pierre de Longueil et Guillaume, baron de Sillé, le 7 septembre 1324, et déposé aux archives de la Sarthe; je laisse parler l'évêque, dans cette langue diffuse et inculte qui était particulière aux tabellions

du temps, et qui d'ailleurs sortait à peine des langes de la première enfance :

« Et est tenu le dit sire de Sillié et ses heirs, seignours
« Sillié, aider à porter l'evesque du Mans et ses successours,
« ou premier jour de son avènement à l'église du Mans, du
« priouré de St. Oyen, en la compaignie des autres qui
« acoustumer ont à le porter, et o tout ce, est tenu le dit
« sire de Sillié et ses hairs, seignours de Sillié, servir
« l'evesque du Mans et ses successours, au disner, le premier
« jour de son avènement de l'église du Mans, de la coupe
« ou du verre ou du henap, ou d'autre vaissel o quoy eux
« voudront boire tant comme le disner durra; le quiel disner
« y celui jour acompli, le dit sire de Sillié et ses hairs qui
« ce feront, pourront prendre et emporter la dite coupe ou
« verre ou henap ou vaissel o quoy l'evesque bera, comme
« lour. »

Cette marque de soumission se perpétua d'âge en âge jusqu'à la Révolution; l'on trouve, en effet, dans l'*acte de foi et hommage-lige fait et porté à Monseigneur de Grimaldi, seigneur évêque du Mans, le 17 avril 1776, par Monseigneur le Duc de La Vallière, baron de Sillé-le-Guillaume*, ce passage :

« Et de plus aurait reconnu et confessé au nom dudit sei-
« gneur Duc, devoir accompagner et aider en personne avec
« autres vassaux à porter à l'église et servir à table ledit sei-
« gneur évêque le jour de son entrée et installation épisco-
« pale, etc.

« Le tout conformément à un précédent hommage du 5
« juillet 1757, à l'arrêt de la Cour du Parlement rendu au
« profit de Monseigneur Rogier de Crevy, lors évêque, contre
« dame Marie Anne de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon,
« prince de Conti, le 22 juillet 1717, à la sentence du siége

« de la sénéchaussée du Maine rendue au profit de Monsei-
« gneur le cardinal du Bellay, aussi évêque, contre Jeanne
« de Montjean, le 21 juin 1555 (1). »

Si les seigneurs de Sillé rendaient un éclatant hommage aux évêques du Mans, c'est que ceux-ci avaient, à des époques reculées, témoigné une vive sollicitude pour l'église de Sillé, et en particulier la chapelle du Baron.

Geoffroy de Loudun, évêque du Mans, prit à cœur, en 1250, de réglementer le chapitre, ou la collégiale de Notre-Dame, réunion de chapelains que les barons de Sillé avaient instituée, dans le principe, pour le service de leur chapelle particulière.

Il dota l'institution de livres rares, de reliquaires précieux, etc.

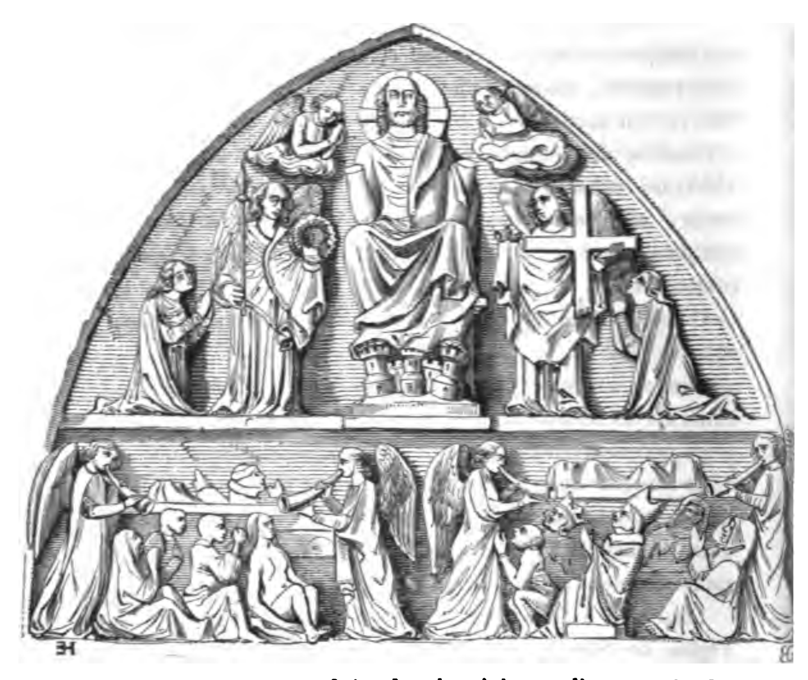
L'un de ses successeurs, Geoffroy Freslon (1260-1274), confirma les réglements, et continua à l'église de Sillé l'intérêt que lui avait témoigné Geoffroy de Loudun.

Le souvenir de la sollicitude de ce prélat s'est conservé jusqu'à nos jours dans le peuple de Sillé; il y a pris même une énergie singulière, et s'est résumé dans un trait caractéristique que nous aimons à reproduire ici.

Lorsqu'on a franchi les degrés qui conduisent les fidèles à l'église de Sillé, l'on pénètre sous un porche spacieux qui abrite un pallier sur lequel s'ouvre un charmant portail gothique du milieu ou de la fin du XIIIe. siècle; une sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus, sert de meneau et partage la baie en deux parties, de plus elle soutient un joli tympan dont nous donnons ici le dessin : c'est une scène du jugement

(1) Cf. Recherches sur l'origine des Intronisations des évêques dans le Maine, par A. d'Espaulart. — Tours, Lecesne et Alf. Laurent, 1848, et le vol. de la XVe. session du Congrès scientifique de France tenu à Tours en 1847.

dernier assez fréquemment représentée au XIIIe. siècle, et



qu'on peut voir reproduite dans la miniature d'un Psautier de saint Louis, donné par les éditeurs du Moyen-Age et de la Renaissance dans une des planches de ce splendide ouvrage (1).

Ce tympan, divisé en deux parties, présente dans celle du haut, le Christ assis sur un siége élevé, les pieds posés sur le simulacre d'une cité ; les mains ont été brisées, mais elles étaient ouvertes, selon toute vraisemblance, la paume tournée vers le spectateur, faisant voir les plaies.

(1) Le Moyen-âge et la Renaissance. Miniatures, pl. 12.

A droite, l'on remarque un Ange portant la croix d'une main, et de l'autre les trois clous dont il évite le contact à l'aide de son pallium; la miniature du Psautier de saint Louis, ou au moins sa reproduction, ne fait pas sentir ce détail qu'il était néanmoins dans l'intention de l'artiste d'exprimer, car les deux scènes sont identiques dans cette partie du sujet.

A gauche, l'on voit un autre Ange tenant de la main droite la lance, et de l'autre la couronne.

De chaque côté de cette scène, on remarque, à genoux, les mains suppliantes, deux figures largement drapées, qui représentent sans doute des donateurs; au-dessus sont deux anges portés par des nuages.

Sur le linteau qui supporte ces personnages on a écrit, probablement, dans le cours du XVI[e]. siècle : AD. JVDICANDVM. CHRISTO. SEDENTE; puis au bas de la scène que nous allons décrire, le complément de la phrase : OMNES RESVRGEMVS.

Autant le sujet, dont la description précède est calme, autant la scène qui suit est animée; quatre anges sonnant l'oliphant réveillent les morts qui, dans un pèle-mèle pittoresque, se hâtent de soulever les tombes, de secouer les linceuls et d'obéir aux fanfares éclatantes; ici c'est un saint évêque qui paraît mitre en tête, châsuble sur le corps, là, un Roi couronné, plus loin un moine sous le capuchon; d'un autre côté une femme jeune, nue comme la vérité, mêlée à des figures qui conservent encore le linceul; au fond, des formes à peine indiquées, mais dont l'effort est visible et qui aspirent toutes à paraître devant le juge suprême.

Cette scène a réellement du mouvement et du sentiment, l'artiste s'est affranchi de la raideur conventionnelle.

Dans la miniature du Psautier de saint Louis, cet acte du drame sacré a été supprimé; immédiatement sous la figure du Christ, paraissent les bons séparés des méchants et se dirigeant les uns et les autres, sous la conduite de deux guides bien différents, vers des lieux opposés.

Cette partie de la scène a été en quelque sorte sacrifiée dans notre portail, et reportée, avec de très-petites dimensions, dans la première arcade de la voussure dont elle occupe le bas : l'on y voit une succession de petits personnages se dirigeant à droite, parmi eux paraît un évêque, reconnaissable à sa crosse et à sa mitre; le sujet correspondant, à gauche, représente un vaste incendie, et au milieu des langues de feu, quelques têtes grimaçantes; mais ces deux motifs ne sont ici que des accessoires.

Je crois, d'après la composition du sujet, la sculpture de ce portail postérieure à la miniature du psautier : on sent percer ici l'école naturaliste, aux grands avantages de la composition.

Au-dessus des bons et des méchants l'artiste a rangé, sous une succession de pinacles qui s'échelonnent jusqu'au sommet, les douze Apôtres, et comme clef de voûte, un Ange priant au-dessus du Christ; chacun des apôtres est assis sur un trône et tient à la main droite, l'instrument qui sert à le caractériser.

Sous cette partie de la voussure, et occupant la place d'une colonne, on voyait autrefois figurer deux statues que d'anciennes inscriptions S. JVLIAN et B. GEOFFROY nous apprennent avoir été celles de saint Julien, l'apôtre du Maine, et du bienheureux Geoffroy de Loudun, l'un de ses plus illustres évêques.

Les deux autres arcades de la voussure sont soutenues par des colonnes entre lesquelles serpentent de délicieux rinceaux empruntés à la flore indigène.

Les *cicerone* ne manquent pas au touriste dont l'air étranger est toujours un sujet de curiosité pour les habitants d'une petite ville.

J'étais, depuis quelques minutes, occupé à dessiner le portail, lorsque parut un bon vieillard, qu'à son répertoire abondant en anecdotes concernant la paroisse, je reconnus bientôt pour le sacristain du lieu.

Le bonhomme avait vu se succéder bien des régimes ; il avait été témoin des audacieux scandales de 1793, et me racontait, non sans une énergique indignation, comme quoi la déesse Raison avait, pour un moment, usurpé la place du vrai Dieu sur ce modeste autel, au milieu du paisible pays de Sillé, encore tout empreint, à l'heure où j'écris ces lignes, du parfum agreste et sauvage de ses grands bois.

Mon *cicerone* en savait long sur le compte de tous les bienfaiteurs de son église.

« Ici, me dit-il, en se tournant du côté droit du portail et « me montrant le socle, aujourd'hui désert, sur lequel reposait « la statue de Geoffroy de Loudun, ici était la statue du plus « aimé de nos bienfaiteurs ; c'était, monsieur, un grand saint « et un grand artiste tout à la fois, chose assez commune au « temps jadis ; ce portail, dont vous paraissez admirer les « délicates sculptures et la belle ordonnance, est sorti tout « entier de ses mains. »

A l'exclamation que je poussai, notre homme vit bien que j'acceptais difficilement son assertion.

« Oui, monsieur, reprit-il, la tradition est positive à cet « égard, et puisque vous paraissez attacher quelqu'intérêt à « notre église, voici ce que je sais à ce sujet.

« J'ai entendu dire aux anciens du pays que le bienheureux « Geoffroy travailla, de ses mains, à la sculpture de ce beau « tympan et l'on rapporte même, à ce sujet, un fait très-carac-« téristique que je veux vous raconter dans toute sa naïveté.

« Geoffroy apportait à son œuvre une ardeur incroyable, « soir et matin on le voyait au travail, le ciseau et le marteau « dans les mains, faisant jaillir, de toutes parts, les éclats de la « pierre, sur les nombreux curieux que le talent du statuaire « amenait sur les lieux ; mais rien n'y faisait, l'affluence n'en « était pas moins considérable ; les bonnes femmes surtout ne « quittaient pas le saint évêque, c'était à qui ramasserait

« les débris jaillissant, on baiserait même les franges de ses « vêtements.

« On comprend l'impatience qu'un tel concours causait au « saint évêque; il avait épuisé la série des avertissements et « des remontrances, la fatigue était à son comble. Un jour « enfin, lassé d'être en but à une curiosité importune, Geof- « froy descend de l'échaffaudage, se dirige vers la porte du « porche et se tournant du côté du midi, il dit : Gens de Sillé, « vous lassez ma patience et me forcez à laisser mon œuvre « imparfaite, je vous quitte et je vais aller bâtir une abbaye « là où ce marteau *s'arochera.*

« Ce disant, il lance au loin son marteau qui alla s'abattre « dans les rochers de St.-Denis d'Orques, à six lieues de Sillé.

« Fort heureusement, le portail était à peu près terminé; « mais il est très-vrai que l'intérieur de l'église ne répond « nullement à cette brillante préface et que sous ce point de « vue on peut dire avec le saint évêque que l'œuvre est restée « inachevée.

« Voilà, Monsieur, ce que j'avais à vous raconter touchant « notre bienfaiteur, je vous livre mon récit tel que je le tiens « des anciens du pays; Dieu me garde de n'y pas croire. »

Je remerciai le bon sacristain de sa légende, et pliant mon bagage j'allai rêver, sur la colline voisine, à Geoffroy de Loudun. J'étais étonné que sa mémoire vécut encore si énergiquement dans le souvenir de ce peuple reconnaissant, admirant comment les services rendus par le prélat à l'église de Sillé, s'étaient en quelque sorte matérialisés et avaient pris un corps pour tomber plus facilement sous les sens de la multitude.

Mon esprit, franchissant la distance, se transporta à Saint-Denis devant l'autel ou j'avais vu, autrefois, figurer en guise de rétable, la pierre tombale du bienheureux Geoffroy; je me promis de la dessiner à la première occasion et de rétablir ainsi l'effigie de l'artiste à côté de l'œuvre que la piété des populations lui attribuait.

Geoffroy est représenté en costume de la fin du XVe. siècle ou des premières années du XVIe. ; une curieuse inscription en caractères de cette époque, encadre, par une double bordure, la figure de l'évêque.

Cette inscription présente ce cachet particulier aux légendes du temps, qu'elle a emprunté ses caractères à deux alphabets différents : ainsi la bordure extrême est formée de lettres romaines fleuries, tandis que la bande intérieure est en majuscules gothiques ordinaires ; le graveur a négligé, à raison de la difficulté sans doute, de donner aux premières tous leurs ornements ; il y manque les déchiquetures terminales qui sont particulières aux lettres dites *Bourguignonnes*.

Voici ces inscriptions dont la seconde n'avait jamais été déchiffrée :

† HIC · IACET · HVMATVS · CENOMANIS · PRESVL · AMATVS ·

GAVFRIDVS (Ici paraît un fragment d'inscription ancienne) DNO · VITAQZ · PROBATVS ·

MORIBVS · ORNATVS · HVMILIS · CASTVS · MODERATVS ·

CVIVS . IVRE · STATVS · BENE · CREDITVR · ESSE · BEATVS·

Telle est l'inscription qui remplit la bordure extrême du cadre. Je ne sais ce qui a pu induire en erreur MM. Cauvin et Pesche qui ajoutent à ces quatre vers :

OBIIT · ANNO · 1255 · ANAGNIAE · IN · ITALIA·

Nous pouvons le certifier, l'inscription n'a jamais contenu cette phrase qu'un mauvais plaisant aura soudée aux vers précédents, dans le but peut-être de suppléer à l'absence de la seconde inscription qu'il n'aura pas pu lire.

Toujours est-il que ce membre parasite a entaché jusqu'ici l'épitaphe de Geoffroy, dans notre histoire monumentale.

Pour compenser sa suppression, je donne l'inscription intérieure beaucoup plus difficile à déchiffrer que la précédente ; c'est Geoffroy lui-même qui parle :

† MORTE · REVELAVI · QVOS · VITA · SEMPER · AMAVI ·
NAM · QVO · FVNDAVI · TEMPLVM · LECTVM · MICHI · STRAVI ·
QVI · FECI · PLENOS · VITO · NVC · ITVS · EGENOS (1).
ET · CVI · CETENOS · DEDERA · D · DAT · MICHI · DENOS ·

On saisira mieux le sens de cette partie de l'inscription, lorsqu'on saura que Geoffroy de Loudun consacra le prix de la vente de ses biens à bâtir la Chartreuse du parc de St.-Denis d'Orques, et à augmenter les revenus de ce couvent où il fut enterré et où cette pierre tombale lui fut érigée.

La pensée contenue dans les deux premiers vers est touchante; celle qui a présidé à la composition des deux derniers l'est moins, malgré le soin qu'on s'est donné pour la rendre telle.

Nous avons long-temps hésité sur le sens à assigner à la lettre D surmontée d'un signe d'abréviation; nous croyons, malgré l'injure qui en résulte pour le rythme, qu'il faut lire ainsi le dernier vers : *Et cui centenos dederam denarios, dat mihi denos.* En d'autres termes ; *je suis aujourd'hui réduit à la dîme des choses que j'ai autrefois données en entier.*

Quelques personnes ont cru, à tort, que cette peinture datait du XIIIe. siècle, les caractères de l'inscription et le costume du prélat ne permettent pas de douter qu'elle n'ait été exécutée à la fin du XVe. ou au commencement du XVIe. ; seulement nous avons cru reconnaître dans la partie de l'inscription qui est aujourd'hui mutilée, des lettres appartenant à un alphabet plus ancien, et qui formaient comme un fragment d'une couche inférieure, voilée par une peinture plus récente.

(1) Nous n'avons pas besoin de rétablir, pour nos lecteurs, les mots chargés de signes d'abréviation; *victo, nunc, intùs, etc.*



PIERRE TOMBALE DE GEOFFROY DE LOUDUN.

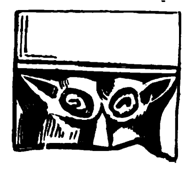
L'effigie de Geoffroy paraît peinte à l'œuf ; elle est aujourd'hui très-effacée, et ce n'est pas sans peine que nous l'avons reproduite intégralement. Les légendes, et surtout celles intérieures, présentaient des lacunes fâcheuses, ou des caractères à demi visibles qui rendaient la lecture fort difficile.

Nous sommes heureux d'avoir pu sauver cette curieuse relique.

Revenons maintenant à notre église de Sillé qu'on ne nous saura pas mauvais gré, sans doute, d'avoir un instant abandonnée.

Nous avons peu de choses à dire des autres portions du vaisseau qui appartient tout entier à une époque postérieure à celle du portail ; seulement la partie méridionale présente un curieux pignon du XIIe. siècle, dont la base donne accès à une très-grande crypte, se ramifiant en croix sous la nef et le transept ; la porte de cette crypte a un caractère très-franc ; deux arcades à deux rangs de claveaux concentriques reposent sur d'anciens modillons à têtes de lions qui proviennent incontestablement d'un ouvrage plus ancien, car il a fallu en





briser la partie inférieure pour les ajuster sur les pieds-droits.

Ainsi l'église, comme le château, portent des traces, même dans leurs parties les plus anciennes, de reconstructions et de remaniements.

L'église de Sillé a environ 40 mètres de longueur dans

œuvre, et 30 mètres de largeur ; la largeur de la nef est de 11 mètres 50 centimètres ; celle du transept de 6 mètres 50 centimètres.

Deux annexes fort importantes viennent d'être construites dans cette église sous la direction de M. David, architecte ; deux chapelles latérales ont été ajoutées au chœur qui leur a donné naturellement son style. On y remarque des essais de sculpture parfois très-heureux.

Les ouvriers occupés à creuser les fondations ont trouvé une jolie matrice du sceau, garnie de sa chaîne, offrant dans le champ une Vierge, à mi-corps, tenant l'enfant Jésus, et au-dessous un écu portant de ..... à un chevron de ..... et pour légende :

J. peitde. de. la. guyonniere.

On peut lire Jean Peitade de La Guyonnière, mais ce personnage est entièrement inconnu dans l'histoire du Maine ; on n'a pas, du reste, conservé les noms des dignitaires de la collégiale de Sillé, dont Jean de La Guyonnière (1) dût être *Chevecier* (2), d'après le type du sceau.

Sillé possédait, avant la Révolution, un couvent de Minimes, qui fut fondé le 31 mai 1623 par François de Cossé, duc de Brissac, et par Guyonne de Ruillan, sa femme, et non par Charles de Cossé, son père, comme le rapporte Pesche.

Voici le préambule de l'acte de fondation qui ne laisse pas de doute à cet égard :

« Messire François de Cossé, Duc de Brissac, Pair et grand

(1) La Guyonnière est le nom d'un fief de la commune de Mont-St-Jean, près Sillé, qui devait appartenir à la famille de Courtarvel.

(2) La collégiale se composait d'un chevecier ou chefecier et de neuf chanoines.

« Pannetier de France, Conseiller du Roy en ses Conseils « d'Etat et privé, Capitaine de cent hommes d'armes de ses « ordonnances, etc., son Lieutenant-général en Bretagne, ca- « pitaine gouverneur des villes et forteresses de Hennebont, « le Port-Louis, Baron de Montjean.... et de Sillé-le-Guil- « laume.

« Comme il soit que le dit très-haut seigneur.... et dame « ...... (nous avons donné plus haut leurs noms) eussent pieu- « sement désiré avoir une maison et couvent de Pères Mi- « nimes en leur ville et baronnie de Sillé-le-Guillaume, pour « faire prier Dieu journellement, pour eux, de leur vivant et « pour le repos de leurs ames après leur décès et de celles « de leurs défunts parents et amis à jamais et à perpétuité, « ensemble pour l'augmentation et manutention de la foi et « religion catholique, apostolique et romaine........

Parmi les biens assignés au couvent on remarque l'aulmo- nerie et la maladrerie de Sillé, la chapelle du Gué-Grécier, etc.....

La construction fut longue, et, en 1643, l'autel n'était pas encore élevé.

Il est curieux de voir le duc lui-même s'occuper, dans une lettre que nous reproduisons ici textuellement, de l'ornemen- tation de cet autel.

« Au révérend père le père corecteur de mon couvent de « Minimes, à Sillé. »

« Monsieur mon révérend père »

« J'ai ouï fere recit du desseing de l'autel qui doit estre « édifié dans l'église de mon couvent de Sillé, je seré bien « aise que la chose reussice, selon le projet qu'avez faict voir « au Genité. Mais puisque votre fondz n'est suffisant pour le « fere entièrement de pierre, j'aprouve que le fassiez de bois « doré avec les colonnes de marbre, cependant tenez moi « en vos prières et croyez que je suis véritablement, »

« Votre plus affectionné à vous faire service.

François de Cossé. »

« *de Fontenay ce* 27e. *août* 1643. »

Le 23 avril 1652, Marie de Cossé envoya au couvent des Minimes le cœur de son père, pour être déposé à droite du maître-autel, et ce ne fut qu'au mois de juin 1699 que Louis XIV donna les lettres-patentes qui confirmèrent l'établissement des Minimes de Sillé, c'est-à-dire près de quatre-vingts ans après que la pensée du fondateur en avait conçu l'idée.

Le nombre des religieux était réduit à deux pendant les années qui ont précédé la Révolution, le père Debegues et le frère Boussiron, vicaire. Le revenu de cette maison était très-variable; il s'était élevé, en 1786, à 4,940 liv., tandis qu'il avait à peine atteint 2,000 liv. pendant chacune des deux années suivantes.

ROUEZ.

La commune de Rouez est incontestablement celle du canton qui, après Sillé, présente le plus d'intérêt au point de vue historique et monumental.

Sur son territoire, se trouvait l'abbaye de Champagne de l'ordre de Citeaux, dont la fondation remonte à la fin du XIIe. siècle, et les châteaux de Courmenant et de Courgoust, dont les seigneurs figurent avec ceux de Sillé, dans de nombreux diplômes. Les bâtiments de l'abbaye de Champagne existent encore en partie; l'église a été détruite, mais les cloîtres sont encore debout : ils paraissent dater de la fin du XVe. siècle et ont été élevés avec les débris d'une construction antérieure. On voit paraître parmi les moellons, un fragment de pierre tombale du XIIIe. siècle, représentant sans doute un des abbés de cette époque; on aperçoit encore le mot ABBATIS ou ABBACIE de l'inscription.

La cloche de l'abbaye a été transportée à l'église de Rouez; elle est curieuse en ce que ne datant que de la fin du XVIIe. siècle, on y voit trois empreintes contiguës d'un sceau de l'abbaye, disposées 1 et 2. Ce sceau du XIIIe. ou du commencement du XIVe. siècle, présente la Vierge assise dans une vaste chayère; on lit en légende : ✝ S. CONVENTUS. MONASTERII. BE. MAR'. DE. CAMPANIA. Cet usage de plaquer des sceaux dans les moules des cloches est assez commun, nous en connaissons plusieurs exemples.

Autour de la couronne de la cloche on lit : J'AI ÉTÉ BÉNIE PAR DOM GERMAIN GENTY PRIEUR DE CETTE MAISON — et plus haut encore : FUIT VIR GRATIA BENEDICTUS et NOMINE.

L'église de Rouez renferme encore une autre curiosité, c'est un *fer à pains d'autel* où l'on remarque deux hosties très-habilement ornementées. Sur l'une, on voit le Christ portant sa croix et se détachant sur un fond d'architecture ogivale très-ouvragé ; la légende qui suit entoure le sujet :

Qui. veult. venire. post. me. tollat. crucem. suam. et. sequatur me.

Sur l'autre, le Christ est en croix et des anges recueillent, dans des vases, le sang qui s'échappe des plaies; un riche portique décore le champ. Autour, on lit :

Foderunt. manus meas. et. pedes. meos. dinumeraverunt. omnia. ossa. mea.

Ces légendes sont empruntées, presque textuellement, aux livres sacrés. On les retrouve dans saint Marc, ch. VII; saint Luc, ch. IX, et dans l'office de la Passion.

A la voûte de l'église de Rouez figure une série d'écussons





assez bien conservés, qui se rattachent aux familles des barons de Sillé, des sires de Champagne, de Tucé, etc., du milieu du XVIe. siècle.

Le premier porte d'argent à trois alerions de gueules.

Le second de gueules à un croissant chargé de cinq mouchetures d'hermines.

Le troisième, parti du 1er. et parti de sable à trois jumelles d'argent.

Le quatrième parti du premier et parti du second.

Le cinquième d'hermines au chef de gueules.

Le sixième de gueules à trois croissants d'or, 2 et 1.

Le septième de sable à trois jumelles d'argent.

Le huitième parti du premier et parti du second.

Le neuvième de sable à dix bezants d'argent, 4, 3, 2 et 1.

Le dixième d'argent à trois fasces de gueules.

Le onzième parti du premier et parti de Montmorency-Laval.

Le douzième d'argent à la croix de sable.

Le treizième parti du premier et du second.

Le quatorzième parti du premier et du douzième.

Le quinzième en losange, d'argent au croissant de sable en chef.

Le seizième en losange, pallé d'argent et d'or à une frette d'or.

Le dix-septième en losange d'argent à trois croissants d'or; il est probable que l'émail du fond a disparu.

Le dix-huitième de gueules à trois fasces d'or, à la bande d'argent chargée de..... trois lions ?

Le dix-neuvième en losange, d'azur à trois jumelles d'or.

Le vingtième vairé d'or et d'azur au chef d'argent ?

Le vingt-unième écartelé....... Ici l'obscurité de la voûte nous force à interrompre la description.

La charte de fondation de l'abbaye de Champagne donnée

par Renault, évêque du Mans, est datée : Actum publicè, incarnati verbi anno M. C. L. XXXVII (1).

Les témoins sont ainsi dénommés :

Huic pactioni interfuerunt : P. precentor, W. archidiaconus cenom., P. capellanus noster, Phi. et Ha. cenom. canonici. J. de Passeis decanus, W. de Monce et plures alii.

La charte porte : Notum fieri volumus... Quod Fulco Ribole in perpetuam elemosinam dedit et concessit Deo et beate Marie et toti conventui de Savigniaco domum de Ramis cum universitate edificiorum, cum omnibus pertinenciis ostensis abbatie et monachis ejus et aliis......

Hanc autem elemosinam fecit in salutem anime sue et patris sui et antecessorum et successorum suorum ; ad conventum abbatie ibi instituendum; sed quoniam capitulum Savigneiense nusquàm instituere potest conventum, sine apensis generalis capituli Cisterciensis, pepigerunt predicti abbas et monachi Savigneienses, prefato F. Ribole, quotinùs licentiam a capitulo cisterciensi, si possent, impetrarent, ut infrà festum omnium Sanctorum ibi cònventus instauraretur. (*Vide*, pour l'autorisation, *Amplissima Collectio*, *t. I*^er^., *col.* 987.)

Verùm quod locus ille inobs est vinearum, concessit predictus miles ut per quinquennium integrum, C. summas vini singulis vindemiis prædictis monachis conferret....

Concedit etiam sepedictus F. quod per duos annos licebit monachis molere annonam suam in molendino de Ramis et ipsi non dabunt molituram...

(L'original est aux Arch. Nationales. L. 1146. 3. Le sceau de l'évêque est perdu. Il reste un fragment de l'autre sur lequel on lit : ✝ SIGI.... IS RIBOLE, avec un cavalier.)

1 Cartulaire de Savigny.

ABBÉS DE NOTRE-DAME DE CHAMPAGNE SELON LES TITRES (1).

1 Mathieu, 1188.

Le nécrologue met : v kl. junii, obiit Matheus abbas I.

2 Nicolas, 1203.

Le nécrologue met : VII idus octobris, obiit Nicolaus abbas II.

3 Luc, 1248.

4 Guillaume, 1269. Cette année l'église fut dédiée.

5 Jocelin.

6 Raoul.

Le nécrologue met : XVII kl. aprilis obiit Radulphus abbas VI.

7 . . . . . .

8 Robert.

Le nécrologue met : VIII idus octobris obiit Robertus abbas VIII.

9 Jean.

10 Richard.

11 Laurent, mort en 1371.

12 Philippe, 1382-1398.

13 Jean, 1402.

14 Durand de la Chese, 1406-1407.

15 Jacques Bouvet, 1408 ; mort en 1420.

16 Michel, 1426 ; mourut en 1441 ; gist dans le chapitre avec épitaphe.

17 Jean Lemonnier, 1455 ; mort en 1496.

18 Lancelot de Beaumanoir, 1495, 27 juillet 1512.

19 François de Beaumanoir, 1529-1536.

(1) Extrait du manuscrit CXCIVe. de Gaignières, intitulé : Chartularium Abbatiæ beatæ Mariæ de Campania. Biblioth. nat. manuscript.

20 François Lavocat, 1538 ; mort en 1547.
21 Lancelot de Vassé, premier abbé commandataire, 1553 ; mort en 1574.
22 Jean de Vassé.
23 Nicolas Quentin.
24 Anne Descars, card. de Givry.
25 Pierre de Gondy, évêque de Paris.
26 Jean-François, Cardinal de Gondy, 1628.
27 Henry d'Estampes.
28 François de Mornay de Monchevreuil.
29 . . . . de Fiennes.

Guillaume Rollant, 50ᵉ. évêque du Mans, de 1255 à 1260, fut inhumé dans l'église de l'abbaye. Nous rétablissons ici le texte de son épitaphe composée de bouts-rimés, tel qu'il nous a été conservé par Gaignières, et parce qu'il présente de notables différences avec celui donné par M. J.-R. Pesche, dans sa Chronologie des évêques du Mans.

MORES MAGN TUTOR CUNCT LUX PREDICT	ORUM	SUPERANS ET DOCTOR E CLERI, PLEBIS, MONACH DEBELLATOR QUE MAL	ORUM
JUSTUS DEVOT PRESUL GUILLELM	US	GRATUS SAPIENS MODERAT ROLANT JACET HIC TUMULAT	US
HORUM SUNT TESTES PARCUS CIBUS ASPERA VESTIS			
COPIA MULT DUM FLENS MISS	ARUM	QUAS FUNDEBAT LACRYM TRACTARET SANCTA SACR	ARUM
ISTI CELO XPS SERVO	RUM	DET GAUDIA REX SUPER MERITIS PRECIBUSQUE SU	ORUM

Cette leçon est beaucoup plus satisfaisante, en ce qu'elle donne l'orthographe du temps, premier caractère d'authenticité, et qu'elle fait disparaître plusieurs non sens ou fautes d'impression sans doute, dont l'autre est affectée.

On remarquait encore dans l'église, plusieurs autres épi-

taphes de moindre importance, conservées par Gaiguières; nous croyons devoir les reproduire ici, parce qu'elles n'ont jamais été publiées.

Nous les donnons dans l'ordre suivi par ce savant.

CY GIST NOBLE HOMME, ECUYER NOTABLE,
JACQUES DE BEAUMANOIR, ENFANT DE LAVARDIN,
PUISNÉ, DOULX, ET BENIN, JADIS FUT HONORABLE,
SAGE, PRUDENT, VAILLANT, DE SERVIR DIEU ENCLIN.
LE SEIZIESME JOUR DE NOVEMBRE, IL PRIT FIN,
L'AN MIL CINC CENSUET UN, S'IL EST EN PURGATOIRE,
PAR COULPE DETENU, PRIÉS DIEU DE COEUR, FIN
QU'IL LUI FACE PARDON ET QU'IL LUI DOINT SA GLOIRE, AMEN.

CY GIST LE TRÈS NOBLE GUY DE BEAUMANOIR, JADIS
BARON DE LAVARDIN, ET SEIGNEUR D'ASCÉ LE RIBOULE
QUI TRESPASSA LE XV JOUR DE JUIN L'AN 1486. DIEU
PAR SA SAINTE GRACE ET MISÉRICORDE LUI FACE
PARDON ET LUI DONNE PARADIS. AMEN.

CY GIST JEANE D'ESTOUTEVILLE, ÉPOUSE DE GUY DE BEAUMANOIR
BARON DE LAVARDIN, SEIGNEUR D'ASCÉ LE RIBOULLE, LA
QUELLE TRESPASSA LE 18e. JOUR DE SEPTEMBRE L'AN . . . . .
DIEU PAR SA SAINTE MISÉRICORDE LUY FACE
PARDON ET A TOUS LES TRESPASSEZ — AMEN.

CY GIST MONSIEUR FOUQEUT RIBOULLIE, CHEVALIER
JADIS SIRE DU BOIS-HAMELIN QUI TRESPASSA
LE VIe. JOUR D'OCTOBRE 1347 — DIEU LUI FACE PARDON.

CY GIST JEAN FAGEAU SEIGNEUR DE LA GARENNE
QUI TRESPASSA LE JOUR DE SAINCT PIERRE, PENULTIÈME
JOUR DE JUIN, L'AN DE GRACE 1459, PRIEZ DIEU
QUE BONNE MERCY LUI FACE. AMEN.

HIC JACET BONE MEMORIE DOMINUS ABBAS JOHANNES SEPTIMUS DECIMUS HUJUS MONASTERII DE CAMPANIA, QUI MIGRAVIT AB HUMANIS 1a. DIE MENSIS JANUARII, ANNO 1463; CUJUS ANIMA IN CRISTO REQIESCAT—AMEN.

Dans la muraille, à main droite du grand autel, sur un parchemin couvert d'une vitre, on lisait :

Anno Domini M. C. LXXXVIII, IV kalendas decembris, fundata est hec abbatia in honorem B. Marie Virginis, in hoc loco qui vocatur Campania, a Domino Fulchone Ribole, milite, et a dominà Emma, uxore ejusdem Fulchonis, quorum corpora sepulta sunt, unà cum Huberto Ribole filio eorumdem, milite, et Fulchone Ribole milite filio ejusdem Huberti Ribole, in sepulchro illo et sub tumbà illà quæ est ante majus altare et sepulchrum venerabilis Guillelmi Rollandi, quondàm Cenomannensis episcopi, qui fecit corpus suum asportari in abbatia istà, de civitate Damiensi, pro magnitudine sui amoris quem habebat erga domum istam : cujus anima et omnium aliorum defunctorum hic et ubique in christo quiescentium, requiescat in pace. Amen.

Item. Anno Domini M. CC. LXIX. Kalendas novembris, dedicata est hec ecclesia et consecratum est hoc altare, in honore beatissime Virginis genetricis Dei Marie et omnium sanctorum, in hoc loco qui vocatur Campania, à Domino G Freslon, dei gratia Cenomannensi episcopo, Domno Guillelmo de Maravillà, quondàm priore Savignei, tunc temporis, hujus loci abbate, et patre Bertranno de Bajocis, et fratre Jaane de Silliaco, cellario, qui multùm laboraverunt corporaliter et spiritualiter in fabricaturà ecclesie. *His et omnibus aliis hujus abbatie benefactoribus et auxilium prestantibus retribuat Deus vitam eternam. — Amen.*

Le manuscrit de Gaignières nous indique que d'autres personnages furent inhumés dans l'église; un Guillaume de Courcesiers, entr'autres, s'y fit enterrer sous une pierre tombale *bien ouurée, à la guise de Paris*, dit son testament; cette pièce renferme d'ailleurs des détails trop curieux pour n'être pas transcrite ici *in extenso :*

« Au nom de la Sainte Trinité — Je Guillaume de Cour-
« cesiers, du diocèse du Mans, sain et entier, la merci
« Dieu considérant — ordine mon testament en présence de
« Guillaume Beffart tabellion du Mans — Je recommande

« mon corps mis a la sépulture ou cuer du Moustier Nos-
« tre Dame de l'abbaye de Champagne, devant le lectrin ou
« quel lieu je eslis ma sépulture pour la quelle je ordonne
« qu'il y ait fait un lectrin tout neuf de pierre de Monsuc
« près Berné bien taillies et bien faict et que mes armes
« soient entaillés au derrière dudit lectrin ; je ordonne que
« sur mon corps git mise une tombe plate, bien oupurée,
« à la guise de Paris, et qu'elle soit assise hors de terre du
« hault de deux piés ou environ. Je veuil que le jour de
« mon obit et semeil que laroy denviron mon corps soit or-
« drené par mon hoir et mes exécuteurs. Je veuil que il n'y
« ait nuls chevaux armez, ne nulles gens fors ung escuier à
« pié, qui soit bien armé de mes armes et soit devant le lu-
« minaire et tiegne en sa main un pennon de mes armes......
« Je veuil que mon heir envoye ung pelerin à Monsieur St.-
« Jaque en Galice et un autre à nostre dame de Bouloigne
« sur la mer........ Je donne à mon épouse Jeanne de Laval
« 4 pipes de vin, deux blanches — Je lui donne toute ma
« vaisselle d'argent. — J'en charge mon hair assavoir Guil-
« laume mon fils esné, et avec lui monsieur Juhes Davau-
« gour, et s'il ne veut j'en charge mon fils seul et les eslis
« mes exécuteurs. — Le 7 juillet 1399. »

Le cartulaire et les archives de l'abbaye de Champagne nous ont conservé les noms de tous les seigneurs châtelains de la banlieue de Sillé pendant plus de trois siècles.

Nous allons, à leur aide, dresser la nomenclature de celles de ces familles qui paraissent avoir joué le plus grand rôle pendant les XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles; leurs noms se mêlent à chaque instant à l'histoire générale ; il peut donc être intéressant de recueillir minutieusement tout ce qui doit servir à établir ou rectifier les généalogies de ces maisons.

Nous commencerons par les Riboul-d'Assé, qui ont fondé le monastère. Il y a d'ailleurs de curieuses études à faire sur

la formation et la dégénérescence des noms propres aux époques reculées où la langue s'est formée; la famille Riboul offre précisément un exemple singulier des modifications que subissaient alors les noms même les plus fameux.

SEIGNEURS D'ASSÉ.

. . .	Guillelmus Ribole.	Fuke Ribule.
1188	Fulco	Ribole.
1203	Fulco	Ribolle.
1235	Fulco	Ribole.
1284	Fouques	Ribole.
1286	Fouques seignor d'Assé.	
1289	Foulques	Ribolle.
1347	Fouquet Riboullie chevalier sire de Boisamelin.	
1397	Fouque	Riboule chevalier sire d'Assé.
1416	Dreux	Riboulle écuyer sieur d'Assé.

Il faut au moins compter cinq seigneurs d'Assé qui, sous le nom de Fouques, se sont succédé depuis le dernier tiers du XIIe. siècle jusqu'à la fin du XIVe. ; cette homonymie sera toujours un obstacle à l'éclaircissement de leur généalogie.

Nous avons fait graver deux sceaux des seigneurs d'Assé, qui proviennent des titres de l'abbaye de Champagne.

L'un, qui occupe le troisième rang dans notre planche, porte en légende ✝ SIGILLVM . GUI*llelmi* *Ribo*LE*:* la leçon *Ribole* semble confirmée par la teneur de la charte au bas de laquelle le sceau est appendu, bien que les noms des témoins soient ainsi exprimés « testes *Fuke Ribule, H. Ribule,* « *R. Ribule, Suard, Ede de Culumbers.* »

Cette pièce sans date doit être ancienne, de la fin sinon du milieu du XIIe. siècle. Le blason qui occupe le champ n'est pas celui de la famille d'Assé qui portait *emmanché*


SIGILLVM · FVLCONIS · RIBOVLE
S FVLCONIS · RIBOVLE

d'argent et de sable de huit pièces; toutefois l'on retrouve le même *burelé* dans le contre-sceau de Foulques Riboule (1235) que nous avons reproduit au sixième rang de notre planche, seulement le sautoir manque.

Ces rapprochements font voir combien le blason était loin d'être définitivement fixé au commencement même du XIIIe. siècle, époque à laquelle remonte le dernier sceau.

On remarquera que le graveur a omis un trait dans le dernier élément de l'*emmanché* du sceau de Foulques; nous prions le lecteur d'y suppléer.

SIRES DE TUCÉ ALIAS LAVARDIN.

.... Henricus de Tuxeio, filius Udeburdæ et frater Guillelmi.

1220 Guillelmus de Tuxeio, pater Fulcherii et frater Herberti.

1221 Fulcherius de Tusseio.

1222 Fulco de Tusseio.

1232 Herbertus de Tusseio.

1269 Fulco de Tusseio.

1382 Guillaume de Tuscé.

1391 Guillaume sire de Tucé.

Nous donnons sous le n°. 4 de notre planche le sceau de Foulques de Tucé, appendu à une charte de 1222.

Les armes de cette famille sont depuis le XVe. siècle au moins, de sable à trois jumelles d'argent; pourquoi porte-t-elle *losangé* non seulement sur ce sceau, mais encore sur celui de Foucher de Tussé, 1221, et avait-elle adopté le *sautoir* comme les Riboul ancien et les Courtarvel, ainsi que nous le verrons plus tard, et d'autres encore du même temps?

Ce sont là autant d'énigmes que nous devons poser, sans espérer de pouvoir les expliquer.

SIRES DE COURTARVEL.

.... Guillelmus Suart, dominus de Courtarrevel.
1209 Jordanus de Cortarevel, senescallus Silliaci et Mathea uxor.
1221 Gaufridus, dominus de Cortarevel, miles.
1228 Andreas de Cortarevello.
1229 Gaufridus de Cortaravel.
(1) 1239 Gaufridus de Courtarvel et Sibilla de Montefaucone uxor.
1242 Gaufridus de Cortarevel.
1249 Gaufridus de Curià-Rouelli.
1355 Jean sire de Courtarueil.
1413 Jeanne de la Lucasière, dame de Courtarvel, veuve, en 1415, de feu Fouquet de Courtarrevel.

Nous avons donné sous le n°. 5 de notre planche ci-après, le sceau de Guillaume Suart, le plus ancien seigneur de Courtarvel qui soit nommé dans les titres de Champagne. On y remarque encore le *sautoir*, qui est resté cette fois dans les armes de la famille (2).

(1) Le Paige ne donne, dans la généalogie des Courtarvel, que la date, 1256, du mariage de Geoffroy 1er. avec Anne d'Aulsi; notre Sibille de Montfaucon doit être la mère de ce Geoffroy qui deviendrait Geoffroy II.

(2) Les armes de la famille de Courtarvel sont encore aujourd'hui : d'azur au sautoir d'or, accompagné de seize losanges de même posés en fasce, au chef et en pointe : si l'on suppose qu'avec le temps les *losanges sans nombre* de l'ancien blason des Tucé ont été réduits à quatre, on pourra supposer que la famille des Courtarvel leur a emprunté cette partie de son écu. Cette réduction n'a rien d'extraordinaire, on en trouve de nombreux exemples notamment pour les blasons de France et de Jérusalem, où les lys et les croisettes étaient primitivement *sans nombre*.

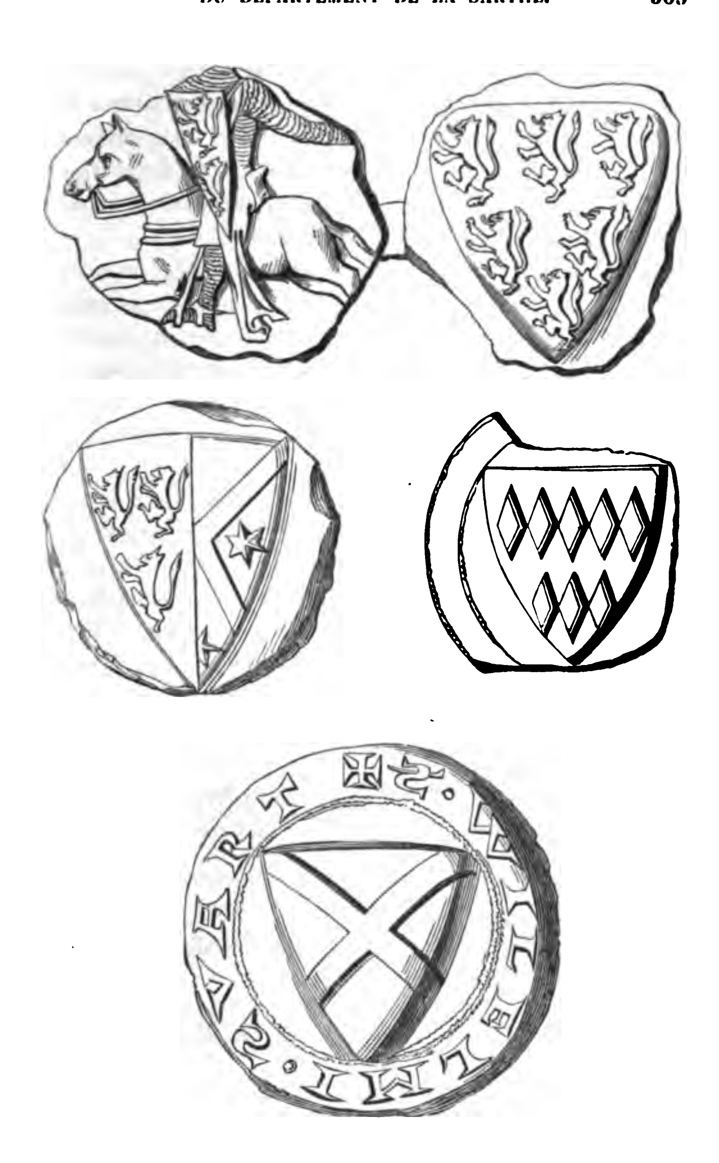
Le château de Courtarvel n'est plus aujourd'hui qu'une ruine presque informe cachée dans un épais fourré ; mais, dût l'antiquaire être désappointé, nous conseillerons toujours à l'artiste, au poète, de demander, en passant à Sillé, le chemin de Courtarvel ; nous lui promettons le site le plus romantique (1) qu'on ait jamais rêvé après un bon chapitre de Chateaubriant ou de Walter-Scott.

Un ravin profond sépare la colline sur laquelle était placé le château, d'un vaste rocher granitique de l'aspect le plus sombre et le plus austère. Lorsqu'on est parvenu sur la crête des murs ruinés du vieux château, l'œil plonge avec une sorte d'effroi dans la vallée, et l'esprit se reporte involontairement à ces merveilleuses histoires qui ont bercé notre enfance ; là, on sent que Front-de-Bœuf est possible, et l'imagination évoque, sans effort, l'Ulrique qui a peut-être promené sur ces murs les torches incendiaires ; nous avons entendu raconter, sur la ruine de ce château, une histoire mystérieuse qui est de nature à augmenter encore la mélancolie qu'engendrent ces noirs rochers ; mais nous avons assez déjà sacrifié à la légende dans le cours de cette notice : nous nous abstiendrons cette fois.

Nous donnons, sous le n°. 4 de la planche suivante, le sceau de la Cour de Pezé dont la famille est intimement unie à celle des Courtarvel ; l'écu porte d'argent à huit losanges de sable posés 5 et 3.

A la fin du XVe. siècle, les armes de ces deux maisons se voient juxta-posées, parti de Courtarvel qui est d'azur au sautoir d'or accompagné de seize losanges de même posés en fasce au chef et à la pointe, parti de Pezé comme il vient d'être dit, sur un moule à *pains d'autel* que nous avons vu entre les mains du sacristain de l'église de Pezé.

(1) Conf. notre description de la mosaïque de *Roullé*, commune de Mont-St.-Jean, dans le Bulletin Monumental, année 1846.



Nous avons conservé dans la planche ci-contre la disposition des hosties : on sait que d'après la liturgie celles-ci ne doivent porter que des empreintes de sujets relatifs à la vie de Jésus-Christ; l'interpolation d'un objet aussi profane qu'un blason serait donc un fait inouï, si l'on ne devait voir ici autre chose qu'une sorte de signature de donateur qu'on supprimait lors de la séparation des hosties.

Ce fer présente toutefois, il faut en convenir, un sujet étranger à la vie de J.-C. On y voit, à gauche, la fameuse scène de saint Martin coupant son manteau pour en couvrir le pauvre d'Amiens. Mais si l'on examine ce sujet avec quelqu'attention, on aperçoit, sous une ogive, la figure du Christ représentée sur le morceau du manteau qu'un ange tient à la main.

En effet, de pieux légendaires veulent que saint Martin ait aperçu en songe J.-C. montrant, à un cercle d'anges qui l'entourait, la portion de manteau qu'il avait reçue de saint Martin dans la personne du pauvre d'Amiens, et disant : *Martinus adhuc catechumenus hâc me veste contexit.*

On comprend dès-lors comment le graveur a pu croire s'être renfermé dans la règle, puisqu'il rattachait intimement le sujet de saint Martin, patron de l'église de Pezé, à l'histoire de l'homme-Dieu.

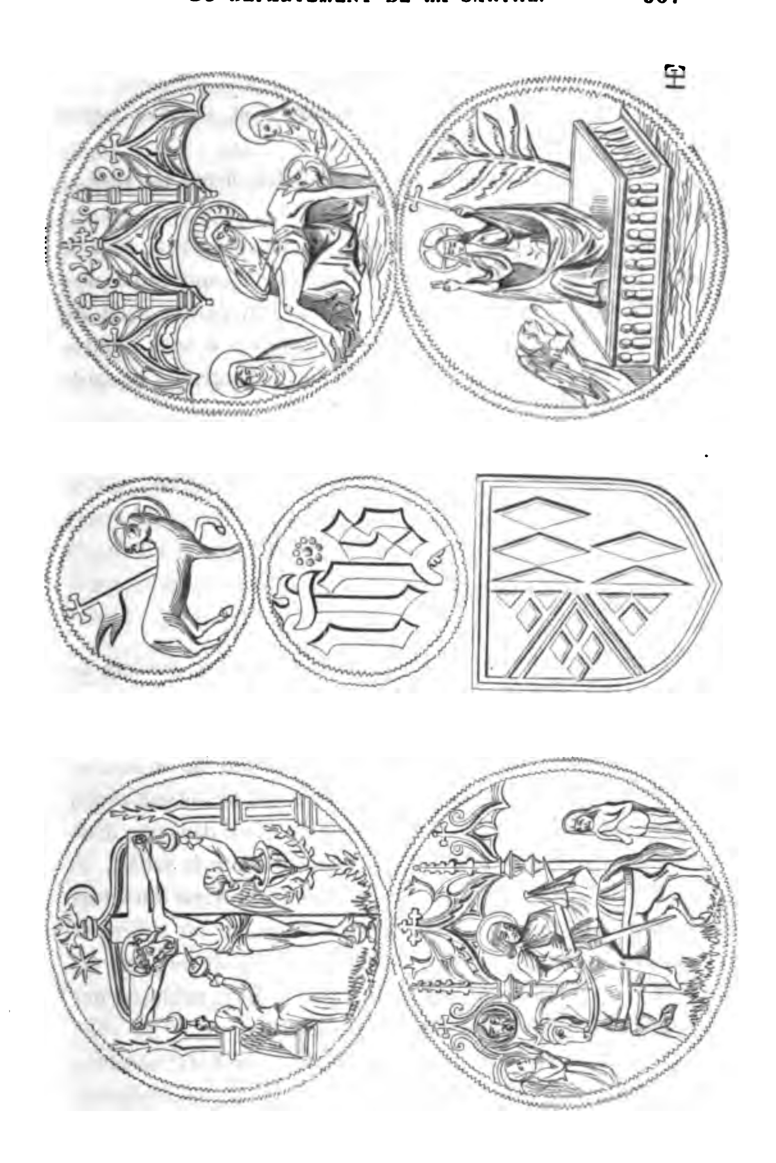
Le blason indique comme donateur de ce fer, Ambroise de Courtarvel, qui épousa, en 1480, Anne de Pezé.

SIRES DE COURCESIERS (1).

(2) 1219 Andreas de Curiâ Cesaris et Richendis uxor.
1227 Andreas de Curiâ Cesaris.

(1) Saint Thomas de Courceriers ou Courcesiers, de *curiâ Cesaris*. Mayenne, à un myriamètre de Sillé.

(2) Le Paige ne mentionne pas ces personnages.



1229 Andreas de Curiâ Cesaris et filii ejus Garinus, Johannes et Gaufridus.

1240 Gervasius de Curiâ Cesaris, et Garinus nepos ejus.

1256 Garinus de Curiâ-Cesaris miles, nepos Gervasii.

1285 Gervese de Corsesiers.

Nous avons donné, dans notre planche, page 361, sous le n°. 1er., le sceau de Guérin de Courcesiers, appendu à une charte du mois de novembre 1240; l'écu porte, parti de Courcesiers ou Courceriers qui est de gueules à trois quintefeuilles d'or, et d'Assé qui est emmanché d'argent et de sable de huit pièces.

Ce blason indique l'alliance des deux familles; mais nous ignorons le nom de la dame d'Assé, qui avait épousé Guérin de Courcesiers.

SIRES DE COURMENANT.

Sur les limites de la commune de Rouez, se dressent les ruines très-imposantes encore du château de Courmenant, vieux manoir du XIIe. siècle, qui a conservé du caractère dans sa partie inférieure. On y voit surtout de minces et longues ouvertures à claveaux réguliers, qui ne laissent aucun doute sur son antiquité. Ce château est placé dans une délicieuse situation; de grands prés occupent toute la vallée, et cette fois, c'est sur la pente d'une douce rêverie qu'on est conduit à travers le vallon, jusqu'à la colline où s'élève le château. De larges croisées à double grillage de fer, ont été percées dans les étages supérieurs, vers le XVe. siècle, et ont remplacé les mesquines ouvertures du XIIe.

Voici les noms des sire de Courmenant, au XIIIe. siècle:

1203 Fulco de Cormenant.

1234 Gaufridus de Curiâ Menanti.

1282 Foques de Cormenant.

Nous terminerons ici notre nomenclature des seigneurs composant la banlieue de Sillé ; nous aurions pu y ajouter encore beaucoup de noms épars dans les chartes que nous avons compulsées, nous avons dû nous limiter. En évoquant ainsi les châtelains du pays de Sillé qui ont marqué dans la période religieuse du moyen-âge, nous avons voulu simplement rendre hommage à ces individualités guerrières, qui résument en elles l'histoire des peuples à une époque où ceux-ci n'ont pas eu d'historiens. Nous savons bien que des nomenclatures ne peignent pas une époque, aussi ne nous abusons-nous pas sur la portée de nos études ; mais nous avons ainsi sauvé de l'oubli des noms qui ont eu leur importance dans ces temps reculés, puisque ceux auxquels ils s'appliquent ont apporté un contingent plus énergique que d'autres au mouvement des idées, à la marche des événements ; puisqu'ils ont été les auteurs du drame, dont les autres n'étaient que les comparses et les témoins impuissants.

APPENDICE.

I.

VENTE DE LA BARONNIE DE SILLÉ PAR BERTRAND DE BEAUVAU A ANTOINE DE BEAUVAU.

Sachent touz présens et avenir que en notre court d'Angiers en droit par devant nous personnellement estably noble et puissant seigneur missire Bertran de Beauvau chevalier seigneur de Précigné, etc. soubmectant soy ses hoirs

avecques tous et chacuns ses biens meubles et immeubles présens et avenir quelx qu'ilz soient au pouvoir ressort et juridicion de notre dicte court, quant à cest fait : confesse de son bon gré et de sa bonne voullente sans aucun pourforcement mais de son pur esmouvement, et pour ce que très bien lui plaist avoir vendu et octroyé et par la teneur de ces présentes lectres vend et octroyee dès maintenant et à présent à touzjoursmais perpétuelment par héritaige, à nobles homs Anthoine de Beauvau escuier seigneur Dupin pean et à ses hoirs, la terre, baronnie, chasteau, chastellenie, justice et seigneurie de Sillé-le-Guillaume assise ou conté du Maine ainsi qu'ilz se poursuivent et comportent, avecques toutes et chacunes leurs appartenances appendances et deppendances quelxconques; et tant ledit chastel forteresse droiz degnietz noblcces, préminences et prérogatives de la dite Baronnie de Sillé, patronaiges et collacions de bénéffices, maisons, manoirs, herbergemens courtilz, jardins, vergiers, terres arables, et non arrables, dômaines, mectaieries, borderies, vignes, boays, haies, prez, pastures, landes, frouz, boucages, les forestz de ladite baronnie avecques touz autres boays mermentaux exploitables et autres, estangs, fuyes, moullins, moustaux, cens, rentes de deniers, de blez, vins, oaies, chappons, poulles, dismes, terraiges, vinaiges, services, biains, corvées hommes, hômaiges liges et simples, chevaux de service rachatz, prinse par deffault de homme, aubenaiges, amendes, forfaictures, prevosté, acquitz, travers, branchaires, coustumes de prix, les prouffiz revenues et avantures d'iceulx, garennes, deffays par eaue et par terre, chaces et poursuite d'icelles tant à grosses bestes rouges, rouces, noires que autres, côme toutes autres choses quelxconques estans du revenu de ladicte baronnie, terre et seigneurie de Sillé et gnālemet toutes et chascunes les autres choses quelxconques deppendans d'icelle terre quelles quelles soient et coment qu'elles soient dictes

nomées ou appellées en quelque lieu quelles soient situées et assisées, tenue la dite baronnie et appartenances de Sillé du conte du Maine et partie de l'evesque du Mans à foy et homaige à chascun d'eulx; les quelx homaiges ledit achecteur pourra faire dès à présent si bon luy semble, transportant quictant cessant et delessant ledit vendeur au dit achateur et ses heritiers dèsmaintenant et à présent les dictes choses ainsi vendues avecques les oirs et la seigneurie poccession et propriété d'icelles et o touz les droits, noms, raisons, actions, peticions et demandes, droiz d'avoir, d'avouer et de demander que le dit vendeur y avoit et povait avoir avouer et demander sans james riens y advouer ne retenir pour luy ne pour ses héritiers pour en faire doresenavant dudit acchacteur et de ses heritiers hault et bas toute sa plaine voullente come de sa propre chose à luy acquize par droit heritaige. Et est faicte ceste présente vendicion pour le pris et sōme de quatorze mil escuz d'or du coing du roy notre sire à présent ayant cours, poyez, comptez, baillez et nombrez par le dict achacteur au dit vendeur en nos présences et espèces qui s'ensuivent : c'est assavoir en la sōme de deux mil neuf cens trente escuz d'or à présent ayant cours, deux cens ducaz d'or apreciez valloir deux cents vingt et deux escuz et cinq solz tournoys : une chesne d'or faicte à anelez quarrez et une autre chesne faicte à anelez rons pesans les dictes deux chesnes huit mars trois unces ung grouz et demy d'or dont chascun marc a esté apprécié valloir la sōme de soixante douze escuz. Item une chesnecte a ung dyament estant en une tablecte à une rouse blanche pesant troys unces aprecié valloir la dite chesnecte et dyament six vingts quatre escuz d'or qui est en sōme toute pour les dictes chesnes chesnecte et dyament la sōme de sept cens ecuz. Ung gobelet d'or à pié, couvert, tout d'or, pesant deux mars quatre unces six groux et demy apréciè valloir le marc soixante escuz, qui est en sōme sept vingts

seize escuz. Item en vesselle dorée deux cens soixante huit marcs ung unce et demye aprecié valloir le marc huit escuz qui est en some deux mille cent soixante et troys escuz et demy. Item en vesselle d'argent vérée et blanche troys cens vingt marcs sept unces vallans et aprésiéz valloir chacun marc dix livres tournoys qui est en deniers troys mil cent dix neuf livres, vallant en escuz deux mille deux cens soixante huit escuz vingt troys solz neuf deniers. Item en autre vesselle d'argent six tasses verées et martelées pesans douze marcs un unce. Item six autres tasses verées et martelées pesans douze marcs une unce deux groux. Item deux bassins d'argent à lavez goderonnés, pesant douze marcs. Item ung pot d'argent veré et goderonné, pesant dix marcs. Item ung autre pot d'argent dorré pesant dix marcs troys unces, un gobelet tout doré et ung couvercle pesant troys marcs et demie unce d'argent. Item six tasses d'argent à ung soulail pesans onze marcs sept unces et demye. Item dix autres tasses d'argent martelées grandes et petites pesans quinze marcs. Item un pot d'argent goderonné, un autre pot plain; deux petites tasses martelées et verées, une autre tasse à pié à un soulail, le tout pesant neuf marcs troys unces et demye d'argent apprécié valloir le tout l'un portant l'autre six cens cinquante et cinq escuz d'or. Item une couppe couverte, une esguyère a bec plaint, le tout d'or pesant six marcs sept unces six groux aprésié valloir quatre cent cinquante escuz. Item une autre coupe d'or, couverte, garnie de plusieurs pierres, ouvrée, pesant troys marcs deux unces six grouz, aprécié valloir troys cens escuz. Item une autre coupe d'or, plaine, couvertes pesant troys marcs deux unces aprécié valloir deux cents vingt écus. Item ung collier d'or garny de quatre perles quatre dyamans et quatre rubiz apresié valloir troys cens neuf escuz. Item ung tabeau d'or ou quel est en chasse limaige madame S^te^. Katheline garny de perles à deux caraz la piece, balaiz et saphirs pesant

deux marcs six unces six groux aprécié valloir deux cens écus. Item ung cuer de dyamant à plusieurs faces assis sur une fleur de pencée aprécié valloir mille escuz. Item ung fermaillet d'or garni de deux dyamens, un balay en table et une grousse perle aprécié valloir cinq cens escuz. Item une licorne d'or garnye de quatre perles de chacune troys caraz, huit petites perles, ung balay en table, deux safirs et ung dyament aprécié valloir cent escuz. Item un tabeau d'or acouplez, garny de esmaux et de deux grans grenaz aureneys aprecié valloir trente et six ecuz. Les quelles vesselle d'or et d'argent et joyaux spécifiées et déclarées depuis ces mots : Item en autre vesselle d'argent six tasses vérées etc. sont apreciés valloir entre les dictes parties la sōme de troys mil sept cens soixante et dix escuz d'or neufs a présent ayans cours et le sourplus de la dicte somme de quatorze mil escuz montant la sōme de mil sept cens quatre vingts neuf escus et demy le dit acheteur a promis et promet par ces présentes rendre et poyer audit vendeur à ses héritiers et ayans cause dedens la feste de Nouel prouchene venant, et en ce faisant, ledit vendeur a quicté et quicte par ses présentes le dit achateur ses héritiers et ayans cause de toute la dicte somme de quatorze mil escuz et a promis de james aucune chose luy en demander fors les dicts mil sept cens quatre vingts neuf escuz d'or et demy : a la quelle vendicion et transport et tout ce que dessus est dit tenir et acomplir sans jamees faire ne venir encontre par applegement contrapplegement opposition ne autrement en aucune manière. Et à icelles choses ainsi vendues comme dit est garir et garantir sauver delivrer et defendre, audit achateur à ses héritiers envers touz et contre toutes gens, de touz quelxconques empeschemens à touzjoursmes perdurablement et sur ce garder le dit achateur par deffault de garantaige ou autrement de touz domaiges et aussi ledit achateur à rendre et poyer audit vendeur à ses héritiers et ayans cause ladite

somme de mil sept cens quatre vings neuf escuz et demy d'or au terme et par la manière que dit est. Obligent chacune des dictes parties en tant et pour tant que luy touche et appartient soy ses hoirs avecques touz et chacuns ses biens meubles et immeubles présens et avenir quelx qu'ils soient, renunciauz par devant nous quant à cest fait à toutes excepcions decepcions de mal, de fraude, de barat, de lésion, de circonvencion a toute sourprinze decepance quelle quelle soit faicte outre moictié de juste pris ou audedens ; a tout droit escript canon et civil, a toute coustume de pays et usaige de terre, à toute dispensacion et bénéfice d'absolucion, a toutes lettres de grace d'estat, de respit, de reliefvement et autres impetracions quelxconques quelles quelles soient faictes ou a faire ; à toutes coutumes, ordonnances, prévillaiges, franchisses et libertez faictes ou à faire, ordonnées ou a ordonner, de pape, de Roy, ou d'autre prelat ou prince, par quelxconque voye maniere et pour quelxconque cause ou raison que se soit ou puisse estre; a tous applegemens, contrapplegemens, oppositions et debaz de saisine ; a toute peccune non nombrée et au droit disant généralle renunciacion non valloir, et à toutes et chacunes les choses qui tant de fait de droit, que de coutume, pourroient estre dictes, proposées ou obviées contre la teneur, forme et sustance de ces présentes en aucune manière, et à toutes autres choses à cest fait contraires. Et a tout ce que dessus est dit tenir et accomplir, sont tenuz les dites parties et chacun deulx portant que lüy touche par les foy et sermens de leurs corps sur ce baillées en nos mains et à leurs requestes, jugez et condampnez par le jugement et condampnacion de notre dicte court. Donné à Angiers le vingt et septième jour du moys de juign l'an de grace mil cccc soixante et six. Ainsi sign. de Lavalée Perrigault. Donné pour copie le vij^e jour de may l'an mil cccc soixante et douze. Constat en glose sept vingt seize escuz item en vesselle dorrée deux cent soixante

et huit marcs une unce et demye aprecié valloir chacun marc huit escuz qui est en somme .... doñé comme dessus.

Colacion faite par nous à l'original, Signé Gobet et Sergent.

II.

TESTAMENT DE DAME ROESIA, FEMME DE GUILLAUME DE SILLÉ. — 1283.

Roesia domma de Seentgaut, tempore viduitatis meæ post decessum Philippi de Morie militis mariti mei secundi, dedi et do matre Marie de Campaniâ omnes conquestas, ... pro salute anime meæ et .... pro salute anime domini Guillelmi quondàm domini Silliaci mariti mei primi, et anime uxoris ipsius prime domini Agnetis, habendas a monachis dicte abbatie in quâ eligo sepulturam juxtà *dominam meam superiùs nominatam*, retento quandiù vixero, usufructu. — 1283.

Universis — Decanus de Silliaco — noveritis nos vidisse testamentum bone memorie domine Rohesie condam domine Silliaci, uxoris nobilis viri domini Hugonis de Cortalarru .... continens duas clausulas; Eligo sepulturam unam in abbatiâ Beate Marie de Campaniâ juxta Aaliciam quondàm Dominam Siliaci et suplico domino abbati ut me in dicte religionis habitu jubeat sepeliri ..... Actum 1290.

Vidimus de 1301.

III.

NOMS DE PERSONNAGES DU MAINE ANTÉRIEURS AU XIIIe. SIÈCLE.

Nous avons cité dans cette notice un certain nombre de noms que nous nommerions volontiers *noms féodaux*, à raison de leur importance. Nous croyons qu'il est curieux de

rapprocher ceux de cette classe intermédiaire qui constituait les clients des seigneurs, les possesseurs des petits fiefs au XI[e]. et au XII[e]. siècle : on verra d'ailleurs dans notre nomenclature, qui ne comporte guère que des noms cités dans des chartes antérieures au XIII[e]. siècle, l'origine d'un certain nombre de noms qui ont persisté jusqu'à nous. Quelques-uns d'entr'eux sont d'une énergie pittoresque qui peint admirablement l'époque : ils appartiennent presque tous à la province du Maine.

Girardus qui non ridet.
Radulfus sanguinator.
Widdo excoriator villani.
Widdo excorians villanum.
Wido escorchevilain (1).
Frogerius minutor sanguinis.
Gerardus faciens stultitiam.
Rainarius malum servitium.
Johannes fovens obolum.
Drogo mala musca.
Wido ustulans bordam.
Amelinus fac malum.
Gauterius de malis ingeniis.
Bertramnus vetulâ guerrâ.
Robertus malus vicinus.
Raimbaudus diabolus.
Stephanus malas manus.
Hamelinus duro dente.
Herbertus de malleo in collo.
Stephanus vastariparius.
Varinus trahente ense.
Ernulphus frange lupum.
Varnerius lance lupum.
Herbertus hape lupum.
Frogerius pilator vicini.
Hugo masticans ferrum.
Willelmus malè se vinxit.
Hugo nimiùm carpens.
Hugo nimiùm capiens.
Gaufredus malum adjutorium.
Ingelrius mala debita.
Rihardus mala musca.
Gausbertus malus clericus.
Vasterius vastatus.
Odo bis acuta.
Gaufridus mala opera.
Sinfredus bute vilcin.
Isembardus mala dimidia.
Beringerius ingula ventum.
Gaufridus cruentas manus.
Varina frigida coquina.
Paganus paupere sensu.
Gaubertus bibe duos.
Hamelinus portans onus.
Johannes barba deaurata.
Herbertus extensus.
Hubertus pulchre calciatus.
Paganus pulcher infans.
Pulchra dies.

(1) Ce nom, devenu Ecorcheville, existe encore en Normandie.

NOTES PROVISOIRES

SUR QUELQUES PRODUITS CÉRAMIQUES

DU MOYEN-AGE ;

Par M. De CAUMONT,

Directeur de la Société française pour la conservation des Monuments.

PAVÉS EN TERRE CUITE A GLAÇURE DE PLOMB.

Il y a plus de 20 ans, en 1827, je publiais, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, une notice de M. Rever, sur un pavé en briques émaillées découvert à Calleville, dans le département de l'Eure, au milieu des ruines de l'ancien château d'Harcourt. Depuis cette époque, j'en ai signalé



FRAGMENT DU PAVÉ DE CALLEVILLE (EURE).

gnalé sur beaucoup de points différents, et le Bulletin monumental a figuré déjà plusieurs fois des spécimens de pavés en terre cuite.

Le sujet n'est donc pas nouveau, et pourtant il reste beaucoup de choses à dire encore, on n'a pas étudié suffisamment cette partie de la *céramique du moyen-âge*, et il serait temps d'entrer dans l'*examen comparatif* des pavés aperçus sur différents points et signalés plutôt que décrits. Nous avons, dans ce but, fait appel à tous les membres de la Société française pour la conservation des monuments, cet appel a été entendu. M. Digot, de Nancy, nous a donné dernièrement un mémoire intéressant sur les pavés de Laistre-sous-Amance.

M. de Barthélemy nous a annoncé qu'il étudiait depuis long-temps, pour les décrire, les pavés en terre cuite de la Champagne.

M. A. Pottier, de Rouen, M. Bourdon, M. Morière et M. Bouet, de Caen, M. Bordeaux, d'Evreux, M. Lambert, de Bayeux, ont, de leur côté, recueilli des dessins de divers pavés de cette espèce, et chaque jour les matériaux s'accroissent.

Enfin dans un article inséré tout récemment dans les annales archéologiques de M. Didron, on trouve un mémoire intéressant sur les carrelages de terre cuite : on y cite comme un des plus riches d'effet, des plus variés de dessin, le carrelage de la *chapelle de l'abbé*, dépendante de l'ancienne abbaye de Breteuil (Oise). Ce pavé a été dessiné par M. Bazin et figuré dans le recueil que nous venons de citer. Il offre des combinaisons très-harmonieuses : des bandes longitudinales et transversales se divisent en rectangles de longueurs différentes ; les pavés à fond rouge et à dessin jaune alternent, là, comme ailleurs, avec d'autres d'un brun ou d'un vert foncé uni : l'émail jaune décrit des fleurs-de-lys, des rinceaux et des fleurons ; les pavés présentent la forme de damier, de losanges, de cercles entrelacés, de broderies réticulées et festonnées, etc., etc.

Les compartiments varient de forme, ils changent de dimension : leur épaisseur seule est invariable ; elle n'est que de 2 centimètres.

A St.-Nicolas de Mesles, près de Rouvray, prieuré dépendant de Breteuil, il y avait aussi des pavés émaillés ; on y voit un léopard passant, un lion ravissant, etc., etc.

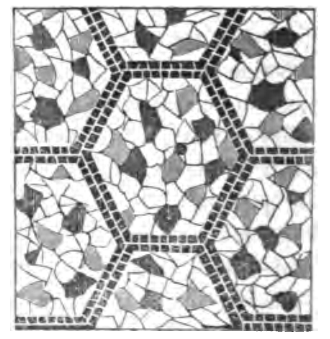
On connaît l'importance de l'abbaye de Foigny, arrondissement de Vervins ; cette abbaye avait aussi des pavés en terre cuite. D'après les recherches de M. Bazin, ces pavés sont alternativement noirs et blancs ; les blancs qui ont toute l'apparence de pavés calcaires, sont le résultat d'une couche d'argile de cette couleur appliquée sur de la terre rouge et se lient intimement avec elle.

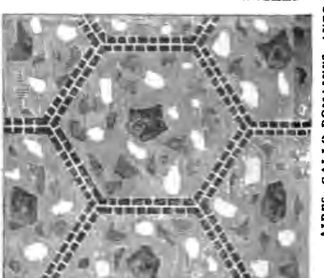
Comme nous avons de notre côté beaucoup de notes prêtes, nous allons en placer ici quelques-unes, non pas avec la prétention de faire un travail étendu, mais seulement afin d'augmenter les documents et les observations qui permettront de faire plus tard un ouvrage complet sur la céramique du moyen-âge, et surtout afin de faire connaître le dessin de la grande rosace, en terre cuite, du sanctuaire de l'église de St.-Pierre-sur-Dive (Calvados) que nous avons fait graver.

Pour entrer en matière, disons quelques mots de l'origine des pavés émaillés, et recherchons par quelles phases a passé cette partie de la céramique avant de se couvrir du vernis métallique qui a donné à ses produits tant d'éclat au moyen-âge (1).

(1) En Auvergne les laves de différentes couleurs ont été employées pour le pavage du sanctuaire des églises les plus anciennes : M. Branche, inspecteur des monuments de la Haute-Loire, a observé des pavés de ce genre qu'il regarde comme contemporains de l'époque romane et de l'époque ogivale : on sait que les pierres de diverses couleurs ont été en Auvergne un des éléments de la décoration romane, rien n'était donc plus naturel que d'appliquer ce système aux pavages his-

Nous savons tous que les Romains ont employé très-fréquemment la terre cuite pour paver les appartements de leurs maisons : ce pavage était moins froid que les autres, il convenait parfaitement aux pièces dans lesquelles les esclaves marchaient pieds nus : la terre cuite conservait aussi plus long-temps que la pierre, la chaleur qu'elle recevait des hypocaustes : plusieurs causes se réunissaient donc pour en faire adopter l'emploi. Les carreaux que nous voyons dans les pavages gallo-romains sont habituellement rectangulaires, ils n'ont pas de couverte. On les voit remplacés tantôt par des aires en ciment mêlé de brique pilée, tantôt par ces aires dans lesquelles viennent s'incruster irrégulièrement et comme jetés au hasard, des fragments de marbre de toute forme et de diverse nature, genre de pavage dont Pompéi nous offre une multitude d'exemples et que j'ai retrouvé également dans plusieurs constructions gallo-romaines; enfin, par les mosaïques proprement dites; ces tableaux artistement composés de petites pièces de rapport et dont nous avons tant admiré l'effet, soit dans nos musées, soit dans les ruines mêmes où beaucoup de ces pavés existent encore plus ou moins détériorés.

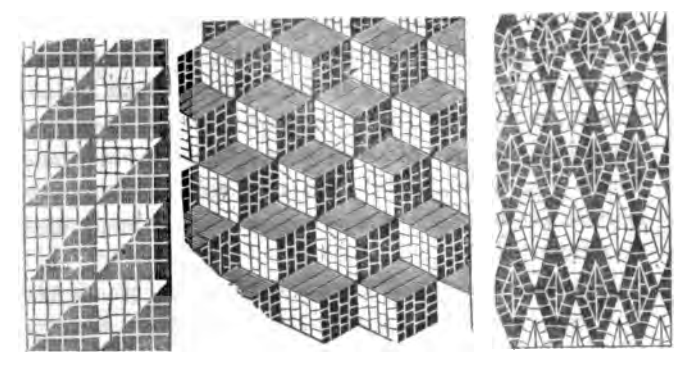




AIRES GALLO-ROMAINES AVEC FRAGMENTS DE MARBRE INCRUSTÉS.

tories des sanctuaires et de le substituer aux mosaïques qui avaient été employées dans les premiers temps.

Ces quatre principaux modes de pavages ont continué long-



SPÉCIMENS DE PAVÉS EN MOSAIQUES.

temps d'être usités au moyen-âge : nous savons que, depuis le Ve. siècle jusqu'au XIIe. inclusivement, les mosaïques ont été employées à la décoration des pavés du sanctuaire des églises, concurremment avec le carrelage de marbre et avec des marqueteries de différents genres. Le pavé dont Rome nous offre encore des exemples et qu'on appelle *opus Alexandrinum*, fut aussi employé, mais il rentre dans la classe des mosaïques, puisqu'il se compose de fragments de porphyre ou de marbre incrustés dans une aire de ciment et dessinant des figures symétriques, telles que des cercles, des espèces de rosaces, etc., etc.

Quant aux carrelages de briques dont l'emploi est certain à la même époque, nous aurions peine à fixer absolument à quelle époque ils se couvrirent d'un vernis métallique.

M. Brongniart, dans son grand ouvrage sur les arts céramiques, parle très brièvement de l'ancienneté du vernis plombifère : il cite de petits pots dont le vernis a été analysé à Sèvres, et qui avaient été trouvés à Jumièges, dans une tombe portant la date 1120.

Puis il décrit des carreaux semblables à ceux que nous exa-

minons (fonds rouges, ornements jaunes) provenant de l'abbaye de Voulton, près Provins, fondée par la reine Blanche, mère de saint Louis, et par conséquent du XIII[e]. siècle : il s'étonne que l'on ait trouvé le vernis de plomb employé aussi anciennement, et croit que l'on n'a employé ni plomb, ni cuivre, ni étain dans aucune poterie européenne fabriquée avant cette époque (1). Il est probable que cette opinion se trouvera infirmée par la suite, et nous reviendrons là dessus dans un autre article.

Au moins sommes-nous sûrs que la couverte de plomb était d'un usage assez répandu pour les pavés dans le XII[e]. siècle ou à la fin du XI[e]. M. Digot l'a établi dans un mémoire inséré au XIV[e]. volume du Bulletin. Alors, comme on le fit au XIII[e]. siècle, on appliquait, probablement avant la cuisson, au moyen d'un patron en bois, les figures d'ornement. Quand on voulait détacher l'ornement en jaune sur la terre rouge, on avait une terre blanchâtre dont, je crois, le sable siliceux formait la base, que l'on répandait, soit au moyen d'un pinceau, soit en étendant la dissolution sur le moule ou patron de bois, coupé de la forme voulue : puis on appliquait ce patron sur le pavé comme un cachet, de manière à y décharger la préparation, sauf à retoucher au pinceau les parties qui avaient été incomplètement couvertes par cette terre.

On pouvait obtenir les mêmes figures en rouge brique sur fond jaune, en ménageant la forme des ornements et recouvrant d'une teinte uniforme de terre blanche le reste du pavé.

Ici se présente une question qui déjà a été souvent faite relativement à d'autres produits des arts du moyen-âge.

D'où nous sont venus les pavés à couverte métallique?

Quelques antiquaires ont pensé que, au XIII[e]. siècle, nous avons été tributaires de l'Orient pour les pavés à couverte mé-

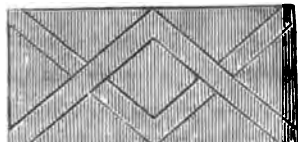
(1) Tome II, p. 17.

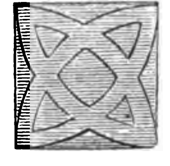
tallique et qu'ils sont une imitation de ce qu'on faisait dans ce pays.

La question me paraît loin d'être résolue dans le sens que lui ont donné quelques archéologues. On n'a été que trop porté pendant long-temps à tout expliquer en disant : *cela nous vient des Orientaux*. Il ne suffit pas aujourd'hui de faire cette vague assertion pour qu'elle soit acceptée, et l'opinion contraire me paraît devoir triompher : je suis convaincu que cet art qui pouvait exister en Orient s'est développé chez nous avec des caractères particuliers qui constituent une école distincte et indépendante.

Il est évident, pour moi, que l'ornementation de nos pavés à glaçure de plomb procède de l'école gallo-romaine et non de l'école arabe.

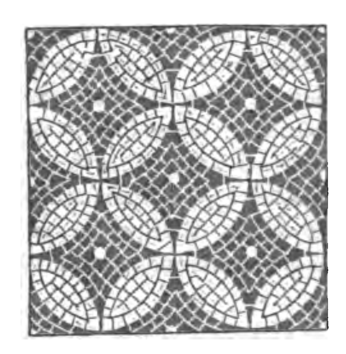
Que vois-je, en effet, dans les plus anciens pavés, notamment dans ceux que M. Digot a recueillis dans l'église de Laître-sous-Amance, près de Nancy ? Ce sont des entrelacs, des losanges et autres combinaisons communes dans les monuments romans qui procèdent eux-mêmes de l'école gallo-romaine.

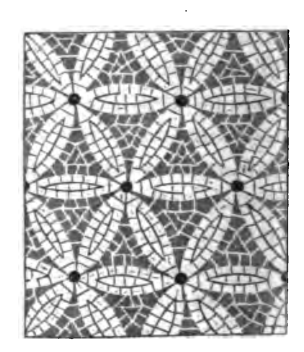




Si nous examinons les pavés en terre cuite du XIIIe. siècle, époque la plus brillante peut-être de ce genre de parquets, nous voyons encore que la filiation gallo-romaine est évidente dans les ornements, si l'on excepte les écussons ou armoiries : on voit dans les combinaisons de ces pavés plusieurs de celles qui se trouvent dans les bordures des mosaïques gallo-romaines ; ainsi pour prendre des exemples que tout le monde peut examiner, les mosaïques du musée de Lyon

et d'autres trouvées dans le midi, nous offrent les quatre-



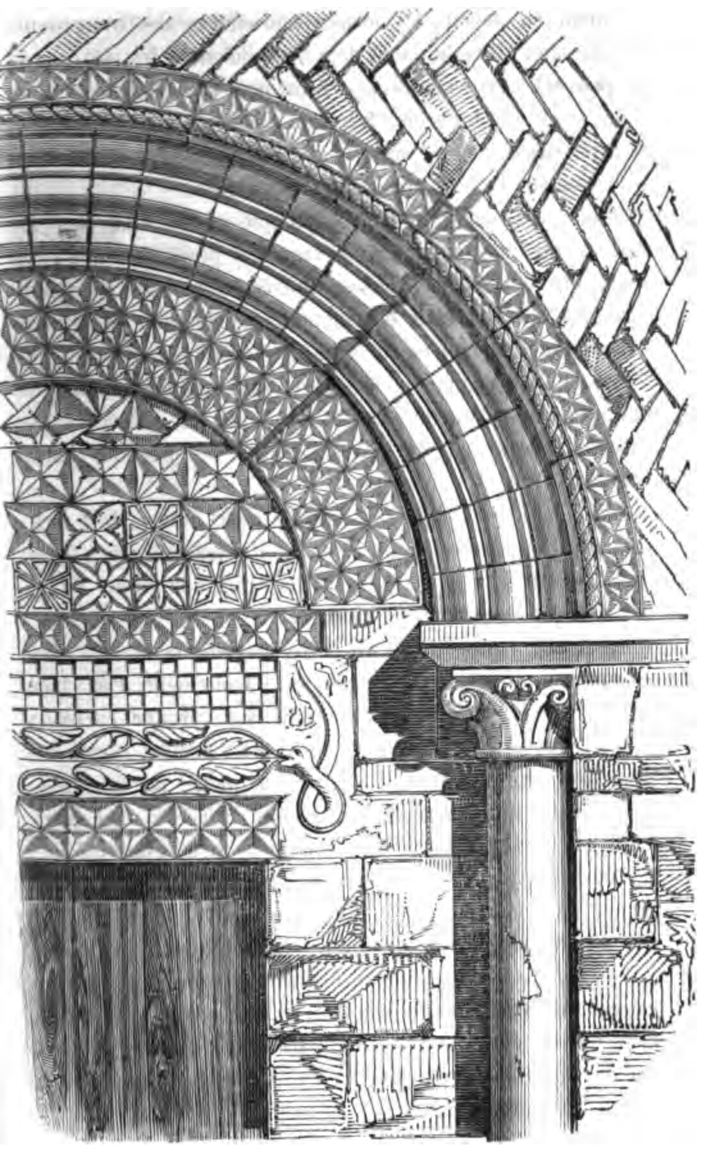


feuilles, les rosaces, les entrelacs que l'on a figurés sur nos grands pavés en terre cuite, comme on les avait figurés auparavant (du Ve. au XIe. siècle), dans les pavés imités des mosaïques romaines, et traduits en sculpture sur les tympans de beaucoup de portes romanes, par exemple dans celui du portail de l'église de Beaumais (Calvados) que voici.

L'école orientale s'est écartée de ces types, si nous jugeons de ses productions par les terres cuites émaillées de l'Alhambra : là elles ont été employées et pour les pavés et pour le revêtement de certaines parties des murs (1), et au lieu de se rapporter au type des mosaïques gallo-romaines, elles s'en écartent par leurs combinaisons de figures et par leurs couleurs, le *bleu foncé*, le *bleu clair*, le *vert*, le *jaune*, et le *rouge* dominent, elles imitent la fayence ; au contraire, sur nos pavés c'est le noir et le brun, le jaune et le rouge brique; il en résulte beaucoup plus de fraîcheur et de brillant dans les mosaïques arabes de l'Alhambra (2).

(1) Notamment dans la salle des ambassadeurs.

(2) V. les pl. coloriées de l'Alhambra dans le grand ouvrage publié à Londres par J. Goury, en 1842.



PORTAIL DE BEAUMAIS (CALVADOS).

Quant au dessin, les formes capricieuses des ornements émaillés de l'Alhambra sont déjà bien éloignées des nôtres, et ne peuvent y être comparées. Ainsi pour le dessin et la couleur, et ce sont les seuls caractères qui distinguent les pavés, il n'y a pas d'analogie entre le carrelage en terre cuite chez les Orientaux et chez nous au XIIIe. siècle.

Nous en tirons cette conclusion que ce ne sont pas les Arabes qui nous ont appris à faire des pavés émaillés, ou que, du moins, nous avons eu une école toute différente de la leur, école qui était en communauté de goût et d'idées avec celle des peintres sur mur de l'époque.

Ce ne fut, comme nous le verrons, que vers la fin du XVIe. siècle, et surtout au XVIIe., que les émaux blancs furent appliqués sur les pavés, d'après les procédés usités chez les Arabes.

Mais j'arrive à l'objet principal de cette notice, à la description du pavé en briques historiées du sanctuaire de l'église de St.-Pierre-sur-Dive, qui peut remonter à la fin du XIIIe. siècle ou au commencement du XIVe.

C'est une rosace qui a dû être magnifique et qui offre encore un grand intérêt, quoique le frottement l'ait bien endommagée, et qu'il ne reste plus sur certains carreaux que des traces des figures qu'on y avait peintes. Cette rosace se trouve aujourd'hui séparée en quatre par une ligne de pavés, ce qui annonce qu'elle a été relevée et ainsi morcelée lors d'une réparation qui probablement avait été indispensable : j'en ai pour preuve des pièces que l'on a fait entrer dans la composition des zones concentriques, quoiqu'elles offrissent des figures toutes différentes de celles qu'on y voit, parce que vraisemblablement il y avait des pièces cassées qu'on ne pouvait remplacer. Les pavés en pierre calcaire qui forment des divisions symétriques dans le parquet émaillé sont d'ailleurs coupés trop négligemment pour que je puisse les croire anciens.

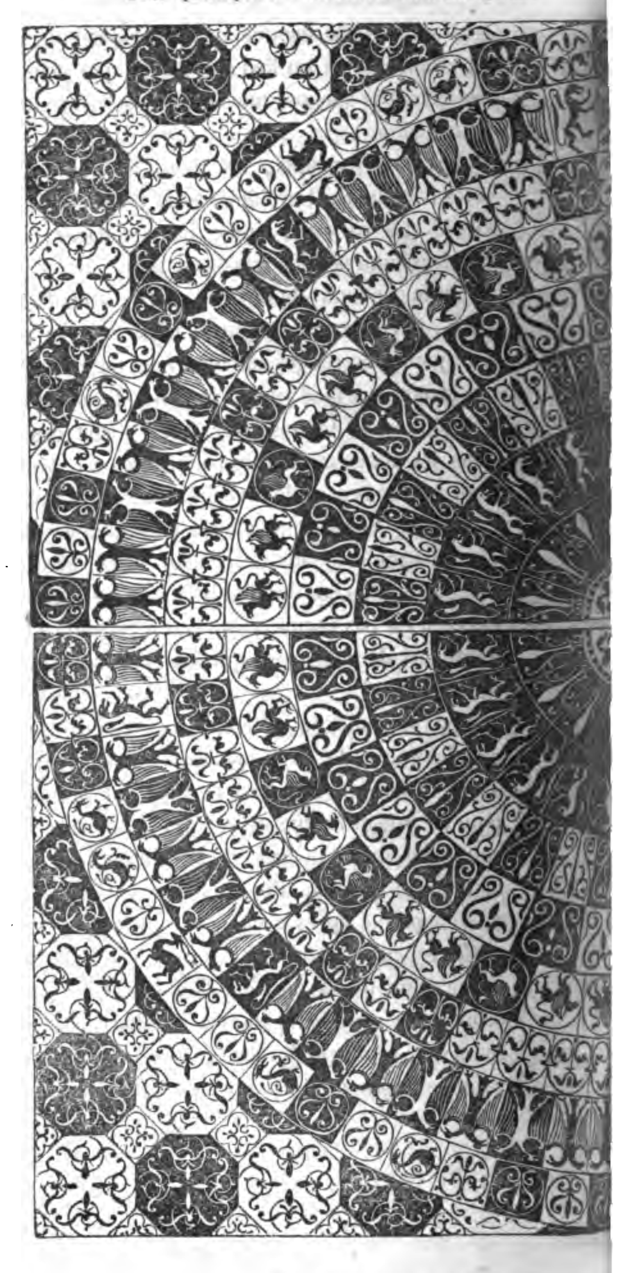
Mais à quelle époque ce déplacement du pavé émaillé de St.-Pierre a-t-il eu lieu ? C'est ce que je ne saurais dire : seulement je suppose que ce fut postérieurement aux guerres de religion.

Les cerfs passants, les fleurs-de-lys, les aigles à deux têtes, les lions, les chimères forment l'ornementation principale des carreaux, avec des feuillages, des fleurons et d'autres figures d'un très-beau style.

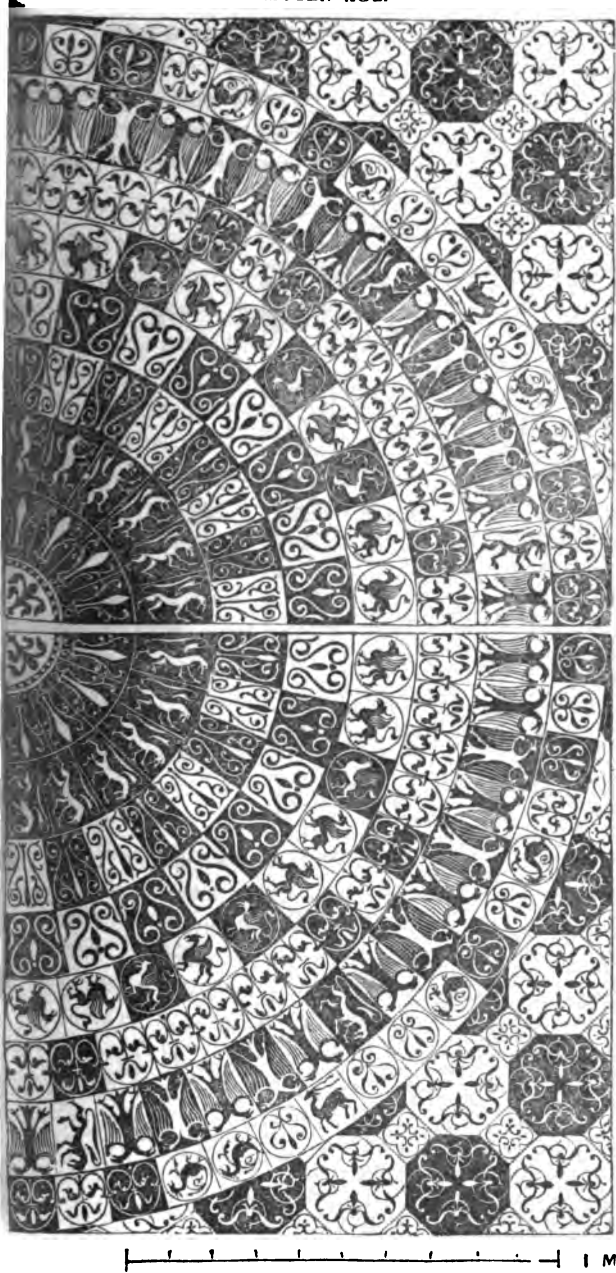
Trois couleurs dominent dans la rosace de St.-Pierre-sur-Dive, le *rouge brique* foncé, le *jaune* et le *noir* : les figures sont jaunes ou rouges sur fond noir ou rouge foncé, noires ou rouges sur fond jaune, et l'on a disposé avec intention ces oppositions de teintes pour varier l'effet des mêmes formes dans les rangs circulaires concentriques. Ainsi les carreaux dont les fonds sont de diverses nuances alternaient entre eux, ce que M. Victor Petit a essayé d'indiquer dans son dessin en ombrant les fonds de couleur rouge foncée ou brune et détachant en clair les fonds jaunes; seulement cette alternance n'est pas régulière partout à présent, et cela tient sans doute aux dérangements qui ont eu lieu lors du remaniement des pièces.

Pour le jaune, on a étendu sous la couverte de plomb une couche mince de terre blanchâtre formant transparent, qui après l'usure de l'émail a persisté sur beaucoup de pavés; pour le rouge brique et le noir, le transparent est une terre rougeâtre qui se détache de la pâte de la brique, quand on la regarde à l'aide d'une cassure et qui très-certainement a été appliqué après coup.

Cette pellicule, ou si l'on veut cette dissolution de terre rouge plus foncée et plus fine que celle du pavé, a, je crois, été souvent appliquée régulièrement sur les pavés, même sur ceux qui devaient recevoir une application de terre blanche, pour produire un dessin jaune après la glaçure.



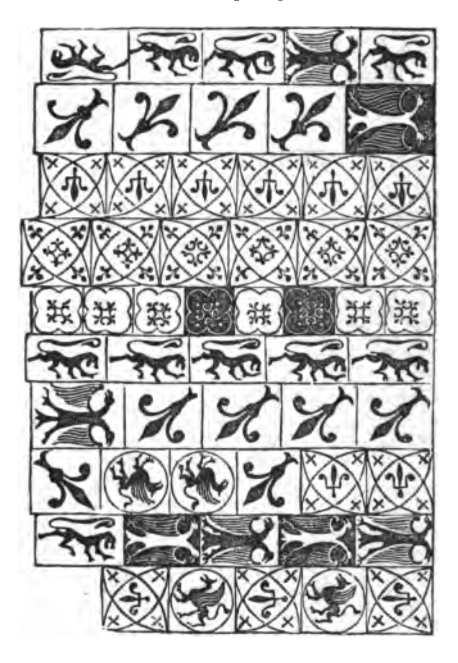
PARQUET DU SANCTUAIRE DE L'ÉGLISE



DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE (CALVADOS.

L'observation d'un grand nombre de pavés m'a offert les mêmes faits.

La rosace était au milieu d'un carré de pavés qui a comme elle été relevé et encadré dans des bandes de pavés calcaires. Le fragment suivant montre à peu près les mêmes sujets que



ceux de la rosace : ainsi, des lions, des fleurs-de-lys, des cercles entrelacés ornés de diverses figures dans leurs intersections, des chimères, des aigles à deux têtes s'y retrouvent avec quelques autres ornements. On voit aussi dans les rangs qui devaient dans l'origine se former des mêmes figures, des mélanges attestant que le remaniement n'a pas été fait avec tout le soin possible ou que l'on a manqué de carreaux de même sorte pour compléter les rangées.

Je me borne aujourd'hui à ces quelques mots sur le pavé de St.-Pierre-sur-Dive ; dans un autre article nous examinerons ceux de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, du Plessis-Grimoult, de Longues, de quelques autres églises et ceux de plusieurs châteaux.

Pavés émaillés à fond blanc.—A une époque comparativement peu ancienne, la fin du XVIe. siècle, probablement, on a fait dans notre pays des pavés couverts d'émail blanc comme la fayence, avec quelques figures en bleu, en vert, etc. On en voit de semblables dans les chapelles absidales de St.-Pierre. Nous pourrons publier plus tard une série de ces pavés. Pour le moment, nous ne voulons nous occuper que de ceux qui ont été fabriqués au XIIIe. siècle ou au XIVe., parce que nous avons particulièrement recueilli les pavés de cette espèce ; mais nous donnerons dans le 2e. volume de notre Abécédaire d'Archéologie quelques spécimens de ces pavés blancs sur lesquels on trouve particulièrement des figures géométriques (labyrinthes, damiers, échiqueté, etc.), et dans lesquels les couleurs dominantes sont le bleu tendre, le gros bleu, le jaune, le vert, couleurs qui se trouvent également dans les décorations des carreaux fayencés de l'Alhambra.

ÉPIS ET SUPPORTS DE GIROUETTES

EN TERRE CUITE ÉMAILLÉE.

On n'a pas, je crois, employé la poterie avant le XVIe. siècle, pour faire des épis : tous ceux que j'ai vus du XVe. sont formés de barres de fer figurant des tiges ou des supports de fleurs qui s'épanouissent en rond et forment une gerbe ou un bouquet sur le haut des toits pyramidaux de nos tours et de nos châteaux ; c'est encore le système qui dominait au XVIe. siècle dans la plupart des contrées de la France. Ainsi le magnifique épi que l'on voit à Bourges sur une

tourelle en encorbellement de l'hôtel de la gendarmerie (ancien hôtel de Cujas), le plus beau peut-être de tous ceux que j'ai rencontrés, présente une magnifique gerbe dont les tiges inclinées se terminent par des fleurs d'artichauts. — Je pourrais en citer plusieurs autres du XVIe. siècle et du commencement du XVIIe., qui, quoique moins volumineux et moins élégants, sont également en fer, ou en fer revêtu de plomb.

En effet, dans le cours du XVIe. siècle, on imita, pour les épis, les formes de la renaissance : les épis reproduisaient, en partie, au moins, l'image de ces candélabres à renflements que nous trouvons au sommet des contreforts, ou exécutés en méplat sur les pilastres de la même époque.

Il était naturel que les architectes missent en harmonie toutes les parties de leurs édifices, et le plomb devenait nécessaire pour donner du corps aux armatures en fer.

Les épis de Quilly publiés dans ma Statistique monumentale du Calvados, tome second, montrent comment on a traité, au XVIe. siècle, les épis en fer revêtus de plomb.

Ces formes une fois adoptées, on les traduisit en terre cuite dans certaines contrées de la France, et c'est sur ce genre de céramique que je veux appeler l'attention des lecteurs du Bulletin monumental; parce que le Calvados est peut-être le département qui renferme encore les plus beaux exemples de ce genre. Pour preuve de cette assertion, je vais présenter l'un des épis du manoir de la Viganerie, à Pontfol (Calvados), appartenant à notre célèbre agronome M. Goupil.

Le bleu, le vert, le blanc et le jaune sont les couleurs dominantes de la couverte métallique qui a conservé tout son éclat après deux ou trois siècles : tout porte à croire, en effet, que cet épi date de la fin du XVIe. siècle; le manoir sur lequel il se trouvait paraissait de cette date : il a été remplacé par le

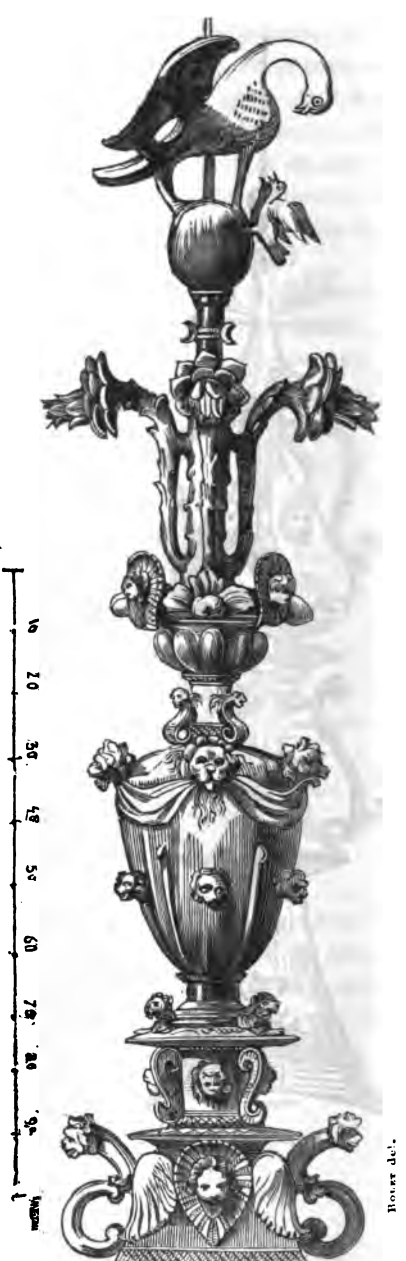


LES ÉPIS EN PLOMB DU CHATEAU DE QUILLY (CALVADOS).

château moderne qu'a fait construire, il y a quelques années, M. Goupil, mais il reste encore la chapelle qui se liait au manoir et remontait à la même époque.

Deux épis semblables à celui que je présente occupaient les extrémités du toit de ce manoir. M. Goupil, forcé de les démonter, puisqu'il détruisait l'édifice dont ils formaient le couronnement, les a fait déposer sur des tablettes, et là on peut les examiner de près et voir comment les pièces creuses, posées les unes au-dessus des autres et maintenues au centre par une longue tige de fer, formaient l'élégant assemblage dont le dessin ci-joint offre l'image parfaitement exacte.

Un épi semblable se trouve sur un



ÉPI EN TERRE CUITE ÉMAILLÉE DU CHATEAU DE LA VIGANERIE, A PONTFOL.

Bouet del.

colombier dessiné par M. Bouet, près de Livarot ; il se termine également par un pélican, et tout porte à croire qu'il est sorti de la même fabrique.

Maintenant, où était située cette fabrique qui a produit ces petits chefs-d'œuvre et beaucoup d'autres épis moins beaux et d'un moindre prix ? Déjà M. R. Bordeaux, et avant lui M. Rever nous l'ont indiqué.

Elle devait se trouver à Prédauge et à Manerbe, où il existe encore aujourd'hui des ateliers de poterie alimentés par l'argile plastique supérieure à la craie, que j'ai signalés il y a long temps dans mon essai sur la Topographie géognostique du Calvados, et que M. Morière a tout récemment décrits.

On a aussi fabriqué, au XVI[e]. et au XVII[e]. siècles, des faîtières terminées en dentelle, et offrant dans cette galerie l'image de petits cavaliers comme on en remarque encore sur quelques églises, notamment sur le faîte de la chapelle du château d'Assy et sur celui de l'église de Mézières.

On y faisait aussi, selon toute apparence, des vases émaillés de différentes dimensions et se rattachant de près ou de loin à l'école de Bernard de Palissy, mais ce n'est pas le lieu d'examiner cette question que nous réservons pour un autre article.

On voit que les produits céramiques du moyen-âge, quand on les examine dans leur ensemble, offrent aux observateurs un vaste sujet d'études et de recherches : nous ne pouvons donc, à l'occasion des notes qui précèdent et de celles que nous placerons dans un autre article, que renouveler aux membres de la Société française notre invitation de s'occuper de recueillir des observations nouvelles sur cette partie de l'histoire de l'art encore peu connue.

CHRONIQUE.

Nouveau nom d'architecte du moyen-âge. — Une visite archéologique faite dernièrement par MM. Bonnin et Bordeaux à l'église de Sacquenville, à deux lieues d'Evreux, a fait retrouver le nom du constructeur de cette église, élevée vers la dernière époque du style ogival. M. R. Bordeaux dessinait les clefs de voûte ornées du monument et relevait les armoiries des fondateurs, lorsqu'il remarqua, figurés sur l'une des rosaces en question, un marteau de tailleur de pierre et une équerre, au lieu des écussons sculptés à toutes les autres clefs. Une légende à peu près illisible à cause de la hauteur où elle est placée, entourait cette espèce de blason. Il put seulement y entrevoir ces mots : *André Cour....* Evidemment c'étaient le nom et la marque de l'architecte.

M. Bonnin, vivement intéressé par cette découverte et s'étant muni d'une lunette, est retourné tenter une lecture complète. Grâce à une échelle qui permit d'atteindre le badigeon, il a pu lire enfin, en beaux caractères gothiques : *André Coury* (ou Covry) *masōn pries Dieu por li.*

C'est un nouveau nom à ajouter aux listes d'artistes du moyen-âge : ce maître-maçon, auquel la construction et les sculptures de l'église de Sacquenville font beaucoup d'honneur, est très-probablement l'auteur de plusieurs églises de la même époque et du même faire qui existent aux environs d'Evreux. C'était aussi très-certainement un enfant du pays, car le nom de Covry ou Couvry s'y retrouve encore aujourd'hui.

RD. B.

Dictionnaire complet d'architecture, par M. FLECHET, membre de l'Institut des provinces, à Lyon. — Ce grand ouvrage, dont les premières livraisons ont paru, mérite la plus sérieuse attention; tous les hommes qui désirent connaître l'histoire de l'art, devront le placer dans leurs bibliothèques. M. Flechet, architecte instruit, membre de l'Institut des provinces, n'a reculé devant aucuns sacrifices pour arriver à faire un beau et bon livre. Ses définitions sont excellentes et d'une admirable clarté; ses planches, intercalées dans le texte, sont d'une grande pureté de dessin. Chose remarquable, c'est à la lithographie burinée sur pierre que M. Flechet a demandé de s'associer aux caractères typographiques : cette association a réussi au-delà de toute espérance, et les deux tirages, surveillés par l'auteur, ont produit le gracieux mélange de figures et de texte qui forment le Dictionnaire d'architecture. Ce dictionnaire n'est pas moins remarquable par le fond que par la forme; il laissera bien loin derrière lui ceux de Quatremère de Quincy, et même ce qui a été publié en ce genre en Angleterre; aucun terme d'art ne sera omis et toutes les nouvelles locutions des Antiquaires y seront décrites. L'ouvrage formera 4 volumes in-4°., et sera publié en 60 livraisons; il est édité sous le patronage de l'Institut des provinces : c'est encore un gage de succès et une garantie pour ceux qui n'auraient pu lire et examiner les livraisons parues. Nous désirons que la publication marche le plus rapidement possible, et nous félicitons bien sincèrement M. Flechet de doter la science de son riche Dictionnaire.

D. C.

Voyage de M. André Pottier et de M. le baron de Girardot dans le Calvados. — La séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie a eu lieu le 8 août; elle était présidée par M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, directeur de la Société pour 1850.

Après cette séance, M. Pottier a visité plusieurs monuments du Calvados, et est retourné à Rouen par St.-Pierre-sur-Dive, Lisieux, Orbec et Bernay. On sait combien M. Pottier a fait d'études sur les arts au moyen-âge : cette excursion ne pouvait manquer de l'intéresser, et il a vu avec plaisir plusieurs édifices remarquables qu'il ne connaissait pas encore. M. le baron de Girardot a, de son côté, visité plusieurs de nos arrondissements. L. X.

M. Yemesnil, de Lyon, et M. Le Coq, de Clermont, nommés Chevaliers de la Légion-d'Honneur. — M. Yemesnil, membre de la Société française, à Lyon, et M. Le Coq, membre de l'Institut des provinces, à Clermont, ont été nommés membres de la Légion-d'Honneur. Il n'est personne qui ne connaisse les nombreux services rendus par ces deux hommes éminents et qui ne félicite l'administration d'avoir récompensé des savants d'un aussi incontestable mérite.

Nécrologie. — *Mort de M. Richelet, du Mans.* — M. Richelet, ancien conservateur de la bibliothèque publique du Mans, ancien secrétaire-général au Congrès scientifique de France, un des membres fondateurs de l'Institut des provinces et secrétaire-général de cette compagnie, pendant sa première période sexennale, membre du Conseil administratif de la Société française et inspecteur de l'Association Normande, a été enlevé à sa famille et à ses amis après une courte maladie. M. Richelet était un de ces hommes fort rares dont l'esprit élevé s'était porté sur les problèmes scientifiques les plus importants de notre époque. Ainsi, à peine sorti du collége de Falaise où il avait fait ses études sous le respectable abbé Hervieu, il s'occupa de philologie et d'histoire. D'abord, entré dans les eaux et forêts avec le titre de garde général, il quitta bientôt cette carrière pour devenir conservateur de la bibliothèque

du Mans, appelé à cette importante fonction par les hommes les plus instruits, après la mort de dom Renouard. M. Richelet se livra tout entier à l'étude ; il commença une histoire des Trouvères, composa diverses dissertations sur la linguistique, apprit plusieurs langues vivantes. Dix ans de sa vie se passèrent ainsi au milieu des livres et des manuscrits. Plus tard, des intérêts graves le déterminèrent à diriger l'imprimerie de son beau-père, au Mans, et il crut, par conscience, devoir se démettre d'une fonction à laquelle il ne pouvait plus donner tout son temps.

M. Anjubault, membre de la Société française, le remplaça comme bibliothécaire. M. Richelet, pendant le temps qu'il a dirigé une imprimerie, qui devint très-importante, a publié un grand nombre d'ouvrages dont nous ne pouvons placer ici le catalogue ; nous mentionnerons seulement son excellent Guide du Voyageur au Mans, qui a eu plusieurs éditions et qui a beaucoup contribué, en donnant de très-bonne heure des notions précises sur l'âge relatif des monuments de cette ville, à inspirer le goût de l'archéologie dans le pays ; nous citerons encore ses recherches sur *Alauna*, diverses traductions de l'hébreu, un grand nombre de mémoires et de rapports lus dans diverses réunions scientifiques, enfin des livres de morale approuvés par Mg^r^. l'Evêque du Mans, et qui ont eu plusieurs éditions.

M. Richelet avait été, comme M. Cauvin et M. Anjubault, l'organisateur du Congrès scientifique de France, lorsqu'il tint au Mans la 7e. session ; depuis cette époque il n'a cessé de prendre part aux sessions annuelles, et y a presque constamment été appelé à quelque fonction : ainsi, après avoir été plusieurs fois vice-président de la section d'archéologie, il fut élu, à Marseille, président de la section de littérature. A Tours, il fut appelé à la vice-présidence du Congrès, et en 1849 le Congrès l'appela à la présidence générale de la XVe.

session, témoignage le plus éclatant d'estime qui put lui être donné par cette assemblée.

Depuis plusieurs années, M. Richelet avait désiré jouir du repos au milieu de ses livres; il avait fait bâtir, à Luc, près Caen, sur le bord de la mer, un pavillon où il passait les trois quarts de l'année; c'est là qu'il mettait la dernière main à une Histoire de la peinture pour laquelle il avait déjà fait exécuter plusieurs planches, quand la mort l'a frappé. M. Richelet n'avait que 46 ans, et rien ne faisait, il y a quelques mois, craindre une fin si prochaine, aussi a-t-il été vivement regretté, et les témoignages les plus honorables ont été donnés à sa mémoire.

M. Morière, membre de l'Institut et secrétaire-général de l'Association Normande a prononcé sur la tombe un discours remarquable; MM. de Brébisson, et le Sauvage, membres de l'Institut des provinces et plusieurs membres des Sociétés savantes de Caen, assistaient à l'inhumation.

M. Richelet avait écrit, dans les dernières années de sa vie, plusieurs brochures politiques et un volume intitulé le Budget et la Centralisation.

Mort de M. le marquis de Villeneuve-Trans, de Nancy. — M. de Villeneuve-Trans, membre honoraire de l'Institut de France, auteur de l'histoire de saint Louis et de plusieurs ouvrages importants, vient de mourir, à Nancy, après une longue maladie.

M. de Villeneuve-Trans avait été élu président-général de la 7me. session du Congrès scientifique de France, à Metz.

NOTE

POUR SERVIR A LA DESCRIPTION

DU DONJON DE CHATEAUDUN

(EURE ET-LOIR);

Par M. Victor PETIT,

Membre du Conseil de la Société française pour la conservation des monuments.

Les archéologues du XIXe. siècle, en popularisant une science jusqu'alors restée à peu près enfouie dans d'énormes in-folio, ont prêté un remarquable appui à la civilisation moderne. La postérité leur saura gré d'avoir appris au peuple, c'est-à-dire à la multitude, que les monuments, quelle que soit la date de leur construction, ne doivent point ressentir les atteintes des révolutions sociales ou seulement politiques. Aujourd'hui une sorte d'Archéologie populaire, si je puis dire ainsi, a pénétré jusque dans les plus pauvres classes des villes et des campagnes (1). Autrefois on commençait par briser les statues, quand on en voulait aux gens qu'elles représentaient; maintenant, au contraire, on s'attaque plus vite aux gens

(1) Dans cette œuvre de la propagation de la *Foi archéologique*, M. de Caumont a été notre plus zélé et actif missionnaire.

qu'aux statues. Grâce à l'archéologie populaire, on a fini par comprendre généralement que, détruire une œuvre d'art n'avance à rien. De nos jours, enfin, plus cette œuvre d'art sera ancienne, plus elle aura de chances pour être respectée par la populace, non pas assurément dans ses moments de fureur et de délire, mais quand elle a le temps de la réflexion. Les vainqueurs des Tuileries, du Palais-Royal et de Neuilly pourraient eux-mêmes avouer quelques regrets.

En 1794, c'était par suite d'arrêtés municipaux qu'on brisait et même qu'on brûlait les œuvres qui rappelaient à la mémoire du peuple « le despotisme et le fanatisme des rois et des prêtres ! »

Une des gloires de l'archéologie populaire sera d'avoir appelé l'attention publique sur une foule de monuments, voués, presque jusqu'ici, à l'oubli sinon au mépris par les antiquaires de la vieille école. Nos vieux antiquaires auraient volontiers laissé démolir de fond-en-comble nos plus belles cathédrales, s'ils eussent été certains de retrouver sous les fondations de l'édifice chrétien quelques débris d'un temple antique. Un camp romain absorbait toute leur érudition; une immense forteresse féodale n'aurait pas même mérité un regard de ces hommes, zélés admirateurs de tout ce que nos pères n'avaient pas fait.

L'archéologie d'aujourd'hui est plus libérale et plus juste : elle recherche, pour les éclairer, les documents de tous les siècles; elle signale pour les protéger les monuments de tous les temps. Le *Bulletin monumental* a offert, dès la première année de sa publication, une hospitalité généreuse et bienveillante à une immense quantité de mémoires archéologiques. Les édifices de tous les âges, les monuments nationaux surtout, y sont décrits; là chacun est admis à faire part du résultat de découvertes ou de nouveaux travaux de restauration; et pourvu que le sujet traite de nos arts et de nos monuments de France, on sera toujours le bien-venu! c'est

pourquoi, moi, simple soldat dans la nombreuse et brillante armée archéologique, je viens de nouveau aujourd'hui solliciter une petite place dans les pages du *Bulletin*. Peut-être la description qui va suivre pourra-t-elle servir à continuer les travaux commencés par M. de Caumont et suivis par plusieurs membres de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

On me pardonnera, j'ose le demander, de raconter seulement mes impressions de voyage. Je cherche avant tout à ne pas donner une description qui rappelle la sèche exactitude d'un état de lieux dressé par un huissier. Assez d'affiches couvrent les murailles, sans qu'on vienne les retrouver ici sous une forme différente, mais tout aussi ennuyeuse.

Le département d'Eure-et-Loir possède, indépendamment de ses beaux édifices gothiques, plusieurs restes assez importants de monuments antiques. Aussi en me rendant de Chartres à Châteaudun, je voulus voir la grande mosaïque de Mienne, découverte près du village de Marboué et sur la rive gauche du Loir, il y a plusieurs années déjà (1).

On quitte la route avant d'arriver au grand pont de Marboué, pour prendre un chemin de traverse qui s'avance sur la droite vers un groupe de maisons bâties dans une petite plaine resserrée entre la rivière et la pente assez escarpée du grand plateau ondulé que la vallée du Loir traverse du sud au nord à peu près. Un groupe d'enfants vinrent au devant de moi pour me demander « si je voulais voir la mosaïque » et bientôt, en effet, ils me conduisirent devant un grand hangar en planches. Ce hangar qui fut construit pour préserver la mosaïque des intempéries de l'air me sembla dans un état déplorable. Un grand nombre de planches de la toi-

(1) En 1834. Nous donnerons prochainement dans le Bulletin un dessin de la Mosaïque de Mienne, accompagné d'une note.

ture sont tombées de vétusté, ou bien ont été enlevées par le vent ; de larges trouées laissent passer la pluie et la neige. Pour préserver la mosaïque de l'humidité le gardien a répandu de la paille çà et là et ce n'est pas sans difficulté que j'ai pu prendre un croquis de l'ensemble de ce curieux spécimen de pavage antique. Je quittai Marboué, étonné et attristé de l'abandon où on laisse maintenant cette belle mosaïque, et je ne pus m'empêcher de constater que si elle était en Italie ou en Angleterre, elle serait soigneusement garantie de toute détérioration.

Châteaudun n'est qu'à quatre kilomètres de Marboué, et on aperçoit bientôt la silhouette de la ville dominée par une énorme tour qui dépasse de beaucoup les clochers de plusieurs églises. Châteaudun dont la devise est *Extincta reviviscо* (je renais de mes cendres), a été incendié trois fois : en 570 par les habitants de Blois et d'Orléans, ligués contre les Dunois ; en 1590 par d'Anvilliers, chef des ligueurs qui se voyait contraint d'abandonner la place au roi de Navarre ; et en 1723 par accident. La ville actuelle doit à cette dernière catastrophe d'avoir été rebâtie à neuf, et sur un plan très-régulier. Mais je me hâte de quitter ces rues alignées et monotones, pour m'avancer vers le vieux quartier, où s'élève l'immense château des comtes de Dunois. Ce château appartient maintenant à M. le duc de Luynes. Après avoir dépassé la lourde porte d'entrée qui ferme une vaste cour, on s'arrête saisi d'étonnement à l'aspect de la grande et magnifique façade que le duc d'Orléans-Longueville fit bâtir vers la seconde moitié du XVe. siècle. On ne se lasse point d'admirer, et, durant long-temps, je parcourus les vastes salles inhabitées de ce véritable palais. Des visiteurs vinrent réclamer la présence du gardien qui m'accompagnait ; je le vis s'éloigner, heureux que j'étais de pouvoir étudier en silence le gigantesque donjon que j'avais vu de loin dominant toute la contrée.

Ce donjon est bâti sur un massif de roches calcaires, d'une couleur gris-blanchâtre, qui forme l'extrémité d'un large plateau et qui s'abaisse par une pente escarpée pour former la rive droite de la petite rivière du Loir. Excepté vers le nord, des pentes infranchissables défendaient la base du donjon, élevée d'environ trente mètres au-dessus de la rivière.

Les fondations, formées de larges pierres et s'appuyant sur le roc lui-même, ont gardé une solidité qui défiera, durant des siècles encore, les atteintes du temps. Cependant s'il fallait en croire une moderne inscription, ce donjon aurait été bâti il y a plus de neuf siècles!

Voici cette inscription que je copie textuellement; elle est gravée sur une pierre incrustée dans la base de la tour, à quelques pieds de hauteur:

J'AI ÉTÉ CONSTRUITE PAR THIBAULT-LE-
VIEUX OU LE TRICHEUR, COMTE DE DUNOIS
AU COMMENCEMENT DU Xe. SIÈCLE,
MA HAUTEUR JUSQU'A L'ENTABLEMENT
EST DE 90 PIEDS, ET EN TOTAL, LA
FLEUR DE LYS COMPRISE, DE 138;
MON DIAMÈTRE INTÉRIEUR, PAR LE BAS,
EST DE 27 PIEDS ET EXTÉRIEUR DE 53,
MA CIRCONFÉRENCE INTÉRIEURE EST DE
65 PIEDS, ET EXTÉRIEURE DE 167.

En effet, la tradition veut que cette tour ait été bâtie vers l'an 940 par Thibault-le-Vieux, comte de Chartres; et sans nul doute, c'est d'après des documents certains que l'auteur de l'inscription ci-dessus a fait poser, pour l'instruction de la multitude de curieux qui visitent le vieux château, cette même inscription. C'est dommage, en vérité, car la plupart des curieux n'eussent pas hésité à attribuer aux Romains en général et à César en particulier, la construction du donjon de Châteaudun. Quoi qu'il en soit, c'est déjà fort beau de faire re-

monter à plus de neuf cents ans cette magnifique tour; mais les aspirants archéologues sont quelquefois incrédules, ceux surtout qui n'ont pas le bonheur d'appartenir à la petite ville qui possède le monument à l'ombre duquel on a grandi. Moi pauvre étranger, je ne vois là qu'un édifice du XIIIe. siècle tout au plus, mais qui a conservé, il est vrai, quelque chose de la lourdeur des époques antérieures.

J'appelle à cet égard toute l'attention des archéologues des pays Chartrain et Vendomois. Il serait utile de publier les textes anciens qui établiraient, à peu près, l'époque de la construction de l'une des tours les plus considérables qui soient restées dans le centre de la France.

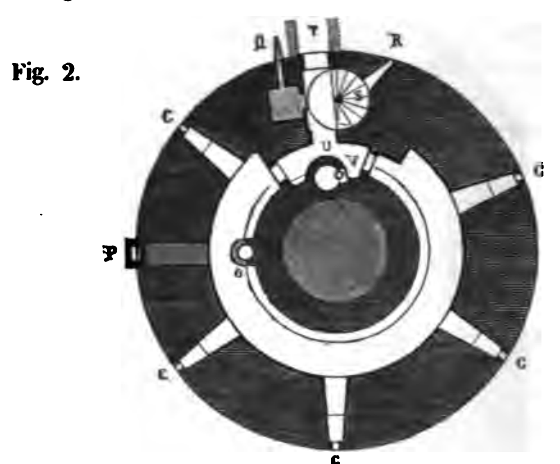
Le donjon de Châteaudun semble bâti avec les matériaux trouvés dans la contrée même. Quelques-uns sont d'assez forte dimension; presque tout le reste est en petit appareil irrégulier. Le blocage, noyé dans un mortier épais, offre encore une grande solidité.

Voici, dans notre dessin, le côté de la tour qui offre le plus de régularité pour l'espacement des fenêtres et des meurtrières. Dans le soubassement on remarque une trouée faite il y a peu d'années, on le voit, et qui pénètre dans une grande salle basse dont nous allons parler tout-à-l'heure. Ce trou est tourné vers l'est; mais à l'ouest, c'est-à-dire du côté de l'escarpement qui plonge dans la rivière, on remarque une excavation profonde, bouchée provisoirement avec des planches. — La curiosité me poussa à soulever cette sorte de trappe, et je reconnus avec étonnement l'arcature ogivale, parfaitement appareillée, d'une ancienne porte, du moins je le crois, bien qu'il m'ait été impossible de vérifier le fait. Lorsqu'on éleva la grande aile du château, vers l'ouest (XVe. siècle), on remblaya beaucoup la base de la tour pour établir une sorte de chemin de ronde, tout-à-fait ruiné maintenant. Des arrachements de deux gros murs, le long de la tour, à droite

Fig. 1re

et à gauche de la porte, laissent penser que, de ce côté, le donjon était relié à l'ensemble des murailles de la forteresse. Ici comme presque partout, l'entrée réelle du donjon était élevée à la hauteur du premier étage. Pour y arriver maintenant, il faut prendre un escalier placé dans l'aile du château près d'une belle chapelle, bâtie vers 1465 ; suivre des corridors étroits et tortueux, et enfin traverser une sorte de passage mobile qui aboutit à la véritable porte du donjon. Lettre T, figure 2.

Fig. 2.



A gauche et dans l'épaisseur du mur même, on remarque un bel escalier en pierre, et à droite une porte bouchée, enfin, à l'extrémité du couloir sombre où nous sommes, on se trouve engagé dans une sorte de galerie circulaire, éclairée par d'étroites ouvertures, ccccc fig. 2 et 4.

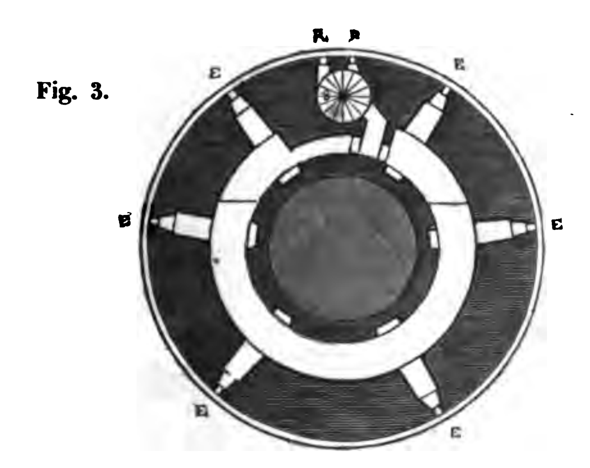
Notre dessin, fig. 4, fera mieux comprendre la disposition curieuse de cette galerie intermédiaire, que je signale à l'attention des lecteurs du *Bulletin*, car je la crois unique.

De cet étage intermédiaire, et après avoir monté 14 mar-

ches, nous arrivons dans une vaste salle éclairée par trois fenêtres à longues embrasures, dans lesquelles sont pratiquées des petits réduits obscurs. Une voûte en dôme couronne cette salle. Fig. 4.

On monte 38 marches pour arriver à une seconde galerie intermédiaire, fig. 3 et 4, aussi curieuse que la première. Quinze

Fig. 3.

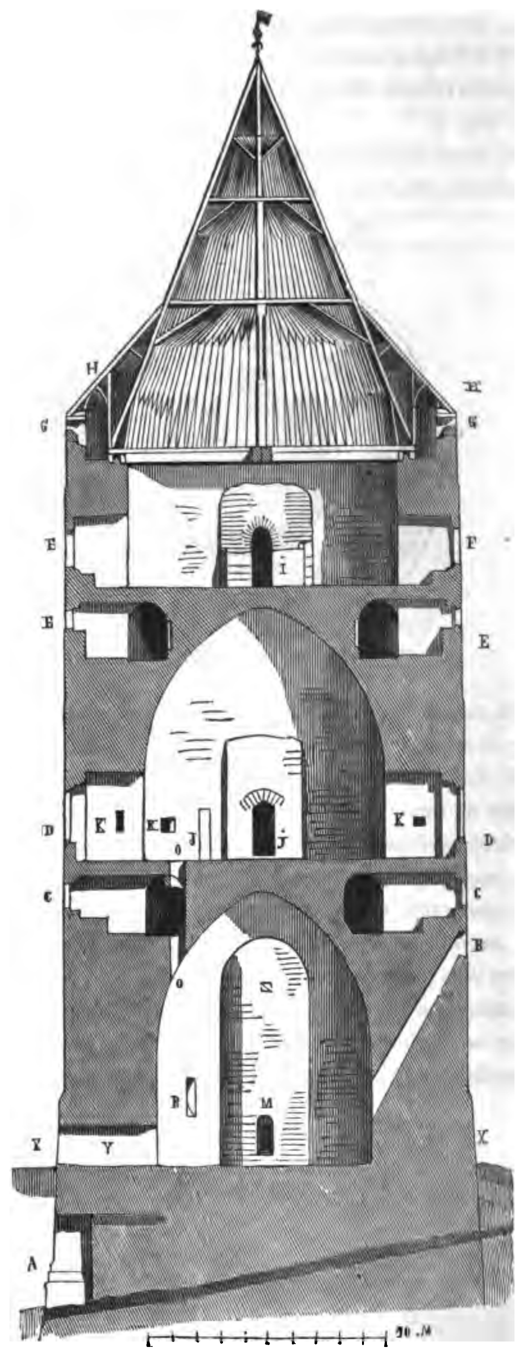


autres marches vous mènent à la grande salle du dernier étage. Celle-ci est éclairée par trois belles fenêtres géminées. Fig. 5, F F F. Enfin 27 marches d'un petit escalier conduisent sur le chemin de ronde qui borde le sommet de la tour, et que de nombreux crénaux éclairent. Ici on peut étudier long-temps une magnifique charpente qui semble neuve, tant elle est bien conservée. On remarque avec intérêt le savant et puissant assemblage des bois, depuis les plus fortes pièces jusqu'aux plus petites.

J'espère que notre dessin, fig. 4, fera bien comprendre malgré sa petitesse, ce bel exemple de charpente.

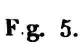
Inutile de dire que du point élevé où nous sommes, la vue

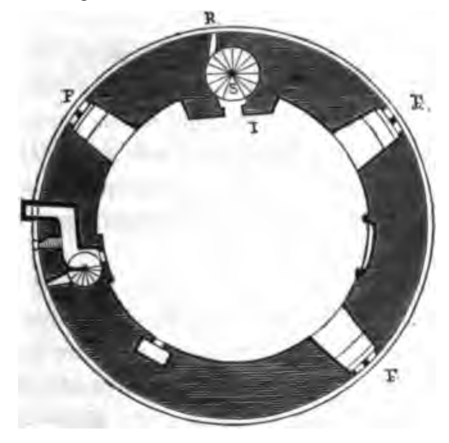
Fig. 4.



s'étend, non-seulement sur toute la ville, mais aussi sur une vaste étendue de pays.

Redescendons maintenant, après avoir jeté un dernier coup-d'œil admiratif sur la belle charpente du grand comble, jusqu'à la première galerie intermédiaire. Fig. 2.


F.g. 5.



Là, vis-à-vis du couloir d'entrée on remarque (il faut appeler les choses par leur nom) la lunette d'une fosse d'aisance. Le public n'y voit que cela, mais un examen plus attentif fait bientôt reconnaître que c'est l'orifice d'un puits, rétrécie et par cela même dénaturée. Je jetai une petite pierre par l'ouverture, sans destination depuis longues années, et je suivis avec effroi le bruit de plus en plus éloigné qu'elle faisait en rebondissant le long de la muraille. Curieux d'en connaître la profondeur, j'attachai une pierre à l'extrémité d'une longue corde et laissai glisser, puis je la remontai en la mesurant avec soin ; je comptai 32 mètres. Quand on pense à l'immense quantité de gravois que les curieux, depuis cinquante ans seulement, ont jeté dans ce puits pour en étudier la profondeur, on est amené à penser que le fond arrivait au niveau

de la rivière du Loir, c'est-à-dire à une profondeur de 44 mètres, à compter de la galerie où se trouvait l'orifice du puits.

Ainsi le donjon était pourvu d'eau sans que les assiégeants pussent s'y opposer.

Descendons plus bas encore : dans la salle du rez-de-chaussée. Elle est voûtée comme notre dessin l'indique, et éclairée par des ouvertures étroites placées à une grande distance du sol. Au-dessus d'une fenêtre étroite qui semble percée elle-même au-dessus de la porte ogivale dont nous avons déjà parlé, on remarque une longue ouverture cylindrique qui semble communiquer avec la grande salle du premier étage. Etait-ce un conduit acoustique ? Fig. 4, 00.

A une époque qui n'est pas précisée, mais qui sans doute remonte à la date de construction du château bâti par le duc d'Orléans-Longueville, on creusa, à un mètre environ de la base du donjon, du côté de l'est, un large puits dont la profondeur, à compter du sol de la cour, atteint le chiffre de plus de 28 mètres. C'est à peu de chose près le niveau des eaux du Loir.

Nous espérons que nos dessins suppléeront un peu à tout ce qui manque à notre description. Terminons en exprimant le vœu que des recherches soient faites dans le but de bien préciser l'époque de la construction du magnifique donjon de Châteaudun. Tel qu'il existe maintenant, il ne nous semble pas appartenir au Xe. siècle, mais seulement au XIIIe.

NOTA. Les lettres qui accompagnent nos dessins correspondent entr'elles, c'est-à-dire qu'elles indiquent les mêmes objets vus en plan ou en coupe.

LETTRE A M. DE CAUMONT

SUR

L'ARCHITECTURE DE LA DORDOGNE

COMPARÉE A CELLE DU CALVADOS;

PAR M. DE VERNEILH,

Inspecteur divisionnaire de la Société, membre de l'Institut des provinces,
à Nontron (Dordogne).

MONSIEUR,

La lecture de votre Statistique du Calvados m'a suggéré quelques rapprochements et aussi quelques réflexions, que je vous demande la permission de vous soumettre. Ce qui me frappe avant tout dans l'exact inventaire de tout ce que renferment quelques cantons reculés de la Normandie, ce n'est pas, comme vous pourriez le croire, la richesse de vos monuments ruraux, les villes de votre beau pays faisaient déjà pressentir ce résultat; c'est l'air de famille qui unit tel et tel clocher, tel et tel portail, telle et telle abside. Nos cathédrales, je le crois, forment aussi des familles, et je me suis souvent efforcé de constater leur filiation; mais, dans ces compositions si vastes, si complexes, qui se modifient maintes fois avant d'être complètement exécutées, on a peine à saisir l'inspiration primitive, on hésite pour dire quelle est l'œuvre que le premier architecte s'est proposé d'imiter, de surpasser.

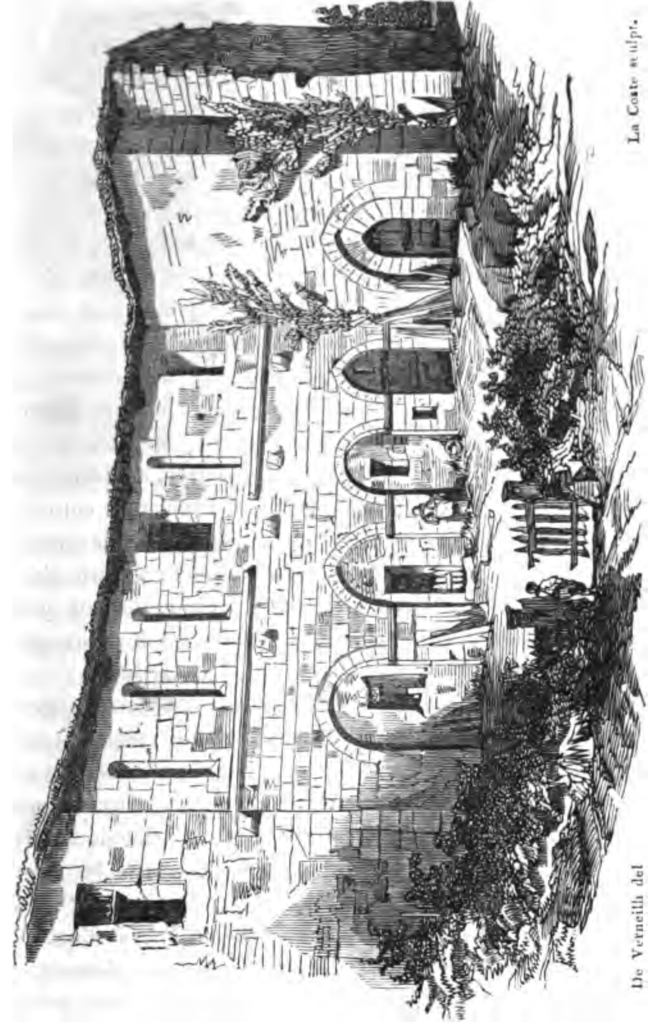
Puis, la distance est là qui vous déroute et vous fait parfois reculer devant vos conclusions. — La Statistique du Calvados à la main, en voyant que le portail de Condé-sur-Laison a été reproduit et perfectionné à Rouvres, puis à Ussy, puis à l'abbaye d'Ardennes (1) après cent années peut-être depuis la première apparition du type original ; en voyant que vingt clochers, plus élégants les uns que les autres, se copient mutuellement ; grâce au soin avec lequel vous avez mis en lumière ces ressemblances qui dénotent l'imitation la moins déguisée,—je deviens plus hardi pour d'autres ressemblances et je crois plus facilement à d'autres imitations.

Dans les campagnes que j'habite, j'ai aussi remarqué souvent ces ressemblances de paroisse à paroisse, plus évidentes, mais non pas plus positives que celle de cathédrale à cathédrale. Ainsi, à Saint-Martial de Valette, jolie petite église des premières années du XIIIe. siècle, à moitié romane, à moitié gothique, se voit un portail dont les trois archivoltes sont sculptées de figurines curieuses. Ce sont des personnifications de plusieurs professions rustiques. On y voit un cultivateur courbé sur sa houe, un jardinier plantant un arbre, un boulanger portant des pains, un chasseur animant ses chiens avec son olifant et agitant une petite massue ; enfin, un maçon taillant un fleuron dans la pierre. Il n'y a rien là de raisonné, rien de systématique. A ces sujets empruntés à la vie réelle, le sculpteur a mêlé d'autres sujets purement fantastiques : des monstres, des animaux, un centaure l'arbalète à la main. —Or, à deux lieues de Saint-Martial, à Saint-Martin-le-Peint, un autre portail reproduit parfaitement celui que je viens de décrire. On y voit le même mélange de sujets dans les trois archivoltes, et le même tailleur de pierre sculptant le même fleuron.

Ailleurs, nos monuments ruraux ne se ressemblent pas

(1) *Stat. mon. du Calvados*, t. Ier., p. 82 ; t. II, p. 293, 307, 522.

entre eux ; ils ressemblent aux vôtres. Vous en jugerez par ces deux croquis du prieuré de Badeix (Dordogne), si vous



RUINES DU PRIEURÉ DE BADEIX (Dordogne).

voulez bien les comparer aux dessins que vous avez donnés

sur l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern (1). Le premier étage est percé, dans les deux édifices, de fenêtres étroites et allongées en forme de meurtrières, dont le cintre est taillé dans une seule pierre. — On économisait ainsi les vitraux, si l'on ne parvenait pas à s'en passer tout-à-fait. — Partout, la vie monastique a les mêmes nécessités ; partout la pauvreté inspire les mêmes expédients. D'ailleurs c'était bien là, au moins à Badeix, un bâtiment d'habitation, puisque le dortoir s'y trouvait encore au XVIIe. siècle, époque où il fut partagé en cellules. — Le rez-de-chaussée du prieuré de Badeix, au lieu de fenêtres, offre des arcades alternativement en plein-cintre et en ogive. Ces dernières sont les portes proprement dites, et quoiqu'elles soient plus étroites, elles s'élèvent néanmoins au même niveau que les autres. Quant aux pleins-cintres, je doute qu'ils aient jamais été vitrés ni clos d'aucune façon, car ils n'ont pas de feuillière ancienne. La disposition de ces diverses ouvertures, ainsi que leur grandeur, s'explique par l'existence d'un cloître en charpente. On remarque entre les deux étages un rang de corbeaux de pierre taillés de façon à retenir le long du mur une poutre sur laquelle venaient s'appuyer les chevrons d'un toit. Un peu au-dessus, on peut remarquer aussi le filet saillant qui empêchait les eaux pluviales de glisser sur la façade.

La distribution primitive s'est conservée à Badeix et diffère peu de celle qui existe à Saint-André. C'est le même système de construction avec des voûtes d'arêtes qui retombent au milieu de la salle sur de fines colonnes et s'appuient le long des murs sur de simples consoles. Mais l'architecte de Badeix n'a pas employé les nervures, quoiqu'il semble les avoir connues. Il aura renoncé à tailler dans le granit, pour de si petites travées, tant d'arcs doubleaux et tant de croix d'ogives. D'ailleurs, il a décoré les murs avec de véritables formerets. Il a de plus, au centre de chaque travée, placé une pierre

(1) *Stat. mon.*, t. II, p. 428, 429.

calcaire sur laquelle sont ménagés quatre petits tores abou-



tissant à une clef arrondie, qui devaient se continuer, en mortier, sur les arêtes de la voûte.

La salle de Badeix est, malgré tout, construite avec un certain luxe relatif, et je présume qu'elle servait aux réunions de la petite communauté. Comme les salles capitulaires, elle était en communication directe avec l'église dont elle n'est séparée que par un corridor et une cage d'escalier : cet escalier a été refait au XVIIe. siècle ; mais on voit très-bien qu'il était à rampes droites. Il communique avec le préau au moyen d'une large porte et conduit à l'étage supérieur. L'autre extrémité du même corps-de-logis est voûtée en berceau et ne contenait que des caves. Puis venait un bâtiment en retour d'équerre qui a été démoli. On voit qu'il avait des voûtes d'arêtes à nervures, mais sans piliers intermédiaires.

L'église, construite avec la simplicité la plus exagérée,

quoique toute en pierres de taille, subsiste encore en grande partie. Elle n'a qu'une nef terminée par une abside. Sa voûte est franchement en ogive, mais c'est une voûte en berceau, dépourvue même d'arcs doubleaux. Rien de plus solide et de moins intéressant. Je n'y ai remarqué qu'une chose : c'est qu'on a employé de la pierre calcaire, non pas pour des sculptures, comme cela se pratique souvent en pays granitique, mais pour les claveaux des fenêtres et pour toute la voûte absidale.

L'abbaye de St.-André a été fondée par un simple chevalier. Je crois que le prieuré de Badeix est aussi une fondation privée et qu'il doit son origine aux châtelains de Piégot. Mais je n'ai d'ailleurs aucun renseignement historique sur la date de sa construction. Les indications archéologiques suffisent, malgré leur rareté, pour prouver que cette date se place dans les premières années du XIIIe. siècle. En Normandie, ce serait incontestablement dans le siècle antérieur, mais il faut tenir compte de la situation géographique de Badeix, de la rudesse des matériaux dont on disposait, et enfin de l'éloignement de toute grande ville. Cela posé, on ne fera pas difficulté de reconnaître que ces chapiteaux si péniblement taillés dans le granit le plus dur, tiennent du premier style ogival plutôt que du style roman, et que les bases sont exactement profilées comme celles de Notre-Dame de Paris. — Quand il n'y aurait que ce profil de bases avec ses tores applatis, sa scotie profonde et ses empatements, j'affirmerais que l'influence de la grande architecture ogivale du Nord de la France se faisait déjà sentir à cette extrémité du diocèse de Limoges, et cela, comme je le disais, dès le commencement du XIIIe. siècle.

Le prieuré de Badeix appartenait à l'ordre de Grammont et relevait par conséquent de la fameuse abbaye de ce nom, si malheureusement détruite. Vous savez, Monsieur, que

cette église-mère de Grammont se bâtissait aux frais d'Henri II d'Angleterre, lorsque la nouvelle de l'assassinat de saint Thomas Becket parvint en Limousin et décida l'abbé à repousser les dons et même les ouvriers du roi criminel. — Vous savez aussi que la barrière des *Bons-Hommes*, à Paris, rappelle le nom que donnaient aux religieux de Grammont les populations reconnaissantes.

Vous avez signalé sur les modillons de l'église de Condé (Calvados) des objets d'un usage habituel : un vase à boire, un baril à cidre. — A St.-Martial, dont je parlais tout à l'heure, des modillons offrent aussi, directement au-dessus de la porte, une coupe et une barrique très-nettement rendues. Mais ce qui est plus singulier, c'est qu'à droite et à gauche on ait mis deux écussons, les plus anciens de ce genre que je connaisse, et qui sont nécessairement ceux des seigneurs de la commune. L'un d'eux ressemble parfaitement, sauf les émaux, que nous ne connaissons point, aux armes des Taillefer d'Angoulême *losangées d'or et de gueules.* — A St.-Martial, la culture de la vigne a d'autant plus d'importance que toute la contrée environnante est granitique ou siliceuse et sans vignobles. — C'est ce qui explique peut-être pourquoi ces armoiries naïves des vignerons sont à la place d'honneur entre de nobles écussons. — C'est ce qui motive aussi l'existence d'un monument, très-original, analogue à vos granges dîmières de Normandie. C'est une cave dîmière ou seigneuriale : elle est du temps de l'église de St.-Martial, voûtée en pierre de taille et en ogive, sans nervures comme elle. La corniche qui marque la retombée du berceau est même profilée et décorée dans la cave comme dans l'église, ce qui prouverait sans doute que les deux constructions sont l'œuvre des mêmes gens.

Cette cave est située à 800 mètres de l'église et du village, au milieu d'un vaste vignoble assez estimé encore aujourd'hui,

où l'on ne voit aucune autre trace de bâtiments quelconques. Elle est enterrée à peu près complètement et n'offrait au dehors que son toit en pierres plates comme celui de l'église. Un ou deux soupiraux seulement l'éclairaient. L'entrée regardait le sud. A l'autre extrémité se trouve une petite tour carrée, parfaitement conservée, où l'on montait par une porte cintrée élevée au-dessus du sol à hauteur d'homme. On ar-



rivait ainsi à un réduit, percé d'étroites lucarnes aux quatre points cardinaux, d'où un guetteur pouvait garder à la fois presque toutes les vignes de la commune. Les murs de cette tour ont un mètre d'épaisseur; son intérieur n'a guère plus

d'un mètre et demi, de sorte qu'un seul homme avait peine à s'y coucher.

Ce donjon, en miniature, s'appelle la tour de la *Jarrige*. Je n'ai pas vérifié dans Ducange si ce nom n'aurait pas quelque rapport avec la destination supposée de la cave attenante. —Quoi qu'il en soit, j'imagine que le seigneur de la commune, qui n'y avait pas de château, avait fait faire cette singulière construction pour faciliter la garde des vignes au moment des vendanges, et pour recevoir provisoirement le vin que lui devaient ses tenanciers. La cave pouvait en contenir beaucoup, quoiqu'elle n'ait que 5 mètres de largeur sur 15 mètres environ de longueur : elle daterait, ainsi que la tour, si elle est contemporaine de l'église, des premières années du XIIIe. siècle, époque où beaucoup de nos édifices ont été rebâtis à la suite des ravages que les troupes de Richard-Cœur-de-Lion avaient faits dans les possessions des vicomtes de Limoges. Saint-Martial relevait de la baronnie de Nontron, domaine héréditaire de ces grands vassaux, mais qui aurait appartenu un moment, si l'on en croit l'historien anglais, Gervais de Cantorbéry, au comte d'Angoulême Adhémar, l'allié et le propre frère d'Aymar V, de Limoges.

Je vous demande grâce, Monsieur, pour ces suppositions. Il faut bien en faire quand on se trouve en présence d'une construction aussi bizarre, aussi extraordinaire, et dont le seul mérite est de ne ressembler à rien.—Je reviens à votre Statistique monumentale, et j'arrive aux traits de ressemblance que les monuments du Calvados me semblent avoir avec ceux de l'Angleterre.

Dans ce dernier pays, tous les chapiteaux sont à tailloir rond, à partir des premières années du XIIIe. siècle, de telle sorte que Rickman n'a pas trouvé de caractère plus sûr pour distinguer le style *Early English* du style Normand. En France, au contraire, l'on conserve très-long-temps le tailloir

carré, et lorsqu'il est abandonné, c'est pour le tailloir octogone qui ensuite règne exclusivement, en Allemagne aussi bien que chez nous, dans tous les monuments du style secondaire : si, par exception, les meneaux des fenêtres d'Amiens ou de la Ste.-Chapelle, et les meneaux seuls, se couronnent de chapiteaux à tailloir rond, c'est surtout à cause de la petite dimension des colonnes, et, du reste, les profils sont alors complètement différents, ainsi que l'importance relative



CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE QUESNAY (CALVADOS).

de cette partie du chapiteau. — Or, en Normandie, je constate aussi l'emploi du chapiteau à tailloir rond, par exemple, à

Quesnay (Stat. mon., t. II, p. 256). Ces tailloirs ne sont pas seulement arrondis. Ils sont de plus aussi développés, aussi pesants qu'en Angleterre. Comme en Angleterre, ils sont composés de deux tores inégaux, séparés par une scotie profonde, et profilés, à peu de chose près, comme une base retournée. J'attache peut-être trop d'importance à ces similitudes de détails, mais il me semble que la forme des chapiteaux, comme celle des bases, tient au style et dépend moins que toute autre chose du caprice des artistes. J'étends donc aux feuillages mêmes ce que j'ai dit des tailloirs. Tandis qu'en France les crochets sont à deux rangs alternés avec de petites feuilles appliquées qui recouvrent leurs aisselles, on ne voit en Angleterre qu'un seul rang de crochets très-allongés et richement épanouis à leur extrémité, mais sans autre ornement d'aucune espèce, et il en est un peu de même en Basse-Normandie.

Au surplus, il est rare que les tailloirs arrondis ne soient pas accompagnés de quelque autre trait particulier de ressemblance avec le style Early English. A Quesnay, ce sera la présence, entre les tores des nervures, de ces moulures en dent-de-chien que les Anglais nomment *the tooth ornament*, ou bien l'existence, aux archivoltes du portail, de ces chevrons découpés brochant sur les autres moulures. Vous-même, Monsieur, vous avez signalé dans votre réponse aux questions de M. Parker cette coïncidence qui prend ainsi une importance nouvelle. Ailleurs, comme à Condé, ces mêmes chevrons se rencontrent à côté de ces arcatures doubles, alternées, que les Anglais s'étonnent de ne pas retrouver en France et qui sont si fréquents dans votre département.

Si réellement l'Angleterre s'est mieux maintenue en communauté de style avec la Basse-Normandie qu'avec l'ensemble de la France, il ne faudrait pas s'en étonner. Les provinces qui avaient si long-temps appartenu aux rois anglais durent conserver, même après les confiscations de Philippe-Auguste,

quelques relations particulières avec la Grande-Bretagne. — Dans un autre pays de l'héritage des Plantagenêts, en Anjou, et dans la capitale même de la province, j'ai remarqué dernièrement l'usage systématique du chapiteau anglais à tailloir arrondi. C'est dans l'église ruinée de tous les Saints, bâtie, je pense, vers le milieu du XIII[e]. siècle et conçue du reste dans le style *angevin* le mieux caractérisé (1).

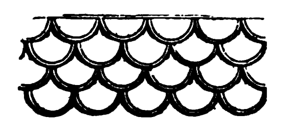
M. Parker n'a pas craint d'affirmer, sans aucune preuve historique (2), que la chapelle épiscopale de Bayeux était l'œuvre d'un architecte anglais. Nous n'oserons point en dire autant de toutes les modestes constructions dont il s'agit. — Il se peut aussi que des Normands ayant continué à aller travailler en Angleterre en aient rapporté les usages dans leur pays natal. Ce qui me paraît certain, c'est que les gens à qui l'on doit le chœur de Quesnay et d'autres monuments plus importants, tels que le cloître du Mont Saint-Michel, où tous les chapiteaux reproduisent fidèlement le type anglais, connaissaient très-bien l'Angleterre.

En définitive, cette affinité n'a point été assez forte pour influencer d'une manière sensible les grands monuments de la Normandie. A mesure que l'on avance dans le XIII[e]. siècle, ils se rapprochent de plus en plus de l'architecture de Paris.

(1) Le chapiteau à tailloir rond est extrêmement commun en Bretagne, ce qui tient, je crois, à la nature des matériaux.

(Note de M. de Caumont.)

(2) Introduction to the study of gothic architecture, p. 227.



RELATION

D'UNE PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

FAITE EN BRETAGNE,

En septembre 1849;

Par MM. de CAUMONT, directeur de la Société; C[te]. de SOULTRAIT, inspecteur des monuments de l'Allier; et G. BOUET, membre du Conseil de la Société française.

(Extrait d'un Rapport verbal présenté par M. de Caumont à la Société).

Je vais, Messieurs, vous faire connaître dans un rapport verbal très-rapide les résultats d'une excursion que nous avons faite en Bretagne au mois de septembre dernier (1849), M. de Soultrait, M. G. Bouet et moi. Disons-le en commençant, ce n'était point un voyage d'exploration que nous voulions faire dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, mais une simple promenade de délassement; nous allions, comme le font les magistrats en vacances, sans nous fatiguer, prenant peu de notes et n'ayant la prétention de faire aucune découverte. Nous venions de lire l'excellent ouvrage de M. de La Monneraye, publié huit jours seulement avant notre départ de Rennes. Quelques mois avant, nous avions imprimé dans le Bulletin l'intéressant mémoire de MM. Barthélemy et Guimard, sur les Côtes-du-Nord; le voyage de M. Mérimée a été publié il y

a déjà long-temps, nous n'avions donc la prétention de rien apprendre de neuf et si nous faisons aujourd'hui un rapport verbal sur notre excursion, c'est parce qu'il vous rappellera des faits qui peut-être sont peu connus des membres de la Société qui n'ont pas voyagé en Bretagne (1).

Nous sommes partis de Rennes le 11 septembre après la clôture du Congrès scientifique de France, M. de Soultrait, inspecteur de l'Allier, M. Bouet, membre du Conseil et moi, pour faire notre excursion archéologique en Basse-Bretagne. M. Pelfrêne, architecte de St.-Illan, nous avait précédés, et nous devions nous retrouver à St.-Brieux où nous avons passé deux jours.

DINAN. — Notre première station a eu lieu à Dinan : M. de Soultrait et M. Bouet ont visité rapidement les églises de cette ville. Comme le Bulletin monumental (t. 7, année 1840), renferme le rapport que j'ai fait à la Société sur les monuments de Dinan et de Corseult, il est inutile de revenir sur ce sujet.

Dinan a peu changé depuis mon passage ; mais la monographie de St.-Sauveur a été publiée avec de belles planches in-f°., par M. Bézier La Fosse, de St.-Servan, et le musée d'antiquités s'est enrichi d'un assez grand nombre d'objets. Un gigantesque viaduc, presque terminé, permettra bientôt de franchir la vallée de la Rance sans descendre au fond de la vallée.

(1) Pour être vrai, nous devons dire que nous avions d'abord eu l'intention de faire un voyage archéologique plus sérieux ; mais l'apparition du beau travail de M. de La Monneraye nous a tellement satisfaits quand nous l'avons lu pendant le Congrès scientifique tenu à Rennes, que nous avons dû modifier considérablement notre projet de tournée et en faire, comme nous l'avons dit, une simple promenade d'agrément.

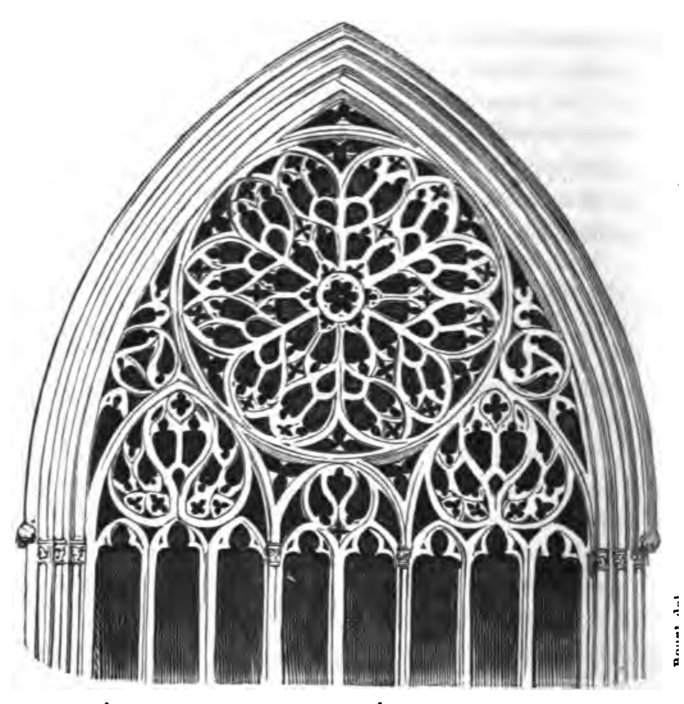
LAMBALLE. — Nous ne sommes restés que quelques instants à Lamballe, parce que M. Pelfrêne nous avait présenté des plans des coupes et une description de l'église. Cet édifice, placé dans la partie haute de la ville, appartient en partie à l'époque romane, et M. de La Monneraye nous apprend qu'il fut primitivement bâti en 1084; mais cette date ne saurait convenir qu'à certaines parties de la nef, le reste de l'église appartient à la période ogivale, XIIIe. ou XIVe. siècle. M. Mérimée en a indiqué l'ordonnance dans son voyage d'inspection dans l'Ouest de la France, en 1838.

ST.-BRIEUX. — Arrivés à St.-Brieux, notre premier soin fut de visiter M. Geslin de Bourgogne et M. Guimard, membres du Conseil de la Société; l'un et l'autre ont mis la plus grande obligeance à nous montrer les monuments de cette ville et des environs. Notre confrère, M. Barthélemy, inspecteur divisionnaire de la Bretagne, était absent.

La cathédrale vient d'être décrite dans le mémoire de MM. de Barthélemy et Guimard, imprimé dans le Bulletin; nous ne croyons donc pas devoir revenir sur cet édifice, et nous nous bornons à présenter l'esquisse d'une grande fenêtre flamboyante qui nous a paru digne d'être dessinée. Le granite a fourni pour les divisions très-légères de ces clairevoies des matériaux extrêmement solides; une fois les pièces ajustées, elles n'ont pas été attaquées comme nos pierres calcaires par la gelée et l'humidité, aussi trouvons-nous en Bretagne des fenêtres flamboyantes vraiment remarquables.

M. de La Monneraye nous indique des dates précises pour la cathédrale de St.-Brieux : diverses parties appartiennent au XIIIe. et au XIVe. siècle : nous avons remarqué le porche du Mortray, dont les détails sont fort élégants; on voit aussi dans le chœur des parties appartenant au roman de transition, et qui, d'après M. de la Monneraye, pourraient bien ne dater que

du commencement du XIIIe. siècle, et être l'œuvre de l'évêque Guillaume Pinchon. D'autres parties de l'église appar-



FENÊTRE FLAMBOYANTE DE LA CATHÉDRALE DE ST.-BRIEUX.

tiennent incontestablement au XVe. siècle; on peut conclure de cette diversité d'époque et de style, que la cathédrale de St.-Brieux manque d'unité et d'ensemble.

Nous avons attentivement examiné la bibliothèque et le musée qui s'y trouve annexé; nous y avons remarqué des fragments de marbres, de peintures, de briques, ayant appartenu à des constructions gallo-romaines, et de pareils débris, assez fréquents sur la côte, prouvent que cette partie de la Bretagne a été très-peuplée sous la domination romaine. Les fragments les

plus importants déposés au musée proviennent, nous a-t-on dit, de la côte d'Hilion, au-delà du petit golfe existant à l'ouest de St.-Brieux, en face de la colonie et de St.-Illan. On y a trouvé des appartements pavés en mosaïques et des marbres de plusieurs espèces.

MM. Guimard et Geslin de Bourgogne nous citèrent aussi Binic et plusieurs autres localités, comme renfermant des débris romains ; nous avons pensé, M. de Soultrait et moi, qu'il serait à propos de faire quelques recherches, et nous avons mis une somme de 100 fr. à la disposition de MM. Barthélemy, Guimard et Geslin de Bourgogne, pour que des fouilles soient entrèprises avec économie sous leur surveillance. Cette allocation a été approuvée par la réunion de la commission générale administrative de la Société, tenue à Bourges le 2 octobre. MM. les commissaires chargés d'employer cette somme devront nous rendre un compte très-détaillé des travaux et joindre à leurs notes des plans et des dessins.

CAMP DE PÉRAN. — M. Geslin, de Bourgogne, a bien voulu nous proposer de nous montrer le camp de Péran qu'il a le premier signalé aux Antiquaires, et cette proposition me souriait d'autant plus que je désirais voir si, comme le faisait penser la description de ce rempart vitrifié, il offrait beaucoup d'analogie avec celui de La Courbe, département de l'Orne, que nous avons décrit, M. Galeron et moi, en 1834. Mes conjectures étaient fondées ; la plus complète analogie existe entre le mode de construction des deux remparts ; seulement on s'est servi à Péran de granite, et à La Courbe on a employé le grès feldspathique, la grawake et quelques autres roches. Du reste même disposition confuse des fragments qui entrent dans la construction du rempart, même soudure des pierres par une vitrification imparfaite, même procédé employé probablement pour obtenir cette liquéfaction des parties fusibles de la roche.

Vous vous rappelez que le camp de Péran a été décrit par M. Barthélemy, dans le tome XIIe. du Bulletin monumental, qu'il est de forme ovale et d'un hectare environ d'étendue. Je ne puis que renvoyer à ce qu'en a dit notre confrère. Quant à la fusion du granite, c'est un problême qui embarrasse tous les minéralogistes auxquels j'ai montré des échantillons apportés de Péran ; ils ne peuvent croire, qu'à l'air libre, on ait pu obtenir une chaleur suffisante, au moyen d'un feu de bois, quelqu'intense qu'il ait pu être, pour opérer la fusion de la roche. Le fait existe pourtant, et un rempart de 15 pieds au moins et souvent de 30 pieds de bâse a été composé de fragments évidemment ramollis par le feu.

ST-ILLAN.—Nous ne pouvions quitter St.-Brieux sans aller visiter la colonie de St.-Illan, fondée par un membre de la Société française, M. Du Clesieux, et dont l'église s'achève sur les plans de M. Pelfrêne. Cette église n'était pas chose nouvelle pour nous, puisque les plans avaient été présentés à la Société française et que l'auteur avait reçu de l'Institut des provinces, à Rennes, une médaille d'argent, mais nous avions hâte de voir l'exécution du plan.

Nous nous empressons de le dire, l'exécution a surpassé notre attente : rien de plus élégant et en même temps de plus imposant que l'église de St.-Illan : c'est une charmante petite cathédrale dans le style du XIIIe. siècle, dont toutes les parties sont très-harmonieuses : l'élévation du monument est considérable et produit dans le paysage un très-bel effet. M. Pelfrêne a eu le bon esprit d'employer notre belle pierre de Caen pour toutes les moulures, pour les colonnes, etc., et la sculpture a été traitée d'une manière très-heureuse : l'église St.-Illan sera un petit modèle.

M. Du Clesieux était en voyage et nous l'avions vu, quelques jours avant, au Congrès scientifique ; Mme. Du Clesieux

voulut bien nous recevoir et nous montrer l'établissement de St.-Illan avec une grâce et un empressement dont nous avons été infiniment touchés. M. Le Noir, aumônier de St.-Illan, homme d'un talent et d'un mérite bien connus, nous a accompagné partout et nous avons pu nous convaincre de l'importance et de l'excellente tenue de la colonie; nous avons examiné les cultures, nous avons vu les jeunes colons au travail : rien de mieux ordonné, de plus régulier, de plus satisfaisant sous tous les rapports, que les travaux agricoles de cette famille qui, grâce à la paternelle direction de M. Du Clesieux et au dévouement de M. Le Noir, chérit le travail, est heureuse et donne le meilleur exemple aux populations voisines. St.-Illan a déjà plusieurs succursales en Bretagne, et toutes prospèrent sous l'inspiration des hommes habiles qui secondent M. Du Clesieux et qui comprennent sa pensée.

LANVOLLON. — De St.-Brieux nous nous sommes dirigés sur Paimpol, afin d'aller de là visiter les beaux restes de l'abbaye de Beauport, dont M. Mérimée a fait une si attrayante description dans son voyage dans l'ouest de la France.

Nous fîmes une station à Lanvollon, bourgade dont l'église a peu d'intérêt; quelques parties peuvent dater du XVe. siècle, au plus du XIVe. : la nef a des arcs à plein-cintre d'une autre époque.

Une croix en granite de Kersanton existe dans le cimetière; mais elle est bien simple, comparée à celles que nous avons rencontrées dans notre tournée, et nous ne nous y arrêterons pas.

Constatons seulement en passant un usage généralement répandu en Bretagne, celui de pratiquer sur les tombes en granite qui se voient dans les cimetières, une cavité pour y renfermer de l'eau bénite; c'est ordinairement du côté de la tête que ce réservoir a été creusé. Quand la tombe n'a pas

été recouverte d'une pierre, un petit vase en granite est posé sur la terre et les personnes les plus pauvres renferment l'eau bénite qu'elles posent sur la tombe de leurs parents, dans un vase de terre, souvent même dans le fond d'une bouteille de verre brisée.

Nous dinâmes à Lanvollon dans la meilleure auberge du lieu et nous ne fûmes pas peu surpris de trouver pour convives des hommes lettrés : on avait deviné sans doute que nous étions des antiquaires, peut-être notre cocher avait-il fait notre réputation ; toujours est-il que la conversation s'engagea de suite sur les curiosités du pays ; on expliqua à M. de Soultrait les analogies qu'offrent certains mots bretons avec le grec, puis on articula le mot STYLE ROMAN en parlant d'une église du XI[e]. siècle : bref, notre dîné de Lanvollon ressembla presque à une séance académique, et j'éprouvais un certain plaisir à voir qu'au fond d'un village breton, on connaissait ma classification des monuments, et qu'on savait distinguer le style ogival du style roman ; il est vrai que le temps passe vite et que 20 ans se sont écoulés depuis que j'ai publié mon Cours d'antiquités : or, il faut bien moins de temps pour propager des connaissances aussi élémentaires.

KERFORT. — L'église ronde, appelée *Temple de Lanleff*, n'est qu'à deux lieues de Lanvollon : MM. Bouet et de Soultrait la visitèrent pendant que j'allai les attendre à Kerfort.

A peine étais-je descendu dans le cimetière de Kerfort que l'on me demanda si Mg[r]. l'Evêque de St.-Brieux ferait bientôt rétablir le culte et lever l'interdit qui frappe l'église : je n'étais guère en mesure de répondre à cette question, j'ignorais même que l'église fût interdite : on m'apprit alors que quelques jeunes gens s'étaient permis d'y jouer la comédie, que le curé, justement irrité de cette profanation, en avait référé à l'évêque, et que le culte avait été transféré dans la paroisse

voisine : or, comme en Bretagne les églises sont au moins à une lieue de distance les unes des autres, les habitants de Kerfort qui se prétendent innocents, *attendu que les acteurs n'étaient pas de la paroisse*, désirent ardemment le rétablissement du culte chez eux : je ne pus que les exhorter à la patience et à mériter par leur soumission et leur bonne conduite le rétablissement de la cure à Kerfort, puis j'entrai dans l'église.

Elle date en partie du XVe. siècle, mais on y a fait de nombreuses additions au XVIIe.

On lit les dates, 1684 sur une des principales parties, et 1679 dans une autre partie de l'édifice.

Un tourillon porte-cloche, à deux baies, surmonte la porte occidentale, il doit être du XVIe. siècle.

Sous l'église est une fontaine dont les eaux se rendent dans le vallon voisin, au moyen d'une espèce d'aquéduc voûté dans lequel on pénètre facilement et qui passe sous le chœur ; j'avais déjà observé un pareil fait en Bretagne, sur la route de Vannes à Rennes, je ne sais plus dans quelle commune.

La principale entrée de l'église de Kerfort est au sud et précédée d'un porche sous lequel on a déposé, comme cela est encore en usage en Bretagne, des têtes de mort enchâssées dans de petites boëtes percées d'une ouverture en cœur qui laisse voir la tête du défunt. Une inscription, conçue en ces termes :

CI GIST LE CHEF

DE P... DÉCÉDÉ LE 183.

A L'AGE DE...

indique à quels hommes ou femmes ces têtes ont appartenu. Cette collection de têtes a quelque chose de bizarre, et paraîtrait fort extraor-

dinaire dans les autres parties de la France (1), et cependant il témoigne du respect des Bretons pour les morts et de leur affection pour leurs parents.

Le cimetière de Kerfort renferme une belle croix en kersanton : la tige simule un tronc d'arbre dont les branches ont été coupées ; à côté du Christ sont sculptés la Sainte Vierge et saint Jean comme sur beaucoup d'autres. C'est un des monuments bretons de ce genre les plus simples, il mérite seulement une mention.

LANLEFF. — Je fus bientôt rejoint par M. de Soultrait et par M. Bouet, ils avaient fait l'un et l'autre des croquis de l'église de Lanleff. Depuis long-temps on a fait justice des rêveries débitées à l'occasion du temple de Lanleff. On sait que ce n'est point un temple gaulois, mais une église ronde de la période romane secondaire ; il a fallu renoncer à montrer le sang des victimes sur une pierre, près d'une fontaine voisine !! et à d'autres merveilles inventées par l'imagination des Bretons savants d'autrefois. M. de La Monneraye vient encore, dans son travail sur l'architecture religieuse en Bretagne, de préciser les faits ; il a donné la description la plus exacte des ruines de Lanleff. Nous avions toujours avec nous son excellent livre et nous y lûmes ce qui suit :

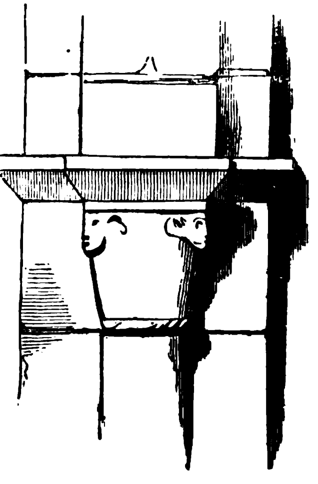
« Le diamètre total du temple, mesuré de dehors en dehors du mur extérieur, est d'environ 19^{m}. 50. — Le diamètre de l'enceinte intérieure ou aire centrale est d'un peu moins de 10^{m}. ; la largeur du collatéral ou galerie enveloppante, de 3^{m}., et l'épaisseur constante des murs de l'édifice d'un mètre environ.

« Dans le mur de l'enceinte intérieure s'ouvrent douze ar-

(1) Depuis ce rapport j'ai appris que le même usage a existé et existe encore dans les diocèses de *Verdun*, de *Metz* et de *St.-Dié* ; j'en parlerai dans un autre rapport.

cades s'amortissant en cintre légèrement surhaussé, et dont les claveaux régulièrement taillés sont assemblés avec soin et exactitude. Chacune de ces arcades a 3^{m}. de hauteur sur 1^{m}. 60^{c}. d'ouverture.

« Les colonnes et les chapiteaux de Lanleff sont, pour la plupart, très-endommagés. — Ceux-ci affectent la forme d'une pyramide tronquée et renversée, garnie comme à Bégar, St.-Sulpice, Fouesnant et Brélevenez, de quatre têtes saillantes d'hommes ou d'animaux, sous les angles du tailloir. Il existe peu d'ornements sur les corbeilles et aucuns ne sont empruntés aux motifs de l'ornementation végétale. Ce sont, le plus souvent, quelques traits gravés en creux symétriquement entre-croisés, et des cordes grossières.



« Les bases présentent des traits analogues, des cordes, des zigzags, des chevrons. »

Après avoir décrit avec le plus grand soin le temple de Lanleff et s'être livré à des considérations pleines d'intérêt sur ses caractères architectoniques comparés à ceux de plusieurs autres églises romanes de Bretagne, M. de La Monneraye termine ainsi son article :

« Nous croyons qu'on n'a pas prêté une attention assez grande à ce nom de Temple, que la tradition a conservé au monument de Lanleff. Il s'attache en France et en Angleterre aux édifices que nous ont laissés les Templiers, et qui sont souvent en rapport de formes avec celui qui nous occupe.

« Si Lanleff a la même origine, tout s'explique : la double enceinte que nous venons d'étudier est une imitation de la rotonde du St.-Sépulcre, et les douze arcades nous semblent rappeler plus naturellement les douze apôtres que les signes du zodiaque. »

On sait que l'établissement des Chevaliers du Temple ne date, en Bretagne, que de la première moitié du XIIe. siècle, vers 1140.

M. Mérimée, dans son voyage en Bretagne, penchait à regarder le temple de Lanleff comme antérieur au XIIe. siècle, cependant il ne repousserait pas l'opinion émise depuis par M. de La Monneraye, car il dit en terminant son article :

« Autrefois, selon les gens du pays, il y avait là des moines rouges (*Menec'hed ruz*). C'est ainsi qu'on désignait autrefois les templiers qui portaient une croix rouge sur leurs manteaux. On sait qu'ils donnaient souvent à leurs églises la forme ronde, pour rappeler celle du temple de Jérusalem, à la défense duquel ils se consacraient. J'ai dit que l'apparence du monument de Lanleff me semblait indiquer une époque beaucoup plus reculée que le commencement du XIIe. siècle, date de la fondation de l'ordre des Templiers. Pourtant il ne serait pas impossible que la simplicité de la construction, la grossièreté des matériaux, que la pauvreté des fondateurs pour mieux dire, aient donné à cet édifice un air d'antiquité qui fasse illusion. Trop souvent, je le crains, on regarde la richesse ou la simplicité de l'ornementation comme les signes caractéristiques d'une époque et d'un style d'architecture. Il est évident néanmoins que le fondateur d'un monument a toujours dû adopter de préférence un style d'architecture en rapport avec ses ressources ; et combien d'églises de villages ont-elles été construites, pendant la période du gothique fleuri par exemple, sans aucun des ornements caractéristiques de cette époque, qui exigeaient une grande dépense et des ouvriers habiles. »

Nous croyons donc qu'on peut à présent regarder le temple de Lanleff comme une église du XIIe. siècle.

PAIMPOL. — Paimpol est une petite ville où l'on voit encore des maisons du XVIe. siècle ; M. Bouet y a dessiné quelques détails et une cheminée cylindrique couronnée d'un ornement rappelant les dentelles qui garnissent les belles cheminées de l'hôtel de Jacques-Cœur à Bourges.

BEAUPORT. — Le lendemain, de grand matin, nous partions pour l'abbaye de Beauport, munis d'une lettre de recommandation pour M. le Cte. Poninski, propriétaire de cet édifice, que nous avait remise M. Guimard.

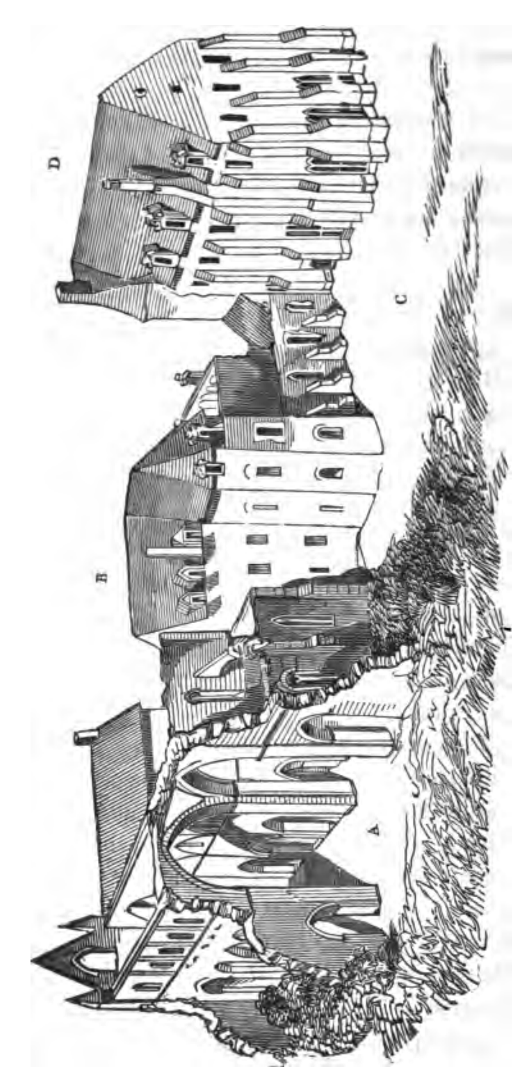
Les portes nous furent ouvertes avec empressement, et nous pûmes dessiner à loisir et mesurer le cloître et l'église, la salle capitulaire, le réfectoire, etc., de manière à dresser le plan que M. Bouet vous présente avec une vue du réfectoire, et une vue générale de l'abbaye, faite à vol d'oiseau, du haut de la montagne voisine.

M. de Soultrait a dessiné de son côté bon nombre de moulures, de détails architectoniques, et deux statues tombales déposées dans l'église.

Le plan de M. Bouet sera d'un grand secours pour parcourir avec moi les diverses parties de l'abbaye de Beauport.

Entrons d'abord dans le cloître; il était, comme la plupart des cloîtres, borné d'un côté par l'église, et des autres côtés par trois grands corps de bâtiments formant une partie de l'abbaye, les arcs en sont détruits, sauf quelques restes qu'on voit encore du côté de l'église et qui datent de la fin du XVe. siècle. Mais laissons parler M. de La Monneraye dont le livre nous servait de guide.

« Vers le nord-ouest du carré occupé par le grand cloître, dit ce savant, s'ouvre dans le mur du réfectoire

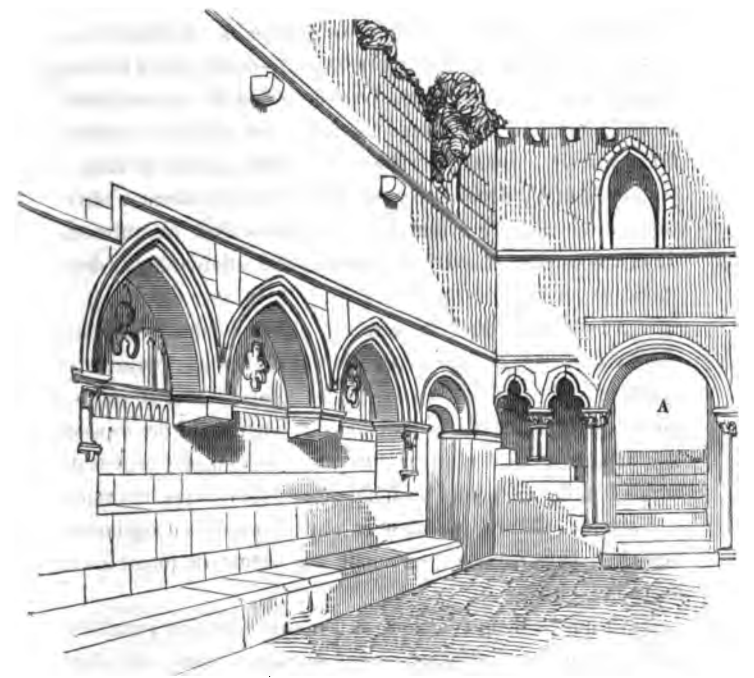


A. Eglise. — B. Emplacement du cloître. — C. Salle capitulaire. — D. Salle-au-Duc.

VUE DES RUINES DE L'ABBAYE DE BEAUPORT,

Prise à vol d'oiseau de la montagne voisine.

une élégante porte en plein-cintre. Son archivolte, ornée de moulures toriques, retombe sur des colonnettes, dont les chapiteaux sont formés de feuilles larges et enroulées aux angles supérieurs de la corbeille. Dans l'une des faces intérieures de cette porte, est ménagé un escalier éclairé par deux arcades trilobées, séparées et soutenues par deux petites colonnes. Non loin de cette porte et dans la partie inférieure du bâtiment placé au levant du cloître, est disposé un vaste banc de pierre, sous trois arcades prises dans l'épaisseur du mur. Le tympan de ces arcades est rempli par des ornements taillés sur plein, tels que de petites arcatures en ogive aiguë, des trèfles, des quatre-feuilles et une rose à huit lobes.



« Revenons à la petite porte A dont nous avons parlé tout-à-l'heure, elle nous introduira, par le moyen d'un escalier de

quelques marches, dans le réfectoire. C'est une longue salle qui occupe le bâtiment d'une extrémité à l'autre; tous ses murs sont encore debout, mais elle est à ciel ouvert.

« Au nord, donnant sur le jardin, et au loin sur la mer, s'ouvrent huit fenêtres, ou plutôt huit arcades en plein-cintre. Leur archivolte est ornée de moulures qui retombent, dans l'intervalle qui les sépare deux à deux, sur une élégante colonne au chapiteau orné de branches de chêne ou des feuillages les plus délicats, tous caractéristiques du XIIIe. siècle et identiques avec ceux que nous trouvons à cette époque dans le Calvados.

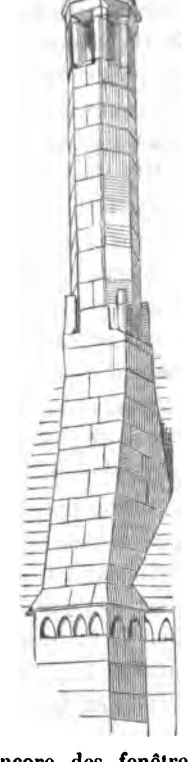
« Les fenêtres qui font le pendant de celles-ci, au sud, sont ogivales : leur archivolte est ornée de moulures qui viennent simplement mourir sur les pieds-droits, car il n'existe pas de colonnes sur ce côté. Vers le milieu de ce mur méridional, un escalier en pierre conduit à une espèce de tribune où se plaçait, durant le repas, le moine chargé de faire la lecture. Enfin, dans le pignon ouest du réfectoire, s'ouvre une grande fenêtre, dont l'arc en plein-cintre retombe sur deux colonnettes et qui est intérieurement subdivisée par deux meneaux en trois ogives aiguës.

« Au-dessous du réfectoire est une salle basse à voûte d'arête en ogive, et divisée par un rang de colonnes courtes et grosses, qui reçoivent en partie les retombées de la voûte, tandis que du côté des murs elles sont portées sur des espèces de chapiteaux sans colonnes, ou plutôt de consoles ornées de larges feuilles enroulées ou hémi-fleurdelisées sous les angles de l'abaque. Cette pièce basse et plusieurs autres, voisines et de même construction, servaient sans doute de magasins et de celliers.

« Au nord-est du réfectoire et sur une direction parallèle, mais, à un étage inférieur, existe une autre vaste salle dont la voûte en ogive appuie ses arcs-doubleaux sur des consoles

ornées de feuilles larges et recourbées, qui sont disposées le long des murs enveloppants. Une grande cheminée est à chaque extrémité de cette pièce, que la tradition désigne sous le nom de Salle-au-Duc. Elle est sombre et reçoit, particulièrement du côté de l'est et du sud-est, une faible lumière par des fenêtres en ogives longues et étroites, accolées deux à deux et enveloppées à l'intérieur sous une arcature en plein-cintre ou ogivale.

« Au pignon occidental de la Salle-au-Duc, quelques arcades en ogive *trilobée* semblent marquer la place d'un second cloître plus petit, comme il y en avait un dans la même situation à Saint-Germain-des-Prés.



« Au XVIIe. siècle, on éleva sur le bâtiment, dont le rez-de-chaussée est occupé par la Salle-au-Duc et sur un autre placé à l'orient du grand cloître, de nouvelles constructions dans le style de Louis XIV, qui font un contraste étrange avec les édifices du XIIIe. siècle qu'elles surmontent. »

La cheminée que voici nous a paru devoir être dessinée, elle surmonte le toit de la Salle-au-Duc.

Il me resterait à dire un mot de l'église, mais MM. de Barthélemy et Guimard l'ont décrite dans le Bulletin. Le chœur a disparu, ainsi que le collatéral et le transept sud : elle était primitivement en forme de croix. La façade occidentale est percée d'une porte en ogive, surmontée d'une fenêtre ; les bas-côtés ont encore des fenêtres

en plein-cintre : on en voit aussi qui ont été bouchées dans les bâtiments claustraux qui avoisinent la salle capitulaire. J'ai trouvé beaucoup d'analogies entr'elles et les quelques restes qui existent encore à l'abbaye de La Luzerne (Manche) ; mais ce n'est pas le lieu de faire des comparaisons qui nécessiteraient des dessins. D'après M. de La Monneraye, ce n'est qu'en 1202 qu'a eu lieu la translation, à Beauport, de l'abbaye qui était primitivement dans une île (St.-Rion) que l'on voit près de la côte ; ainsi toutes les parties, même celles qui paraissent les plus anciennes, comme la salle capitulaire et les fenêtres cintrées, doivent être du XIIIe. siècle. Le style du XIIIe. domine d'ailleurs dans toutes les parties de l'édifice. D'après ce que j'avais entendu dire de l'abbaye de Beauport, je croyais trouver à son architecture les caractères de la transition ; mais hormis quelques chapiteaux, tout annonce le XIIIe. siècle dans ces restes intéressants, et je pourrais citer en Normandie plus de cent églises du XIIIe. siècle dont le style n'est pas plus avancé que celui de Beauport, et l'est peut-être moins dans quelques-unes de leurs parties. Ainsi dans des églises très-élégantes du premier style ogival ne trouvons-nous pas des portes à plein-cintre, et portant des moulures du XIIe. siècle, des fenêtres ogivales ornées de zigzags, etc., etc. Le plein-cintre d'ailleurs n'est pas un caractère de l'époque de transition quand il est employé avec les moulures ogivales.

Aussi je trouve le réfectoire de Beauport très-avancé, quoique les fenêtres en soient cintrées, car les chapiteaux en sont parfaitement traités et d'une élégance qui correspond tout-à-fait à ce que nous connaissons ailleurs de la même époque. Nous l'avons répété souvent, il y a cintre et cintre : le cintre employé çà et là durant toute la période ogivale, dans le XIVe. siècle aussi bien que dans le XIIIe., ne peut donner lieu à aucune méprise ni à aucune confusion entre ce style et celui que l'on est convenu d'appeler *transition*.

La salle capitulaire paraît plus ancienne que le réfectoire : elle est terminée, à l'orient, par un chevet à pans coupés, et communiquait du côté opposé à la galerie du cloître par deux ouvertures ogivales séparées par d'élégantes colonnes et encadrées sous un cintre garni de violettes, fleurs souvent caractéristiques de la première moitié du XIIIe. siècle. Les fenêtres en sont cintrées et ornées d'un tore qui repose sur des colonnettes à chapiteaux allongés. Cette salle est voûtée et divisée dans le sens de la longueur par des colonnes cylindriques isolées, sur lesquelles viennent reposer les arceaux de la voûte. Les fûts de ces colonnes sont d'un seul morceau, d'une espèce de marbre lumachelle que j'ai trouvé déjà dans plusieurs abbayes, notamment au Mont-St.-Michel, et dont j'ignore la provenance : elles ont 2 mètres 35 non compris le chapiteau et la base; leur diamètre est de 30 centimètres. La hauteur de la salle sous voûte est de 4 mètres 35.

Je donne ces mesures, car au moment où nous étions à Beauport on était en train de consommer un acte de vandalisme, heureusement réparable, mais des plus sales, et qui mérite d'être signalé à M. de Barthélemy, inspecteur-divisionnaire de la Société française et secrétaire-général de la préfecture des Côtes-du-Nord. On saura d'abord que l'école est installée dans la salle capitulaire; or, le maître d'école trouvait que le pavé était inégal et que la salle était trop élevée, il a demandé au Conseil municipal de faire exhausser l'aire actuelle, et c'est ce dont on s'occupait au mois de septembre : on avait apporté devant la salle quarante charretées au moins d'argile, et l'on enterrait l'ancien pavé et toutes les bases des colonnes sous deux pieds de terre humide. Aussi maintenant il n'est plus possible de mesurer les colonnes ni de juger de l'élégance de la salle; il serait digne d'une administration éclairée de faire rétablir les choses dans leur état primitif, malgré le goût de M. le maître d'école de

Beauport pour les aires, qu'on vient de faire à sa demande avec de la boue.

Ce ne fut pas sans regret que nous quittâmes l'abbaye de Beauport; nous la visitions par un de ces temps calmes et chauds de la fin de septembre qui sont si favorables au recueillement et à l'étude; nous aurions volontiers passé la nuit sous les arcades ruinées du réfectoire, pour y recevoir les brises du soir venant de la mer et prolonger le plaisir que nous éprouvions à contempler le panorama admirablement éclairé qui s'étendait sous nos yeux. Il fallut pourtant nous arracher à cette rêverie délicieuse.

Nous partîmes de Paimpol le soir pour nous rendre à Tréguier, nous y arrivâmes à la nuit.

TRÉGUIER. — Notre première visite fut pour le respectable curé de cette ville, qui aime les arts et qui restaure la cathédrale avec un dévouement digne des plus grands éloges. Nous vîmes au presbytère, qui est situé dans les vastes bâtiments de l'ancien évêché, plusieurs portraits d'évêques de Tréguier, commencement d'une galerie qui déjà offre beaucoup d'intérêt, puis des tableaux, des boiseries anciennes rachetées et sauvées de la destruction par le vénérable et zélé pasteur.

Tréguier n'a d'intéressant que sa cathédrale et le cloître qui l'avoisine. M. Mérimée l'a décrite; nous l'avons trouvé bien sévère pour cet édifice quand il le trouve *bizarre et irrégulier*. Nous ne saurions partager cette opinion, et, malgré la diversité des styles, j'y trouve unité de plan, harmonie dans l'ensemble; les voûtes sont élevées, l'édifice a de l'élégance, il mérite d'être cité avec distinction parmi les monuments de la Bretagne.

Les parties basses de la nef sont les plus anciennes : on distingue les caractères du style ogival primitif dans les bas-

côtés, mais c'est en général le XIVe. siècle qui domine ; on ne voit rien qui soit antérieur à cette époque dans le chœur, dans les fenêtres de la grande nef, dans les galeries, etc., etc., et les travaux ont dû se prolonger durant le XVe. siècle.

Le sacristain nous offrit avec empressement une notice imprimée sur la cathédrale : nous y trouvâmes les détails suivants que nous avons consignés dans notre journal :

« La cathédrale de Tréguier fut commencée en 1339; et elle fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne église romane, dont quelques parties ont été conservées à l'extrémité du croisillon gauche. Le style roman y est parfaitement caractérisé, tant dans la tour que dans les arcades et les colonnes sur lesquelles elles reposent.

« Les dimensions de l'église, prises dans l'intérieur, sont de 75^{m}. de longueur, depuis le portail de l'orgue jusqu'à l'autel de la croix, au fond du rond-point, derrière le chœur; de 39^{m}. 50^{c}. de largeur au transept, de l'extrémité d'un croisillon à l'autre ; et dans la nef, de 17^{m}. 45^{c}. Sa hauteur sous clef de voûte est de 18^{m}. Elle est sous l'invocation de saint Tugdual et de saint Yves.

« L'édifice, construit en pierres de granit et voûté partout, se compose d'une nef et de deux bas-côtés. Les deux bas-côtés ou petites nefs, se prolongent autour du chœur. Des chapelles règnent dans toute l'étendue du pourtour, et les murs de séparation entre elles établissent les contreforts qui servent de culées aux nervures des voûtes. On remarque aussi du côté septentrional, vis-à-vis de la nef, une chapelle en face de laquelle était le tombeau de saint Yves. Elle fut construite vers l'an 1420, par Jean V, duc de Bretagne, qui y fut inhumé.

« Deux galeries pratiquées au-dessus des arcades de la nef, dans l'épaisseur des murs, règnent tout autour de l'édifice. Elles sont bordées d'une balustrade à jour, ornée de divers

dessins et découpures. A la base de la première, on remarque une espèce de guirlande régnant dans toute la longueur des deux côtés de la nef. On remarque aussi dans l'épaisseur de la muraille des bas-côtés, ainsi que dans les chapelles latérales, des *enfeus* ou tombeaux ornés de dentelures et autres décorations architecturales. Ils servaient anciennement de sépultures à des familles nobles de la ville et des environs.

« Toutes les voûtes sont à nervures, qui se réunissent sur des colonnettes engagées dans les pieds-droits et les piliers.

« A l'extérieur, des contreforts surmontés d'aiguilles assurent la stabilité de tout le système de l'édifice, parfaitement conçu et présentant partout un emploi judicieux et économique des matériaux. Car quoique les contreforts placés à l'extérieur avec les doubles arcs-boutants pour soutenir la poussée des voûtes, semblent présenter quelque chose de lourd au premier aspect, cette idée s'évanouit après un examen attentif : et l'on reconnaît que l'espace occupé par l'édifice, comparé à la surface des points d'appui, présente un rapport proportionné qui fait honneur au génie de l'architecte. On peut juger aussi, à l'inspection du plan, qu'on a su garder une grande unité dans l'exécution. Le soin dans l'appareil des pierres et le goût dans les détails, prouvent que les travaux furent dirigés par des hommes habiles.

« L'église est couverte en ardoises, à l'exception du porche de la grande tour, et des trois chapelles en arrière de l'abside. Ces trois chapelles sont revêtues extérieurement de dalles de schiste. Et quant au porche, il est d'une architecture fort riche. Son arrière-voussure est décorée de figures en ronde-bosse, sculptées dans le granit. Ces figures sont rangées sur deux lignes, en suivant les moulures qui dessinent l'arcade, dix-huit de chaque côté. Plusieurs ont subi les injures d'un marteau destructeur. La clef de la voûte paraît occupée par le Père Eternel, qui étend les bras sur toute l'assemblée. Le

porche est revêtu de deux voûtes superposées. L'inférieure est découpée à jour par des rosaces, qui laissent voir les compartiments et décorations de la seconde, dont elle n'est séparée que par un intervalle d'environ 20^c. Six statues en pierre existaient dans des niches latérales, couronnées d'ogives: mais elles ont été enlevées et détruites pendant les troubles de la révolution.

« Les eaux sont reçues au bas de la couverture de la nef dans des gargouilles en pierre formant l'assise supérieure de la corniche. Et, pour empêcher, dans aucun cas, que la réunion des eaux n'ait lieu en trop grande quantité dans les gargouilles, des contre-pentes ont été établies à partir de l'axe des croisées, pour les diviser et les déverser par des canaux verticaux, pratiqués en saillie sur l'extérieur des murs, et à l'aplomb des contreforts de la grande nef. Les canaux ne descendent que jusqu'à la hauteur de la naissance de la voûte, et reposent sur des arcs-boutants qui partent de ce point pour se rendre aux premières aiguilles. D'autres arcs-boutants continuent dans la même direction et reposent à leur tour sur les aiguilles des contreforts inférieurs. Quant à l'eau des conduits verticaux dont nous venons de parler, elle passe ensuite dans des canaux couverts, servant de chaperons aux arcs-boutants, et traverse les aiguilles plus élevées pour se rendre aux aiguilles inférieures. Mais du point de la naissance de l'arc le plus bas, elle coule à découvert et se divise ensuite des deux côtés de la dernière aiguille pour se rendre, par de petites gargouilles, aux grandes gargouilles des bas-côtés, d'où elle est déversée jusqu'à terre par des canaux ornés de chimères. Cette disposition, toute ingénieuse qu'elle est, avait cependant besoin d'être exécutée avec beaucoup de soin et de perfection, pour avoir toute son efficacité : car une chute d'eau d'une pareille hauteur exerce une grande puissance de dégradation.

Des galeries en pierres avec des balustrades ornées d'ogives et autres dessins variés existent à l'extérieur tout autour de la cathédrale, à la naissance des combles de la nef et des bas-côtés. Mais la plus grande partie est aujourd'hui détruite : il n'en reste guère de bien conservées que celles des bas-côtés, surtout en face du cloître.

Trois tours décorent la cathédrale. La principale est celle du croisillon droit. Elle est couronnée d'une balustrade de granit, et surmontée d'une flèche en pierres de forme octogone. La hauteur totale prise du pavé jusqu'à la croix inclusivement, est de 72^{m}. (221 pieds). Mais cette flèche est moderne, même pour le style d'architecture. Elle fut commencée en 1785 et terminée en 1787. Pour sa construction Louis XVI donna vingt mille francs et le chapitre de la cathédrale quinze mille. Le 26 avril 1838, vers six heures du soir, elle fut frappée de la foudre, et une lézarde atteste la violence de la foudre.

La seconde tour dite du *Sanctus*, parce qu'elle renfermait autrefois une cloche qu'on sonnait à cette partie de la messe, est assise sur les quatre piliers à colonnettes qui dessinent le transept de l'église. Sa plate-forme est comme celle de la précédente, entourée d'une galerie en pierres, et surmontée d'une flèche conique couverte en ardoises.

La troisième tour romane appelée tour d'Hasting, et qui remonte probablement au XIe. siècle ou au commencement du XIIe.

A cette partie de l'eglise se trouve joint un cloître qui fut commencé en 1461, et béni en 1469 par l'évêque de Sinope qui se trouvait alors à Tréguier : ce qui fait conjecturer qu'il fut huit ans en construction. Il est formé de quarante-huit arcades ogivales d'une grande délicatesse, reposant sur des colonnes de même style, groupées par quatre pour former des pieds-droits, et sur une colonnette placée au milieu,

pour soutenir les rosaces qui remplissent la partie ogivale. Les rosaces sont à double parement avec des profils et des détails d'une grande pureté d'exécution, quoiqu'en pierres de granite. La base des colonnes est un stylobate continu, ouvert seulement en deux endroits pour le passage. Le toit est en appentis, et les fermes n'ont point de tirans : mais on a habilement soutenu leur poussée au moyen de conforts, élevés de trois en trois arcades. Ces conforts sont surmontés d'aiguilles décorées d'ogives en relief, et couronnées d'une pyramide quadrangulaire. Dans le préau que renferme son enceinte, on remarque aujourd'hui divers tombeaux qui n'y étaient pas anciennement : ce sont des sarcophages, peu élévés, sur lesquels sont couchés des statues, les unes en vêtements religieux, et deux en habits guerriers. Ces deux dernières représentent des chevaliers armés de pied en cap, à l'exception de la tête qui est sans casque. Ces monuments sont sans date, et il paraît qu'avant la révolution de 1793, ils étaient placés dans l'intérieur de l'église.

Ce cloître est certainement un des plus complets et des mieux conservés qui subsistent.

Rien de flamboyant ne se montre dans les arcades très-élégantes et extrêmement légères ; j'ai d'ailleurs remarqué que souvent, au XVe. siècle, on a préféré le style rayonnant pour les compartiments des fenêtres. MM. de Barthélemy et Guimard ont publié, dans le XVe. volume du Bulletin, un excellent article sur la cathédrale de Tréguier ; c'est le plus intéressant que nous ayons lu.

LANNION. — De Tréguier à Lanion, nous ne nous sommes point arrêtés, et rien d'important ne s'est offert à nos regards sur le bord du chemin. Arrivés dans cette ville, nous avons examiné avec intérêt quelques maisons anciennes, notamment celles qui se trouvent sur la place, et qui offrent des tourelles

en encorbellement construites en bois couvert de tuiles et d'ardoises ; l'effet de ces encorbellements du XVIe. siècle est très-pittoresque.

L'église de Lannion a peu d'intérêt, elle date en partie du XVe. siècle.

La tour est carrée, terminée par une plate-forme moderne, mais elle appartient en grande partie au gothique flamboyant et une inscription en caractères gothiques, en relief sur le granit, se lit dans la partie inférieure.

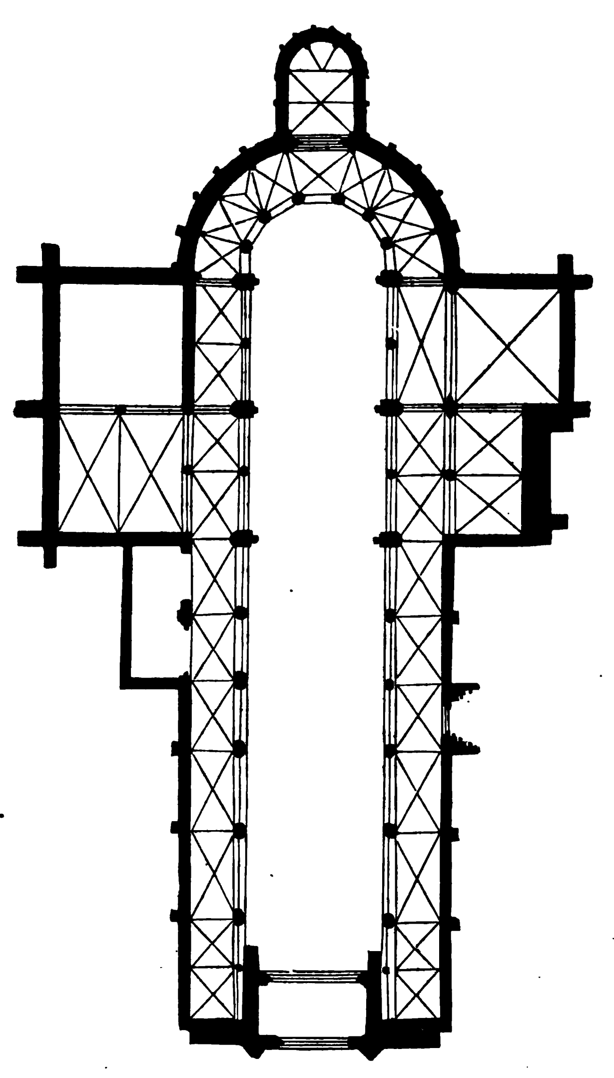
Ceste tour fut commencée l'an mil V cents XIX.
(1519.)

MM. de Soultrait et Bouet ont levé le plan de l'église de Brélevenez, qui méritait d'être visitée. Voici ce qu'en a dit M. de La Monneraye (1) :

« L'édifice tel qu'il existe actuellement, a été presque entièrement élevé au commencement du XIIIe. siècle, ou tout au plus loin dans les dernières années du XIIe. Il a été restauré à des époques relativement modernes ; mais la chapelle absidale, le chevet, les arcades du chœur et de la nef avec la galerie qui règne au-dessus des collatéraux, le portail et quelques fenêtres du mur méridional appartiennent sans doute à l'époque que nous venons d'indiquer.

« La nef est accostée de deux collatéraux étroits qui se continuent en s'arrondissant autour du chœur. Les arcades de la nef sont d'ogive en tiers-point; leur archivolte dépourvue de moulures est double ou subdivisée par une retraite en deux parties qui sont simplement épannelées sur leurs angles. Elles sont portées par des colonnes monocylindriques lourdes et basses. Cependant trois de ces supports de chaque

(1) Bulletin de l'Association Bretonne.



PLAN DE L'ÉGLISE DE BRELEVENEZ.

côté, ceux qui répondent aux deux murs latéraux et à l'axe de chaque croisillon, sont flanqués, du côté de la nef, d'un faisceau de trois colonnettes qui montent jusqu'à la partie supérieure des murs. Toutes ces colonnes de la nef n'ont point, à proprement parler, de chapiteaux. Elles s'évasent seulement à leur partie supérieure, de manière à présenter un tronc de cône renversé que surmonte un tailloir : la corbeille, si l'on peut ici appliquer ce nom, est sans ornement et pas même terminé par une moulure ronde à sa partie inférieure.

« Les colonnes qui environnent le sanctuaire sont également monocylindriques et basses ; elles sont surmontées de chapiteaux écrasés, dont la corbeille est couverte des détails d'une ornementation végétale d'un travail médiocre et de peu de relief. Pour opposer une résistance convenable à la poussée qui devait menacer le mur courbe du chœur, l'architecte a rapproché de plus en plus les colonnes depuis le transept jusqu'au rond-point ; il en résulte nécessairement une diminution, dans le même sens, de la largeur des arcades ; mais comme ces arcades sont toutes d'ogive en tiers-point, leur hauteur va également en diminuant, sauf la dernière, au fond du chœur, qui, portée sur des supports plus distants, est quelque peu plus large et plus haute que celles qui l'avoisinent. Tout dans cette disposition, qui n'est pas heureuse, respire l'embarras et la timidité.

« Les collatéraux sont surmontés sur tout leur pourtour de voûtes d'arête garnies de nervures rondes.

« La chapelle absidale se termine par un mur circulaire ; elle est surmontée d'une voûte garnie d'arcs-doubleaux dont les retombées s'appuient sur des colonnes à chapiteaux disposées sur les parois intérieures. »

MORLAIX. — Le 16 septembre nous étions à Morlaix : je

ne devais plus y trouver l'homme distingué que quelques mois plutôt je me faisais fête d'y visiter; M. le comte de La Fruglaye, homme de bien, homme de science, un des plus anciens membres de la Société française, avait cessé d'exister. Je voulus voir au moins le magnifique domaine qu'il avait occupé, où il m'avait plusieurs fois appelé sans qu'il m'eût été possible de répondre à sa gracieuse invitation. Situé à 2 kilomètres de la ville, le long de la rivière, rien de plus ravissant que la position du château et du parc. Une chapelle gothique qui vient d'être construite près du château anime encore le paysage déja très-varié par d'heureux mouvements tels qu'en offrent souvent les terrains schisteux aux abords d'une vallée principale qui forme le tronc auquel se rattachent de petits vallons. Chemin faisant, plusieurs jolies habitations avec des parcs plantés d'arbres verts et dessinés avec goût avaient attiré mon attention, notamment l'habitation de M. de Tromelin qui assistait, en 1848, aux réunions tenues à Paris par la Société française et l'Institut des provinces.

Pendant que j'accomplissais ce pélerinage, MM. de Soultrait et Bouet faisaient l'inventaire des vieilles maisons de Morlaix : M. Mérimée signale avec raison cette ville comme très-riche en maisons des XVe. et XVIe. siècles; des maisons, qu'à leurs moulures, aux colonnes bizarres qui soutiennent leurs archivoltes, dit M. Mérimée, on pourrait croire de la période gothique, ont été bâties il y a moins de 200 ans.

La maison qui suit a déjà été plusieurs fois lithographiée; nous l'avons retrouvée à peu près intacte. MM. de Soultrait et Bouet ont dessiné l'intérieur d'une autre maison dont les balcons et l'escalier sont ornés d'une profusion de moulures d'une extrême délicatesse.

L'église de Morlaix doit dater du XVIe. siècle ou de la fin du XVe. : j'y ai vu des fonts baptismaux recouverts d'un dôme



MAISON DE BOIS A MORLAIX.

en bois porté sur des colonnes; la boiserie de l'orgue est remarquable.

ST.-THÉGONNEC. — On cite comme une des églises les plus remarquables de la fin du XVIe. siècle ou du commencement du XVIIe., l'église St.-Thégonnec, à 3 lieues de Morlaix, sur la route de Brest. Les églises de cette époque et de ce style presque moderne, sont nombreuses dans le Finistère; les portails, les tours, etc., etc., ont entre eux des analogies dignes d'être observées et montrent l'influence d'une école qui s'est développée au commencement du XVIIe. siècle dans cette partie de la Bretagne.

L'église St.-Thégonec doit dater, en grande partie, d'une époque peu éloignée de 1600 : quelques portions seulement, à l'O. et au N.-O., doivent être plus anciennes. Elle est ornée de statues en kersanton, et le portail méridional donnant sur le cimetière est garni de colonnes; il porte la date 1605.

La porte du cimetière, entouré de murs, est monumentale et date de 1587.

L'église de St.-Thégonnec était la première que nous rencontrions du style très-répandu dans le département du Finistère, et que quelques-uns désignent sous la dénomination de renaissance de la *seconde époque :* nous l'examinâmes avec intérêt dans toutes ses parties. La chaire est assez riche. Le rétable du maître-autel est un monument lui-même, il occupe toute la surface du mur du chevet et est orné de diverses statues et presqu'entièrement doré. Ces rétables ne sont pas rares en Bretagne, ils produisent de l'effet, quoique d'un assez mauvais goût et d'une grande pesanteur : nous n'avons point eu de semblables lambris chez nous : aussi nos églises rurales frappent-elles les Antiquaires Bretons par la simplicité des autels. Je me rappelle que M. Duchâtellier,

parcourant avec moi les campagnes du Calvados, s'étonnait de la pauvreté de nos églises comparée à la richesse des églises du Finistère.

Le reliquaire de St.-Thégonnec est un des plus beaux de la Bretagne et des plus richement ornés; il porte la date 1677. J'ai précédemment entretenu la Société des monuments élevés dans les cimetières de la Bretagne pour recueillir les têtes des défunts : ces espèces d'ossuaires, dans le Finistère surtout, ont une certaine importance architectonique, et celui de St.-Thégonnec est peut-être le plus beau de ce département; il est orné de colonnes, et, à l'intérieur, sont des statues représentant l'ensevelissement du Christ.

Les ossuaires sont des monuments particuliers à la Bretagne, sur lesquels il est bon de s'arrêter un instant : tous ceux que nous avons rencontrés dans notre excursion sont peu anciens et n'annoncent par leur architecture que le XVIIe. siècle ou la fin du XVIe. ; les observations très-étendues de M. Pol de Courcy, inspecteur de la Société française, à St.-Pol-de-Léon, établissent qu'effectivement les monuments de ce genre qui existent dans le Finistère ne remontent guère plus loin : les recherches de M. de Blois confirment cette opinion. Mais laissons parler M. de Courcy :

« Les plus anciens ossuaires existants, dit-il, sont ceux de Pleyben, Saint-Evarzec, la Forest-Fouesnant, Fouesnant, Saint-Pierre-du-Minihy et quelques autres, dont la date semble fixée par la présence de ces ogives, soit à contre-courbure, soit subtrilobées, si fréquentes, comme chacun sait, dans les monuments du XVe. siècle. — L'ossuaire de la Roche-Maurice est de l'an 1689; son ornementation, bien qu'elle porte en général le caractère de la renaissance, incline déjà visiblement dans quelques détails vers le style plus moderne encore de l'architecture classique. Dans cette ornementation, on remarque particulièrement une danse macabre,

représentation des différentes conditions de la destinée humaine, sous la forme de divers personnages, comme par exemple, le pape, le roi, le chevalier, le moine, le laboureur, etc., et à côté d'eux est la mort armée d'un dard, avec cette devise : « *Je vous tue tous.* »

« Ceux de Plouedern et de Landivisiau, tous deux du XVIIe. siècle, tous deux ornés, comme celui de la Roche-Maurice, d'une représentation de la danse macabre; — celui de La Martyre (de 1619), sur lequel on lit une inscription latine et bretonne; — l'ossuaire de Pencran (même siècle) dédié à saint Eutrope et chargé d'une inscription bretonne; — enfin, celui de Ploudiry, où se trouve une inscription en langue française. — Aujourd'hui, ajoute M. de Courcy, on transforme souvent les anciens ossuaires en maisons d'école, bâtiments communaux, etc. C'est ainsi, par exemple, que celui du bourg de Pleyben sert actuellement à loger la municipalité de la commune; toutefois, dans beaucoup des paroisses du pays de Léon, les ossuaires ont conservé jusqu'à présent leur destination primitive. Lorsqu'ils arrivent à être entièrement remplis, le clergé s'y rend processionnellement, suivi des paroissiens; chacun des assistants se charge de quelques ossements, puis on les jette avec solennité dans une fosse creusée à cet effet, et l'ossuaire recommence dès lors à s'emplir d'ossements nouveaux.

Le calvaire de St.-Thégonnec est aussi fort remarquable parmi ce genre de monuments dont la Basse-Bretagne nous offre encore de si beaux exemples malgré les destructions qui ont eu lieu et se font encore chaque jour. Il porte la date 1610. On y voit l'histoire complète de la Passion, figurée par de petits personnages taillés dans la pierre.

M. de Courcy a fait aussi des recherches sur les calvaires de pierre dans le Finistère, et il a reconnu qu'ils ne sont pas plus anciens que les ossuaires. Un des plus vieux serait celui

de Guicmiliau qui porte la date 1581. On y voit toute la vie du Christ sculptée en *kersanton*. — Parmi les divers personnages qui s'y trouvent représentés, les uns sont sculptés en très-fort relief, les autres sont complètement détachés ; tous portent le costume du temps auquel a été élevé ce petit monument, c'est-à-dire celui du XVIe. siècle.

« Entre les plus beaux et les plus anciens calvaires, M. de Courcy mentionne encore celui de Plougastel (1602), où l'on ne compte pas moins de cent personnages, celui de Pleyben, élevé en 1650 : ce dernier est remarquable en ce que les personnages qu'il renferme ne portent point le costume du XVIIe. siècle, mais bien celui du siècle précédent. On doit voir dans cette circonstance l'intention, sans doute bien mal réalisée, de donner à une œuvre d'art la couleur historique. M. de Courcy cite encore le calvaire de Tranhouarne (dans la paroisse de Beuzec Cap-Caval). »

De St.-Thégonnec nous allâmes à St.-Pol-de-Léon, en prenant un chemin de traverse. Cette direction nous permit de visiter une église dont la tour élégante, vue de loin, produit le plus agréable effet dans le paysage. Je veux parler de l'église de Guéland ; cette tour a été fondée en 1571, et finie à une époque postérieure. M. Bouet en a pris une esquisse. Le portail latéral de l'église est de 1615, il est précédé d'un porche dont les colonnes sont du même style que celles de St.-Thégonnec.

ST.-POL-DE-LÉON. — De loin, St.-Pol-de-Léon se présentait à nos yeux comme une ville importante ; les tours de la cathédrale, celle de Notre-Dame-du-Creizker, donnent un air de grande ville à l'ensemble des maisons groupées sur la colline ; ajoutons que c'était un dimanche ; la route était couverte de promeneurs, ce qui contribuait à entretenir l'illusion.

On sait que St.-Pol, autrefois évêché et aujourd'hui simple chef-lieu de canton, compte à peine cinq mille habitants, c'est toujours la capitale du Léon, petit pays assez fertile et renommé pour les chevaux, mais nous n'avons pas à nous occuper ici d'agriculture. Après être descendus sur la place dans un hôtel assez confortable où déjà se trouvaient madame Rosbaud, un auteur distingué, un représentant et plusieurs étrangers; nous entrâmes dans la cathédrale ayant à la main les procès-verbaux des séances de l'association Bretonne à Quimper, où M. de Courcy résume ainsi l'analyse de la cathédrale :

« Les tours et la nef jusqu'aux transepts remontent au XIIIe. siècle et sont attribués aux comtes de Léon qui fournirent à cette époque deux évêques de leur famille à cette même église; la chapelle St.-Martin fut ajoutée au collatéral sud par Guillaume de Kersauzon qui y fut inhumé en 1327. Les voûtes de la nef furent construites, ainsi que le transept septentrional, sous l'épiscopat de Guillaume de Rochefort, sacré en 1349. Le chœur et l'autre transept devaient alors appartenir à l'architecture romane, et on en trouve encore des traces dans ce transept; mais ces deux parties de l'édifice, telles qu'elles existent aujourd'hui, ne peuvent pas remonter au-delà du XVe. siècle, de même que les chapelles du pourtour, dont plusieurs paraissent avoir été retouchées au XVIe. siècle.

« Les arcades de la nef sont élégantes. M. Mérimée fait remarquer que leur forme est l'arc en tiers-point, que dessine une archivolte composée de moulures rondes, alternativement creuses ou saillantes. Elles retombent sur des colonnes engagées latéralement dans des piliers carrés. Sur leur face principale s'élève sans interruption, dit-il, depuis le sol jusqu'à la voûte, un faisceau de trois colonnettes d'une gracieuse proportion. Une seule fenêtre, en lancette, assez étroite, s'ouvre au-des-

sus de la galerie. Les collatéraux n'ont également qu'une seule fenêtre par travée. A la différence qu'on observe dans la disposition de leurs meneaux, on ne peut méconnaître qu'elles appartiennent à plusieurs époques distinctes. Les fenêtres les plus anciennes n'ont qu'un seul meneau formant deux ogives, dont les courbes extérieures se confondent quelquefois avec le chambranle intérieur de l'ogive principale.

« Le long du chancel sont pratiqués à l'extérieur plusieurs enfeus; deux rangs superposés de stalles du XVe. siècle, remarquables par la délicatesse de leurs sculptures sur bois, sont adossées à la clôture du chœur.

« M. de Courcy a présenté à l'Association Bretonne quelques remarques sur l'église de Creizker, dont la fondation remonte à saint Kirec et au VIe. siècle, qui fut détruite vraisemblablement par les Normands en 875, mais qui, dans son état actuel, appartient pour la majeure partie au XIVe. siècle. Albert-le-Grand en fixe la date au temps du duc Jean qui régna de 1345 à 1399, et plusieurs parties de l'église doivent être en effet contemporaines de ce prince. Quant aux collatéraux et aux deux narthex, nord et sud, ils ne sont pas antérieurs au milieu du XVe. siècle. »

La cathédrale de St.-Pol est un assez bel édifice : je regrette que M. Bouet n'ait pas eu le temps d'en dessiner quelques parties; le seul dessin qu'il ait pu faire est celui d'un autel en pierre de kersanton, orné d'arcatures trilobées très-légères, de petits panneaux entre les ogives, et d'une belle guirlande de feuilles déchiquetées. Ce petit autel a conservé son rétable sur lequel on voit la Vierge portant, sur ses genoux, le corps inanimé du Sauveur; il se trouve dans le collatéral sud du chœur, près d'un tombeau, et c'était sur cet autel, et sur plusieurs autres qui sont placés de même dans la cathédrale, qu'on venait acquitter les obits ou les messes fondées pour le repos de l'âme des défunts. M. de

Courcy fait remarquer, et nous l'avons observé dans notre excursion, que les tombeaux établis sous des arcades, le long des murs, et que l'on appelle *enfeus*, sont plus répandus en Bretagne que dans les autres provinces : ils sont accompagnés, à la cathédrale de Léon, d'autels en pierre et de crédences avec une piscine destinée à arroser, avec les eaux provenant des ablutions, les fondations de l'édifice ou les caveaux funèbres.



UN DES AUTELS DE LA CATHÉDRALE DE ST.-POL.

Le jour tombait quand nous entrâmes à N.-D.-de-Creisker : elle appartient, dans son état actuel, au XIVe. siècle pour la majeure partie. M. de Courcy en fixe la date, avec Albert-

le-Grand, au temps du duc Jean, qui régna de 1345 à 1399 ; mais il regarde, avec raison, les deux collatéraux et les deux narthex, nord et sud, comme n'étant pas antérieurs au milieu du XVe. sièle.

On a beaucoup exagéré la hauteur de la tour de Creisker : elle n'a que 77 mètres de hauteur totale ou 231 pieds, et non 370 comme on l'avait assuré à M. Mérimée ; plusieurs tours en France sont plus hautes. Elle s'élève sur quatre arcades en lancettes soutenues sur quatre piliers, composés d'un groupe considérable de colonnettes fasciculées ; la masse de cette tour se trouve ensuite dissimulée par une corniche et une balustrade élégante au-dessus de laquelle s'élève une longue flèche découpée à jour et flanquée de quatre clochetons très-élevés (1).

Le lendemain, de bonne heure, nous visitâmes une seconde fois la cathdrale et l'église Notre-Dame-de-


TOUR DE N.-D. DU CREISKER, A ST.-POL-DE-LÉON.

(1) V. de Courcy, séance tenue à Quimper par l'association Bretonne.

Creisker : tout bien considéré, la tour du Creisker qui est une des plus belles de France, par les proportions, nous parut, comme œuvre d'art, un peu inférieure à celle de St.-Pierre de Caen commencée en 1308. M. Mérimée, avec son goût exquis, remarque que les fenêtres et les clochetons, un peu trop élevés, forment à la base de la flèche un entourage trop considérable qui nuit à son effet et lui ôte de sa légèreté. Il indique aussi d'autres défauts dans la disposition de la tour, et nous partageons son opinion. La tour du Creisker n'en est pas moins une des plus magnifiques productions du XIVe. siècle.

En explorant la cathédrale, nous y avions rencontré M. Flocquet, membre correspondant de l'Institut, qui revenait du Folgoat; nous déjeûnâmes avec lui à notre hôtel, puis nous nous séparâmes; lui pour aller à Morlaix, nous pour visiter Roscoff.

ROSCOFF. — Roscoff est un village situé sur le bord de la mer, en face de l'île de Botz; on y cultive en grand les légumes, et chaque semaine le bateau à vapeur de Morlaix se rendant au Hâvre, en emporte des quantités considérables. La température douce et uniforme de la côte permet d'y produire en abondance les primeurs, surtout les choux-fleurs, les artichauds, etc., etc. Nous allâmes visiter le fameux figuier de Roscoff sous les branches duquel 400 personnes peuvent s'asseoir à table. Cette assertion n'est pas exagérée. Les branches sortent d'un tronc ou d'une énorme cépée et s'épanouissent en rond, soutenues sur des perches portées sur des pôteaux et forment, ainsi soutenues, un énorme plafond de verdure. Le laurier qu'on voit dans le même jardin (jardin du prieuré) est aussi fort beau, et le tronc n'a pas moins de 90 centimètres de tour. Les Fushias ont environ 20 pieds de hauteur; mais on en voit de presque aussi beaux dans les jardins de St.-Pol.

L'église de Roscoff est en partie du XVIe. siècle ; diverses parties sont plus modernes, et la tour dont nous avons figuré la partie supérieure est du XVIIe. siècle : elle appartient à ce type répandu dans le Finistère. Ces tours assez élevées, formées d'étages et de balcons superposés, ressemblent de loin à des minarets, et produisent beaucoup d'effet dans le paysage.



PARTIE SUPÉRIEURE DE LA TOUR DE ROSCOFF.

Nous vîmes dans l'église des bas-reliefs en albâtre représentant l'histoire de Jésus-Christ, et nous remarquâmes les fonts baptismaux qui ont près d'eux une piscine complètement détachée de la fontaine.

Notre désir était de passer à l'île de Batz, qui n'est qu'à une lieue de Roscoff, mais la mer était basse et il nous fut impossible de faire entendre au batelier qui était dans l'île que des voyageurs l'attendaient ; nous voulions revenir à St.-Pol pour aller le soir à Lesneven, nous renonçâmes donc, bien qu'à regret, à l'excursion à Batz : nous voulions y voir l'étole de St.-Pol, et dont le tissu remonterait, suivant la tradition, à l'époque de ce saint, premier évêque de Léon, qui vivait au VIe. siècle. M. de Blois nous avait plusieurs fois entretenu de ce tissu, et voici ce qu'il en disait dans une réunion de l'Association Bretonne.

« Cette étole, que l'on conserve à l'église paroissiale de l'île de Batz dans un coffret vitré, de structure assez moderne, proviendrait du vieux monastère dont une partie de l'église subsiste encore. C'est un tissu de forts fils de soie, endommagé et éraillé par un long usage. Elle est formée d'une bande cousue sur toile, qui a trois mètres environ de longueur, sur huit centimètres de large, sauf vers le milieu où elle se rétrécit un peu et vers ses extrémités qui s'élargissent légèrement ; elle n'a ni frange ni bordure.

Cette bande, dont l'ensemble de notre dessin reproduit deux fois la largeur moyenne, qui est accusée par une ligne, a été presque entièrement taillée dans la partie de l'étoffe qui ne figure que la partie inférieure des personnages représentés. Le reste a été taillé dans celle qui donne leur partie supérieure. Ainsi le bas du cheval, du chasseur et des chiens se rencontrent nombre de fois; le haut du cheval et des personnages trois fois seulement. On les trouverait un peu plus répétés, si un ancien curé du lieu n'avait pas sacrifié un bout de l'étole à la dévotion des fidèles, qui désiraient en couper de petits morceaux pour les garder comme reliques.

« Le fond de l'étoffe est jaune, parfois nuancé de bleu d'une manière si irrégulière que M. de Courcy a regardé cette teinte comme un effet de la couleur différente des fils employés dans la chaîne. Elle m'a paru simuler des nuages.

« Le bleu domine dans les chevaux, le jaune dans les personnages et dans les chiens, mais avec des nuances qui suffisent pour bien indiquer les lignes, les reflets et les ombres. »

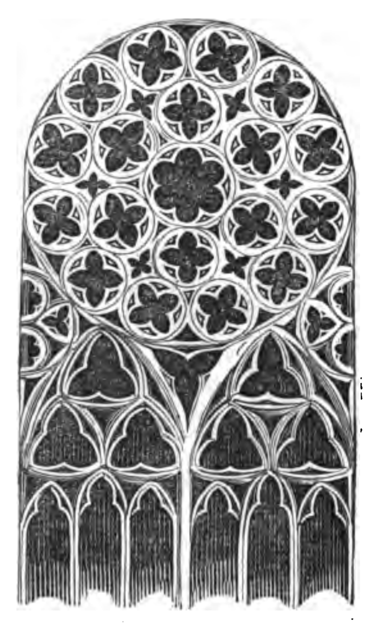
Nous regrettâmes un peu moins de n'avoir pu passer à l'île de Batz quand M. de Courcy nous dit qu'il avait dessiné lui-même les figures publiées dernièrement par l'Association Bretonne ; toutefois, cette esquisse donne seulement le contour des figures et nous aurions désiré un spécimen du tissu.

De retour à St.-Pol, nous allâmes rendre visite à M. de Courcy, antiquaire très-instruit et auteur de l'Armorial de la Bretagne, qui nous reçut avec la cordialité d'un confrère : une heure après, nous partions pour Lesneven où nous arrivâmes à la nuit tombante.

LESNEVEN. — Le lendemain, de bonne heure, nous dessinions dans l'église du Folgoat et nous lisions ce qui suit, dans une notice présentée à l'Association Bretonne par M. de Courcy :

« L'église collégiale du Folgoat, commencée sous le duc Jean IV, ne fut dédiée que sous son fils et successeur Jean V, l'an 1419, et érigée en collégiale en 1423, suivant l'inscription du portail. La façade occidentale se compose, comme dans beaucoup de cathédrales, de deux tours dont la masse est dissimulée par une arcature simulée ; mais une des deux tours est seule achevée. Celle-ci a un second étage séparé du premier par une moulure en quatre-feuilles et une corniche en feuilles de vigne qui précède une arcature découpée à jour en ogives trilobées, divisées au milieu de leur hauteur par un meneau horizontal. Cette arcature est surmontée d'une galerie flamboyante, d'où s'élève, entre quatre clochetons, une flèche en pierre ayant les arêtes garnies de crochets et une hauteur de 53 mètres en y comprenant la tour. L'église sans transept se replie en équerre pour former la chapelle dite de Croix et la chambre du trésor. Le portail d'Alain de La Rue et celui des douze apôtres avec leurs intrados découpés en légères contre-arcatures trilobées et leurs extrados en quatre-feuilles, sont du travail le plus délicat ; les feuillages sculptés dans la pierre de kersanton peuvent hardiment soutenir la comparaison avec la nature. Cette ornementation fleurie est entremêlée de figures grimaçantes, d'anges, de dragons, d'oiseaux et même d'insectes ; mais on y remarque particulièrement des her-

mines passantes entourées d'un cartouche avec la devise de Bretagne : *A ma vie.* Les arcades de la nef retombent alternativement sur un groupe de trois colonnettes et sur une coonne isolée dont le fût est muni d'une arète mousse et dont les chapiteaux offrent de larges feuilles grasses et frisées. Les meneaux des fenêtres sont flamboyants, les niches creusées à la bâse des contreforts sont supportées par des consoles et surmontées de dais aussi flamboyants. Enfin, plus heureuse que la plupart des églises, celle du Folgoat a conservé sept autels gothiques en pierre, et un jubé qui est à lui seul un monument. Il se compose de trois arcades en plein-cintre dont les intrados sont découpés en trilobes à jour. Ces arcades sont surmontées d'une corniche couronnée elle-même par une galerie de deux rangs superposés de quatrefeuilles, véritable dentelle de pierre. Cette galerie voûtée en arête, est soutenue du côté de la nef par quatre colonnes, et s'appuie en arrière sur les piliers du chœur. On entre dans celui-ci par l'arcade du milieu, et les deux autres arcades sont remplies par des autels de pierre dont les rétables se détachent sur des fenêtres flamboyantes de la plus exquise légèreté.


UNE DES FENÊTRES DE L'ÉGLISE DU FOLGOAT.

M. Bouet a dessiné presque tous les autels du Folgoat, pendant que nous prenions nos notes.

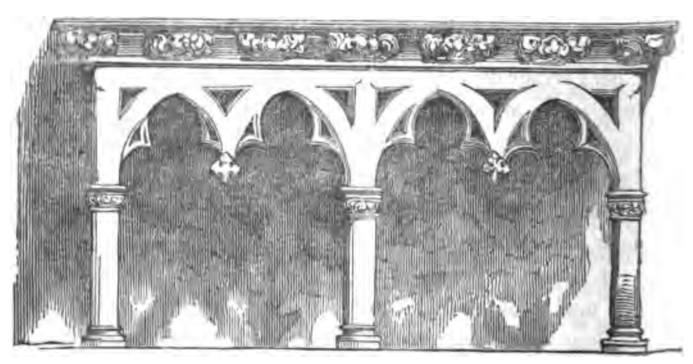
L'autel majeur de la collégiale du Folgoat occupe toute la largeur d'une énorme fe-

nêtre qui s'élève depuis le rétable jusqu'au sommet de la voûte : dix arcatures et des guirlandes de feuilles de vigne, admirablement découpées, décorent la façade de cet autel qui a 3 mètres 12 de longueur, 1 mètre 27 de profondeur, 1 mètre 10 de hauteur.

Un autre autel montre, autour de la table, une magnifique guirlande de feuilles de vigne et de chardons, et des arcatures garnies de statuettes ; douze arcatures occupent le devant de l'autel, et trois chacune des extrémités.

Dans la chapelle ducale qui communique avec le chœur sont deux autres autels placés devant des fenêtres : l'un de ces autels, moins long que le précédent, est cependant orné, sur le devant, d'un pareil nombre d'arcatures.

L'autre autel, dont voici l'esquisse, n'a que 2 mètres 40 de long sur 90 cent. de profondeur, et 1 mètre 8 de hauteur ; trois colonnettes en supportent, en avant, la décoration qui se compose de quatre arcatures séparées alternativement par une colonne et par un pendentif.



Bouet del

UN DES AUTELS DU FOLGOAT.

Une guirlande de feuillages disposés en bouquets court sous la corniche et décore la frise.

L'église du Folgoat renferme plusieurs autres autels du XVe. siècle.

J'avais lu dans M. Mérimée le passage suivant, relatif au grand portail du midi, garni de statues.

« Le portail, que je suppose bâti par la reine Anne, offre les détails les plus gracieux. La sculpture n'a reculé devant aucune difficulté. Autrefois douze statues des apôtres ornaient ce portail. Détruites dans la révolution avec un grand nombre de jolis détails de l'église, on les a remplacées par des saints de fabrique moderne, les plus vilaines figures et les plus ridicules qui se puissent voir. »

M. Mérimée a été induit en erreur, car ces figures des apôtres sont en granite et évidemment anciennes, seulement elles ont été peintes de la manière la plus grotesque.

Nous rencontrâmes dans l'église du Folgoat M. le vicomte de Coetlogon, propriétaire d'un château voisin, et nous apprîmes avec plaisir qu'il se propose de publier une monographie de la collégiale du Folgoat.

Nous couchâmes le même jour à Brest.

Brest. — Le château de Brest offre d'assez belles tours, et quoique défiguré par le génie militaire qui chaque année y exécute des travaux, on peut l'étudier avec fruit pour se rendre compte des dispositions d'un château du moyen-âge. La tour du donjon qui était d'un diamètre considérable et cylindrique, doit dater de la fin du XIIe. siècle ou des premiers temps du XIIIe. Elle était construite en pierres de grand appareil, en granite, séparées les unes des autres par une couche épaisse de ciment; la partie supérieure a été refaite. Une autre tour cylindrique à l'extérieur, mais taillée à pans à l'intérieur, est à peu près complète et munie de son couronnement; je la crois moins ancienne.

Voici la description de ce château publiée par l'Association Bretonne :

« Le plan du château a la figure d'un trapèze, flanqué de deux grosses tours, entre lesquelles est percée la principale entrée, et de cinq autres tours nommées : la tour des Anglais, d'Azenor, de Brest, de César et de la Madeleine. Entre ces deux dernières est une porte de derrière, opposée à celle dont nous avons parlé. Au nord de cette enceinte, et derrière le bastion de Sourdéac, qui date seulement de 1597, se voit le donjon, seconde forteresse, bâtie dans la première, de forme parallélogrammique, ayant une tour à chaque extrémité. Les ouvertures diverses du château étaient les unes en cintre, les autres en lancettes; les fenêtres du donjon, percées à une grande hauteur, avaient des croisées de pierres. Malheureusement le génie militaire vient d'en moderniser plusieurs de la façon la plus déplorable. Les deux tours de l'entrée principale et celle d'Azenor et de César ont seules conservé leurs machicoulis. Les deux dernières rondes à l'extérieur sont à pans coupés à l'intérieur; enfin sous le donjon règnent des souterrains, cachots et oubliettes sans communication avec le jour.

La ville de Brest n'a rien d'ancien.

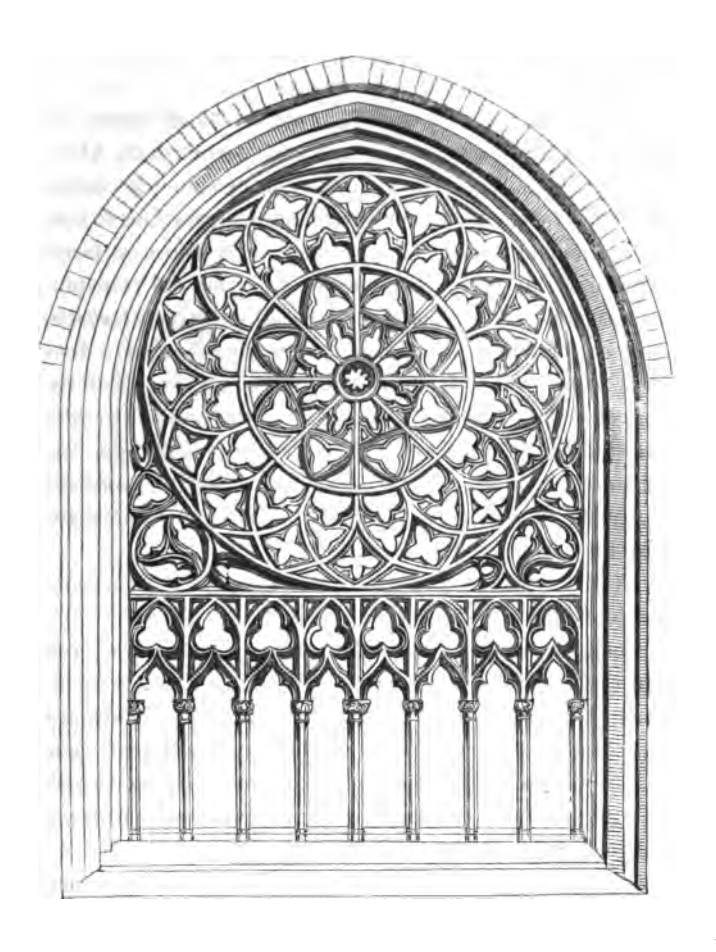
Je me séparai de mes compagnons de voyage pour revenir à Caen où des affaires me rappelaient immédiatement; je suivis la route directe par Landernau.

MM. de Soultrait et Bouet continuèrent leur voyage en Bretagne et vraisemblablement ils feront de leur tournée, dans la partie sud de la presqu'île, l'objet d'un rapport qui vous sera présenté ultérieurement.

M. Bouet, après avoir visité Quimper, est allé à Kernus, près de Pont-l'Abbé, chez M. Duchâtellier, dont il a dessiné le château (1).

(1) Voir l'esquisse et la notice insérées dans un des précédents numéros du Bulletin.

De Pont-l'Abbé il nous a rapporté le dessin d'une magnifique fenêtre ogivale de l'église du couvent des Carmes, com-



mencé à la fin du XIVe. siècle, et quelques fragments de l'église romane de Loctudy ; il a également visité, dans la

même contrée, l'église ronde de Quimperlé, dont le Bulletin a reproduit une description, par M. de La Monneraye.

M. de Soultrait, après avoir parcouru le Morbihan, est allé à St.-Gildas dans la presqu'île de Rhuys; il y a dessiné une ancienne mitre et plusieurs reliquaires.

Cette mitre a 0m. 38 de hauteur sur 0m. 30 de largeur; sa forme s'éloigne déjà sensiblement de celle des mitres du XIIIe. siècle, elle est plus haute et surtout plus pointue; les barbes ont 0m. 37 de longueur sur 55 millim. de largeur dans le haut et 84 millim. dans le bas. Le fond de la mitre est formé d'une étoffe de soie, assez fine et sans grain, qui ressemble à du foulard; ce tissu était blanc, mais il est devenu *Isabelle*; tout ce fond est orné de fils d'argent disposés deux à deux dans le sens de sa hauteur. Les bandes du milieu et du bas sont en étoffe pareille; elles sont bordées de cordons d'or brodés assez saillants; celle du milieu a en outre de chaque côté un autre cordon d'argent de même relief et de petites torsades également en argent qui se croisent et forment des losanges dans toute sa hauteur.

La bordure ancienne des rampants a disparu et a été remplacée par des galons modernes.

Quatre figures ornent les deux faces de cette mitre; ces figures ont été faites sur de grosse toile et appliquées sur le fond; les chairs, les dessous de vêtements et les ombres paraissent brodés en soie plate; tandis que les vêtements sont comme tissés en soie à gros grains, les nimbes sont formés de gros fils d'or, cousus en rond : ils avaient une bordure quelconque, de perles, peut-être, qui a disparu.

Les étoiles à rayons flamboyants qui se voient autour des personnages sont faites avec de gros fils d'or cousus sur le fond.

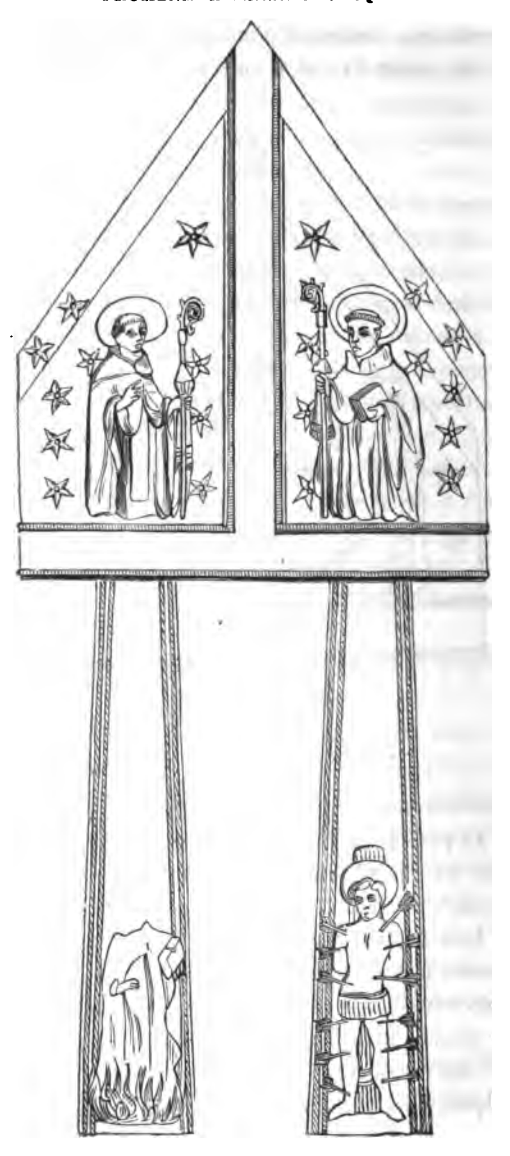
Sur la face principale on voit la Vierge et saint Jean-Baptiste. La Vierge tient sur son bras gauche l'enfant Jésus

entièrement nu, couronné d'un nimbe ordinaire; elle est vêtue d'une robe d'or et d'un manteau bleu large et bien



drapé; sa couronne, à trois fleurons, est formée de fils d'or cousus. La pose de Marie rappelle assez celle du XIIIe. siècle; seulement ici elle n'a point le voile qui, à la première période ogivale, se trouvait toujours sous la couronne.

Saint Jean-Baptiste a une figure sévère, à barbe épaisse. Il porte une longue robe et un manteau dont il est fort difficile de retrouver la couleur; de sa main droite il montre l'Agneau nimbé, qu'il porte sur un livre de son bras gauche; peut-être ses vêtements étaient-ils bordés de perles; on voit que quelques points y ont été enlevés : son nimbe de fils d'or



est orné de rayons bleus. Le corps de l'Agneau a disparu, on n'en voit plus que la tête formée de fils d'argent et nimbée.

Sur l'autre face se trouvent deux saints abbés, sans doute les deux patrons du prieuré; ils sont vêtus à peu près de la même manière de robes brunes glacées d'or; tous deux tiennent des crosses d'or à fanons bleus et blancs : l'un porte en outre un livre, l'autre un scapulaire bleu.

Sur les pendants se trouvent appliqués de la même manière un saint Sébastien percé de flèches et une sainte tenant un livre et les pieds dans les flammes, dont la tête a disparu.

En somme, cette mitre n'est pas d'un travail très-soigné; mais elle est bien conservée et intéressante.

Après avoir visité Nantes et les bords de la Loire, M. de Soultrait a pu nous rejoindre à Bourges, le 1er. octobre, et assister avec nous à l'ouverture des Séances générales tenues dans cette ville par la Société française.

J'avais particulièrement invité M. Bouet à passer par Jublains en allant à Rennes, afin de prendre, à vol d'oiseau, une vue du castellum gallo-romain qui pût en embrasser toutes les parties; il avait fait cette excursion en compagnie de M. Bourdon et de M. Pelfresne, et le monument de Jublains est trop important pour que je ne lui consacre pas quelques lignes.

J'ai déjà publié dans le Bulletin une notice sur cette curieuse ville gallo-romaine de Jublains, avec un plan de M. Madeleine, alors ingénieur en chef de la Mayenne.

J'aurai donc à placer dans le Bulletin une description de la vue de Jublains rapportée par M. Bouet, et je pourrai, j'espère, la comparer à deux autres ruines gallo-romaines, aussi d'une grande importance. Mais Jublains ne faisant pas partie de la Bretagne, il vaut mieux, je crois, faire de ces notes l'objet d'un article particulier.

Ce rapport est bien sommaire et réduit à la table des ma-

tières consignées dans nos notes de voyage ; nous pourrons, dans un second article, présenter des vues d'ensemble sur l'état de l'art en Bretagne au moyen-âge.

A Fougères, M. Bouet a dessiné diverses parties des fortifications et la jolie tour d'horloge que voici :



TOUR D'HORLOGE, A FOUGÈRES.

CHRONIQUE.

*Congrès scientifique de France, XVII*e. *session.* — La XVIIe. session du Congrès scientifique de France a eu lieu à Nancy, du 3 au 12 septembre, elle a été, sous tous les rapports, infiniment satisfaisante, et telle qu'on l'espérait dans une ville aussi académique et aussi intéressante que Nancy. Nous donnerons, dans un article spécial, un résumé des travaux archéologiques.

Le nombre des membres du Congrès s'est élevé à plus de cinq cents.

M. le vicomte de Cussy a été nommé président-général; il s'est acquitté de cette importante fonction avec le talent et l'activité, que lui connaissent tous ceux qui ont assisté aux Congrès dont M. de Cussy avait précédemment présidé les sections de littérature, des beaux-arts et d'archéologie.—Les vice-présidents-généraux ont été dans l'ordre suivant : MM. de Caumont, de Caen; Guerrier de Dumas, de Nancy; baron de Roisin, de Trèves; Berthini, membre de l'assemblée législative de Turin.

La section d'archéologie, composée de plus de quatre-vingt membres, a élu pour président M. le comte de Mellet, inspecteur de la Société française; pour vice-présidents M. le marquis de La Porte, de Vendôme; M. Reischenspenger, conseiller à la Cour d'appel de Cologne, membre du Parlement allemand; M. Châtelain, président de la Société archéologique de Lorraine, et M. Moret, architecte de la ville de Nancy.

La section des beaux-arts a élu pour président M. de Buzonnière, d'Orléans, membre de l'Institut des provinces; pour vice-présidents, MM. Jobart, de Bruxelles; Feuillet, de Lyon, et M. le baron d'Huard.

La section d'agriculture avait pour président M. Monnier, de Nancy ; pour vice-présidents, MM. Bonnet, de l'Institut des provinces ; Chevandier, membre du Conseil général de l'Agriculture ; de La Chauvinière, de Paris, et de Genouillac, de Rennes.

La troisième section (médecine) a élu pour président M. Therrin de Bourbonne; pour vice-présidents M. Tourdes, de Strasbourg, et MM. Mougeot père, de l'Institut des provinces ; Tisserand, professeur à l'école vétérinaire de Lyon ; Simonin père, directeur de l'école de médecine de Nancy.

Enfin, la section des sciences physiques et naturelles avait pour président M. Ch. Bonaparte, prince de Canino, correspondant de l'Institut de France ; pour vice-présidents MM. Le Vallois, ingénieur en chef des mines ; d'Hombres-Firmas, correspondant de l'Institut à Alais, et Braconnot, de l'Institut.

Le Congrès a été parfaitement dirigé ; M. le président de Cussy et Messieurs les secrétaires-généraux, M. Digot et ses collègues ont disposé le programme de telle sorte qu'il n'y a pas eu un instant de perdu.

Les inaugurations de statues, les promenades, etc., etc., ont eu lieu de une heure à trois, entre les séances des sections et la séance générale ; le travail n'en a aucunement souffert.

Le soir les salles de l'Hôtel-de-Ville étaient ouvertes, et les dames de Nancy venaient en grand nombre écouter quelques lectures et faire de la musique, car, dès le premier jour un piano d'accompagnement avait été placé au milieu de la salle, et M. Renier, un des secrétaires du Congrès, l'auteur de l'histoire de l'orgue (un volume in-8°.) voulait bien accompagner les dames qui, à son invitation, chantaient avec beaucoup de complaisance. — Ces soirées du Congrès ont bientôt été tellement suivies qu'il a été impossible de recevoir la dixième partie des personnes qui auraient désiré y assister ; la salle était pleine ; les membres du Congrès

avaient tous cédé leur place et s'étaient retirés dans les salons latéraux.

La ville de Nancy a donné des fêtes splendides pendant la session ; le festival a été remarquable, pas un morceau qui n'ait été rendu avec une précision étonnante, quand on songe au grand nombre d'exécutants.

L'inauguration des statues de Dombale et du duc Antoine, le feu d'artifice, l'illumination, le bal, à l'Hôtel-de-Ville, la grande séance séculaire de l'Académie Stanislas, le banquet dans le manége du haras de Rosières, le banquet offert par M. de Scitivaux, sur le champ du concours agricole, la réception du Congrès, par Mgr. l'Evêque, à la Chartreuse : tout a été fait avec cette dignité, cette générosité, ce tact exquis qui distingue toujours la capitale du roi Stanislas.

Monseigneur l'évêque Menjau, M. de Sivry, préfet de la Meurthe, M. Le Moine, maire de Nancy, ont assisté presque constamment aux séances générales du Congrès.

La séance pendant laquelle les Bureaux du Congrès ont examiné dans quelle ville se tiendrait le Congrès en 1851, a été présidée par M. de Caumont; la ville d'Orléans a été choisie. M. de Buzonnière, de l'Institut des provinces, a été nommé secrétaire-général de cette session qui ne s'ouvrira pas avant le 10 septembre, à cause de la session des Conseils-Généraux des départements.

La Société française a tenu deux séances pendant la session du Congrès, l'une présidée par M. de Roisin, l'autre sous la présidence de M. Victor Simon, de Metz. L'Institut des provinces en a tenu aussi une très-brillante le samedi 7 septembre; MM. de Caumont, de Roisin et de Buzonnière ont successivement pris la parole ; des morceaux de musique ont été entendus entre chaque improvisation.

Décorations accordées à des membres de l'Institut des

provinces. — M. Weiss, membre de l'Institut des provinces, à Besançon, a été nommé Officier de la Légion-d'Honneur.

M. Bonnet, membre de l'Institut des provinces, professeur d'agriculture, à Besançon, et M. le baron de La Frenaye, membre de la même compagnie, à Falaise, ont reçu la décoration de Chevalier.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le baron de Reiffemberg, de Bruxelles.* M. Le baron de Reiffemberg, bibliothécaire du Roi des Belges, membre de l'Institut des provinces, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décoré de plusieurs ordres, a succombé à Bruxelles, après une longue maladie. M. de Reiffemberg, sans contredit un des hommes de notre siècle les plus savants et les plus laborieux, a publié une quantité considérable de mémoires et d'ouvrages sur l'histoire, dont nous ne sommes pas en mesure de présenter le catalogue. Recteur de l'Université de Louvain, avant 1830, professeur d'histoire, à Liége, puis appelé à Bruxelles, M. de Reiffemberg a brillé partout par la profondeur de son érudition, par l'élégance de son style et sa facilité à parler en public. — En 1835 il vint assister au Congrès scientifique de France à Douai, il y fut élu président de la 4e. section ; l'année suivante il convoqua, à Liége, un Congrès scientifique qui fut très-brillant et dont M. de Caumont fut élu président-général. Ce Congrès devait se transporter dans les principales villes de la Belgique; la translation de M. de Reiffemberg, à Bruxelles, avec des fonctions tout-à-fait sédentaires, n'a pas permis que les autres sessions se tinssent à Gand et ailleurs, comme on avait décidé à Liége que cela aurait lieu.

M. de Reiffemberg a travaillé jusqu'à la fin de sa vie, il n'avait d'ailleurs que 55 ans. — En 1845, il assistait au Congrès archéologique de la Société française, à Lille.

Les bulletins de la Commission Royale d'histoire, de Belgique, ont été presque complètement rédigés par M. de Reiffemberg.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VILLE DE COSNE-SUR-LOIRE

ET

L'ÉGLISE DE SAINT-AGNAN;

Par M. l'abbé CROSNIER,

Vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des Provinces.

La ville de Cosne-sur-Loire se nommait autrefois *Condate*, c'est le nom qu'elle porte dans l'Itinéraire d'Antonin; elle y est indiquée, sur la route d'Autun à Paris, entre *Nivirnum*, Nevers, et *Brivodurum*, Briare.

Ce nom lui est commun avec beaucoup d'autres lieux placés au confluent de deux rivières, tels que Cande, Condat, Condé, Coignac, Montreau, etc. N'essayons pas de rechercher l'origine de cette ville dans des monuments plus anciens, nous le tenterions en vain; la carte de Peutinger n'en fait pas même mention, ce qui donne à penser que si ce lieu a servi d'étape ou de station à l'époque de l'invasion romaine, cette station était peu importante. Cependant de temps à autre, on trouve dans ses environs des médailles antiques et des fragments de poterie romaine; et sous les sables amoncelés par le cours capricieux de la Loire, on dé-

couvre, vis-à-vis Cosne, sur la rive gauche du fleuve, d'anciennes constructions et de nombreux tombeaux.

A la fin du VI[e]. siècle, Cosne prend le nom de *Condida;* déjà, à cette époque, il est fait mention de son clergé dans les statuts de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, *Condida cum suis*, et plus tard dans ceux de saint Tétrice, un de ses successeurs.

Au IX[e]. siècle, en 892, le roi Eudes date une charte de Cosne qu'il nomme *Coneda: actum Coneda* (1). Ce n'était pas encore une ville, mais plutôt une maison de plaisance environnée de quelques habitations et qui dépendait des évêques d'Auxerre, comme faisant sans doute partie des biens que saint Germain avait légués à son église. Vers 850, saint Héribalde, 35[e]. évêque d'Auxerre, donna aux chanoines de sa cathédrale pour la dépense de leurs vêtements les quarante maisons qui composaient alors Cosne, *Conditam villam super fluvium Ligeris sitam*, avec les terrains vains et vagues qui en dépendaient.

Vers 875, Wala fit construire au milieu de ces habitations la chapelle de Notre-Dame-de-Galles; à la fin du XI[e]. siècle, l'évêque Humblaut la fit orner avec magnificence, et en 1490 l'évêque Jean Baillet la fit reconstruire. Qu'il est triste de voir cette magnifique chapelle dépouillée des vitraux peints qui faisaient son principal ornement (2), et les feuillages gracieux qui couvrent son portail en partie mutilés; mais il est plus triste encore de voir le temple consacré à la Reine du ciel servir de demeure à de vils animaux, et de l'entendre retentir des blasphêmes malheureusement trop familiers à ceux qui les soignent.

(1) Annal. des Bénéd., t. I.

(2) L'arbre de Jessé, qu'on voit dans la jolie église de St.-Père-sous-Cosne, vient de la chapelle de Notre-Dame-de-Galles.

Les courses des Normands qui ravageaient les bords de la Loire, et qui déjà avaient fait plusieurs excursions dans l'Auxerrois, mirent dans la nécessité de fortifier la maison de plaisance que les évêques d'Auxerre possédaient à Cosne; sa position sur la frontière du Donziais la destinait à devenir une place importante. Déjà la famille de Semur, renommée par sa valeur, avait fourni au Donziais ces barons si redoutés qui ne craignaient pas d'en venir aux mains avec les plus puissants seigneurs; le château de Cosne fut confié à leur garde et enclavé dans la petite province dont Donzy était la capitale; cependant les comtes de Nevers prétendirent y avoir aussi des droits, et en 1157 Guillaume III déclare qu'il tient en fief du vénérable Alain, 55e. évêque d'Auxerre, entre autres seigneuries, celle de Cosne.

Humblaut, qui tint le siége épiscopal d'Auxerre depuis 1087 jusqu'en 1114, s'occupa de faire construire à Cosne une maison épiscopale, puisque l'ancienne avait été convertie en forteresse. Ce fut au pied des murs du château, auprès de la chapelle de Notre-Dame-de-Galles, qu'il exécuta son projet.

Cependant les évêques d'Auxerre n'avaient pas voulu renoncer entièrement à leurs droits seigneuriaux; tous les habitants de la ville étaient justiciables de la cour épiscopale, et les officiers de l'évêque avaient droit de connaître des délits commis dans la maison du comte et dans le donjon de Cosne, et, quand le prélat l'exigeait, on devait lui remettre les clefs des tours et de la forteresse, afin qu'il pût y séjourner et y coucher, s'il le désirait. Ce qui reste encore du château de Cosne rappelle, dans ses ruines imposantes, les caractères d'architecture adoptés à l'époque dont nous parlons.

Déjà Cosne avait pris de l'extension, ce n'était plus l'humble *villa* du IXe. siècle avec ses quarante maisons; le titre plus pompeux d'*Oppidum* que lui donnent les actes du XIIe.

siècle annonce que le nombre des habitants s'était accru de beaucoup. Geoffroy, moine de Clairvaux, raconte, dans la vie de saint Bernard, que le saint abbé parcourant l'Auxerrois vint jusqu'à la ville de Cosne; une femme dont la vie était en danger pendant les douleurs de l'enfantement, fit prier le serviteur de Dieu de venir la bénir, espérant que ses prières ne seraient point inefficaces; saint Bernard se contenta de bénir de l'eau qu'il lui fit porter. A peine en eut-elle goûté qu'elle fut immédiatement délivrée. Geoffroy, évêque de Chartres, qui, sans doute, était venu s'entretenir avec le saint abbé, baptisa lui-même l'enfant et le nomma Bernard, nom de celui aux prières duquel il devait la vie (1).

Dès le commencement du XIe. siècle, on voit les établissements religieux se multiplier à Cosne. On ne sait où se trouvait l'église paroissiale, et Lebœuf semble faire dépendre Cosne de St.-Père de Nuzy; mais cette opinion ne nous paraît pas soutenable, puisque nous avons vu Cosne avec un clergé organisé dès le VIe. siècle. Nous serions plutôt portés à croire que cette église était celle de St.-Front dont parle l'historien Nitard. Quoi qu'il en soit, vers l'année 1020, Hugues de Châlons fit construire l'église de St.-Laurent, et en 1212 Guillaume de Seignelay y plaça des chanoines en unissant cette collégiale à l'église de Nuzy. En 1240, Bernard de Sully réduisit les chanoines au nombre de dix, craignant qu'ils n'eussent pas suffisamment pour vivre, *nisi necessaria mendicarent.* Ils avaient pour chef le chantre. Dans la suite

(1) In territorio Autissiodorensi apud oppidum quod Cona vocatur, mulier quædam periclitabatur multis diebus, quod venisset usque ad partum, et vires non haberet parturiens. Cum supervenisset interim servus Christi, postulanti benedictionem, aquam benedictam misit. Gustavit mulier et confestim natus est puer : quem venerabilis episcopus Carnotensis Gaufridus baptizavit, Bernardi ei nomen imponens. (Geoffroy de Clairvaux, vie de saint Bernard, liv. IV, c. 4.)

on érigea un titre paroissial sous le vocable de saint Jacques, et on l'unit au chapitre en 1486 ; le chantre devint curé primitif sous le patronage de l'évêque.

L'église actuelle de St.-Jacques de Cosne présente bien tous les caractères de l'époque que nous venons d'indiquer, si on en excepte quelques substructions à la base de la tour qui accusent une époque antérieure. Elle n'offre au reste rien de bien remarquable ; c'est une église à trois nefs : les nefs latérales se terminent en angle droit à la naissance de l'abside polygonale. Les voûtes sont écrasées, tandis que des églises voisines et contemporaines, telles que celle de Donzy, se font remarquer par leur élancement. Nous avons fait observer ailleurs que l'ancienne Bourgogne semblait adopter avec peine les formes prismatiques, que le plus souvent cette forme était réservée pour les bas-côtés, tandis que les moulures toriques régnaient dans la grande nef ; l'église de Cosne en est un exemple. Quant aux fenêtres, un œil peu exercé, en considérant ces lancettes géminées surmontées d'une ouverture simple se rapprochant du trapèze, pourrait les confondre avec des ouvertures du XIIIe. siècle, mais les pied-droits garnis d'une gorge qui remplace les pans coupés de l'ogive primitive, les caractérisent assez pour faire éviter la méprise.

Le XIIIe. siècle avait fondé à Cosne une maladrerie avec chapelle dédiée à saint Lazare ; elle existait encore en 1639 : elle fut réunie avec la maladrerie de la Celle-sur-Loire à l'Hôtel-Dieu. On ignore l'époque de la fondation de ce dernier établissement, mais un acte testamentaire de 1504 en fait mention.

On sait aussi qu'au XIIIe. siècle Cosne avait une maison de templiers ; un état des revenus de l'évêque d'Auxerre, en 1290, fait mention d'un moulin de l'évêque dont jouissaient

les templiers. *Molendinum domini episcopi quod tenent templarii* (1).

Jusqu'à présent nous n'avons rien dit de l'église de St.-Agnan de Cosne, qui est bien certainement, sinon le monument le plus complet, au moins le monument le plus ancien de la ville, et même le plus curieux sous le point de vue archéologique.

En arrivant à Cosne par la route de Nevers, on rencontre, sur la rive gauche de Noain, une église de peu d'apparence au premier aspect ; mais, vue de plus près, elle excite la curiosité de l'archéologue. Son abside avec son arcature extérieure au plein-cintre, ses trois fenêtres symboliques, ses chapiteaux historiés et encore grossiers lui indiquent de suite une église qui appartient à la première moitié du XII[e]. siècle ; s'il a le coup-d'œil sûr, il reconnaît en même temps une certaine physionomie commune à toutes les églises de Cluny, ce qui doit contribuer à augmenter sa curiosité.

Cependant avant d'entrer, qu'il s'arrête un instant pour reporter sa pensée à des temps bien antérieurs à la fondation de cette église. Une autre existait avant elle sur le même emplacement, c'est celle dont nous avons déjà parlé qui était dédiée à saint Front ; c'était à l'ombre de ses murailles antiques que Nitard, petit-fils de Charlemagne, avait fixé sa demeure, là, lorsque le sang de la noblesse de France fumait encore dans les plaines de Fontenay et sur les collines voisines, lui écrivait avec calme les cruelles dissensions des trois enfants de Louis-le-Débonnaire, Lothaire, Louis et Charles, et les détails de cette sanglante bataille. Après avoir dressé d'un seul trait de plume l'acte mortuaire de cent mille français, le prince historien suspend momentanément son récit pour nous

(1) On trouve encore la fondation d'une maison d'Augustins en 1616, et une autre de Bénédictines en 1649.

apprendre qu'une éclipse de soleil le force à déposer la plume (1).

Quel fut le sort de l'église de St.-Front ? est-elle tombée de vétusté ? a-t-elle été détruite par les Normands ? l'histoire reste muette sur ce point ; mais nous savons que presqu'aussitôt après la fondation du fameux prieuré de la Charité-sur-Loire, de 1052 à 1059, l'église de St.-Agnan de Cosne compte parmi les dépendances de la Charité ; on peut donc la considérer comme un des premiers rejetons de la fille aînée de Cluny (2).

Il ne reste des constructions primitives de l'église de St.-Agnan que l'abside, le portail et quelques parties de murailles, le reste a été reconstruit après un incendie qui eut lieu en 1737 et qui occasionna, l'année suivante, la chute de la voûte et d'une partie de l'église ; on retrouve aussi dans le collatéral méridional des substructions qui appartiennent à la fin du XVe. siècle : des nervures complètement prismatiques ne laissent aucun doute à cet égard.

Cependant, malgré toutes les modifications qu'a éprouvées cette église, il serait facile de se faire une idée du plan primitif : les trois nefs étaient terminées par trois absides en cul-de-four , et la forme cruciale devait se montrer ou en plan ou en élévation.

L'abside centrale est la seule qui reste debout ; déjà nous avons parlé de sa décoration extérieure, la décoration intérieure est la même : entre les trois fenêtres symboliques, des colonnes engagées sont surmontées de chapiteaux fleuris et animés, peu fouillés et encore grossiers ; une demi-calotte vient se reposer sur les quatre colonnes du sanctuaire.

(1) Dum hæc super Ligerim juxta sanctum fludualdum consistens scriberem, eclypsis solis, horâ primâ, primâ feriâ, XV kal. novembris in scorpione contigit. *Nithard.*

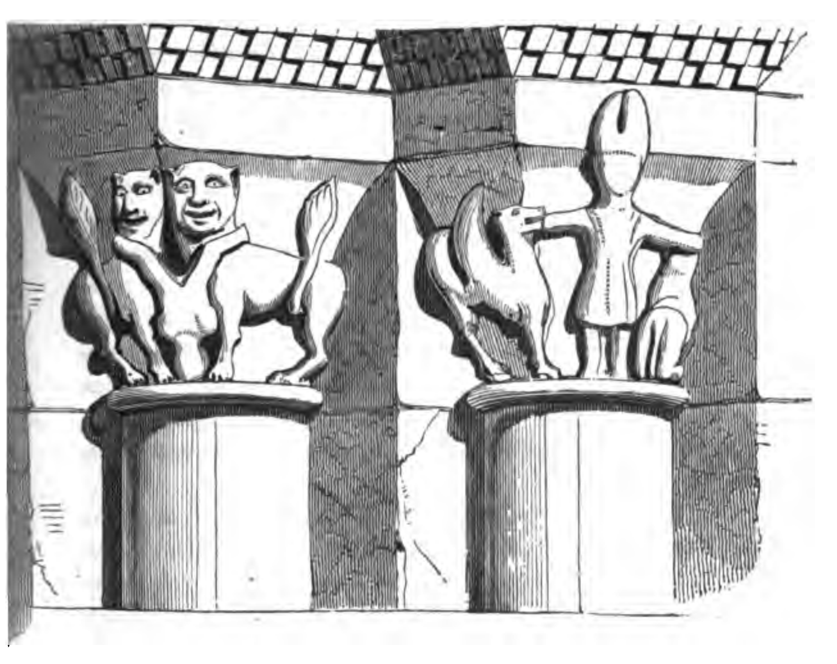
(2) C'est le titre que prenait le prieuré de la Charité.

La partie la plus curieuse de cette église est sans contredit le portail. On y voit une de ces épopées que le XIIe. siècle se plaisait à mettre fréquemment sous les yeux des fidèles, la lutte du bien contre le mal ; c'est le grand sujet qu'on traitait de préférence, on le reconnaît à Autun, à Vezelay et dans la plupart des églises romano-byzantines. Les deux principes des Manichéens qui se reproduisaient sous le nom de Poplicains et qui semaient leurs erreurs à Nevers, à Corbigny, à la Charité, etc., ont peut-être fait choisir ce sujet préférablement à tout autre.

Les pied-droits du portail sont flanqués de chaque côté de deux colonnes dont une est en retrait, avec des chapiteaux, les uns fleuris, les autres animés et symboliques. Pour se rendre compte de cet intéressant portail, il est nécessaire de se rappeler le symbolisme qui dominait à cette époque et de comparer, si on peut se servir de cette expression, les livres écrits avec les livres sculptés.

Au côté droit (gauche du spectateur), le chapiteau le plus rapproché de la porte est orné de deux lions, entre lesquels se trouvent, nous ne dirons pas un homme, mais une quasi-forme humaine ; la tête touche le sol, et les jambes se dressent contre le cou des lions. Ne doit-on pas reconnaître ici l'homme terrestre qui s'est laissé dominer par ses passions ; l'âme est assujettie, tandis qu'elle devait régner en maîtresse et en reine ; les pieds, qui doivent être au service de la tête, ont pris sa place, et les deux lions, symboles de la force et de la tyrannie du démon, semblent contempler leur victime. Le chapiteau voisin est le combat que nous avons à soutenir sur la terre et dans lequel Dieu nous rendra victorieux, si notre volonté ne se montre pas rebelle à sa grâce. Le démon se présente sous la forme du lion et du dragon, mais le chrétien n'a rien à craindre, il est assuré qu'il sera plus fort que le lion et le dragon, *conculcabis leonem et draconem :* ici il ne les foule pas aux pieds, il leur déchire la mâchoire d'une

main vigoureuse. Le premier chapiteau présente *la défaite*, le second *la victoire*.



Les chapiteaux du côté gauche sont fleuris et bien fouillés. Sur les colonnes reposent des cintres à simples moulures, mais une riche archivolte à double rang les encadre. C'est d'abord une suite d'animaux réels ou fantastiques avec des personnages, puis une riche guirlande de roses à cinq lobes. Le badigeon qui couvre les personnages et les animaux de cette double archivolte ne permettent que de deviner certains sujets.

Au bas, de chaque côté, sont deux têtes humaines, l'une sur un corps de dragon, l'autre sur un corps d'oiseau; il faut reconnaître ici la traduction des paroles du psalmiste : *homo*

cum in honore esset non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis; l'homme a méconnu la dignité à laquelle Dieu l'avait élevé, il s'est mis au niveau de la bête et en a pris la ressemblance. L'homme se place même souvent par ses passions au-dessous de la bête, car elle du moins suit son instinct, et lui étouffe les lueurs de la raison; c'est pour cela que nous le voyons ici au-dessous des animaux que nous allons étudier.

Le second sujet, à gauche, représente un animal hybride; c'est un monstre ailé avec un corps de lion et des pattes de griffon qui paraissent chargées de boue; vis-à-vis c'est une sorte de tortue, animal qui ne se plaît pas seulement à se traîner lourdement sur la terre, mais qui recherche les eaux bourbeuses, images frappantes des affections terrestres. L'homme terrestre, si souvent représenté sous des types variés dans les églises de Cluny, ne peut, à l'aide de ses ailes impuissantes, s'élever au-dessus de la terre; il est retenu par cette boue qui s'est attachée à lui.

Le troisième sujet, à droite, est un oiseau, mais du genre de ceux dont les ailes ne peuvent soutenir long-temps la pesanteur du corps et qui ont peine à quitter la terre; c'est toujours l'homme terrestre qui ne pense plus à déployer les ailes des bonnes œuvres et de la prière pour s'élever vers le Ciel. Vis-à-vis, un animal fantastique, qui a quelque chose du crapaud et du porc, semble se boucher les oreilles: c'est la figure du pécheur endurci, qui, comme l'aspic, se rend sourd pour ne pas entendre (1).

Le quatrième sujet, à droite, est un porc, il devait trouver ici sa place. Le porc est l'image de l'impureté: Tertulien l'appelle la bête familière des démons, *familiare dæmonum pecus*, et Vincent de Beauvais, la monture du diable, *diaboli*

(1) Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas. Psal. 57.

jumentum; pour vaincre ce démon, il faut joindre la vigilance à la prière, *vigilate et orate.* C'est ce qu'indique cet homme à genoux tenant un arc en main; il veut combattre, mais non pas par ses propres forces, et ce n'est point sur son arc qu'il fonde l'espérance de la victoire, il compte sur le secours de Dieu (1). Vis-à-vis l'emblême de l'impureté est un lion, symbole de l'orgueil et de la colère; cet animal, d'après Vincent de Beauvais, représente aussi la persévérance dans le mal et l'impénitence.

Il est facile de reconnaître jusqu'à présent la triple concupiscence contre laquelle l'homme doit continuellement lutter (2).

Mais nous n'avons encore considéré que les vices grossiers et matériels; ici commencent les vices intellectuels et plus raffinés, si nous pouvons employer cette expression. L'orgueil n'engendre pas toujours la colère du lion, ce vice se montre plus calme et se manifeste quelquefois dans des âmes qui sembleraient devoir être à l'abri de ses atteintes. Il en est de même du vice impur, l'homme ne descend pas toujours au dernier degré de la corruption, il ne se vautre pas toujours comme le porc immonde, il ne recherche pas publiquement l'eau croupie comme la tortue et le crapaud, mais n'a-t-il pas à lutter contre les charmes secrets de la volupté et ses mortels raffinements ?

Au-dessus de l'homme qui combat à genoux, une brebis est accompagnée de quelques agneaux qui la suivent, symbole de la douceur, de la charité et de l'innocence : ce tableau convient bien au-dessus de ceux que nous venons d'étudier,

(1) In nomine tuo spernemus insurgentes in nobis, non enim in arcu meo sperabo. Psal. 43.

(2) Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum et superbia vitæ. St.-Joan. 1., cap. 2, v. 16.

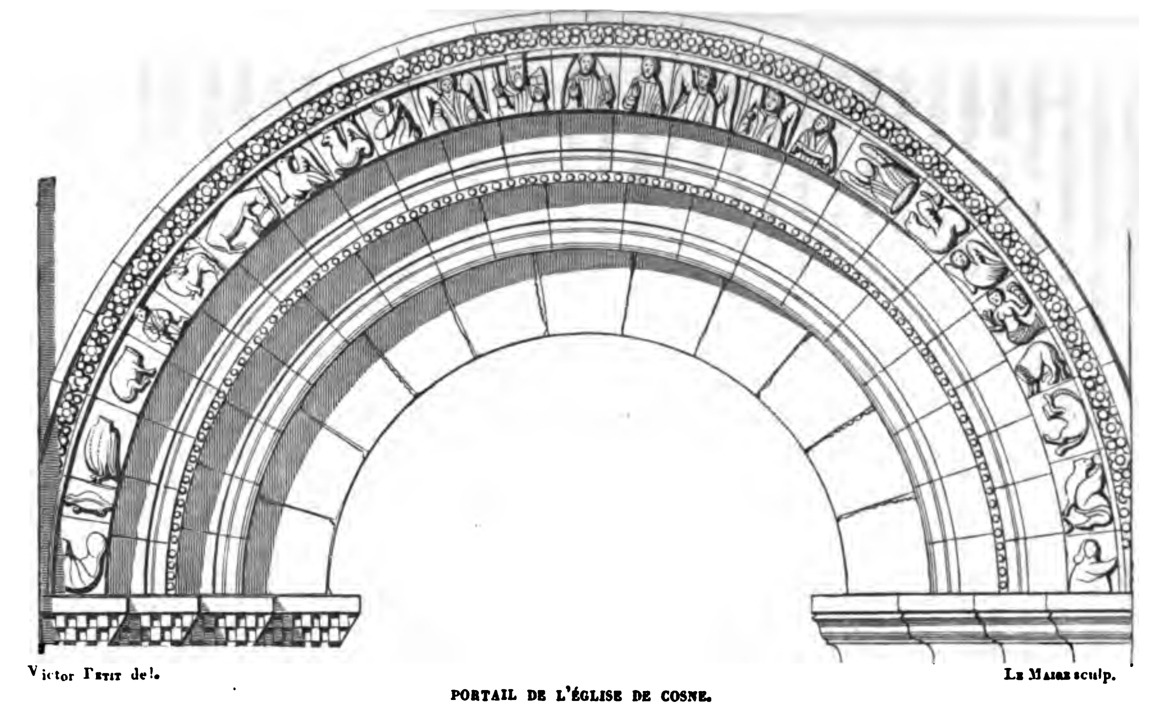
et qui nous ont montré la colère et l'orgueil, l'amour des richesses et des plaisirs.

L'âne qui pince de la harpe, sujet si fréquemment reproduit aux XIe. et XIIe. siècles, qu'on retrouve dans la crypte de St.-Parize-le-Chatel, diocèse de Nevers, et sur presque toutes les églises romano-byzantines, indique bien l'orgueil des sots.

La syrène que nous voyons de l'autre côté du portail, symbole de la volupté, se rencontre aussi fort souvent sur les monuments religieux de la même époque; quelquefois cette syrène est sans aucun attribut, d'autres fois elle tient entre les mains des objets qui complètent la pensée de l'artiste. Dans le cloître de St.-Aubin d'Angers, la syrène tient d'une main un couteau et de l'autre un poisson. Le chrétien représenté par le poisson, car, dit Tertullien, « nous sommes « de petits poissons en J.-C., véritable poisson qui nous a « donné la vie (1) », le chrétien doit se mettre en garde contre les charmes trompeurs de la volupté; s'il se laisse saisir par l'enchanteresse, elle lui donnera la mort. Les attributs changent au portail de St.-Agnan de Cosne, et si le badigeon nous a permis de le reconnaître, ce qui est peu douteux, elle porte dans la main droite une tige fleurie, et de sa main gauche semble sortir une espèce de nuage, comme la fumée d'un flambeau éteint. Ici encore la volupté est bien caractérisée; tout en présentant des fleurs, elle éteint le flambeau de la raison, et un nuage épais ne permet plus à l'âme de considérer le ciel.

Au-dessus, on voit d'un côté un aigle et de l'autre une colombe avec tête humaine; ces deux oiseaux ont les ailes déployées. L'aigle est le symbole de la générosité, et la colombe l'emblême de l'innocence. Mais pourquoi ici prenons-

(1) Tertull. lib. de Bapt. cap. 1.



PORTAIL DE L'ÉGLISE DE COSNE.

nous en bonne part cette tête humaine sur un corps d'oiseau, tandis qu'en commençant nous avons pris en mauvaise part une figure à peu près semblable ? Il faut bien remarquer que cette figure qui commence la série de tableaux que nous venons d'étudier a les ailes fermées et inactives, tandis qu'ici les ailes sont étendues; on croirait entendre le chrétien fidèle, effrayé des dangers qui le menacent, s'écrier avec le prophète : qui donnera à mon âme les ailes de la colombe, afin qu'elle puisse, ô mon Dieu, se réfugier dans votre sein paternel, et se procurer ainsi le repos et la paix (1).

Le chrétien ne doit pas trop se rassurer; aurait-il conservé comme la colombe son innocence malgré tant d'ennemis, aurait-il montré dans le combat la générosité de l'aigle, comme l'aigle se serait-il élevé par l'amour jusqu'au-dessus de la terre, il doit encore exercer une sainte vigilance : le griffon, symbole de la ruse, guette la timide colombe, et l'aigle n'est pas à l'abri des attaques insidieuses du terrible basilic. Ce sont ces animaux qui forment l'arrière-garde de cette armée et qui mettent entre deux feux l'aigle et la colombe.

Faut-il donc perdre courage ! non, l'humilité et la prière seront la sauve-garde de l'homme ici-bas, c'est ce qui est indiqué par cet homme prosterné : de plus, Dieu a ordonné à ses anges de le protéger; vis-à-vis est un ange protecteur (2).

Ce n'est point encore assez; il est important d'assurer son élection à la gloire par ses bonnes œuvres; c'est la pensée que nous avons cru reconnaître dans les derniers sujets qui ornent le sommet de l'arc. Parmi les bonnes œuvres le plus en usage à l'époque qui nous occupe, il faut placer la construction des églises et des monastères. Il nous semble que

(1) Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam?
(2) Angelis suis mandavit de te.

tous les tableaux que nous avons à considérer se rattachent à la fondation de l'église. C'est d'abord un personnage tenant dans ses mains un philactère qui peut rappeler l'acte de fondation, trois anges sont les témoins et dépositaires de cette bonne œuvre. Enfin, au sommet, J.-C. dans une auréole ovoïde, tient d'nne main le livre de la sagesse, son attribut constant, et de l'autre bénit. De chaque côté du Sauveur sont, à droite, le fondateur de l'église, le sceptre en main et la couronne royale en tête, il soutient de la main gauche un objet mutilé, qui nous a paru avoir la forme d'une église. On sait que souvent les fondateurs des monastères sont ainsi représentés, et qu'ils tenaient, moins par ostentation que par dévotion, à perpétuer le souvenir de leur générosité pour avoir une plus large part dans les prières qui devaient être adressées à Dieu dans le nouveau temple. Il est à croire que cette église est de fondation royale; mais si l'étude iconographique du portail semble lui donner cette origine, l'histoire reste complètement muette sur ce point.

L'autre personnage placé à gauche doit être le prieur qui a accepté l'acte de fondation en faveur de son monastère, saint Gérard peut-être, premier prieur de la Charité, car ce fut de son temps que le monastère de la Charité reçut sous sa dépendance cette multitude de petits prieurés, au nombre desquels compte le prieuré de St.-Agnan de Cosne. Son costume semble être celui d'un prêtre ou d'un religieux.

Après ce coup-d'œil rapide sur les anciens monuments que renferme la ville de Cosne, disons quelques mots sur le siége qu'elle fut obligée de soutenir pendant les luttes si terribles des Ducs de Bourgogne. La plupart des places du Nivernais et du Donziais étaient engagées dans le parti de Philippe-le-Bon qui avait succédé à Jean-sans-Peur, massacré à Montreau. Philippe entreprit de venger la mort de son père et favorisa de tout son pouvoir les entreprises des Anglais pour étendre leurs conquêtes dans l'intérieur de la France. Au nom de

Charles et de Jean de Bourgogne, encore enfants, il prit le gouvernement du Nivernais et du Donziais, et, en haine du Dauphin, il livra aux Anglais les places les plus importantes du pays. Ils étaient maîtres de Cosne en 1420, et répandaient la terreur dans les environs de cette ville; ils se rendirent cette même année à St.-Satur; mirent les habitants à contribution, et, après avoir pillé l'abbaye, ils exigèrent des religieux mille écus d'or. Comme ceux-ci se trouvaient dans l'impossibilité de payer cette somme, les Anglais en firent périr douze dans les flammes et en emmenèrent 52 autres à Cosne. Là ils les lièrent deux à deux et les placèrent dans un bateau qu'ils firent couler à fond; huit seulement échappèrent à la nage.

Cependant le Dauphin résolut de se rendre en Nivernais pour combattre ses ennemis; il partit de Bourges, vint mettre le siége devant la Charité-sur-Loire, à la tête de 20,000 hommes. La ville, à la vue de ces forces imposantes, se rendit presque sans résistance. De la Charité, il marcha sur Cosne et attaqua la place avec vigueur, mais les assiégés se défendirent avec bravoure; cependant, voyant bien qu'ils ne pourraient résister long-temps, ils convinrent de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus avant le 16 août.

On envoya au Duc de Bourgogne un héraut pour lui faire part de cette capitulation : aussitôt ce prince avertit le Roi d'Angleterre du danger que courait la ville de Cosne et lui exposa qu'il était important de voler à son secours; en même temps il fit dire au Dauphin qu'il se trouverait au rendez-vous sous les murs de Cosne avant le jour fixé : le prince lui répondit qu'il l'attendrait sans crainte.

Le roi Henri devait se rendre à Cosne en personne, mais des empêchements lui survinrent, il chargea le Duc de Bedfort, son frère, de le remplacer. Celui-ci rassembla les troupes anglaises à Vézelay au nombre de 3,000 hommes, tandis que l'armée bourguignonne se réunissait à Avallon. Les deux

armées, sous les ordres des ducs de Bourgogne et de Bedfort et du comte de Warwick, arrivèrent devant Cosne le 11 août. Le Dauphin voulait courir les chances d'une bataille, mais ses généraux l'en empêchèrent, considérant la défaite comme certaine. On rendit les ôtages aux Cosnois et l'armée du Dauphin se retira vers la Charité où elle repassa la Loire. Le Duc de Bourgogne la fit suivre par 2,000 hommes ayant à leur tête le Duc de Bedfort, dans l'intention d'attaquer l'arrière-garde et d'engager le combat, mais ils furent repoussés avec perte (1).

« Après cette journée passée, dit le sieur de St.-Remi, le « Duc remercia les princes et aultres quy ainsy l'avoient « accompagné et bien y estoit tenu : car de mémoire d'homme « ne feust vu une telle puissance ni plus à redouter, pour « combattre à pied que estoit celle-là. Le Duc fist grands « dons, puis se retira en Bourgogne, les Anglais en France « et les Picards en Picardie » (2).

Ce fut encore à Cosne que la Ligue dite du bien-public commença ses hostilités. Le duc de Bourbon y fit saisir le sieur de Crussol, écuyer du Roi, tandis que le sire de Beaujeu et le comte de Dammartin s'étaient jetés dans Bourges.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire quelques mots des forges de Cosne. C'est à Cosne que se jette dans la Loire la rivière du Noain, appelée *Noda amnis* dans les anciens titres. Cette petite rivière, qui prend sa source au-dessus d'Entrains et dont les eaux environnaient autrefois l'ancien château de l'Abîme, placé au milieu des étangs de St.-Cyr, arrose la ville d'Entrains, fait mouvoir dans son cours grand nombre de moulins à blé et à foulon, se partage à Donzy

(1) Voyez le manuscrit de la Charité, l'histoire de Sancerre par Poupart, Lebeuf, les mémoires de Pierre Senin, etc.

(2) Mémoire du seigneur de St.-Remi, ch. 118.

en différentes branches et met en activité plusieurs usines de la même ville, la tréfilerie, la pointerie, les forges de l'Eminence et de Bailly, la tréfilerie des Cabets, les forges de Vergers et enfin celles de Cosne.

Dès le commencement du XIIIe. siècle, les religieux de Roches étaient propriétaires à Cosne de chutes d'eau situées audessous de la ville devant la tour dite *la Fraite*, nommée ensuite *Tour Froide*. En 1212, ces religieux cédèrent ces chutes à un Guidon Berlerme pendant sa vie, à condition qu'il y ferait construire des moulins, qui, après son décès, retourneraient aux religieux. Ces moulins se nommaient Moulins-aux-Moines. Il y en avait pour le blé, pour le drap et pour broyer les couleurs. En 1636, les religieux les vendirent moyennant une rente; ils passèrent ensuite en différentes mains, et furent achetés en 1660 par Elie Grégoire qui conçut la pensée d'en faire une manufacture d'armes. Il employa plusieurs années à faire les dispositions nécessaires pour exécuter son projet, et en 1666 un atelier de mousquets commença à manœuvrer. Elie s'était associé Samuel Délies, sieur de La Tour, et un nommé Legout, qui devinrent, en 1670, seuls propriétaires de ces forges, et y firent des augmentations considérables; ils y établirent une forge pour les ancres.

Depuis, elles furent revendues plusieurs fois; enfin le 7 août 1734, le sieur Masson de Guérigny et le sieur Souchet de Bisseaux les achetèrent. Le sieur Babaud de la Chaussade, gendre du sieur Masson, finit par devenir seul propriétaire. Il augmenta considérablement cet établissement; après avoir fait construire une seconde fonderie et une clouterie, il y ajouta une fabrique de boulets à rames.

Il fut chargé par l'Etat de fournir à la flotte tout ce dont elle aurait besoin de ses produits, pendant la guerre de l'indépendance américaine.

En 1781, Louis XVI fit l'acquisition de ces ateliers et les forges de Cosne devinrent propriété de l'Etat.

UN MOT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE,

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE, A NANCY.

(Extrait des procès-verbaux.)

La section d'archéologie et d'histoire du Congrès scientifique de France a été présidée par M. le c[te]. de Mellet, inspecteur de la Société française ; puis par M. le marquis de La Porte, de Vendôme, lorsqu'une perte douloureuse a forcé le premier de quitter Nancy. Les travaux de cette section ont été importants et bien dirigés. Nous allons en présenter un court résumé.

M. Denys, membre de la Société française, dont on connaît le dévouement et les nombreux travaux, a lu un mémoire sur les localités d'origine gallo-romaine non mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, dont l'existence a été constatée dans l'Est de la France par des débris authentiques.

M. Denys a signalé une voie romaine qui allait de Lyon, par Langres et Nasium, à Trèves, sans passer par Metz.

La voie romaine, signalée par M. Denys, se dirigeait, de

Nasium, par les hauteurs de St.-Amand, sur Tréveray où le camp dit Châtillon la protégeait. Elle passe à l'ouest de la Neuville, à l'est des villages de Biencourt, Ribaucourt et Bures, puis à l'ouest et assez près de Mandres ; elle arrive à Cirfontaine, où elle se sépare en deux branches, se dirigeant l'une sur Gran et l'autre vers le Châlet, entre St.-Dizier et Joinville. Après une interruption, on la retrouve au milieu des forêts, entre Rinel et Bourdons, d'où on peut la suivre presque toujours à découvert jusqu'à Langres ; depuis cette dernière ville jusqu'à Lyon, la carte de Cassini la reproduit exactement.

M. Bonnaire a signalé à la section, des fouilles opérées entre Metz et Saint-Mihiel sur le territoire de Creuil et qui ont amené des découvertes de mosaïques antiques.

M. Auguste Digot a pris la parole sur la 3e. question :

« *Quelle est la véritable position de la localité que la carte de Peutinger nomme Andesina ?* »

Plusieurs antiquaires ont essayé, sans y réussir, de fixer la position de cette localité ; suivant M. Valknaer, ce serait Nancy ou Essey ; suivant M. Beaulieu, Laneuveville-devant-Nancy. M. Digot combat ces différentes opinions : selon lui, ce serait le village de Grand, désigné sous le nom d'*Andesina* dans la table théodosienne, et dont le nom, tel que le présente ce monument géographique, est incomplet : deux lettres du commencement du mot auraient été retranchées, et au lieu d'*Andesina*, on devrait lire *Grandesina*, nom qui s'est conservé au moyen-âge sous les formes altérées de *Grandeia*, *Grandesia* et *Grandis*. Cette localité, figurée sur la table par un édifice thermal, était située à sept lieues gauloises de *Noviomagus* (Neufchâteau), et sa position, si long-temps incertaine, serait enfin fixée. M. Digot fait ainsi connaître l'origine d'une ville importante que les historiens, les géographes et les archéologues, s'étonnaient avec raison de ne voir men-

tionnée par aucun auteur ancien ; enfin, dans son système, les renseignements fournis par les itinéraires romains s'accordent mieux les uns avec les autres, et tous avec l'état des lieux.

M. Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel de Cologne, a abordé la cinquième question. Ce savant archéologue constate, avec autant de lucidité que de justesse et de profondeur, l'existence de l'unité de pensée et de la déduction géométrique des formes dans l'art ogival soumis à des lois rationnelles et précises, comme la musique, par exemple, dont le nombre constitue l'élément mathématique. Il insiste particulièrement sur la nécessité de faire, par le mesurage, des études comparatives des monuments de la meilleure époque ogivale.

M. de Roisin a confirmé, en peu de mots, la théorie développée par le précédent orateur.

M. Châtelain a fait observer que, dans les édifices qu'il a pu mesurer, il a toujours remarqué que les constructeurs avaient constamment employé, pour les grandes dimensions, les pieds avec fraction ronde de demi-pied, et, dans les petites, les pouces et leurs subdivisions paires.

M. Morey, architecte de la ville, a déclaré que, dans sa pensée, l'architecture du moyen-âge, pas plus que l'architecture antique, n'était astreinte à des règles fixes et précises.

M. Aulnette du Vautenet partage en principe l'opinion de MM. Reichensperger et Châtelain, sur l'existence de règles positives. Il a lu des extraits d'un mémoire qu'il a publié sous ce titre : DE LA STABILITÉ *comme principe primordial de toute théorie architectonique, appliquée à l'origine et à l'établissement du style ogival.*

Sur la sixième question, relative aux causes présumées de la *déviation de l'axe*, dans certaines églises, M. l'abbé Godefroy, s'appuyant d'une citation tirée des canons apos-

toliques, qui remontent au IVe. siècle, cherche à démontrer que cette déviation aurait surtout pour cause l'intention d'imiter la forme d'un navire, symbole mystique de l'Eglise, d'après l'Ecriture et les Pères.

A l'appui de cette assertion, M. Justin Bonnaire a dit que ces déviations d'axe, dont la basilique de Saint-Nicolas-du-Port nous offre un frappant exemple, sont trop nombreuses pour être imputées au hasard, et que cette apparente anomalie architectonique est, non pas un fait purement accidentel, mais un fait positivement intentionnel. Est-il, en effet, vraisemblable qu'un manque d'espace ait pu jamais, surtout pour les grands édifices, déterminer l'architecte à en dévier l'axe, au risque d'en compromettre souvent la solidité ?

M. Châtelain craint de trouver une objection au système de M. Godefroy, dans l'inclinaison remarquée sur l'axe des petites églises ou chapelles, où le trop peu de longueur ne permettait guère le développement d'une configuration tracée dans le but d'imiter la forme d'un navire.

M. Charles de Gauvain met sous les yeux de la section un magnifique livre d'heures manuscrit sur vélin, d'une conservation parfaite, enrichi de vignettes et de miniatures, du goût le plus exquis, et dont l'origine paraît remonter au XIVe. siècle.

M. P. Huot a fait un spirituel résumé des promenades et des visites des monuments faites dans la ville de Nancy.

Il a expliqué ainsi qu'il suit les sujets représentés sur les tapisseries :

Nous avons terminé, a-t-il dit, notre course d'hier par le palais de la cour d'appel, où nous avons admiré les belles tapisseries du duc de Bourgogne, trouvées dans la tente de Charles-le-Téméraire, après sa défaite et sa mort sous les murs de Nancy. Ces tapisseries, fort intéressantes au point de vue de l'art,

ne le sont pas moins au point de vue historique, à raison des costumes, meubles, ornements et ustensiles qui y sont figurés; ces tapisseries sont l'objet d'un travail qui a été publié par M. Jubinal et dont nous allons, aidé aussi de l'excellent ouvrage de notre collègue M. Lepage, vous donner une rapide analyse.

Cette tapisserie représente une moralité dont les personnages, comme ceux du roman de la rose, sont des personnifications allégoriques; ce sont d'abord : Gourmandise, Friandise, Passe-temps, je Bois-à-vous et Bonne-compagnie, dont ils sont les serviteurs. On se met à table, on prend la collation; on danse; Dîner, Banquet et Souper viennent à leur tour prendre part à la fête, et pour rendre à Bonne-compagnie la politesse qu'ils en ont reçue, Dîner l'invite à son repas, Souper pour plus tard, Banquet pour le dernier; on suit cet ordre, et pendant que Dîner festoie ses hôtes; Souper et Banquet les épient par une fenêtre, méditant quelque méchant tour.

Cette scène est précieuse au point de vue historique, en ce qu'elle représente dans tous ses détails un repas seigneurial du XVe. siècle.

A la scène suivante, Banquet les reçoit à son tour, mais il n'est pas seul, il est accompagné de sa suite, Gravelle, Goutte, Colique, etc.; il fait bon accueil à ses hôtes, mais bientôt il va sournoisement s'armer de son casque et de son épée, et il fait signe à ses complices de suivre son exemple.

Dans ce tableau, outre les détails de costume et d'ornementation, on en trouve d'autres qui sont la carte vivante d'un repas du XVe. siècle; ce sont, notamment, deux paons portant au cou un écusson, une hure tatouée, un vaisseau rempli d'oiseaux, surmonté d'un mât au haut duquel se déploie une voile de soie, et nageant au milieu d'un petit océan rempli de poissons.

Mais pendant que nous décrivons son repas, Banquet et les siens se sont armés en guerre et ils ont commencé l'attaque. Apoplexie tombe comme la foudre sur dame Friandise, tandis que Pleurésie égorge Gourmandise, et que *Je m'étonne* (c'est le nom d'un des personnages) est tout étonné de se voir saisi et terrassé par une maladie représentée sous la figure d'une femme, dont malheureusement... heureusement peut-être, le nom est illisible.

Bonne compagnie et ceux des siens qui ont survécu au massacre vont se plaindre à dame Expérience; celle-ci est environnée de ses gens qui sont : Pilule, Remède, Diète, et un autre que Molière a plus d'une fois nommé, mais que je ne nommerai pas; ce sont là les estafiers que dame Expérience lance à la poursuite des coupables.

Enfin, dans la dernière partie, Souper et Banquet sont amenés devant le tribunal de dame Expérience; elle est vêtue d'une robe splendide, assise sur un trône magnifique et entourée de docteurs qui lui servent de conseillers, et parmi lesquels on distingue Galien; la plainte entendue, les parties ouïes en leur interrogatoire et moyens de défense, Banquet est condamné à être pendu; quant à Souper, en faveur duquel les docteurs ont sans doute admis des circonstances atténuantes, il est condamné seulement à porter des poignets de plomb bien lourds, et à ne pouvoir s'approcher de Dîner d'une distance moindre de six lieues. C'est ce que nous apprend la légende encadrée au-dessus de cette dernière scène.

Telle est la moralité représentée sur la tapisserie du duc de Bourgogne, et qui peut se traduire ainsi :

L'expérience et les docteurs ont reconnu que la collation et le dîner sont deux repas suffisants pour les gens de bonne compagnie, et que lorsqu'ils se laissent séduire par les charmes trompeurs du souper et du banquet, ils s'exposent à se voir

soudain assaillis par la goutte, l'apoplexie, etc., et à recourir aux remèdes de l'expérience : pilule, diète, et l'anonyme auquel il est fait allusion plus haut.

Quels sont les caractères particuliers du style roman en Lorraine ? A quelle époque a-t-il cessé d'être employé ?

M. Felix Liénard a la parole sur cette question, importante selon lui. Malheureusement, cette étude ne peut porter que sur un petit nombre de points, car on sait que les monuments de style roman sont devenus très-rares dans notre pays, détruits ou mutilés qu'ils ont été par des causes diverses. Les éléments manquent donc pour examiner et instruire en toute connaissance de cause une question aussi complexe, qui ne peut se bien définir qu'au moyen de données nombreuses et diverses.

Les observations qu'il présente portent sur les restes plus ou moins entiers sur lesquels il a dû restreindre ses explorations dans l'antique cité de Verdun, et il a tiré parti des moyens qu'il avait à sa disposition, espérant aider peut-être à compléter les appréciations plus étendues, mieux étudiées, que d'autres recherches auraient pu produire.

Il semble résulter de ses études que l'Architecture romane présente dans le pays Verdunois, en ce qui concerne du moins l'ornementation, des détails d'un caractère remarquable. Le plus ancien tpye roman qu'on y possède est de l'an 1000. Il était encore employé au commencement du XIIIe. siècle, mais déjà, à cette époque, on voit le gothique primitif faire son apparition et s'allier avec lui.

M. Liénard fait passer sous les yeux de MM. les membres de la section un grand nombre de dessins coloriés, représentant une foule de détails empruntés à des édifices romans.

M. de Caumont applaudit au zèle de M. Liénard et insiste sur l'utilité qu'il y a de dessiner, comme le fait M. Liénard, les moulures caractéristiques de l'architecture de chaque pays.

Après quelques observations de M. Dufresne, qui entretient la section de la riche collection de sceaux des évêques de Toul, qu'il a formée, de concert avec M. Robert, et qui sera incessamment publiée, M. Reichensperger remarque que les sceaux du moyen-âge ont très-souvent une grande importance sous le point de vue purement monumental. M. Reichensperger possède un grand nombre de sceaux, principalement de villes, qui représentent des portes, des châteaux-forts et des églises qui ont péri ou ont été mutilés depuis. Ainsi, les anciens sceaux des villes de Strasbourg, de Spire, de Boppard sur le Rhin, offrent les cathédrales ou églises romanes de ces villes, qui ont été détruites ou modifiées à des époques postérieures, et ces sceaux donnent une idée claire et parfaite non seulement du type, mais de toutes les formes essentielles.

M. Reichensperger dépose sur le bureau des plans représentant des chapelles à deux étages. Il prie MM. les membres du Congrès de vouloir bien lui signaler les constructions de ce genre qui pourraient exister en France, afin de leur faire prendre place dans l'ouvrage qu'il se propose de publier.

Il fait la description de toutes celles qu'il connaît en Allemagne, et termine en remerciant M. Morey de la communication qu'il lui a faite, des plans, coupes et élévation de la chapelle de Montefisconi, en Italie.

On revient à la septième question ainsi conçue :

Quels sont les caractères particuliers du style roman en Lorraine ?

M. Châtelain passe en revue différents types qu'il a observés, et dont il soumet des dessins ; il en esquisse rapidement les différents caractères. Il signale particulièrement, comme modèle d'élégance et de correction dans les détails, le portail de l'église de l'Aître-sous-Amance. En résumé, M. Châtelain

déclare que, d'après ses observations, on peut conclure que l'architecture romane en Lorraine ne présente pas de caractères essentiellement différents de ceux qu'on remarque dans les monuments des autres provinces.

M. Digot fait part de quelques observations sur les carrelages et pavages de certaines églises romanes, ainsi que sur l'effet des moulures par leur combinaison.

M. Lepage a lu un mémoire, rempli de recherches sur la fabrication des cartes à jouer en Lorraine.

Une discussion intéressante s'est ensuite élevée sur cette question :

Quelle était la destination des ouvertures circulaires que l'on remarque extérieurement à l'abside d'un grand nombre d'églises anciennes ?

M. l'abbé Deblaye, curé de Sainte-Hélène, dit que ces ouvertures, qui se rencontrent en grand nombre, portent toutes, à l'extérieur, un oculus fermé d'un trèfle et garni ordinairement de deux barreaux croisés, et à l'intérieur, de colonnettes avec chapiteaux sculptés, pinacles, etc ; la pierre est toujours entaillée pour une serrure et des gonds de porte; souvent on retrouve des portes en fer en forme de grillage, d'un beau travail, surtout si on le compare à la pauvreté de toute l'église, c'est ce qui se remarque dans la chapelle de Hymont (Vosges). Toutes ces circonstances établissent que ces armoires étaient destinées à renfermer un objet précieux, et non pas seulement une lampe. Or, rien de plus précieux que la Sainte-Eucharistie, dont la conservation est un dogme et un précepte dans l'église ; or, on ne trouve pas de tabernacles dans nos églises à une haute antiquité, il faut donc admettre qu'elle était conservée là; l'ouverture extérieure, surtout si on y mettait une lampe, désignait aux fidèles le lieu précieux où était conservé l'objet de leur adoration. Du reste, on ne retrouve nulle part

de monuments écrits relatifs. à l'existence des falots de cimetière ; à Hymont, il n'y a point de cimetière, et cependant on y voit un oculus extérieur.

Suivant M. Boulangé, ces ouvertures communiquaient toutes avec une crédence placée à l'intérieur de l'église dans l'épaisseur du mur.

Cette crédence était déstinée à renfermer le ciborium contenant les hosties consacrées, et ce fait est établi de la manière la plus claire dans l'église d'Autreville (Vosges), où l'on voit, du côté de l'évangile, adossé au mur de l'abside et dans l'épaisseur dudit mur, un petit monument dont la forme indique qu'il n'a jamais pu être placé ailleurs. Il est supporté par un cul-de-lampe sur lequel se trouve un ange tenant un philactère sur lequel on lit ces mots : *Ecce panis Angelorum.* C'est donc là qu'était la Sainte-Eucharistie.

Quant à la lampe du Saint-Sacrement, elle pouvait être placée dans ces ouvertures, se trouvant ainsi juxtaposée au ciborium.

Les oculus que l'on remarque dans les églises ogivales et romanes, établissant communication entre l'intérieur et l'extérieur, montrent, dit M. l'abbé Masson, par les traces qu'on y remarque encore, qu'elles servaient à indiquer la présence du Saint-Sacrement.

Quelquefois la niche intérieure, convenablement ornée, contenait les saintes espèces et la lampe.

Plus souvent un tabernacle était placé et scellé dans le mur au-dessus, ou un ciborium s'élevait près du même lieu, alors une ouverture se voit encore par où passait le cordon destiné à descendre et à élever la Sainte-Colombe, ainsi qu'un crampon en fer pour le fixer.

En ce cas, cette niche servait de piscine, et on en remarque quelque fois encore le canal.

Malgré toutes les explications qui viennent d'être précé-

demment données, M. de Straten-Ponthaud déclare qu'il conserve encore des doutes sur l'usage des ouvertures circulaires qui font l'objet de la question. Il en connaît depuis longtemps une où la richesse des sculptures de la porte en fer, et de la serrure, indiqueraient un emploi important, comme la garde de l'Eucharistie; mais la nudité intérieure du monument s'oppose à cette interprétation. D'un autre côté, il n'existe à l'extérieur aucune trace d'ouverture, rien n'indique qu'il en ait jamais existé, et l'élévation de cette sorte d'armoire ne permet pas de supposer qu'elle ait pu servir de piscine.

La parole est à M. Auguste Digot pour la lecture d'un Mémoire sur la quatorzième question : « *A quelle époque commença-t-on à figurer les quatre animaux mystiques, symbole des Evangélistes ?* »

M. Digot, s'appuyant sur l'examen de plusieurs monuments, et notamment de l'évangéliaire de saint Gozelin, ou plutôt de l'évêque Arnold, qui se trouve dans le trésor de la cathédrale de Nancy, croit pouvoir en conclure que l'usage de figurer les quatre symboles des Evangélistes, remonte au moins à la seconde moitié du IXe. siècle. On n'en voit pas, il est vrai, de représentation aussi ancienne sur les édifices religieux, mais il ne faut pas oublier que la France ne possède aucune église que l'on puisse, d'une manière certaine, attribuer aux IXe. et X^e^. siècles. Il est bien probable que si quelque édifice de cette époque était venu jusqu'à nous, on y retrouverait les symboles en question. On peut aussi admettre que les figures des quatre animaux ont été, d'abord et exclusivement, destinées à orner les couvertures et les pages des évangéliaires, et que, plus tard seulement, elles ont été sculptées sur les tympans des portes romanes.

La section avait émis plusieurs vœux qui ont été sanctionnés par le Congrès; ces vœux sont ainsi conçus :

Le Congrès scientifique exprime le vœu de voir le gouvernement, le conseil général de la Meurthe et le conseil municipal de Nancy, encourager par tous les moyens à leur disposition, un jeune artiste lorrain, M. Giorné Viard, déjà connu par quelques beaux ouvrages, notamment par la statue du duc Antoine, inaugurée à Nancy. La proposition est adoptée à une grande majorité.

Le second vœu proposé est ainsi conçu : Que le Congrès insiste près du gouvernement, pour qu'il soit pris des mesures sérieuses tendant à assurer l'accomplissement des prescriptions ministérielles, en ce qui concerne la restauration des monuments religieux.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.



NOTE

SUR LES RUINES DU CHATEAU DE CHELLÉ

(Mayenne) ;

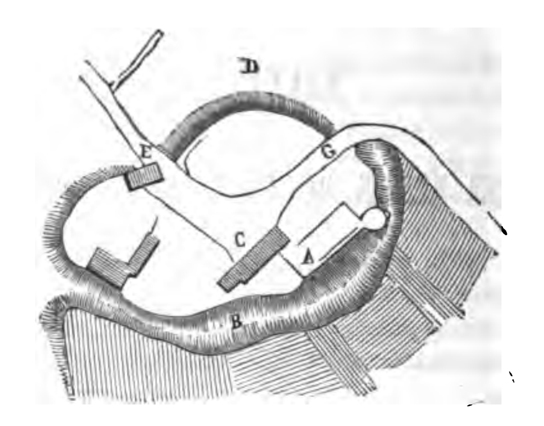
PAR M. LE Vte. F. DE LANGLE,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Le château de Chellé ou Chiélé, aujourd'hui en ruines, est situé dans le village du même nom, commune d'Hambar, arrondissement de Mayenne, département de la Mayenne; il était construit sur une motte défendue, ainsi que une reste de l'enceinte, d'un côté, par deux étangs séparés par la chaussée et de l'autre par des douves qui recevaient l'eau de l'étang supérieur D.

Ce qui reste du chateau A consiste en une grande salle jadis voûtée, qui était éclairée par deux fenêtres séparées en deux compartiments par de larges meneaux finissant à la hauteur de la naissance de l'arcade, autant qu'on peut en juger par ce qui reste. A côté était un autre appartement moins grand, aussi voûté, puis une tour flanquée de petites tourelles.

On voit que ces salles ont été jadis peintes en entier, mais



PLAN DU CHATEAU DE CHELLÉ.

RUINES DU CHATEAU DE CHELLÉ.

peintures ne sont conservées que dans quelques endroits et notamment dans l'épaisseur des fenêtres, où les couleurs sont encore très-vives, ce qui est remarquable, exposées comme elles sont depuis long-temps à l'air libre et à l'humidité. Les zigzags du bas de la fenêtre, les bandes plates du haut, ainsi que les autres ornements à hauteur d'appui, sont d'un gris-bleu orné de rechampi en filets rouges d'un joli effet.

C est la grange où l'on ramassait la dîme, ce bâtiment a des parties anciennes, mais n'ayant aucun style.

G chemin vicinal qui a coupé la motte.

E ancienne entrée avec porche où était fixé le pont-levis.

I sur la droite à l'extrémité de la chaussée, se trouve la chapelle du château; les murs du chœur qui faisaient, je crois, partie d'un plus grand édifice sont en pierre à feuilles de fougère; la partie antérieure est plus récente et date du XVe. siècle.

D'après les notes que M. le Cte. Le Gonidec m'a remises, le château de Chellé qui lui appartient maintenant était habité en 1287 par Guillaume de Chiélé, et en 1326 par un autre Guillaume de Chiélé, écuyer.

En 1402 par noble Jehan de Landivy, chevalier, et dame Marianne de Macheferrier, son épouse, qui firent réédifier sur le tertre de Montaigu, dépendance de la dite terre, une chapelle détruite depuis longues années, mais en grande vénération dans tout le pays, sous l'invocation de saint Michel de *Tombelaine*, à la quelle ils joignirent un petit bâtiment pour loger un ermite, lequel logement subsistait encore en 1820 et n'a été détruit qu'après le départ du dernier ermite.

On croit que le château de Chellé a été détruit ou démentelé au commencement de 1400, beaucoup d'autres châteaux du Bas-Maine le furent à cette époque par les Anglais.

En 1458 Michel de St. Aignan, seigneur de Chellé, rendit aveu à la seigneurie de Sillé, pour la terre de Chellé,

savoir : manoir, pourtour, et circuit du dit lieu, douves, portail et pont-levis, en outre deux étangs.

Le mot *Manoir* désigne sans doute de vieux bâtiments en partie détruits, mais dans lesquels on voit des traces d'habitation, et qui se trouvent dans la cour inférieure près et même au-dessus du portail.

En 1472, cette terre appartenait à noble André de Chourches, écuyer seigneur d'Aubigné, comme époux de demoiselle Jeanne Fésihal, fille de Louis Fésihal.

En 1545, Madelon de Chourches, chevalier, seigneur de Malicorne, la vendit à René de Bouillé, seigneur de Bouillé et du Rocher. En 1647, Eléonore de Bouillé, devenue seule héritière des biens de sa famille, épousa M. de Daillon, premier duc du Lude, dont elle n'eut pas d'enfants. Les terres du Rocher et de Chellé, passèrent dans les maisons de Roquelaure et de Foix Candale ; entrées depuis par ventes dans différentes familles, elles appartenaient en dernier lieu à M. le marquis du Plessis-d'Argentré, membre de l'Institut des Provinces, père de Mme. la comtesse Le Gonidec de Traissan.

Suivant différents aveux, les habitants du village de Chellé devaient fournir des lits pour le couchage des gens de guerre qui étaient dans le château.

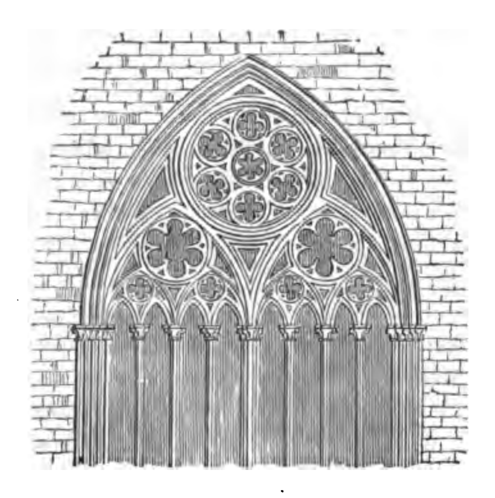
Plusieurs terres et fiefs fort étendus relevaient en arrière-fief de la terre de Chellé.

Il ne reste rien des constructions primitives du château, qui semble avoir été reconstruit au XIIIe. siècle. Les peintures dont il a été question sembleraient indiquer cette époque, ou même une époque antérieure, les zigzags et losanges ayant l'air de transition.

Toutefois les chapiteaux à abaque ronde et sans sculpture, si communs en Angleterre et dont la Bretagne offre de nombreux exemples, sont bien indicatifs du XIIIe. siècle.

La chapelle de Montaigu, située dans une délicieuse position dominant tout le pays, est de l'époque de la reconstruction mentionnée plus haut (1402).

Il existe au Rocher quelques débris des ornements de Montaigu, ils sont d'une étoffe très-fine, et représentent des personnages brodés à la main ; plusieurs ont des coiffures semblables au chaperon que portait Louis XI : il serait possible qu'ils fussent à peu près de cette époque. Du sommet du tertre élevé sur lequel est située cette chapelle de Montaigu, l'œil découvre au milieu d'un beau pays parsemé de bois et d'étangs, les villes d'Evron, de Ste. Suzanne et les ruines de Jublains et de Rubicaire : c'est vraiment un panorama remarquable.



NOTICE

SUR L'ÉGLISE DE VEULETTES,

(ARRONDISSEMENT D'YVETOT);

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Presque toutes nos vallées littorales montrent une belle église à leur embouchure. Harfleur, Montivilliers, Graville ferment heureusement la vallée de la Seine et le ruisseau de la Lézarde. L'âpre vallon de Fécamp, si cher à nos ducs, montre une basilique ogivale dont les gorges d'Etretat ont voulu refléter la merveille. Si la puissance monastique arma des légions de *machons* et de *latomiers*, la ferveur monumentale agita de nombreux marins qui vinrent apporter leurs pierres à Notre-Dame de la Manche. La Bresle opposait les abbayes d'Eu et du Tréport aux belles églises paroissiales de St.-Jacques de Dieppe et de Notre-Dame d'Arques. Les petits ruisseaux de la Veules (1) et du Dun s'énorgueillissent

(1) Veules, selon Duplessis et d'autres étymologistes, signifie rivière ou fontaine dans la langue Saxonne. Si cela est, il faut conclure que Veulettes veut dire petite fontaine, car ce mot est un diminutif de Veules, comme clochette est un diminutif de cloche, montagnette

chacun d'un *moutier* que la Durdent ne voulut pas laisser long-temps sans rival.

La grande abbaye de St.-Ouen de Rouen, qui venait de recevoir Veulettes, d'une façon si étrange et si libérale (2), ne voulut pas rester en arrière de sa rivale l'abbaye de Fécamp, jusque là l'unique suzeraine des bouches de la Durdent. Elle envoya plusieurs de ses enfants travailler avec ceux de St.-Waninge et de Guillaume de Dijon au dessèchement des vallées, au déboisement des collines et au défrichement des plaines. La tradition qui met des moines à Vittefleur, en place aussi à Veulettes. — Dans les deux pays, on parle de prieurés et de souterrains. C'est qu'en effet, au XIe. siècle et au XIIe., les églises données à nos abbayes étaient des-

de montagne, villette de ville, etc. Rapprochons de Veules et de Veulettes, Beuzeville et Beuzevillette, Manneville et Mannevillette, Boissay et Boisselet, Cany et Caniel, Blangy et Blangielle, Vernon et Vernonet, etc.

(1) Je tiens de M. l'abbé Dorange, curé de Veulettes depuis 20 ans, la tradition suivante qu'il a recueillie dans le pays : — « Veulettes, il y a huit siècles, n'était qu'un désert ; le grand seigneur à qui appartenait cette lande inculte se trouvait un jour à la messe avec plusieurs autres chevaliers dans la grande abbaye de St.-Ouen de Rouen. Dans ces cérémonies, chaque homme puissant avait coutume de faire un présent au monastère. Le propriétaire de Veulettes allant à l'offrande, dit à l'abbé : *Do Veulettam*, je donne Veulettes (*), terre alors stérile et de nulle valeur. Mais aussitôt l'abbaye envoya 8 moines sur les lieux pour défricher le pays. Bientôt la terre fut en plein rapport, et des habitants s'y fixèrent. Les religieux bâtirent une église en pierre sur le modèle bénédictin. Plus tard, le nombre des religieux s'éleva à 12. On communiquait de l'église au monastère par un souterrain détruit récemment. »

(*) Le propriétaire de Veulettes, au XIe. siècle, devait être le châtelain de Canonville ; car nous voyons, en 1208, Pierre de Kanouville faire un réglement pour la rivière de Veulettes avec les moines de Fécamp (Fallue, p. 191).

servies par des religieux. Le moine administrait les sacrements, tandis que les dîmes et les revenus entraient dans le trésor du monastère. Quand les Conciles obligèrent les réguliers à rentrer dans leurs cloîtres et à céder la place aux séculiers qui murmuraient, alors il fallut que l'abbaye décimatrice cédât au titulaire qu'elle installait dans la cure, le tiers au moins des dîmes du bénéfice.

Dans les cures qu'ils desservaient ainsi, il n'est pas douteux que les moines, fils du monastère, n'aient désiré reproduire au bout du monde, où le salut des âmes les retenait, l'image du Moutier, où ils avaient fait profession et désiré mourir au service de Dieu. C'est ce qui explique les belles églises d'Etretat, de Veulettes et de Manéglise; de Manéglise, la fille des moines de Longueville; d'Etretat, la copie de l'abbaye de Fécamp, et de Veulettes, l'image du grand monastère de Rouen. Cette belle abbaye de St.-Ouen qui avait tant d'architectes mitrés, tant de maîtres d'œuvre tonsurés, qu'elle n'en a pas même gardé le nom, dut envoyer à Veulettes un clerc bâtisseur d'églises, maniant tout à la fois la règle, le crayon et le compas, comme d'autres maniaient la plume, le burin et le pinceau.

Quels que soient les constructeurs de cette église, moines ou prêtres, clercs ou laïques, c'est toujours une charmante œuvre qu'ils ont tracée ici, dans cette gorge isolée, lorsqu'ils sont venus au bord de la mer élever un temple à saint Valery, apôtre et patron de l'océan britannique. Ce fut sans doute aux plus beaux jours de la Croisade monumentale que s'opéra ce prodige, au plus fort de cette ferveur architecturale qui avait saisi la Normandie au XIIe. siècle et qui atteignit son apogée en l'an de grâce 1145. Comme les églises d'Etretat et de St.-Pierre-en-Port, ses sœurs, ses voisines et ses contemporaines, celle de Veulettes prit sa pierre sous les falaises, à la base indestructible de ces rochers séculaires qui ne

périssent que par la fragilié des assises supérieures. Les populations maritimes, ferventes et dévouées, sapèrent les bancs de roches, ouvrirent les flancs des collines, dépeuplèrent les grèves de leurs couches de sable, abattirent les arbres des forêts et firent chauffer le calcaire dans un brâsier infernal. Tout le monde alors était maçon ou manœuvre, et l'activité humaine tournait tout entière dans les roues des chars. *Spiritus vitæ erat in rotis.*

L'église de Veulettes, assise au flanc de la colline sur une place dressée de main d'homme, fut tracée sur un plan simple et monastique. On lui donna la forme sacramentelle de la croix latine, si chère à la Normandie; mais les deux bras primitifs ne subsistent plus. La nef s'allongeait étroite et isolée, tandis que le chœur s'accompagnait de deux charmantes chapelles qui lui donnent un aspect basilical.

L'appareil est riche, la pierre en fait presque tous les frais, au-dedans comme au-dehors; mais c'est à l'intérieur qu'il faut admirer l'harmonie des lignes, la pureté des cintres et des ogives, et la grâce de ces faisceaux de colonnes, qui tapissent les piliers du chœur, du sanctuaire et du clocher. Tout cela est digne d'une église de ville, tout cela est digne du beau siècle chrétien qui l'a produit, tout cela enfin donne la plus haute idée d'une époque et d'un principe qui ont pu semer dans un désert un aussi joli chef-d'œuvre d'art et de goût.

Lorsque l'on construisit cette église, on dut commencer par la nef qui présente les marques d'une plus haute antiquité. Le cintre apparaît dans les premières arcades, le pignon offre dans toutes ses ouvertures des caractères romans; le portail, chose rare, est une anse de panier assez aplatie.

Les deux premiers piliers de la nef sont des colonnes rondes et courtes qui rappellent les nefs romanes d'Etretat, du Bourg-Dun et du Mont-aux-Malades. Ici les chapiteaux sont ornés de têtes d'homme, les piliers, qui suivent ces premières ar-

cades, sont tapissés de faisceaux de colonnes qui supportent des ogives primitives. On dirait que la transition s'est opérée pendant la construction de cette nef. Il est mal aisé, en effet, de ne pas croire à un revirement dans le plan primitif et à une lutte dans les idées du maître de l'œuvre.

Cette nef n'est pas voûtée, pas plus qu'Etretat, Rotz, Graville et tant d'autres vaisseaux romans, parmi lesquels les historiens citent, je crois, la cathédrale de Cantorbéry. Cependant ici, comme à Graville et à Auffay, de petites colonnes s'élancent le long des murs, entre les travées, comme pour soutenir des arceaux. Tous les chapiteaux des colonnes de la nef sont ornés de cônes ou de larges feuillages byzantins. Ceci prouve que la tradition romane dominait, régnait, s'infiltrait même au milieu de la transformation ogivale. Ce qui le démontre encore mieux dans cette nef, ce sont les étroites fenestrelles qui surmontent les travées, les fenêtres géminées du portail décorées de billettes, et au dehors les corbeaux de la fenêtre faits avec des têtes fantastiques d'hommes et d'animaux. C'est enfin la grande arcade qui sépare la nef du clocher, belle ogive ornée de zigzags contrezigzagués et d'un triple rang de dents de scie, vieux bagage saxon qui allait disparaître pour des siècles du sol de la Normandie, sa mère-patrie, suivant quelques-uns.

Il n'y a que le crayon qui puisse bien rendre l'effet de cette nef de pierre étroite et haute, sombre et majestueuse. On se croit un moment transporté à cet âge de fer où les populations vivaient armées, où les hommes paraissaient plutôt d'airain que de chair, et où toute civilisation s'était concentrée dans de hauts châteaux entourés de fosses profondes, bosselés de tours et surmontés de donjons.

Le clocher, entre chœur et nef, comme aux beaux temps de la liturgie monastique, est un corps carré dont le XVIe. siècle a quelque peu, au-dehors, altéré la beauté native. Heu-

reusement il a laissé subsister les doubles fenêtres surmontées de ces roses si bien caractéristiques. Mais, l'intérieur est pur de toute mutilation; aussi, combien j'ai été ravi de trouver ici une de ces belles lanternes qu'on ne fait plus de nos jours, et qui sont encore le plus fier ornement des églises d'Etretat, de Fécamp, de Rouen et de Coutances. Placée entre le chœur et la nef, on dirait le symbole de la prière des prêtres et des fidèles qui monte vers le ciel plus unie et plus puissante.

Ce qui ajoute à l'intérêt de la lanterne de Veulettes, c'est qu'elle est, avec la nef, un de ces tournois d'architecture, où l'ogive lutte de front contre le plein-cintre. Les arcades, qui mettent la tour en communication avec les transepts, sont circulaires, tandis que celles qui communiquent avec la nef et le chœur sont brisées; mais ces ogives naissantes sont décorées d'étoiles, de têtes de clous et de frettes crénelées: telle est l'arcade du Crucifix.

J'ai parlé des transepts, mais pour mémoire, car les anciens bras ont disparu. Les nouveaux sont sans intérêt comme sans caractère; c'est peut-être l'œuvre de l'année 1635 qui a fait la sacristie.

Mais arrivons au chœur, la partie la plus belle de l'église. L'intérieur est en pierres de taille, malheureusement saturées de plusieurs couches de chaux. Le sanctuaire est éclairé par des fenêtres ogivales. Les piliers qui supportent les arcades sont des faisceaux de tores ou de fines colonnettes, dont les chapiteaux ont la forme de crosses ou de feuillages recourbés, type commun dans les édifices de 1150 à 1260. Le chœur, peu gracieux, est accompagné de deux chapelles parfaitement semblables et d'un style très-pur. Les colonnes abondent dans cette partie de l'église, et les voûtes sont fermées avec des clefs imitant des nids de feuillages ou des reines-marguerites épanouies.

La perfection de l'architecture de cette partie de l'église,

la beauté du plan, la pureté des lignes, la grâce des formes, le fini des détails, me font penser qu'elle est postérieure à la nef de plus d'un demi-siècle. J'attribuerais volontiers le portail au commencement et le chœur à la fin du XIIe. siècle.

Quoi qu'il en soit, il a fallu certes une ferveur bien grande pour élever dans une rude et agreste vallée, dans une fissure du globe, un aussi beau monument. Qui dira tous les sacrifices, toutes les aumônes, tous les dévouements qui sont enfermés dans ces pierres? elles seules sauraient le dire, si elles pouvaient parler. Mais à présent, autour de nous, tout est muet comme le désert, tout est froid comme la tombe. Des générations sans nombre ont entassé ces assises, se sont pressées dans ces murs; elles ont passé comme les flots de la mer qui est voisine, sans laisser plus de traces que les ondulations des vagues. Les bras chrétiens qui ont construit cette église nous sont aussi inconnus que les mains païennes qui ont élevé le gigantesque Câtelier de la côte, double mystère des âges, qui cachent et enveloppent dans leur sein le secret des hommes. Comme vous, gens du passé, nous serons emportés par le torrent des jours et par le fleuve du temps; mais moins heureux que vous, nous n'aurons pas légué à nos successeurs de beaux et impérissables témoins de notre force et de notre foi, de nos arts et de nos vertus. De notre existence agitée, il ne restera qu'une froide et inutile poussière.



EXCURSION

FAITE DANS LA VALLÉE D'ORBEC,

AUX ENVIRONS DE LISIEUX,

Le 11 Juin 1850.

COMPTE-RENDU PAR M. RAYMOND BORDEAUX,

Docteur en droit.

L'exposition régionale de l'Ouest, organisée à Lisieux en juin 1850, sous les auspices de l'Institut des provinces, a été accompagnée de séances académiques. Parmi les délassements offerts aux nombreux étrangers attirés par ce festival scientifique, était annoncée une excursion dans la pittoresque vallée qui se déroule d'Orbec à Lisieux. Une promenade dans cette vallée pouvait défrayer plusieurs catégories d'amateurs: les agriculteurs y trouvent en effet des irrigations très-perfectionnées, des modèles de haies et de clôtures charmantes. Les usines nombreuses disputent à l'agriculture les eaux limpides de l'Orbiquet, et présentent à l'industriel d'autres sujets d'étude. Puis au milieu de ce pays progressif et populeux, l'archéologue de son côté peut faire une ample moisson d'observations, car l'activité contemporaine y a trouvé assez d'espace pour s'exercer sans disputer le sol aux mo-

numents, et trop de travail productif pour songer à démolir.

Mais soit que les amateurs d'irrigations et d'usines fussent moins empressés que les paysagistes et les archéologues, soit qu'ils aient craint, en confondant leurs destinées avec les nôtres, de s'arrêter plutôt à la porte des églises ou des vieux châteaux qu'à l'entrée des manufactures ou des verdoyantes prairies, toujours est-il que notre caravane ne se composa que d'une seule espèce de touristes, amateurs de points de vue ou d'archéologie. Nous partîmes au nombre de dix-huit ou vingt : Caen, Evreux, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque fournissaient chacun leur contingent.

Je dois le dire dès l'abord, nous allions plutôt voir qu'étudier, faire de l'art facile plutôt que de la science véritable. Nous n'avions à nous qu'une courte matinée, et notre excursion au milieu de ce beau pays devenait un délassement. On a voulu toutefois en garder un souvenir, et j'ai été chargé d'en rédiger le procès-verbal. Mais un procès-verbal se compose de discussions, de lectures, etc., et n'ayant rien de tout cela pour m'acquitter de ma tâche, je suis contraint de livrer aux lecteurs du Bulletin monumental, de simples impressions de voyage.

A peine avions-nous quitté Lisieux, que déjà nous descendions de voiture pour visiter les *Pavements*, pittoresque construction du XVI[e]. siècle qui borde la route à gauche. Je ne sais quel titre donner à cet édifice : ce n'est point un château, ce n'est guère un manoir, c'est plus qu'une maison de ferme. L'habitation principale présente en-dehors de l'enclos un premier étage en bois, jeté en encorbellement sur un rez-de-chaussée de pierres blanches et de briques rouges, arrangées en échiquier. Des poutres énormes, décorées de têtes fantastiques, qui semblent vouloir engloutir dans leur énorme gueule l'extrémité des corniches à moulures de la renaissance, forment l'encorbellement. Puis, au-dessus, un

toit en forme d'auvent s'avance entre le premier étage et le rez-de-chaussée pour abriter ces sculptures. De vastes lucarnes dépassent les toitures déjà très-saillantes. Des tuiles rouges clouées comme de l'essente revêtent en certains endroits la façade. Ces poutres travaillées, ces têtes fantastiques qui saisissent entre leurs dents crochues l'extrémité des faisceaux de moulures, les lucarnes immenses, les ravalements en tuile, tout cela forme le caractère commun de la plupart des maisons anciennes de Lisieux, et des châteaux du pays d'Auge; mais, aux Pavements, la physionomie des constructions locales nous a paru plus fortement accentuée qu'ailleurs. Cette habitation semi-féodale et semi-rustique doit à l'ampleur de ses toitures beaucoup de l'apparence d'un châlet suisse.

Pendant qu'une partie de notre compagnie examinait l'extérieur de cette vieille demeure, le reste de l'escouade envahissait la cour. La façade intérieure est moins sévère : le rez-de-chaussée de ce côté est en bois comme le premier étage, et on y a percé plus hardiment des ouvertures. Toutefois, les fenêtres portent encore les traces des grilles à barreaux croisés qui les garnissaient primitivement. Les deux portes qui donnent accès dans la maison ont de beaux chambranles à sculptures gothiques. Leur arc surbaissé est garni de feuilles de chardon et d'un de ces bouquets ou crosses végétales que les archéologues anglais nomment *finials*. Tandis que M. Bouet dessinait ces sculptures un peu grossières, mais hardiment taillées dans le bois, je prenais pour ma part un croquis des deux écussons sculptés dans le couronnement de ces portes.

Notre curiosité devait naturellement rechercher l'origine et l'histoire de cette pittoresque construction. Les membres de la Société d'Emulation de Lisieux que nous comptions parmi nous, nous dirent qu'autrefois elle appartint aux Ursu-

lines. En effet, au-dessus de la porte extérieure de l'enclos, une niche, probablement du XVIIe. siècle, paraît avoir recelé quelque pieuse image. D'un autre côté, un document, cité par M. de Formeville dans le *Calvados pittoresque*, semblait attribuer antérieurement la propriété de cette demeure aux évêques de Lisieux. Mais par qui avait-elle été bâtie au XVIe. siècle? L'aspect de la construction n'a rien d'ecclésiastique : les écussons sculptés au-dessus des portes étaient évidemment ceux du maître de céans. Or, leur physionomie, assez peu régulière au point de vue héraldique, ne permet guère de les attribuer à d'autres qu'à quelque bourgeois de Lisieux (1). Si l'évêque s'était fait là une maison des champs, une crosse eût surmonté ces écussons d'ailleurs inconnus. Quant aux Ursulines, l'origine de leur ordre et leur établissement à Lisieux sont postérieurs à la construction. Puisqu'enfin nous sommes sur le terrain des suppositions, nous conclurons en disant que les Ursulines n'ont pu, en tout cas, que succéder à un riche habitant de Lisieux, qui s'était fait bâtir là, au XVIe. siècle, un *mesnil*, ou manoir semi-féodal, semi-bourgeois.

Tandis que les uns achevaient leurs esquisses du logis des *Pavements*, ou faisaient des conjectures sur son origine, une partie de nos compagnons, franchissant les fossés des herbages, s'étaient élancés dans la vallée pour visiter une porte flanquée de quatre tourelles, féodal débris du château de Beuvilliers. Nous sommes heureux d'offrir ici, grâce au crayon de M. Bouet, une vue de cette délicieuse tête de

(1) Je ne sais trop comment décrire héraldiquement ces blasons. L'un porte une roue comme pièce principale, avec peut-être la date de 1561 en chef. L'autre paraît avoir été armoirié d'un chevron et d'un chef chargé d'un T accosté de deux roues.

pont, qu'accompagne encore un pan de mur de briques percé de meurtrières.



Le rez-de-chaussée est bâti en damier de pierres et de briques alternativement rouges et vertes; le premier étage est en bois, recouvert d'essentes disposées en dessins variés. Un escalier à vis, contenu dans l'une des tourelles, mène dans une chambre haute, placée au-dessus de la porte, où existe à peu près complet un superbe pavage en carreaux de terre cuite, dont l'émail jaune et vert est d'une rare fraîcheur encore. Des fleurons de la renaissance décorent chacun de ces pavés, tous semblables de dessins, mais tantôt bruns avec des fleurons verts, tantôt rouges avec des fleurons jaunes. Ces pavés sont disposés quatre par quatre pour composer des rosaces, et les rosaces alternent de manière à ce que le plancher de la chambre présente un échiquier rouge

et vert, couleurs qui, nous l'avons dit, se remarquent aussi dans l'appareil de la maçonnerie.

Mais la satisfaction que nous causaient ces raretés, fut contre-balancée par un regret. Ce beau pavage, encore si brillant, est couvert de décombres, et la chambre est ouverte à tous venants. Le grand toit du pavillon s'effondre tristement; les flèches coniques des quatre tourelles laissent déjà entrevoir leurs chevrons noircis par la pluie. Nous nous étonnions de ce que quelque Lexovien ne convoitât pas la possession de ce petit monument, dont le propriétaire actuel semble se soucier si peu; nous nous demandions comment cette poterne, avec l'île dont elle commande l'entrée, et où s'élevait le château de Beuvilliers, n'était pas devenue le lieu de délassement de quelqu'ami des arts.

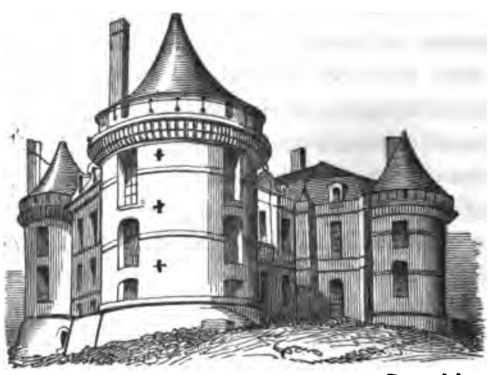
Lorsque nous eûmes regagné nos véhicules, nous nous dirigeâmes tout droit vers le château de Mailloc, but principal de notre excursion. Nous traversâmes le village de Glos-sous-Lisieux, ancienne baronnie des évêques, sans visiter, faute de temps, l'église qui longe la route. Au Mesnil-Guillaume, nous laissâmes aussi, mais en y projetant une station à notre retour, le joli château de style Louis XIII, que l'Orbiquet entoure de ses eaux vives et limpides.

Enfin, à deux lieues de Lisieux, nous aperçumes la chapelle de Mailloc, séparée par la route des anciennes avenues du château. Ce château est un édifice considérable dans le style du XVIIe. siècle. Flanqué de quatre grosses tours rondes peut-être plus anciennes, que baignaient autrefois des fossés, il est bâti en pierres de taille, sans sculptures. Nous étions autorisés à en visiter l'intérieur, qui d'abord ne nous présenta que de grandes salles dévastées. M. de Colbert, possesseur de ce domaine, vient d'y entreprendre des travaux considérables. Admis à pénétrer dans la partie habitée, nous fûmes promptement rassurés sur le sort de ce château monumental, car

les goûts artistiques des maîtres étaient partout manifestés. Dans la salle à manger, à côté de beaux dressoirs de la fin du XVIe. siècle, des tableaux de prix étaient suspendus. De superbes moutons, œuvre du pinceau d'Ommeganck, nous arrêtèrent d'abord. Le grand salon est presqu'un musée. Les murs sont revêtus de tapisseries à personnages d'une belle conservation. Au pied de ce riche spécimen des ameublements d'autrefois, est placée une bibliothèque. Nous ne pûmes la juger qu'à travers les vitrines; mais, au premier coup-d'œil, la physionomie extérieure des livres nous fit comprendre à qui nous avions à faire. Les volumes d'ancien maroquin à nerfs s'y mêlaient avec les reliures en vélin, vêtement ordinaire des éditions de Hollande au XVIIe. siècle : des tranches dorées attestaient l'exquise condition de ces exemplaires, sur le dos desquels brillaient souvent les chiffres et la couleuvre héraldique des Colbert. D'antiques reliures à compartiments étalaient çà et là leur plat historié à nos yeux excités d'ailleurs par les titres inscrits au dos de ces volumes. Mais nous n'avions point le temps de suivre les lignes superposées des rayons. Nous devions un coup-d'œil aux autres côtés du salon. Aux endroits les moins intéressants de la tapisserie étincelaient des peintures flamandes. Puis sur les meubles, dans l'intérieur desquels nous apercevions de grands ouvrages à figures, étaient rangées des statuettes en bronze antique, des objets d'art que nous eussions voulu contempler un à un.

Les parties supérieures du château réservaient à nos appétits archéologiques un autre aliment. Nous trouvions sous nos pieds une collection complète de pavés émaillés, variés de grandeur, de couleur et de dessins. Un escalier avait toutes ses marches garnies de petits carreaux à rosaces, les uns bleus, les autres rouges et jaunes. Dans maintes autres parties du château, il restait des vestiges de ces riches décorations. Sous un comble, où les maçons travaillaient, il y avait de ces

pavés, que nous examinâmes et où nous pûmes reconnaître huit à dix variétés de dessins et d'émaux. Quoique le temps en ait altéré et décomplété la plus grande partie, il est à croire que M. de Colbert n'en laissera point un seul sans l'employer dans la restauration de cette noble demeure.



Bouet del.

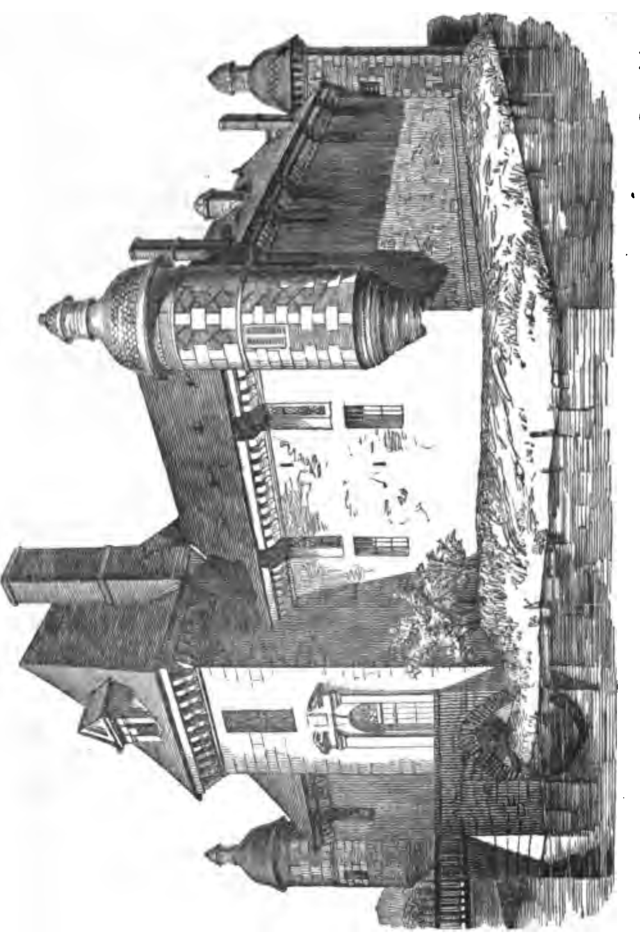
CHATEAU DE MAILLOC.

Mailloc était le chef-lieu d'un fief considérable, entouré des quatre paroisses de son nom, St.-Martin, St.-Denis, St.-Julien et St.-Pierre-de-Mailloc, à cause desquelles, dit-on, on appelait Hôtel des Quatre-Maillots, l'habitation que le seigneur du fief possédait à Rouen, rue des Maillots. Trois maillets formaient les armes parlantes de cette ancienne famille, dont le nom se prononce *Maillo.*

En regagnant Lisieux, nous ne pûmes passer en vue des tourelles du château de Mesnil-Guillaume sans nous y arrêter. Voici plus loin un dessin de M. Bouet, qui en donnera une fidèle idée.

Mesnil-Guillaume est un château formé de quatre corps-de-logis, avec une cour carrée au milieu, comme beaucoup d'autres habitations seigneuriales de l'époque d'Henry IV et de Louis XIII. L'architecture, mélangée de briques et de

pierres, produit un effet harmonieux. En entrant dans l'intérieur de la cour, la façade du corps-de-logis de gauche est bâtie en bois et d'un style plus ancien. Les *colombages* ver-



CHATEAU DE MESNIL-GUILLAUME.

ticaux sont chargés d'ornements dans le goût des maisons des XVe. et XVIe. siècle, qu'on remarque à Lisieux.

Nous avons visité les principaux appartements. Le corps-de-logis du fonds nous offrit une vaste salle où un billard était installé et dont les murailles étaient couvertes d'une famille entière de vieux seigneurs. Il y avait des chevaliers cuirassés, des gentilshommes en habits rouges, des religieuses, puis des dames en robes à ramages, emprisonnées dans des corsets bien serrés et dans des fraises non moins raides. — Toutes ces peintures sont de divers temps et de diverses mains. Les enluminures de peintres de village y affrontent bravement la comparaison avec des portraictures d'un mérite plus relevé. — Il nous aurait fallu plus de temps que nous n'en avions pour faire connaissance avec ces muets habitants du manoir. Les écussons peints au coin de chaque tableau nous auraient mis sur la voie : nous jugeâmes seulement, en voyant souvent répétées des armoiries *au champ d'argent chargé d'un écu de gueules en abysme, entouré de huit macles d'or,* que la plupart de ces personnages étaient des membres de la famille de Margeot, à laquelle appartient ce domaine.

La pièce voisine fixa notre attention par ses belles tapisseries à histoires, qui nous rappelèrent celles de Mailloc que nous venions de contempler; et ceux d'entre nous qui étaient amateurs de *bahuts* ont assurément gardé le souvenir des bons vieux fauteuils à grands ramages de tapisserie, et des antiques chaises à dossier de soie flammée qui garnissaient ces deux salles. Chemin faisant dans les corridors, j'apercevais, mélangés aux vulgaires pavés de nos jours, quelques carreaux faïencés qui avaient assurément servi autrefois à composer de brillantes rosaces dans les chambres de ce château. Mais vérification faite, c'étaient les mêmes types que nous avions déjà rencontrés à Beuvillers et à Mailloc, et cela me parut une preuve que ces pavés avaient été décorés dans les fabriques de poterie si nombreuses aux environs de Lisieux.

La seigneurie de Mesnil-Guillaume appartenait, au XVIe.

siècle, à une famille d'origine Lexovienne, illustrée par de grandes alliances et par la construction de monuments importants. Nicolas Le Valois, seigneur d'Escoville, qui a fait bâtir à Caen ce magnifique hôtel du XVIe. siècle, aujourd'hui la Bourse et le tribunal de Commerce, et qui possédait le château de Fontaine-Etoupefour, près Caen, était en même temps seigneur de Mesnil-Guillaume. La famille Le Valois jouait, à Caen, un très-grand rôle au XVIe. siècle, et à Bayeux au XVIIe. Un mémoire manuscrit qui existe à la bibliothèque de Caen et dont l'auteur anonyme passe malignement en revue l'extraction de toutes les familles caennaises qu'on regardait alors comme nouvelles, indique celle-ci comme issue d'un simple artisan de Lisieux, enrichi dans le commerce. — Quoique les assertions de ce mémoire ne paraissent devoir être acceptées qu'avec beaucoup de réserve, les monuments viennent cependant confirmer ce fait, passé sous silence par les généalogistes, que les Le Valois sont réellement originaires de Lisieux. Mais ils avaient tort de cacher cette origine, honorable pour le commerce Lexovien, car leur famille devait déjà être fort distinguée dans cette ville à la fin du XVe. siècle. Nous avons, en effet, retrouvé leur écusson sculpté aux clefs de voûte de la nef de l'église St.-Jacques, élevée vers 1520.



ARMOIRIES DES LE VALOIS,
à St.-Jacques de Lisieux.

Nous avons aussi reconnu les mêmes armoiries sur les poutres ouvrágées d'une curieuse maison de bois de la même époque, encore existante dans une cour de la rue Etroite, à Lisieux. Plus tard les

Le Valois semblent n'avoir laissé aucune trace dans cette ville, où leur souvenir est entièrement oublié. En 1534, Nicolas Le Valois, seigneur de Mesnil-Guillaume et d'Escoville, était vicomte de Caen, où il se faisait bâtir un véritable palais. Puis à la fin du XVI[e]. siècle, la maison se divisait en deux branches. L'une, fixée en Basse-Normandie, gardait les domaines patrimoniaux, et fondait, en 1646, les Bénédictines de Bayeux. L'autre, dont M. le duc de Noailles parle dans son Histoire de madame de Maintenon (1), s'allia aux d'Aubigné, aux Caylus, aux Bolingbrocke, et possédait le titre de marquis de Villette.

Je fais trève ici à cette généalogie que je pourrai donner plus complète, lorsque j'aurai le loisir d'achever l'*Histoire des maisons monumentales* de Caen, déjà commencée dans ce recueil. Mais on ne peut décrire historiquement un château féodal sans y mêler un peu de cette sorte de détails.

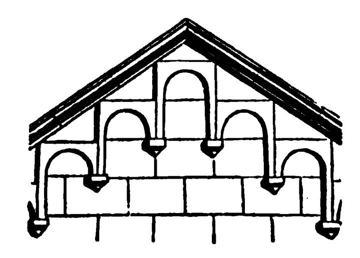
Quoi qu'il en soit, j'ai cherché en vain dans le manoir de Mesnil-Guillaume l'écusson des Le Valois. A l'intérieur de la cour, sur cette façade de charpente qui est d'un siècle environ plus ancienne que le reste des constructions, il y a, à la vérité, des armoiries, mais ce ne sont point celles de cette famille. Pourtant, tout fait croire que c'est à elle que le Mesnil-Guillaume doit la construction de ce château, d'un si bon effet dans la vallée.

Du Mesnil-Guillaume à Lisieux, la distance fut bientôt franchie. Nous saluâmes du regard les tourelles de Beuvillers, en faisant des vœux pour qu'elles ne disparaissent pas du paysage, et en longeant le *pourpris* des Pavements; ce nom nous remit en la pensée les pavages historiés dont nous venions de voir partout de brillants *specimen*. *Les Pavements :* cela veut-il dire qu'on aurait fabriqué là ces produits

(1) Histoire de madame de Maintenon, t. 1[er]., ch. 1[er]. Paris, 1847.

d'une branche perdue de l'art céramique, ou bien le nom de ce singulier manoir viendrait-il de la décoration primitive de ses planchers (1)? Nous n'avions pas le temps de nous arrêter pour vérifier le plus ou moins de vraisemblance de ces deux hypothèses, et quelques minutes après nous rentrions à Lisieux.

(1) Au château des Loges, fastueux apanage des évêques de Lisieux, il y avait une chambre qui s'appelait *la Chambre du Pavement*. En 1397, les notaires apostoliques recevaient un acte dans cette chambre, *in domo habitationis dicti episcopi videlicet* IN CAMERA SUA PAVIMENTI *de Logiis propè Lexovias*. (Cartul. Lexov. cité dans le *Calvados pittoresque*).



CHRONIQUE.

Institut des provinces. — L'Institut des provinces a tenu, le 29 octobre, sa session annuelle administrative. Dix nouveaux membres ont été admis. Parmi ceux-ci figurent trois membres distingués de la Société française, M. le Cte. de Mellet, inspecteur de la Marne, M. Rostan, inspecteur du Var, et M. Boulangé, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.

L'Institut, considérant que l'exposition de Londres occupera à peu près exclusivement l'attention en 1851, a décidé qu'il n'y aurait pas pour cette année d'exposition régionale autre que celle dont M. de Buzonnière, secrétaire-général de la XVIIIe. session du Congrès scientifique de France, a été prié de faire les préparatifs, à Orléans, pour les départements du centre.

La compagnie a décidé en outre que les médailles obtenues par les exposants, aux expositions régionales de l'Ouest et du centre, seraient solennellement remises aux lauréats, au palais du Luxembourg, dans le courant de février.

Association Bretonne. — M. J. Rieffell, directeur, et M. Duchâtellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, s'étant démis de leurs fonctions après dix ans d'exercice, l'association, réunie dernièrement en Congrès, à Morlaix, a procédé à leur remplacement; M. le Cte. Louis de Sesmaisons, député, a été élu directeur; M. le Cte. Louis de Ker-

gorlay, a été élu secrétaire général. — Ces deux honorables membres appartiennent, comme leurs prédécesseurs, à l'Institut des provinces.

Association régionale de l'Est. — Une nouvelle Association régionale a été constituée pendant la XVIIe. session du Congrès scientifique de France, à Nancy, pour les départements formés de la Lorraine et de la Franche-Comté. Les statuts de l'Association Normande et de l'Association Bretonne ont été adoptés jusqu'à ce qu'une réunion générale soit convoquée pour la discussion définitive du réglement. M. Monnier, de Nancy, qui avait préparé cette première réunion, l'a présidée ; MM. Bonnet, de Bezançon, de Caumont, directeur de l'Association Normande, de Genouillac, membre de l'Association Bretonne, avaient été appelés à siéger au bureau. M. de Caumont a donné, sur la marche des Associations régionales, et sur les moyens de les faire mouvoir, tous les renseignements qui lui ont été demandés. L'Association de l'Est se réunira chaque année, en Congrès, dans un des départements compris dans la circonscription qu'elle a adoptée. X.

Acquisition de l'emplacement du chœur de Foigny, par M. le comte de Mérode. — M. le Cte. Félix de Mérode, auquel la Belgique doit tant de reconnaissance et que la France honore comme un des hommes illustres et savants qui ont pris ses antiquités sous leur protection, vient d'acquérir l'emplacement du chœur de la célèbre abbaye de Foigny, près Vervins. La Société française a voté à cette occasion des remercîments à M. le Cte. de Mérode, qui est, comme on le sait, un de ses inspecteurs divisionnaires. X.

Maison bâtie à Lyon, dans le style ogival. — « Un exemple de maison *gothique*, exemple dont il ne faut pas abuser, vient d'être donné par un de nos plus habiles dessi-

nateurs parmi les architectes lyonnais, M. Desjardins. Il a bâti à Lyon, en l'an de grâce 1850, une demeure *gothique.* Le grand point, ici, était de concilier à l'intérieur, le style du moyen-âge avec les besoins modernes, et à l'extérieur, de développer ce charme oculaire qui constitue le pittoresque. M. Desjardins s'est habilement tiré des difficultés sans nombre qui semblaient devoir intimider son courage et faire chanceler son œuvre. Le plus grand défaut qui la dépare, résulte de la hauteur excessive de l'édifice. Si la maison B... avait deux étages de moins, elle serait beaucoup plus vraie, comme reproduction d'architecture historique. — Comment! même dans le *gothique*, qui n'admettait l'élévation que pour les donjons et les clochers, les cathédrales et les maisons communales ou consulaires, mais ne la coupait point de petits étages superposés, vous voulez que dans la demeure lyonnaise, l'homme use sa vie à monter et descendre des escaliers! — Mais c'est là le mauvais côté du goût lyonnais. Ici, la maison, de quelque type qu'elle soit, n'est jamais harmonieuse, ne présente jamais les proportions convenables de largeur et de profondeur, par rapport à la hauteur. Tout monument, tout édifice qui n'a pas été fait à l'échelle de la stature moyenne de l'homme, est faux. — L'ordonnateur des travaux exécutés sous la direction de M. Desjardins, sans doute, aura voulu que sa maison montât ainsi au ciel; mais cette exigeance était-elle fondée?

Ce bâtiment, après tout, tel qu'il est, prouve toute la souplesse et la verve de l'art lyonnais, toutes les ressources de nos architectes, toute la conscience et l'habileté de nos ouvriers. Le moyen-âge ne coupait pas la pierre avec plus d'art qu'on ne le fait aujourd'hui dans notre grande cité de Lyon. M. Desjardins a ouvert avec assez de bonheur une voie où, je le répète, je n'invite personne à le suivre.

J. BARD.

Voyages archéologiques par des membres de la Société française. — M. de Saulcy, membre de l'Institut, fait en ce moment un voyage en Asie-Mineure pour y relever diverses inscriptions inédites ou incomplètement déchiffrées ; il est accompagné de M. l'abbé Michon, d'Angoulême, membre de la Société française.

M. Pigeorry, membre de la Société, qui assistait au mois de juin, dans l'Yonne, aux réunions du Congrès archéologique, fait aussi un voyage en Orient.

M. le Vte. Théodose du Moncel, qui a publié de si remarquables vues d'Athène et des villes de la Méditerranée, a visité, pendant l'été, Vienne, Munich et les principales villes de l'Allemagne et de la Hollande.

Sujets de prix mis au concours. — La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, dans sa séance publique de 1852, décernera une médaille d'or de la valeur de 400 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire historique sur l'industrie et le commerce en Normandie, et spécialement dans les parties de cette province, qui forment aujourd'hui le département de l'Eure, pendant le Moyen-Age (X^e^-XVIe. siècles).

Le travail qui devra, autant que possible, avoir pour éléments les documents contemporains, fera connaître :

1°. La législation et les usages qui régissaient l'industrie et le commerce, l'organisation et les statuts des corporations ;

2°. L'énumération des diverses branches d'industrie et de commerce, avec l'indication des lieux où elles s'exerçaient ;

3°. Les procédés de fabrication ; les modes de vente et d'achat ;

4°. Les quantités et valeurs des produits ; le prix des matières premières et de la main-d'œuvre ; l'importance du trafic à l'intérieur et à l'extérieur ;

5°. Les mœurs et les habitudes privées et publiques de tous ceux qu'occupaient l'industrie et le commerce.

A la partie commerciale se rattacheront des détails sur les voies de communication et les moyens de transport, sur la navigation, les ports, les foires, les monnaies, le change, les banques, les poids et mesures, etc.

BIDAULT.

Les Eglises de l'arrondissement de Dieppe, par M l'abbé COCHET. — M. L'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, dont la plume élégante et les travaux archéologiques sont depuis long-temps si bien connus des lecteurs du Bulletin monumental, vient de faire paraître un nouvel ouvrage sur les monuments religieux du département. Déjà, dans deux premiers volumes, il avait parlé des églises de l'arrondissement du Havre; dans ceux-ci il fait connaître celles de l'arrondissement de Dieppe et les décrit avec le plus grand soin. Mais ce n'est pas seulement une aride nomenclature, ou une longue description, souvent fastidieuse pour l'archéologue lui-même, que le savant narrateur met sous les yeux de ses lecteurs; infatigable dans ses recherches, il a voulu réunir tout ce qu'il pourrait trouver de curieux sur chaque église, en puisant ses documents dans les anciens registres, dans ces annales poudreuses souvent reléguées au fond des sacristies. Puis, avec ce style facile, riche à la fois et toujours pittoresque qui le caractérise, il rapporte les coutumes, les cérémonies religieuses, les fêtes de village, les légendes propres à chaque localité; en un mot, il nous paraît avoir résolu ce difficile problême : faire un livre utile pour l'archéologue, intéressant, amusant, même pour les hommes du monde. L'édition des églises de l'arrondissement du Havre, après quatre années à peine, est devenue rare et recherchée des amateurs. Tout le monde voudra

se procurer *les Eglises de l'arrondissement de Dieppe* qui sont destinées à un succès plus grand encore, s'il est possible.

L. DE GLANVILLE.

Histoire de St.-Calais et de ses environs, par un membre de l'Institut des provinces de France. 1re. partie, un vol. grand in-4°. de 152 pages; le Mans, Galienne, 1850. — Bon nombre de membres de la Société française devineront facilement le nom de l'auteur anonyme de l'ouvrage que nous annonçons, car ils n'ignorent pas que depuis long-temps le savant abbé Voisin s'occupait de recherches historiques sur St.-Calais.

Le courageux continuateur du *Gallia Christiana*, l'homme dévoué qui veut perpétuer, au Mans, les traditions des savants Bénédictins de la célèbre abbaye de St.-Vincent, a donné sur l'histoire de St.-Calais un recueil de pièces infiniment précieuses : pénétré de ce principe *qu'en histoire on ne doit marcher qu'escorté de preuves abondantes*, M. Voisin a placé en regard de son texte une copieuse réunion *d'instrumenta*. Bon nombre de ces documents offrent un grand intérêt au point de vue général, et jusqu'à ce jour on les avait reproduits d'une manière si peu fidèle, qu'il a fallu les mettre en lumière et les accompagner de notes. Cette manière de procéder est excellente; on devrait l'imiter pour l'histoire de certaines localités qui, très-anciennes comme St.-Calais, offrent une riche collection de documents à étudier, comparer, méditer. Le livre de M. Voisin doit donc être attentivement examiné. Nous le recommandons à tous les archéologues sérieux.

Une vue de l'abbaye, en 1675, sert de frontispice à l'ouvrage.

DE CAUMONT.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine; un vo-

lume in-8°. de 366 pages, orné de planches lithographiées. Nancy, 1850.

La Société d'archéologie Lorraine a débuté par un excellent volume qui ne renferme que de bons mémoires. L'espace qui est réservé dans la chronique du Bulletin pour les annonces des publications archéologiques est trop restreint pour que nous puissions indiquer, même sommairement, le sujet de ces diverses dissertations. MM. Guerrier de Dumast, Digot, Le Page, Justin Bonnaire, l'abbé Guillaume, l'abbé Klen, Chatelain, et plusieurs autres savants qui ont été à la tête du Congrès scientifique à Nancy, sont aussi les membres les plus laborieux de la Société Lorraine.

Nouvelles publications de poésies. — M. Le Flaguais, membre de l'Institut des provinces et de la Société française, dont les poésies ont acquis une juste célébrité, vient de donner une nouvelle édition de ses œuvres en 4 volumes in-8°. (Caen, Poisson, 1850).

M. le Cte. César de Pontgibault, membre de la Société française, vient de faire paraître un volume de poésies intitulées : MOSAIQUES.

Liturgie de l'église de Lyon. — M. Bard vient de publier ses idées sur la liturgie de l'église de Lyon, dans un style animé et pittoresque dont nous croyons devoir donner un échantillon aux lecteurs du Bulletin monumental :

« La liturgie de l'apostolique et sainte église de Lyon, dit M. Bard, d'origine orientale, frappée d'un sceau irrécusable de primitive authenticité apostolique, la liturgie lyonnaise se trouve, par rapport à celle de Rome, dans une situation d'aînée qui mérite le plus profond respect. Son passé, sa tradition constante depuis les Pothin et les Irénée jusqu'au pontife assis en ce moment au faîte de l'église de Lyon, ne peuvent fléchir. —

Les rits lyonnais sont dans des conditions exceptionnelles de permanence et d'ancienneté. —Ainsi donc il faut, ce me semble, ou faire revivre la liturgie traditionnelle de Lyon, dans tout son éclat historique, dans toute son autorité, telle qu'elle était avant MM. de Robehomme et de Montazet, ou la conserver dans l'état précaire où l'ont réduite d'inconcevables innovations. Dans le premier cas, rentrer à pleines voiles dans le glorieux passé de la sainte église de Lyon, c'est un devoir : dans le second, dégager les éléments, jusqu'ici conservés, de l'ancienne liturgie lyonnaise, du limon des idées parisiennes, c'est un progrès désirable et désiré. Au grand fond liturgique lyonnais, s'associeraient les chants de Rome (proses, hymnes, antiennes), à la place des chants de Paris qui y ont été violemment mêlés. Alors, l'église de Lyon représenterait complètement et son origine orientale et son alliance avec Rome. — Dans l'une et l'autre hypothèse que j'ai posée, il faut que le virus parisien inoculé sur l'église de Lyon soit neutralisé, que l'invasion de cette liturgie bâtarde, janséniste, frivole, mondaine, qu'on appelle liturgie de Paris, soit définitivement repoussée comme intrue et comme indigne, comme dépourvue d'autorité.

« Je n'ai assurément pas d'avis à donner à un Concile provincial, continue M. Bard ; mais les Pères de celui de Lyon me permettront bien d'exprimer ici le regret qu'ils n'aient pas songé à relever le culte catholique, en lançant l'anathème contre la musique prétendue religieuse, et à faire revivre le chant grégorien. »

Portrait de M. Richelet. — Nous avons publié une note nécrologique sur M. Richelet, membre du Conseil de la Société française; nous sommes heureux de pouvoir reproduire aujourd'hui son portrait d'après une photographie que M. de Brébisson a bien voulu nous adresser, et dont nous le remercions. Nous reproduirons toujours avec plaisir les traits

de ceux qui ont bien mérité de la province par leurs travaux et la part qu'ils ont prise à son émancipation intellectuelle :



CH. RICHELET,

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES,
INSPECTEUR DE L'ASSOCIATION NORMANDE,
PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA 16e. SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

notre projet est même de publier dans l'Annuaire de l'Institut les portraits des hommes vivants qui se sont le plus distingués dans la défense des idées provinciales.

D. C.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE PRIEURALE DE BLANZEY

(MEURTHE);

Par M. Aug. DIGOT,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française, à Nancy.

Fidèle au plan que nous avons adopté pour faire connaître successivement les rares débris de l'architecture du moyen-âge que la Lorraine a conservés, nous nous proposons de décrire, dans cette notice, l'église prieurale de Blanzey, qui nous présente un spécimen assez complet du style du XIIe. siècle. Des notices précédentes ont été consacrées aux églises de Champ-le-Duc et de Laître-sous-Amance, qui appartiennent au style roman secondaire, et ont été élevées, l'une vers l'an 1050, l'autre dans le dernier quart du XIe. siècle.

Mais avant d'aborder la description de l'église de Blanzey, il est bon de dire un mot de son histoire. Nous diviserons donc cette notice, comme les précédentes, en deux sections; la première contiendra les renseignements historiques par nous recueillis, et la seconde sera réservée pour la description du monument.

I.

Le hameau actuel de Blanzey est dans une des plus riantes positions des environs de Nancy, si riches cependant en points de vue magnifiques. Situé sur le flanc d'une colline assez élevée, et qui borne, du côté de l'Ouest, la vallée de l'Amesule, il domine les fertiles campagnes arrosées par ce ruisseau et les territoires des communes de Dommartin, de Laître-sous-Amance, d'Agincourt, etc. La vue n'est arrêtée, du côté du nord, que par la montagne sur laquelle existait autrefois le vaste château d'Amance, et que couronne aujourd'hui le pittoresque village de ce nom, qui conserve encore quelques vestiges de son ancienne importance.

Aussi l'emplacement actuel de Blanzey fut-il, dès la période gallo-romaine, couvert d'une population qui paraît avoir été assez nombreuse. Les terrains qui avoisinent le prieuré, en s'élevant vers le sommet de la colline, sont littéralement couverts de tuiles à rebords, dont l'origine n'est pas douteuse, et de pierres taillées qui ont été employées autrefois dans des constructions. On a même récemment découvert, au milieu de ces débris, deux fragments de colonnes, et un autel quadrilatéral, d'une bonne conservation, qui ne présente malheureusement ni inscription ni bas-relief.

On ignore absolument ce que devint cette petite localité depuis l'invasion des Barbares jusqu'au XI[e]. siècle. Tout ce que nous savons, c'est qu'à cette époque le territoire de Blanzey était cultivé et habité, et que ce hameau dépendait, pour le spirituel, de l'église de Dommartin (1). Un titre donné à Nancy par le duc de Lorraine Mathieu I[er]., en 1162, con-

(1) V. un titre (de l'année 1086) relatif à l'église de Laître-sous-Amance dans l'Histoire de Lorraine, par Dom Calmet, 1[re]. édit., t. I, preuves, col. 475 et 476.

tient une nouvelle mention concernant Blanzey. Mathieu rappelle, dans ce diplôme, qu'un chevalier lorrain nommé Albert Flohenges, avait abandonné, quelque temps auparavant, aux religieux Prémontrés de l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, près Pont-à-Mousson, un fief (*quoddam feodum*) situé sur les territoires de Blanzey et de Bouxières (aux-Chênes?), et que cette donation avait été faite avec le consentement des fils d'Albert, l'approbation du suzerain, et en présence du duc lui-même. Quelle est la date de cette première donation? Nous l'ignorons complètement; mais comme le duc Mathieu Ier. n'a commencé à régner qu'en 1139, elle ne peut être antérieure à cette époque (1). Quelques années plus tard, en 1168, Mathieu Ier. ratifia des donations faites à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois. Nous voyons, dans le titre contenant cette confirmation, que Thierry de Sassures (Saulxures) avait renoncé à ses prétentions sur l'avocatie de Blanzey, et que deux frères habitant Puneroi (Pulnoy), et nommés Simon et Hermann Banfillad, avaient donné aux mêmes religieux tout ce qu'ils possédaient à Blanzey par droit d'héritage, et tous les droits qu'ils tenaient de l'avoué de ce lieu (2). Un autre titre, un peu postérieur, et que Dom Calmet attribue à l'année 1177, contient des renseignements plus importants sur Blanzey. Dans ce titre, donné en présence de Thierry de Roncourt, Walter de Baruncourt, Hoduyn d'Amance, Hugues de Saint-Dizier, Pierre de Dombasle, Drogon de Nancy, Hermann de Vitrimont, du chapelain Hugues, et des camériers Otton et Colomban, la duchesse Berte, veuve de Mathieu Ier., et régente pendant la minorité ou l'absence de son fils Simon II, confirme une donation faite à l'abbaye de Sainte-

(1) V. le titre de Mathieu Ier., dans l'Histoire de Lorraine de Calmet, II, preuves, col. ccclix et ccclx.

(2) V. ibid., col. ccclxiij.

Marie par elle et par le duc Mathieu, avec le consentement de leurs fils Mathieu, Thierry, Simon et Ferry. Cette donation comprenait l'alleu de Blanzey, avec tous les serfs qui étaient attachés à la culture, tel que l'avaient possédé auparavant Simon Ier. et Thierry, père et aïeul de Mathieu. Ce dernier et Berte avaient abandonné cet alleu, sans aucune réserve, et libre de toute charge et servitude, notamment de l'obligation de recevoir et nourrir les chasseurs du prince, qui avaient, dit la charte, l'habitude de loger quelquefois dans ce lieu avec leurs chiens (1).

Cette dernière énonciation explique une assertion du Père Benoît Picart. Dans son Pouillé du diocèse de Toul (2), ce savant religieux dit que « Blanzée était autrefois le Chinier « des chiens de chasse des ducs de Lorraine. » L'examen attentif des chartes analysées ci-dessus prouve que le Père Benoît s'est trompé, et que Blanzey était un hameau, dans lequel se trouvait une *villa* faisant partie du domaine ducal. Une bulle du pape Lucius III (de l'année 1181) démontre que cette *villa* ou cet alleu était loin d'appartenir en entier aux ducs de Lorraine, puisqu'il y est dit qu'une partie du domaine en question avait été donnée aux Prémontrés de Sainte-Marie par Hugues, abbé de Saint-Epvre de Toul, et par les religieux de cette abbaye, moyennant un cens de six sous toulois, payable tous les ans le jour de la fête des Saints-Innocents. Enfin, la même bulle constate que l'église de Blanzey existait dès la seconde moitié du XIIe. siècle, et que l'abbesse et le chapitre de Bouxières, à qui elle appartenait, l'avaient abandonnée aux Prémontrés de Sainte-Marie, avec toutes ses dépendances et revenus en vignes, terres, prés, dîmes, oblations et aumônes, à charge pour les religieux de

(1) V. ibid., col. ccclxxviij.

(2) T. I, p. 158.

payer tous les ans, à la Saint-Martin, un cens de trois reseaux de blé et de trois reseaux de seigle; et que Henri, évêque de Toul, et Hugues Leroux (*Rufus*), archidiacre de cette église, à qui ce cens avait été cédé, en avaient fait la remise aux Prémontrés (1). Cette dernière circonstance prouve que l'abandon de l'église de Blanzey fut une des premières donations faites à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, puisque l'évêque de Toul Henri de Lorraine est mort en 1167.

Enfin, plus tard encore, en 1180, Henri Ier., comte de Bar, se préparant à partir pour la Palestine, où il devait trouver une mort glorieuse au siège de Saint-Jean d'Acre, Henri Ier., disons-nous, donne une garantie aux religieux de Sainte-Marie contre toutes les exactions que ses officiers, habitant la partie d'Amance qui était sa propriété, avaient coutume de commettre à Blanzey, et autorise les religieux à leur refuser le blé, le vin ou les corvées de labourage que ces officiers exigeaient autrefois. Il accorde, de plus, aux religieux sa protection pour leur domaine de Blanzey, et leur concède le droit de faire paître leurs troupeaux, tant dans les plaines que sur les montagnes, tant dans les champs que dans les forêts, et de prendre le bois mort, et cette concession s'étend à tout son alleu. Henri ajoute que, dans le cas où les troupeaux auraient commis quelques dégâts, soit dans les terres cultivées, soit dans les prairies, les religieux se borneront à réparer le dommage, mais ne seront condamnés à aucune amende (2).

Il résulte de tous ces titres que, vers l'année 1180, le prieuré

(1) V. cette bulle dans les Annales ordinis Præmonstratensis, par Hugo, t. II, pr., col. cxxxvij.

(2) V. ce titre dans Dom Calmet, ouv. et tom. cités, preuves, col. ccclxxxviij et ccclxxxix.

de Blanzey n'existait pas encore, et que ce domaine était une simple dépendance rurale de l'abbaye de Sainte-Marie; mais, selon toutes les probabilités, la fondation de ce prieuré est de peu de temps postérieure à la bulle du pape Lucius III; nous rapportons par conséquent cette fondation aux quinze dernières années du XIIe. siècle.

Des donations nouvelles vinrent, pendant le XIIIe. siècle, augmenter le domaine de Blanzey. En 1280, Ferry III, duc de Lorraine, voulant réparer les dommages qu'il avait causés à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, céda aux religieux plusieurs terrains qui dépendaient de Blanzey; il lui en donna plus tard encore quelques autres, au moment où, selon le Père Hugo, il se préparait à partir pour faire la guerre aux Infidèles; mais Hugo n'explique pas si ces biens étaient situés à Blanzey ou ailleurs. Quelques années après, en 1283, le prieuré reçut en donation des vignes situées au-dessous du monastère, et, en 1286, Ferry III confirma cette donation et toutes les autres, à la demande de Thierry, abbé de Sainte-Marie-au-Bois (1).

Ce sont toutes ces donations, faites sous le règne de Ferry III, qui ont engagé le Père Hugo à soutenir que ce prince avait le premier abandonné le domaine de Blanzey aux Prémontrés de Sainte-Marie; les chartes que nous avons citées plus haut ne peuvent laisser aucun doute sur ce point; la première donation vraiment importante a été faite par le duc Mathieu, et le prieuré existait long-temps avant le commencement du règne de Ferry III.

L'histoire de ce petit monastère n'offre malheureusement aucune particularité intéressante, et que les annales lorraines aient pris la peine de conserver. A une époque qui nous est inconnue, il fut réuni à la manse abbatiale de Sainte-Marie-

(1) V. Ann. ord. Præm., t. II, col. 204.

au-Bois, et on cessa par conséquent d'y entretenir une communauté de religieux. Au commencement du XVIII[e]. siècle, le revenu était évalué à 3000 francs. Blanzey, qui faisait alors partie de la communauté de Bouxières-aux-Chênes, jouissait des droits de haute-justice, et se trouvait dans le ressort du bailliage de Nancy et de la Cour souveraine de Lorraine (1).

Le prieuré fut vendu, comme bien national, au moment de la Révolution. Il fut divisé entre plusieurs propriétaires; mais, malgré les dégradations de toute nature qu'il a subies, il présente encore l'aspect d'une maison religieuse. L'église passa aussi en différentes mains; il y a quelques années, elle était partagée entre deux ou trois propriétaires, et l'un d'entr'eux avait laissé transformer la nef en cabaret. Cet état de choses a cessé heureusement. Aujourd'hui l'église entière est rendue au culte, à l'exception toutefois de la crypte, qui sert provisoirement de bougerie. Espérons qu'elle cessera bientôt d'être abandonnée à cet usage profane, et que l'église de Blanzey, qui est maintenant érigée en chapelle dépendant de Bouxières-aux-Chênes, sera définitivement et complètement restaurée.

II.

Le prieuré de Blanzey, qui existe encore presqu'entier, ainsi que nous l'avons dit plus haut, forme un quadrilatère très-allongé dans le sens du nord au sud; on y pénètre, du côté du midi, par un porche assez ancien, et l'on entre dans une vaste cour entourée de bâtiments qui servent de logements à une douzaine de ménages; l'église se trouve engagée au sud dans un de ces massifs de bâtiments; mais le chœur, l'abside et tout le flanc septentrional de la nef sont à décou-

(1) V. le Père Benoît, Pouillé du diocèse de Toul, t. I, p. 158, et Dom Calmet, Notice de la Lorraine, t. I, supplém., col. 71 et 72.

vert au milieu d'un jardin, soutenu par une terrasse, d'où on jouit de la vue la plus magnifique.

L'église est orientée suivant les prescriptions si généralement observées au moyen-âge, et, comme le terrain est fortement en pente dans la direction de l'ouest à l'est, on a été obligé, pour construire sur un plan horizontal, de faire un remblai considérable et d'établir la terrasse dont nous venons de parler.

L'église que nous décrivons se compose d'une nef, d'un chœur et d'une abside. Il n'y a point de transept, ni de nefs latérales. La longueur de la nef est de 14^{m}. 69^{c}. ; sa largeur de 7^{m}. 62^{c}. Le chœur et l'abside réunis ont une longueur de 10^{m}. 20^{c}., sur une largeur de 5^{m}. 10^{c}. (1). La hauteur, qui est à peu près la même dans la nef, le chœur et l'abside, est d'environ 6^{m}. On voit par là que les dimensions de l'église de Blanzey sont peu considérables; mais il ne faut pas oublier que la plupart des églises prieurales ne sont guère plus vastes.

La nef n'eut jamais de fenêtres que du côté du nord ; on voit seulement dans la muraille méridionale la trace d'une porte, qui a été bouchée et remplacée par une porte toute moderne, qui n'a rien de remarquable. Mais la muraille qui regarde le nord était primitivement percée par une ligne de petites fenêtres romanes fortement ébrasées en-dehors, et sans doute en-dedans, et assez élevées au-dessus du sol. Il ne reste plus qu'une seule de ces fenêtres. Elle est aujourd'hui murée et cependant bien conservée ; elle porte, mais seulement dans une petite partie de sa hauteur, quelques ornements en forme de têtes de clous. Les autres baies romanes ont fait place à de grandes fenêtres dans le style flamboyant, qui ont été ouvertes vers la fin du XVe. siècle ou les premières années du XVIe. Quoique assez belles, elles ne méritent aucune description

(1) Toutes ces mesures sont prises dans œuvre.

particulière et produisent, d'ailleurs, un effet peu gracieux dans une église toute romane. La nef n'est couverte que par un plafond non revêtu de plâtre; elle n'a, du reste, jamais été voûtée. L'absence de contreforts suffirait pour le prouver; mais on voit encore, à droite et à gauche, à la partie supérieure des murs, des modillons en pierre et tout unis, qui soutenaient les deux grandes poutres sur lesquelles reposaient les poutrelles du plafond primitif.

On pénètre de la nef dans le chœur par une arcade en ogive obtuse, dont la forme et les ornements annoncent le XIIe. siècle. Le chœur est composé d'une travée seulement; il est éclairé à droite et à gauche par une petite fenêtre romane ébrasée. L'arc sous lequel on passe pour entrer dans le chœur est soutenu par deux grosses colonnes engagées assez fortement. Les chapiteaux de ces colonnes présentent des dimensions considérables. Leur tailloir, qui est très-épais, se compose d'une bande, d'un tore, d'un cavet et d'une seconde bande. La corbeille est séparée du fût de la colonne par un autre tore; enfin la base est formée d'un tore et d'un quart de rond, entre lesquels se trouve une scotie, et repose sur un socle carré, qui se rattache à la base elle-même par des pattes en feuillage d'un assez beau travail. Les corbeilles de ces deux chapiteaux ne sont pas uniformes. Celle qui surmonte la colonne placée du côté du midi est ornée de pampres, au milieu desquels on voit quelques figures grimaçantes. La corbeille de l'autre colonne offre une imitation grossière du chapiteau corinthien.

Le chœur est couvert d'une voûte d'arête, soutenue par des arcs-doubleaux, qui consistent en une forte nervure garnie, à son sommet, d'un gros tore. Au centre se trouve une clef historiée. Les arcs-doubleaux viennent retomber sur quatre consoles, placées dans les angles du chœur et garnies de feuillages d'un travail remarquable.

L'abside s'ouvre sur le chœur par une arcade à peu près semblable à celle qui sépare le chœur de la nef. Comme cette première arcade, celle de l'abside s'appuie sur deux grosses colonnes engagées, et dont les chapiteaux et les bases présentent la plus grande analogie avec les chapiteaux et les bases des colonnes que nous avons déjà décrites. La corbeille de la colonne septentrionale offre également une imitation dégénérée du chapiteau corinthien. La corbeille de la colonne méridionale est, au contraire, couverte d'un feuillage assez semblable à celui du roseau.

L'abside est de forme pentagone, disposition qui indique plutôt la seconde que la première moitié du XIIe. siècle, et que l'on ne rencontre que rarement dans les constructions de la période romane. Dans chacun des angles formés par la déviation de la muraille se trouve une colonne, tellement engagée dans la maçonnerie, que l'on ne peut guère la qualifier que de pilastre. Les chapiteaux et les bases de ces pilastres ressemblent beaucoup aux chapiteaux et aux bases des quatre grosses colonnes déjà décrites. Les quatre corbeilles sont toutes différentes l'une de l'autre ; elles offrent des feuillages de diverses espèces, des bandeaux enlacés, une tête grimaçante, etc. Toutes ces sculptures paraissent fort belles ; mais elles sont malheureusement couvertes de couches de badigeon si épaisses et si nombreuses, qu'il est bien difficile d'en apprécier toute la valeur. Au-dessus des chapiteaux des quatre pilastres, on voit des pierres informes, qui ont été mutilées à une époque inconnue, et il nous est impossible de découvrir quelle a été leur destination primitive. Entre chacun de ces pilastres se trouvait une petite fenêtre romane ébrasée en-dedans et en-dehors, et dépourvue de tout ornement. Deux de ces fenêtres sont aujourd'hui bouchées, et les trois baies les plus orientales ont disparu pour faire place à de larges fenêtres ogivales, qui n'ont pas conservé leurs meneaux et produisent le plus mau-

vais effet. La voûte de l'abside est garnie d'arcs-doubleaux semblables à ceux du chœur, et qui, d'un côté, retombent sur les chapiteaux des pilastres, tandis que, de l'autre côté, ils viennent butter contre le sommet de l'arcade par laquelle on entre dans l'abside.

Cette description, à laquelle nous n'avons pu joindre aucune figure, suffira cependant, nous l'espérons, pour faire connaître la disposition intérieure de l'église de Blanzey. Les connaisseurs admirent l'heureuse combinaison des lignes, l'élégance et la simplicité du chœur et de l'abside ; quant à la nef, elle n'offre aucune particularité digne d'un examen spécial.

Après ce que nous avons dit des vicissitudes que cet édifice a subies depuis soixante ans, il est facile de présumer que l'intérieur doit être aussi nu et aussi dépouillé que possible. Tout le mobilier se compose, en effet, d'un mauvais autel en bois et de quelques misérables bancs. Nous n'avons retrouvé que deux débris de l'ancien mobilier de l'église ; le premier est la tête d'une statue ; les dimensions en sont exiguës, mais le caractère en est admirable ; nous n'avons, du reste, pu déterminer à quelle statue cette tête appartint autrefois. Le second est une inscription tumulaire du commencement du XVIIe. siècle, gravée au milieu d'un cartouche et dont l'exécution est assez satisfaisante. Voici cette inscription:

CY DEVANT REPOSE LE SIEVR D'AMIC
DE VAVBECOVRT ESCVYER LEQ^l AYANT
VESCV AVEC CANDEVR ET PROBITÉ DÉ
CÉDA LE 4e DE MARS 1616 AAGÉ DE 36
ANS. PRIEZ DIEV QU'IL LUY DONNE HEV
REVSE RÉSVRRECTION. AMEN.
DAMOISELLE CLAVDE HVMBERT SA VEFVE
A SON CHER ESPOVX A FAICT POSER
CESTE INSCRIPTION POUR MÉMOIRE.

Un coup-d'œil jeté sur un dessin donnerait mieux que toute description une idée de l'extérieur de l'église. L'abside est couronnée par une corniche peu saillante, ornée de plusieurs moulures assez simples et soutenue par des modillons. Ces modillons sont presque tous dénués d'ornements ; deux ou trois seulement présentent quelques sculptures sans intérêt. La décoration de chacune des cinq faces de l'abside se compose d'une arcature toute simple, dont les extrémités retombent sur des pilastres prismatiques et peu épais, qui servaient de contreforts. Les chapiteaux de ces pilastres sont revêtus de feuillages variés ; les bases se rattachent et se confondent, pour ainsi dire, avec le revers d'eau qui règne tout autour de l'abside. Le contrefort se prolonge jusqu'au sol, mais n'a rien de remarquable. C'est au milieu de ces arcatures que l'on avait ouvert les petites fenêtres romanes dont nous avons parlé, en décrivant l'intérieur de l'abside. Cette partie de l'église est maintenant couverte d'une toiture peu inclinée ; l'ancienne toiture, au contraire, était fort aiguë, et l'on voit encore sur la face orientale de la tour une espèce de rainure dans laquelle la charpente était fixée. La travée formant le chœur n'offre extérieurement rien qui soit à noter ; elle est, comme nous l'avons dit, percée de chaque côté par une baie romane allongée, mais assez étroite ; elle est de plus garnie de deux revers d'eau, dont l'un correspond à celui de l'abside.

Cette travée est surmontée d'une grosse tour carrée, à un seul étage et complètement nue. Cette tour, qui est couverte d'une toiture à deux pans, est éclairée intérieurement par quatre petites baies en plein-cintre, sans aucune sculpture.

La nef ne présente à l'extérieur rien qui puisse nous arrêter ; du côté du midi, elle est, comme on l'a vu, engagée dans les bâtiments de l'ancien prieuré, qui la masquent presqu'entièrement. Au nord, elle est à découvert ; mais elle n'offre qu'une simple muraille, dans laquelle s'ouvrent les deux fenê-

tres ogivales dont il a été question ; la petite fenêtre à plein-cintre que nous avons signalée, et qui est bouchée aujourd'hui, se trouve dans la partie la plus rapprochée du portail. Ce portail est moderne et a été construit, selon toutes les apparences, dans la seconde moitié du XVIII[e]. siècle. Nous nous dispenserons par conséquent de le décrire.

Il nous reste, pour terminer ce que nous avons à dire de l'église de Blanzey, à parler de la crypte, qui règne sous le chœur et l'abside, et à laquelle on parvenait par un escalier prenant naissance dans l'angle sud-est de la nef. Cette crypte se compose, comme la partie de l'église à laquelle elle correspond, de deux travées. La plus orientale est semi-circulaire, quoique l'abside, qui lui est superposée, soit de forme pentagone. Une arcade à plein-cintre, fort large et fort massive, sépare cette travée de celle qui se trouve placée sous le chœur. Cette dernière est à peu près carrée, et sa voûte d'arête est garnie de gros boudins. La crypte est éclairée par une baie en ogive obtuse, percée un peu au-dessous du pavé de l'abside, et qui ne nous semble pas remonter au XII[e]. siècle, et par deux petites baies à plein-cintre pratiquées à droite et à gauche dans la même travée. Les murailles, qui sont fort épaisses, présentent aussi quelques enfoncements très-allongés, destinés, sans doute, à recevoir des cercueils. La crypte est entièrement dépourvue d'ornements. L'arcade séparant les deux travées retombe sur des piliers massifs et saillants (1), qui sont surmontés de chapiteaux très-écrasés. Ces chapiteaux se composent d'un tailloir uni et d'une espèce de corbeille coupée en biseau, et couverte de sculptures variées, empruntées pour la plupart au règne végétal.

Telles sont les observations qui nous ont été fournies par

(1) On ne voit plus les bases de ces pilastres, ce qui tient sans doute à l'exhaussement du sol de la crypte.

un examen attentif de l'église de Blanzey ; on voit que, dans cet édifice, tout rappelle le style en usage pendant la seconde moitié du XIIe. siècle ; c'est, autant que nous pouvons le savoir, vers l'année 1160 que l'église fut cédée par l'abbaye de Bouxières aux Prémontrés de Sainte-Marie-au-Bois ; nous sommes porté à croire que l'église actuelle est postérieure à cette cession, et que les religieux de Sainte-Marie, au moment où ils établirent un prieuré dans leurs nouvelles possessions, firent reconstruire l'église, qui, probablement, tombait en ruines. Ce petit édifice nous fournit donc un spécimen assez complet de l'architecture religieuse en Lorraine pendant la période de transition.



EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES DEUX BORDS DE LA SÈVRE NIORTAISE;

Par M. Lacurie,

Membre de l'Institut des Provinces, inspecteur de la Société française pour la conservation des Monuments.

MARANS, CHEF-LIEU DE CANTON, ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE.

J'attendais, à Marans, le batelier qui devait me faire remonter la Sèvre jusqu'à Taugon-la-Ronde, et j'utilisai quelques heures d'attente en revoyant l'église, seul édifice présentant quelqu'intérêt à l'archéologue, car Marans ne vit plus que de souvenirs.

Maroantum, *Maraant*, *Maraantum*, *Marantum*, *Marant*, tels sont les noms par lesquels on désigne cette localité dans les anciennes chartes. C'était, dans les premières années de notre ère, une île de l'Archipel des *Santones;* la mer, en se retirant, a laissé de vastes marais que des travaux habilement conduits ont desséchés et acquis à la culture. Les chartes font mention de Marans dès 1078. En 1189 c'était une terre seigneuriale d'une très-vaste étendue, bien que ce fût une simple châtellenie. Le plus ancien châtelain qui nous soit connu

est Porréchie. En 1218, Réginald de Précigny possédait cette seigneurie du chef de sa femme, Létice, fille de Porréchie, et la transmit à Réginald, IIe. du nom, son fils, Réginald III, son petit-fils, et Réginald IV, son arrière petit-fils, décapité en 1355 pour ses méfaits dans la contrée. Guillaume de Précigny, frère de Réginald IV, fut mis en possession de la terre de Marans, par arrêt du 13 avril 1356; il la transmit à ses deux filles, mortes depuis, sans postérité. Marguerite, sa sœur, femme de Godemare de Limières, hérita de cette terre. Godemar, IIe. du nom, son fils, la vendit à Tristan Rouault. Toutefois, Louis, vicomte de Thouars, la possédait en 1369. Sa fille eut pour héritière Isabeau, sa sœur, femme d'Ingerber Ier., seigneur d'Amboise; Marans passa ainsi dans la maison d'Amboise, et fut possédé successivement par Ingerber II, et Louis, son fils, qui en fit foi et hommage, en 1469, à Charles, duc de Guienne. Marguerite d'Amboise, succéda à son père dans la terre de Marans qu'elle céda à Louis XI en 1470. Celui-ci en fit don au comte de St.-Pol qui ne la garda pas, puisque nous la voyons passer dans la maison de La Trémouille, par le mariage de Marguerite, fille de Louis, sire d'Amboise, avec Louis Ier., seigneur de la Trémouille, mort en 1483. Louis II de la Trémouille, tué à la bataille de Pavie, était seigneur de Marans. Par son mariage, Jacqueline de la Trémouille porta cette terre à la maison de Bueil. Jean, sire de Bueil, son fils, et René, son petit-fils, en jouirent successivement; Jean, VIIIe du nom, la possédait en 1665. Renée de Bueil, une de ses filles, la porta, par son mariage, dans la maison de Mesgrigny. Vers la fin du siècle dernier, Marans appartenait à la maison d'Alligre.

Par son château et sa position Marans a été le théâtre d'une foule d'événements de guerre. Le comte de Derby l'attaqua en 1346; Duguesclin s'en empara en 1371; en 1388 le comte d'Arondel y débarqua des troupes anglaises, qui y commirent

les plus grands excès; en 1431, Beaumanoir et Rostrenem s'en rendirent maîtres, mais ils en furent chassés par le sire d'Albret, l'un des chefs de l'armée de Charles VII; en 1569, le château, défendu par Pluviant, soutint un siége en règle, par le comte de Lude qui parvint à s'en emparer. Marans eut beaucoup à souffrir durant les guerres religieuses dont l'Aunis fut le théâtre.

Des travaux immenses ont été entrepris pour dessécher les marais de la Sèvre, dès les temps les plus reculés. A mesure que l'Océan abandonnait ses anciennes bornes, l'industrie s'appliquait à tirer parti de cette révolution. Des digues, des remparts de gazon, des coupures, des tranchées, des canaux, tout fut employé pour faciliter l'écoulement des eaux et empêcher les inondations. Les travaux se faisaient en grand dès le XIIIe. siècle. Pierre, de Volvire, seigneur de Chaillé, en 1217, autorise les abbés de St.-Michel, de l'Absie, de St.-Maixent, de Maillezais et de Nieul sur l'Authise, à faire creuser un canal pour dessécher les marais du Langon et de Vouillé. Ce canal porte le nom de Canal-des-Cinq-Abbés (1). En 1244, Guillaume, abbé de la Grâce-Dieu, fait un accord avec Pierre Boson, commandeur du Temple de la Rochelle, pour faire travailler à un canal de dessèchement (2). Les abbés de St.-Michel et de St.-Léonard, et le grand prieur des Templiers d'Aquitaine conviennent, en 1270, de faire creuser un

(1) Ego Petrus de Volvirio, Dominus de Challe, dedi et concessi in puram et perpetuum elemosinam Sti.-Michaelis in heremo, de Absia, de S°.-Maxentio, Malleacensi, Niolensi abbatibus et conventibus liberam potestatem et licentiam faciendi et habendi in dominio meo et feodo de Chaillie quendam excursum liberum et immunem ab omni costuma et exactione ad excurrendas aquas de maresiis de Languno, de Voillec, et de medietate maresiorum de Niosolio, et de maresio de Angleria... (Arcère, t. 1er.).

(2) Guillelmus abbas paciscitur cum Petro Bosone præceptore militiæ Templi apud Rupellam, pro canali regio (Arcère, t. 1er.).

grand canal pour servir de décharge aux eaux de leurs marais situés dans la châtellenie de Marans (1). J'aurai encore occasion de faire remarquer un peu plus tard les immenses travaux d'utilité publique entrepris et terminés par ces moines trop peu appréciés, parce qu'ils sont trop peu connus.

De 1540 à 1643, plusieurs sociétés furent autorisées pour de semblables travaux. Ces desséchements sont remarquables par la longueur des canaux, par le nombre prodigieux des coupures qu'il a fallu pratiquer, par les chaussées et les ponts qu'on a élevés. De grands canaux viennent se décharger dans la Sèvre, et se réunissent dans l'anse du Braud; leur embouchure est fermée par des écluses, qui opposent une barrière au sable que la mer charrie à chaque marée. Les principaux de ces canaux sont ceux de Vienne, de Sainte-Radégonde, des Abbés, du Sableau, de Marans, de Vix, dont le Contrebot passe par dessous la Vendée à l'endroit appelé le Gouffre, de la Brune et de la Banche.

Outre ces grands canaux, il y en a encore un grand nombre qui portent leurs eaux à l'Océan. Ils sont terminés par une petite écluse que l'on nomme Bonde, qui se ferme et s'ouvre selon l'exigence des cas. Des ceintures, ou de grandes levées enveloppent le marais du côté des terres et les mettent à l'abri des inondations de la Sèvre, de l'Authise et des eaux pluviales qui descendent des côteaux voisins. L'ingénieur géographe Masse, qui a mesuré la vaste étendue de ces marais, assure, que pour faire les excavations de ce grand desséchement, il a fallu remuer une immense quantité de terre, dont il évalue le volume à plus de 2,000,000 de toises cubes (2).

L'île de Marans ne s'élève guère plus de dix mètres au-

(1) .... Ad faciendum excursum à Ponte qui est super Brimma, usque ad Portum piscatorum (Arcère, t. 1er.).

(2) Arcère, t. 1er.

dessus des terres environnantes. Le château avait été bâti sur le point culminant ; il fut rasé en 1638, et une partie de l'emplacement fut donné aux Capucins pour y bâtir un couvent.

Les Pouillés de l'ancien diocèse de Saintes mentionnent l'église paroissiale et le prieuré de St.-Etienne de Marans ; l'Evêque de Maillezais, en vertu de son titre d'abbé, en avait la nomination. Il ne reste plus rien de cette église qui a dû avoir été fortifiée, comme toutes celles de la contrée ; l'édifice actuel n'est plus qu'un composé disparate de restaurations et de soudures de toutes les époques : deux portails ouverts, celui de gauche du XIIIe. siècle, l'autre du XVe. ; chevet droit à deux frontons aigus, coupés au milieu par un large contrefort, flanqué de deux immenses fenêtres en partie murées ; clocher à coupole sur le chœur, supporté par des colonnes romanes. Somme toute, Marans offre peu de chose au touriste qui veut étudier l'art chrétien.

Considérée sous un autre point de vue, cette petite ville a une grande importance commerciale. C'est l'entrepôt de commerce intérieur et extérieur des grains provenant des départements de la Vendée et des Deux-Sèvres. C'est un des marchés régulateurs. On y compte cinq foires annuelles, et deux grands marchés par semaine. Il s'y fait un commerce considérable en grains, en denrées de toute espèce, en volailles, en bestiaux et en bois à brûler d'un excellent chauffage.

C'est auprès de Marans, sur les frontières du Bas-Poitou et de l'Aunis, au passage du Braud, sur la Sèvre Niortaise, qu'eut lieu l'entrevue de Louis XI et du duc de Guyenne, en 1469. « On jeta sur la Sèvre un pont de bateaux au milieu « duquel fut élevée une loge qu'une grille de fer coupait en « deux. C'était là que devaient conférer, à la manière des « ennemis, deux frères qui venaient se réconcilier » (1).

(1) Arcère, t. 1er.

Me voici remontant la Sèvre, très-prosaïquement assis, je dirai presque couché sur l'avant de mon bateau. La marée montante soulageait d'autant mon *pousseur*. Bientôt nous arrivons en vue du *gouffre*, point de jonction de la Vendée et de la Sèvre. Cette dénomination vient sans doute de ce que le canal de Vix paraît s'engouffrer en passant sous la Vendée; c'est, du moins, ce que m'a dit mon cicérone, brave homme très-flatté des questions nombreuses que je lui adressais touchant la contrée que nous traversions. J'ai toujours trouvé plaisir et profit aux causeries avec les hommes du sol que je visitais : à eux le monopole des légendes et des traditions locales.

La Vendée se jette dans la Sèvre à l'île d'Elles, dont l'église et la tour moderne couronnent coquettement les plus hautes terres. L'île d'Elles était autrefois un prieuré du diocèse de Saintes; depuis, elle a fait partie de celui de la Rochelle; aujourd'hui elle appartient à celui de Luçon. Nous apercevons, au nord, le *Mont Nommé*, petite île fort élevée, tout près de Vix, et nous nous perdons au milieu d'îlots à travers lesquels la Sèvre serpente capricieusement. Ces îlots sont plantés les uns d'érables communs, — *acer campestra*, Lin., — qui, ravalés à deux mètres du sol, sont livrés au commerce sous le nom de *Cosses de Marans*; les autres semés en haricots rouges, blancs ou panachés, — *phaseolus nanus*, Lin., en melons, — *Cucumis melo*, Lin., — ou en genêts à balais, — *spartium scoparium*, Lin., — sont entourés d'une bordure de saule blanc, — *salix alba*, Lin., — dont les branches sont employées à recevoir la légère couche de roseaux sur laquelle sont disposées les tuiles qui couvrent les maisons. J'y ai rencontré aussi le peuplier tremble — *populus tremula*, Lin. — et le vergne — *alnus glutinosa*, Lin. — Je ne crois pas y avoir remarqué d'autres essences d'arbres.

Nous laissons la Sèvre pour entrer dans ce que les habitants

de Taugon appellent *la Route*, l'un des mille canaux qui sillonnent le marais; mais pour cela, il nous fallut traîner notre bateau par dessus une digue de cinq mètres d'élévation, rempart élevé par le syndicat pour préserver les terres de l'inondation de la Sèvre. Le talus de cette digue étant fort large, l'opération du transport d'un bateau n'est ni longue, ni difficile pour qui a de bons bras. Nous coupons la *Ceinture des Hollandais*, et nous mettons le Cap sur Taugon. Mon batelier m'expliqua pourquoi le canal que nous venions de passer portait un nom si étrange. Au temps d'Henri IV, des prisonniers flamands auraient été occupés à creuser cette ceinture. La vérité est qu'Henri IV avait fait venir des Pays-Bas, en 1599, Humfroy Bradley, gentilhomme du Brabant, auquel il donna le titre de maître des digues du royaume, le chargeant de dessécher les terres marécageuses du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Bradley s'adjoignit quelques gentilshommes de son pays; mais l'entreprise commencée fut traversée et par l'avarice et l'insatiable cupidité de quelques-uns des propriétaires des marais, et par la jalousie et la haine armées contre les étrangers. L'édit de 1607 donna du cœur aux entrepreneurs, et l'opération fut poussée avec succès (1). Ainsi, la tradition aurait consacré le souvenir de ce bienfait du Béarnais.

TAUGON-LA-RONDE, CANTON DE COURÇON D'AUNIS.

Taugon était une île de l'archipel des Santones, alors que l'Océan morcellait en lagunes toute cette partie des départements de la Charente-Inférieure, de la Vendée et des Deux-Sèvres. Le bourg est bâti sur la partie la plus élevée, seule portion, ou à peu près, qui soit possédée par les indigènes,

(1) Arcère, t. 1er.

toute la plaine, anciens marais desséchés, appartenant à des étrangers.

Rien d'intéressant pour l'antiquaire à Taugon. L'église, simple nef sans caractère, n'a conservé de sa construction primitive que trois ou quatre mètres de muraille en moyen appareil parfaitement échantillonné, encadrant une fenêtre romane sans ornements. J'ai remarqué, engagé dans l'un des murs du clocher, et mis là comme moellon, un joli petit chapiteau du XIII[e]. siècle. Cette église, mentionnée dans les plus anciens pouillés de Saintes, était à la nomination de l'abbé de Maillezais.

A la partie la plus déclive du terrain, vers le sud-est, on trouve, à la naissance du marais, une fondrière qui pourrait présenter quelque danger : le pas d'un homme fait trembler le sol à la ronde, et l'on y enfonce sans effort une longue perche sans rencontrer d'obstacle. On raconte que dans les temps anciens une charrette attelée de bœufs y a disparu.

Il existe à Taugon un singulier usage dont je n'ai pu découvrir l'origine. Par tout pays chrétien, si le futur époux ne conduit pas sa fiancée au pied de l'autel, du moins il la ramène chez lui, quand elle est devenue sa femme. Il n'en est point ainsi à Taugon. Le jour fixé pour la cérémonie des épousailles, le prétendu se rend seul à l'église pour faire tout disposer pour la messe, ordinairement chantée, précédée du *Veni creator*, et suivie du *Te Deum*. Cependant arrive la future épouse, conduite par son père, ou son plus proche parent, suivie de nombreux invités. Les deux futurs occupent la place d'honneur, ils entendent la messe; et quand la cérémonie religieuse est terminée, le cortége ramène la jeune épouse pendant que le nouveau marié s'entend avec M. le curé pour faire constater sur les registres de la paroisse l'union nouvellement contractée. Toutes ces formalités accomplies, l'heureux époux va rejoindre sa compagne.

LA RONDE, CANTON DE COURÇON D'AUNIS.

La Ronde, autre petite île, a conservé, du côté du marais, une falaise fort élevée, s'abaissant en pente très-rapide. Son église, ruinée comme celle de Taugon, n'a conservé de sa construction primitive qu'une porte latérale, ogive du XIVe. siècle et un reste d'arceau ogival de la même époque à la sacristie. C'était primitivement une chapelle annexée à Taugon (1); elle vient d'être érigée en succursale.

St.-JEAN-DE-LIVERSAY, CANTON DE COURÇON D'AUNIS.

Saint-Jean-de-Liversay, *ecclesia S. Johannis de Liverseïo* était un bénéfice à la nomination de l'évêque de Limoges. Le territoire est en grande partie composé de marais desséchés; il était entièrement submergé au temps de la domination romaine dans nos contrées. Eglise du XIIIe. siècle; fenêtres en lancettes avec simple tore, géminées autrefois, n'offrant plus qu'une seule baie par l'absence du meneau enlevé tout exprès; une porte latérale percée vers la fin du XIVe. siècle; voûte détruite; une deuxième nef ajoutée au XVIIe.; portail du XIVe.; clocher carré du XVIIe. Rien de remarquable à l'intérieur, si ce n'est deux chapiteaux romans servant de bénitiers et qui peuvent appartenir au XIe. siècle. Il ne reste d'un ancien autel en bois de chêne sculpté que deux panneaux représentant l'Annonciation et la Visitation; ils gisent sous le clocher parmi les ordures. Cet autel, rejeté il y a quelques trente ans, comme chose trop vieille, a fait place à du sapin doré, et a servi de bois de chauffage. L'auteur de cet acte inconcevable, jugeant qu'il était indé-

(1) Ecclesia parochialis SS. Johannis de Tegonio et Petri de Rotunda ejus annexa (Pouillés de Saintes).

cent de laisser au tableau du fond Hérodiade offrant à Hérode la tête de saint Jean-Baptiste, a trouvé un peintre assez mal avisé pour faire d'une jeune fille un véritable soldat romain, en l'affublant d'un casque et d'une cuirasse ! L'auteur du tableau avait faussé l'histoire, le restaurateur en a fait une croûte. Quand donc verrons-nous l'autorité diocésaine et l'administration départementale opposer une digue infranchissable à de si déplorables abus ! une mesure bien simple sauvegarderait nos églises et ce qu'elles possèdent : la création, par chaque arrondissement d'un conservateur, mandataire de l'évêque et du préfet. Ce conservateur aurait assez d'autorité dans l'espèce pour arrêter tout projet de restauration jusqu'au prononcé de qui de droit.

Un vieux castel du XIVe. siècle a été ruiné. St.-Jean de Liversaye a beaucoup souffert des guerres du XVIe. siècle. Il a servi alternativement de quartiers aux catholiques et aux protestants.

COURÇON D'AUNIS, CHEF-LIEU DE CANTON.

Courçon d'Aunis, *ecclesia parrochialis b. Mariæ de Coursonio*, sur le bord méridional du golfe des Santones. Eglise du XIIe. siècle ; voûte ogivalo-romane à la nef ; soudures aux XVe. et XVIe. siècles, époque des bas-côtés ; coupole au clocher quadrangulaire ; plate-forme crénelée et machicoulis au-dessus du portail. On peut voir dans cette église un magnifique tableau représentant la Sainte Famille, copie exacte de Raphaël. On croit que c'est un don des ancieus ducs de La Rochefoucault, dont les armes sculptées sur bois, et conservant encore la couleur de leurs émaux, gisent dans la poussière sur les combles de l'un des bas-côtés !

VIX, CANTON DE MAILLEZAIS (VENDÉE).

L'île de Vix, *insula vicus*, dans l'archipel des Santones,

aujourd'hui sur la rive droite de la Sèvre Niortaise, est mentionnée dans les Chartes dès 1047. Le terrain en est très-élevé, et l'ancienne falaise se dessine parfaitement dans la partie méridionale. Elle avait appartenu autrefois à Guillaume de Parthenay, qui la céda à Agnès de Bourgogne, pour le prix de 1500 sols. Agnès la donna au monastère qu'elle venait de fonder à Saintes (1).

Un prévôt, *præpositus*, administrait cette terre pour les religieuses de Saintes, et tous ne furent pas fidèles à leur mandat. Entre 1100 et 1105, l'abbesse, Florence, termina par un duel judiciaire le procès que poursuivait l'abbaye contre le prévôt infidèle de Vix.

André de Trahent, préposé par le monastère des dames de Saintes, à l'île de Vix, fraudait l'abbaye des revenus d'un four bannal et d'une métairie. L'abbesse, Florence, cite André de Trahent à son tribunal. Celui-ci se rend à la citation avec ses amis. Les juges entendent les raisons alléguées par les parties, et décident que si André de Trahent peut prouver ses dires par l'épreuve de l'eau bouillante, la métairie et le four lui seront acquis. On prend jour, et l'époque arrivée, André de Trahent, accompagné d'Amelin de Benatio et d'autres amis, se présente pour tenter une double épreuve, l'une pour le four, l'autre pour la métairie. On dresse dans l'église deux chaudières, et l'on y met le feu. Lorsque tout fut prêt, André voyant l'abbesse s'avancer hardiment, sentit son courage faiblir, et n'osa passer outre, s'en remettant à la merci de l'abbesse. Celle-ci usa généreusement de la victoire; elle retint pour elle le four, octroyant à André et à son fils, leur vie durant, à condition qu'ils demeurassent

(1) .... In pago Pictaviensi Ego Agnes comitissa dedi Ecclesiæ B. Mariæ insulam que dicitur vicus, sitam in maritimis aque Sevrie, quam emi de Guillelmo de Partheniaco pro mille quingentis solidis et pluribus aliis auxiliis........ (Charte de fond. de l'abb. de Saintes, fol. 1).

sur les terres de l'abbaye, la faveur de cuire leur pain à ce four, sans aucune redevance. Quant à la métairie, André et son fils en devaient jouir, leur vie durant, à la charge d'en payer à l'abbesse le terrage et la dîme, faveur dont pourrait jouir également un fils légitime du fils d'André. Que si le fils d'André décédait sans héritier légitime, l'abbaye rentrait de plein droit dans la possession du terrain en litige. Ceci se passait en présence de Ramnulfe, évêque de Saintes, de l'archidiacre Pierre, de Gosselin, écolâtre de St.-Pierre, et des chevaliers Foucaud Airald, Constantin Crasse, Engelbert de Escaels, Amelin de Benato, etc. (1).

L'église de Vix est sans caractère, ne conservant qu'une fraction de l'abside primitive romane; chevet droit; clocher quadrangulaire très-moderne, avec une flèche couverte en ardoise. Il y a peu d'années encore qu'on pouvait admirer dans cette église trois autels en bois sculpté avec tous leurs accessoires, même les tableaux du fond. Les autels ont fait place au sapin doré, et il n'en reste plus que deux panneaux représentant l'Annonciation et la Visitation, suspendus à deux piliers. Les trois tableaux, entièrement en bois, à très-fort relief, ont été relégués dans un coin de la tribune où je les ai vus exposés aux insultes incessantes des enfants. L'un de 1m. sur 1m. 50c. représente le martyre de saint Sébastien, l'autre, de mêmes dimensions, représente le martyre de saint Barthélemy, le troisième, de 1m. 50c. environ, sur 2m. 50c. de haut, est une Assomption; mais les personnages, qui font relief, sont appliqués et ne font pas corps avec le fond; le faire en est moins barbare que celui des deux autres. J'avais acheté ces objets pour le musée départemental de Saintes; Mgr. l'évêque de Luçon, en tournée épiscopale, s'est opposé à l'enlèvement de ces vénérables restes qu'il aura sans doute fait placer en lieu convenable.

(1) Cartulaire de l'abb. de Saintes, f. 75.

MAILLÉ, CANTON DE MAILLEZAIS (VENDÉE).

Maillé, *Malliacus*, dans l'archipel des Santones, aujourd'hui sur la rive droite de la Sèvre Niortaise. Le territoire de cette commune se compose de marais desséchés, de marais mouillés et de hautes terres, point culminant de l'île. Maillé est mentionné dans une charte de 1103; en 1170, Aliénor donne à Maillezais le minage de Maillé. Dufour, dans son histoire du Poitou, voit dans Maillé le *Portus secor* des anciens, mais il l'avance sans preuves même plausibles. Qu'il y ait eu un port à Maillé, comme à Vix, à Maillezais, à Taugon et à toutes les îles de ce vaste archipel, rien là qui doive surprendre. Au reste, les chartes du XII[e]. siècle parlent du port de Maillé et des chargements de sel qu'on y faisait.

On trouve dans les souvenirs du pays le nom d'une chapelle dédiée à saint Piens, évêque de Poitiers, sous l'épiscopat duquel sainte Radégonde fit bâtir le monastère de Sainte-Croix. Cette chapelle était le but d'un pélerinage pour la guérison de la surdité; les derniers débris en ont été déblayés il y a peu d'années. On déterre çà et là, aux environs, des auges en pierre avec échancrure pour loger la tête; l'une de ces auges contenait, avec des ossements, une croix en fer de 35 à 40[c]. de longueur, et un chalumeau en cuivre doré. Ces objets ont été recueillis par M. le curé de Maillé chez qui je les ai vus. On trouve également sur cette commune les ruines du château du Doignon. Ce manoir avait été bâti sur un mamelon dominant le marais. C'est là que d'Aubigné, obligé d'évacuer Maillezais, s'est retiré, et qu'il a imprimé le 1[er]. volume de son histoire universelle. Il ne reste de ce château que quelques souterrains parfaitement voûtés, et que les habitants viennent exploiter comme ils feraient d'une carrière. On m'a fait remarquer aussi une grange qu'on appelle *le Temple*,

sans doute parce qu'elle aura servi aux assemblées religieuses des Huguenots, lorsque d'Aubigné était maître du pays. Sur ce point encore on trouve beaucoup de tombeaux. J'ai vu la pierre qui servait de recouvrement à l'un de ces tombeaux, elle est couverte d'entrelacs et semée de croix de Malthe.

Il est à regretter que l'autorité municipale ne juge point à propos de prendre quelque soin d'une source d'eau minérale, qui se trouve à mi-côte, dans l'escarpement de l'île, vers le nord, et au-dessus du niveau du marais. Le bassin que la source s'est creusé est tellement obstrué par l'éboulement des terres, qu'il n'est pas rare de le trouver à sec, surtout dans les chaleurs de l'été. Je ne sais si on a analysé cette eau, je ne l'aurais pu faire, elle était à sec quand on m'y a conduit. Je suis d'autant plus étonné de l'oubli dans lequel on laisse cette source minérale que l'autorité municipale semble prendre plus à cœur la moindre occasion de ménager les intérêts de ses administrés, ainsi qu'il appert d'une inscription que chacun peut lire au fronton d'une pompe-fontaine, sur le côteau, au nord de l'église :

MONNUMENT QUI A ÉTÉ FAIT EN 1831
POUR L'UTILITÉ DE LA COMMUNE DE MAILLIÉ
PAR LE ZELLE DE Mᵉ RISTOR MAIRE
JEAN LAURENT ADJOINT.

Eglise, simple nef ; partie du XIIᵉ. siècle, partie du XIIIᵉ., partie moderne. Façade du XIIᵉ., pour le premier étage, l'étage supérieur ainsi que le clocher, étant nouvellement faits. Trois portails, celui du milieu ouvert. Portail de droite : deux voussures concentriques ; archivolte saillante garnie d'astéries. — C'est une restauration déjà ancienne. — Trois rangs de losanges à la plate-bande ; vestiges d'une statue en pied. Portail de gauche : deux voussures concentriques ; archivolte chargée de larges étoiles et d'oves très-saillants ;

trois rangs de lozanges à la plate-bande. Portail du milieu : quatre voussures concentriques en retrait; archivolte très-saillante avec étoiles, feuilles, rinceaux; première voussure extérieure : personnages qui semblent converser; ils tiennent de l'une et l'autre main un support formant le fer à cheval aux extrémités palmées, leurs pieds sont posés sur les épaules d'un personnage à courte jacquette. Deuxième voussure : personnages jouant du violon, placés alternativement avec un autre personnage couché à plat-ventre et se cramponnant au cordon, les jambes repliées de manière à porter les talons sur les reins. Troisième voussure : animal dévorant la tête d'une figure humaine. Quatrième voussure : quadrupèdes foulant une figure humaine. Chapiteaux : extrême droite, à l'angle de l'édifice : premier, centaures affrontés; deuxième, un personnage à genoux, séparant deux oiseaux contre lesquels il lutte peut-être.

Portail de droite :—en partant de la droite; premier, quadrupèdes ailés et affrontés; deuxième, rinceaux; troisième, quadrupèdes à longue queue; quatrième, quadrupèdes adossés.

Portail de gauche : — en partant de la droite : premier et deuxième, fruits; troisième, oiseaux se becquetant; quatrième, lions affrontés. — Extrême gauche : angle de l'édifice : premier, lion, à crinière, dévorant un objet que je n'ai pu reconnaître; deuxième, lion se mordant la queue.

Chevet droit à fronton aigu; une belle ogive au fond; deux travées à voûte ogivale; fenêtres, simple tore, trèfles et lancettes; trois travées modernes, voûtes en briques, plein-cintre, fenêtres cintrées, à larges vitres de salon. Espérons que M. le curé actuel de Maillé, ecclésiastique plein de goût et de bonne volonté, fera disparaître jusqu'aux moindres traces des prétendues restaurations, qui déparent l'un des plus beaux édifices religieux de la contrée.

Je m'embarquai sur l'Authise, au point où elle passe par

dessus le canal de Vix; MM. les curés de Maillé et Taugon, dont je ne saurais trop reconnaître la franche et cordiale hospitalité, avaient eu l'obligeance de m'y faire préparer un bateau. L'Authise est canalisée depuis ce point jusque sous les murs de l'antique monastère de Maillezais où nous arrivâmes après une heure d'une navigation d'autant plus agréable que nous avions vogué sous un berceau de verdure à peine interrompu par quelques rares clairières.

MAILLEZAIS, CHEF-LIEU DE CANTON, ARRt. DE FONTENAY (VENDÉE).

Maillezais, *Malleacum*, dans l'île de ce nom, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Fontenay (Vendée), avec titre de doyenné. L'histoire de cette localité étant liée à celle de l'abbaye, je n'en dirai rien ici, me contentant d'en faire connaître l'église, fort jolie page d'architecture, qui doit à l'un de nos collègues, M. Segrétain, architecte des Deux-Sèvres, des restaurations parfaitement entendues.

Sur la fin de sa vie, Théodelin, premier abbé de Maillezais, permit à Ainric, grand du siècle, son bienfaiteur et son ami, de bâtir, près du Port, un petit oratoire; c'était vers 1040. Telle est en deux mots l'histoire de la charmante église paroissiale de Maillezais.

Abside, XIe. siècle, première fondation; transepts et nef ajoutés au XIIe.; croix latine, voûte ogivalo-romane, fenêtres romanes; clocher quadrangulaire à quatre égoûts et à coupole; marque de consécration.

Façade; premier étage : trois portails, celui du milieu ouvert.

Portail du milieu : quatre voussures concentriques en retrait; archivolte très-saillante chargée d'astéries. Première, voussure extérieure, damiers; deuxième, feuilles d'eau;

troisième, quatre tores ou boudins ; quatrième, pélicans. Colonnes rubannées.

Chapiteaux ; — partant de droite : — premier, personnages pieds nuds ; deuxième, mellusine ; troisième et quatrième, rinceaux ; cinq. et six., oiseaux et rinceaux ; sept. et huit., centaures ; neuv. et dix., refaits nouvellement.

Portail de droite ; archivolte, feuilles d'eau ; plate-bande, damier ; tympan, évêque en pied, probablement saint Nicolas ; au cordon, pélicans qui vont se jeter dans la gueule d'un animal, qui semble se cacher dans l'angle formé par le contrefort de droite. Chapiteaux : premier, figure humaine entre deux centaures ; deux. et trois., griffons ; quatrième, étoiles.

Portail de gauche : archivolte, feuilles d'eau ; plate-bande, damier ; tympan, personnage à longue robe ; au cordon entrelacs.

Chapiteaux ; premier, lion ; deuxième, entrelacs ; troisième, monstres ; quatrième, rinceaux.

Façade deuxième étage : trois arcatures plein-cintre, celle du milieu plus haute, entre deux oculus sans ornements. Fronton triangulaire.

MAILLEZAIS ABBAYE, ORDRE DE S. BENOIT.

De l'antique abbaye il ne reste que des ruines. Quelques-unes sont informes ; les autres portent, encore écrite en caractères assez lisibles, l'époque de la construction des édifices effacés par le temps, ou tombés sous le marteau des modernes vendales.

En 987, Emma, femme de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, fonde un monastère dans cette partie de l'île de Maillezais, où se trouve aujourd'hui la paroisse appelée St.-Pierre-le-Vieux. Treize moines, de St.-Julien de Tours, y sont installés sous la conduite de Gauscelin. En 1003, Guillaume V,

duc d'Aquitaine, abandonne à Théodelin, abbé de St.-Pierre, l'île entière de Maillezais et le Castrum qui doit faire place à un nouveau moutier. Les fils de St.-Benoit se mettent à l'œuvre, et en 1007, selon quelques chroniqueurs, en 1010, selon d'autres, l'encens de la prière s'élève du sein d'une vaste basilique sous le vocable du prince des Apôtres, et les moines s'abritent sous les murs de l'église, dans une nouvelle demeure.

Vainement chercherait-on les traces saisissables de cet édifice, qu'un violent incendie consuma presqu'entièrement en 1082. Il était placé au midi de l'église; les murs noircis par le feu, qu'on remarque en cette partie avec quelques vestiges d'arcades simulées plein-cintre, doivent avoir remplacé une première construction en torchis, relié par des X en bois sur un fondement de maçonnerie sortant de terre à la hauteur seulement de quarante à cinquante centimètres. Cet usage de construire en bois et en torchis, sur un fondement de maçonnerie, peut seul expliquer et les ravages toujours si terribles des incendies à l'époque gallo-romaine et au moyen-âge, et la disposition calculée qu'on remarque dans les constructions gallo-romaines, dont les murailles, à peine sortant de terre, sont tellement bien nivelées qu'il est impossible de n'y pas reconnaître un dessein arrêté.

Les pans de muraille qu'on remarque au midi de l'abbatiale de Maillezais me semblent appartenir à une époque plus rapprochée que la construction due à Théodelin. Il serait fort difficile de leur assigner une date précise : rien de saisissable dans l'ensemble, point de choix dans l'appareil, en sorte que ces murs sembleraient avoir été construits à la hâte, avec tous les matériaux qui se sont trouvés sous la main, dans le but d'empêcher une invasion subite.

L'église abbatiale accuse plusieurs époques parfaitement caráctérisées. Il n'en reste que le porche, le mur et une partie

du transept nord. Elle se composait primitivement d'un porche, d'une nef terminée par une abside semi-circulaire, et de deux bas-côtés. Le porche presqu'entier, et les quatre premières travées de l'église sont de la construction primitive, commencement du XIe. siècle. Le porche mesure dix mètres sur huit; la voûte en berceau et blocage est coupée par un arc-doubleau plat, dont la retombée repose sur un pilier à simple tailloir uni. Aux angles, à l'ouest, deux colonnes engagées à chapiteaux historiés, feuillages aux tailloirs. Le mur qui sépare ce porche de la nef offre trois portails plein-cintre, celui du milieu ouvert; l'archivolte, formée de deux boudins séparés par une gorge, est surmontée d'un courant de feuillage; la retombée des cintres est reçue par une colonne détachée à chapiteau orné de deux lions debout; aux tympans, figures en reliefs entièrement frustes. A droite et à gauche de ces portails intérieurs, et correspondant aux bas-côtés, une ouverture cintrée donnant accès dans un ossuaire voûté en berceau et blocage, occupant le dessous d'un escalier en spirale et en blocage ouvrant dans l'église; ces escaliers conduisaient sur les combles des bas-côtés, et sont pratiqués dans l'épaisseur des deux tours qui font angle à la façade. Les murailles de ces ossuaires, aussi bien que celles du porche, sont revêtues d'une couche de ciment fin offrant sur toute sa surface des traces non équivoques de peinture. Le mur occidental du porche a remplacé la façade extérieure à une époque où l'on crut devoir tirer parti de cet édifice pour se défendre contre l'ennemi. Evidemment cette partie antérieure de l'église a été fortifiée : on y voit encore une plate-forme et des espèces de machicoulis. Comme la plupart des églises de l'Aunis, cet édifice fut un moyen de défense dans nos longs démêlés avec l'Angleterre.

Si on en juge par analogie, et par la forme de la voûte des bas-côtés, la nef était voûtée en berceau, blocage avec

pénétrations ; les arcs-doubleaux peu saillants et plats étaient supportés par des piliers carrés logeant dans leurs angles de lourdes colonnes détachées, à chapiteau fleuri et simple tailloir. La voûte de la nef et celle des bas-côtés ne se prolongeait pas au-delà de la quatrième travée; j'en dirai la raison tout à l'heure.

Les bas-côtés étaient voûtés en blocage et plein-cintre avec pénétrations. Ceci résulte de l'inspection des arrachements très-marqués qui se dessinent clairement et sur la muraille occidentale et sur celle du nord; la retombée de cette voûte était reçue par une colonne engagée à chapiteau fleuri et tailloir uni. Fenêtres cintrées, longues, évasées en dedans, formant meurtrière au dehors, sans aucun ornement.

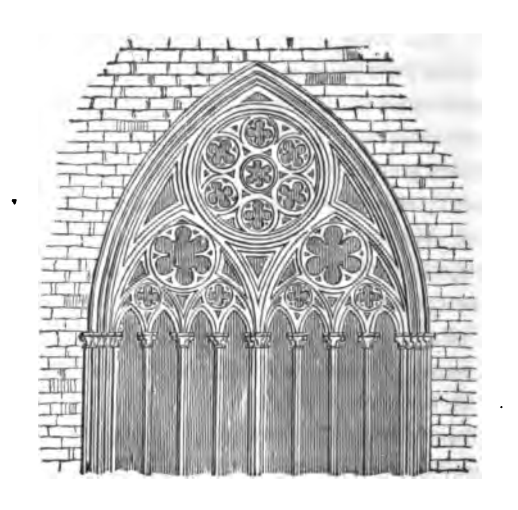
Les quatre premières travées offrent deux étages de fenêtres romanes; les fenêtres supérieures sont séparées par des pilastres peu saillants à simple tailloir. Ces fenêtres servaient à donner du jour aux combles des bas-côtés et de la nef. J'ai dit que la voûte de la nef, ainsi que celle des bas-côtés, devait ne pas se prolonger au-delà de la quatrième travée; c'est ici le lieu d'en administrer la preuve. Les trois autres travées, de la même époque que les précédentes, quant au rez-de-chaussée, n'offrent qu'un seul étage de fenêtres ogivalo-romanes partant du niveau de la retombée des voûtes des bas-côtés pour atteindre le sommet des fenêtres du premier étage. Si la voûte des bas-côtés se fût prolongée au-delà de la quatrième travée, elle eût coupé ces fenêtres au tiers de leur hauteur, et nous ne voyons rien dans la muraille qui autorise à soupçonner pareil inconvénient qui eût été inévitable. Ces trois travées formaient primitivement le chœur et l'abside. A l'église de Fenioux, arrondissement de Saint-Jean-d'Angely, une voûte romane s'étend sur toute la longueur de l'édifice, recouvrant une immense tribune qui s'arrête à l'arc triomphal du sanctuaire; cette tribune n'est

autre chose qu'une voûte inférieure régnant au-dessus de la nef. Il en était ainsi à Maillezais : à partir de la quatrième travée, la voûte inférieure s'interrompait et la voûte supérieure devenait ogivale. Ce changement dans la forme de la voûte et des fenêtres — trois dernières travées — doit dater du XIIe. siècle. Au XIVe., lorsque Maillezais fut érigé en évêché, l'humble abbatiale ne pouvait plus suffire aux exigences du culte. Alors on ajouta deux transepts, et une vaste abside avec toute la pompe de l'ornementation de cette époque. On en peut juger par ce qui nous reste du transept nord : rien de plus hardi, rien de plus élégant, rien de plus fini que tout ce travail; rien de plus gracieux, rien de mieux fouillé que les guirlandes de pampres qui enlacent une forêt de chapiteaux; rien surtout de plus délicatement ciselé que le triforium. Ajoutez à tout cela les flèches élancées, les clochetons hérissés de crochets, les contreforts surmontés de lanternes octogones ou d'élégantes statuettes, et vous aurez une faible idée de cette cathédrale que la somptueuse renaissance est venue enrichir d'un jubé chargé d'arabesques, de figurines, de fleurs et de fruits.

En 1720 cette église était dévastée, sans doute, les protestants ne l'avaient pas épargnée, mais elle était debout en grande partie. Achetée depuis par M. J. . . . . . elle fut entre ses mains un objet de spéculation; il en vendit les matériaux. Le pauvre homme s'y est ruiné : rarement nous avons vu les lieux saints porter bonheur à leurs acquéreurs. Le possesseur actuel, homme de goût, ne s'est décidé à en faire l'acquisition que pour sauver du vandalisme les restes de l'antique abbaye. Nous ne saurions donner trop d'éloges à ce dévouement. M. Poey-d'Avant a bien mérité de la science et des amis des bonnes traditions de l'art chrétien.

On voit au nord, et parallèlement à l'église, une ligne de

fortifications dues à Sully et dont A. d'Aubigné sut tirer bon parti pour se maintenir dans la place. A l'est, la maison épiscopale, édifice du XIVe. siècle à fenêtres ogivales tréflées, et diverses servitudes voûtées, les unes en berceau, les autres à coupole polygone servent aujourd'hui à l'exploitation de la propriété de M. Poey-d'Avant.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

ÉPOQUE ROMANE A VERDUN (Meuse).

La question suivante, *quels sont les caractères particuliers du style roman à Verdun; à quelle époque a-t-il cessé d'être employé?* est selon nous très-intéressante à étudier et à résoudre.

Il importe à la science archéologique de préciser par des déductions et des preuves à l'appui, le caractère que l'architecture romane a pris et développé dans chaque contrée. —Malheureusement cette étude ne peut porter que sur un petit nombre de points, pour les environs de Verdun, car on sait que les monuments de ce style sont devenus très-rares dans notre pays, détruits ou mutilés qu'ils ont été par des causes diverses, le temps, les guerres, les révolutions sociales ou religieuses. Les éléments nous manquent donc pour examiner et instruire en toute connaissance de cause une question aussi complexe, qui ne peut se bien définir qu'au moyen de données nombreuses et diverses. Nous essayerons cependant de passer en revue les restes de monuments que nous possédons dans l'intérieur même de l'antique cité de Verdun, où la religion chrétienne a construit des édifices pour la célébration de son culte, dès les premiers temps de son apparition dans les Gaules. A défaut d'autres qualités, nous donnerons du moins à cette étude toute l'attention et tout le zèle qu'elle mérite, soit en elle-même, soit par le désir d'offrir aux archéologues quelques notions qui

méritent d'arrêter un instant leurs regards et qui aideraient peut-être à compléter, par certains côtés, les appréciations très-étendues, mieux étudiées, que d'autres recherches auraient pu produire.

Il résulte de nos études que l'architecture romane présente dans notre pays, en ce qui concerne du moins l'ornementation, des détails d'un caractère remarquable ; et c'est principalement cette considération qui nous a déterminés à soumettre les résultats de nos investigations.

Le plus ancien type du style roman que nous possédions est de l'an 1000. Il était exclusivement employé dans les XIe. et XIIe. siècles : il l'était encore au commencement du XIIIe., mais déjà, à cette époque, on voit le gothique primitif faire son apparition parmi nous, et s'allier au roman dans l'une de nos constructions, comme nous l'indiquerons plus bas sous le nom de Porte Châtel. On le sait, du reste, une idée ou un système ne se retirent pas immédiatement. L'une et l'autre luttent d'abord, se fusionnent ensuite plus ou moins avec ce qui tend à les déplacer, et ne succombent définitivement que devant le triomphe complet de la nouveauté qui prévaut. Ainsi est-il arrivé dans notre cité où l'on voit, en l'an 1231, le roman disparaître pour faire place au gothique primitif, qui se montre sous la forme d'une église dédiée à St.-Nicolas de Gravière, et dont quelques vestiges subsistent encore près de la porte Chaussée.

Quant aux monuments d'époque romane qui nous restent, nous allons les indiquer sommairement et dans l'ordre chronologique.

1°. Porte de l'ancienne et célèbre abbaye de St.-Vannes qui était située dans l'intérieur de la cidadelle. Cette porte qui remonte à l'an 1000, et s'ouvre sur une voûte assez longue, se fait remarquer par la forme lourde et basse de son cintre, caractère distinctif de l'époque primitive. Vers le

milieu du passage, se présente, à droite, une petite porte à dessus carré et très-bas : son chambranle est orné de pointes de diamants.

2°. Portail de l'église abbatiale de St.-Vannes, de l'an 1100. Sur ce portail s'ouvrait une porte composée d'arcades concentriques formant quatre rangs de voussoirs ornés de sculptures d'un type particulier : le tympan présente aussi un genre d'ornementation assez rare.

3°. L'une des deux tours qui flanquaient la porte de Saint-Vannes, de l'an 1100. Il ne reste plus de cette tour que deux arcades à plein-cintre, soutenues par des colonnes engagées et surmontées de chapiteaux remarquables par les sculptures qui les décorent. L'un d'eux est un chapiteau historié sur lequel on distingue diverses figures de guerriers vêtus de cottes d'armes. Les autres sont à palmettes et se composent de larges feuilles d'une exécution hardie et délicate.

4°. L'une des cryptes de l'ancienne cathédrale, de l'an 1140 à 1150. La longueur totale de cette crypte est de 7m. 30, sa largeur de 3m. 70. Les murs et la voûte de cette chapelle souterraine sont entièrement couverts de belles peintures à fresque dont on peut fixer l'origine au XVe. siècle.

5°. La salle qui se trouve au-dessus de l'une des cryptes et qui est de même grandeur, de même époque.

6°. Porte St.-Martin, actuellement fermée et située dans une ancienne sacristie de l'église : de l'an 1140 à 1150.

La largeur totale de cette porte est de 4,55 ; la largeur du tympan est de 1,98, elle a 1,30 de profondeur.

Son architecture est d'un style roman pur : sa baie, seule partie qui reste à découvert, se compose d'arcades concentriques formant quatre rangs de voussoirs sur lesquels règne un double cordon de sculptures peintes qui varient, à chaque rang, de forme et de couleur. L'un de ces cordons est formé d'une série continue de lozanges qui figurent des têtes portant

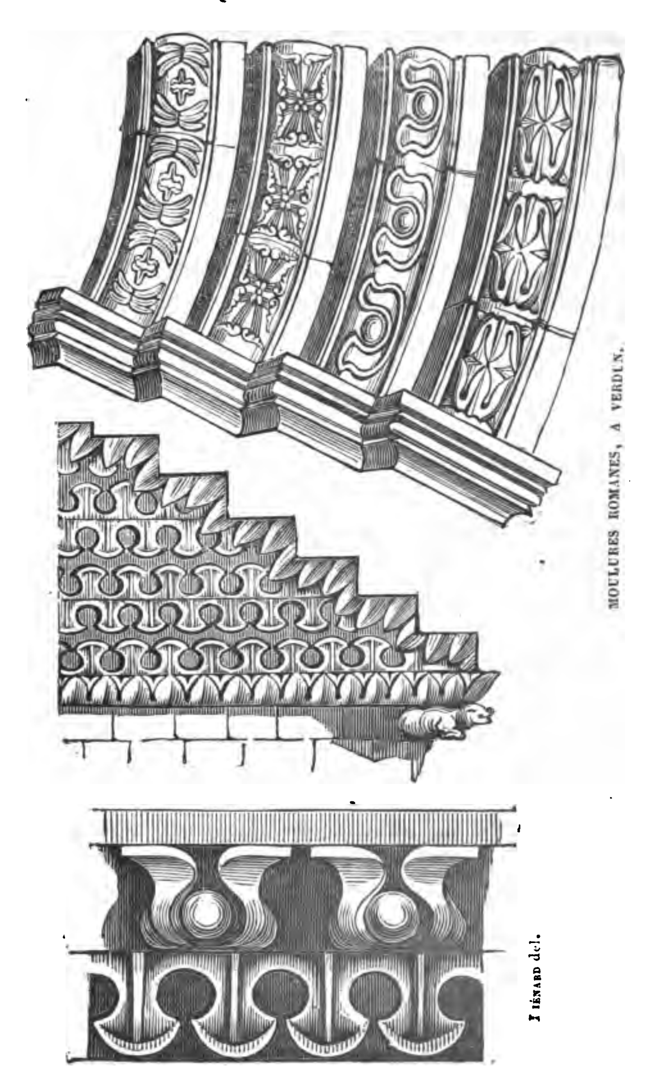
cheveux et barbe, et immédiatement au-dessous un autre cordon orné de billettes. Entre les cordons s'interpose la partie plane des voussoirs sur laquelle courent des guirlandes de feuilles et de fleurs peintes, qui diffèrent aussi entr'elles.

L'intrados des quatre rangs de voussoirs est également revêtu d'ornements peints. Les couleurs alternent, sans succession régulière, entre le rouge, le jaune et le bleu ardoise pour les parties sculptées; le vert, le jaune et le rouge pour les guirlandes qui sont toutes sur fond vert, ombrées de noir, et bordées d'un filet blanc.

Sur le tympan, on remarque les restes d'une peinture représentant cinq personnages religieux. Celui du milieu est un évêque revêtu du laticlave, espèce de tunique rouge bordée de jaune, et portant le manipule. Ses mains sont ramenées vers la poitrine, mais elles sont invisibles : il a la tête et le cou découverts : sous la toge on voit un large vêtement blanc qui descend jusqu'aux pieds. Les quatre autres figures, dont deux de chaque côté du personnage principal, paraissent représenter des clercs qui sont vêtus de blanc et portent la tonsure : sur les épaules de l'un d'eux on distingue l'étole. Cette peinture fortement altérée est sur fond vert.

7°. Ancien chevet de la cathédrale, de l'an 1150. Ce chevet est surmonté d'un fronton dont le tympan est entièrement semé de fleurs à quatre-feuilles; au centre se trouve une rosace béante que surmonte une croix latine. L'espace compris entre ce fronton et le sommet de l'ancien abside présente une surface également couverte de sculptures en forme de festons.

Ce chevet, presqu'entièrement caché par la nouvelle toiture de l'abside, est un des beaux restes de l'église primitive, à laquelle des modifications successives ont presqu'entièrement enlevé le caractère de sa construction première. Comme les basiliques rhénanes, elle avait un jubé, deux chœurs, deux



MOULURES ROMANES, A VERDUN.

DÉTAILS SCULPTÉS SUR UN DES FRONTONS DE LA CATHÉDRALE DE VERDUN.

transepts, quatre tours et la porte principale vers le milieu d'un des côtés.

8°. Porte de Champagne, dite Porte Châtel ou Porte Noire; dans la partie supérieure de la ville, de l'an 1200.

Cette porte à plein-cintre est surmontée de machicoulis ornés de trèfles emboités dans des baies ogivales. C'est l'époque de transition.

9°. Ancienne église de St.-Nicolas de Gravière. Gothique primitif de l'an 1231, époque à laquelle le style roman cesse complètement d'être employé.

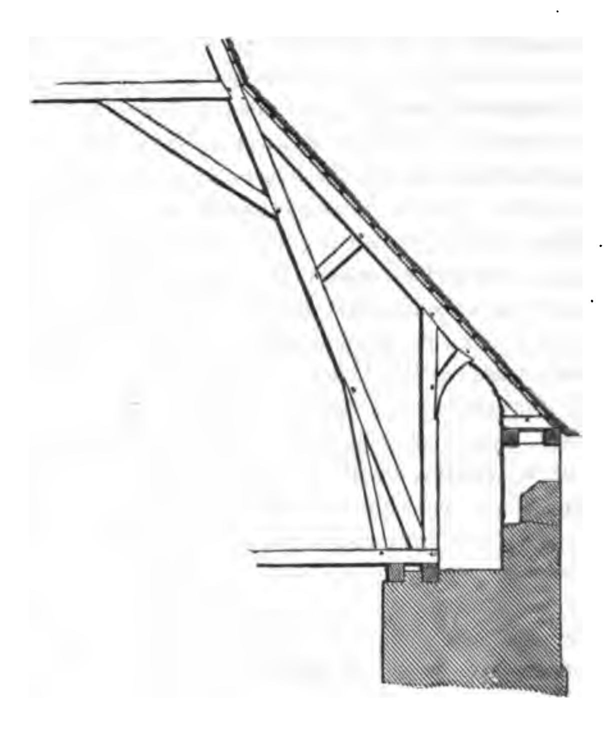
J. LIÉNARD.

Président de la Société de Verdun.

LA GRANDE CHARPENTE DU DONJON DE CHATEAUDUN.

Si dans le *Bulletin monumental* on a pu donner déjà la description des donjons de Tournebut, Falaise, Villeneuve-le-Roi, Etampes et même de Coucy, ce roi des donjons, on dut garder le silence, ou se borner à de simples conjectures sur la forme et la nature des charpentes de leur toiture. A Châteaudun, on peut étudier et admirer dans ses moindres détails, une œuvre de charpenterie considérable et dont l'état de conservation est merveilleux. Malheur à l'imprudent visiteur qui glisserait trop vivement la main sur les angles des pièces de bois, il se la déchirerait ou plutôt se la couperait comme sur le tranchant d'une lame de fer. La tradition (qu'on remarque ce mot à l'égard d'une charpente encore intacte) veut que ces belles pièces de bois soient d'essence de châtaignier. C'est, ce me semble, une vieille erreur, et un préjugé inexplicable. La charpente du donjon est tout entière en bois de chêne dont l'aubier a été soigneusement enlevé. On n'a donc employé que le cœur de l'arbre, et celui-ci était choisi de droit-fil, ainsi qu'on le fait encore pour la confection des lattes et des tonneaux.

J'ai vu dans les provinces de l'Auvergne, du Limousin, du Périgord, du Nivernais, etc., des quantités considérables de châtaigniers de tous les âges, et je crois pouvoir dire, qu'un bien petit nombre d'entr'eux eussent pu faire de belles pièces d'équarrissage, par suite de la grosseur et de la multiplicité des nœuds. Le châtaignier est filandreux et cassant : c'est un bois peu estimé. Nous croyons donc devoir assurer que la charpente du donjon de Châteaudun, et par



analogie celle des grandes toitures de nos anciens monuments, est faite entièrement en cœur de chêne, choisi et taillé avec

le plus grand soin. Disons enfin, que l'une des causes de la conservation si étonnante de ces vieux bois, c'est la précaution que l'on a prise, durant tout le moyen-âge, de donner aux toitures une pente extrêmement rapide, qui ne permet point aux eaux pluviales de séjourner long-temps sur leurs parois.

L'opinion que j'exprime ici n'a rien d'absolu; je suis loin de vouloir prétendre que jamais on n'a employé le bois de châtaignier dans les admirables charpentes des grands combles de nos cathédrales; je dis seulement que l'emploi du cœur de chêne a été général, et que le châtaignier n'a été employé que par exception et pour des pièces de peu d'étendue et de force. Au surplus, j'appelle l'attention des honorables et savants archéologues du pays chartrain; mieux que personne, ils sont à même d'étudier le vieux et monumental donjon de Châteaudun, qui a le rare privilège d'être habitable, et, par cela même, est assez bien conservé pour faciliter l'étude, au milieu de ses épaisses murailles, des us et coutumes d'autrefois. Ni la mousse, ni les broussailles ne recouvrent le sol des grandes salles voûtées; le lierre lui-même n'a pas trouvé de place pour attacher ses racines grimpantes. Peut-être la vieille tour, à cause de cette *propreté*, perd-elle un peu, aux yeux des artistes, du prestige de son ancienneté. Les pinceaux de nos amateurs de ruines peuvent, hélas! se dédommager amplement : assez de vieilles ruines restent encore debout dans toutes nos provinces.

Au donjon de Châteaudun il ne manque réellement que des vitrages à ses longues et hautes fenêtres; et si la nudité des grandes salles attriste les regards, on peut assez facilement remeubler et décorer comme au moyen-âge la résidence des successeurs de Thibault-le-Tricheur, comte de Dunois.

Victor PETIT.

SUR L'ÉGLISE ET L'ABBAYE DE LA CHALADE (Meuse).

(Extrait d'une lettre à M. de Caumont.)

Depuis que vous avez bien voulu me charger d'inspecter les monuments de la Meuse, j'ai visité plusieurs localités de ce département, sur lesquelles j'ai le projet de vous adresser un rapport détaillé; mais je ne veux pas plus tarder à vous faire connaître l'église de la Chalade (diocèse de Verdun), sur la Biesme, à la limite des deux départements de la Meuse et de la Marne, village qui possédait avant la Révolution une abbaye de l'ordre de Citeaux. Ce pays renfermait de nombreux monastères, ce que semblent expliquer la richesse, la beauté et la tranquillité de cette vallée, un des plus admirables sites que nous ayons en France. Robert, moine de Saint-Vanne de Verdun, se retira, en 1120, avec deux compagnons à la Chalade où il bâtit une chapelle et quelques cellules; il y resta peu de temps et ce lieu demeura désert jusqu'à ce que Hervé, seigneur de Vienne-le-Château, quittant le monde, soit venu prendre possession de la retraite abandonnée par Robert. L'abbé de Trois-Fontaines lui adjoignit quelques moines et l'abbaye fut fondée définitivement (1128). En 1136, l'évêque Albéron vint en consacrer l'église.

Aujourd'hui il nous reste non pas cette église, mais une nouvelle bâtie au XIIIe. siècle; malheureusement un incendie détruisit le couvent qui fut reconstruit au XVIe.; c'est un vaste bâtiment avec d'assez beaux cloîtres et de vastes corridors, mais tout cela a un cachet de nouveauté qui enlève beaucoup de son intérêt; j'y signalerai seulement deux très-jolies portes en bois sculpté. L'abbatiale, à peu de

distance du monastère, est du même style et n'a rien de curieux ; mais il n'en est pas de même de l'église.

C'est un édifice du XIIIe. siècle ; il se composait de trois nefs ; celle de gauche a été détruite ; sur les transepts s'ouvrent quatre chapelles qui en ont toute la longueur : l'élévation est considérable, mais je n'ai pu la mesurer, étant dépourvu des instruments nécessaires.

Longueur totale dans œuvre : 49^{m}. 80^{c}. — Largeur de la nef 12^{m}. 06^{c}. — Largeur du bas-côté 6^{m}. 03^{c}. — Longueur des transepts 33^{m}. 50^{c}. — Largeur des chapelles du transept 9^{m}. 38^{c}.

Comme je viens de le dire, un des bas-côtés, celui de gauche, a été détruit. De plus, on a malheureusement réduit la nef de plusieurs travées ; grâce à cela, on voit un mur droit et nud à la place d'un portail qui, dit-on, était excessivement remarquable. Aujourd'hui il ne reste plus que deux travées de chaque côté, soutenues par de gros piliers unis ayant 2^{m}. 40. de circonférence.

Au-dessus du chapiteau, ce pilier se divise en trois colonnes plus minces et plus élancées qui vont former la nervure de la voûte, et sont eux-mêmes surmontés par des chapiteaux ; leur ornementation est très-simple : ils sont généralement bas et représentent des raisins, des feuilles de vigne, de laitue frisée, de nénuphar, de chêne avec des glands, de pampre, etc.

Les transepts sont d'une conservation parfaite ; celui de gauche est éclairé, à son extrémité, par une énorme fenêtre du style ogival flamboyant qui conserve quelques fragments de vitraux en grisaille ; en face existait une porte communiquant sur le premier étage du monastère ; huit fenêtres, en cintre, sont percées latéralement. Le bas-côté communique avec le transept par une travée.

Le transept est séparé par une marche des chapelles qui

occupent la face latérale, en face des nefs, et forment quatre travées sans séparation, mais chacune formant un carré, voûté, et éclairé par une fenêtre. Les chapiteaux sont analogues à ceux que j'ai décrits plus haut. Mais cette partie de l'église est dans un état de dégradation inquiétant; les sculptures sont attaquées et rongées, même en plusieurs endroits : je dois signaler un bel autel en bois doré et sculpté du XVI[e]. siècle, dans la première chapelle de droite. Le chœur est vaste, soutenu par deux gros piliers à l'entrée, et à l'intérieur par six plus petits formés de trois colonnettes. Les fenêtres, au nombre de cinq, sont grandes et analogues à celles du reste de l'édifice ; seulement, à la Chalade, les petites ne se composent que de deux ogives géminées, surmontées d'une rose à quatre lobes formés de moulures cylindriques : les grandes présentent un dessin répétant deux fois celui des premières, et une plus grande rose appuyée sur les deux petites roses, telles sont celles dont nous parlons.

La fenêtre placée derrière l'autel possède encore une verrière intacte du XV[e]. siècle, représentant des saints placés sous des espèces de dais à clochetons très-ornés : celles de droite et de gauche ont également d'assez belles verrières en grisailles, mais sans personnages : les trois grandes roses de ces fenêtres portent des écussons triangulaires; à celle du centre, les armes de France (semé de fleurs-de-lys sans nombre); à celle de gauche, de Champagne; à celle de droite, de Barrois. On trouve aussi quelques autres fragments dans la chapelle du transept. A droite du maître-autel est une piscine ogivale très-grande.

Il me reste à parler des carreaux émaillés; ils sont agencés quatre par quatre et ont 0,10[c]. carrés : ils présentent des dessins en général circulaires; l'un d'eux semble avoir fait partie d'un plus grand cercle, et porte un dragon prêt à

s'envoler (1). Ils sont rouges et les dessins jaunes. On en trouve



environ cent dans le transept de gauche. Dans le transept et en face du chœur sont trois magnifiques pierres tombales;

(1) On trouve beaucoup de ces carreaux en Champagne et particulièrement dans les environs de la Meuse ; j'ai découvert un pavage presque complet dans l'église d'un village ruiné depuis plusieurs siècles; les carreaux en sont également agencés quatre par quatre, et on y voit aussi un pavé portant un dragon et devant faire partie d'un très-grand cercle. Peut-être était-ce l'usage de faire ainsi une rosace devant l'autel, comme à St.-Pierre-sur-Dive (Calvados).

Ces pavés ont 0,15. carré.

la troisième est mutilée : on en voit la moitié supérieure seulement : c'est un chevalier armé ; il tient devant lui un grand bouclier triangulaire chargé des mêmes armes : sur le fronton (pareil au n°. 2), on lit : . . . . . . SVB. PETRA. PVLVERE. TECTVS. QVI FVERAM. MILES. VT. et sur la bordure du haut : . . . . . MELIVS. SVSCITET. IPSE. DEVS. ✝.

A l'extérieur, l'église n'offre rien de remarquable : elle est soutenue, en partie, par des contreforts massifs sur lesquels aboutissent des arcs-boutants qui soutiennent la nef. Du côté où l'on a démoli une des nefs latérales, on distingue encore quelques restes des chapiteaux et des tronçons de colonnettes.

Ed. de BARTHÉLEMY.

TOMBEAUX DE SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS.

Nous avons dessiné, à Sainte-Marie-aux-Anglais (Calvados), les deux tombeaux suivants.

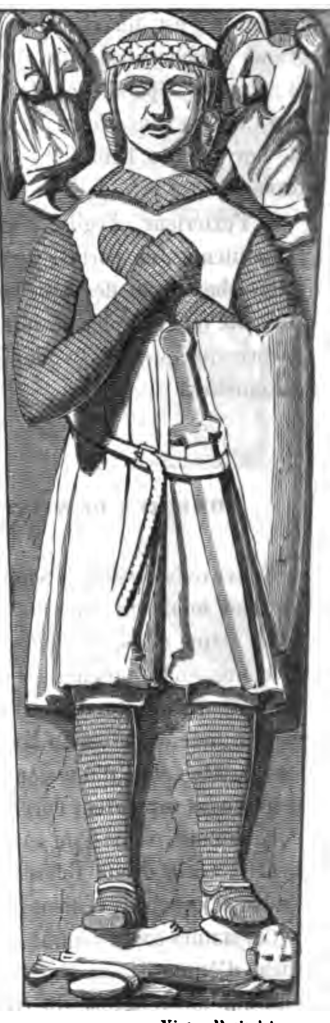
La statue d'homme, beaucoup mieux traitée que celle de la femme, offre un guerrier vêtu de sa jacque de maille, recouverte d'une cotte d'armes, portant à la ceinture, du côté gauche, une dague et un bouclier triangulaire, les bras croisés, la tête ceinte d'une couronne garnie de quatre-feuilles ; deux anges supportent l'oreiller.

La femme, vêtue d'un surcot au-dessus de la cotte hardie, tient sa main droite relevée sur sa poitrine, la gauche est gantée et couchée, et tient pendant le gant de l'autre main.

Ces statues sont, comme on le voit, très-curieuses et méritent d'être soigneusement conservées. Elles sont chacune sous une niche ogivale du côté de l'évangile.

DE CAUMONT.





Victor Petit del.

STATUES TOMBALES DE SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS.

SUR LES ANIMAUX MYSTIQUES, SYMBOLES DES QUATRE ÉVANGÉLISTES.

On a vu, page 509, que le Congrès de Nancy s'est occupé de déterminer à quelle époque on commença à figurer dans les monuments religieux, les animaux mystiques, symboles des quatre évangélistes. Nous avons prié le savant iconographe, M. l'abbé Crosnier, que le Congrès scientifique a regretté de ne pas voir dans son sein cette année, de nous dire son opinion sur cette question. Nous recevons de lui la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

« Monsieur et cher collègue,

« Vous désirez savoir quel est mon sentiment au sujet des « animaux symboliques qui accompagnent ou représentent « les quatre Evangélistes ; à quelle époque ils ont été intro- « duits en Occident dans la sculpture ou la peinture. La ques- « tion est difficile à résoudre et laissera toujours quelque « doute ; cependant, si on ne peut pas espérer d'établir d'une « manière péremptoire leur existence, soit comme attributs « des Evangélistes, soit comme leur personnification dans les « sculptures et les peintures des IVe. et V^e. siècles, on peut « cependant appuyer ce sentiment sur des probabilités et « même des preuves qui ne manquent pas d'un certain poids. « Vous voyez que déjà je semble trancher la question et de- « vancer de beaucoup le IXe. siècle, époque indiquée par « quelques archéologues dont l'opinion forme autorité.

« Je ne veux pas examiner, si ces animaux qu'on retrouve « à Ravenne sont contemporains de l'église, qui renferme la « mosaïque qui les représente, et si, dans la restauration de « cette mosaïque, on n'aurait pas ajouté ces sujets qui n'eussent « pas existé dans le principe ; je ne veux pas examiner si dans

« d'autres mosaïques représentant aussi les mêmes sujets, et « qu'on attribue généralement à la même époque, il n'y au- « rait pas eu de restauration postérieure ; je me bornerai à « poser en principe que les sculptures et les peintures étaient « la plus simple expression des enseignements des Pères ; que « toutes les fois que leur doctrine pouvait être propagée au « milieu des ignorants par la sculpture et la peinture, on « s'empressait d'employer ce moyen *quod legentibus scrip- « tura, hoc idiotis præstat pictura cernentibus,* dit saint Gré- « goire-le-Grand (livre IX, ch. 9). J'ajouterai que nous « trouvons dans les Pères l'explication de la plupart des figures « qu'on rencontre dans les catacombes, et d'autres qui ont « été depuis introduites dans notre Iconographie chrétienne. « Partant de ce principe, j'ouvrirai les Pères, pour résoudre « la question que vous me proposez, et j'examinerai à quelle « époque on s'est le plus occupé d'expliquer les animaux « symboliques, convaincu que leur existence sur le marbre « et sur la pierre est contemporaine de ces explications, si « elle n'est pas antérieure.

« Déjà, dans l'histoire iconographique des catacombes, les « Evangélistes sont désignés par les quatre fleuves du paradis « terrestre, qui sortent d'un tertre sur lequel est élevé le nouvel « Adam, Jésus-Christ. Mais les animaux qu'Ezéchiel aperçut « dans sa vision mystérieuse ne paraissent pas encore, et je « ne crois pas qu'il y ait un seul monument de cette époque « qui les représente. Les tableaux étaient peu multipliés dans « les catacombes, les mêmes scènes étaient souvent repro- « duites. Ce fut lorsque la paix fut rendue à l'Eglise que l'ico- « nographie se développa, n'étant plus arrêtée par la crainte « et par les entraves.

« Les Pères du IVe. siècle et du Ve. parlent d'une manière « si explicite des animaux symboliques, qu'il est impossible « de croire que les artistes de leur temps n'aient pas cherché

« à les introduire dans leurs tableaux, il suffit de citer saint « Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. La plupart, « dit saint Ambroise (super Lucam), « pensent que Notre « Seigneur est représenté par le tétramorphe ; il est homme « par sa naissance, lion par sa force, bœuf en s'immolant, « aigle en ressuscitant.

« Saint Jérôme développe la même pensée (super Marcum) ; « le Christ, est homme en naissant, bœuf en mourant, « lion en ressuscitant, aigle en s'élevant vers les cieux. » Saint « Augustin (super Joannem, cap. 86) fait l'application aux « Evangélistes des animaux symboliques et nous marque qu'il « suit la tradition. *Plerique ante nos, etc.* « La plupart de « ceux qui nous ont précédé et qui ont parlé des quatre ani- « maux disent que le lion, roi des animaux, marquait la « royauté de Jésus-Christ, et le donnent pour attribut à saint « Mathieu, qui a établi la génération royale du Sauveur. Le « bœuf, principale victime dans les sacrifices, fut attribué à « saint Luc qui commence son évangile par le sacerdoce de « Zacharie ; l'homme fut l'attribut de saint Marc, qui ne « parle ni de la royauté du Christ ni de sacerdoce en com- « mençant son évangile, mais qui entre en matière par la « naissance du Sauveur ; l'aigle fut l'attribut de saint Jean, « qui s'est élevé jusque dans le sein de Dieu et y a contemplé « l'éternelle lumière. »

« On voit que les attributs n'ont pas toujours été donnés « aux Evangélistes d'une manière invariable, puisque l'homme, « attribut que nous donnons à saint Mathieu, était la per- « sonnification de saint Marc, au rapport du même saint Au- « gustin ; d'autres attribuaient l'homme à saint Mathieu, « l'aigle à saint Marc et le lion à saint Jean. Mais ces modi- « fications ne détruisent pas le principe de l'existeuce des « animaux symboliques ; et les dissertations auxquelles elles « ont donné lieu prouvent l'importance qu'on y attachait.

« Je me résume donc en peu de mots et je dis : les principaux Pères des IV[e]. et V[e]. siècles ont souvent parlé des « animaux symboliques ; les artistes représentaient sur les « monuments l'abrégé de l'instruction que donnaient les « Pères, ils ont donc dû reproduire les animaux symboliques; « et puisque réellement on les trouve sur les monuments de « cette époque, ce serait à tort qu'on supposerait qu'ils au- « raient pu y avoir été placés dans des restaurations posté- « rieures. Cette assertion ou cette supposition, dépourvue de « preuves, devrait être abandonnée.

CROSNIER,

Vicaire-général de Nevers.

CHATEAU DE NANTOUILLET.

Le petit village de Nantouillet, peu distant du fameux collège de Juilly, est bordé par un joli ruisseau qui va se perdre dans la Beuvronde, au-dessous de Saint-Mesme.

C'est là que le chancelier du Prat, parvenu au faîte des honneurs et de la puissance, avait créé pour son usage et son agrément, une habitation princière, renfermant tout ce que le luxe pouvait inventer de plus splendide.

Ce manoir, dont les gracieux débris offrent à l'archéologue de charmants détails d'architecture de la Renaissance, s'élevait au milieu d'une enceinte quadrangulaire, flanquée de sept tours de brique, de forme circulaire. Les murs du centre, détruits en partie aujourd'hui, s'étendaient au Nord-Est.

L'entrée principale est construite dans le style demi-gothique; elle se compose d'une grande arcade cintrée et d'une plus petite à côté servant d'entrée habituelle aux gens de pied. Au-dessus de la grande arcade, sur laquelle on lit :

VIRTUTE ET FORTUNA VINCIT

existe encore, dans une niche surmontée d'un couronnement sculpté, une statue de Jupiter. Cette image du « Maître des Dieux, » au frontispice du château d'un prélat catholique, est un témoignage frappant du goût exagéré qui s'était alors manifesté en France, pour les divinités du paganisme.

Il faut observer d'ailleurs que l'entrée du château de Nantouillet était munie d'un pont-levis, comme l'indiquent les longues ouvertures destinées à le manœuvrer. Mais cet appareil de défense, indispensable dans les châteaux féodaux antérieurs au XVIe. siècle, n'avait plus alors qu'un but, celui de conserver extérieurement le caractère traditionnel des anciennes traditions militaires.

L'intérieur du manoir, devenu, de nos jours, le centre d'une vaste exploitation agricole, dont les exigences ont malheureusement fait disparaître les principales distributions, ne mérite pas moins toute l'attention du visiteur.

C'est d'abord, au rez-de-terre, la *Salle des Gardes*, dépouillée de sa décoration première, mais où l'on remarque sur une grande et belle cheminée, les traces des armoiries de Du Prat, et des restes de peintures, dont les sujets sont empruntés à la mythologie.

L'aile gauche, qui est très-ruinée, n'offre de bien curieux qu'un charmant escalier en vis, dont le fermier dispose, sans soupçonner même la valeur des détails de sculpture, qui y sont exécutés avec une rare perfection.

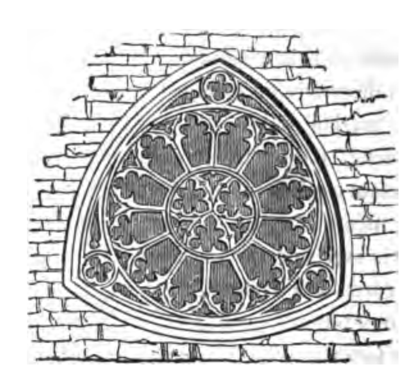
Dans le corps de bâtiment du fond, un autre escalier de pierre, à rampes droites, conduit à la chapelle, pratiquée dans une tourelle formant saillie sur la façade du jardin. Cette tourelle repose, à sa base, sur des colonnes à pans d'une extrême délicatesse, recevant la retombée des voûtes d'un élégant portique, qui sert d'entrée à un double perron. Une particularité remarquable, c'est que la forme ogivale ne se révèle dans tout le château qu'aux voûtes de ce portique et aux fenêtres de

la chapelle, d'où l'on peut conclure, qu'alors encore ce type de l'architecture gothique était conservé avec respect dans les parties consacrées au culte, comme étant le seul propre à imprimer le *caractère religieux.*

Les *Salamandres* royales, les *Trèfles* de Du Prat sont sculptés partout, à la porte d'entrée, dans l'escalier de la chapelle, sur la façade du jardin.

S'il faut en croire l'historien de « l'église de Meaux, » le chancelier Antoine Du Prat avait entassé dans un caveau pratiqué par lui, sous son château de Nantouillet, des sommes très-considérables, fruit de ses nombreuses concussions. Le fait est que Du Prat, en entrant dans les ordres sacrés, dut être conduit, moins par l'entraînement religieux, que par les calculs de son incroyable ambition. On sait que cette âme cupide ne désavoua aucun moyen de s'enrichir.

E. PATY.



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements (seconde session, 20 février 1851). — Une circulaire vient de convoquer la seconde session du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements; il s'ouvrira à Paris, au palais du Luxembourg, le 20 février 1851, à 2 heures précises. Le Congrès durera 8 jours.

On peut juger, par l'Annuaire de l'Institut qui vient de paraître chez le libraire Derache, rue du Bouloy, n°. 7, de l'importance des questions traitées l'année dernière: celles qui occuperont l'Assemblée, en 1851, ne seront pas moins graves.

On continuera d'examiner: 1°. quels sont les travaux dont les Sociétés académiques des provinces doivent particulièrement s'occuper et quel est le meilleur plan à suivre pour la réalisation de ces travaux; 2°. quels sont les moyens d'accroître leur influence et leurs attributions.

Les discussions porteront sur les besoins intellectuels des départements, pris dans leur acception générale.

On examinera si le régime des établissements littéraires et scientifiques est satisfaisant sous tous les rapports; si les bibliothèques publiques sont convenablement administrées partout, s'il ne serait pas possible d'accroître leur utilité par l'achat de livres usuels, si l'on ne devrait pas multiplier ces établissements et les mettre tous sous le patronage et la direction des Sociétés savantes.

On examinera si celles-ci ne devraient pas partout surveiller

et diriger officieusement l'administration des musées et des écoles de beaux-arts.

Le Congrès portera particulièrement son attention sur les moyens d'établir de nouveaux rapports entre les Sociétés savantes et les Conseils généraux ; sur les moyens de faire mieux comprendre à ces corps électifs l'utilité des institutions scientifiques locales, afin de vaincre leur indifférence ordinaire pour ces institutions et de les déterminer à les seconder par des subventions.

Chacun des délégués devra à son tour faire un rapport sur les travaux de la Société à laquelle il appartient, pendant l'année 1850 exclusivement.

MM. les délégués seront, en outre, invités à donner des renseignements sur les travaux personnels des hommes studieux de leur pays, et à faire connaître toutes les publications en cours d'exécution dans la circonscription académique dont ils seront les représentants au Congrès.

Ils seront également invités à faire connaître le nombre et l'importance des bibliothèques, des collections publiques ou privées existant dans la même circonscription.

Enfin, ils seront priés de renseigner l'Assemblée sur l'état des arts dans le pays qu'ils habitent ; de donner des renseignements sur les écoles de peinture et de musique, sur leurs ressources, leur action, leurs résultats.

Une commission nommée dès l'ouverture de la session sera chargée de suivre attentivement ces rapports, de les analyser, de les comparer, de les grouper par régions et d'en déduire des conséquences qui seront présentées au Congrés dans une des dernières séances de la session, afin que ces observations puissent être transmises aux diverses Sociétés savantes, par l'intermédiaire de leurs délégués.

Pendant la session, le Congrès ira tenir une séance publique au palais de Versailles.

Une séance publique qui, nous l'espérons, sera présidée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, aura lieu au palais du Luxembourg, pour la remise solennelle des médailles obtenues par les industriels et les artistes aux Expositions régionales de 1850.

Indépendamment des objets indiqués dans la circulaire de convocation, le Congrès examinera diverses questions qui seront formulées dans un programme qui sera distribué, le 20 février, aux membres présents.

Une de ces questions est ainsi conçue :

« Quelles sont les Sociétés savantes qui ont le mieux com-
« pris leur mission et qui ont publié, en 1850, les mémoires
« le plus en rapport avec les besoins intellectuels du pays,
« et remplissant le mieux le cadre que doit se proposer une
« Société de province ? »

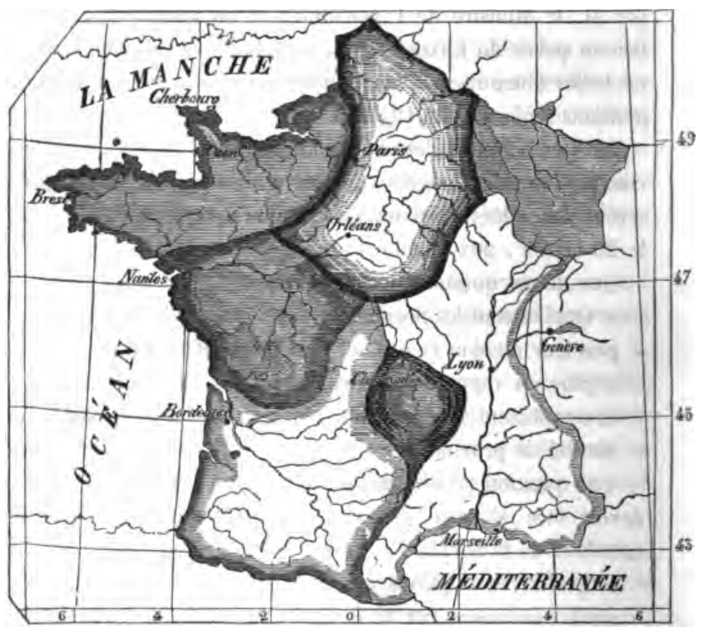
Une question archéologique, importante selon nous, paraît devoir être signalée dès ce moment aux méditations des membres de la Société :

« Les circonscriptions des écoles d'architecture au XIIe.
« siècle, indiquées par M. de Caumont, en 1839, au Congrès
« du Mans et tracées par lui, plus tard, sur la carte suivante,
« doivent-elles être maintenues sans modifications, aujour-
« d'hui que les études se sont multipliées ? doit-on, comme
« l'indiquait M. de Caumont au sein de l'Association Bre-
« tonne en 1845, rattacher à l'école Ligérine une partie de
« la Bretagne, ou doit-on la rattacher en partie à l'école
« Normande ?

« La région du Sud-Est comprenant le bassin du Rhône,
« doit-elle former une province architectonique distincte de
« la région monumentale de la Bourgogne ?

« La région monumentale indiquée provisoirement, en
« 1839, par M. de Caumont, de la Gironde aux Pyrénées
« et à la Méditerranée, doit-elle être subdivisée en plusieurs
« sous-régions. Enfin quelles sont les limites géographiques

« à adopter pour la géographie monumentale de la France,



CARTE DES RÉGIONS MONUMENTALES DE LA FRANCE PRÉSENTÉE EN 1839 PAR M. DE CAUMONT.

« au XIIe. siècle, et abstraction faite des monuments de « l'ère ogivale. »

MM. baron *de Stassart*, de Bruxelles; *Parcker*, d'Oxford; *Fléchet*, de Lyon; *de Buzonnière*, d'Orléans; comte *de Mellet*, de la Marne; *Peuffin*, des Ardennes; *Guimard*, des Côtes-du-Nord; *de La Porte*, du Loir-et-Cher; *de Glanville*, de la Seine-Inférieure; *de la Frénaye*, de Falaise; *Prince de Canino*, de Rome; *de Quatrefages*, de Toulouse, et un grand nombre d'autres membres de la Société française ont annoncé leur arrivée au Congrès le 20 février. La Société académique de la Loire-Inférieure y a délégué plusieurs de ses membres, aussi bien que les Sociétés de la Bretagne, d'Angers, de Poitiers, de Caen, et de beaucoup de villes de l'Ouest et du

centre. La Société d'émulation, les Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Rouen ont aussi fait leurs délégations.

La question suivante sera également discutée et mérite l'attention des lecteurs du Bulletin.

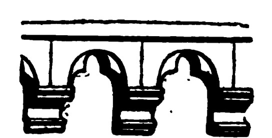
« Les monuments religieux des XI°. et XII°. siècles « montrent partout la préoccupation des artistes à peindre, « sur des images frappantes, la lutte entre le bien et le mal.



FRAGMENT DU GRAND BAS-RELIEF DU PORTAIL D'AUTUN.

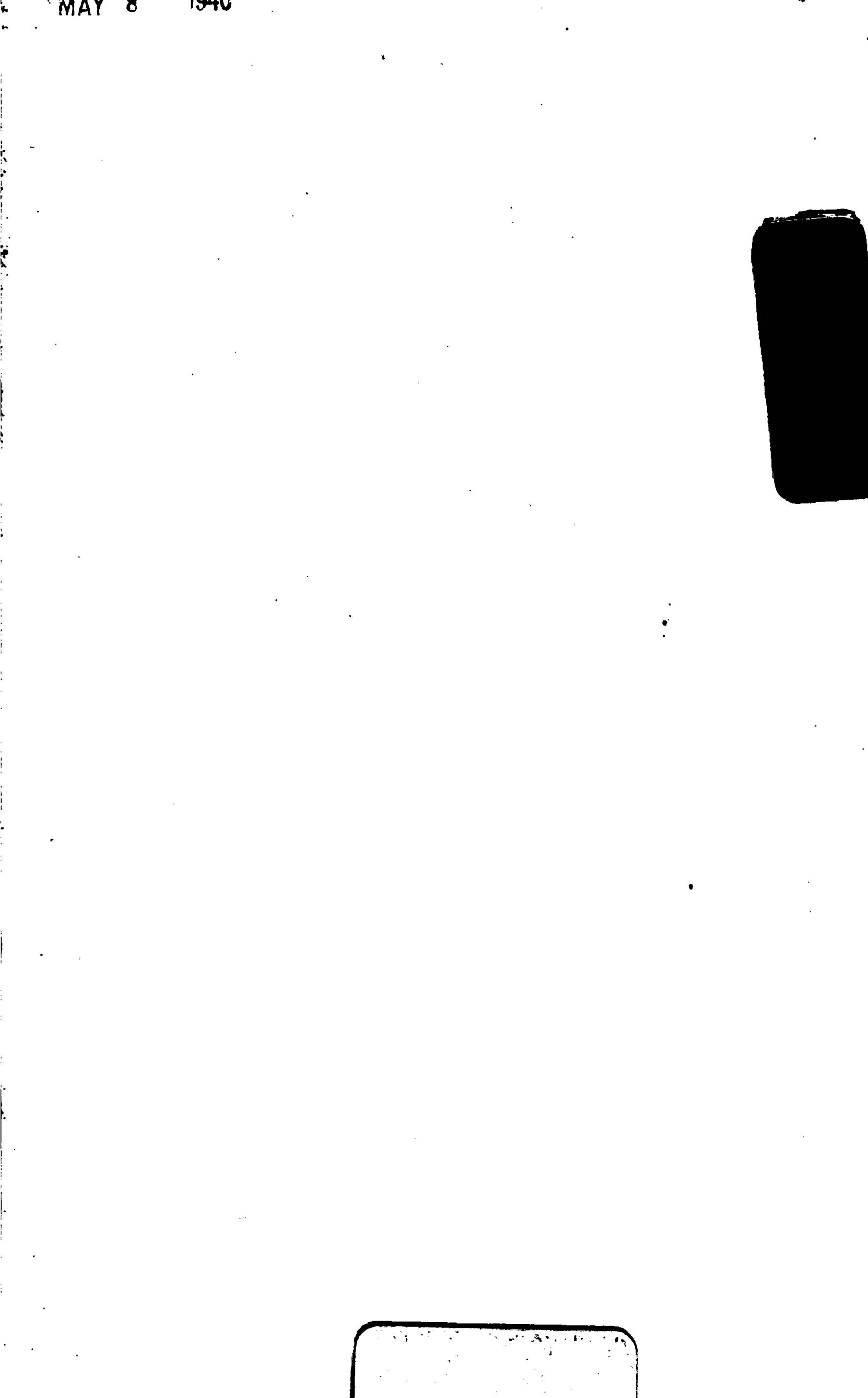
« Peut-on indiquer les origines et les développements de « cette école avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici ?»

TABLE DES MATIÈRES.



NT

NS


MAY 8 1940

